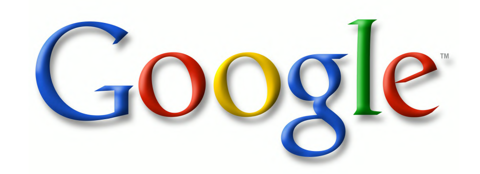
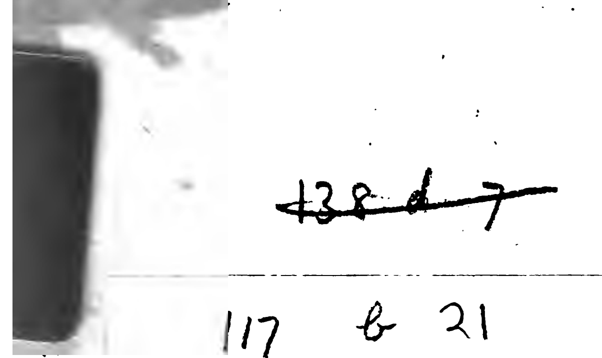
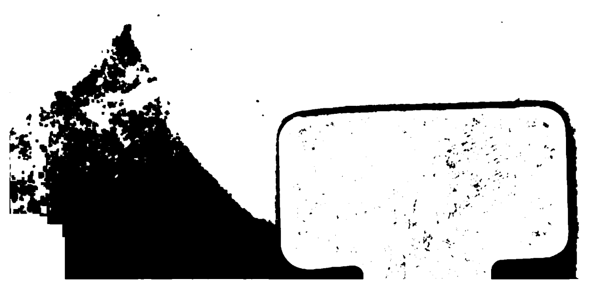







DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.







LA MINERVE

FRANÇAISE,

PAR MM. AIGNAN, de l'Académie française; — Benjamin CONSTANT; — Évariste DUMOULIN; — ÉTIENNE; — A. JAY; — E. JOUY, de l'Académie française; — LACRETELLE aîné, de l'Académie française; — TISSOT, professeur de poésie latine au Collége royal de France, etc.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA MINERVE FRANÇAISE,
Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n°. 18.

Août 1819.

AVIS.

On souscrit à Paris, au bureau de la MINERVE FRANÇAISE, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n°. 18. — Le prix de cet ouvrage est : pour un volume, 14 fr. ; pour deux, 27 fr. ; et pour quatre, 50 fr. — Chaque volume sera divisé en treize livraisons, qui paraîtront successivement, *à des époques indéterminées*. — Le montant de la souscription doit être adressé d'avance, et *franc de port*, ainsi que la correspondance, *aux auteurs de la Minerve française*.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

POÉSIE.

C'est à tort que quelques personnes se plaignent du peu d'espace que nous accordons à la poésie dans ce recueil. Nous manquons rarement de citer de bons vers quand on nous en offre l'occasion. Avons-nous négligé de faire connaître à nos lecteurs la noble philippique de M. Dupaty contre les délateurs; d'enrichir notre *Minerve* des chants patriotiques de M. Béranger? Mais si, comme l'a dit le législateur du Parnasse,

> Il n'est pas de degré du médiocre au pire,

notre réserve est suffisamment expliquée.

Le Départ du poëte (1), par M. Béraud, réclame une honorable distinction. Ce jeune poëte, dans une épître, pleine de verve et d'imagination, accuse aussi la politique d'imposer silence aux muses.

> La Politique !... Ami, ce n'est point la déesse
> Que jadis, à la Brède, adora la Sagesse,

(1) A Paris, chez Rosa, grande cour du Palais-Royal. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 5 cent.

Déesse, espoir du peuple, et flambeau des bons rois!
La Liberté t'honore, et parle par ta voix;
Dans Athène, on a vu ta brûlante éloquence
De Philippe vainqueur balancer la puissance;
Tu formas, parmi nous, tous ces grands citoyens
Qui, de nos droits sacrés intrépides soutiens,
Protégent le présent contre un passé gothique,
Et veillent aux destins de la moderne Attique;
Et de toi seule, enfin, nous devons obtenir
Le gage indépendant d'un tranquille avenir.
Honneur à tes autels!... Le monstre qui t'outrage
A pris ton nom sacré, mais non pas ton langage.

C'est contre la politique bavarde des cafés et des tavernes que l'auteur s'abandonne à sa poétique indignation. Il nous là représente sous les traits d'un de ces *Métra* insulaires,

De mille faux rapports et père et narrateur,
Sur le parquet du Club hardi navigateur,
Financier sans argent, général sans armée;
Par lui de Brest en feu la nouvelle est semée;
Le Louvre est dans les pleurs; on s'égorge à Paris;
L'Espagne est triomphante, et Bolivar est pris;

Le poëte se décide à fuir pour se dérober à ces clameurs dont il est assourdi.

Apostats du malheur, dont les transports barbares
N'accordaient un salut qu'aux refrains des Bulgares,
Insectes des vieux temps, éclos sous nos débris,
Vils esclaves des cours, charlatans à tout prix,
Je le sais: vos dédains, vos sarcasmes m'attendent;
On veut que de mon luth les cordes se détendent.....
Non! j'irai, seul et libre, en des climats lointains,
Du siècle prosaïque affranchir mes destins.
Muse, fille du ciel, divinité chérie!
Emporte-moi, rêveur, aux champs de l'Hespérie;

Redemandons Horace aux bosquets de Tibur;
Sous des cieux enrichis d'un éternel azur,
Aux pieds du Tmole en fleurs, près des rives fécondes
Dont le Vésuve au loin vole embraser les ondes,
Aux vallons du Ménale, ignorés des hivers,
Nous irons éveiller tout l'antique univers.
Docte Mélès, salut! salut, riant Alphée!
Aux pas religieux de mon errante fée,
De vos bords affranchis enseignez les détours.
Ombre de Périclès, lève-toi! des sept tours
Les chants du Méopide ont menacé le faîte;
Sur le luth de Pindare il insulte au prophète,
Et déjà, le front ceint des lauriers paternels,
Il revoit Olympie et ses jeux solennels.
Beaux lieux! que tant de fois réclama mon hommage,
Asile protecteur! adoptez mon jeune âge;
Il est digne de vous; sa mâle pauvreté
Fut fidèle à l'honneur comme à la liberté.
Je n'implore que vous : exilé volontaire,
Libre des cris du club et d'un joug tributaire,
Sans regets j'abandonne, en m'élançant du port,
Ces légères faveurs que me vendit le sort.
Quand la main d'un ministre a signé ma réforme,
Je te conserve seul, ô mon vieux uniforme!
Vieux de dix ans de gloire et d'un jour de revers;
Sous tes lambeaux sacrés, je rêverai mes vers.
Tu brillais autrefois aux rangs de cette armée,
Le dernier des remparts de la France opprimée;
Nos beaux jours ne sont plus! nous pourrons les revoir;
Qui garde un souvenir est riche encor d'espoir.

Citer de pareils vers, c'est en faire le plus bel éloge.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Recueil de discours prononcés au parlement d'Angleterre par J.-C. Fox et W. Pitt, par MM. H...., de J.... et de Jussieu.

L'ouvrage dont nous annonçons les quatre premiers volumes, acquiert, par les circonstances présentes, un nouveau degré d'intérêt. Au moment où les institutions de l'Angleterre semblent ébranlées jusque dans leurs fondemens, il est curieux de relire les discours des hommes d'état de cette même Angleterre, lors de sa prospérité la plus éclatante. Le lecteur attentif verra, dans ces discours, plus d'une prophétie alors dédaignée, et qui aujourd'hui se réalise. Les gouvernemens ne gagnent rien à mépriser la raison. Le mépris, sans doute, a un air de supériorité et d'élégance qui séduit les hommes en pouvoir; il va très-bien dans un salon, et sied fort à la bonne compagnie : mais quand l'instant de la lutte arrive, la raison n'en est pas plus faible, la bonne compagnie n'en est pas plus forte, et il ne lui reste de son insolence et de son persiflage, que le sentiment d'avoir irrité des adversaires qu'elle est également incapable et de combattre et de désarmer.

Analyser le recueil que nous avons sous les yeux serait impossible : il se compose de pièces détachées, de fragmens de discours, souvent de très-peu d'étendue, et prononcés dans des occasions particulières qui demanderaient, pour être expliquées, des détails historiques auxquels nous ne pouvons nous livrer.

Nous croyons plus utile de donner au public une idée générale du caractère des deux orateurs qui se sont disputé, pendant plus de vingt-cinq années, la possession du pouvoir et le sceptre de l'éloquence; illustres rivaux, égaux peut-être sous le rapport du talent, mais bien différens l'un de l'autre dans tout ce qui tient à la sincérité de la conviction, à l'élévation de l'âme, à la loyauté du caractère. Cette comparaison servira, nous le pensons, à mieux comprendre et à mieux juger leurs opinions, qu'il faut chercher dans l'ouvrage même.

Des passions impétueuses, un grand amour et un grand besoin de sensations fortes, une ambition ardente, mais généreuse, un patriotisme assez éclairé pour ne pas exclure la philanthropie, une sensibilité profonde et vraie, une fidélité à toute épreuve dans l'amitié, une constance dans les affections qui l'emportait sur les haines et sur les intérêts de parti, un mélange d'enfance et de supériorité rempli de charme, un esprit fin, pénétrant, quelquefois ironique, mais que tempérait une bonté parfaite, et dont la puissance ne servait qu'à combattre des doctrines funestes ou à seconder les mouvemens d'une noble indignation, une éloquence entraînante, mais souvent inquiète et précipitée, comme si d'innombrables idées assiégeaient l'orateur et le poussaient malgré lui, un instinct admirable et rapide dans tout ce qui avait trait à la liberté, le goût de tout ce qu'il y a d'élégant dans les arts et de beau dans la nature, le don d'estimer l'espèce humaine et de n'éprouver la défiance que lorsque les faits l'avaient méritée; telles étaient les qualités qui plaçaient M. Fox au rang des plus grands et des meilleurs hommes dont l'Angleterre ait pu s'honorer.

Celles de M. Pitt étaient différentes; sa dialectique était puissante, sa diction pure et souvent élevée, son ambition immense, mais calme; toutes ses passions s'y étaient concentrées. Aucune affection, aucun entraînement, aucun goût pour les arts, pour le plaisir, pour les femmes, ne l'en

détournaient. Le bruit public prétend qu'il se permettait de temps à autre d'obscures et vulgaires jouissances; mais il a fourni sa carrière sans ressentir une fois l'amour. On a dit, et je crois avec raison, que, dans sa jeunesse, il se livrait avec ceux qu'il appelait ses amis aux distractions que procurent en Angleterre les longues séances après les repas : mais son ivresse même était sage. Elle n'établissait aucune intimité entre lui et ses convives, parce qu'aucune sympathie n'existait dans son âme entre eux et lui. Avant d'arriver aux premières places, il avait, comme le font toujours tous les candidats au ministère, professé les principes de la liberté : mais, si l'on compare les discours qu'il a prononcés à ce sujet (ils sont à la vérité en très-petit nombre, puisqu'il a été ministre à vingt-trois ans) avec ceux qu'il a consacrés, pendant le reste de sa carrière, à favoriser l'accroissement du pouvoir, on voit que la défense du peuple n'était pas un terrain propre au développement de ses facultés. Elles brillaient surtout quand il s'agissait de déclamer contre la cause populaire. L'autorité était son atmosphère, comme la liberté celle de M. Fox.

Cependant, je ne le nierai point, il y a beaucoup de discours de M. Pitt qui sont parfaitement constitutionnels. Une constitution représentative a cet avantage, qu'elle fait entrer les idées des droits et des garanties dans l'esprit de tous ceux qui aspirent à prendre part au gouvernement; et, à force de répéter pour leur intérêt des maximes de cette espèce, ils se persuadent enfin qu'ils y croient. Mais la manière dont ces deux hommes célèbres considéraient la constitution anglaise, n'était point la même. M. Fox y voyait un noble espoir de perfectionnement pour toutes les classes de l'espèce humaine; M. Pitt, un moyen de puissance régulière et de stabilité pour l'oligarchie.

J'ai parlé de la constance de M. Fox dans ses affections, et les Anglais sont encore émus quand ils se rappellent les larmes versées par lui en plein parlement lors de sa sup-

ture avec M. Burke. Je ne sais si M. Pitt a jamais pleuré, mais assurément ce n'a jamais été sur de vieilles amitiés brisées. M. Fox a eu des amis; M. Pitt des associés ou plutôt des subalternes.

Le ministère de M. Pitt a été en 1789 probablement une grande calamité pour l'Europe. Je ne sais quel auteur a dit que l'âme avait encore plus d'esprit que l'esprit tout seul. Un ministre plus cosmopolite et moins anglais que M. Pitt aurait vu, dans le grand mouvement imprimé à la France, une époque qui pouvait devenir heureuse pour l'humanité. M. Pitt n'y aperçut qu'une crise qui affaiblissait la nation rivale de l'Angleterre. Il voulut accroître le mal au lieu de seconder le bien. Il réussit à plonger la France dans un épouvantable chaos; mais la destinée est équitable; la France est sortie de ce désordre, et peut-être l'Angleterre est sur le point d'y entrer.

Je ne veux point ici, comme des écrivains exagérés et trop soupçonneux, accuser M. Pitt d'avoir soudoyé toutes les horreurs de la démagogie sanguinaire de 1793. Il y a des crises durant lesquelles les factions n'ont pas besoin d'être séduites pour être folles. Les torts de M. Pitt remontent plus haut. C'est en 1789 et en 1790 qu'il combattit, par tous les moyens secrets qui étaient entre ses mains, les efforts de M. Necker pour apaiser la France; et je tiens de ce dernier, qu'entre autres obstacles à toutes les mesures qui pouvaient rétablir le calme, au succès des approvisionnemens, par exemple, durant le terrible hiver de 1789, il rencontra souvent l'influence anglaise.

M. Fox, on n'en peut douter, aurait agi bien différemment. Il eût favorisé la tendance amicale qui se développait alors entre les deux nations. Il eût offert aux Français agités, tourmentés par les fléaux des saisons, par ceux des divisions intestines et par des intrigues étrangères, une noble et loyale alliance. Au lieu d'exciter les souverains de l'Europe à lever l'étendard contre un peuple qui voulait respecter l'indépendance de ses voisins, sous la seule con-

dition que la sienne serait respectée, il eût employé l'influence du cabinet de Saint-James à faire sentir à la première coalition qu'il ne fallait pas irriter vingt-cinq millions d'hommes enthousiastes de la liberté : et, par cette conduite, il eût vraisemblablement sauvé Louis XVI et les milliers de victimes de toute contrée qui l'ont précédé et qui l'ont suivi.

A la vérité, l'Angleterre n'eût pas durant vingt ans exercé au même point le monopole du commerce : elle n'aurait pas été l'unique puissance maritime de l'Europe. Mais aussi elle ne verrait pas à Stookport, à Manchester, à Smithfield des rassemblemens de soixante-dix mille mécontens. La constitution ne serait pas menacée, l'obéissance aux lois ne serait pas remise en problème, d'insensés démagogues ne croiraient pas marcher à la liberté par l'anarchie, et à la justice par l'assassinat. Tristes résultats d'un insolent triomphe.

M. Pitt est le fondateur de l'école politique qui domine actuellement en Angleterre. L'égoïsme, le mépris des hommes et l'amour de l'argent en sont les mobiles. M. Pitt néanmoins était personnellement au-dessus des considérations intéressées. Son intégrité pécuniaire était reconnue. La médiocrité seule est avide, et le talent qu'avait M. Pitt et qui ne distingue aucun de ses élèves, le préservait des calculs sordides. Mais il y a, dans les hommes qui ont soif du pouvoir, une sorte d'arrogance qui fait qu'ils ne sont pas fâchés de voir leurs instrumens dirigés par des passions moins nobles. Outre qu'ils jouissent de se sentir supérieurs à ces instrumens, ils s'en croient plus sûrs, parce qu'on regarde comme sa propriété ce que l'on achète.

Durant la longue administration de M. Pitt, les titres se sont multipliés, les sinécures se sont accrues. Il avait oublié, au timon des affaires, ce qu'il avait dit lors de son entrée au parlement.

« Messieurs, disait-il, les ministres devraient au moins

» donner au peuple la consolation de voir que le souverain » prend part à ses souffrances, et offre lui-même l'exemple honorable d'une sage économie, dans un moment » si critique; ils devraient consulter la gloire et l'honneur » de leur maître, et le relever encore, s'il est possible, » dans l'opinion de ses sujets, en lui faisant le mérite de » retrancher ce qui appartient à la magnificence, pour » ne conserver que ce qui est nécessaire au besoin. Au » lieu d'attendre les demandes d'un peuple accablé, ils » devraient accroître sa popularité par un abandon volontaire de revenus superflus. Si les ministres n'ont pas fait » leur devoir, ce n'est pas une raison pour que cette chambre » ne fasse pas le sien. Actifs en tout ce qui concerne » l'intérêt de leurs représentans, les membres de cette » chambre saisiront toutes les ressources, tous les moyens » raisonnables qui se présenteront d'eux-mêmes; et certes » nul n'est plus positif et plus flatteur que celui de l'économie. Leur caractère leur impose le devoir de suivre ce » principe jusqu'aux pieds du trône même, en conseillant » à la couronne d'abandonner une ostentation inutile, » afin de conserver le pouvoir nécessaire; de diminuer un » peu de sa pompe royale, afin d'assurer d'autant le respect qui lui est dû; de restreindre enfin de sa grandeur » extérieure, pour augmenter encore sa dignité personnelle.... Ce n'est pas déroger à la grandeur royale que » d'écouter avec intérêt les plaintes du peuple. Parler de la » tutelle de cette chambre serait peut-être employer une » expression trop forte; mais avouer sa curatelle ne peut » offenser un roi constitutionnel. La diminution de ses » dépenses superflues n'attaque pas la royauté; et loin que » sa magnificence et sa grandeur puissent être atteintes » par une sage économie, dans un temps aussi critique, » son existence semble au contraire prendre une force plus » réelle par la réduction des dépenses.... La liste civile a » été accordée à S. M. par le parlement pour tout autre » motif que pour son usage personnel. Elle a été allouée

» afin de soutenir le pouvoir et la dignité de l'empire, » pour maintenir sa grandeur, pour payer les juges, et » les ministres étrangers; enfin pour entretenir la splen» deur et le respect dus au gouvernement par l'entretien » des grands officiers de la couronne, proportionnelle» ment à l'opulence du peuple. » Ainsi parlait M. Pitt, dans sa vingt-deuxième année, sur les bancs de l'opposition, contre lord North. Il serait curieux de rapprocher ces paroles du gouvernement de M. Pitt, ministre.

M. Fox a laissé des traces ineffaçables dans tous les cœurs des amis de la liberté en Angleterre. M. Pitt a laissé une secte d'adorateurs qui célèbrent encore son machiavélisme dans le moment où l'Angleterre en porte la peine. Sir S. Romilly, sir James Mackintosh, M. Bennet, M. Tierney, sont les disciples de M. Fox. Les élèves de M. Pitt sont assez connus sans que je les nomme.

Deux circonstances établissent entre M. Fox et M. Pitt une ressemblance apparente. Tous deux ont réclamé la réforme parlementaire. Mais il vaut la peine de comparer leurs discours sur cette amélioration, dont les événémens d'aujourd'hui prouvent trop tard peut-être la nécessité. Quelle chaleur, quel entraînement, quelle sincérité dans l'un! quel sang-froid, quelle élégance compassée, quelle absence d'âme dans l'autre! L'un va jusqu'au fond, l'autre reste à la surface. L'un veut des réalités, l'autre s'attache aux formes. L'un veut que le peuple soit vraiment plus libre, l'autre que l'oligarchie soit mieux déguisée. Tous deux ont échoué; mais il est probable que M. Fox a gémi de sa défaite, et que M. Pitt s'en est réjoui. L'avenir décidera lequel jugeait mieux de la situation de l'Angleterre.

Un second rapport, sous lequel M. Pitt et M. Fox se ressemblent, c'est qu'ils sont morts tous deux dans la vie privée; mais il y a entre eux cette différence, que les ministres qui ont remplacé M. Fox étant ses adversaires, il a pu, comme membre de la chambre des communes, rendre toujours à son pays le service important d'une op-

position constitutionnelle, et que sa mémoire n'est point responsable des fautes de ses successeurs; tandis que tous les ministres qui ont eu le pouvoir depuis M. Pitt, formés par son choix, ou d'après ses traditions et empreints de son esprit, ont agi suivant ses maximes, et que la responsabilité de tous leurs actes retombe sur lui.

B. C.

Œuvres complètes de madame Riccoboni, nouvelle édition, ornée de gravures (1).

Œuvres complètes de madame Cottin, publiées pour la première fois en un seul corps d'ouvrages, et ornées de gravures (2).

Une réflexion qui s'est présentée bien des fois à mon esprit, en lisant les ouvrages des femmes, c'est qu'elles écrivent, en général, avec bien plus d'âme et de conscience que nous; de là le charme particulier qui s'attache à leurs productions, lors même qu'elles n'ont pas un talent aussi éminemment remarquable que madame Riccoboni ou madame Cottin. Ces deux femmes célèbres, recommandables par leur mérite et par leur caractère, étaient placées dans des positions fort différentes. La première, pauvre, orpheline, séduite dès sa première jeunesse par une passion mal récompensée, ne trouva d'asile qu'au théâtre où elle transporta, au milieu de dangereuses dissipations, des habitudes studieuses et des mœurs régulières. L'autre, élevée et mariée dans l'opulence, ne quitta les bras d'une mère que pour passer dans ceux d'un mari; veuve à dix-neuf ans, elle confina sa vie dans le sein de l'étude et de l'amitié, et ne connut vraisemblablement, que

---

(1) 6 vol. in-8°., Paris, chez Foucault, libr., rue des Noyers, n°. 37.

(2) Huit volumes in-12, chez le même libraire.

par la puissance de l'imagination, ces orages du cœur qu'elle dépeint avec tant de force et de vérité.

Les romans de toutes les deux ont une place honorable dans nos bibliothèques; madame Riccoboni, moraliste ingénieuse, habile observatrice, écrivain naturel et châtié; madame Cottin, savante à produire des effets et à remuer l'âme par le pathétique des situations et du style. Le talent de l'une la rapproche un peu de madame de Sévigné; quelque ressemblance a été remarquée entre l'autre et J.-J. Rousseau. Les gens du monde, les caractères légers, préféreront peut-être madame Riccoboni; les solitaires, les cœurs passionnés, feront leurs délices de madame Cottin. Il est aisé de reconnaître, à l'ardeur brûlante de celle-ci, et aux catastrophes dans lesquelles on la voit se complaire, qu'elle écrivait en des temps malheureux, lorsque le bouleversement de la société, les terribles agitations de la vie, et le continuel danger de la perdre exaltaient encore dans les jeunes gens l'orageuse passion de l'amour, comme s'ils eussent été avides de dissiper, en quelques délicieux accès de fièvre, une existence qu'ils avaient sans cesse à disputer aux échafauds. Ainsi, quand le despotisme sanglant du prétoire opprimait l'univers, l'amour ardent, et l'ardent christianisme qui, bien compris, est l'amour même, consolaient de leurs calamités les générations naissantes, et les fervens néophytes des deux sexes s'encourageaient ensemble à cueillir les palmes du martyre.

Les temps où vivait madame Riccoboni, précurseurs de ceux dans lesquels a écrit madame Cottin, avaient une physionomie toute différente. L'ancien régime qui, à bien dire, n'a jamais été constitué, tombait en pleine dissolution. La révolution était déjà faite dans les mœurs, tandis que l'autorité s'efforçait encore à retenir les institutions et les lois, ce qui amenait dans la société un malaise général; car les uns se prononçaient hautement pour le besoin des réformes, les autres pour le danger des innovations; et cependant nul ressort dans l'état, nulle fixité dans les prin-

cipes, nulle énergie dans les caractères, nulle régularité dans les mœurs. Les grands seigneurs ne savaient alléger, qu'en s'amusant à séduire des femmes, le poids de leur ennui et de leur désœuvrement; aussi l'amour, passion dévorante dans les écrits de madame Cottin, n'est-il, dans ceux de madame Riccoboni, que sentiment ou occupation, quand il n'est pas perfidie.

L'auteur de la notice sur cette dernière se courrouce contre « les novateurs imprudens qui, sous prétexte de ré» former et d'améliorer, avaient ébranlé toutes les idées » reçues et tout remis en problême. » Ces déclamations marquent ou peu de jugement ou beaucoup d'esprit de parti. Quand le gouvernement et la législation ne sont plus en rapport avec les mœurs et les habitudes, les idées reçues s'ébranlent d'elles-mêmes, et il ne faut pas s'en prendre aux citoyens s'ils appellent des réformes nécessaires, au-devant desquelles la sagesse du pouvoir aurait dû marcher. « Ce n'est jamais par envie d'attaquer, dit Sulli, » que le peuple se soulève, mais par impatience de souf» frir. »

L'éditeur de madame Cottin nous dit, ce qui est vrai, que ses derniers momens furent adoucis par la religion; mais pourquoi nous taire qu'elle était protestante? Est-ce également à l'esprit de parti que nous devons cette réticence? Madame Cottin était protestante et avait pour amie intime une catholique, très-pieuse aussi; quel éloge de toutes les deux! quel modèle à proposer aux anciennes unions de famille ou d'amitié, divisées misérablement aujourd'hui soit par la religion, soit par la politique? Est-ce qu'il dépend de nous de penser de telle ou telle façon, sur ces choses? Ce qui dépend de nous, c'est le dévouement ou l'égoïsme, la reconnaissance ou l'ingratitude, la loyauté ou la félonie; c'est tout ce qui sépare non pas les partis ou les sectes, mais les honnêtes ou les malhonnêtes gens. Soyons donc bien lents à nous dépouiller de nos amis, et

continuons d'aimer, quoiqu'ils ne pensent pas comme nous, ceux qui nous aiment encore quoique nous ne pensions pas comme eux.

A.

DE L'ORGANISATION MUNICIPALE.

Les droits ne sont rien; les garanties sont tout : les premiers n'existent que sur des feuilles de papier qu'on appelle des lois, aussi l'arbitraire peut-il les violer sans cesse avec impunité; les secondes sont les institutions même, aussi résistent-elles merveilleusement à la tyrannie, aussi ne peut-on les méconnaître sans exciter des orages politiques. Depuis l'abolition de la féodalité, la couronne nous avait donné un grand nombre de libertés et pas une garantie; et c'est parce que nous n'avions aucune garantie que nous avons perdu toutes nos libertés.

La première de toutes les libertés, c'est l'indépendance des communes; la plus inoffensive, la plus salutaire des garanties, c'est l'organisation municipale. Elle est réclamée par les indépendans comme la base de l'édifice constitutionnel; elle est présentée par le ministère comme une institution de famille; mais il est à craindre que le ministère, qui se croit le père de famille, ne veuille étendre au-delà des bornes légitimes la puissance paternelle, et que, semblable aux anciens Romains, il ne s'arroge le droit de vendre ou de tuer ses enfans.

Il est d'ailleurs une caste qui veut être privilégiée et qui voudrait faire, de l'organisation municipale, un instrument pour reconquérir ses priviléges; elle invoque sans cesse l'ancien régime, elle en sollicite le rétablissement; il faut donc savoir ce qu'était l'ancien régime des munici-

palités. On me permettra d'en finir avec la vieille oligarchie, qui voudrait s'emparer du pouvoir, avant d'entrer en discussion avec les hommes du pouvoir qui voudraient créer une oligarchie nouvelle.

Chaque cité des Gaules était administrée par des magistrats de son choix. Les Romains respectèrent nos coutumes locales et laissèrent à chaque canton son administration particulière; l'ordre municipal émana toujours de l'élection; dénaturé par la féodalité et le pouvoir absolu, cet ordre existait encore, en 1789, dans quelques provinces méridionales qui avaient adopté la loi romaine. Les Francs établirent une nouvelle division de territoire, mais les affaires et l'administration privée furent discutées par des magistrats élus; tout homme libre concourait à leur élection. Cette institution, mutilée par le temps, existait encore en 1789, dans les provinces qui, en refusant la loi romaine, avaient conservé la tradition de leurs antiques coutumes.

Dans les communes qui ne surent conserver ni leurs coutumes ni la loi romaine, la couronne empiéta sur les droits nationaux; mais cet empiètement se borna pour lors à nommer le chef de la justice et de l'administration qui présidait, sous le nom de *graffion*, une assemblée de sept citoyens élus par le peuple, et qui prenaient le titre de *rachimburgs*, de *scabins*, de *bons hommes*.

Enfin le roi nomma par lui-même ou par ses délégués (*missi dominici*) tous les magistrats du peuple, qui cessèrent dès lors d'être des magistrats populaires; et aussitôt les *leudes*, qui avaient organisé le despotisme, isolé le prince et le peuple, se partagèrent l'arbitraire. Ils usurpèrent sur le roi le pouvoir que le roi venait d'usurper sur la nation. Les bénéfices se changèrent en *aleux*, les *fidèles* en seigneurs; le peuple fut esclave et le roi ne fut rien.

Toutes les communes ne perdirent pas leurs droits; quelques communes ne perdirent pas tous leurs droits. Quelques autres, d'autant plus heureuses que les seigneurs

furent plus avides de tyrannie, firent succéder la plainte à la douleur et la révolte à la plainte.

Je ne dis rien de ce brigandage connu sous le nom de gouvernement féodal. Les excès comblèrent la mesure, le malaise devint universel, un cri de haine s'éleva de toutes parts; or, le cri d'un peuple appelle une révolution.

Quelques villes s'affranchirent par la révolte; quelques bourgs voisins se confédérèrent, et, par leur union, forcèrent les seigneurs à reconnaître et à respecter leur liberté. Nos rois, qui avaient fait une cruelle expérience de la fidélité et des sermens de la noblesse, résolurent d'établir leur pouvoir sur la liberté publique. Louis-le-Gros vendit argent comptant l'affranchissement des communes : quelques seigneurs se hâtèrent de suivre son exemple, et la liberté fut partout mise aux enchères.

Chaque ville devint une petite république. Ici tous les citoyens élisaient leurs magistrats; là, on limitait le nombre des électeurs ou celui des éligibles; ailleurs, l'élection se bornait à une simple présentation de candidats. Les élus étaient juges, administrateurs et percepteurs des deniers publics. Les électeurs formaient le corps des citoyens, et composaient une milice assez semblable à notre garde nationale, si j'ajoute que les soldats avaient le droit d'élire leurs officiers. Le peuple veillait lui-même à la sûreté publique, il repoussait les violences des seigneurs toujours enclins à l'usurpation et au pillage; car les seigneurs, gens improductifs, faisaient la guerre qui profite aux hommes stériles, et les citoyens maintinrent la paix parce qu'elle est la sauvegarde du travail et de la production.

Dans ce siècle, tout déplorable qu'il était, ni le roi ni les seigneurs ne crurent posséder le dépôt de la liberté publique. Les chartes des communes furent plutôt une confirmation des droits anciens qu'une collation de droits nouveaux. Mais le peuple, qui se défiait des seigneurs, voulut que le roi fût garant de tous les traités; et Louis VIII

se servit de cette méfiance pour proclamer que le droit d'affranchir était exclusivement réservé à la couronne; et saint Louis profita de cette idée pour reconquérir sur les seigneurs la puissance législative par ses *établissemens*, et le pouvoir judiciaire par le *droit d'appel*.

La France éprouva le besoin de liberté, et la couronne le besoin d'argent; l'une se hâta de vendre, et l'autre se hâta d'acheter des immunités politiques; mais on les vendait cher, et les communes qui ne purent les payer demeurèrent dans la servitude jusqu'au règne de Louis XVI qui la fit entièrement disparaître.

Le besoin d'argent avait créé la liberté des communes, le besoin d'argent vint la détruire. Louis XIV enleva au peuple l'indépendance qu'il avait payée. Il créa des offices de maire, de lieutenans, d'assesseurs, de jurats, de capitouls, d'échevins; tout fut vénal et tout fut héréditaire. Mais cette hérédité ne put arrêter un pouvoir qui n'avait de limites que dans son *bon plaisir*. Un premier embarras dans les finances fit créer des offices triennaux; un second fit créer de nouveaux offices. Quand on ne put plus créer, il fallut détruire : on réunit d'abord toutes les charges; ensuite on autorisa les communes à *rembourser et à déposséder* ceux qui les avaient achetées. Enfin en 1717 on abolit tous les emplois municipaux, et le peuple reprit ses antiques immunités tant de fois ravies et tant de fois payées.

Mais à peine pût-on faire argent de ces offices, qu'on s'empressa de les créer et de les vendre en 1722; et à peine furent-ils vendus, qu'on s'empressa de les supprimer en 1724; et à peine furent-ils supprimés, qu'on se hâta de les créer et de les vendre encore en 1733; et ils furent supprimés de nouveau en 1765; et de nouveau ils furent vendus en 1771. De toutes les franchises que le pouvoir absolu avait soumises à la vénalité, aucune n'a été mise plus souvent à l'encan que la liberté des communes.

La ville de Paris, qui seule avait conservé sa liberté pre-

mière, vit Charles VI y porter atteinte durant une partie de son règne, et la couronne s'emparer plus tard et du droit d'élire et du pouvoir d'administrer. Au milieu de ces usurpations sans cesse renaissantes, les pays d'états conservèrent quelques franchises, et la manière dont ils furent régis dépose contre les hommes qui voudraient s'opposer aujourd'hui à une organisation municipale qui livrerait à l'élection le choix de ses administrateurs.

Maintenant, demandons aux hommes de l'ancien régime quel fut l'ancien régime des communes. Ils exigent que l'on rétablisse ce qui existait avant la révolution, et nous venons de voir ce qui existait avant la révolution. Veulent-ils que tous les droits soient remis en question, et toutes les libertés aux enchères? Veulent-ils établir un encan où le ministère viendrait vendre le lendemain les franchises qu'il aurait usurpées la veille? On parle sans cesse des vieilles doctrines monarchiques, et ces doctrines sont démenties par les faits. J'ai peu de confiance en ces théories, dont chaque page de notre histoire démontre la fausseté.

L'ancien régime des communes ne peut donc être rétabli, parce que, sous la troisième race, les communes eurent tant de régimes, qu'il serait difficile de dire celui qu'on veut rétablir. Pour trouver un système politique, il faudrait se reporter à cette époque de notre histoire où le peuple élisait ses mandataires, où il élisait ses magistrats, où il élisait ses administrateurs, où il élisait ses chefs militaires, où les moines élisaient leurs supérieurs, où les prêtres élisaient leurs évêques. Là, tout était national et tout était monarchique; car le prince assistait par des commissaires à toutes les élections; car il avait des surveillans auprès de toutes les administrations et de tous les tribunaux; car il nommait les chefs de l'armée; car il envoyait des inspecteurs dans toutes les provinces pour s'assurer que les magistrats civils, militaires, ecclésiastiques, remplissaient leurs fonctions dans l'intérêt commun du

peuple et du trône, et pour destituer ceux qui devenaient coupables de félonie envers l'un ou envers l'autre. Mais cet antique édifice constitutionnel passerait aujourd'hui pour révolutionnaire, et l'on dirait que l'élection n'est pas dans l'intérêt de la monarchie, parce qu'elle n'est pas dans l'intérêt d'une caste privilégiée qui veut obtenir les emplois sans prendre la peine de les mériter.

Nous arrivons aux hommes qui possèdent le pouvoir; ceux-ci paraissent fixés sur l'impossibilité de ressusciter l'ancien régime; mais ils voudraient en créer un nouveau qui fût tout à leur profit. Cependant, comme la paix est dans l'équilibre politique, et la durée des lois dans leur harmonie, il importe de se fixer sur les principes qui doivent servir de base à l'organisation municipale. Pour eux le passé ne remonte pas au-delà de l'assemblée constituante. Par ce qu'on a fait depuis cette époque, voyons s'il est possible de découvrir ce qu'il faudrait faire.

Plus désireuse de créations nouvelles que d'établissemens solides, égarée par cette haine que le pouvoir absolu lui avait inspiré contre toute espèce de pouvoir, ne trouvant point dans les antécédans de motifs plausibles pour redouter l'anarchie, l'assemblée constituante ne fut frappée que des vœux que la France avait formés par l'organe de tous nos états généraux pour le rétablissement des communes. Comme la couronne avait toujours dévoré leurs libertés, l'assemblée voulut mettre ces libertés à l'abri des tentatives futures de la couronne. Tout dans les municipalités fut abandonné à l'élection, ce qui était un grand bien : mais le ministère public, premier anneau de cette grande chaîne de fonctionnaires, qui rattache au système monarchique les élémens les plus populaires, transformé en procureur de la commune, en procureur syndic, fut aussi élu par le peuple, ce qui était un grand mal. Dès lors le gouvernement trouva des obstacles, là même où il devait trouver des appuis; et l'assemblée constituante, qui voulait

nationaliser la royauté, plaça, par une erreur fatale, le roi hors de l'administration.

Le directoire, mettant à profit une cruelle expérience, répara cette grande faute; il établit dans chaque administration des commissaires du gouvernement nommés par lui, révocables par lui. Cette innovation, qu'on appelle un acte de tyrannie, n'était que l'effet d'une sage expérience. La constitution de l'an 3 offrit en ce point une amélioration sensible. Mais la constitution de l'empire vint, escortée de ses sénatus-consultes et de ses lois, anéantir encore toutes nos libertés municipales. Le gouvernement fut l'unique administrateur. Géant aux cent bras, le pouvoir plantait à la fois, dans toutes les communes, les racines d'un despotisme qui tarit encore la prospérité nationale jusque dans ses sources premières.

Il faut donc améliorer une institution qui est la base de toutes les institutions; il faut la rendre à son antique régime et à son unique destination. Nous avons rapporté les exemples, il nous reste à présenter les principes. Mais il est rare que les améliorations admettent brusquement les principes absolus; ils doivent fléchir et se frayer une route mitoyenne entre les besoins du peuple et les craintes du pouvoir. Il faut donc se borner à interroger la France; il faut appeler l'attention publique sur cette discussion d'un haut intérêt, afin qu'éclairée par les lumières qui jaillissent de la discussion, elle puisse donner au projet le plus utile tout le poids de l'assentiment général.

Défendre la vénalité des charges municipales, serait insulter au siècle, à la raison, à l'expérience. Défendre l'hérédité des emplois populaires, serait pire encore, car à tous les vices de la vénalité on ajouterait les vices plus déplorables de l'hérédité.

Il n'est donc aujourd'hui que deux modes d'organiser les municipalités : la nomination directe et l'élection.

Le premier est contraire à l'exercice des plus inoffensives

libertés, au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie; il dénature l'administration constitutionnelle; il est la source de mille injustices journalières; il forme une anomalie dans le système représentatif, et nuit aux intérêts de tout gouvernement qui n'est pas établi sur un despotisme armé et permanent. Ce mode est d'ailleurs jugé; il existe aujourd'hui, et les changemens qu'on se propose de lui faire subir sont une preuve évidente que tous ses vices sont reconnus et par les administrés et par les administrateurs. Si je pouvais penser qu'il restât encore quelque doute, il me serait facile de le lever en traçant l'histoire rapide de nos mairies; mais plus cette histoire serait impartiale, et plus elle paraîtrait une diatribe violente. La vérité serait une cruelle satire pour nos administrations, et puisqu'elles doivent bientôt finir, je dois leur épargner cette oraison funèbre.

Reste donc l'élection : c'est non-seulement le seul mode naturel, mais c'est encore le seul mode praticable aujourd'hui. Si l'on considère la commune comme une famille politique, il faut qu'elle soit administrée par des délégués de son choix, puisqu'elle n'a pas de chef qui lui soit donné par la nature. Si on la considère comme une société de citoyens réunis par des intérêts communs, il faut encore qu'elle soit régie par des administrateurs élus; car d'où pourrait provenir le pouvoir de l'administration, s'il ne procédait de l'élection?

Ce principe me semble clair et vrai. Il en résulte que l'élection est la racine unique de tous les pouvoirs, et que la responsabilité est la suite naturelle de toute administration.

Mais quels doivent être les électeurs? Je sais qu'il est des hommes qui ne se contentent pas de la qualité de citoyen pour l'élection d'un maire ou d'un officier municipal, et qui voudraient porter le germe de l'aristocratie jusque dans les élections populaires. Pour trouver des éli-

gibles ou des électeurs, ceux-ci veulent compulser le tableau des illustres personnages qui sont montés dans les carrosses de nos rois ; ceux-là veulent ouvrir les registres des impôts, et quelques autres plus ingénus veulent donner aux préfets la faculté de composer pour chaque commune une liste d'électeurs et d'éligibles. Mais pourquoi déshériter une portion de Français de leur qualité de citoyens? Pourquoi faire naître dans toute la France, et séparer de l'état social, une classe immense de prolétaires, excitée par le mépris qu'on ferait d'elle, à haïr également la richesse qu'elle ne peut obtenir, et la pauvreté dont on lui fait un crime ?

Il ne faut pas étendre ces réflexions, car je les renferme dans le cercle des élections municipales, et il ne s'agit pas ici de l'exercice des droits politiques. Tout Français qui jouit du titre de citoyen, est membre de la commune qu'il habite, et tout membre d'une société a le droit de coopérer à l'élection des administrateurs.

Ici se présente une question nouvelle : les communes doivent-elles élire leurs magistrats ou seulement des candidats présentés à la nomination du roi ? Observons d'abord que le nom du roi est ici synonyme de pouvoir ; il ne veut dire que le ministère, les préfets et les sous-préfets qui, jusqu'à ce moment, ont mis l'administration municipale dans l'état où nous la voyons. Or, cette question se réduit à celle-ci : Voulez-vous améliorer ou perpétuer le régime actuel des municipalités ? Ne suffit-il pas de faire cette demande pour se dispenser du soin d'y répondre ?

Cependant on persiste : la charte a réservé au roi la nomination à tous les emplois de l'administration publique. Mais l'organisation restreinte aux besoins d'une commune, tient-elle à l'administration publique ? A l'époque où il existait des municipalités, les princes les plus jaloux de leur pouvoir n'ont point voulu s'immiscer dans la régie

de ces familles politiques; ils n'ont pas voulu placer leur puissance au milieu de ces attributions paternelles où la liberté trouvait un refuge qui ne pouvait inspirer d'effroi. Seulement leur qualité de chef de la grande famille les portait à veiller pour que l'harmonie ne fût point troublée entre les différentes municipalités, pour que le bien commun de chacune d'elles ne fût point livré à la rapacité d'un maire, à la faiblesse d'un échevin, au caprice d'un conseil; ils nommaient auprès de ces petites administrations un *commissaire royal*, sentinelle vigilante, qui ne pouvait nuire aux intérêts de la commune, et qui empêchait la commune de nuire à l'intérêt public. C'est là l'institution qu'il faut emprunter à l'ancien temps, parce qu'elle est un lien utile entre le pouvoir monarchique et les libertés populaires.

Il est encore une autre objection que nous devons aux hommes du pouvoir. Ils demandent que les délibérations prises par les communes ne puissent être exécutées qu'après avoir été sanctionnées par les préfets en conseil de préfecture. C'est toujours le système actuel qu'ils veulent perpétuer; c'est toujours Bonaparte qu'ils veulent mettre au régime de la liberté; ils cherchent à le défigurer sans l'affaiblir.

Il s'agit donc de savoir si les communes auront le droit de délibérer ou de proposer. Encore, si au lieu d'exiger l'approbation du préfet en conseil de préfecture, on ne demandait que l'assentiment des conseils d'arrondissement ou de département, on pourrait y souscrire; car ces conseils, qui doivent faire aussi partie de l'organisation municipale, seraient populaires par essence puisqu'ils émaneraient de l'élection; ils offriraient une véritable garantie. Mais les préfets en conseil de préfecture! que voulez-vous que les libertés municipales puissent en attendre?

On le voit: les ministres veulent tout faire par eux-mêmes ou par leurs agens, et ils voudraient se servir du

pouvoir pour enlacer toutes les libertés. On cherche à conserver dans l'organisation municipale la plupart des formes introduites par le dernier gouvernement. Je crains et je hais le despotisme, mais il ne se fait obéir que lorsqu'il est sous les armes. Rien ne serait plus déplorable que la tyrannie déguisée sous les livrées de la liberté : le gouvernement y perdrait cette majesté dont il doit être sans cesse environné, et le peuple cette confiance qui écarte les soupçons, qui apaise les murmures, qui fait que l'état est calme et le trône stable et ferme.

Tous les pouvoirs de l'ordre municipal doivent dériver de l'élection ; mais il faut savoir encore de quelles attributions ces délégués du peuple doivent être investis pour conserver les droits des communes, sans porter atteinte au pouvoir constitutionnel du ministère et de ses agens.

J.-P. P.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 68.

Paris, le 5 août 1819.

Je ne vous ai point trompé sur le procès intenté à M. Bavoux ; voilà cette grande conspiration de l'école de droit jugée. Jamais cause ne fut plus tristement célèbre ; le ridicule est venu s'y mêler au scandale ; rien ne manque à la confusion des accusateurs, rien ne manque au triom-

phe de l'accusé. Est-il un spectacle plus grotesque que celui d'un doyen de faculté venant, entouré de cuisinières, de femmes de charge et de femmes de chambre, déposer, dans un langage digne de son escorte, contre un professeur, contre un collègue victime des plus odieuses calomnies? Est-il un spectacle plus touchant que celui de tous ces jeunes légistes qui se découvrent à l'aspect d'un magistrat injustement accusé; que cette multitude d'élèves, d'amis, de pères de famille qui se précipitent dans ses bras au moment où l'arrêt du jury proclame son innocence; que cette foule d'hommes de toutes les conditions et de tous les âges, qui l'entourent, qui le félicitent, qui l'escortent, et qui se grossissent encore sur son passage de tous ceux qu'attire le bruit de son triomphe?

Je vous l'ai dit: l'acte d'accusation de M. Bellart était l'acte d'absolution de M. Bavoux. Singulier procès! Il n'y avait pas dans la salle d'audience un homme qui n'eût avoué les leçons de M. Bavoux; il n'y en avait pas un qui eût avoué le réquisitoire de M. Bellart. On dit que ce magistrat a eu jadis beaucoup de talent; si cela est vrai, l'heure de la retraite a sonné pour lui; il compromet évidemment comme procureur général la réputation qu'il avait comme avocat. Je ne relèverai pas le ton injurieux et passionné qui règne dans sa dernière production; mais le style, le raisonnement, sont bien tout ce qu'il y a de plus bouffon. Je ne connais rien au monde de si affligeant pour la morale et pour la justice qu'un magistrat qui s'emporte, et j'ai presque toujours vu M. Bellart en colère. Dans un procès fameux, il n'a gardé ni la modération ni la mesure que lui commandaient la gloire militaire et le haut rang de l'accusé. Dans les opinions qu'il a émises sur la loi des élections et sur la loi relative aux délits de la presse, il s'est abandonné à tous les écarts d'une imagination troublée; enfin, dans le réquisitoire contre M. Bavoux, il a tellement comblé la mesure, que les plus ardens ennemis de la

charte et de la liberté n'ont pas cru pouvoir le défendre, et qu'ils n'attribuent même aujourd'hui qu'à l'acte d'accusation l'absolution de l'accusé.

Aussi, comme MM. Persil et Dupin ont foudroyé ce pauvre réquisitoire ; que d'ironie, que d'épigrammes, que de sarcasmes ! jamais comédie n'a excité un rire aussi franc, une gaieté si soutenue. On se demande partout : Est-ce qu'après une pareille affaire, M. Bellart restera procureur général ? oui, sans doute. L'opinion publique réclame son changement, n'est-ce pas une raison décisive pour qu'on le garde ? Ce n'est pas du reste aux écrivains sans cesse exposés à des poursuites qu'il convient de demander son remplacement : que peuvent-ils espérer de plus favorable à leur cause que des réquisitoires si bien écrits, et si bien raisonnés ? Des actes d'accusation portant la signature d'un magistrat sévère, mais juste ; inflexible, mais calme ; d'un magistrat sans animosité, sans colère, sans passion, de tels actes, dis-je, pourraient bien être une prévention défavorable contre les accusés. Il n'en sera plus ainsi des réquisitoires de M. Bellart ; quelqu'excellens, quelque sages qu'ils soient désormais, le souvenir de l'affaire de M. Bavoux en paralysera toujours l'effet. Je conçois donc que le gouvernement ait intérêt à nommer un autre procureur général, mais les écrivains et les professeurs doivent être contens. M. Bellart n'aurait-il pas d'ailleurs le droit de répondre à ceux qui le blâment, que, dans une cause aussi malheureuse, il a fait tout ce qu'il pouvait faire ? Il n'avait qu'un manuscrit et il ne s'y trouvait rien de répréhensible ; ne pouvant accuser ce qui y était, il fallait bien accuser ce qui n'y était pas. Il n'est pas si aisé qu'on le pense, de faire un coupable d'un innocent. Rien ne serait si facile à M. Bellart que de récriminer. Pour le coup, j'admire sa modération, et je commence à croire qu'il s'amende ; d'un mot il embarrasserait les doctrinaires et les ministres. « Si la commission d'instruction publique eût

agi avec plus de sagesse, pourrait-il dire aux uns, si elle n'eût pas attendu l'heure même du cours de M. Bavoux pour afficher sa suspension aux portes de l'école, il n'y aurait pas eu de rassemblement, il n'y aurait pas eu de trouble. Si la police, si la gendarmerie, pourrait-il dire aux autres, n'avaient pas été imprudemment dirigées dans une école où la présence de MM. les inspecteurs généraux, et de M. le président de la commission d'instruction publique eussent tout calmé, il n'y aurait point eu de résistance, il n'y aurait point eu d'accusation, de visite domiciliaire, il n'y aurait point eu de procès. Mais vous frappez un coup d'état, vous fermez une école, vous annoncez à l'Europe une grande conspiration, mon devoir est de rendre plainte contre les conspirateurs; j'y ai cru réellement, parce que je dois croire les ministres; il fallait donc me mettre dans la confidence, il fallait donc me dire que c'était une mystification. Loin de là, on m'approuve, on m'encourage; le jour où le rapport de la pétition des élèves est présenté, M. le ministre de l'intérieur fait le plus magnifique éloge de ma fermeté; comment veut-on que je ne marche pas en avant ? comment veut-on que je n'imagine pas tous les moyens possibles pour prouver à la France, pour prouver à l'Europe que l'autorité ne les avait pas alarmées sans raison ? Je n'avais aucun fait positif, je n'avais aucune preuve, je fais saisir un manuscrit; j'ai le manuscrit et je n'y découvre rien de condamnable, je suis bien forcé de me jeter sur les ratures! Je défie qui que ce soit d'avoir mieux fait à ma place. » Je défends M. Bellart, vous le voyez, dans un moment où tout le monde l'attaque.

L'issue du procès de M. Bavoux est une grande leçon pour l'autorité. Elle lui apprend à ne point lancer au hasard de graves accusations, à être modérée dans ses attaques, mesurée dans ses discours. Que dans un gouvernement absolu, que sous le régime des lettres de cachet,

qu'au nom de ce que le despotisme appelle la raison d'état, des citoyens soient arrachés de leurs foyers ; qu'on en fasse des conspirateurs, parce qu'on croit avoir besoin de conspirations, on en est quitte pour ordonner un simulacre d'enquête, et, à la suite d'une procédure secrète, on les précipite dans des cachots où ils meurent oubliés. Mais que dans un pays libre, où nul ne peut être distrait de ses juges naturels, dans un pays où la procédure est publique, où le jury est institué, on frappe ou l'on accuse au hasard, c'est une imprudence, c'est un aveuglement dont on ne saurait trop gémir On a beau multiplier les formes, retarder la poursuite, prolonger l'instruction, le grand jour de la publicité arrive, l'opinion siége au banc des jurés, et ses inévitables arrêts accusent le pouvoir en même temps qu'ils proclament l'innocence du prévenu. Mais telle est la fausse position de certains hommes publics ; ils vivent à la fois dans le présent et dans le passé, et se croient encore au Châtelet quand ils sont à la cour d'assises.

On se demande maintenant ce que fera la commission d'instruction publique ? condamnera-t-elle celui que les tribunaux ont absous ? déclarera-t-elle séditieux des principes que le jury n'a pas trouvés répréhensibles ? alors elle prépare un nouveau triomphe à M. Bavoux, et la prochaine session le verra siéger à la chambre. Les tribunaux l'ont fait candidat, la commission d'instruction publique le ferait député. Rien ne sert comme la persécution ; l'injustice du pouvoir est la meilleure recommandation auprès du public.

M. Bavoux, estimé au barreau comme magistrat, à l'université comme professeur, n'avait marqué dans les partis ni par ces opinions tranchantes, ni par ces actes éclatans qui attirent les regards ; peu connu du public, ayant un petit cercle d'amis, il vivait en philosophe et professait de même. Il expliquait le Code criminel comme un jurisconsulte éclairé, il en parlait comme un homme sensible. On l'attaque injustement ; soudain tous les écrivains constitu-

tionnels embrassent sa défense, tous les avocats de quelque talent se disputent sa cause, on se porte en foule chez lui, on demande de toutes parts s'il est éligible ; il devient célèbre le jour où il est opprimé. Le gouvernement a un moyen infaillible de faire gagner ou de faire perdre la faveur publique ; c'est de persécuter ou de récompenser injustement. Mais le triomphe du professeur est complet ; la punition d'un seul de ses élèves en eût altéré la douceur, tous ses élèves sont acquittés par les tribunaux comme il l'avait été par le jury. Telle était la frivolité de l'accusation, qu'après l'audition de tous les témoins, chacun se demandait encore quelles charges pesaient sur les jeunes accusés. Les juges, d'avance convaincus, ont dispensé les avocats de prendre la parole, et l'innocence de ces factieux, qu'on dénonçait naguère à l'Europe, n'a pas même été un seul instant mise en doute.

Cependant trois mille jeunes gens ont été privés de l'instruction ; on a alarmé une multitude de familles ; toute la France, toute la génération ont été calomniées ; et, après les explorations minutieuses de la police et des tribunaux, après des visites domiciliaires, des interrogatoires, des arrestations, des procédures de toute espèce, il ne se trouve pas un coupable, il ne se trouve pas un délit. Il n'y a eu ni provocation, ni révolte ; mais il y a eu injustice, maladresse, fausses mesures, imprévoyance, et ce ne sont ni les élèves, ni le professeur qui en sont convaincus.

N'a-t-on pas aujourd'hui quelque honte d'avoir fait tout ce bruit, d'avoir causé tout ce scandale ? Si du moins c'était une leçon pour l'avenir ! Que de discours, que d'injures, que de déclamations, que de notes et de contre-notes en pure perte ! Pour le coup, c'est la fable de la montagne en travail. La conspiration Bavoux est digne de la conspiration Courvoisier. Nous n'avons cessé de l'écrire, nous l'avons répété à chaque page, à chaque ligne, et les écri-

vains ministériels nous ont traités de désorganisateurs, et les écrivains doctrinaires nous ont appelés partisans du désordre. Après les deux jugemens que viennent de rendre les tribunaux, il est curieux de lire le rapport de M. le préfet de police, en date du 1er. juillet, sur les événemens de l'école de droit. Cette pièce inédite faisait partie de la procédure. D'abord, il en résulte que M. le doyen ne s'était pas adressé seulement à la commission d'instruction publique. « Le mercredi soir, à dix heures, » dit ce magistrat, je fus prévenu, par M. Delvincourt, de » la décision qui suspendait le cours de procédure de » M. Bavoux. Il me donna des détails circonstanciés sur la » conduite inconcevable de ce professeur, qui était, dans sa » chaire, spectateur froid des attaques violentes auxquelles » se livraient sous ses yeux les élèves dont il avait échauffé » les passions.

» Il était à craindre que le moment de l'ouverture du » cours de M. Bavoux, qui devait avoir lieu le jeudi à » deux heures, ne fût celui de nouvelles violences. Une » surveillance spéciale me parut nécessaire, et j'ordonnai à » quatre commissaires de police de se rendre à l'école de » droit pour se concerter avec M. Delvincourt. Quatre » officiers de paix et seize inspecteurs furent chargés de » surveiller les environs de l'école. »

Toutes ces précautions ont produit le tumulte au lieu de le prévenir; deux lignes mises dans tous les journaux du matin, et annonçant la suspension du cours de M. Bavoux, eussent été bien plus utiles pour éviter les rassemblemens; mais ce ne sont pas là de grandes mesures d'administration, et les choses simples sont trop mesquines.

« J'avais eu, continue M. le préfet, la pensée de faire » placer seulement *soixante gendarmes* dans la cour de la » prison de Montaigu, pour être à portée de prêter main-» forte aux commissaires de police, dans le cas où ils croi-

» raient nécessaire de parler au nom du roi, et de faire » respecter la loi relative au maintien de l'ordre public. » M. Delvincourt me quitta avec l'assurance que j'allais » donner des ordres pour l'exécution de ces mesures. » L'événement a prouvé que cette première idée était la » meilleure; car elle eût fait respecter le caractère légal » des officiers auxiliaires de M. le procureur du roi, et » mis sur-le-champ les plus coupables de ces jeunes gens » sous la main de la justice. Je me suis malheureusement » borné à faire surveiller les environs de l'école *par* » *trente gendarmes en habit bourgeois*, qui n'ont été » d'aucun secours au milieu d'un rassemblement tumul- » tueux de douze à quinze cents personnes. Les élèves n'ont » pas tardé à s'apercevoir qu'ils étaient surveillés; leur » mauvaise humeur s'est d'abord manifestée par des propos » injurieux sur les agens de police, etc. »

M. le préfet l'avoue lui-même, le trouble est né des moyens qu'il avait pris pour le prévenir, de ces déguisemens honteux, indignes de tous soldats qui portent l'uniforme et si mal employés contre une jeunesse vive, loyale et pleine d'honneur. Tout le rapport de M. le préfet de police est également curieux; les mesures qu'il a prises, les comptes qu'il a rendus à M. le ministre de l'intérieur, les discours qu'il a prononcés à la tribune de l'école, y sont retracés avec une extrême fidélité; le mot de *séditieux* y revient sans cesse; maintenant que la procédure est finie, il paraîtra peut-être un peu dur; mais *séditieux* est une expression qu'on a prodiguée de nos jours aussi légèrement que celle de *suspect* pendant la révolution, et on n'en est pas encore tout-à-fait déshabitué.

Dans ma dernière lettre, je vous ai dit que tout ce tumulte avait été excité par un parti; cette assertion m'a fait traiter de *niais* par un journal ultra. Comment ai-je, dit-il, la simplicité de croire que les amis de l'ancien régime sont capables de se prêter à de pareilles manœuvres? Mais quand on invente des conspirations,

on peut bien se permettre de pareilles espiégleries. Parmi tant de preuves que j'en pourrais donner, j'en citerai une toute récente. Vous avez lu deux réclamations très-énergiques de M. Pelletier, contre les exactions dont il est victime ; l'épouse de ce père de famille a perdu la raison depuis le siége de Paris; et il est seul chargé des détails d'un commerce qui ne lui permet pas de quitter un instant sa maison. Certes, il n'y eut jamais motif plus légitime d'exemption du service militaire ; cependant on l'accable de condamnations et d'amendes, et, dans l'excès de son mécontentement, il a annoncé, par la voie des journaux, qu'il ne souffrirait plus ces odieuses vexations. Le lendemain du jour où sa lettre a été imprimée, il a reçu par la petite poste la lettre suivante :

« Votre réclamation est fort juste; si la garde nationale » n'était pas commandée par un déserteur de nos rangs, » vous seriez tranquille et honoré. Le général Lafayette » nous conduisait mieux. Votre énergie vous rend digne » d'être des nôtres. Vous êtes inscrit sous le n°. 1521. Portez toujours ce numéro écrit sur une carte à jouer. Si vous » avez quelque dépense à faire pour nous, vous trouverez » des ressources à la caisse constitutionnelle ; nous vous en- » voyons provisoirement un bon de deux cents francs. »

Le bon joint à la lettre était ainsi conçu :

« Bon pour deux cents francs payables au porteur, par la caisse » constitutionnelle.

» Paris, le 31 juillet 1819.

» Signé, *le Propagateur*, n°. 10.

» A M. Benjamin Constant, *rue du Faubourg Saint-Honoré*. (1) »

---

(1) Ce fait singulier, que j'ignorais jusqu'à ce moment, me rappelle ce qui m'est arrivé il y a environ un mois. Une femme est venue me présenter une lettre sans adresse avec un bon de 100 fr., à payer, me dit-elle, par moi, sur *la caisse constitutionnelle*, et signé, *le Propagateur*. Je répondis à cette femme que je ne connaissais ni

Voilà un de ces moyens innocens, une de ces ruses honnêtes que l'on met en usage au nom de la monarchie et de la religion; heureusement, depuis les cartes triangulaires et les épingles noires, ces infamies ne trompent plus personne. Cependant M. Pelletier n'a pu se défendre d'un certain effroi; croyant encore sa maison entourée de gendarmes, comme elle l'était deux jours auparavant, il craignait qu'on n'épiât le moment de saisir dans ses mains le mystérieux billet; il y en avait assez pour faire une bonne conspiration, et pour le tenir au secret pendant quinze mois, en attendant que la vérité fût reconnue; mais, en homme de tête, il appelle ses voisins et leur fait part de sa résolution de porter à l'instant chez le commissaire de police la lettre qu'il vient de recevoir; après cette déclaration il se rend paisiblement chez ce fonctionnaire, ne craignant plus qu'on l'arrête dans le trajet, et qu'on le prenne en flagrant délit, en s'emparant des papiers dont il est porteur. Le commissaire de police a promis de faire connaître cette lettre à ses chefs; mais M. Pelletier désire aussi qu'elle soit connue du public, et il m'a prié de la faire imprimer dans *la Minerve*.

Je reviens au procès de M. Bavoux et des élèves de l'école de droit, dont cette aventure m'a un instant éloigné. Son heureuse issue aura des résultats plus importans qu'on ne le pense. Elle apprendra à l'Europe le cas qu'elle doit faire de ces calomnies sans cesse renouvelées, de ces accusations sans cesse démenties. On sait à quoi s'en tenir au-

---

caisse constitutionnelle, ni *Propagateur*; et, ne regardant cette bizarre demande que comme une tentative d'escroquerie, je ne songeai ni à garder la lettre que cette femme eut soin de reprendre, ni à la questionner avant qu'elle ressortît : en la quittant, je racontai ce fait, sans y attacher d'importance, à l'un de mes amis, qui se trouvait chez moi, M. Hervé. La lettre envoyée à M. Pelletier me prouve que cette manœuvre tenait peut-être à un plan plus vaste. C'est à l'autorité à le dévoiler.

(*Note de M. Benjamin Constant.*)

jourd'hui sur ces prétendues connivences entre les écoles françaises et les universités allemandes. Et si, par hasard, on ne s'était décidé à frapper le coup d'état de Berlin qu'en apprenant les mesures de rigueur prises à Paris; si le cri hostile, parti de la tribune de France contre les écoles, avait été le signal de la guerre contre les universités, dans quel embarras ne se trouveraient pas les autorités prussiennes? Nous avons, de plus que les peuples d'outre-Rhin, une procédure publique et des jurés; croit-on que le jugement solennel de M. Bavoux ne leur fasse pas désirer plus vivement encore les institutions libérales qu'ils réclament avec tant d'instance? On a fait un rapprochement assez remarquable; c'est que l'aristocratie prussienne effrayait Berlin des mouvemens de notre école de droit, au même moment où l'aristocratie française effrayait Paris des projets démagogiques des universités d'Allemagne.

Au reste, les nouvelles particulières arrivées de Berlin, semblent faire croire que le ministère est disposé à revenir sur les mesures de rigueur qu'il a prises; on paraît même persuadé de la disgrâce prochaine du ministre de la police. A Francfort comme à Paris, certains personnages affectent d'attribuer à l'influence de la Russie l'excessive sévérité que vient de déployer le gouvernement prussien. C'est maintenant la tactique des ultras; ils cherchent à dépopulariser l'empereur de Russie en France et en Allemagne. Veut-on nous donner un ministère antinational? veut-on rapporter notre loi d'élection? C'est le nom d'Alexandre que l'on met en avant. Y a-t-il le moindre acte de rigueur exercé en Allemagne? paraît-il une brochure où l'on calomnie la génération nouvelle? les états de Bade sont-ils ajournés? des professeurs sont-ils traînés de leurs chaires au fond des cachots? C'est toujours l'empereur Alexandre qui le veut. C'est encore lui qui s'oppose à ce que la Prusse ait une constitution; comme s'il n'en avait pas donné une à la Pologne! On veut voir une parfaite confor-

mité de politique et de vues entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et cependant jamais situation ne fut plus différente que celle de ces deux monarques. L'un n'a rien à redouter de son peuple, et n'a à ménager que sa noblesse, l'autre n'a rien à redouter de sa noblesse, et n'a à ménager que son peuple.

C'est mal juger Alexandre, c'est mal le connaître que lui supposer des desseins indignes de lui; un grand souverain n'arme pas huit cent mille hommes pour sévir contre quelques écoliers et pour faire arrêter quelques professeurs; à ces traits on ne reconnaît point le monarque qui est venu briser les fers des peuples et qui leur a de nouveau fait entendre le nom de liberté. Alexandre sait trop que Napoléon s'est aliéné l'Allemagne en voulant la dominer; après avoir contribué à la sauver, il ne contribuera pas à l'asservir; il ne l'a pas délivrée d'un joug pour lui en imposer un autre; son caractère est plus grand, sa politique est plus généreuse. Ceux-là en ont une fausse idée qui l'apprécient d'après les discours de quelques aventuriers sans mission, et les propos de quelques envoyés sans crédit.

Ce n'est pas le séjour de M. Capo-d'Istria qui donnera de la consistance à ces vaines rumeurs; cet homme d'état, quelles que soient les intrigues et les ambitions qui s'agitent autour de lui, est d'une réserve qui devrait servir de modèle à plus d'un diplomate. Nos institutions n'ont pas le bonheur de plaire à tous ces messieurs; quelques-uns oublient un peu trop qu'ils ne sont ici que les agens de leur prince, et qu'ils ne sont pas accrédités auprès d'un parti. Les journaux ultra-monarchiques prétendent, il est vrai, que toutes les puissances de l'Europe ont individuellement le droit de nous demander compte de ce qu'on fait, de ce qu'on dit et même de ce qu'on pense chez nous. En accordant ce droit aux autres gouvernemens, ces bons Français le reconnaissent du moins au nôtre. Il pourrait donc à son tour demander compte à l'Allemagne des mouvemens qui l'agitent, à l'Angleterre des rassemblemens populaires qui

l'alarment, à l'Espagne des insurrections militaires qui l'effraient, à la Prusse de l'esprit général de mécontentement qui la tourmente; et il pourrait leur dire à tous que la France jouit d'un calme profond, parce qu'elle a une charte constitutionnelle; que l'aisance y règne parce que la propriété y est divisée; que l'armée est soumise parce qu'elle est nationale; que le peuple est paisible parce qu'il est libre, et que si nous ne jouissons pas encore de toute la prospérité où nous devons atteindre, c'est qu'une faction implacable retarde les institutions qui nous sont promises.

Je suis, etc. E.

EXPOSÉ DE LA CONDUITE DU LIEUTENANT GÉNÉRAL BRAYER, PENDANT LE TEMPS QU'IL EST RESTÉ DANS L'AMÉRIQUE DU SUD.

Lorsque, vers la fin de la désastreuse année de 1815, la réaction aristocratique poursuivait de toutes parts les débris de l'armée française, et cherchait des victimes parmi ses chefs les plus illustres et les plus redoutables sur le champ de bataille, plusieurs d'entre eux quittèrent en gémissant la patrie qu'ils avaient défendue avec gloire. On ne les vit point mendier la pitié dédaigneuse de l'étranger; nul sentiment, nul espoir de vengeance n'avilit leur infortune; ils ne cherchèrent point un refuge dans la trahison; l'idée de passer sous les drapeaux ennemis aurait révolté ces cœurs généreux; et, dans la proscription, ils restèrent fidèles à leur devoir et à leur pays.

Le lieutenant général Brayer fut de ce nombre. Il passa aux États-Unis, et trouva sur cette terre vraiment libre l'hospitalité et le repos. La température de l'Amérique du nord, ne convenant point à sa santé, affaiblie par de nombreuses blessures à peine cicatrisées, il résolut de chercher un asile dans les provinces de Rio-de-la-Plata; qui luttent encore pour

leur indépendance. Le général Brayer arriva à Buénos-Ayres, au mois de juin 1817.

Les armées de la naissante république étaient victorieuses, et avaient remporté dans le Chili des avantages considérables. Les succès de Chacaboco promettaient un avenir glorieux. Le gouvernement prenait de la stabilité; il paraissait n'avoir plus qu'une tâche à remplir, celle de concilier les esprits et de gagner tous les cœurs.

Ce fut dans ces circonstances que le général Brayer, sollicité par le directeur Puyrédon, accepta du service dans l'armée du Chili; il s'agissait de combattre pour l'indépendance du nouveau monde, la tentation était irrésistible pour un vieux soldat de la liberté.

La renommée nous apprit ces événemens; mais les hommes qui réfléchissent et qui connaissent la politique du ministère anglais, prévirent dès lors qu'on permettrait difficilement à un général français d'associer son nom et ses exploits à la conquête de l'indépendance américaine. En effet, le général Brayer ne tarda pas à éprouver des dégoûts, dont il ne pouvait soupçonner la cause. Bientôt, il se vit forcé de se retirer; et c'est du fond de sa retraite, c'est de Montévidéo qu'il répond à la calomnie, et trace un exposé qui sera lu avec intérêt de ses concitoyens, et dont nous publions aujourd'hui l'extrait fidèle et détaillé.

« A mon arrivée au Chili, dit-il, le général Saint-Martin me confia les fonctions de major-général; je les exerçai dans quelques parties avec zèle et dévouement. L'armée rend justice à mes travaux, aux sentimens qui m'inspiraient, à ma modération et à ma patience. Tout à coup, le général Saint-Martin change d'idée et me charge de remplir les mêmes fonctions à l'armée du sud, aux ordres du général O'Higgins. Je me rends à cette destination.

» Les deux armées, retenues par le mauvais temps, s'étaient concentrées dans leurs positions respectives. Les Espagnols, renfermés dans Talcahuana, s'occupaient à fortifier cette place, devenue importante et difficile depuis les évé-

nemens de Chacaboco ; pendant ce temps, je m'appliquai à l'instruction des troupes, et à introduire parmi elles cette discipline sévère qui prépare la victoire, et qui n'était pas encore connue dans cette partie du nouveau monde; en même temps je surveillai le service administratif, jusqu'alors trop négligé. Ainsi, je répondais à la confiance que m'avait témoignée le directeur Puyrédon. » Le général Brayer imagine que les désagrémens dont il a eu à se plaindre, ont été causés par ces marques de confiance, et qu'il a été victime de la jalousie du général Saint-Martin. Cependant on verra que son plus cruel ennemi a été un homme d'origine anglaise.

« A la fin de novembre, ajoute-t-il, l'armée quitta ses cantonnemens, et vint prendre position au camp en avant de Talcahuana. Le général en chef O'Higgins, convaincu de la nécessité d'attaquer l'ennemi, l'inquiéta et le harcela dans ses positions avancées.

» Enfin, le 5 décembre un plan d'attaque fut arrêté et l'exécution remise au lendemain. L'affaire s'engagea; les résultats n'en furent pas heureux. Il ne m'appartient pas de publier les causes qui, en cette occasion, firent échouer les efforts de l'armée des provinces réunies. Les dispositions étaient bonnes, mais elles ne furent pas suivies. J'aime d'ailleurs à rendre justice aux troupes qui ont combattu, et à rejeter sur la mauvaise fortune la non-exécution d'un plan qui aurait amené les plus grands résultats.

» Sur ces entrefaites, la frégate royale *la Minerve*, capturée par l'un des corsaires indépendans, donne la nouvelle qu'une expédition ennemie est sortie de Lima, faisant voile pour le Chili. Aussitôt des mesures sont prises pour repousser cette nouvelle attaque. Le général Saint-Martin ordonne que l'armée du sud fera sa retraite sur Talca, et que les autres troupes disponibles marcheront à l'ouest, formant un corps d'observation. Ces deux parties d'armée occupèrent tranquillement leurs nouvelles positions jusqu'à la fin de février 1818.

» Le 1er. mars, l'armée de l'ouest, au commandement du brigadier Belcarré, se met en marche pour se réunir à celle du sud. La jonction s'opère le 9 à San-Fernando.

» Le 11, on se concentre à Chimbarongo, et le 13 on marche à l'ennemi. Dès le 11, le général Saint-Martin me donna le commandement de la cavalerie; mais trois jours après, sans qu'il se fût présenté une occasion de la faire agir, soit inconséquence, soit caprice, soit pour me rendre responsable aux yeux de l'armée des fautes déjà commises, il me retira ce commandement, et ne me laissa que les fonctions apparentes de major-général. Je me trouvai alors officier général sans commandement, et major-général sans autorité.

» Le 13 mars, les troupes aux ordres du général Saint-Martin levèrent le camp de San-Fernando, et prirent position au ravin dit *du Pionnier*. J'avais tracé leur emplacement en-deçà du défilé, mettant un obstacle entre lui et nous. Le général Saint-Martin voulut au contraire que l'armée prit une position adossée au ravin.

» Le 14, on marcha vers la rivière de Tenon; nos troupes la passèrent à quatre heures du soir, et, d'après les ordres du général en chef, commirent encore la faute de prendre une position adossée à cette rivière. Le 15, avant le jour, nos troupes se mirent en marche et s'arrêtèrent sur la rive droite de la rivière Lontoin. Le 16, à onze heures du matin, elles effectuèrent le passage de cette rivière et s'arrêtèrent à Quecherégas. Le 17, elles se portèrent en avant et campèrent à une lieue au sud de Camerico. L'ennemi occupait de belles positions près de ce dernier endroit, de sorte que les deux armées étaient en présence.

» Le 18, je fis de ma personne seulement une reconnaissance qui avait pour but d'observer l'attitude de l'ennemi et sa force. Pendant que j'examinais ses lignes, il décampa et prit la direction de Talca. Je m'empressai de rendre compte de ce mouvement au général Saint-Martin.

Il fit aussitôt prendre les armes à ses troupes, et marcha immédiatement dans la direction de l'ennemi. On ne s'arrêta qu'à deux heures du matin, et à la pointe du jour nous continuâmes à le suivre.

» Le 19, au matin, nos troupes arrivèrent près de la rivière de Liscaya. Notre cavalerie, au nombre de quinze cents chevaux, qui marchait en tête, la passa de suite, et se dirigea sur le flanc droit de l'ennemi, dans l'intention d'arriver sur ses derrières. En effet, cette cavalerie y arriva au point où l'ennemi devait passer ; mais, au lieu de lui faire prendre la position de l'ancien camp, à une très-petite distance de cette rivière, on la plaça en bataille sur une seule ligne, à une grande demi-lieue de la véritable position. Comme je n'avais aucun emploi, et que je servais plutôt en amateur qu'en officier général, je m'offris au général en chef pour une nouvelle reconnaissance. Je trouvai la cavalerie comme je l'ai expliqué ci-dessus; et, m'avançant un peu plus, j'aperçus l'ennemi qui avait commis la faute la plus grave qu'on puisse faire en présence d'une armée opposée, celle de s'engager dans un défilé où il aurait, sans nul doute, trouvé son entière destruction, si l'ignorance ou un étrange aveuglement n'eussent empêché qu'on ne profitât de cette faveur de la nuit.

» J'appelai à moi l'avant-garde du corps des grenadiers à cheval, qui se composait d'environ soixante hommes. Avec cette petite troupe, j'attaquai deux escadrons espagnols qui se replièrent. Je fis aussitôt prévenir le général Belcarré de la situation critique où s'était placé l'ennemi, l'invitant à en donner avis au général Saint-Martin, et à se porter promptement sur le terrain; mais aucun mouvement n'eut lieu de notre part. Je brûlais d'impatience; les momens étaient précieux; j'envoyai plusieurs fois les renseignemens les plus précis pour déterminer le général Saint-Martin à une attaque. Il n'était avec ses troupes qu'à une demi-lieue de distance. Pendant ce temps quelques pièces d'artillerie légère tirèrent; mais rien d'important ne fut tenté. L'en-

nemi voyant notre irrésolution en profita habilement et passa la rivière en notre présence. Il se forma en colonnes après avoir passé, et se retira tranquillement sur Talca. C'est ainsi que les Espagnols évitèrent de passer sous les fourches caudines.

» Le général Saint-Martin n'arriva avec ses troupes qu'à cinq heures du soir; c'est-à-dire, quatre heures après qu'il fut prévenu; et cela pour se convaincre d'avoir laissé échapper l'une des plus belles occasions que la fortune lui offrait d'anéantir l'armée espagnole, de s'emparer de Talcahuana, et de terminer la campagne avec gloire et avec succès.

» Je dois ici rendre justice au général Belcarré, connu d'ailleurs pour un officier distingué. Je sais qu'il n'a pas dépendu de lui qu'on ne profitât de la faute capitale commise par l'ennemi.

» La retraite de l'ennemi effectuée, et le général en chef arrivé, il ordonna au général Belcarré de se porter en avant avec toute son artillerie et sa cavalerie. L'ennemi occupait alors une position avantageuse à une demi-lieue de nous. Des arbres, des fossés, des broussailles, un ravin long et profond, protégeaient cette position. Toutefois, d'après les ordres du général Saint-Martin, notre cavalerie, sur une seule ligne et sans aucune réserve, se porta en avant, et fit, pendant une demi-lieue, une course en forme de charge, sur des arbres et d'autres obstacles qui l'obligèrent, sans la moindre utilité, à revenir dans le plus grand désordre, après avoir perdu environ soixante hommes.

» Après cette manœuvre inexplicable, le général Saint-Martin campa près du *Cerro*. Sa position était vicieuse sous plusieurs rapports. Le premier, c'est que la gauche de nos troupes s'appuyait près de la place de Talca, où l'ennemi se trouvait avec toutes ses forces. Ainsi, il pouvait à volonté nous prendre en flanc, manœuvrer sur nos derrières et brusquer une attaque générale, sans que notre aile droite pût agir. 2°. Le terrain que nous occupions

était coupé par des ravins presqu'impraticables qui empêchaient toute communication avec nos deux ailes, et rendaient impossible tout mouvement de tactique, d'ensemble et de force. Ces observations faites au général en chef ne firent aucune impression sur son esprit.

» Le danger de notre position n'avait point échappé à l'ennemi. Il nous y attaqua le 19 mars, à sept heures et demie du soir, et obtint de grands avantages. La confusion se met dans l'armée; tout se disperse. J'étais alors aux avant-postes, je disposais les grands-gardes lorsque l'attaque commença. Je veux me replier sur le camp, et je le trouve abandonné.

» Cependant, à une petite distance, j'aperçois le colonel Hérassa, officier de la plus haute espérance, et qui, si le destin ne lui est pas contraire, sera un jour la gloire et le soutien de sa patrie. Il n'avait pas craint de regarder le danger en face, et s'efforçait d'arrêter les progrès de l'ennemi. Il avait réussi à rallier quelques troupes, ce qui prouve, comme j'ai eu souvent lieu de l'observer, que tous les élémens de la composition d'une bonne armée se réunissent dans le caractère fier et déterminé des indépendans; mais le colonel, n'étant pas secondé par le général en chef, se vit forcé de céder au nombre; il se retira, mais du moins ce fut avec gloire.

» J'atteignis dans sa retraite précipitée le général Saint-Martin que j'accompagnai jusqu'à Quecherégas. N'ayant aucun emploi, accablé de fatigues, abreuvé de dégoûts, je me dirigeai, dans le plus grand état de souffrance, à San-Yago. On y formait une junte militaire. Je m'y rends avec peine, je donne mon avis, je rassure les autorités, et j'écris en substance au général Saint-Martin « qu'invité » à servir une cause pour laquelle j'ai toujours combattu, » je lui demande avec confiance un commandement pour » marcher à l'ennemi. » Ce commandement m'est promis lorsque l'occasion se présentera de combattre.

» Cependant l'ennemi s'avance, on va en venir aux mains, et je ne suis point désigné; indigné de tant d'af-

fronts, je veux d'abord m'éloigner; mais, entraîné par le désir d'être utile, je tente en personne un dernier effort auprès du général en chef. C'est alors qu'oubliant la dignité de son caractère, il laisse éclater sa haine avec les accens de l'intempérance et de la fureur. Je puis me rendre ce témoignage de n'avoir manqué ni de fermeté, ni de modération. Je le regardai fixement.... Je ne sais s'il comprit l'expression de mes regards. C'était tout ce que je pouvais faire dans cette circonstance. L'honneur m'ordonnait d'abandonner un homme sous les ordres duquel je ne pouvais plus servir sans avilir mon caractère. Je m'éloignai. Que tout militaire examine ma conduite et me juge!

» Quoi qu'il en soit, mon séjour dans ces contrées n'aura pas été inutile à la grande cause que l'Amérique soutient contre la métropole. J'y ai introduit les élémens d'une discipline qui la fera triompher; j'ai contribué à former quelques bons officiers; enfin j'y ai laissé quelques souvenirs d'estime et de reconnaissance.

» D'où viennent donc ces clameurs, ces reproches injurieux dont je suis l'objet? Pourquoi un misérable fils de Français, *né en Angleterre*, s'est-il placé à la tête de mes ennemis? Quels ont pu être ses motifs et son but? On a indignement répandu le bruit que j'avais refusé de me trouver à l'affaire de *Maypo* (1). Ma correspondance avec le général Saint-Martin prouve le contraire. C'est à lui que j'en appelle pour repousser cette odieuse calomnie. Malgré son inimitié et sa conduite envers moi, je me plais à croire que, si de telles infamies fussent venues à sa connaissance, il les eût hautement désavouées.

» Je ne terminerai pas cet écrit sans adresser mes remercîmens aux chefs du gouvernement de Buénos-Ayres et du Chili. Leurs vertus me sont connues, je me plais à les honorer. Je retourne chez les Américains du nord, chez ce peuple grand et généreux, où le malheur est un

(1) C'est à Maypo que les indépendans réunis ont détruit l'armée espagnole et conquis le Chili.

titre au respect, et le dévouement un titre à la reconnaissance; je retourne dans l'asile où la liberté protège tous ceux qui ont combattu pour elle, et qui réunit aux noms illustres des Gates et des Washington ceux des Kosciusko et des Lafayette. J'ai rempli mon devoir de militaire et de Français. Ma consolation est le souvenir de ma vie entière. »

Le général Brayer n'avait pas besoin de justifier sa conduite. La gloire qu'il s'est acquise au champ d'honneur ne sera jamais ternie par de mensongères diffamations. Mais il nous en coûte d'apprendre à nos lecteurs que ce brave officier n'a pu se rendre aux États-Unis. Il languit à Montévidéo, dans le dénûment le plus absolu (1). Nous nous estimons heureux que la générosité nationale nous ait fourni le moyen de venir au secours de nos malheureux compatriotes. On ne peut refuser des dons aussi honorables, ils sont le tribut de la reconnaissance pour les services rendus à la patrie.

A. J.

CORRESPONDANCE

DES DÉPARTEMENS.

Bordeaux, 1er. août 1819.

« Dans la nuit du 28 au 29 juillet, on devait célébrer dans l'église Saint-Dominique le mariage du danseur Barrez avec la fille de M. Blache, maître des ballets du grand

---

(1) Il en est de même du lieutenant général Fressinet, si connu par sa bravoure et sa loyauté. C'est l'un des Français compris dans l'ordonnance du 24 juillet.

théâtre. A minuit moins un quart l'église contenait déjà plus de deux cents personnes. Le prêtre arrive, on commence la cérémonie. Tout à coup des cris se font entendre, non loin de la foule; on accourt, et l'on trouve M. Corbun, fils du négociant de ce nom, percé d'un coup de lance au-dessus de la hanche gauche. On le transporte à la sacristie, on l'interroge : il répond qu'un jeune homme l'avait coudoyé en passant près de lui, et l'avait immédiatement frappé sur la tête de deux coups de canne, et d'un coup de lance au côté. La cérémonie religieuse est interrompue un instant. On se forme en groupe dans l'église, on se questionne, et bientôt le bruit général se répand que M. Corbun fils, à la suite d'une discussion, ayant donné deux soufflets à un jeune homme de la noce, que l'on ne désignait pas encore, celui-ci s'était servi, pour se défendre, d'une canne à lance qu'il avait à la main.

» Le lendemain matin le prétendu meurtrier est connu, et l'on désigne M. Strobel, fils du consul américain.

» Voici maintenant la tournure grave que l'on semble vouloir donner à cette affaire. M. Corbun fils est un de ces jeunes gens que l'on désigne à Bordeaux sous le nom de *riches*; il a pour amis tout ce qu'il y a d'ultras dans la ville, et tous ceux qui, abusant chaque jour de la considération dont jouissent leurs familles et de la faiblesse des autorités, parviennent à faire la loi dans tous les lieux publics, et notamment au spectacle. Tous ces messieurs ont pris fait et cause pour M. Corbun fils, et ils affirment hautement qu'il a été assassiné. Ils savaient que plusieurs des artistes du grand théâtre, ayant assisté à la cérémonie, pourraient faire des rapports contraires aux faits qu'ils racontent, et l'on dit, à tort sans doute, qu'ils ont menacé les danseurs, les comédiens, de leur faire payer cher leurs paroles ou les déclarations qu'ils se permettraient. Avant-hier au soir, ils ont chassé du théâtre une danseuse qu'ils accusent d'avoir favorisé l'évasion du jeune Strobel. On ajoute qu'ils avaient formé le

projet de traiter de la même manière deux autres danseuses; mais, comme on en fut prévenu d'avance, on les fit remplacer dans le ballet où elles devaient figurer.

» Des démarches ont été faites auprès des autorités, des menaces ont été faites aux journalistes, et les amis de M. Corbun vont courant dans la ville, dans les lieux publics, et affirment que M. Strobel fils est un assassin qui, sans provocation, sans préalable, aurait frappé son adversaire. M. Strobel fils portait constamment à son chapeau l'aigle américaine; il ne fréquentait pas nos jeunes immobiles, et c'est un crime à leurs yeux.

» Tout ce qui ne tient pas au parti des ultras, parmi les personnes qui étaient à l'église, déclarent que M. Strobel fils a été outrageusement provoqué, et, qu'avant de frapper M. Corbun fils, il avait reçu des soufflets; mais on dit cela tout bas, et personne n'ose le dire tout haut, tant on redoute encore ici les hommes de 1815, qui se sentent forts de ce que les autorités sont toujours les mêmes depuis cette époque de désastres.

» Un fait certain, c'est que M. Strobel fils, qu'on transforme en assassin, est un jeune homme paisible, bien élevé, jouissant de l'estime des véritables honnêtes gens, et qu'il est impossible de supposer qu'il se soit rendu coupable du crime que le parti lui attribue.

» Au surplus, le jeune Strobel est caché; son père, homme respectable, est plongé dans la douleur, et l'on va jusqu'à dire qu'il ne trouvera pas un seul avocat pour défendre son fils. Heureusement, des tribunaux réguliers sont saisis de l'affaire; ils interrogent, et le temps des malheureux frères Faucher est passé.

» J'ai l'honneur, etc. » J. H.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT DE L'EUROPE SOUS LE POINT DE VUE CONSTITUTIONNEL.

En décrivant, dans l'une des dernières livraisons de *la Minerve*, l'état constitutionnel de l'Allemagne, j'ai suffisamment laissé voir que la prétendue conspiration découverte en Prusse, ne me paraissait que l'invention d'un parti qui, désespéré de sa chute prochaine, veut forcer les rois, en les agitant de terreurs mal fondées, à faire avec lui cause commune, sauf à les entraîner dans l'abîme qu'il a lui-même creusé sous ses pas. Je manifestais en même temps l'espérance que les souverains sauraient se préserver de ce piége, et que, facilement convaincus de l'innocence de ceux qu'on leur dénonce comme voulant leur perte après avoir été les auteurs de leur salut, ils rentreraient dans la route libérale où l'attachement du peuple et ses bénédictions les attendent. Je répugne encore à penser que je me sois trompé dans cette portion de mes conjectures. Cependant, comme il faut que la vérité passe avant tout, je dois reconnaître que le système de suspicion, de rigueur, d'arbitraire, auquel l'Allemagne était si peu habituée, ne s'est point adouci jusqu'à présent. Les arrestations se sont multipliées, non-

seulement à Berlin, mais d'après des ordres venus de Berlin, dit-on, dans diverses principautés inférieures. Aux noms des savans distingués, que déjà l'on avait arrachés à leurs familles, et jetés dans les fers, il faut ajouter les noms d'hommes non moins recommandables, et qui presque tous exercent les professions les plus honorables de la société. L'orage est tombé d'abord sur les écrivains, cela devait être. Toutes les fois que les ennemis de la liberté et de la justice parviennent à tromper l'autorité, ils dirigent ses coups contre la pensée. Elle est en première ligne dans tout ce qui intéresse l'espèce humaine, et elle doit être frappée la première. Aussi a-t-on commencé par atteindre le docteur Arndt, si connu par l'effet immense que produisait en 1813 son *Génie du siècle*, ouvrage qu'un Français ne pourrait louer sans montrer une impartialité trop peu nationale, mais où les Allemands puisèrent à la fois la haine de l'étranger, l'amour de leurs gouvernemens indigènes, et la confiance que sous ces gouvernemens ils obtiendraient des institutions et trouveraient une patrie. Le professeur Goerres n'a pas été épargné; bien que ses études, tournées spécialement vers les mythologies et les religions secrètes des peuples anciens, semblassent le séparer de la politique. Mais il avait pris part à la grande lutte européenne, qui s'est terminée par le renversement de Bonaparte. Il avait rédigé contre ce conquérant une feuille populaire, où il appelait au secours de l'enthousiasme allemand les traditions germaniques. Cette feuille avait exalté les imaginations et remué les âmes : il avait donc été trop utile pour ne pas être soupçonné. Je ne parle pas du docteur Jahn, auquel je ne puis savoir gré d'avoir harangué ses compatriotes sur le Carrousel, pour leur faire enlever le quadrige de Berlin : en ramenant dans sa patrie ce char de triomphe, il ne se doutait guère que cinq ans plus tard, une chaise de poste entourée de gendarmes le conduirait à Spandau. Mais des hommes de lettres qui n'avaient pris aux affaires publiques aucune part

directe, subissent maintenant le même sort. M. Schleiermacher, l'un des plus éloquens prédicateurs de la Prusse, et l'érudit le plus versé dans la philosophie de Platon, dont il a publié une traduction admirable, M. Néander, auteur d'une vie de Julien, tellement remarquable par la profondeur des pensées et la richesse des connaissances, que deux universités se le disputèrent, lorsqu'il étudiait encore à Gottingue, et plusieurs autres dont les noms m'échappent, ont passé de leur paisible et studieuse retraite dans les cachots destinés aux criminels. Enfin les rigueurs ont franchi l'enceinte des universités, et se sont étendues à des citoyens de toutes les classes. Des administrateurs, des fonctionnaires, des magistrats (1), ont vu leur domicile entouré. La force militaire a été employée contre des organes de la justice. Les familles des suspects ont porté la peine non de leur fuite, mais de leurs absences les plus légitimes. Le conseiller Snell, appelé à un professorat à Dorpath, par l'empereur de Russie, apprendra dans sa route qu'à son défaut ses parens sont arrêtés. Ce n'est pas tout ; et ici l'on voit, ce me semble, combien il est impossible de calculer jusqu'où de pareilles mesures entraînent les gouvernemens. L'on ne se croit plus sûr de préserver l'armée de la contagion qu'on suppose. Des officiers de la garde et de la ligne, de cette ligne et de cette garde, qui, si les craintes étaient fondées, seraient le seul et dernier appui de l'autorité, sont eux-mêmes les objets des plus graves inquiétudes. Un capitaine de Ploeue, que sa valeur et ses qualités morales avaient fait surnommer le Bayard de la Prusse, ayant offert sa démission pour ne pas aller en garnison sur les frontières de la Pologne, a été renfermé dans une citadelle. On parle des opinions pernicieuses des généraux Thielman et Gneisenau. On rapproche de ces alarmes le départ du prince de Wrède, qui a subitement quitté Munich pour aller dans ses terres. Le baron

(1) M. Muhlenfels, procureur du roi à Cologne.

seulement à Berlin, mais d'après des ordres venus de Berlin, dit-on, dans diverses principautés inférieures. Aux noms des savans distingués, que déjà l'on avait arrachés à leurs familles, et jetés dans les fers, il faut ajouter les noms d'hommes non moins recommandables, et qui presque tous exercent les professions les plus honorables de la société. L'orage est tombé d'abord sur les écrivains, cela devait être. Toutes les fois que les ennemis de la liberté et de la justice parviennent à tromper l'autorité, ils dirigent ses coups contre la pensée. Elle est en première ligne dans tout ce qui intéresse l'espèce humaine, et elle doit être frappée la première. Aussi a-t-on commencé par atteindre le docteur Arndt, si connu par l'effet immense que produisait en 1813 son *Génie du siècle*, ouvrage qu'un Français ne pourrait louer sans montrer une impartialité trop peu nationale, mais où les Allemands puisèrent à la fois la haine de l'étranger, l'amour de leurs gouvernemens indigènes, et la confiance que sous ces gouvernemens ils obtiendraient des institutions et trouveraient une patrie. Le professeur Goerres n'a pas été épargné; bien que ses études, tournées spécialement vers les mythologies et les religions secrètes des peuples anciens, semblassent le séparer de la politique. Mais il avait pris part à la grande lutte européenne, qui s'est terminée par le renversement de Bonaparte. Il avait rédigé contre ce conquérant une feuille populaire, où il appelait au secours de l'enthousiasme allemand les traditions germaniques. Cette feuille avait exalté les imaginations et remué les âmes; il avait donc été trop utile pour ne pas être soupçonné. Je ne parle pas du docteur Jahn, auquel je ne puis savoir gré d'avoir harangué ses compatriotes sur le Carrousel, pour leur faire enlever le quadrige de Berlin: en ramenant dans sa patrie ce char de triomphe, il ne se doutait guère que cinq ans plus tard, une chaise de poste entourée de gendarmes le conduirait à Spandau. Mais des hommes de lettres qui n'avaient pris aux affaires publiques aucune part

directe, subissent maintenant le même sort. M. Schleiermacher, l'un des plus éloquens prédicateurs de la Prusse, et l'érudit le plus versé dans la philosophie de Platon, dont il a publié une traduction admirable, M. Néander, auteur d'une vie de Julien, tellement remarquable par la profondeur des pensées et la richesse des connaissances, que deux universités se le disputèrent, lorsqu'il étudiait encore à Gottingue, et plusieurs autres dont les noms m'échappent, ont passé de leur paisible et studieuse retraite dans les cachots destinés aux criminels. Enfin les rigueurs ont franchi l'enceinte des universités, et se sont étendues à des citoyens de toutes les classes. Des administrateurs, des fonctionnaires, des magistrats (1), ont vu leur domicile entouré. La force militaire a été employée contre des organes de la justice. Les familles des suspects ont porté la peine non de leur fuite, mais de leurs absences les plus légitimes. Le conseiller Snell, appelé à un professorat à Dorpath, par l'empereur de Russie, apprendra dans sa route qu'à son défaut ses parens sont arrêtés. Ce n'est pas tout ; et ici l'on voit, ce me semble, combien il est impossible de calculer jusqu'où de pareilles mesures entraînent les gouvernemens. L'on ne se croit plus sûr de préserver l'armée de la contagion qu'on suppose. Des officiers de la garde et de la ligne, de cette ligne et de cette garde, qui, si les craintes étaient fondées, seraient le seul et dernier appui de l'autorité, sont eux-mêmes les objets des plus graves inquiétudes. Un capitaine de Ploeue, que sa valeur et ses qualités morales avaient fait surnommer le Bayard de la Prusse, ayant offert sa démission pour ne pas aller en garnison sur les frontières de la Pologne, a été renfermé dans une citadelle. On parle des opinions pernicieuses des généraux Thielman et Gneisenau. On rapproche de ces alarmes le départ du prince de Wrède, qui a subitement quitté Munich pour aller dans ses terres. Le baron

(1) M. Muhlenfels, procureur du roi à Cologne.

de Stein, ce champion zélé de l'aristocratie féodale, n'est pas à l'abri des soupçons. Les ambassadeurs qui sont chargés de transmettre les craintes, ne tardent pas à voir ces craintes dirigées contre eux. Il a été fait des visites domiciliaires et des saisies de papiers dans les maisons de plusieurs envoyés près de la diète. M. de Varnhagen, ministre de Prusse à Bade, a été transféré à Berlin pour y être interrogé; et l'ancien ministre de la police prussienne à Paris, M. Justus Gruner, dont tous les parisiens se souviennent, est en arrestation, à ce qu'on assure.

Quelques-uns de ces bruits sont faux, j'aime à le croire; mais ils servent à constater dans quel état d'agitation et d'effroi, des sévérités inattendues ont plongé tout à coup cette Allemagne qui s'avançait paisiblement vers les améliorations qu'on lui avait promises. Quelle leçon pour les gouvernemens, et quel souverain n'évitera pas, instruit par ce spectacle, de livrer son pays à une classe qui n'a en vue que ses intérêts, distincts des intérêts du trône et de ceux du peuple!

Car je le répète, et les déclamations de ceux qui, tout en niant mon assertion lui servent de preuve, ne sauraient affaiblir cette vérité, ces mesures violentes ne sont point parties du trône, mais de l'oligarchie qui l'entoure, de l'oligarchie qui s'est opposée en Prusse à l'établissement d'une constitution désirée, et qui a répondu à l'appel des oligarchies voisines, réduites au désespoir, dans les pays où triomphait le système représentatif. Lisez les protestations de la féodalité de Bade. Rappelez-vous la lutte des privilégiés du Wurtemberg : il n'y a pas jusqu'à ceux de la Lippe qui ne veuillent entrer dans la lice.

Des esprits mécontens et que l'exagération rend faux, ont dit que ce qui se passe actuellement était une guerre des rois contre les peuples. C'est une erreur grave et qu'il est bon de réfuter. La guerre est entre les peuples et les privilégiés. Ce grand procès est en instance devant les princes; et la minorité qui prévoit qu'elle sera condam-

née, si la raison parvient à se faire entendre, cherche à persuader à ses juges qu'ils seront compromis s'ils ne prononcent en sa faveur. Ce n'est au contraire, que s'ils prononçaient pour elle que d'incalculables inconvéniens s'ensuivraient.

La révolution française est instructive sur ce point. Elle doit nous apprendre à nous défier des alliances imprudentes. Cette révolution à son origine ne menaçait point la royauté. Elle attaquait les droits abusifs, les exemptions injustes, les prétentions insolentes d'une seule classe. Cette classe a invoqué le secours de la monarchie, et, pour lui avoir prêté son assistance, la monarchie a succombé.

Qu'il me soit permis de m'arrêter ici un instant, pour développer une idée qui me frappe.

Les privilégiés redisent sans cesse que les rois et les nobles doivent faire cause commune, parce que leurs intérêts sont communs. En quoi sont-ils donc communs, ces intérêts de la royauté et de la noblesse, ou pour mieux dire, est-il un rapport sous lequel ils ne soient pas en opposition directe?

Quel est l'intérêt d'un monarque relativement à l'administration? N'est-ce pas que ses sujets soient bien gouvernés? Quel est le moyen d'atteindre ce but? N'est-ce pas le choix des hommes les plus éclairés et les plus capables? Mais les privilégiés disputent au souverain le droit de choisir hors de leur classe. N'est-ce pas un intérêt opposé à celui du trône, qui, dans l'opinion, du moins, porte la peine des fautes de ses agens, et qui se voit néanmoins forcé de les prendre dans une caste unique et peu nombreuse? Quel est l'intérêt d'un monarque, relativement à ses finances? N'est-ce pas que les impôts, facilement supportés, soient acquittés régulièrement? Mais là où les privilégiés sont en force, ne prétendent-ils pas qu'ils sont affranchis des impôts les plus productifs, ou du

moins le plus onéreux? Leur intérêt n'est-il pas sous ce rapport, encore en opposition avec l'intérêt du prince?

Que peut désirer un roi relativement à la justice? n'est-ce pas que des lois équitables fassent plier sous un joug uniforme l'universalité des citoyens? Mais les privilégiés réclament le morcèlement de la justice, son application par leurs tribunaux particuliers et par des agens dans leur dépendance, l'inégalité des peines, des faveurs même pour le crime, des distinctions jusque sur l'échafaud?

Enfin, s'il s'agit de la stabilité des gouvernemens, quelle est leur base la plus solide? L'affection de la majorité, ce me semble. Mais les privilégiés demandent que la majorité soit sacrifiée à la minorité; ils demandent qu'une inégalité révoltante choque perpétuellement la masse nationale, ils demandent que la royauté se rende solidaire de l'irritation que cette inégalité fait naître.

Et qu'on ne dise pas que j'exagère les prétentions des privilégiés. Sans doute en France, où, grâce à la sagesse du roi, le peuple a triomphé après des efforts terribles, ils déclarent tous qu'ils ont abdiqué ces prétentions; et les plus éclairés, je le crois, ne se bercent plus de l'espoir chimérique de les voir revivre; mais en Allemagne où elles subsistent encore, la caste nobiliaire a-t-elle fait un pas pour y renoncer? Ne proteste-t-elle pas contre les réformes les plus insensibles, les plus superstitieusement mitigées? Ne se met-elle pas en guerre partout avec l'autorité monarchique? Et les journaux français de cette faction ne prodiguent-ils pas leurs éloges à la rébellion permanente de leurs frères de l'étranger? Je le dis sans détour: l'on n'applaudit qu'à ce que l'on voudrait faire, et l'on imiterait volontiers ce que l'on admire.

Je reviens à l'Allemagne. Les états de Bavière sont séparés. Les états de Bade ont été ajournés subitement. Peut-être ne faut-il pas attribuer ces deux mesures à la même cause. La séparation des états de Bavière était an-

noncée depuis long-temps. Mais, quoi qu'il en soit, il est fâcheux que les corps intermédiaires, qui représentent la force et l'opinion des peuples, ne soient pas rassemblés au moment où des nuages s'élèvent entre ces peuples et leurs chefs. C'est surtout dans les époques de crise que les trônes ont besoin d'être entourés, et j'avoue que je préfère pour leur sûreté que ce soit la nation qui les entoure, quand ce ne serait que parce que la nation n'émigre pas. Une différence assez curieuse est à remarquer entre la Bavière et le pays de Bade. Les députés bavarois, de retour dans leur domicile, ont été fêtés solennellement par leurs commettans, à la tête desquels marchaient les premiers fonctionnaires et les magistrats des villes. Le ministère de Bade, au contraire, a, dit-on, défendu toute réunion entre les commettans et les députés.

Au milieu de cette fermentation, des traits de divers genres se font remarquer, et il est bon de les léguer à l'histoire.

Le ministre de la police prussienne, M. de Schuckman, est parti pour la Silésie, peu de temps après que des prisonniers de Breslau étaient arrivés à Berlin. M. de Kamptz le remplace. C'est l'un des écrivains dont les étudians ont brûlé les ouvrages, lors de la fête de la Wartbourg. Il a sans doute un grand sentiment de son impartialité, puisqu'il se charge de diriger des poursuites contre ceux qui ont ainsi outragé son mérite politique et littéraire. On dit que le préfet de police et conseiller de régence M. de Struensée a arrêté en personne, à la tête des gendarmes, le substitut du procureur du roi à Cologne. Un docteur Tollenius ou Follenius également arrêté, et qui avait écrit une lettre à ce magistrat, que probablement il croyait encore en place, a dans sa prison été mis aux fers.

D'un autre côté, M. de Dohna, colonel des Uhlans à Bonn, a refusé de prêter son ministère à aucune mesure

de ce genre. Les magistrats de la même ville ont réclamé, pour les trois professeurs qu'on voulait enlever de leur domicile, les garanties assurées par l'usage et par les lois aux habitans des provinces du Rhin, et leurs courageuses représentations ont épargné aux prévenus un voyage pénible et une captivité rigoureuse. Ces professeurs, engagés seulement par leur promesse à ne pas se dérober aux recherches commencées, ont même obtenu la permission de continuer leurs cours, plus assidûment fréquentés que jamais par des élèves convaincus de leur innocence, et pleins de respect pour leur caractère.

Il y a quelque chose d'antique dans le spectacle qu'offrent à l'Europe ces hommes menacés par le pouvoir, et qui, au milieu de l'incertitude de leur destinée personnelle, fidèles à la mission qui a été celle de toute leur vie, consacrent les jours qui leur restent à inculquer à une jeunesse docile et studieuse les grandes vérités et les idées généreuses sur lesquelles reposent le sort des nations et la dignité de l'espèce humaine. En recommandant à leurs auditeurs le dévouement à la patrie, l'oubli de leurs propres intérêts, le mépris du danger, et le calme dans la proscription; ils donnent à la fois d'utiles préceptes et un noble exemple. Le grand-duc de Hesse et le sénat de Francfort ont aussi rendu un honorable hommage à la sainteté du droit d'asile, en déclarant que désormais ils ne livreraient plus à des gouvernemens étrangers les individus accusés de délits politiques, mais qu'ils chargeraient leurs propres tribunaux d'examiner les accusations et d'instruire les procédures. Cette résolution était commandée surtout à la ville commerciale de Francfort par son intérêt le plus évident. Le commerce et l'arbitraire sont incompatibles; et l'extradition du colonel Massenbach a fait plus de tort, il y a quelques années, aux négocians francfortois, que n'auraient pu leur en causer les restrictions les plus vexatoires ou les spéculations les plus malheureuses. La même ville peut s'honorer d'un acte de courage de l'un de ses citoyens,

le docteur Hoffmann. Il a ouvert pour le professeur Jahn une souscription à laquelle non-seulement ses compatriotes, mais beaucoup d'étrangers, se sont empressés de concourir. En annonçant cette souscription, il a rappelé le dévouement du docteur Jahn à la cause allemande, et manifesté sa conviction que le gouvernement prussien ne tarderait pas à reconnaître l'innocence de son ami. Déjà en effet quelques-unes des circonstances dont on s'était servi pour l'incriminer, se sont expliquées d'une manière très-naturelle. L'un des poignards trouvés en sa possession était un présent du jeune Kœrner, étudiant tué dans un combat en 1813, et mort au pied d'un arbre en chantant un hymne qu'il venait de composer en l'honneur de l'indépendance de sa patrie et du triomphe de la liberté.

Ces différens faits qu'il m'a paru utile de rassembler, et la franchise avec laquelle plusieurs journaux allemands s'expriment sur les mesures du gouvernement prussien, me portent à croire que les rois ne sont pas disposés à *faire leur métier de roi* dans le sens que certains journaux de France donnent à ces paroles. Après avoir cédé aux suggestions d'un parti, en prenant des précautions excessives, les souverains reviendront à leurs dispositions naturelles et à leurs intérêts véritables. Ils permettront à la justice de suivre librement son cours. Les accusés, protégés de toutes les formes préservatrices, dissiperont facilement, je le pense, les nuages dont on a voulu entourer leur conduite politique et privée. Ils prouveront que s'ils ont désiré des constitutions, c'est que des constitutions sont nécessaires aux gouvernans comme aux gouvernés; qu'elles ont été promises, qu'elles sont le prix des services rendus et du sang versé. Il ne restera de cette crise violente, mais qui aura été courte et qui sera salutaire, qu'une conviction universelle qu'on ne saurait proclamer trop haut: c'est que les rois et les peuples n'ont maintenant qu'une espèce d'ennemis, déshérités par la civilisation moderne, condamnés par le nouvel ordre social au supplice

de l'égalité, et qui, pour se venger de cet ordre social, sous lequel ils ne peuvent plus, comme jadis, esclaves à la fois et despotes, ramper et opprimer tour à tour, appellent sur l'humanité tous les fléaux, sur leurs concitoyens tous les opprobres, dénoncent les sujets aux princes et leur patrie à l'étranger.

B. C.

Des Sociétés secrètes en Allemagne et en d'autres contrées; de la secte des illuminés, du tribunal secret, de l'assassinat de Kotzebüe, etc.

Certains peintres ont sans cesse une couleur particulière devant les yeux, cette couleur prédomine dans leurs tableaux, et devient un vice de leur talent. L'auteur du livre que nous annonçons ressemble assez à ces peintres; il voit l'illuminisme partout, et le confond avec tout. Pour lui, Cromwell et Harisson, Robespierre et Anacharsis-Clootz, Babeuf et Mallet, le professeur Jahn et le vieux maréchal Blucher, Schill et le ministre Stein sont des illuminés. On se donne un air de supériorité avec ces rapprochemens inattendus qui supposent une étude approfondie de la matière, mais on ne fait réellement que se proposer à soi-même un problème dont la solution est impossible. Il n'y a pas d'OEdipe pour de semblables énigmes.

L'auteur a pour la secte des illuminés une profonde aversion, si l'on en croit ses expressions. « Il s'est formé, dit-il, au sein des plus épaisses ténèbres, une société d'êtres nouveaux qui se connaissent sans s'être vus, qui s'entendent sans s'être expliqués, qui se servent sans s'aimer. Son but est de gouverner le monde, de s'approprier le pouvoir, et de ne laisser aux souverains que le stérile honneur de porter la couronne. » Ces reproches sont bien graves, heureusement les preuves sont bien légères. L'au-

teur traite les illuminés comme certains procureurs généraux traitent un accusé ; il les noircit de crimes sans pouvoir en prouver aucun, et je crains bien que le grand jury de l'opinion ne trouve que des innocens dans les coupables qu'on lui présente sous des couleurs si odieuses. Quoi qu'il en soit, nos lecteurs sont sans doute empressés de connaître les fondateurs d'une secte dont on fait tant de bruit. Voici dans quels termes leur ennemi déclaré s'explique à cet égard. « Il n'est aucune association qui ne se soit glorifiée de ses chefs. Arius, le père du socianisme, était doué d'une rare éloquence, et très-respectable par ses mœurs ; Quesnel eut une âme forte ; Luther une imagination brûlante et la plus vaste érudition ; Calvin, une profonde politique ; mais de quels hommes l'illuminisme peut-il s'honorer ? Schrœpfer, le dieu des illuminés, n'était qu'un joueur de gobelets, infiniment plus maladroit que ceux qui peuplent nos carrefours, un charlatan d'autant plus criminel qu'il commençait par attaquer la raison pour surprendre la confiance. » Pour un joueur de gobelets cela n'était pas si mal. Mahomet n'a pas converti autrement une partie de la terre à l'islamisme. « Schrœpfer, continue l'auteur, croyait fermement à l'apparition des spectres. Il vint d'abord à Dresde, où il commença par faire tourner la tête à des princes et à des ministres, quoiqu'il n'eût pas même les talens d'un bateleur vulgaire. » J'aime mieux croire que le bateleur avait de l'esprit, que d'adopter l'opinion contraire qui me paraît trop injurieuse à des princes et à des ministres.

Saint-Germain et Cagliostro, les successeurs de Schrœpfer, portèrent dans toute l'Europe la doctrine du maître, et s'attachèrent enfin à un grand seigneur avide et libertin. Le discours qu'on leur prête, et la confiance que leur accorda le prétendu grand seigneur, sont également dignes des Petites-Maisons. « Tels sont, dit l'auteur, les fondateurs de la secte des illuminés. On ne trouve pas parmi eux un homme que les sciences avouent,

que les universités reconnaissent ; cependant la secte a fait de nombreux prosélytes dans toutes les classes. » En lisant ce passage et beaucoup d'autres, on ne peut s'empêcher de souhaiter que l'auteur s'accorde avec lui-même. Tantôt il prodigue le mépris à Schrœpfer, comme à un ignorant que les universités méprisent ; tantôt il attaque les professeurs les plus célèbres de ces universités, et en fait des disciples de Schrœpfer ; ici, on le voit exalter le pouvoir absolu comme la source de toutes les grandes choses ; là, il accuse les sociétés secrètes de vouloir la ruine de la liberté.

Je ne sais si le commerce des illuminés, si la terreur qu'il a conçue de leurs pratiques, si la méditation du même sujet ont altéré le jugement de l'auteur, mais il ne sort pas des visions, et les alliances qu'il veut faire entre les choses ou entre les hommes répugnent autant à la raison qu'à la vérité.

Peut-on s'attendre, par exemple, à un rapprochement entre l'idéologie et l'illuminisme? En quoi des philosophes paisibles, qui se plaisent à parcourir le domaine sans limites de la métaphysique, des contemplatifs qui étudient la génération des idées et font l'analyse des facultés qui concourent à leur formation, peuvent-ils ressembler à des fous furieux que l'on représente toujours la menace à la bouche et le glaive à la main? Je ne crois pas, et l'auteur lui-même ne dit pas que l'idéologie ait fait en Allemagne des sectaires fougueux; mais je sais bien qu'en France les idéologues, loin de mériter le nom de rêveurs dangereux et d'imprudens novateurs, sont amis des lois et d'une sage liberté. Napoléon, qu'une raison forte et une grande justesse d'esprit n'avaient point préservé des préjugés et des ombrages du pouvoir, se moquait quelquefois de l'idéologie, mais il ne la craignait pas. La sécurité de Napoléon doit faire autorité dans la question.

Les sociétés bibliques ont leur tour; l'auteur les regarde comme des sociétés secrètes affiliées à l'illuminisme, comme

tendant à faire de tous les cultes une démocratie et à les tuer les uns par les autres. Ici je dois citer le texte même afin que l'on ne m'accuse pas d'exagération. « Il suffira, » pour se convaincre de la force de ce levier entre les » mains de la secte, de savoir qu'on a débité, dans les onze » années qui ont précédé 1815, plus de treize cent mille » exemplaires de la Bible, préparée en cinquante-cinq lan- » gues ou dialectes différens; que cette opération a coûté » plus de vingt millions, et que le nombre des crimes con- » tre l'ordre social a quadruplé dans le même espace » de temps. » Il faudrait au moins se donner la peine de réfléchir quand on écrit des choses de cette nature. Les protestans si calmes, si modérés en général, les protestans qui conforment si bien leur vie à leurs principes religieux, sont-ils donc des illuminés? Leur croyance n'est-elle pas raisonnable, simple et dégagée d'une foule de choses qui peuvent exalter le spiritualisme et la mysticité, ces deux ennemis de la vraie religion? Les grands, les princes, les monarques qui, en Angleterre, en Allemagne, en Russie concourent à la propagation de la Bible, veulent-ils la démocratie religieuse et politique. Pendant la période dont on parle, les peuples lisaient la Bible, et, certes, les rois raffermis sur le trône par un conquérant qui n'aimait pas l'anarchie et craignait la liberté, n'ont pas manqué d'autorité. Le despotisme triomphait en Europe malgré la Bible; si dans les autres parties du monde il était assailli de toutes parts, c'était l'oppression et non pas la Bible qui soulevait les peuples contre des maîtres avides et cruels. L'auteur a donc parlé contre l'évidence; les faits même le condamnent. La raison n'admettra pas davantage l'assertion suivante: « Quand il n'y aura plus d'autorité pour fixer le sens des dogmes et celui des écritures, il y aura autant de sectes que d'hommes sachant lire; et, comme tous les hommes sauront lire, le monde ne sera qu'un repaire de bêtes féroces. » Il est bon de remarquer ici en passant que l'auteur fait à plusieurs reprises le procès à

l'enseignement mutuel, qu'il associe aussi à l'illuminisme; mais la paisible Amérique; qui lit la Bible et donne asile à tant de sectes différentes; la Suisse, où tout le monde sait lire et demeure fidèle à sa religion, répondent à ces vaines alarmes.

L'auteur n'est pas plus exact dans les faits qu'il n'est conséquent dans les rapprochemens. Suivant lui, les empereurs Joseph II et Léopold ont péri par l'aqua tofana; l'Europe entière a eu les yeux fixés sur la fin de ces deux princes, et ne s'est jamais doutée qu'ils fussent des victimes de l'illuminisme. Mais que dire à un homme qui transforme en illuminés Mirabeau et Danton? Pour en finir avec toutes ces folies, il faut ajouter que l'auteur, confondant toutes les notions, attribue également à l'illuminisme ou à la société des philadelphes qui en provient, les excès de 1793 et ceux de 1815; la conspiration de Babeuf, et celle qui faillit triompher au 18 brumaire; l'attentat inouï du 3 nivôse, et le coup de main aussi hardi qu'imprévu du mois de novembre 1812. Que de réponses faciles à ces suppositions! l'affaire de Babeuf instruite solennellement n'a pas même donné un indice de son affiliation aux illuminés; au 18 brumaire, il n'y avait pas d'autre conspiration que celle de Bonaparte, qu'on ne rangera pas, sans doute, au nombre des illuminés. Le 3 nivôse n'a point été fait par des illuminés, par des ennemis de la royauté: du moins jamais Georges, Saint-Réjan, et mademoiselle de Cicé, que l'auteur cite, ne seront regardés comme tels dans le parti opposé. La police consulaire n'a point soupçonné d'illuminisme Aréna et Tapino-Lebrun, et jamais le ministre, leur prétendu chef, n'a encouru le reproche d'appartenir à cette secte. Par ces argumens sans réplique, on peut juger de l'exactitude d'un homme qui dément ainsi à tout instant l'histoire contemporaine, et dispose des faits et des caractères comme un romancier qui construit une fable au gré de son imagination.

Suivant toutes les apparences, il en est de l'Allemagne comme de notre pays ; les illuminés qui sont devenus l'ordre teutonique, les philadelphes qui se confondent avec le tugend-bund, les francs-maçons plus innocens encore, ne sont point des associations de crime, d'ambition et de sang. L'opinion de toute l'Allemagne, l'assentiment même des princes, forcés par leurs propres sujets à secouer le joug du maître de l'Europe, attestent que ces sociétés ont eu pour objet la délivrance de la patrie. L'Allemagne a été affranchie par elles, voilà leur éloge et la preuve évidente de leur innocence. On veut qu'il sorte de leur sein des missionnaires de meurtre, et l'on cite à l'appui de cette calomnie le jeune homme qui voulut tuer Napoléon à Schœnbrunn et l'assassin de Kotzebue. L'interrogatoire du premier de ces fanatiques atteste que personne n'avait su ni connu, ni fait naître son dessein. Napoléon avait accordé la vie de cet enfant aux sollicitations d'un ami de l'humanité qui voulait s'en charger ; cette promesse ne fut pas exécutée. Voici les derniers momens du condamné : transporté de joie en apprenant qu'il mourra de la mort des braves, il embrasse celui qui lui apportait cette heureuse nouvelle. Dans ce moment, le canon se fait entendre, il demande la cause de ce bruit, on lui apprend que la paix est signée. « Allons, dit-il, je meurs content, mon pays a obtenu le bien que je voulais lui procurer, et je n'ai pas trempé les mains dans le sang de mon semblable. » Je ne vois pas là l'instrument barbare d'une société implacable qui punit de mort le téméraire qui n'accomplit pas le crime qu'on lui a commandé. Quant à Sand, c'est à ceux qui instruisent son procès à nous révéler les preuves de ses rapports avec une secte coupable et sanguinaire.

Mais, dira-t-on, pouvez-vous nier les mouvemens des étudians de plusieurs universités, l'auto-da-fé de la Wartbourg, l'exaltation des esprits dans la Prusse, la sourde agitation de toute l'Allemagne? Non, je ne

veux jamais nier la vérité; mais je crois, et je dis sans nul détour que les princes et les ministres se trompent sur les causes de leurs alarmes. Il y a eu un traité solennel entre les peuples et les monarques; les uns ont promis leur sang, les autres la liberté constitutionnelle; les peuples ont tenu leur promesse avec une admirable fidélité, c'est aux monarques à remplir l'obligation qui les regarde dans le traité. L'alliance des rois avec les peuples n'est pas moins sacrée que celle des rois entre eux; et la première impose peut-être des obligations encore plus saintes que la seconde; car les princes sont unis avec les peuples par des devoirs que la nature et Dieu ont institués, et qu'on peut appeler les conditions de la royauté; par des devoirs supérieurs à toutes les considérations qui regardent les intérêts des autres princes. Ils appartiennent à la nation qui leur confie son sort, avant d'être membres de la famille des rois, que tant de causes peuvent diviser. Je suppose un moment que l'incendie soit près d'éclater dans toute l'Allemagne, que les nobles victimes que l'estime publique entoure de respects, aient pu concevoir des pensées de désordre et de bouleversement général; j'admets toutes les exagérations que l'esprit de parti sait accumuler, et je dis aux princes de l'Europe : Éteignez le feu qui couve, apaisez les esprits, gagnez les cœurs par la modération et la justice. Rappelez-vous que ceux qui sont en vos mains ont appelé vos peuples à soutenir l'indépendance de votre couronne; souvenez-vous du sang de vos sujets, versé pour la cause commune, et donnez-leur la liberté dont ils sont dignes. Du jour où votre pays aura reçu de vous une constitution, les sociétés secrètes cesseront d'exister; on ne se coalise, on n'entretient des intelligences, on ne forme des réunions mystérieuses que chez un peuple souffrant et qui aspire à quelque bien qu'il avait espéré. L'objet même de vos craintes est l'indice le plus sûr d'un mal que vous pouvez réparer par la prudence, effacer par la justice. Si au contraire, comme le prouve l'exemple de

la France, si faussement accusé, les sociétés que l'on vous invite à réprimer, les professeurs et les écrivains qui gémissent dans les prisons d'état, n'avaient que des intentions innocentes et des désirs légitimes, hâtez-vous de reconnaître la vérité, et de contracter avec vos peuples, au nom de la liberté, une nouvelle alliance qui, en plongeant à jamais dans l'oubli tout le passé, fera le bonheur des citoyens et la sécurité du trône.

P.-F. T.

GALERIE LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

Choix de Rapports, Opinions et Discours prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 *jusqu'à ce jour*, recueillis dans un ordre chronologique et historique (1).

Les richesses variées que présentent les livraisons successives de cette collection ne nous laissent que l'embarras du choix. Les deux volumes qui viennent de paraître sont consacrés aux derniers travaux de cette assemblée constituante qui renfermait dans son sein tant de patriotisme et de lumières, et qui offrira éternellement aux nations des souvenirs et des modèles. Cependant, aux approches de sa dissolution, déjà percent dans ses débats les sinistres influences des passions violentes qui s'agitaient autour d'elle, au milieu d'elle, et qui corrompirent dans leur germe les plus beaux fruits de la liberté. Je ne puis exprimer quelle profonde mélancolie s'empare de moi, lorsque je vois les temps affreux qui succédèrent, m'apparaître ainsi dans leurs préparations, encore insensibles. Il semble que sous

(1) Tomes v et vi; le vii est sous presse. Prix de chaque volume pour les souscripteurs, avec les portraits lithographiés, 7 francs; sans les portraits, 5 francs. Pour les non souscripteurs, 1 franc de plus par vol. Franc de port, 1 fr. 80 cent. en sus. A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarine, n°. 30.

mes yeux se pressent à la fois tant d'illustres martyrs de la liberté qu'ils fondèrent, tant de déplorables victimes des fureurs allumées involontairement, ou à dessein, par une imprudente opposition.

Assailli par ces douloureuses pensées, j'ouvre le livre à la discussion sur la peine de mort : *La peine de mort sera-t-elle ou non conservée ?* Tel est le haut débat qui s'agite dans le sénat législateur. Elle sera conservée ; infortunés ! l'arrêt que vous venez de prononcer est celui des plus marquans d'entre vous. L'anarchie, ce dernier degré du despotisme, ne fait grâce à rien de ce qui s'élève. Toutefois, la peine de mort, telle est votre décision, sera la simple privation de la vie ; nulle torture n'y pourra jamais être ajoutée ; c'est l'humanité qui vous inspire ce décret ; c'est elle que vous croyez servir : que 93, que 1815 nous disent si vous avez servi l'humanité.

Mais quoi ! pour quelque cause que ce puisse être, le droit de la société va-t-il donc jusqu'à détruire judiciairement un homme ? Ceux des orateurs qui opinèrent contre la peine de mort, et parmi lesquels le savant publiciste Adrien Duport se fit remarquer, reculèrent tous devant cette question, qui vaut pourtant la peine d'être approfondie. Ils se bornèrent à prouver, ce qui est facile en voyant les choses de haut, que la peine de mort ne peut jamais être utile à la société, et rejetant l'examen du droit parmi les abstractions métaphysiques, ils conclurent de l'inutile à l'injuste. Moi, je renverse leur raisonnement, et ne pouvant me décider à voir de la métaphysique dans un débat qui se résout par la destruction des hommes, j'oserai conclure de l'injuste à l'inutile. Je sais que de grandes autorités, que des philosophes recommandables par leur amour de l'humanité, Montesquieu, Rousseau, Mably, Filangieri et plusieurs autres, ne craignent pas d'attribuer à la société la puissance judiciaire de vie et de mort ; mais leurs argumens se bornent à considérer la peine capitale soit comme légitime défense, soit comme

talion : or, il est évident, d'un côté, que les crimes individuels peuvent atteindre des membres, ou détruire des formes de la société, mais non menacer jamais l'existence de la société même ; de l'autre, que la peine du talion est une législation monstrueuse et absolument inapplicable. Il me semble qu'il faut monter plus haut pour résoudre la difficulté.

La souveraineté de l'homme n'appartient ni à quelque représentant que ce soit de la société, ni même à la société toute entière ; car, souveraineté suppose supériorité de nature ; elle réside dans l'homme lui-même, elle le constitue et ne peut être séparée de lui, sans qu'on arrache en même temps la dignité à son être, la liberté et la moralité à ses actions. L'homme ne peut engager dans le contrat social que la direction de ses actes politiques et la répression de ses écarts sociaux, direction et répression dont les limites restent nécessairement placées en deçà de la souveraineté, de la propriété inaliénable de l'individu. Or, quand même la souveraineté de l'homme sur sa propre personne lui donnerait (ce que n'avouent ni la religion ni la morale) le droit d'attenter à sa propre vie, certes elle ne peut lui donner, par aucune combinaison que ce soit, le droit d'attenter, comme juge, à la vie d'un autre. Le seul juge de l'homme, à proprement parler, est Dieu qui, ayant fait entrer le mal moral dans l'arrangement de l'univers, manquerait à sa justice et à sa bonté si, dans un autre monde, il ne décernait pas à la vertu malheureuse les récompenses et les consolations. Si donc nous voulons examiner de près la théorie des peines, nous trouverons que ce mot de *peine* est impropre, et qu'il ne signifie rigoureusement que répression. Or, assurément, c'est le droit, et, qui plus est, c'est le devoir de la société, de réprimer tous les désordres qui la troublent ; et le châtiment que subit le criminel est la condition nécessaire du contrat auquel il a concouru ; mais, encore une fois, cette répression n'a de moyens légitimes que dans les bornes du pou-

voir social; et plus j'y réfléchis, moins je puis me persuader que ce pouvoir aille jusqu'à prononcer juridiquement la peine de mort. Celui qui tue, dit-on, doit mourir. — Oui, dans le combat, s'il est possible; mais non dans les représailles d'un jugement de mort, si ce jugement de mort n'appartient pas à la société. Le mal ne doit pas être réprimé par le mal; autrement vous consacrez l'affreux talion, ou plutôt vous y aspirez avec d'impuissans efforts.

Quel bonheur pour l'ordre public, pour la morale et pour l'humanité, si ces idées pouvaient pénétrer dans l'esprit et dans l'âme des législateurs des nations! du moins les fatales erreurs de la justice ne seraient plus irréparables. Cependant un long opprobre, une longue solitude, une longue privation de la liberté, épouvanteraient plus le scélérat, que ne l'effraie l'instant rapide d'une mort dépouillée de toute torture et de toute barbarie; et quant à l'innocent, victime des machinations ou des apparences, quelles forces inouïes ne puiserait-il pas dans sa conscience et dans l'espoir? Alors, plus de ces spectacles sanglans qui jettent dans le peuple des semences de férocité. Le respect pour la vie des hommes, proclamé religieusement par la loi, les accoutumerait dès l'enfance à ne plus la jouer déplorablement dans les guerres, dans les querelles, souvent dans les plus futiles intérêts, en même temps que l'échelle des peines, qui n'aurait plus la mort pour sommité, décroîtrait graduellement à l'immense avantage des mœurs; car, s'il est une vérité démontrée aux yeux du philosophe, c'est que, soit dans l'éducation, soit dans la religion, soit dans le gouvernement, la terreur n'enfante que les forfaits et les vices.

Mémoire sur les travaux publics d'Angleterre, suivi d'un mémoire sur l'esprit d'association et sur les différens modes de concession, et de quinze planches, avec une carte générale de la navigation intérieure, indiquant les deux systèmes des grands et des petits canaux de ce pays; par J. Dutens, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, etc. (1)

Il est louable sans doute à l'administration générale des ponts et chaussées d'envoyer ses plus habiles ingénieurs examiner les routes et les canaux de l'Angleterre, pour faire profiter la France du tribut de leurs observations; mais il faut reconnaître que, sans la réorganisation de notre régime municipal, nous n'aurons jamais de bonnes routes, et que l'esprit d'association, favorisé par le gouvernement, peut seul étendre parmi nous le bienfait des canaux.

La loi commune de l'Angleterre est de mettre en entier les chemins à la charge des paroisses; seulement, pour les routes d'une grande fréquentation, il est accordé un péage temporaire auquel les Anglais se résignent volontiers par l'application immédiate du principe de justice distributive, et qui, en cas d'insuffisance, laisse subsister l'obligation des prestations communales en nature ou en argent; aussi les routes anglaises sont-elles toujours merveilleusement entretenues. Je suis loin de proposer pour la France, même avec ces modifications, le rétablissement des barrières et des corvées; je dis seulement que notre seul moyen d'avoir toujours et partout de bonnes routes, serait de placer entre les mains des communes, réorganisées dans un sage système, les charges et les ressources relatives à l'entretien des chemins publics.

A l'égard des canaux, « En France, dit M. Dutens, on

(1) Un vol. in-4°., à Paris, chez Gœury, quai des Augustins, n°. 41.

les considère comme des chemins fluides, et cette manière de les envisager les retient sous le régime de l'administration générale. En Angleterre, on les regarde pour ainsi dire, comme de grandes machines qui livrent les matières premières à l'industrie manufacturière, ou les produits de celle-ci aux besoins du consommateur; et, les voyant sous cet aspect, on est conduit à penser que personne, mieux que les producteurs de ces objets, ne peut juger des moyens les plus propres à les répartir suivant les demandes du commerce. » C'est donc à des entreprises particulières que sont remis, en Angleterre, par des concessions perpétuelles, l'établissement et l'entretien des canaux; car chez nos voisins le sage principe du gouvernement est de se charger uniquement de ce que les individus ne peuvent pas faire par eux-mêmes, tandis qu'en France l'administration est un Briarée dont les lourdes mains s'appesantissent sur tout: on ne sait, ou l'on ne veut pas voir, qu'il est des choses dont l'action directe appartient naturellement soit aux communes, soit aux individus, et pour lesquelles l'administration publique doit se borner à la surveillance et à la protection. Aussi, tandis que l'oligarchie anglaise n'est que politique, l'aristocratie française est-elle tout à la fois politique, administrative et même communale, ce qui la rend nuisible, offensive et intolérable à la masse entière du peuple, et explique, d'un côté, l'amour passionné de la nation française pour sa loi d'élections, et de l'autre, la fureur acharnée avec laquelle une faction cherche à la lui ravir. Il faut pourtant que cette faction, si elle veut disputer long-temps à la charte une partie de ses envahissemens, se décide à en abandonner quelques autres; vouloir tout retenir serait, dans un temps donné, le sûr moyen de tout perdre.

Les mémoires de M. Dutens sont précieux sous plusieurs rapports. Ils nous donnent des connaissances positives qui nous manquaient, sur le système de la navigation intérieure de l'Angleterre, et particulièrement sur celui de la

petite navigation dont l'application à la France était proposée sans cesse avant qu'on eût pris la peine de l'étudier. M. Dutens est aussi le premier qui nous offre un précis historique raisonné du système général de la navigation de l'Angleterre, et qui, d'après les travaux qu'il a faits, soit dans ce pays soit parmi nous, fixe enfin les idées sur le seul système de petite navigation admissible en France. En ce qui concerne les routes, on doit aussi lui savoir gré du soin extrême qu'il a mis à constater et à faire ressortir cette circonstance importante, et presque entièrement ignorée jusqu'à ce jour, de l'obligation où sont les communes d'Angleterre de pourvoir par des prestations à l'insuffisance du péage : tout ce qu'il dit sur le mode de concession perpétuelle à établir pour les canaux, sur la convenance de ne laisser au gouvernement que la surveillance de l'administration des routes, et sur les progrès futurs de l'esprit d'association en France, mérite d'être particulièrement étudié. M. Dutens joint aux connaissances approfondies de son art, le mérite du philosophe et le talent de l'écrivain dont il a donné des preuves dans son *Éloge de Montaigne*, mentionné honorablement par l'académie française.

Projet de changemens à opérer dans le système des places fortes, pour les rendre véritablement utiles à la défense de la France; par le lieutenant général Sainte-Suzanne, pair de France(1).

L'importance du sujet et le nom de l'auteur me font un devoir de dire un mot de cette brochure dont je n'ai pas la prétention d'apprécier le mérite; c'est aux militaires à la juger.

---

(1) Brochure in-8°., à Paris, chez Magimel, libraire, rue Dauphine, n°. 9; et chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal.

Le système de M. le général Sainte-Suzanne est fondé sur cet éternel axiome que la force réside dans les masses et dans les grands ensembles, et que la bonne qualité et l'heureux emploi des moyens sont préférables à leur multiplicité. La France, en 1814, avait près de trois cent mille hommes disséminés dans des places tant françaises qu'étrangères; quel secours en a-t-elle reçu? L'auteur propose donc en substance, 1°. de supprimer une grande partie des places de deuxième et de troisième classes; 2°. de se borner à un certain nombre de grandes places déjà existantes ou à construire, dont l'emplacement soit bien choisi, et qui soient susceptibles de contenir des garnisons *semblables à des corps d'armée*, par conséquent assez fortes pour servir de point d'appui à une armée battue, pour prendre au besoin l'offensive en cas d'invasion, et enfin pour opposer à un siége une vigoureuse et longue résistance.

On ne peut nier que, sans un bon système défensif, tout ne soit précaire dans l'existence des peuples. Et par système défensif, M. le général Sainte-Suzanne n'entend pas seulement ce qui concerne les places fortes, mais encore tout ce qui constitue la force militaire de l'état, dont la garde nationale est une partie essentielle. Son écrit contient à ce sujet des vues qui semblent mériter d'être prises en considération.

Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville, gentilhomme de la chambre de Philippe v, et chef de sa maison française (1).

La décadence de l'Espagne remonte à Philippe II. Ce sombre despote, invisible à son peuple, habitait l'Escurial

(1) Deux volumes in-8°., à Paris, chez Maradan, rue Guénégaud, n°. 9.

comme une forteresse d'où sa cour mystérieuse, ministre redoutable de ses volontés, ne communiquait à l'état qu'une vie factice entre la langueur et les convulsions. Après lui, ces esclaves dorés, dépositaires de tous les secrets et de tous les moyens de la puissance, devinrent tyrans à leur tour; sous une suite de rois fainéans s'établit *le gouvernement de la cour*, fléau des états modernes, et perpétuelle semence de révolutions. Quel spectacle l'Espagne présentait au commencement du dix-huitième siècle, lorsque le petit-fils de Louis XIV y alla recueillir l'héritage délabré de Charles II! « Point d'armée ni d'argent, point de justice, point de police, point de liberté et point de frein. Dans les colonies, des vice-rois; dans la métropole, des capitaines généraux, sans cesse renouvelés, jamais recherchés ni contenus; au centre, une quantité de sénats qui, sous des dénominations pompeuses, n'offraient aucune autre garantie que la volonté royale; ..... véritable oligarchie composée d'hommes unis par l'orgueil, divisés par l'ambition, et endormis par la paresse; voilà pour le gouvernement. Un palais silencieux, asservi au nom de l'étiquette par des commensaux et par la reine, qui le remplissaient de leurs intrigues; voilà pour la cour. Enfin, un épiscopat trop riche et trop dépendant de Rome; une inquisition redoutable.... et des milliers de moines...: la plupart opposés entre eux d'un ordre à l'autre, ou même de couvent à couvent, tel était en peu de mots l'ensemble de l'Espagne. »

Le caractère de Philippe V ne le rendait pas propre à réprimer ces désordres. L'élève de Fénélon était doux, les bons enseignemens ne lui avaient point manqué, mais, pour qu'il eût jamais pu en faire l'application, il était trop jeune, et les princes du sang français vivaient environnés de trop d'ombrages. Ses préparations n'étaient que des théories; il ressemblait à ceux qui n'ont appris à nager que sur une table, et que toutes leurs facultés abandonnent dès que le frémissement de l'eau se fait sentir. Aussi, ja-

mais prince ne fut plus incapable de la moindre volonté, même dans les bagatelles; il fallait se décider, agir et sentir pour lui; ceux qui l'ont peint comme ingrat n'ont pas réfléchi qu'il n'y a dans la servitude ni reconnaissance ni ingratitude, mais détachement nécessaire de toute personne et de toute chose.

Dans un tel royaume et avec un tel prince, surtout lorsque le trône était disputé par les menées et par les armes de l'Autriche, il n'est pas douteux que c'était au cabinet de Versailles à saisir le timon des affaires; mais il fallait beaucoup de délicatesse et d'habileté pour ne pas blesser l'indépendance et la fierté castillanes; si tous les ressorts cachés étaient français, tous les ressorts apparens devaient être espagnols; vérité que semblent n'avoir suffisamment sentie ni le marquis de Louville, donné comme mentor au jeune roi, ni l'éditeur qui, de la collection de ses lettres, a formé des mémoires spirituels et agréables. Louville, d'ailleurs, se montre, il est vrai, dans sa correspondance, homme d'esprit, homme d'honneur et de capacité; mais il n'avait ni l'autorité ni l'expérience nécessaires pour faire fléchir à la droiture de ses vues les prétentions rivales; il possédait ce degré de force qui éveille les jalousies sans pouvoir les comprimer.

Ces observations n'échappèrent pas à l'intrigante princesse des Ursins, qui régna si désastreusement dans les premières années de l'avénement de Philippe v; la seule précaution de donner aux manœuvres les plus viles et les plus scandaleuses, un air de nationalité, lui fit trouver des appuis dans le peuple espagnol et jusque dans le conseil de Louis xiv. Si ce conseil, moins asservi lui-même à la politique mesquine et déplorable d'une favorite, eût envoyé à Madrid un régulateur sage et puissant, la régénération de l'Espagne eût été l'ouvrage et eût tourné au profit de la France, au lieu d'être dirigée contre elle, comme elle le fut depuis par le génie entreprenant d'Albéroni.

Les anecdotes que ces mémoires renferment les rendent précieux pour l'histoire, et la vive lumière qu'ils répandent sur les funestes effets de l'intrigue et de la corruption des cours, ne sera pas perdue pour ceux qui veulent fonder enfin par les constitutions le repos des peuples et des rois. Quel honnête homme, le plus ennemi de la charte, ne frémirait pas en voyant que le quart du globe était soumis alors à la domination absolue d'un prince, inhabile à décider par lui-même des plis de sa fraise ou de la couleur de son pourpoint! Quoi! les nations seraient destinées éternellement à être le jouet des courtisans et la proie des favoris! Non; c'est une démence, c'est une impiété de le prétendre, et, aujourd'hui plus que jamais, de redoutables leçons puniraient les incorrigibles.

A.

L'ERMITE EN PROVINCE.

MARSEILLE.

J'avais résolu de jeter un voile sur les crimes dont cette ville a été le théâtre en 1815; mais, puisqu'il existe parmi nous des hommes qui semblent avoir pris pour devise *haine et souvenir*, qui s'occupent sans cesse à établir une affreuse balance de forfaits entre deux époques également odieuses, dois-je hésiter à leur porter *en compte* les trois cents victimes dont le sang a coulé dans les murs ou sous les murs de Marseille dans les journées des 25 et 26 juin 1815? Cette réflexion qu'a fait naître dans mon esprit la lecture d'un écrit inspiré par le génie des réactions et des guerres civiles m'a suivi pendant mon séjour dans

cette ville, et a changé les dispositions où je me trouvais en y entrant.

Je perds sans doute la plus belle occasion que j'aurai jamais de discourir sur la fondation de la plus ancienne ville de l'Europe et sur sa triple étymologie grecque ; mais nous sommes aussi pressés de lire que de vivre, et nous n'aimons plus que l'histoire que nous faisons nous-mêmes. Disons donc en quelques mots que Marseille fut la sœur de Rome, la rivale de Carthage et l'Athènes des Gaules; que de ses murs sortirent les deux plus fameux navigateurs des temps antiques, *Pythéas* et *Anthimènes*, auxquels la moderne Marseille a érigé un simple et noble monument; disons que *Roscius* le tragique, *Pétrone* l'épicurien, l'historien *Érathostènes*, et l'orateur *Critias*, y reçurent la naissance; qu'elle fut tour à tour subjuguée par les Sarrasins, les Goths et les Gaulois; qu'elle essaya vainement, à diverses reprises, de se constituer en république; qu'elle passa sous la domination des *Bérenger*, conserva sous tous ses maîtres ses lois municipales, lutta contre le génie de César, repoussa Charles V, et subit volontairement le joug des rois de France. Après avoir ainsi résumé en quelques lignes une centaine d'in-folio, j'arrive brusquement à l'époque actuelle, et je ne m'occupe plus que des détails du tableau moral et politique de cette cité célèbre.

Dès le lendemain de mon arrivée à Marseille, le négociant avec qui j'avais fait route en diligence, vint me faire visite et me présenter son neveu comme il me l'avait promis; avant de nous mettre en course, et tout en déjeunant, l'homme respectable, dont je n'avais encore apprécié qu'imparfaitement les grandes qualités et les lumières supérieures, me fit avec autant d'esprit que de précision l'histoire de ses plus célèbres compatriotes.

« Il n'y a pas un Français, me dit-il, qui ne connaisse Jean-Bart, et presque tous ignorent qu'il a existé un *Chevalier Paul*, dont les exploits et la fortune ne sont

pas moins extraordinaires ; fils d'une lavandière de Marseille et né dans un bateau, il mourut vice-amiral. Les deux voyageurs qui ont immortalisé *le gouvernement commode et beau de Notre-Dame de la Garde*, ne font mention que de sa *mine magnifique* et de sa *cassine*, qu'ils qualifient de palais enchanté. Cette cassine était sous les murs de Toulon, où Paul commandait alors; c'est là qu'en 1660 il reçut Louis XIV, et lui fit trouver sur ses orangers des fruits confits sur place.

» Je me contente de vous citer les noms de *Mascaron*, d'*Arvieux*, de *Vincent le Blanc*, d'*Antoine de la Roque*, et je pourrais me dispenser de vous parler de *Bellin*, auteur d'une tragédie de Mustapha, et du trop fameux *Pellegrin*, qui dînait de l'autel et soupait du théâtre.

» Vous vous souvenez que Voltaire, dans son histoire édifiante et véritable de l'*Ingénu*, immédiatement après la catastrophe de la belle Sainte-Yves, cite les Méditations reliées en maroquin du R. P. *Croizet*; je suis donc obligé de vous apprendre que ce révérend père jésuite était de Marseille, aussi-bien que le consul de *Bonnecorse*, moins connu par son consulat que par l'épigramme de Boileau.

» Le fils d'un boucher de Marseille, était mousse à bord d'un navire; pris par un vaisseau turc, il embrassa l'islamisme, et sous le nom d'*Adraman* devint successivement pacha de Rhodes et grand amiral de l'empire ottoman; un cordon serré par des muets termina, comme de raison, sa brillante carrière en 1706.

» Le premier, le plus grand titre de gloire de notre ville réside dans la mémoire et dans les œuvres du célèbre *Pierre Puget* : comme Michel-Ange, il fut à la fois sculpteur, peintre et architecte, et comme lui il doit à son ciseau la plus belle partie de sa renommée; ses principaux ouvrages sont à Paris et à Gênes; il ne reste à Marseille que l'écusson défiguré de la maison de ville, le bas-relief

de la peste, au bureau de santé, et quelques modèles chez des particuliers.

» *Dumarsais*, connu par son traité des Tropes; *Barthe*, auteur de la jolie comédie des Fausses Infidélités; *Dorange* et *Della-Maria*, morts tous deux avant leur cinquième lustre, et destinés à donner un successeur, l'un à Parny, l'autre à Daleyrac, achèvent la liste des enfans de Marseille dont il ne nous reste plus que le souvenir.

» Peut-être trouverez-vous, en comparant sous ce rapport Marseille avec Genève, Dijon, Toulouse, et même avec d'autres villes d'un ordre inférieur, que nous comptons parmi nos morts bien peu de réputations du premier rang; mais nous pouvons, en compensation du passé et même du présent, vous offrir nos richesses à venir que vous ne révoquerez pas en doute quand vous saurez que nous possédons ici, que nous avons pour concitoyen le docteur *Robert* (1), auteur de la *Mégalanthropogénésie*, ce qui veut dire comme vous savez, l'*Art de procréer des enfans d'esprit, propres à devenir de grands hommes*. D'après cette belle découverte, qui n'est pas un secret de famille, comme on l'a déjà remarqué, vous sentez bien que Marseille ne peut manquer de devenir une pépinière de génies; nous en aurons à foison et nous comptons bien en fournir au reste de la France : si vous en doutez, ajouta-t-il en riant, voilà mon neveu, le docteur prétend qu'il est né d'après sa méthode : *ab uno disce omnes*. »

Mon vieil ami, car M. N***. m'a déjà permis de lui donner ce nom, allait achever de satisfaire ma curiosité, en me faisant passer de l'empire des morts au royaume des vivans, lorsqu'il s'aperçut que l'heure du courrier était venue; il me quitta en me promettant qu'à notre première entrevue il me parlerait des hommes sur qui se fonde aujourd'hui la gloire contemporaine.

(1) Il est né à Tulle, département des Basses-Alpes.

Nous sortîmes ensemble; le vieillard regagna son logis; et sous la conduite du jeune Auguste, son neveu, je me mis à parcourir la ville.

Après avoir salué la patrie des troubadours, de ces vieux pères de la littérature européenne, je fis ma première station au pied de la statue d'Homère, érigée entre la rue d'*Aubagne* et la première *Calade*; j'admirai cette inscription laconique : LES DESCENDANS DES PHOCÉENS A HOMÈRE. Passant ensuite de la rue *de Rome* à celle *du Jeune Anacharsis*, nous traversâmes l'innombrable foule des négocians rassemblés devant le café *Casati*, et nous allâmes nous reposer un instant au cabinet littéraire de *MM. Camoins* frères, où l'on m'avait prévenu que se rendaient tous les bons esprits de Marseille; à ma grande surprise, j'y trouvai beaucoup de monde. Après avoir jeté un coup d'œil sur *la Quotidienne*, *les Débats* et *le Conservateur*, que personne ne se dispute, et avoir attendu long-temps pour lire un des cinq exemplaires de *la Minerve* que tout le monde s'arrache, je m'approchai d'un vieillard avec lequel Auguste s'entretenait en m'attendant; et ce ne fut pas sans une agréable surprise que je reconnus dans ce vénérable octogénaire le spirituel auteur des *Voyages du jeune Anténor*, dont l'âge n'a refroidi ni l'esprit ni la gaieté; pendant que M. Lantier me parlait de l'académie de Marseille dont il est membre, nous fûmes accostés par un secrétaire vraiment perpétuel, qui nous força d'essuyer une longue dissertation sur la poésie grammaticale et sur l'Apollon du Discobole, qu'il suppose être le même que l'Apollon du Belvédère; j'aurais presqu'autant aimé qu'il nous récitât une de ces belles proclamations qu'il rédigeait en 1815 au nom du comité royal provisoire : fort heureusement pour nous, il aperçut dans un coin un petit homme voûté qu'il s'empressa de joindre; ce qui nous offrit l'occasion, que nous ne perdîmes pas, de le quitter poliment.

Le lendemain j'allai visiter seul, non plus le monu-

ment, mais la place où fut le monument que les habitans de Marseille avaient élevé à la mémoire du général Desaix; et en songeant que le conseil municipal qui l'a fait disparaître se refuse à élever un autre cénotaphe à cet illustre général, je me rappelais, en rougissant, que les Allemands ont laissé subsister au-delà du Rhin les monumens élevés au général Marceau et au *premier grenadier de France*.

Un homme, vêtu d'une longue polonaise bleue, que j'avais remarqué à quelque distance de moi, crut deviner le motif qui m'amenait dans cet endroit solitaire, et continuant tout haut la lecture d'une feuille qu'il tenait à la main (1): « Cet antique sarcophage, consacré aux mânes » d'un grand homme, redisait les glorieux combats de » l'armée du Rhin, et cette retraite comparable à celle des » dix mille, les drapeaux français flottant sur les cataractes » du Nil, au-delà des limites de l'empire romain, et » cette mort héroïque, ce généreux dévouement qui, aux » champs de Marengo, sauva l'armée française et nous » donna la victoire; » et ils l'ont renversé, ajouta l'inconnu en me regardant. — Les barbares! — Cette exclamation par laquelle je répondis à sa pensée, devint l'occasion d'un entretien sur la réaction de 1815, dont je n'écoutai pas sans frémir les horribles détails.

« S'il est vrai, me dit-il, que la superstition et l'ignorance soient les instrumens les plus dociles d'une faction que les malheurs de la France ont ressuscitée, comment s'étonnerait-on des affreux succès qu'elle a obtenus dans la ville de France où la dernière classe du peuple est la plus ignorante, la plus superstitieuse et la plus corrompue dans les mœurs; c'est la seule réflexion que je me permettrai dans le cours de ce récit; la douleur et l'indignation se taisent quand les faits parlent plus haut qu'elles.

(1) *Journal de Marseille*, 18 *avril* 1818.

» Dès le matin de *ce* 25 *juin*, d'exécrable mémoire, les troupes de la garnison de Marseille avaient été rassemblées avec armes et bagages sur la place de la-rue d'Aix, qui domine la ville.

» Une pareille mesure, prise deux jours après la nouvelle reçue de nos premiers succès sur la frontière du Nord, répand dans les esprits une sorte d'étonnement confus; on s'aborde avec embarras, on s'interroge à voix basse : un bruit vague annonce que l'armée française a été battue sous les murs de Bruxelles : accréditée bientôt par ceux dont elle flatte les coupables espérances, cette rumeur échauffe les têtes; le peuple se porte en foule sur le Cours, la Canébière et les autres places publiques : des fédérés, convaincus que, si cette nouvelle avait quelque vraisemblance, ils en eussent été instruits par les autorités, se rassemblent dans un café du Cours où ils se disposent à célébrer la victoire de Fleurus : le buste de Napoléon est promené dans la ville, au milieu des chants de triomphe et des cris de malédiction d'une foule immense, divisée de vœux et d'intérêts.

» Le commandant de la place se présente et ordonne aux fédérés de se dissoudre, en les prévenant que le cri de *vive la nation* est le seul qui leur soit encore permis. A ces mots, le buste est brisé en morceaux, et les *castagniers* (1), réduits tout à coup à un très-petit nombre, sont dispersés et poursuivis de rue en rue.

» Les officiers à demi-solde, convoqués sur la place de la Canébière, s'y rendent en armes et sont conduits dans le fort Saint-Nicolas : au même moment l'abdication de l'empereur est proclamée; le drapeau blanc est substitué au pavillon tricolore; des farandoles se forment de toutes parts.

» Les chefs de la faction n'étaient pas des hommes à se con-

(1) C'est le nom que la populace et ceux qui la mettaient en mouvement donnaient aux partisans du gouvernement impérial.

tenter de cette stérile allégresse ; mais, pour arriver au but sanglant qu'on se propose, il faut forcer les troupes à quitter la ville : chaque groupe de peuple a son agitateur en chef ; on insulte le soldat, on veut le forcer en ce moment à des témoignages de joie auxquels son honneur se refuse ; des pierres sont lancées, le fer brille, et déjà le sang coule.

» Dès lors, maître d'une populace effrénée, les chefs des réacteurs n'auront plus qu'à la diriger selon leurs vues. Tous ceux qu'ils appellent bonapartistes, tous ceux qui ont fréquenté des réunions désignées sous le nom de club, tous les fédérés, sont marqués du sceau de la mort. On se porte à leurs demeures, ceux qui sont saisis sont assommés à coups de bâton.

» Dans ces premiers momens, la garde urbaine déploya beaucoup de courage et d'activité pour rétablir l'ordre ; sans doute elle y fût parvenue, si des misérables ne s'étaient glissés dans ses rangs, et n'eussent paralysé ses efforts.

» Vers deux heures, les rassemblemens qui s'étaient formés dans les campagnes, et auxquels on avait envoyé des députations dès le matin, entrent dans la ville ; le meurtre succède au meurtre, le pillage au pillage. Deux événemens de cette affreuse journée ont servi de prétexte et servent encore aujourd'hui d'excuse aux assassins, je ne dois pas les passer sous silence. Quelques cavaliers d'un régiment de chasseurs, voulant se frayer un passage pour rejoindre leur corps, traversaient la ville le pistolet au poing; dans ce moment, M. *Spanet*, garde national, fut blessé mortellement sans qu'on puisse dire d'où le coup était parti.

» Tous les postes qu'occupait la troupe de ligne avaient été relevés dès le matin par la garde urbaine ; un seul avait été oublié, celui de la porte du palais : un détachement de la garde urbaine, qui vint en prendre possession au déclin du jour, crut devoir accompagner les militaires qu'il relevait jusqu'au *fort Saint-Jean*, où ceux-ci étaient

casernés, dans l'intention très-généreuse, sans doute, de les soustraire à la fureur de la populace : arrivés au fort les soldats entrent, le pont-levis se lève, et dans le même moment un coup de fusil, qui n'atteint personne, est tiré par un soldat, du haut du parapet. La foule y répond par des cris de fureur ; le siége du fort est résolu, la mort de la garnison est jurée. Mais deux décharges de mousqueterie tirées en l'air suffisent pour mettre en fuite les assiégeans.

» Dans la crainte des malheurs qui pouvaient survenir le lendemain, on prit le seul parti qui pût les réaliser ; la force militaire, quelque peu nombreuse qu'elle fût, retranchée dans des forts, armée de plusieurs pièces de canon, pouvait imposer aux assassins ; on la fit sortir de la ville pendant la nuit.

» Cette mesure, dictée par la faiblesse, avait été prévue par des hordes de brigands, composées, en grande partie, on doit le dire pour l'honneur de la ville de Marseille, de cette écume, de ce ramas d'étrangers que les orages politiques ont jetés sur la plage marseillaise à toutes les époques de la révolution. Embusqués derrière les maisons et derrière les murs qui bordent la route de Toulon, ils firent feu sur les militaires qui marchaient sans défiance, en tuèrent et en blessèrent un grand nombre. Après cette lâche expédition ils rentrent dans la ville au point du jour, et, libres de toute crainte, s'y livrent aux plus épouvantables excès. Des citoyens sont arrachés des bras de leurs femmes et de leurs enfans, attachés aux arbres du Cours, et massacrés de la manière la plus horrible : on promène dans la ville des drapeaux ensanglantés, autour desquels se pressent une foule de mégères, qui ne craignent pas de mêler les noms le plus augustes aux hurlemens dont elles remplissent la ville épouvantée.

» Je n'ai point le courage de me traîner douloureusement sur les détails de cette affreuse journée ; de vous offrir l'une après l'autre les scènes horribles dont j'ai été le témoin,

après avoir failli d'en être victime : je me contenterai de vous dire que le sang ruisselait dans la ville ; que des bourreaux y promenaient en triomphe des tombereaux chargés des cadavres des mameloucks égorgés dans les bastides où ils s'étaient réfugiés ; que, de la place *Castellane* au village de *la Peine*, la route était couverte de soldats morts ou expirans; que plusieurs maisons, et entre autres celles de MM. *Granet* et *Molly* furent entièrement dévastées.

» Néanmoins, l'amitié qui me liait à M. *Anglès Capefigue*, me fait un pénible devoir de vous parler plus particulièrement du meurtre épouvantable de cet excellent citoyen, auquel il n'est peut-être pas une seule famille, à Marseille, qui n'eût quelque obligation. Il se dirigeait vers le *quartier de Saint-Julien* avec sa mère, sa femme et ses enfans : la voiture qui les portait fut arrêtée sur le chemin de la Madeleine, à trois cents pas de sa maison, par le sieur S***, escorté d'une troupe de paysans; on le fit descendre dans un chemin creux, où on le retint jusqu'à onze heures du soir, sous les yeux de sa famille, dont les gémissemens ne purent attendrir les monstres qui avaient résolu sa mort; le chef de la bande, supposant alors qu'il recevait un ordre pour le conduire en prison, le fit traîner derrière *le Chapitre*, aux allées de Meillan, où ces hommes féroces le frappèrent l'un après l'autre de sept coups de poignard. Un homme seul, armé d'une carabine, accourt aux cris de la victime, et force les misérables à prendre la fuite; mais le forfait était consommé, et M. Anglès expira deux heures après, dans une maison voisine où son défenseur l'avait transporté. »

L'irrécusable témoin de qui je tiens les faits que l'on vient de lire, m'a nommé les trois principaux assassins de M. Anglès, dont l'un, étranger à cette ville et à la France, a figuré dans presque toutes les scènes d'horreur dont elle a été le théâtre; tous les habitans de Marseille les connaissent, les accusent, et frémissent chaque jour à leur aspect.

J'aurais pu, j'aurais dû peut-être, après avoir signalé les faits, en chercher les causes et examiner quelle fut, dans ces jours de crime, la conduite des autorités civiles et du comité royal provisoire qui les dirigeait; mais la censure publique s'arrête en présence d'un si grand attentat, et se borne à former des vœux pour que les coupables ne restent pas impunis : une seule observation me paraît utile à consigner.

A l'époque des cent jours, le maire de Marseille avait abandonné son poste; son adjoint, M. Raymon, qui était resté au sien, s'est conduit, dans les journées des 25 et 26 juin, avec tout le courage et tout le zèle que l'on pouvait attendre d'un magistrat citoyen; le péril passé, l'ancien maire a repris sa place, et conséquemment ne peut être responsable du pillage et des meurtres commis en son absence. On se plaint beaucoup de ses opérations avec les boulangers, des dépenses inutiles qu'il fait à la montagne Bourbon, de la saleté du vieux temps qu'il a rendue à la ville; mais il n'en est pas moins vrai que cela n'a rien de commun avec l'assassinat de nos guerriers, avec le massacre des mamelouks et avec le meurtre de M. Anglès.

L'Ermite de la Guyane.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 69.

Paris, le 12 août 1819.

La lettre mystérieuse qu'a reçue M. Pelletier d'un prétendu comité de conspirateurs, a été adressée à un grand nombre de citoyens qui n'y ont répondu que par un pro-

fond mépris; *la Minerve* l'a publiée pour donner une idée des manœuvres criminelles d'un parti dont toute la tactique est d'agiter la France pour l'accuser d'être révolutionnaire. Mais c'est en vain qu'il déchaîne les tempêtes, c'est en vain qu'il soulève les flots pour nous précipiter sur les écueils; la presse est le fanal qui avertit au loin de tous les dangers. Publier les plans de cette faction c'est renverser ses desseins. Si à l'époque de *l'épingle noire* et des conspirations de toutes les couleurs, sorties du cerveau de l'aristocratie, il y eût eu en France quelque liberté d'écrire, que de victimes n'eussent pas été sauvées!

Rien n'est sacré pour ces artisans de trouble et de discorde; c'est surtout dans la garde nationale qu'ils cherchent à exciter des dégoûts; depuis qu'ils ont perdu l'espoir de la dominer, ils songent à la dissoudre; c'est une milice turbulente et contre-révolutionnaire qu'il leur faut; une garde citoyenne les embarrasse; elle ne se prêterait point à l'exécution de leurs desseins. Aussi, voyez comme ils saisissent la première lueur de mécontentement qui éclate; voyez comme dans leurs œuvres de ténèbres ils compromettent les noms les plus respectables; ils flétrissent celui-ci par leurs éloges, ils honorent celui-là par leurs injures. Ignorent-ils donc que le guerrier qui est aujourd'hui à la tête de la garde nationale, est sorti de ses rangs? Il commandait les premiers bataillons de la Meuse quand l'ami de Wasinghton commandait les premiers bataillons de Paris. Plébéien, il s'est élevé par son courage; mais le prix le plus doux qu'il ait recueilli de ses succès militaires est de se voir replacé à la tête de ses concitoyens, parce que son commandement lui rappelle sans cesse cette milice nationale, pépinière de tant de braves qui en sortirent comme lui pour étonner le monde par leurs exploits. L'homme qui n'est glorieux de ce qu'il est, que parce qu'il rappelle sans cesse ce qu'il fut, ne consentira point à servir d'instrument aux aveugles partisans de l'ancien régime; il n'oubliera jamais les beaux jours de la révolution, parce que

les braves ne sont jamais ingrats ; mais n'a-t-il pas reçu naguère de la bouche du monarque l'éloge le plus flatteur? Les élèves de Saint-Cyr manœuvraient sous les yeux du roi : « Jeunes gens, leur dit S. M., qui avait à ses côtés le commandant de la garde nationale de Paris, le bâton du maréchal Oudinot est dans la giberne de chacun de vous; il ne tient qu'à vous de l'en faire sortir. » C'est-à-dire, soyez braves, et vous vous élèverez aux premières dignités militaires; vous n'aurez besoin ni d'un grand nom, ni de titres de noblesse. Les grades appartiennent à ceux qui les méritent. On aime à entendre, à retenir ces paroles ; ce sont bien celles d'un prince qui connaît l'esprit de son siècle, ce sont bien celles du fondateur d'une charte qui a proclamé l'égalité des droits.

Chaque jour doit nous la rendre plus sacrée ; la France lui doit le calme dont elle jouit au milieu de cette tourmente qui agite les états voisins. C'est une remarque à faire au profit de tous les gouvernemens : à mesure que nos institutions se sont développées, la confiance publique s'est accrue. Les troubles partiels ont cessé, les mécontentemens se sont affaiblis, quand les lois d'exception ont disparu ; et, s'il existe encore des défiances, si dans la session qui vient de s'écouler le ministère a perdu l'appui des véritables amis de la liberté, c'est que, par un déplorable aveuglement, il s'est obstiné à maintenir des mesures de rigueur contraires à la justice, contraires à la charte. Chaque institution vraiment nationale doublera la force du gouvernement ; ce qu'il perdra en arbitraire, il le regagnera en confiance ; jamais il n'aura de plus solide appui. C'est à lui-même qu'il donne des garanties, quand il en donne à la nation. Aussi la faction qui veut tout détruire suscite les obstacles, multiplie les intrigues pour retarder nos institutions ; le calme de la France la désole ; il lui faut des troubles, des mouvemens populaires ; elle les excitait naguère, et pour les exciter encore aujourd'hui, elle est réduite à les inventer. Qu'il

est fâcheux que l'école de droit n'ait pas répondu à ses espérances! Aux premiers mouvemens qui ont éclaté, comme ces bons Français se sont réjouis! mais tous ces petits jacobins ne s'avisent-ils pas d'être sages? Par un incroyable renversement, l'imprévoyance, la colère, sont du côté de l'âge mûr; la raison, le sang-froid, sont du côté de la jeunesse. Factieux qu'ils sont, les élèves déconcertent le plus beau plan de calomnie qui ait été imaginé; ils coupent cette trame si bien ourdie, qui enveloppait dans une même conspiration contre les rois, tous les gymnases de l'Europe, depuis les universités allemandes jusqu'aux colléges de nos villes et aux écoles primaires de nos campagnes. Oh! c'est pour le coup qu'ils ont mérité le courroux des hommes du vieux temps, c'est pour le coup qu'ils sont de jeunes barbares! Voilà le vice de l'instruction moderne; la jeunesse est trop éclairée; elle aperçoit les piéges qu'on lui tend. Sans la nouvelle loi sur les délits de la presse, sans l'institution du jury, on aurait pu envenimer cette affaire; on aurait prolongé l'instruction pendant six mois; on aurait inventé force mensonges, force calomnies, force atrocités; on aurait saisi des lettres, au besoin même on aurait trouvé des poignards, et l'on se serait présenté au congrès de Carlsbad avec un roman bien noir, pour dénoncer la France comme un foyer de trouble, de révolte, de désorganisation. Oui, ce foyer existe, mais il est tout entier dans cette faction impie qui calomnie son pays pour l'asservir; il est dans ces furieux qui voient un ami dans tout ennemi de la France; qui bénissent d'une main les poignards de la guerre civile, et qui agitent de l'autre les torches de la guerre étrangère; dans ces hommes, enfin, qui font éclater une affreuse joie parce qu'ils espèrent qu'on va forger à Carlsbad des fers pour leur pays, et que des Cosaques apporteront des lettres de cachet pour les amis de la liberté, inscrits sur leurs tables de proscriptions, ou portés dans leurs sanglantes catégories.

Que de mouvemens on se donne pour ce congrès de Carlsbad! que de notes on envoie, que de dépêches chiffrées on expédie, que d'émissaires on fait partir! Les journaux ultras sont dans l'ivresse! On ne recevra point de ministre du roi de France, s'écrient ces excellens royalistes; on lui signifiera des ordres, on lui dictera des lois : nous allons reprendre dans l'Europe la dignité et l'indépendance qui nous appartiennent; la monarchie est sauvée!

Il est certain que depuis six mois il n'est pas de calomnies dont les cabinets étrangers n'aient retenti contre la France, et c'est de la France que sont venues ces calomnies. Elles ont malheureusement trouvé des échos intéressés à les grossir encore; certains ministres étrangers ont jugé plus facile d'accuser nos institutions que de tenir leurs promesses; mais notre situation et celle d'autres royaumes n'ont rien de semblable; ils veulent obtenir ce qu'ils n'ont pas. nous demandons à conserver ce que nous avons. Un peuple qui ne s'agite que pour maintenir, que pour asseoir son gouvernement, ne doit inquiéter que les factieux; ce léger mouvement n'est plus que celui d'un corps qui fut violemment ébranlé, et qui tend à reprendre son équilibre. J'ose en appeler ici à tous les hommes de bonne foi, j'en appelle aux ministres eux-mêmes : qu'ils disent si jamais il y eut en France plus d'élémens d'ordre, de paix et de stabilité?

La nation est fière, est jalouse de ses libertés, mais elle respecte les droits du pouvoir. Si elle s'indigne contre le joug de l'arbitraire, elle se soumet au frein des lois. Leur exécution est facile, les impôts se perçoivent sans difficultés, les levées d'hommes s'opèrent sans obstacles. L'étranger qui juge la France dans les salons oligarchiques de Paris ou de Berlin, est bien désabusé quand il la voit. Un Russe, de la plus haute distinction, était arrivé parmi nous avec les préventions les plus défavorables; il nous croyait infectés de démagogie; il avait ouï dire, en

Prusse et en Autriche, que la France était un volcan. Il touche notre frontière avec effroi; il pénètre dans nos provinces, et il se rassure à chaque pas qu'il fait. Partout il voit un calme profond, une active industrie; à peine y a-t-il quelques fanatiques dans les villes, à peine y a-t-il un ultra par village. Mais ils sont implacables dans leurs haines; la vengeance est dans leur cœur, la menace est dans leur bouche. Comprimés aujourd'hui, ils se promettent de frapper demain : la nation sait ce qu'ils ont fait, elle sait ce qu'ils pourraient faire encore. Les persécutions, les exils, les massacres de 1815, sont encore présens à tous les yeux; cette incorrigible minorité ne désavoue aucun de ses excès; que dis-je! elle s'en vante, elle s'en glorifie. Le sang qui a coulé ne lui arrache pas un soupir; elle ne regrette que de n'en avoir pas versé davantage; mais elle promet de réparer le temps perdu et de nous faire payer cher les intérêts de la vengeance. Comment cette masse immense de la nation qui veut le calme, ne serait-elle pas effrayée? Comment ne demanderait-elle pas à haute voix des garanties contre le retour de ces temps affreux dont le souvenir glace encore d'effroi tous les cœurs? C'est le cri qui de toutes parts s'élève, qu'on appelle esprit révolutionnaire, quand ce n'est qu'un esprit d'ordre, de paix et de conservation. Veut-on qu'un peuple, qui a été victime de tous les excès, ne s'efforce pas d'en prévenir le retour? Quand on a été incendié, il est naturel qu'on prenne des précautions contre les incendiaires. Dans un temps où chacun cherche à assurer ce qu'il possède, le corps social ne doit-il pas aussi songer à sa conservation? La liberté est un bien assez précieux pour que nous en prenions soin. C'est une fortune que nous avons conquise à travers tous les périls, elle doit nous en être plus chère. Ne la confions qu'à des administrateurs intègres, qui ne s'enrichissent point à nos dépens; ne consentons point, surtout, à la placer sur leurs têtes. La liberté n'est point un bien viager; il est un avenir pour les nations comme

pour les pères de famille; l'héritage de nos droits doit passer, exempt de toutes charges, à nos successeurs.

Quand M. Capo-d'Istria vit le calme qui régnait en France, on lui dit que ce n'était pas le peuple qui était à craindre, que c'étaient les négocians, les propriétaires et les gens de lettres. On lui représenta tous les hommes de la classe moyenne, qui ont de l'aisance, comme des conspirateurs; tous les capitalistes comme des jacobins, et tous les banquiers comme des démagogues. On assure que le diplomate sourit, et qu'il a cessé de regarder comme alarmant, pour ses voisins, un peuple qui ne compte dans son sein que de pareils factieux. Mais comment, avec un peu de bon sens, comment avec un peu de réflexion, existe-t-il en Europe un homme qui n'ait pas jugé la France par les accusations même de ses ennemis? C'est sa loi d'élections qu'ils ont surtout dénoncée comme un instrument de révolution; on le concevrait si elle remettait les choix à l'universalité des citoyens, mais elle les confie à l'élite de la nation; mais elle place le système social entre les mains de tout homme qui a quelque intérêt à l'ordre public. Un parti qui se plaint d'une telle loi se juge lui-même. Ce n'est ni la tranquillité, ni la conservation qu'il désire; ou il veut livrer son pays à une démagogie turbulente, ou il veut le soumettre au joug d'une oligarchie factieuse.

La France tient à sa loi d'élections, parce qu'elle assure à chacun la jouissance paisible de ses biens et de ses droits. Mais on les remet en question, mais on les menace sans cesse, et elle invoque à grands cris des garanties. C'est l'hésitation du pouvoir à les lui accorder, qui entretient dans la nation un esprit d'inquiétude. Non, ce n'est pas une révolution qu'elle veut, c'est une contre-révolution qu'elle craint. La charte est le gage précieux de nos libertés, elle nous assure ce que nous possédons, aussi s'alarme-t-on de chaque atteinte qui lui est portée. Quand on a demandé, par exemple, le rappel des bannis, on n'a pas été déterminé par des affections individuelles, ou par

des intérêts de parti, on a réclamé l'exécution de la charte. Le ministère qui, en s'y refusant, a commis une faute capitale, cherche à s'en justifier aujourd'hui dans des articles semi-officiels, où règne cette obscurité qui enveloppe toujours une mauvaise cause. « Eh quoi! s'écrie » *le Moniteur*, les libéraux, non contens d'avoir obtenu » la liberté de la presse et l'institution du jury, voulaient » que le ministère proposât le rappel des régicides! » Non, les libéraux n'ont jamais parlé des régicides; ils voulaient que la charte ne restât pas violée, pour qu'on la respectât dans l'avenir. « Si le ministère, poursuit le journal » officiel, avait accueilli, secondé les pétitions qui deman» daient le rappel légal et solennel des régicides, le len» demain la majorité de la France se serait rapprochée » des ultras. » Il y a tout à la fois, dans ces quatre lignes, exagération, inexactitude et mauvaise foi. D'abord le ministère semble croire qu'il n'y a d'exilés que les votans. Oublie-t-il donc, ou plutôt feint-il d'oublier cette liste du 24 juillet, où furent portés pêle-mêle le ministre et le général, le député et l'homme de lettres; cette liste de de proscrits où toutes les haines particulières ont fourni leur contingent, où toutes les passions honteuses se sont satisfaites? Et le ministère croit que s'il eût rappelé ces infortunés, ou que du moins il leur eût donné des juges, la majorité de la France se serait jetée du côté des ultras! Non, le ministère ne le croit pas. La majorité, l'immense majorité de la France se serait réjouie de voir une grande injustice réparée, elle eût abjuré toutes ses défiances, elle eût déposé toutes ses craintes et se serait ralliée franchement à un ministère franchement constitutionnel.

Mais faut-il le répéter mille fois? Les députés du côté gauche ne demandaient pas un rappel général; ils demandaient un renvoi pur et simple aux ministres; les ministres eux-mêmes en étaient d'accord, le président du conseil devait appuyer le rapporteur, tout était réglé, tout était convenu, quand M. le garde des sceaux a prononcé son ter-

rible discours. J'ai expliqué ailleurs la cause de ce grand changement ; je ne veux pas y revenir.

Qu'au lieu de reporter nos yeux sur d'affligeans souvenirs, le ministère prépare les institutions que la France réclame ; c'est surtout quand nos libertés sont menacées qu'il faut les garantir. Mais qu'il sache bien que, dans l'état actuel de l'Europe, il ne peut s'appuyer que sur une chambre vraiment nationale, que sur une chambre qui réunisse l'énergie du caractère à la pureté des intentions. Qu'il laisse faire l'opinion, et la session prochaine verra siéger des hommes qui voudront tout affermir pour tout conserver, des Français aussi prêts à voter les sacrifices nécessaires que la patrie exige, qu'à demander la suppression des dépenses inutiles que le peuple réclame ; des députés enfin qui pourront contrarier les ministres sur des intérêts privés, mais qui seront toujours prêts à les appuyer pour des intérêts nationaux. Mais si le ministère ne propose que ces candidats incertains, que ces êtres pusillanimes qui entravent, qui paralysent tout ; s'il ne demande pour représenter le peuple que ces éternels courtisans de tous les pouvoirs présens et de tous les pouvoirs futurs, il s'en verra abandonné au premier moment de péril ; ils voteront selon l'intérêt ou selon la peur, toujours prêts à renverser l'autorité qui chancelle, toujours prêts à s'atteler au char de celle qui s'élève. Dès lors il n'y aura point de volonté franche, point de majorité fixe, la nation sera sans confiance ; l'inquiétude, le découragement s'empareront d'elle, et la France sera livrée à la merci d'une faction qui veut la tenir sous un sceptre de fer.

La véritable cause de la division qui règne entre les amis de la charte et les ministres, c'est que les uns croient pressant le besoin des garanties, et que les autres les repoussent ou du moins les ajournent toujours. Ils rejettent, comme des obstacles importuns, des barrières qui deviendraient leurs sauvegardes ; mais tel est l'esprit du pouvoir, il existe et il croit durer toujours. Ah! s'il y avait un

ministre placé dans une position assez élevée pour donner à son pays des institutions conservatrices, et qu'il usât de son crédit pour lui assurer un long avenir de paix et de bonheur, quelle glorieuse mission il aurait à remplir ? que de titres il se préparerait à la reconnaissance de tous les Français ? Mais si, ne songeant qu'à sa faveur personnelle, il ne songeait point à sa patrie ; s'il n'y avait d'avenir pour lui que dans la durée de son pouvoir, que de reproches il aurait à se faire un jour ! il ne trouverait dans sa chute nul appui, nulle consolation, et serait tourmenté sans cesse à l'aspect des malheurs qu'il aurait pu empêcher. Si ce ministre existe, qu'il connaisse bien sa position ; il est placé entre la reconnaissance et le blâme publics !

Je suis, etc. E.

POST-SCRIPTUM.

On me communique à l'instant une lettre authentique de Lyon, dont je crois devoir vous faire part. Elle vient à l'appui de tout ce que je vous ai mandé, des desseins qu'on a d'agiter la France pour alarmer les gouvernemens, et prendre de là occasion de créer des pouvoirs au-dessus des lois.

« N'est-on pas satisfait de tous les troubles qui ont désolé notre malheureuse ville ? Trouve-t-on qu'elle ne compte pas encore assez de victimes ? Ce ne sont plus des agens indigènes qu'on emploie, ils sont trop décrédités ; on se sert d'étrangers qu'on suppose, sans doute, devoir inspirer plus de confiance. Un Italien (on le dit de Rome) est arrivé dans nos murs ; il a eu des conversations avec quelques Lyonnais, et leur a fait des confidences bien extraordinaires. J'ai suivi les démarches de cet étranger, et j'ai appris qu'avant de se montrer en public il avait affecté de se cacher assez long-temps. Il parle beaucoup des *carbonari* d'Italie ; il inscrit sur son carnet les noms de plusieurs de nos concitoyens qui l'ignorent. Je ne sais sur quelles indications il les associe à des

gens dont ils n'ont jamais entendu parler ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne connaît point, et que même il n'a jamais vu ceux qu'il cherche à compromettre.

» Nous commençons à nous expliquer ces manœuvres par les calomnies infâmes des journaux ultras qui dénoncent leur pays comme le foyer de toutes les idées démagogiques, de toutes les doctrines pernicieuses. Voudrait-on avoir des faits à l'appui de ces assertions mensongères? Cet étranger mystérieux n'appartiendrait-il pas à cette police européenne qu'on suppose vouloir trouver des connivences entre ce qui se passe en Prusse et en Italie, pour en accuser la France ? Nous ne savons si nos autorités connaissent ces manœuvres ; dans le cas où elles en seraient informées, pourquoi ne les empêchent-elles pas? Il me semble utile de recourir à la publicité, et c'est sous ce rapport que je vous prie de signaler ces honteuses menées. Nos habitans si souvent victimes ne seront plus dupes, mais d'autres Français pourraient l'être, il est utile de les avertir. »

L'ORGANISATEUR.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

Le dix-neuvième siècle n'a point encore pris le caractère qui lui convient, c'est encore celui du dix-huitième qui domine notre littérature philosophique, car elle n'a pas cessé d'être essentiellement critique.

De cet état de choses, il résulte que nous sommes encore en révolution; que nous sommes menacés de nouvelles crises sociales; car un système quelconque (et par conséquent le système politique) ne peut pas être remplacé par la critique qui l'a renversé; il faut un système pour remplacer un système.

Les philosophes du dix-huitième siècle ont dû être critiques, puisque la première chose à faire était de mettre en évidence les inconvéniens d'un système formé à une époque de superstition et de barbarie; mais ce système ayant été complètement discrédité

par eux ; il est évident que la tâche de leurs successeurs, c'est-à-dire des philosophes actuels, consiste à produire et à discuter le système politique qui convient à l'état présent des lumières ; et il est également évident que l'ancien système ne pourra cesser entièrement d'être en activité qu'à l'époque où les idées, sur les moyens de remplacer les institutions (dérivées de ce système) qui existent encore, auront été suffisamment éclaircies, liées et coordonnées ; qu'à l'époque où ces idées auront été sanctionnées par l'opinion publique.

Telle est l'opinion que l'auteur de cet écrit s'est formée, en résultat de longues méditations à ce sujet.

Il a soumis cette opinion à l'examen des hommes les plus capables de la juger, et elle a obtenu leur approbation.

Ce n'est pas un seul homme qui peut organiser le nouveau système politique dont l'espèce humaine a besoin ; l'auteur de cet écrit a donc dû chercher la combinaison au moyen de laquelle les hommes les plus capables, dans les diverses branches de nos connaissances positives, pourraient concourir à ce travail.

Le projet qu'il a conçu, projet qui sera exposé dans son ouvrage, consiste à former une société scientifique, divisée en quatre classes ; il consiste à partager la totalité des travaux à faire entre ces quatre classes, d'une manière telle que chacune d'elles puisse agir indépendamment de toutes les autres, et que cependant elles concourent toutes avec la même efficacité à l'organisation du système.

Et ce projet, qui a été soumis à la critique de plusieurs savans très-estimés, a été approuvé, on oserait presque dire adopté par eux.

Voilà quels ont été les antécédens de *l'Organisateur*.

L'Organisateur aura pour objet spécial : 1°. de déposer les principes qui doivent servir de base au nouveau système de politique ; 2°. de présenter le projet d'organisation d'un atelier scientifique, capable d'établir une doctrine sociale proportionnée à l'état des lumières ; 3°. de prouver qu'il est de l'intérêt de toutes les classes de la société que ce travail s'exécute le plus promptement possible ; 4°. d'indiquer les moyens de maintenir la tranquillité publique pendant l'organisation du nouveau système.

Son but général sera d'examiner toutes les questions dont la solution intéressera le bonheur de la société.

La première livraison de *l'Organisateur* paraîtra le mois prochain, elle annoncera le mode de publication qui sera adopté pour cet ouvrage, ainsi que les conditions d'abonnement.

LA MINERVE
FRANÇAISE.

POÉSIE.

LES ENFANS DE LA FRANCE.

CHANSON.

Air du vaudeville de *Turenne*,
Ou de la Colonne.

Reine du monde, ô France, ô ma patrie!
Soulève enfin ton front cicatrisé.
Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfans l'étendard s'est brisé. (*bis.*)
Quand la fortune outrageait leur vaillance,
Quand de tes mains tombait ton sceptre d'or,
Tes ennemis disaient encor :
Honneur aux enfans de la France! (*bis.*)

De tes grandeurs tu sus te faire absoudre,
France, et ton nom triomphe des revers.
Tu peux tomber, mais c'est comme la foudre
Qui se relève et gronde au haut des airs.
Le Rhin, aux bords ravis à ta puissance,
Porte à regret le tribut de ses eaux,
Il crie au fond de ses roseaux :
Honneur aux enfans de la France!

Pour effacer des coursiers du barbare
Les pas empreints dans tes champs profanés,
Jamais le ciel te fut-il moins avare?
D'épis nombreux vois ces champs couronnés.
D'un vol fameux prompts à venger l'offense,
Vois les beaux arts, consolant leurs autels,
Y graver en traits immortels :
Honneur aux enfans de la France!

Prête l'oreille aux accens de l'histoire.
Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé?
Quel nouveau peuple, envieux de ta gloire,
Ne fut cent fois de ta gloire accablé!
En vain l'Anglais a mis dans la balance
L'or que pour vaincre ont mendié les rois,
Des siècles entends-tu la voix?
Honneur aux enfans de la France!

Dieu qui punit le tyran et l'esclave,
Veut te voir libre, et libre pour toujours.
Que tes plaisirs ne soient plus une entrave :
La liberté doit sourire aux amours.
Prends son flambeau, laisse dormir sa lance;
Instruis le monde, et cent peuples divers
Chanteront, en brisant leurs fers :
Honneur aux enfans de la France!

Relève-toi, France, reine du monde!
Tu vas cueillir tes lauriers les plus beaux.
Oui, d'âge en âge, une palme féconde
Doit de tes fils protéger les tombeaux.
Que, près du mien, telle est mon espérance,
Pour la patrie admirant mon amour,
Le voyageur répète un jour :
Honneur aux enfans de la France!

P.-J. de Béranger.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de Cromwell, d'après les mémoires du temps et les recueils parlementaires; par M. Villemain (1).

(Second article.)

Dans mes premières observations sur l'histoire de Cromwell, j'ai dit que l'auteur n'avait pas saisi, dans les antécédens de la révolution d'Angleterre, ce qui pouvait servir à expliquer ou à caractériser les principaux événemens de cette mémorable époque. La confiance qu'inspire un talent remarquable, l'autorité d'un écrivain qui paraît n'avoir négligé aucune recherche pour éclairer sa pensée, me faisaient craindre que ce reproche ne pût être avoué par la justice; mais après un nouvel examen je suis forcé de persister dans mon opinion.

M. Villemain semble avoir écrit son ouvrage avec la révolution française sous les yeux. Cet aspect lui a fourni des rapprochemens ingénieux, dont le mérite est souvent relevé par le bonheur de l'expression. Comme le jeu des passions amène à toutes les époques des chances semblables, de tels rapports ne pouvaient échapper à l'intelligence de l'écrivain. Mais il en est résulté un inconvénient assez grave; c'est que, préoccupé de ces rapprochemens si fréquens et si naturels, l'historien n'a pas suffisamment dominé l'ensemble des faits; que plus d'une fois

(1) Deux vol. in-8°., prix: 12 fr. et 14 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Marais, faubourg Saint-Germain; et chez Lenormant, libraire, quai Conti, n°. 5.

il a confondu les caractères des deux époques, qu'enfin il n'a pas distingué assez nettement les causes et le but de la révolution anglaise.

Dans ces grands mouvemens politiques on aperçoit toujours un intérêt supérieur, une idée dominante qui survivent à toutes les catastrophes, et auxquels les intérêts individuels, les opinions diverses sont constamment subordonnés. En Angleterre la haine du pouvoir absolu, soit politique, soit religieux, commença la révolution; en France, ce fut la haine du patriciat; aussi la révolution anglaise ne se reposa qu'après avoir écarté une dynastie vouée aux doctrines despotiques; et ce n'est qu'après avoir sillonné jusqu'aux dernières racines de l'antique aristocratie que notre révolution s'est arrêtée. Ce que la nation anglaise a le mieux compris, c'est la liberté civile; ce qui est entré le plus profondément dans l'esprit du peuple français, c'est l'égalité. La liberté politique n'est venue en France qu'à la suite de l'égalité, et comme sa plus forte garantie; tandis qu'en Angleterre la liberté civile poursuit avec persévérance l'égalité politique, sous le nom de réforme parlementaire. Ces vérités suffiront aux esprits exercés, qui n'ont besoin que de l'exposition d'un principe ou d'un fait pour en apercevoir les principales conséquences.

Je suis fâché que ces observations aient échappé à l'attention de M. Villemain; en guidant son jugement, elles l'auraient empêché de tomber dans quelques erreurs qui rendent moins utile qu'on n'avait droit de l'espérer, un ouvrage estimable sous plus d'un rapport. Il n'aurait pas vu dans l'abolition temporaire de la chambre des pairs par celle des communes le renversement de la vieille aristocratie anglaise (1). Cette aristocratie n'était point détruite; elle conservait ses titres et la plupart de ses priviléges; elle se trouve rétablie dans toutes ses prérogatives,

(1) Tome 1er., pages 224 et 225.

comme la royauté constitutionnelle l'a été parmi nous, par la seule tendance des esprits et le cours naturel des événemens.

La royauté ne fit naufrage en France, que parce qu'elle voulut sauver une aristocratie privilégiée dans la tempête élevée contre elle. En Angleterre, la noblesse ne fut atteinte, que parce qu'on la soupçonnait de vouloir sauver la monarchie absolue. L'aristocratie une fois détruite parmi nous, la royauté s'est aisément relevée; il en fut de même de l'aristocratie anglaise, lorsque la cause de la monarchie des Stuarts eut été perdue.

Il faut remonter assez haut dans l'histoire des deux peuples pour trouver la raison de ces différences. En France, le corps de la noblesse s'est trouvé constamment en opposition avec les intérêts des communes. Le système féodal avait séparé l'aristocratie française du trône et du peuple; elle avait usurpé le privilége de l'oppression qu'elle regardait comme un droit héréditaire et inaliénable : elle voulait régner sous le nom du souverain, et tenir la nation dans un état permanent de vasselage qui portait toutes les marques de la plus honteuse servitude. Rien de plus frappant dans nos annales que le mépris de la noblesse pour le tiers-état. On retrouve dans les actes de cette tyrannique aristocratie toute la férocité des excès révolutionnaires; elle a eu ses insurrections, ses proscriptions et, jusqu'à ses journées de septembre. Les rois de la troisième race, fatigués de cette turbulente anarchie, se virent forcés de rendre quelques libertés au peuple qui devint ainsi l'auxiliaire de la royauté. Les Français s'accoutumèrent à regarder les rois comme leurs protecteurs, et ce sentiment de reconnaissance se changea aisément en habitude; toute la haine nationale se porta sur la caste privilégiée. Cette inimitié fit la force du trône et termina la lutte en sa faveur.

En Angleterre, les barons, après la conquête, se trouvèrent soumis à l'oppression commune; ils éprouvèrent

le sort des vaincus; la royauté ne fut qu'un intolérable despotisme qui pesait également sur toutes les classes de la société. Telle fut la véritable cause des guerres civiles qui éclatèrent sous les successeurs de Guillaume. La noblesse anglaise, isolée de la nation, eût aisément succombé; une sage politique, ou plutôt l'instinct de sa conservation, lui fit sentir qu'elle n'obtiendrait de droits politiques qu'en prenant la défense des libertés communes. C'est ainsi que la grande charte avait été conquise sous Jean-Sans-Terre. Ces concessions de la couronne profitèrent à tous les sujets qui se regardèrent bientôt comme des hommes libres et des citoyens. Aucun sentiment de jalousie ne s'éleva contre la noblesse qui revendiquait les droits de tous; mais le souvenir des maux causés par l'exercice et l'abus de la prérogative royale, laissèrent au fond des cœurs une insurmontable aversion pour les doctrines de l'obéissance passive et du pouvoir absolu.

Qu'il me soit permis, dans un sujet aussi important, de réfuter une objection qui a paru embarrasser quelques écrivains d'ailleurs distingués par leur mérite et leur patriotisme. On nous dit que la révolution française n'a pu être dirigée contre une aristocratie qui n'existait plus depuis Louis XIV. Cette objection est plus spécieuse que solide. Le cardinal de Richelieu et Louis XIV ne renversèrent que l'aristocratie politique; c'est-à-dire, qu'ils forcèrent la noblesse à se soumettre aux volontés des rois ou à celles de leurs ministres. Cette noblesse ne fut plus indépendante du trône; elle perdit de ses droits tout ce qui pouvait contrarier et alarmer le pouvoir souverain; mais elle conserva presque tous les priviléges qui la rendaient oppressive et odieuse à la nation. Son orgueil révolté contre les progrès des lumières s'attacha long-temps au préjugé de l'ignorance; elle jouissait de toutes les faveurs, elle disposait de tous les emplois éminens comme on dispose d'une propriété légalement acquise. Cette prééminence antisociale se faisait sentir dans

toutes les occasions. Quel paysan aurait obtenu justice contre son seigneur ; quel talent aurait soutenu la concurrence de la médiocrité titrée ? Quelle insolence ne déployait pas dans son village le moindre gentillâtre ridiculement qualifié de haut et puissant seigneur? L'église même, dont les doctrines sont fondées sur l'égalité, la tolérance et l'humilité, éprouvait cet ascendant aristocratique ; et, sauf quelques honorables exceptions, la vertu roturière n'atteignait jamais les honneurs de l'épiscopat. Enfin les impôts, les corvées, les droits seigneuriaux accablèrent le peuple d'un fardeau dont l'aristocratie était délivrée. Aussi la haine populaire contre les priviléges parut avec autant de violence en 1789 qu'à aucune autre époque de notre histoire. Peu importait à la nation, lorsqu'elle était opprimée en détail, que la noblesse reconnût l'indépendance du trône. Les Français secouèrent le joug de l'aristocratie civile comme les rois s'étaient affranchis de l'aristocratie politique.

Il faut conclure de ces réflexions que, si en France la royauté s'appuyait jamais exclusivement sur l'aristocratie, et que si, en Angleterre, l'aristocratie renonçait à son alliance avec le peuple, l'un et l'autre pays seraient menacés d'une nouvelle et terrible catastrophe.

L'esprit de la révolution anglaise était si peu opposé à la conservation de la noblesse, qu'après les premières victoires remportées sur l'armée royale, le parlement décerna aux vainqueurs des récompenses et des titres honorifiques. « Fairfax, dit M. Villemain, reçut le titre de » baron et une dotation annuelle de 5000 livres sterling. » Essex et Warwick furent créés ducs. Le *presbytérien* » Holles fut fait vicomte ; le *républicain* Haslerig, et » Vanes, l'un des chefs de *l'indépendance*, eurent le titre » de baron avec une pension de deux mille livres sterling. » Ces particularités prouvent que *la haine du parlement contre la noblesse* n'était pas sans exception, et » elles démentent les idées répandues sur l'absolu désin-

» téressement de cette assemblée. Cromwell reçut la plus » riche récompense après Fairfax, et joignit au titre de » baron une dotation héréditaire de 2500 livres sterling » de revenu, assignée sur les terres du comte de Wor- » cester (1). »

Il y a, dans ce passage, quelque chose d'ironique, fondé sur une fausse idée, je veux dire sur l'aversion présumée des fauteurs de la révolution contre la noblesse. Les témoignages de Clarendon, de Hume, et des autres historiens anglais, détruisent une telle idée. Le *presbytérien* Holles, le *républicain* Haslerig, Vanes, ce chef *de l'indépendance*, Essex, Warwick, Fairfax et Cromwell lui-même, quoi qu'en dise M. Villemain (2), d'après une autorité justement suspecte, ne travaillaient, à cette époque, qu'à détruire le système de royauté apporté d'Écosse par la famille des Stuarts, et ne songeaient nullement à la destruction de la noblesse. Les titres, les distinctions qu'ils reçurent, ne blessèrent point l'opinion. Aucune réclamation, aucune plainte, ne s'élevèrent contre la munificence du parlement, et les partis, si attentifs à tout ce qui peut caresser les préjugés populaires, gardèrent à cet égard un silence qui aurait dû être entendu de l'historien.

Je ne pense pas que, du seul fait des récompenses accordées aux services de quelques hommes d'état et de quelques généraux, dont le génie et la valeur avaient sauvé la cause populaire, on doive conclure que l'opinion favorable au désintéressement personnel des membres du long parlement, soit une opinion hasardée. La lutte n'était pas terminée avec la royauté. Charles Ier. avait encore des forces disponibles, des ressources assez considérables, des intelligences jusque dans Londres; les infidélités récentes de sa fortune ne rassuraient personne sur l'avenir. Il fallait encourager les défenseurs de la révolution, et prépa-

(1) Tome 1er., pages 113 et 115.
(2) Tome 1er., page 60.

rer de nouveaux services en reconnaissant avec générosité les services déjà rendus ; enfin, ce qui décide la question, c'est que la très-grande majorité des membres de cette assemblée, à l'époque de sa dissolution, rentrèrent dans leurs foyers aussi modestement et avec une fortune aussi médiocre qu'ils en étaient sortis. Le désintéressement et le patriotisme commencent les révolutions politiques ; mais, comme elles mettent en jeu tous les intérêts, elles produisent à la longue la corruption ; c'est leur dernier fruit : c'est alors qu'elles commencent à fatiguer les peuples ; c'est aussi l'heure du despotisme.

M. Villemain, plus heureux dans l'exposition des faits que dans les réflexions générales, reprend ses avantages lorsqu'il raconte les événemens de la guerre civile ; plusieurs observations annoncent que c'est moins à un défaut réel de sagacité qu'à une attention trop fugitive, ou peut-être même au désir d'exciter l'intérêt par la fréquence des rapprochemens, qu'il faut attribuer quelques erreurs faciles à rectifier. Il a heureusement saisi les causes qui firent fléchir le pouvoir royal devant la puissance populaire, il a peint, avec vérité, l'ivresse excitée par les premiers avantages de l'armée royale, la confiance des courtisans et des flatteurs, les espérances même du roi, qui devaient être si cruellement trompées. L'historien oppose à ce tableau l'invincible fermeté du parlement qui, soutenu par l'opinion et par les intérêts populaires, se raidit contre la fortune et semble se fortifier par les revers.

« C'est une chose remarquable, dit l'auteur, que les dé-
» faites successives du parlement, qui n'ôtaient rien à ses
» prétentions et à sa menaçante opiniâtreté. L'armée
» royale, sous les ordres du comte de Newcastle, gagna
» plusieurs batailles. Les généraux du parlement se divi-
» sèrent. Hampden, l'un des plus illustres chefs du parti
» parlementaire; Hampden, admiré de tous dans la guerre
» civile, et que les royalistes n'accusent qu'avec respect,
» fut tué dans un combat. Londres, le centre de la révo-

» lution, se crut menacé d'un siége dont le succès n'eût
» pas été douteux, si le roi se fût hâté. Plusieurs lords,
» beaucoup de membres des communes se détachèrent
» d'une cause désespérée, et vinrent grossir le parlement
» réfugié, qui tenait ses séances dans Oxford. Dans ce
» moment l'assemblée de Westminster dut consterner le
» roi par sa fermeté. L'inflexibilité du zèle religieux la sou-
» tenait. On leva de nouvelles troupes. L'armée d'Essex
» fut fortifiée. On entreprit de former une seconde armée
» qui serait commandée par Waller, officier dont l'habileté
» s'était fait remarquer au milieu des désastres du parle-
» ment. Le comte de Manchester, considéré par son grand
» nom et son zèle pour le parlement, fut nommé général
» des provinces de l'est, que Cromwell avait déjà parcou-
» rues avec succès et remplies de l'esprit d'une fédération
» patriotique (1). »

C'est à cette époque que Cromwell commence à paraître sur la scène et à jouer un rôle important. C'est lui, et l'observation en appartient à M. Villemain, c'est lui qui conçut le premier l'idée d'opposer le pouvoir du fanatisme religieux à l'influence du point d'honneur, qui agissait sur les royalistes. L'esprit du siècle le servait à cet égard, et il sut habilement en profiter. « Il leva mille cavaliers, dit
» l'historien, et mit plus que jamais en usage ses principes
» de discipline militaire et religieuse. Il accoutumait ses
» soldats à l'entretien le plus soigneux de leurs chevaux et
» de leurs armes, à l'ordre, à la vigilance, à la prière.
» Cette règle les rendit bientôt supérieurs au reste des
» troupes. Le régiment de Cromwell devint un séminaire
» d'où sortirent, dans la suite, presque tous les officiers
» de l'armée. Cromwell remplissait les places vacantes par
» des aventuriers robustes qu'il dressait à la même disci-
» pline, et qui se trouvaient en peu de temps aguerris et
» convertis. On calculera sans peine le prodigieux crédit

(1) Tome 1er., 51 et 52.

» que devait lui donner ce prosélytisme guerrier, et l'in-
» fluence qu'exerçait en sa faveur cette foule d'hommes,
» ses soldats et ses disciples, répandus dans tous les rangs
» de l'armée, qu'ils animaient de leur valeur et de leur
» fanatisme. »

J'ai dit que, lorsque Cromwell entreprit de manier l'instrument du fanatisme, il se trouva d'accord avec son siècle. Cette observation explique suffisamment les vains efforts que font aujourd'hui quelques écrivains hypocrites et quelques prédicateurs vagabonds, pour soulever l'esprit de fanatisme contre l'esprit de liberté. La raison publique les repousse; le fanatisme fut enseveli dans les ruines de la Vendée, et le miracle de sa résurrection n'est pas réservé à nos modernes thaumaturges. Il faudrait d'autres temps, d'autres mœurs, une autre tendance des esprits pour le rendre à la vie. On croit aujourd'hui faire du fanatisme et l'on ne fait que de la superstition; il en est sorti des crimes, des assassinats, des excès de tout genre; il n'en jaillira ni dévouement, ni enthousiasme.

Un roi qui combat pour une opinion flétrie, et qui oppose la guerre civile au développement d'une idée dominante, d'un intérêt général et populaire, doit finir par succomber; les succès qu'il peut obtenir par la force ne sauraient être durables. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans un tel état de choses, c'est que toute réconciliation devient impossible. « C'est, ainsi que l'observe judicieuse-
» ment M. Villemain, l'impossibilité de se donner des
» garanties mutuelles, de se rassurer sur ce qu'on a fait,
» d'oublier sincèrement ce qu'on a souffert. »

Dans une telle position, un roi n'est plus que le chef d'un parti, ou plutôt il est sous la domination de ce parti, dont il est forcé de partager l'intolérance et les fureurs; il ne peut plus y avoir de sagesse dans les résolutions, de prudence dans les conseils. La modération même devient suspecte, et l'on ne suppose de dévouement que dans l'exaltation des idées et l'ivresse des espérances. « Le duc Hamilton, dit

» l'historien de Cromwell, avait voulu concilier les libertés » religieuses de l'Écosse et les droits du monarque. Opposé » par conscience et par sagesse aux principes du pouvoir » absolu, il donnait à Charles de salutaires conseils, et s'il » eût conservé son crédit en Écosse et la confiance du roi, » peut-être eût-il prévenu la chute du trône. Mais sa pru- » dence le fit soupçonner. Les courtisans qui restaient en- » core auprès de Charles, calomnièrent un homme plus » raisonnable qu'eux. Aigri par ses malheurs, Charles prit » la modération d'Hamilton pour une complicité dans la » révolte, et à peine cet excellent citoyen put-il forcer les » royalistes de croire à sa fidélité, en mourant plus tard » pour les défendre. »

Le trait qui termine ce passage est excellent : c'est le dernier coup de pinceau d'un habile écrivain ; et il y en a plusieurs de ce genre dans l'histoire de Cromwell. On ne pouvait mieux faire ressortir cette tendance vers l'exagération qui caractérise les partis : la *ligne droite* et la *ligne courbe* se retrouvent dans toutes les révolutions. Le parti des *rectilignes* est ordinairement le moins nombreux et le plus intraitable, il aboutit aux *immobiles* après lesquels il n'y a plus rien. Les ultra-royalistes d'Angleterre, plus connus sous le nom de *cavaliers*, ressemblaient beaucoup aux nôtres ; ils aimaient à se repaître de chimères, et ne voulaient entendre à aucune concession envers le peuple. Cette race vaniteuse, bruyante et inepte, ne put soutenir le trône des Stuarts. Lorsqu'il eut été relevé sans leur coopération, ils se donnèrent des airs de vainqueurs ; l'esprit de vengeance qui les animait et leurs funestes conseils en préparèrent l'irrévocable destinée.

Tandis que la discipline la plus rigoureuse régnait dans l'armée de la révolution, les *cavaliers* se livraient au désordre et au pillage. Ce contraste a été parfaitement saisi par M. Villemain. « Les soldats parlementaires, dit-il, en- » flammés d'un fanatisme chaque jour plus ardent, avaient » trop de supériorité sur les troupes opposées ; leur piété

» rendait leur discipline plus sévère. Il n'y avait dans » leurs rangs ni désertion, ni pillage; les intervalles du ser- » vice étaient remplis par l'exaltation religieuse; les offi- » ciers se chargeaient de tous les soins du sacerdoce; beau- » coup de soldats éprouvaient des extases; ils allaient au » combat en chantant des psaumes et des hymnes saints, » et la mort était le martyre. Les troupes de Charles, fa- » tiguées et corrompues par leur mauvaise fortune, se dé- » bandaient et commettaient beaucoup de désordres dans le » pays. La conduite de leurs principaux chefs, braves, mais » frivoles, hautains, débauchés, contrastait peu favorable- » ment avec l'austère régularité et la simplicité démocra- » tique des généraux parlementaires; et ces vices brillans » des cours, qui choquaient l'esprit religieux du siècle, » nuisaient encore plus à la bonne administration de la » guerre. »

Cependant la révolution d'Angleterre était arrivée à cette époque de lassitude générale qui laisse le champ libre aux factions. Les Anglais voulaient se soustraire à la royauté absolue; ils n'avaient d'ailleurs aucune animosité personnelle contre le roi dont ils reconnaissaient les vertus privées. Ce prince despote par principe ne l'était point par caractère; on le croyait entraîné par de perfides conseils. Mais le plus audacieux des chefs militaires, Cromwell voulait régner; la mort de Charles fut résolue, et son supplice changea le caractère et la marche des événemens. Le premier mouvement fut de la terreur, le second de l'anarchie; la dissolution du corps social était imminente, lorsque Cromwell se présenta comme le protecteur des intérêts nouveaux et la sauvegarde de la révolution. Le sceptre d'une main et l'épée de l'autre, il imposa silence à tous les partis, donna une forme régulière à son gouvernement, et humilia les rois de l'Europe, qui s'honorèrent de son alliance et se disputèrent son amitié.

Ce qui distingue Cromwell de tous les hommes élevés au pouvoir suprême par les révolutions, c'est qu'il parut avec éclat dès l'origine des troubles civils, et qu'il conserva

jusqu'à la fin son ascendant et son crédit. Un succès si prodigieux suppose une habileté consommée à connaître les hommes, à prévoir les événemens ou à les préparer. Quoiqu'il fût l'âme des affaires, il ne se montra en première ligne que lorsqu'il n'eut plus de rival à combattre ou à redouter. Nulle impatience de domination, nulle séduction de vanité, nul désir de briller au premier rang, ne trahirent ses profonds desseins. Il gouvernait l'armée par Fairfax, il dirigeait le parlement par des orateurs qui le servaient sans se douter où il les conduisait; il ne fatiguait le peuple ni de sa renommée, ni de sa présence. La flatterie glissait sur ce cœur d'airain; les hommages et le respect ne lui causaient point d'ivresse. Jamais l'ambition n'eut plus d'empire sur elle-même; jamais la guerre civile ne produisit un homme plus capable de la diriger et d'en recueillir les fruits. Cromwell est le personnage historique le plus difficile à bien connaître, et le plus utile à étudier. Tout s'explique en admettant la bonne foi de son fanatisme religieux. Je réserve l'examen de cette idée pour un troisième article, où j'arriverai à la partie la mieux faite de l'ouvrage de M. Villemain, je veux dire au récit des événemens qui suivirent la dissolution du long parlement.

A. J.

Vraie idée du Saint-Siége, en deux parties; par l'abbé don Pierre Tamburini, de Brescia, professeur à l'université impériale et royale de Pavie, chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer, membre de l'Institut impérial et royal des Sciences; traduit de l'italien sur l'édition publiée à Milan, en 1818 (1).

Un des meilleurs ouvrages que la critique de l'histoire ait produits parmi nous, est, assurément, l'*Essai sur la*

(1) In-8°. A Paris, chez Mongie, libraire, boulevart Poissonnière, n°. 18. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 cent.

puissance temporelle des papes, par M. Daunou. C'est de leur puissance spirituelle que M. l'abbé Tamburini vient aujourd'hui nous entretenir, et son livre est un livre de théologie. A Dieu ne plaise que jamais je m'engage dans des controverses de cette sorte, et que je soutienne, ignorant que je suis, une thèse avec ou contre des docteurs. Je vais donc me borner, en rapporteur fidèle, à donner une idée de cette production, qui me paraît conçue dans un esprit sage et modéré.

Le pape est à la fois évêque de Rome et chef de l'église universelle, de même qu'un préfet, s'il est permis de mêler le profane au sacré, est en même temps sous-préfet de l'arrondissement du chef-lieu. Comme évêque de Rome, le pape, ainsi que tout autre évêque, ne peut rendre de décisions particulières qu'avec le concours de son clergé; comme chef de l'église universelle, ses renseignemens généraux sont soumis à l'autorité des conciles œcuméniques. La primauté ne lui donne aucune juridiction immédiate dans les diocèses des autres évêques. Les évêques, en vertu de leur ordination, sont juges naturels de la foi et de la discipline; seulement le pape a droit de représenter l'église, lorsqu'il agit en son nom, suivant ses instructions et avec son autorité; et il a sur toutes les églises particulières un devoir d'inspection qui fait que les fidèles lui doivent obéissance par l'entremise de l'évêque leur pasteur immédiat, et que les évêques la lui doivent aussi selon les règles de l'église. La chaire de Saint-Pierre est, non pas infaillible, mais *indéfectible*, et son jugement, avant le consentement de toutes les églises, jouit d'une présomption favorable, quoiqu'il ne porte pas avec lui une certitude pleine et absolue qui oblige à croire l'article proposé.

Telle est, si je l'ai bien comprise, la doctrine sur laquelle porte l'ouvrage de M. l'abbé Tamburini. Ceux qui aiment à se rendre raison de tout, voudront savoir sur quelle base il établit la primauté de l'évêque de Rome; écoutons-le parler : « L'église fortunée de Rome ayant pour évêque le

successeur de Saint-Pierre, a la singulière prérogative d'être la première en dignité et en autorité parmi toutes les autres. Ce privilége a son fondement dans l'institution de Jésus-Christ, qui donna à Saint-Pierre la primauté sur tous les apôtres. » Et cette primauté, M. Tamburini la prouve, d'abord par la pêche miraculeuse, dans laquelle ce sont les seuls filets de Saint-Pierre qui ont pris le poisson; puis, parce que Saint-Pierre agit et est toujours nommé le premier dans l'Évangile; puis enfin par les fameuses paroles : « Vous êtes *Pierre* et sur cette *pierre* j'é» tablirai mon église. » Peut-être la réunion de ces preuves ne convaincra-t-elle pas entièrement ceux qui ont lu, au chapitre xx de Saint-Mathieu, ces autres paroles de Jésus-Christ à ses apôtres, dont M. l'abbé Tamburini ne parle pas : « Que celui qui voudra devenir *plus grand* » parmi vous soit votre serviteur. « Peut-être, d'ailleurs, ne leur est-il pas bien démontré que Saint-Pierre ait occupé le siége de Rome, ni que ce siége ou tout autre doive être dogmatique, attendu qu'il est écrit dans l'Évangile : « *Ne jugez point de peur d'être jugés*; » pour moi, je le répète, je ne veux m'enfoncer dans aucune de ces difficultés, ni rien avoir à débattre avec les théologiens. J'aime mieux soumettre à qui de droit une question dont la solution tient non pas au domaine inviolable des consciences, mais au repos et à la dignité des états. Si, comme M. l'abbé Tamburini le reconnaît, « Jésus-Christ n'a donné à Saint-Pierre et aux ministres de son église qu'une puissance purement spirituelle ; s'il protesta ouvertement que son royaume n'était pas de ce monde, et que le gouvernement ecclésiastique n'avait rien de commun avec la domination des princes de la terre (page 241), comment peut-il jamais exister des concordats entre les rois et les souverains pontifes? Ou ces transactions traitent d'intérêts spirituels, et le prince ne peut pas en connaître; ou elles règlent des intérêts temporels, et le pape doit y demeurer étranger. On répondra qu'il ne s'agit ou qu'il ne doit s'agir par ces

actes que de régler et de protéger administrativement l'exercice de la religion. Mais c'est là, surtout pour les états où la liberté des cultes est proclamée, un attribut de la puissance temporelle, dans laquelle l'intervention d'aucun chef spirituel ne peut être admise. Il me semble que cette question à résoudre est d'une bien plus haute importance pour l'ordre public que toutes celles dont traite le livre de M. l'abbé Tamburini; car celles-ci ne sont à décider que par la conscience particulière de chaque fidèle, tandis que la solution de l'autre tient au principe même des lois et de l'économie générale.

A.

DE LA TRAITE DES NÈGRES AU SÉNÉGAL.

EXTRAIT DU *treizième rapport des directeurs de l'institution africaine, lu à la réunion générale de cette institution, le* 24 mars 1819. Londres., 1819.

Nos lecteurs se rappelleront probablement qu'à la dernière session des chambres, diverses questions furent adressées au ministre de la marine, par des députés qui croyaient avoir lieu de craindre que la traite des nègres ne se fît encore dans le Sénégal. La vertueuse indignation avec laquelle le ministre repoussa cette conjecture, nous engage à mettre sous les yeux du public, et de la sorte, sous les yeux du ministre même, l'analyse du rapport qui vient de paraître à Londres, par ordre de la société Africaine. Comme un sentiment d'honneur national nous porte à attacher une importance particulière à ce que l'accusation de favoriser un commerce infâme et sacrilége ne pèse pas sur le nom français, nous nous arrêterons spécialement sur les faits dont ce rapport ferait croire que le Sénégal est le théâtre.

Le rapport commence par une narration des conférences qui ont eu lieu à Londres, au mois de décembre 1817, entre les plénipotentiaires de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de Prusse. Il y fut représenté que, depuis le rétablissement de la paix, le commerce des nègres avait pris un grand accroissement; que ce commerce étant illicite, ceux qui s'y livraient devenaient, par les moyens de résistance auxquels ils avaient recours, des pirates qui menaçaient le commerec légitime de toutes les nations : que les vaisseaux qu'ils employaient étant maintenant construits plutôt pour échapper à la surveillance des croiseurs, que pour contenir des créatures humaines, la traite était accompagnée d'horreurs et de cruautés redoublées; que l'amélioration de l'Afrique, sous le rapport commercial, amélioration qui avait augmenté en raison de la diminution de la traite, déclinait d'une manière visible depuis son renouvellement; que la paix ayant enlevé à chaque puissance le droit de visiter les bâtimens des autres puissances, cet affreux trafic ne pouvait être réprimé, et que ce droit de visite devait, pour l'intérêt de l'humanité, être rétabli par une concession réciproque.

La Russie, en manifestant le plus vif désir d'effacer jusqu'aux derniers vestiges de cette abominable pratique, proposa de substituer au mode de visite mutuelle qu'elle craignait de voir rejeté par quelques-uns des états intéressés, une association entre ces divers états, proclamant, comme principe fondamental, que la traite des nègres est un crime de piraterie et doit être puni comme tel. Cette association créerait un tribunal à la formation duquel toutes les puissances chrétiennes concourraient, et qui siégerait dans un point central de la côte d'Afrique. Ce tribunal, toujours neutre, même en temps de guerre, et complétement étranger aux dissensions politiques, surveillerait l'exécution de cette déclaration. Il y aurait une force maritime suffisante pour traduire les prévenus pris en pleine mer, au lieu du jugement; il y aurait des juges pour pro-

noncer d'après une législation qui serait promulguée à cet effet; et un conseil suprême reviserait et ferait exécuter les sentences.

La France, après avoir observé que la loi de mars 1818 frappait les armateurs qui se rendaient coupables de la traite, des peines les plus sévères que les lois françaises pussent admettre, rejeta le droit de visite mutuelle, dans lequel elle apercevait, vu sa situation particulière, des dangers qu'il était de son devoir d'éviter. Après un développement très-long, dit l'ouvrage anglais, qui cependant, à notre grand regret, n'entre lui-même dans aucun détail des raisons alléguées par le cabinet des Tuileries, ce cabinet proposa d'établir dans tous les lieux où les esclaves peuvent être achetés, des commissaires autorisés à poursuivre les acheteurs devant les tribunaux.

L'Autriche et la Prusse virent aussi des inconvéniens au droit de visite exercé en pleine mer, lequel exposerait de paisibles commerçans à des vexations dont la crainte seule serait plus funeste à leurs entreprises que la réalité; et se bornèrent à recommander de multiplier les mesures de précaution et de surveillance.

Après des représentations ultérieures de la part des plénipotentiaires anglais, les conférences se terminèrent, disent les auteurs du rapport, sans résultat positif, et ils continuent à exposer les faits qui leur font craindre que l'horrible commerce des nègres ne se poursuive avec plus d'activité que jamais.

D'après les renseignemens les plus récens venus de l'Ile de France, actuellement sous la domination anglaise, la traite des nègres se fait de cette île avec celle de Madagascar. Cependant il est satisfaisant d'observer que trois individus ont été condamnés pour ce crime à un emprisonnement et aux travaux forcés pour trois ans, peine la plus douce qu'on pût leur infliger, mais qui n'a été tellement mitigée qu'en considération d'une longue captivité que ces criminels avaient subie avant leur jugement.

L'institution africaine, poursuivent les rapporteurs, se souviendra sans doute de la tâche pénible qui leur est échue en partage l'année dernière, celle de détailler l'état de la traite des nègres dans les établissemens français du Sénégal et de Gorée. La confirmation des faits affligeans qu'ils ont publiés, leur est parvenue avec des informations nouvelles et non moins révoltantes. Un de leurs correspondans, digne de foi, et qui a résidé longues années comme négociant sur la côte d'Afrique, leur a transmis non-seulement le nom de beaucoup de vaisseaux qui sont partis publiquement avec des cargaisons d'esclaves, mais la désignation exacte de beaucoup de personnes engagées, tant en France qu'au Sénégal, dans cet infâme trafic.

Nous apprenons ensuite, en lisant une série de questions résolues par l'institution africaine, que le nombre des esclaves enlevés d'Afrique depuis vingt-cinq ans, doit avoir été d'environ un million et demi; que, depuis la paix de 1814, c'est principalement sous pavillon portugais ou espagnol, que les négriers de toutes les nations ont fait et font la traite; que pour se couvrir du dernier de ces deux pavillons, il suffit au capitaine d'un vaisseau quelconque de mouiller à la Havanne, de faire à une maison espagnole une vente simulée du vaisseau, et de repartir pour l'expédition, le capitaine se disant un subrécargue ou un passager.

Les négriers français vont à la Corogne, opèrent la transaction nécessaire, et continuent leur navigation sans obstacle.

Les négriers anglais empruntent plus volontiers le pavillon portugais.

Quant aux effets que le renouvellement de la traite a produits sur les côtes, et même dans l'intérieur de l'Afrique, nous croyons devoir traduire exactement le texte de l'ouvrage dont nous rendons compte.

Indépendamment de tous les maux inséparables de cet exécrable commerce, dans toutes les circonstances, son

renouvellement a découragé ou même anéanti les premiers efforts qu'on avait tentés pour étendre l'agriculture, et avancer la civilisation qu'avait fait naître l'interruption momentanée de la traite. Les innocentes relations de Sierra-Leone avec les districts environnans, relations qui avaient donné aux indigènes une impulsion salutaire vers l'industrie, ont été interrompues par des violences, des spoliations et des massacres. Les chefs et les marchands des tribus, qui commençaient à être convaincus par l'évidence que l'abolition de la traite serait maintenue, et qui se livraient à la culture pour conserver leur influence, ont appris à se méfier de toutes ces apparences trompeuses. Ils voient de nouveau les vendeurs d'esclaves balayant les côtes avec un air de triomphe. Cette rechute aura des conséquences qui exigeront des années pour être réparées. La crainte seule de la traite est un obstacle insurmontable à toute civilisation de l'Afrique, et cependant la colonie de Sierra-Leone nous prouve combien facile et rapide cette civilisation pourrait être. Cette colonie était en 1809 de quinze cents habitans. Elle est aujourd'hui de dix mille, presque tous Africains, arrachés aux vaisseaux négriers à diverses époques. Cette population présente tous les échelons des facultés morales; depuis l'état presque brut de captif récemment délivré jusqu'à l'état perfectionné du négociant, du cultivateur et de l'artisan. De ces dix mille nègres, tous ceux qui ne sont pas trop jeunes pour travailler, subsistent par leur propre industrie, en cultivant pour la plupart des terrains qui leur appartiennent. En octobre 1817, les écoles de la colonie contenaient douze cent trente-sept écoliers, qui profitaient avec ardeur des moyens d'instruction mis à leur portée, et plusieurs nègres arrachés à la chaîne des marchands d'esclaves, ont pu être investis de fonctions judiciaires, telles que celles de constables ou de jurés, qu'ils remplissent avec intelligence et intégrité.

Sur la partie de la côte limitrophe de Sierra-Leone, l'abolition de la traite avait introduit d'autres genres de com-

merce légitime; par exemple, l'exportation du riz avait pris un grand accroissement, et de nombreuses cargaisons de cette denrée avaient été expédiées en Espagne, en Portugal, à Téneriffe, à Madère, et aux Indes Occidentales. Le renouvellement de la traite a détruit ces innocentes spéculations.

Les rapporteurs donnent ensuite une liste de bâtimens chargés de nègres, saisis heureusement assez tôt pour que leurs infâmes propriétaires ne pussent pas consommer la vente. La *Venus Havannera*, sous pavillon espagnol, chargée de cinq cent trente esclaves, enlevés sur la rivière Bonny, et dont il était mort cent vingt lorsque le vaisseau fut pris: La *Manilla*, chargée de six cent quarante-deux nègres, dont cent quarante avaient cessé de vivre avant sa capture : la *Gertrude*, ayant à bord six cents esclaves, arrêtée avant d'avoir mis à la voile, et qui cependant, par l'effet de l'entassement de ces malheureux, en avait perdu environ deux cents dans l'espace de quelques jours : le *San-Antonio*, vaisseau portugais, qui, sur six cents esclaves en avait perdu trente avant d'avoir fait quatre-vingts lieues. Le capitaine qui s'en empara trouva au milieu des esclaves malades, un corps mort en pleine putréfaction.

Nous arrivons maintenant à la portion la plus douloureuse de notre analyse, puisque nous allons avoir à parler des possessions françaises dans le Sénégal.

Pendant les dix années qui précédèrent la restitution de ces établissemens à la France, aucune portion de la côte d'Afrique, disent les auteurs du rapport (1), n'avait joui d'une exemption plus entière des malheurs produits par la traite. L'effet de la suppression de ce trafic avait été l'accroissement de la population, et son amélioration morale à un degré dont tous les amis de l'humanité se félicitaient.

(1) Les faits suivans sont extraits de l'appendice du rapport composé d'un mémoire de M. Clarkson, adressé aux souverains à Aix-la-Chapelle.

Au mois de janvier 1817, la restitution ayant eu lieu, la traite, malgré les prohibitions sévères du roi de France, recommença immédiatement et publiquement. Les appâts offerts aux chefs indigènes produisirent plus que les horreurs accoutumées. Tout ce pays, naguère un théâtre d'abondance et de paix, présenta soudain un affreux spectacle de dévastation et de misère. Des bandes d'*enleveurs* d'esclaves se répandirent partout. Les villages entourés de nuit, furent incendiés. Les malheureux habitans, fuyant pour échapper aux flammes, trouvèrent, ou la mort dans une résistance inutile, ou la captivité sous le fouet de maîtres féroces. De jour, les laboureurs dans les champs eurent le même sort, les brigands les surprirent par la ruse, les saisirent, les lièrent et les traînèrent dans leurs vaisseaux. D'autres se virent accusés de crimes absurdes, pour qu'eux et leurs familles pussent être vendus avec une apparence de justice.

La bonne foi du gouvernement français ne peut être révoquée en doute. Dans le traité définitif, du 30 novembre 1815, il s'était engagé à l'abolition entière et réelle *d'un trafic aussi odieux en lui-même que contraire aux lois de la religion et de la nature.* Même auparavant, en juillet 1815, ce gouvernement avait informé les ambassadeurs des autres puissances que des ordres avaient été donnés de la part de la France pour que la traite cessât pour toujours et partout. Mais des hommes infâmes se jouent aujourd'hui de ces déclarations et de ces ordres.

Qu'on ne suppose pas, continuent les auteurs anglais, que ces hommes n'appartiennent qu'à la France. Des Portugais, des Espagnols, des Hollandais, des Américains et des Anglais ont trempé dans cette œuvre de destruction. Les scélérats de tous les pays se sont coalisés pour éluder le vœu philanthropique et miséricordieux de leurs souverains, et jamais l'Afrique n'a peut-être plus souffert de l'enlèvement de ses habitans que depuis le rétablissement de la paix. L'abolition même faisant prévoir à ces indignes spécula-

teurs que bientôt des mesures rigoureuses réprimeraient leurs entreprises, ils redoublent d'activité pour profiter du temps qui leur reste.

A ces faits généraux succèdent, dans les pièces justificatives jointes au rapport que nous venons d'extraire, des faits particuliers que nous croyons d'autant plus devoir publier qu'ils amèneront sans doute ou des réclamations de la part des individus ou des mesures énergiques de la part de l'autorité.

Postérieurement au 19 mars 1818, le *Sylphe*, vaisseau français, a pris pour la seconde fois une cargaison d'esclaves, restée incomplète à cause du mauvais temps, et a mis à la voile au mois d'avril.

L'Élise, appartenant à M...... du Sénégal, et le brick l'*Élisée* de *Bordeaux* ont reçu leurs cargaisons d'esclaves dans le port même, et sont sortis en présence de trois bâtimens de guerre français, *la Bayadère*, *le Lévrier* et *l'Heuron* ou *l'Heureux*, le 11 février 1818.

La *Marie* de Marseille a fait, dans le même temps, un chargement de même nature en face de la ville. *L'Élisée de Bordeaux* ne cachait point le but de son voyage, et l'auteur des notes contenant ces faits en parla au gouverneur, qui lui reprocha de se mêler d'une transaction qui lui était étrangère, et refusa de recevoir des informations.

L'officier commandant au Sénégal, dit une lettre de Sierra-Leone du 29 août dernier, a fait arrêter le *Postillon*, vaisseau chargé d'esclaves; mais en même temps la *Dorade* a mis à la voile avec son chargement, et le capitaine du *Postillon* a dit que la mesure prise contre lui ne tenait qu'à ce qu'il n'avait pas voulu acheter une portion de ses esclaves des officiers du gouvernement.

Enfin une lettre du Sénégal, datée de Saint-Louis et du même jour 29 août 1818, porte en substance : Le commerce des esclaves se fait ici publiquement. Tous ceux qui se livrent à cette odieuse spéculation croient ou feignent

de croire que le gouvernement ferme les yeux. Ils attribuent la saisie d'un vaisseau négrier, en mars dernier, à l'imprudence du capitaine qui embarqua des esclaves sous les fenêtres du gouverneur. Toute la ville sait qu'il y a dans ce moment six cents misérables créatures renfermées dans le bâtiment destiné à cet usage et prêtes à être transportées et vendues en Amérique. Dans le nombre, cent cinquante appartiennent à la maison ...... de Nantes. Le retard que leur départ a éprouvé ayant occasioné un surcroît de dépense, on ne donne à ces malheureux que ce qui est indispensable pour les faire vivre, et on les promène pendant un court espace de temps soir et matin, chargés de leurs fers. On les voit dans les rues, se traînant avec difficulté parce que leurs chaînes les empêchent d'avancer de plus de quelques pouces chaque fois. J'en ai vu, enchaînés en plein jour, dans la cour de plusieurs fonctionnaires publics. Des officiers du gouvernement font la chasse aux noirs dans les rues même de Saint-Louis, c'est-à-dire, ils font arrêter des noirs esclaves ou libres, les entraînent à la côte et les embarquent sur des vaisseaux qui les attendent. Un nègre ayant été ainsi enlevé, sa mère vint le jour suivant offrir une somme d'argent pour sa délivrance; le blanc prit l'argent, et deux jours après la mère et le fils furent embarqués pour l'Amérique. Le dernier, désespéré, se poignarda en disant : Homme blanc, mangeur des noirs, je ne puis me venger de toi qu'en te privant de ma personne.

La seule mesure qui pourrait empêcher la continuation de ces horreurs, serait une loi qui défendrait à tout Européen résidant en Afrique, d'acheter à l'avenir aucun esclave; aussi long-temps qu'il ne sera pas interdit sous des peines sévères de faire le trafic des hommes, les habitans de Saint-Louis achèteront, sous le prétexte de se pourvoir de domestiques, les malheureux Africains, qu'ils enverront aux planteurs d'Amérique. Pourquoi le capitaine qui

vole des hommes, ne serait-il pas pendu comme tout autre voleur?

L'agriculture est détruite. Saint-Louis est dans la même situation où il était il y a un demi-siècle. Un propriétaire de cinquante esclaves, dont la femme est couverte de diamans, est dénué de toutes les nécessités de la vie; cependant la culture offrirait ici les plus heureux résultats, les riz, le coton et l'indigo croissent spontanément; mais depuis que les Européens poursuivent les nègres comme des bêtes fauves, ces peuplades infortunées ont fui aussi loin qu'elles ont pu leurs ennemis barbares. Des déserts ont usurpé la place des champs cultivés; partout où les Européens n'ont pas étendu leur domination, tous les habitans sont agriculteurs.

Tous les Maures, ainsi que tous les rois du pays (1), sont mécontens de l'abolition de la traite. En Europe, lorsqu'un roi a besoin d'argent, il ajoute aux impôts tant de centimes; ici, le roi monte à cheval, escorté de quelques bandits, entre dans une des villes de son royaume, en enlève les habitans et les vend aux Européens. Le roi de Damel a de la sorte attaqué Gandiole grand village à cinq milles anglais de Saint-Louis, mais les habitans se trouvant armés, ont osé se défendre contre leur souverain qui a eu beaucoup de peine à leur échapper. S. M. a été plus heureuse dans une autre expédition, car son frère vient de ramener cent quarante prisonniers qu'il se prépare à vendre aux Français. Déjà plusieurs acheteurs, attirés comme des vautours, par l'odeur de la chair humaine, ont envoyé ou se sont rendus près de son altesse royale

---

(1) Serait-ce par hasard avec ces princes qu'on nous a dit à la tribune qu'il serait si avantageux de faire une alliance? et l'expédition du Sénégal, commencée par M. Molé sans autorisation préalable, tiendrait-elle à l'empressement de nous procurer de pareils alliés.

pour traiter avec elle. Les Foulahs qui habitent à six milles de Saint-Louis et que nous traitons de mauvais sujets, parce qu'ils ne veulent pas que leur roi les vende, s'en sont débarrassés il y a environ trente ans, et ont élu un magistrat suprême qu'ils appellent Almamy. Depuis ce temps, ils ne permettent plus qu'aucun membre de leur nation soit fait esclave, et ils rachètent ceux qu'ils apprennent être en esclavage dans l'étranger.

Les noms d'athée, de jacobin et de bonapartiste, sont de pures flatteries si on les compare à celui de *philanthropiste*, que l'on donne à ceux qui condamnent la traite des nègres; de là les persécutions dirigées contre l'abbé Giudicelly, curé ou préfet apostolique des établissemens français sur les côtes d'Afrique. Il a eu le courage de prêcher contre le commerce des esclaves, et de dire du haut de la chaire que d'enlever et de vendre des hommes, c'était un crime qui méritait la sévérité de la loi dans ce monde et la damnation dans l'autre. La plus grande partie de ses paroissiens étant engagés dans la traite des nègres, qu'ils sont loin de considérer comme des hommes, lui ont suscité tant de difficultés et l'ont poursuivi de tant de calomnies, qu'il est disposé à quitter le pays.....

Ces faits, attestés par les hommes les plus honorables de l'Angleterre, au nom d'une société qui compte des milliers de souscripteurs, nous semblent de nature à mériter toute l'attention de l'autorité. C'est à M. le ministre de la marine à s'assurer que ses *subordonnés* ne se dérobent point à sa surveillance, et ne trompent point les intentions généreuses du gouvernement. C'est à lui à demander compte, au gouvernement de la colonie, d'une de ses réponses rapportée dans l'ouvrage anglais, et qui, si elle est authentique, prouve la volonté de repousser tout renseignement, et d'éluder toute réclamation. C'est au ministre enfin à punir sévèrement et publiquement ceux qui, en faisant la traite, répandent qu'elle ne lui inspire pas toute l'horreur qu'il a témoignée, mais qu'au con-

traire il la favorise, et qui abusent ainsi en France et en Afrique, à Bordeaux et au Sénégal, d'un nom respectable pour couvrir de honteuses et exécrables spéculations.

B. C.

DE L'ORGANISATION MUNICIPALE.

(SUITE.)

Les communes ne seront indépendantes que lorsque les officiers municipaux seront élus par les citoyens qu'ils sont appelés à administrer ; et le pouvoir n'exercera sur les municipalités une influence salutaire et constitutionnelle que lorsqu'il procédera seulement par voie de réquisition. Tant que les maires seront les hommes des préfets, tant que les préfets administreront par eux-mêmes ou par des conseils de préfecture qu'ils dirigent à leur gré ; tant que leur administration ne sera soumise qu'à des conseils de département qu'ils composent comme il leur convient, qui délibèrent en leur présence, et qui n'agissent que par leur inspiration ; tant que la responsabilité des fonctionnaires administratifs ne pourra être invoquée que sous le bon plaisir du conseil d'état ; tant que le conseil d'état ne sera que le conseil du ministère qui, grâce à la distinction entre les conseillers en service ordinaire et extraordinaire, est le maître d'appeller les membres qui lui plaisent et d'éloigner ceux qui n'ont pas donné des gages non équivoques d'une complaisance passive ; en un mot tant que ce qui existe ne sera pas remplacé par ce qui devrait exister, l'administration sera despotique parce qu'elle résidera toute entière dans la volonté d'un ministre; elle sera ruineuse parce que ce ministre n'agira que par l'intermédiaire d'un grand nombre d'employés salariés; elle sera mauvaise parce qu'on ne consultera ni les intérêts ni les besoins des

administrés ; elle sera sans garantie parce que les fonctionnaires n'offriront qu'une vaine responsabilité.

Accorder aux communes le droit d'élire les autorités municipales est le moyen unique de les affranchir ; placer auprès de chaque administration un commissaire du roi est un moyen assuré de lier au système monarchique cette organisation populaire. Donner à celui-ci le droit de requérir, à celles-là le droit de délibérer, établir une hiérarchie telle que, dans certains cas, et sur l'appel des procureurs royaux, les conseils de département pussent connaître des délibérations prises par les conseils d'arrondissement, et ces derniers des décisions des conseils municipaux ; voilà, je pense, la seule administration aujourd'hui praticable dans l'intérêt commun du gouvernement et de la nation.

Si la qualité de citoyen, réunie au fait du domicile réel dans la commune, me paraît suffisante pour conférer le droit d'élire aux fonctions municipales, je crois qu'il serait conforme à notre système constitutionnel d'exiger d'autres garanties pour les élus. Cette différence entre les électeurs et les éligibles est simple et naturelle ; tout Français est administré, tout Français a donc la faculté de choisir ses administrateurs ; mais la responsabilité qui pèse sur les fonctionnaires fait que le gouvernement peut exiger d'eux des conditions légales d'éligibilité telles que cette responsabilité ne devienne pas illusoire.

L'élection ne doit introduire dans l'organisation municipale que des magistrats temporaires ; sans cette condition le droit d'élire serait vain ; car si la réélection est l'unique récompense que les administrés puissent décerner à leurs administrateurs, l'unique censure qu'ils doivent exercer contre les fonctionnaires inhabiles, timides, indolens, consiste à porter ailleurs leurs suffrages. Aussi plus les fonctions municipales seront de courte durée et mieux les mandataires s'acquitteront du mandat qui leur aura été confié.

Aujourd'hui les mairies se composent d'un seul individu, car les *adjoints* ne peuvent exercer quelque autorité qu'en l'absence ou par délégation du maire, ce qui fait qu'ils le remplacent, mais qu'ils ne *l'aident* point. Toute notre administration porte l'empreinte du despotisme qui lui donna naissance. Ne serait-il pas plus sage d'établir qu'un maire ne peut rien par lui-même, et que s'il représente la commune, il doit, pour la représenter dignement, n'agir, dans certains cas, que d'après l'avis du conseil municipal, et dans tous les autres que d'après l'avis de ses adjoints? Ce serait peut-être le seul moyen de prévenir cet arbitraire dont la déplorable époque de 1815 a fourni tant d'exemples. Tout acte de l'autorité municipale serait alors le résultat d'une délibération; les passions y perdraient peut-être, mais la justice y gagnerait à coup sûr.

Dans cette hypothèse, l'administration municipale se diviserait en deux corps dont il ne serait peut-être pas inutile d'indiquer les attributions.

Le premier corps ou le *conseil de la mairie*, composé du maire et des adjoints, procédant en présence ou sur les réquisitions du procureur du roi, serait chargé de la police municipale, de la police de sûreté, de la police des prisons. Il composerait le bureau de bienfaisance, appelé *de charité*, sans doute parce qu'on a trouvé qu'il était plus noble de faire l'aumône qu'il n'était catholique de faire le bien; il aurait l'administration ou du moins la surveillance de l'administration des hospices communaux; il établirait et dirigerait les institutions primaires; il délivrerait les passe-ports à l'intérieur, s'il est vrai que les passe-ports soient nécessaires; il accorderait les permis de port d'armes, la faculté de chasse ou de pêche, etc.; aurait l'inspection des octrois; serait chargé du soin des édifices municipaux et des propriétés communales, de la direction de la garde nationale, etc., etc.

Lorsque le procureur du roi penserait que, dans ces

divers actes, le conseil de la mairie a excédé ses pouvoirs ou en a fait un mauvais usage, il pourrait requérir la convocation du conseil municipal, et soumettre à sa censure la décision dont il croirait avoir à se plaindre dans l'intérêt public.

Le conseil municipal, d'ailleurs juge naturel de la conduite de la mairie, serait convoqué à des époques fixes pour reviser l'administration, apurer les comptes, les approuver ou forcer les comptables en recette; et, s'il était nécessaire, délibérer que le magistrat communal sera poursuivi comme prévenu de concussion.

Il n'en est pas de même des actes arbitraires qui pourraient attenter à la liberté individuelle ou à la propriété particulière. Ici l'accusation peut être vague et indéterminée. Si les conseils municipaux avaient le droit de poser les limites de ces attributions, le corps de la mairie serait constamment dans leur dépendance. L'autorité supérieure ou l'individu zélé peuvent seuls demander réparation d'un délit qui porte atteinte à l'ordre public, parce qu'il blesse les citoyens dans leurs droits politiques.

Outre ces attributions, les conseils municipaux pourraient être spécialement chargés de la répartition de l'impôt et des demandes en dégrèvement, de l'organisation des gardes nationales et des motifs qui peuvent exempter de ce service; seuls ils pourraient autoriser la mairie à intenter contre des tiers des actions communales, à répondre à des actions intentées contre la commune ou à transiger sur les procès. Ces conseils pourraient seuls pourvoir à l'emménagement des forêts communales, fixer les coupes de bois, établir des réserves, sauf les besoins de la marine et de l'état. Ils régleraient le mode de jouissance ou d'exploitation des propriétés communes, les dépenses municipales, les octrois à établir ou à supprimer, les édifices à construire ou à réparer, les routes vicinales à créer ou à rétablir, etc., etc.

Lorsque les procureurs du roi croiraient devoir attaquer

une mesure prise par les conseils municipaux, ils pourraient se pourvoir devant le conseil d'arrondissement; mais lorsqu'un citoyen aurait à se plaindre d'un tort à lui causé par le conseil municipal, il lui serait libre de porter son action ou devant le conseil d'arrondissement, si l'acte n'a pas encore reçu d'exécution, ou devant les tribunaux, s'il a déjà été exécuté en tout ou en partie; parce que, dans le premier cas, c'est une délibération qu'on veut faire révoquer, et dans le second c'est un grief dont on poursuit la réparation, et pour lequel on réclame des dommages.

Les conseils d'arrondissement seraient formés d'un nombre déterminé de conseillers municipaux, choisis dans chaque commune par l'élection; et le conseil de département se formerait aussi par l'élection dans les conseils d'arrondissement, mais de manière à ce que chaque commune eût au moins un représentant dans l'assemblée départementale.

Ce serait peut-être ici le lieu d'examiner quelles devraient être les attributions dont il conviendrait d'investir les conseils d'arrondissement et de département; mais, outre que ces corps remplissent dans l'étendue de leur juridiction les mêmes devoirs que le conseil municipal dans la commune, ce soin m'entraînerait au-delà des bornes d'un article.

Il se présente ici une observation générale : les maires, les sous-préfets et les préfets ne sauraient être confondus; les premiers sont les hommes du peuple, et, en cette qualité, ils ont droit d'assister aux séances de leur conseil; les autres sont les hommes du gouvernement, et cela suffit pour les en écarter, à moins qu'ils n'y paraissent comme simples commissaires royaux, sans voix délibérative, sans présidence et ne pouvant influer sur les décisions que par voix de réquisition.

Mais dans tous les cas, lorsque les conseils révisent les comptes de l'administration, les administrateurs doivent être rigoureusement exclus de l'assemblée; ils ont le droit

de présenter leurs comptes, d'offrir les pièces à l'appui, de donner toutes les explications écrites qu'on pourra leur demander ou qu'ils jugeront convenable d'adresser au conseil; mais de cela seul qu'ils sont parties, ils ne peuvent être juges, et ne sauraient s'asseoir dans le tribunal qui doit les juger.

Quelques autres questions se présentent encore: Les juges de paix, tour à tour conciliateurs et arbitres, magistrats avoués de quelques familles municipales, tenaient leurs pouvoirs d'une élection populaire. Napoléon s'empara du droit de nommer ces fonctionnaires; et, respectant du moins la source de leurs attributions, il permit aux justiciables de présenter les candidats qu'ils croiraient les plus propres à dispenser la justice: le gouvernement choisissait; mais il ne pouvait choisir qu'entre les élus du peuple. Le ministère actuel a trouvé sans doute trop de démocratie dans les constitutions de l'empire; la candidature est tombée en désuétude, les ministres nomment par eux-mêmes. Considéré dans son principe, cette usurpation n'est pas heureuse; envisagée dans ses résultats, cette usurpation détruit la confiance, s'oppose aux conciliations, fomente les haines, et multiplie les procès. Cet empiètement peut être fiscal, mais il n'est point politique. Il faudra compléter le système municipal, ou du moins rétablir, sous le régime constitutionnel, la législation peu constitutionnelle de l'empire.

Je ne dis rien des jurés: c'est peut-être à tort qu'ils sont considérés comme des magistrats politiques. Ils devraient être nommés par l'élection, qui est un sort éclairé, ou par le sort, qui est une élection aveugle. Il paraît qu'on se dispose à les choisir parmi les électeurs. Mais alors qui sera chargé du choix? Serait-ce encore les préfets? S'il en était ainsi, il vaudrait mieux les prendre sur la liste, à tour de rôle, que de s'en rapporter à l'autorité qui, n'étant pas toujours sans intérêt, serait quelquefois sans impartialité. Ce n'est pas que, dans les temps

calmes, les hommes, quels qu'ils soient, n'aient un instinct admirable qui les pousse vers la justice; mais, dans les jours de trouble, les fonctionnaires se servent de l'agitation pour exiger des magistrats une sévérité injuste et cruelle. Il importe alors que les jurés soient à l'abri de l'influence de l'autorité; car les époques les plus infâmes de l'histoire des peuples sont celles qui sont marquées par des assassinats juridiques.

Telles sont les garanties que l'ordre municipal sollicite, que l'intérêt des citoyens demande, que le soin de notre indépendance exige. Partout on retrouve la liberté; partout aussi on retrouve la monarchie. Les commissaires du roi, toujours présens, requérant, approuvant ou s'opposant, rappellent sans cesse que le pouvoir émane des lois, la protection du trône, et la surveillance du gouvernement.

Cependant je ne pense point que la royauté fût investie d'assez de force morale pour administrer l'état au milieu des obstacles que des jours malheureux pourraient faire naître, si elle ne possédait pour les surmonter une puissance suprême, prompte et coercitive. La couronne doit avoir le droit d'annuler les actes des autorités municipales et de suspendre ou destituer les magistrats des communes ou des départemens; mais ce droit seul suffit à sa dignité et à la paix publique; et il ne doit pas servir de prétexte pour envahir le pouvoir d'imposer aux municipalités d'autres règlemens ou d'autres fonctionnaires. Dans ce cas il suffit de procéder à une élection nouvelle et à des actes nouveaux.

Les intérêts locaux ne peuvent être protégés que par des administrations locales; mais les administrations locales ne doivent s'occuper que des intérêts locaux. L'ordre public appartient au gouvernement, et cet ordre ne saurait être troublé par ces sociétés municipales qui unissent les citoyens entre eux sans les séparer de l'état; l'indépendance des communes n'est pas même à la rigueur incom-

patible avec le gouvernement despotique, et des esclaves peuvent former entre eux des associations libres. La couronne ne saurait donc s'effrayer de ces familles politiques qui, bornant toute leur liberté à discuter leurs intérêts domestiques, ne peuvent ni influer ni empiéter sur l'administration générale.

Le gouvernement peut trouver dans l'organisation municipale un puissant auxiliaire, en ce sens seulement qu'elle distribue avec justice, et allége par conséquent le fardeau des impôts et le poids de l'obéissance. Les communes distinctes, mais non séparées, se bornent, au milieu de la société générale, aux soins de leurs petites associations privées, s'occupent avec un soin plus positif du gouvernement comme garantie, et d'elles-mêmes comme centre d'un intérêt commun. Le patriotisme n'est pas l'amour des localités, mais l'attachement pour les institutions locales, et cet attachement augmente par les souvenirs, les habitudes et les espérances. Or, plus on favorisera ce patriotisme de localités, et plus on ravivera l'amour de la patrie, puisque l'un n'existe que par l'autre et que la liberté des communes ne peut véritablement être où l'indépendance politique n'est pas.

L'organisation municipale est un bienfait souvent promis et toujours différé. Il en coûte au ministère d'abandonner son administration une et indivisible. Il trouve qu'avec elle il est plus facile de commander, et il devrait s'apercevoir aussi qu'il est plus difficile d'obéir. Ces maires qui sont les hommes de l'autorité et non les mandataires de leurs administrés, ces adjoints qui ne sont rien, ces conseils municipaux qui sont moins encore, ne sauraient inspirer quelque confiance. Ici le maire est étranger, là il est imposé à la commune contre le vœu des habitans, partout on ne se mêle de l'administration municipale que dans l'intérêt du pouvoir. Aussi les chemins vicinaux sont-ils impraticables, les forêts sont-elles dévastées, les édifices des petites communes tombent-ils en ruine. Une loi

sur l'organisation municipale est l'unique remède à tous les maux que nous devons à la concentration de l'administration. Le gouvernement ne peut en craindre aucun mal et la nation en attend un grand bien.

J.-P. P.

CORRESPONDANCE

DES DÉPARTEMENS.

ÉLECTIONS DE 1819.

Les ministres se trompent s'ils croient que l'incertitude dans laquelle ils laissent les électeurs de la 3e. série, sur l'époque de la convocation des colléges électoraux, ralentit le zèle et l'empressement des citoyens (1). Tous les départemens qui doivent renouveler cette année leur députation, s'occupent d'une manière presque exclusive des choix qu'ils ont à faire. Les anciens députés qui se mettent sur les rangs font comme M. Magnier-Grandprez, du Haut-Rhin : s'ils ne se sont pas assis au côté gauche, ils ont presque toujours voté avec lui ; dans la question des bannis, ils étaient absens ou malades. Invoquent-ils le témoignage de leur opinion passée à l'appui de leur opinion future, c'est à *La Minerve* qu'ils veulent bien s'adresser ; enfin, ont-ils à citer en leur faveur l'assentiment de quelques-uns de leurs collègues, ce sont MM. Dupont de l'Eure, Manuel, Bignon, d'Argenson, Chauvelin, Benjamin Constant, Lafitte, qu'ils appellent à leurs secours. Ces protestations constitutionnelles jettent les électeurs dans une grande perplexité, et un grand nombre d'entre eux nous invitent à les aider à sortir d'embarras. Pour répondre à leur con-

(1) Les doctrinaires affirment que les colléges électoraux seront convoqués pour le 11 septembre.

fiance, le parti le plus simple que nous ayons à prendre est celui-ci : Puisque les députés dont les pouvoirs viennent d'expirer sont les premiers à faire valoir, à l'appui de leurs prétentions, les opinions et les votes qu'ils ont exprimés, nous allons, aussi brièvement qu'il est possible, passer en revue ces députés de la troisième série, en rappelant en peu de mots leurs votes et leurs opinions dans les questions les plus importantes qu'ils ont discutées.

*Département de l'*Aisne (chef-lieu *Laon*). Députés sortans : MM. le baron de Courval, le duc de Gaëte, le comte de Saint-Aldegonde, Paporet.

M. de *Courval* était en 1815 de la minorité ministérielle ; fidèle aux ministres, il a constamment voté avec eux en 1816, 1817, 1818 et 1819 ; il est probable que s'il revient, il volera avec le même empressement au secours du pouvoir.

Le duc de Gaëte, ancien ministre des finances, a également adopté la bannière des ministres, sous laquelle il a toujours marché d'un pas ferme. Une fois seulement il a osé demander que l'on supprimât la retenue sur les traitemens, à compter du 1er. juillet dernier. Cette petite infidélité ne fut qu'un mouvement de coquetterie, trop rare chez M. Gaudin pour n'être pas excusé.

Le comte de Saint-Aldegonde, qui fut fait maréchal de camp en 1815, était de la majorité de cette chambre introuvable à laquelle nous avons dû les exils, les proscriptions, les cours prevôtales, la loi du 9 novembre et autres mesures de douceur et de tolérance qui ont couvert la France d'échafauds et de victimes.

M. *Paporet* est un juge de Saint-Quentin, qui votait en 1815 avec M. de Saint-Aldegonde, et qui, en 1816, a quitté le côté droit pour s'asseoir au centre. Il parle peu ; mais il vote bien, disent les ministériels.

Allier (*Moulins*). Députés sortans : MM. Préverand de la Boutresse, Aupetit-Durand.

M. *Préverand de la Boutresse*, conseiller à la cour de Riom, n'a pas varié dans ses opinions depuis 1815. Alors il votait avec MM. de Labourdonnaye, Sallabery et compagnie.

M. *Aupetit-Durand*, procureur du roi à Montluçon, *idem*.

Arriège (*Foix*). Députés sortans : MM. le baron Calvet de Madaillan, Fornier de Clauzelles.

M. *Calvet de Madaillan*, questeur en 1814, a toujours été de l'avis des ministres. Il est comme M. Lizot, qui un jour fit à la fois l'éloge des anciens et des nouveaux ministres, et qui aurait volontiers parlé en faveur des ministres à venir.

M. *Fornier de Clauzelles* s'est assis, s'est levé, se lèvera et s'assiéra avec M. de Villèle.

Cantal (*Aurillac*). Députés sortans : MM. le baron de Tournemine, Ganilh.

M. *de Tournemine*, président du tribunal de Mauriac, était de la minorité de 1815; à cette époque, il s'éleva avec force contre l'abus qui a été fait depuis 25 ans de ce grand mot de *salut public*, il vota contre la détention arbitraire des prévenus, contre les lois d'exception, et eut l'honneur, comme M. d'Argenson, d'être rapplé à l'ordre. M. de Tournemine s'asseyait à peu de distance de M. Dupont, fort loin de M. Corbières.

M. *Ganilh* disait en 1815 lorsqu'on discutait la fameuse *loi d'amnistie*, qui a proscrit tant de Français : « Les rois les plus justes sont ceux qui ont le plus pardonné : les crimes politiques ne sont pas considérés dans » notre état actuel de société, comme les crimes privés. » L'idée d'une amnistie entraîne celle d'un pardon absolu, » d'une réconciliation générale; il n'y a qu'un danger » pour la France, c'est que les discordes se prolongent ; » il n'y a qu'un besoin, c'est un pardon généreux qui » réconcilie tous les Français. » M. Ganilh est renommé pour ses connaissances profondes en matière de finances. Il a voté souvent avec les libéraux, rarement avec les ministres, jamais avec les ultras.

Charente-Inférieure (*La Rochelle*). Députés sortans : MM. de Maccarthy, Admirault, Jounneau-des-Rases, Baudry.

M. *de Maccarthy* (qui n'est pas M. le comte de Maccarthy de la Drôme) a voté en 1815, 1816, 1817, 1818 et 1819, avec le côté droit.

M. *Admirault* était de la minorité libérale de 1815; il a parlé en faveur des établissemens de la marine; et s'il n'a pas toujours voté contre les ministres, il s'est assez or-

dinairement montré disposé à combattre en faveur des principes constitutionnels.

M. *Jounneau-des-Rases*, entreposeur de tabac, a voté pour le monopole; il était ministériel en 1815; il s'est fait demi-libéral en 1816, 1817, 1818 et 1819.

M. *Baudry*, procureur du roi à Saintes, a été constamment du même avis que le ministre de la justice.

Corse (*Ajaccio*). Députés sortans : MM. Castelli, Péraldi.

M. *Castelli*, président à la cour d'Ajaccio, s'asseyait au centre, et votait en conséquence.

M. *Péraldi* n'a jamais siégé parce qu'il n'a pas quarante ans.

Doubs (*Besançon*). Députés sortans : MM. le comte de Scey, Courvoisier.

M. *de Scey*, ex-préfet du Doubs, qui fut de la majorité de 1815, a fait de mauvaises affaires qui l'ont obligé à quitter la France. Il a fui dans l'étranger il y a deux ans.

M. *Courvoisier*, qui fut nommé procureur général à Lyon, pour prix de ses services et de son éloquence, est le plus infatigable et le plus verbeux défenseur des ministres. Les libéraux peuvent lui savoir gré d'avoir appuyé la preuve contre les fonctionnaires publics; mais il a parlé contre les bannis, il a dénoncé les prétendus comités de libéraux, il a appuyé la demande du rappel à l'ordre de M. Bignon; il a combattu avec la même valeur le côté gauche et le côté droit, et il a quitté la chambre le front ceint d'une double couronne ministérielle.

Eure-et-Loir (*Chartres*). Députés sortans : MM. le comte Pézé-de-Courtavel, Caquet.

M. *Pézé-de-Courtavel* siége depuis 1816 au côté droit; il a été rapporteur d'une première pétition en faveur du paiement intégral des membres de la légion-d'honneur, et a demandé l'ordre du jour; il n'a pas été favorable à la loi de recrutement, et surtout à l'organisation des vétérans, attendu, disait-il, que ces hommes s'accoutumeraient bientôt à penser qu'ils ne doivent d'obéissance qu'à la loi.

M. *Caquet* n'a jamais ou presque jamais parlé; une fois pourtant, dans le cours de l'avant-dernière session, il a demandé un congé pour des affaires de famille très-urgentes. Il siégeait à côté de M. de Bonald.

Haute-Garonne (*Toulouse*). Député sortant : M. d'Aldeguier (1).

M. *d'Aldeguier*, président à la cour de Toulouse, a volontairement renoncé aux honorables fonctions de mandataire du peuple ; c'est une perte pour le côté droit, où il avait pris place en 1815.

Isère (*Grenoble*). Députés sortans : MM. Savoye-Rollin, le comte Planelli de la Valette, Lombard.

M. *Savoye-Rollin*, ancien préfet, faisait partie en 1815 de la minorité libérale; en 1816 et 1817, il s'asseyait à l'extrémité du côté gauche; en 1818, sans abandonner ses honorables collègues, il s'est un peu rapproché du centre. C'est lui qui a fait le rapport sur la loi qui a délivré les journaux de la censure préalable; il a appuyé le principe du cautionnement, en demandant néanmoins qu'il fût réduit de moitié : il s'est prononcé pour la déclaration d'un seul éditeur responsable, et il voulait que les feuilles périodiques fussent autorisées à rendre compte des séances secrètes, toutes les fois que les chambres n'en auraient pas formellement interdit la publicité. Il a voté en faveur des bannis.

M. *Planelli de la Valette*, de la majorité de 1815, a été fidèle à ses amis du côté droit.

M. *Lombard* était en 1815 de la minorité ministérielle; il s'est assis ensuite au centre touchant la gauche; et il a constamment voté avec les ministres.

Haute-Marne (*Chaumont*). Députés sortans : MM. le comte Beugnot, Becquey.

M. *Beugnot*, ministre d'état, ancien ministre, qui a figuré dans toutes les discussions importantes, a souvent défendu les ministres et leurs projets. C'est ordinairement l'un des rapporteurs du budget. Il cause amicalement avec les libéraux; il fait des épigrammes contre les ministres, pour lesquels il vote; il salue les ultras.

M. *Becquey*, directeur général des ponts-et-chaussées, ministériel par position et par habitude. Il a parlé contre la liberté des journaux; mais il a voté pour le projet des ministres. Lors de la discussion de la loi

---

(1) Le département de la Haute-Garonne ne fait pas partie de la troisième série; mais il doit figurer ici, attendu que son collége doit aussi se réunir cette année, afin de remplacer M. d'Aldeguier.

d'élections, M. Becquey voulait que tous les fonctionnaires publics fussent électeurs de droit. Quand on nommera dans la Haute-Marne, il regrettera peut-être que son amendement n'ait pas été adopté.

MAYENNE (*Laval*). Députés sortans : MM. Delaunay, Chevalier-Malibert, Paillard-du-Cléré.

M. *Delaunay* votait avec le centre, tout en se rapprochant du côté gauche.

M. *Chevalier-Malibert*, juge suppléant, *idem*.

M. *Paillard-du-Cléré*, riche propriétaire de forges, qui probablement n'attend ni places ni faveurs, a toujours voté avec le côté gauche où il s'asseyait.

MORBIHAN (*Vannes*). Députés sortans : MM. Jollivet, Ponsard, le comte d'Augier, de Kérizouet.

M. *Jollivet*, procureur général à Angers, était l'une des principales colonnes du ministère. Lorsqu'on discutait la loi du 9 novembre, qu'il appuya vivement, il disait que la chambre devait se tenir en garde contre toute la clémence du roi; en 1817, quand le ministère retenait encore les journaux sous la censure, M. Jollivet ne concevait pas que le gouvernement représentatif emportât la faculté de publier ses opinions avec toute latitude. Plus tard M. Jollivet a compris cela, car il a voté pour le dernier projet ministériel relatif aux feuilles périodiques.

M. *Ponsard*, avocat, défenseur zélé des principes constitutionnels. En 1816, il prononça un éloquent discours pour s'opposer à la suspension de la liberté individuelle; il a combattu la loi qui a autorisé les ecclésiastiques à recevoir des dotations; il a constamment plaidé pour la liberté de la presse; il a été fidèle aux doctrines libérales, et il s'est toujours assis au côté gauche.

M. *d'Augier*, contre-amiral, qui fut de la majorité de 1815, penche vers la droite, et a souvent voté avec les ministres.

M. *de Kérizouet* incline vers la gauche, mais il a toujours été ministériel.

BASSES-PYRÉNÉES (*Pau*). Députés sortans : MM. d'Angosse, de Lormond fils, de Gestas.

M. *d'Angosse* est un ami de M. Decazes. Il siége au centre du centre.

M. *de Lormand fils* vote avec le côté droit depuis 1815 inclusivement.

M. *de Gestas*, ancien inspecteur général de la garde nationale, et maintenant inspecteur des forêts, débuta en 1815 dans la carrière législative. Il a constamment voté avec les ultras.

Bas-Rhin (*Strasbourg*). Députés sortans : MM. Kern, Magnier-Grandprez, Reibell, Metz (mort).

M. *Kern*, conseiller de préfecture, était de la minorité ministérielle en 1815. Il a toujours voté avec les ministres, excepté dans les discussions qui intéressent particulièrement son département, comme le monopole du tabac et le transit par l'Alsace.

M. *Magnier-Grandprez*, ex-inspecteur des douanes, était de la minorité ministérielle de 1815, s'est prononcé contre la proposition de M. Barthélemy, qu'il regardait comme cachant une arrière-pensée et comme la tentative d'une attaque particulière contre la loi d'élections, et par suite d'une attaque générale pour renverser le régime constitutionnel. Il a souvent parlé pour son département; il a presque toujours voté avec les ministériels, mais il montre un penchant décidé pour le côté gauche.

M. *Reibell*. (*Voyez* plus haut la note sur M. Kern qui lui est applicable.)

M. *Metz* est mort pendant la dernière session, où il n'a point siégé. Il était constitutionnel, et a laissé une place vacante au côté gauche.

Seine-Inférieure (*Rouen*). Députés sortans : MM. le comte Beugnot, Ribard, Duvergier de Hauranne, le prince de Montmorency, le comte Bégouen, Castel.

M. *Beugnot* (Voyez la note qui le concerne, au département de la Haute-Marne.)

M. *Ribard*, ancien maire de Rouen, de la majorité de 1815, et depuis ayant voté tour à tour avec le centre et le côté droit. Il voulait que la loi sur la presse punît *tout outrage à la majesté divine, à la croyance et à la morale chrétienne, aux bonnes mœurs*, etc.; et, s'appuyant sur l'opinion de M. Bellart, il a parlé contre l'application du jury aux délits de la presse, qu'il a taxée d'inconséquence.

M. *Duvergier de Hauranne*, ancien questeur, a parlé dans toutes les questions importantes. Souvent il appuyait les projets ministériels, quelquefois il les combattait dans le sens du côté droit. Il était néanmoins de la minorité mi-

nistérielle de 1815; mais depuis il s'est rapproché de son collègue M. Ribard.

Le prince *de Montmorency* n'a pas varié depuis 1815; il était du côté droit, il ne l'a pas quitté.

M. *Bégouen*, conseiller-d'état, ministériel de tous les temps.

M. *Castel* fut de la majorité de 1815, et s'est depuis réfugié au centre.

Tarn (*Albi*). Députés sortans : MM. de Cardonnel, de Lastour.

M. *de Cardonnel*, président de la cour de Toulouse, a constamment voté avec M. de Villèle.

M. *de Lastour*, *idem*.

Vaucluse (*Avignon*). Députés sortans : MM. le marquis de Causans, Soullié.

M. de Causans, qui fut fait lieutenant général en 1814, a toujours voté avec le côté droit, a parlé contre la vente des bois du clergé, contre la loi de recrutement et contre l'ordonnance du 5 septembre.

M. *Soullié* partage les opinions de M. le marquis de Causans.

Vienne (*Poitiers*). Députés sortans : MM. de Luzines, le marquis de Laroche-Tullon.

M. *de Luzines* a été constamment dans les principes de la majorité de 1815, et n'a pas quitté le côté droit.

M. *de Laroche-Tullon*, officier général de 1815, *idem*.

Ce tableau rapide pourra servir de règle aux électeurs. Ceux qui désireraient prêter un nouvel appui aux doctrines ministérielles, qui voudraient perpétuer le régime douteux que suivent les ministres, et renvoyer à une époque indéterminée l'organisation des conseils municipaux, des conseils de départemens, de la garde nationale, en un mot, l'application des principes de la charte à toutes les branches de l'administration, ceux-là n'ont qu'à nommer les anciens députés du centre, ou leurs amis.

Les électeurs qui seraient curieux de voir renaître l'époque de 1815, de voir perpétuer ou ressusciter les lois d'exception, c'est-à-dire, les emprisonnemens, les exils, les persécutions, et autres mesures constitutionnelles de la façon des ultras, peuvent élire des mandataires du côté droit.

Les électeurs qui veulent la paix, la liberté, la prospé-

rité de la France et l'affermissement du gouvernement représentatif, fondé sur la garantie des droits du peuple et du trône, doivent fixer leurs choix sur des hommes libéraux, courageux et intègres qui iront prendre place à côté de M. Dupont et de M. d'Argenson (1).

E. D.

ESSAIS HISTORIQUES.

CHAPITRE VII.

Lettres sur l'Allemagne.

N°. 14.

Francfort, 6 août 1819.

Il serait difficile de donner autre chose que des conjectures sur la valeur réelle des prétendues conspirations dans lesquelles sont impliqués un si grand nombre d'adolescens et de graves professeurs. Les enquêtes se poursuivent, comme à l'ordinaire, dans l'ombre du mystère le plus profond; et les ordres d'arrestation lancés par la police n'énoncent aucun motif, et ne caractérisent aucun délit. La gazette officielle de Berlin déclare elle-même que les autorités administratives sont seules chargées jusqu'à présent de toutes les procédures. Il paraît que le ministre de la police prussienne a voulu donner un démenti éclatant à plusieurs journalistes qui l'avaient signalé comme converti aux principes libéraux. Quoi qu'il en soit, une remarque n'a pu échapper à ceux qui observent avec quelque attention les événemens actuels. C'est dans le même temps où

---

(1) Les détails contenus dans cet article reposent sur des faits; ils sont conformes à ceux qui ont été recueillis par M. Brissot-Thivars, dans *le Guide électoral*, ou *Biographie législative de tous les deputés*, *depuis* 1814 *jusques et y compris* 1818 *à* 1819. Cet ouvrage, qui vient de paraître, est utile à tous les électeurs; il se trouve à la librairie constitutionnelle, rue Neuve-des-Petits-Pères, n°. 3. Prix : 6 fr., et 7 fr. 10 cent. franc de port.

les universités allemandes sont dénoncées comme étant en état de conspiration contre les gouvernemens, que des scènes scandaleuses agitent l'école de droit de Paris, et que le *Courrier* de Londres accuse les maîtres d'école de l'Angleterre d'inculquer dans l'esprit de leurs élèves des maximes contraires aux lois et à l'ordre établi. La nouvelle m'arrive à l'instant que des désordres graves ont éclaté dans plusieurs colléges secondaires de la principauté de Lippe-Detmold. La sédition, après avoir parcouru les établissemens où se distribue l'enseignement supérieur, va-t-elle aussi gagner les écoles de village? Aurons-nous des conspirateurs de douze ans, et la férule sera-t-elle impuissante pour mettre à la raison ces nouveaux Catilina? Tous ces mouvemens, presque simultanés et presque semblables, sur tant de points différens, auraient-ils été combinés à dessein, et remonteraient-ils à un centre commun? Toute la jeunesse de l'Europe se serait-elle coalisée en effet pour exécuter le plan d'une vaste révolution? Qu'on nous dise alors où sont les ambassadeurs, les trésors, les espions, les moyens de correspondance que les universités ont à leur disposition? Jusqu'à ce qu'on nous donne ces éclaircissemens indispensables, on nous permettra de croire que les manœuvres révolutionnaires dont on fait tant de bruit n'ont existé que dans le cerveau de quelques prétendus hommes d'état, épouvantés du progrès des doctrines libérales; et nous resterons convaincus que cette grande conspiration n'est qu'une ridicule chimère, parce que nous serions trop malheureux de penser qu'elle peut n'être qu'une atroce fiction. Nous craignons seulement qu'à force de combattre des dangers imaginaires, on ne finisse par en créer de véritables; qu'à force de tourmenter une population paisible et fidèle, on ne parvienne à allumer de dangereuses passions. Y pense-t-on bien? Cette jeunesse, qu'on poursuit avec tant d'acharnement dans le sanctuaire de ses utiles travaux, n'est-elle pas tout l'espoir de la patrie; n'est-elle pas assez nombreuse pour faire bientôt une nation? Ce n'était pas seulement un grand orateur, c'était un véritable homme d'état que ce Périclès, qui disait, après une défaite où toute la jeunesse d'Athènes avait péri: *Que l'année avait perdu son printemps*. En vérité, les hommes qui président aux destinées des nations commettent quelquefois des oublis bien extraordinaires. Il y a une chose fort simple, à laquelle ils n'ont pas du tout songé; c'est que tous ces

jeunes gens qui ont vingt ans aujourd'hui, dans vingt ans encore en auront quarante. Si cette réflexion, qui est si naturelle, ne leur eût pas échappé, ils se seraient abstenus de la plupart des mesures dans lesquelles ils se sont engagés avec une si inconcevable légèreté. L'issue de la lutte qu'ils poursuivent en ce moment ne saurait être douteuse : on pourrait la définir la lutte du présent contre l'avenir, afin de faire revivre le passé.

On a répandu le bruit que la constitution du grand-duché de Darmstadt était définitivement arrêtée, et qu'elle allait être publiée au premier jour. Plusieurs de vos journaux ont accrédité cette nouvelle, qui est entièrement dénuée de fondement. Je puis vous certifier, au contraire, que dans un conseil, tenu récemment chez le grand-duc, la majorité des opinions a été pour un ajournement indéfini. M. de Lichtenberg, ministre dirigeant, qui était de l'avis de l'université, vient d'être remplacé dans ses fonctions. Son successeur est un ami particulier du ministre prussien d'Otterstaedt. Tous les habitans du grand-duché s'attendent à de nombreuses arrestations : c'est le premier état de l'Allemagne où des citoyens aient refusé hautement d'acquitter les contributions, jusqu'à ce qu'elles soient consenties par un corps représentatif. On rend justice aux sentimens personnels du grand-duc. Les idées libérales ont en lui un partisan, mais non un appui. Sa famille entière, protectrice déclarée des intérêts aristocratiques, oppose entre lui et les amis de la liberté une barrière impénétrable, et paralyse ses intentions par son ascendant. Le grand-duc, livré exclusivement au goût des lettres et des beaux-arts, abandonne les soins du gouvernement à des conseillers inhabiles ou passionnés. Ce prince est un nouvel exemple de l'inutilité des vertus d'un souverain, toutes les fois qu'il manque de cette volonté ferme et éclairée qui peut seule en diriger l'emploi. Qu'aurait-il à craindre en cédant à ses propres penchans et aux vœux légitimes de ses sujets? Viendrait-on le détrôner pour avoir exécuté fidèlement l'article 13 de l'acte fédératif? Lui contesterait-on le droit de remplir ses devoirs plus qu'on ne l'a fait à l'égard de la Bavière, de Saxe-Weymar et de Bade, où le régime constitutionnel a été paisiblement établi? Des menaces diplomatiques ont été adressées au souverain de ce dernier état, je le sais : il ne les a pas bravées, et c'est un malheur. Mais du moins le peuple badois a été mis en possession du gou-

vernement représentatif; des chambres législatives ont marqué solennellement l'ouverture de l'ère constitutionnelle, et constaté leurs droits en les exerçant. Leur ajournement inopiné est un coup d'état qui ne frappe pas moins sur le grand-duc que sur la nation. Tout en se plaignant de l'esprit d'opposition qui avait régné dans la chambre élective, il en a dit assez pour faire entendre que la mesure de l'ajournement lui était imposée, et que son vœu le plus cher était de rappeler bientôt autour de lui les représentans de la nation. Je ne suis pas bien certain de ne pas le compromettre en lui rendant cet hommage; mais j'ose garantir que, tant qu'il respectera la constitution, il sera assez fort pour défier toutes les menaces, à quelque hauteur qu'elles soient placées. Il assurera l'indépendance de sa couronne en protégeant la liberté de ses sujets.

La clôture de la session législative en Bavière, effectuée presqu'au même moment qu'à Carlsruhe, pourrait bien se rattacher à la même cause, et être un acte d'obéissance à la même volonté; mais des différences essentielles se font remarquer à l'avantage du gouvernement grand-ducal. Ici, toutes les formes constitutionnelles ont été soigneusement observées : on les a toutes violées à Munich. Le grand-duc, en fermant la législature avant qu'elle eût arrêté le budget, est rentré brusquement, mais légalement, dans la prérogative dont la constitution l'investit, et qui l'autorise à déterminer le règlement provisoire de l'impôt. Le gouvernement bavarois, en rejetant des réductions sanctionnées par un vote définitif, s'est placé en dehors de l'acte constitutionnel. Son budget a été formellement annulé. Il faut qu'il accepte celui des chambres, ou qu'il se résigne à se passer d'impôts : l'alternative est de rigueur. Toute disposition contraire à ce principe ne sera qu'une voie de fait. Une loi de finances a cela de particulier, que toutes prescriptions qu'elle contient impliquent l'abrogation nécessaire des prescriptions analogues portées dans la loi qu'elle est destinée à remplacer. En réduisant à sept millions sept cent mille florins le budget de la guerre, proposé à huit millions par le gouvernement, le corps législatif déclare positivement qu'il n'entend pas que cette dernière somme soit perçue. Sa volonté est parfaitement claire à cet égard; et c'est l'enfreindre de la manière la plus directe, c'est se déclarer hautement concussionnaire que de rétablir les dépenses sur le pied de la première évaluation. Il en est au-

trement des lois qui n'ont pas la contribution publique pour objet. Que le gouvernement soumette à la délibération du corps législatif un projet relatif à l'institution du jury; s'il est rejeté, l'organisation judiciaire reste dans l'état où elle était auparavant, parce que les états n'ont été appelés à prononcer directement que sur le jury, et non sur l'organisation même à laquelle le jury serait dans le cas de succéder. Ici la proposition n'a qu'une face, et le vote des mandataires du peuple ne s'applique qu'à une question. En matière d'impôt, au contraire, deux questions très-distinctes sollicitent la solution du corps législatif: adoptera-t-on le projet du gouvernement; et, dans le cas de la négative, quel système conviendra-t-il de substituer à ce projet? Cette division n'est pas métaphysique; elle est réelle. Dans la circonstance dont il s'agit, la chambre a commencé par écarter la proposition ministérielle en ce qui concerne le budget de la guerre; elle a ensuite fixé la somme que les besoins du service lui ont paru réclamer. Il est très-évident que le ministère ne peut pas, sans se rendre coupable, remplacer le crédit qu'on lui accorde par le crédit qu'on lui a refusé. Vous vous étonnerez probablement, messieurs, du soin que j'ai pris d'insister sur un principe si incontestable; mais les doctrines constitutionnelles ne nous sont pas encore aussi familières qu'aux Français, et nous ne manquons pas de publicistes intéressés à les obscurcir.

Je suis, etc. *Le correspondant de Francfort.*

P. S. La nouvelle de l'acquittement du professeur Bavoux a produit ici et à Mayence la plus vive sensation. Un grand nombre d'habitans de cette dernière ville, réunis au cabinet littéraire au moment de l'arrivée du courrier, ont témoigné hautement leur satisfaction.

LE CHAMP D'ASILE.

Il y a plusieurs mois que nous avons reçu de Liége, pour les réfugiés du Champ d'Asile, une somme de 500 fr. qui a été comprise dans le total de la souscription, mais dont il n'a pas été fait une mention particulière, parce que la liste nominative des Souscripteurs, qui nous avait été promise, n'a pas été envoyée. Nous nous faisons un devoir de réparer cette omission, et de publier que les bons Liégeois ne sont pas restés indifférens aux malheurs de leurs anciens compatriotes.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples, par M. le comte Grégoire Orloff, sénateur de l'empire de Russie; ouvrage orné de deux cartes géographiques, publié avec des notes et additions, par Amaury Duval, membre de l'institut royal de France (1).

Il est peu d'histoires qui présentent un attrait plus vif, plus soutenu, que celle du peuple napolitain. De même que, par sa situation géographique, il lie l'Asie et l'Afrique, ainsi son histoire lie les temps anciens avec les temps modernes: aucune ne jette un jour plus éclatant sur la chronologie européenne des sciences et des arts. C'est en effet dans la Campanie qu'Homère fait voyager Ulysse, dans l'Apulie qu'il fait débarquer au retour de Troie plusieurs de ses hé-

(1) A Paris, chez Chasseriau et Hécart, libraires, au dépôt biographique, rue de Choiseul, n°. 3.

ros, et que Virgile, à son tour, fait errer celui de sa divine épopée. Le chariot de Thespis, quittant les bourgs de l'Attique, roula pour la première fois dans les murs d'Atella, aujourd'hui Averse, et l'Italie occidentale entendit bientôt les accens de Thalie, qui lui furent apportés par les accens de la Campanie. Là s'élevèrent des cirques, des amphithéâtres et des salles de spectacles, jusqu'alors inconnus aux Romains. La plastique, attribuée aux Étrusques, longtemps les maîtres de cette contrée, y produisit les premières statues de bronze, qui déjà supposent l'existence des statues d'argile et de marbre; l'allégorie de Parthénope et des autres sirènes, emblème évident de l'art musical porté à sa perfection, achève de nous montrer la Campanie comme la terre classique dont l'Europe a reçu tous les arts qui embellissent, consolent et charment la vie.

C'est aussi par la Campanie que la connaissance et le culte des lois pénétrèrent en Europe. La grande Grèce fut, aux temps de sa gloire, une vaste école de législation, instituée pour le bonheur des peuples par les Charondas, les Architas, et ce Pythagore qui s'élève comme un maître au milieu de tous les sages qui ont appliqué leur génie au perfectionnement de l'état social.

La Campanie connut, il y a plus de trois mille ans, l'art de la guerre, qui admet ou nécessite la connaissance des sciences et des arts; nous citerons en témoignage de cette vérité le séjour de Pyrrhus et d'Annibal dans ces contrées, les travaux d'Archimède, et les exploits des plus grands généraux de Rome, pour qui les états de Naples furent un théâtre de gloire.

Le royaume de Naples a encore d'autres droits à l'intérêt des lecteurs; il a passé par toutes les vicissitudes de la fortune. Autrefois brillante de gloire, et fière de sa liberté, la nation tomba dans le plus vil esclavage après la chute des Romains; ses lumières et sa civilisation se perdirent dans les ténèbres de la plus profonde barbarie, et sa prospérité fit place à un déluge de maux.

L'histoire des peuples primitifs de l'Italie est enveloppée des ténèbres des temps et du voile des fables antiques. Nous ne possédons pas un ouvrage des écrivains qui précédèrent l'établissement des écoles dans la grande Grèce, époque qui correspond à peu près à celle de l'abolition de la royauté dans Rome; et il est impossible de croire les historiens grecs sur les peuples éclairés ou envahis par des colonies de leur nation. Les Grecs alors sont des poëtes qui se livrent à leur imagination pour assurer à leur patrie la gloire d'avoir été la première institutrice des peuples. Les Romains, plus graves, étaient aussi plus exacts; mais les écrits de leurs premiers historiens ne nous sont point parvenus. Nous avons également à regretter une partie des travaux de Diodore de Sicile et de Denys d'Halicarnasse. Il faut donc nous résigner à ignorer pour toujours beaucoup de choses sur l'antique Italie. Toutefois, parmi les peuples qui l'ont habitée, quelques-uns ont marqué leur passage d'une manière si éclatante, que l'on peut du moins parler d'eux avec quelque certitude.

De ce nombre étaient les Étrusques ou Tyrrhéniens, qui avaient étendu leur domination sur toute l'Italie, long-temps avant la guerre de Troie, et jouissaient, suivant Tite-Live, de la plus grande prospérité à l'époque de l'arrivée d'Énée en Italie : le commerce, les arts et les sciences étaient les fondemens de cette prospérité, et périrent avec elle sous les coups de Lucius Sylla, barbare exécuteur des volontés de la jalouse Rome.

Après eux viennent les Ombriens, les Sabins, dont le nom se mêle aux faibles commencemens de la maîtresse du monde, et qui donnèrent naissance aux Samnites, dont sortirent les Lucaniens, les Picurtiens et les Brutiens. Dans une autre partie du Latium habitaient les Herniques, les Èques et les Volsques; Rome nous a transmis le récit de leur longue résistance à sa domination; mais de tous ces peuples les Samnites sont les plus célèbres par leur puissance et surtout par leur inimitié contre les Romains, auxquels ils firent

éprouver l'immortel affront des Fourches-Caudines. Fidèles à leur amour de l'indépendance, aux sermens de leur haine, les Samnites ne se laissaient jamais abattre par le malheur, ils ne laissaient pas échapper une seule occasion de reprendre les armes; ils ralliaient tous les ennemis de Rome et leur servaient de chefs. Ils furent les principaux auteurs de la guerre sociale : mais Sylla étant parvenu à détruire la sainte ligue des peuples de l'Italie, unis pour la conservation de leur indépendance, les Samnites, restés seuls en présence de Rome, expièrent d'une manière cruelle leur amour de la patrie et de la liberté. Leurs cités, tombées au pouvoir de féroces vainqueurs, ne présentèrent bientôt plus que des monceaux de cendres. Bénévent seule fut sauvée. Ainsi fut traitée la Campanie, cette belle patrie des Osques; ainsi la grande Grèce toute entière dut sa ruine et son esclavage aux Romains. Quand on regarde le tableau de toutes les iniquités de ce peuple superbe, jaloux, féroce, ennemi des arts et de l'industrie; de ce peuple qui, comme César, aimait à se frayer un chemin à travers les ruines; de ce peuple ami du sang jusque dans ses plaisirs, né pour voler, ravager et détruire, et fidèle jusqu'à son dernier soupir aux principes de l'habile brigand qui rassembla le premier, dans une faible enceinte, une colonie de brigands comme lui, on ne peut s'empêcher de faire le procès à Montesquieu, dont la haute raison devait s'élever au-dessus de l'enthousiasme héréditaire que l'on nous inocule dès l'enfance pour les Romains. Les Romains méritent bien plus qu'Attila d'être appelés les fléaux de Dieu; aussi quand ce barbare le châtie, ou leur impose d'humilians tributs, je ne sais quelle joie d'humanité se répand dans mon cœur; et je suis tenté de lui donner le nom de vengeur du monde. Je lui reproche même d'avoir daigné laisser subsister un peuple qui avait effacé de la terre tant de nations et d'empires, et fait disparaître presque partout la liberté, source de l'industrie, du commerce et des beaux-arts. Montesquieu, l'illustre Montesquieu, a lui-

même payé le tribut à la faiblesse humaine, en élevant si haut la fraude, la rapine, la violence et l'injustice dont se composait la politique des Romains; il faut les admirer quelquefois, les détester toujours et ne les imiter presque jamais.

Rome ne se contentait pas de détruire les villes principales, les institutions, les lois, l'état enfin; elle immolait encore les citoyens, et envoyait des colonies repeupler les ruines qu'elle avait faites. Les cités grecques, remplies de citoyens éclairés et auxquelles l'Italie devait en grande partie sa civilisation, ne furent pas plus épargnées que les nations agrestes qui avaient montré un si grand courage dans la guerre de la liberté contre la tyrannie: toutes éprouvèrent un sort commun, toutes devinrent également barbares; et la barbarie avec la servitude sont le dernier degré de l'avilissement de l'espèce humaine. Pendant plusieurs siècles d'opprobre, les peuples soumis à Rome avaient dégénéré à tel point qu'ils devinrent une proie facile pour les barbares dont les hordes franchirent à la fois les Alpes et les Apennins.

Mais quand ce mémorable événement arriva, les vaincus et les vainqueurs se ressemblaient, avec cette différence que les derniers avaient retenu, jusque dans la corruption la plus effrénée, quelque chose de la férocité des sujets de Romulus, mais non pas leur courage indompté. Les descendans de Camille et de Fabricius étaient devenus les plus lâches des esclaves. Il y avait toujours dans ce rebut de l'espèce humaine des assassins prêts à égorger le maître du jour, l'empereur du moment. On n'aurait pas trouvé dans toute l'Italie un seul Décius. Le nom même de ces grandes victimes expiatoires de la patrie n'était plus connu dans Rome.

Une autre religion s'était assise sur le trône des Césars; les nouveaux barbares qui avaient envahi l'Italie l'adoptèrent; et le christianisme qui devait un jour tant contribuer à la civilisation, le christianisme qui prêche la tolé-

rance, la paix et l'humanité, devint d'abord le complice et l'instrument de l'asservissement et des désastres de la plus belle contrée de l'univers. On s'étonne de voir des princes barbares comprendre aussi bien que Constantin tout le parti que le pouvoir suprême pouvait tirer d'une conversion, et Odoacre, vainqueur de l'Italie, respecter, quoique arien, le caractère épiscopal. Cependant rien n'est moins difficile à comprendre; les passions ont de vives lumières ou plutôt des inspirations certaines, sur tout ce qui intéresse l'accomplissement de leur vœu. Au reste, Odoacre, après avoir apporté à l'Italie tous les fléaux d'une conquête, s'appliqua et parvint à les réparer en partie pendant un règne de dix-sept ans qui ne fut pas sans sagesse et sans gloire.

Après les exploits de Bélisaire et de Narsès, qui remirent un moment l'Italie sous l'empire de Justinien, les Lombards, d'abord auxiliaires du second de ces deux grands capitaines, descendirent de nouveau en Italie, et fondèrent, sous les ordres d'Alboin, un royaume auquel ils donnèrent leur nom. Brigands féroces avant les conquêtes, ils devinrent ensuite des maîtres assez équitables, et voulurent régner par les lois. Ces peuples connaissaient la liberté; ils avaient des droits, des assemblées nationales. Alboin était le chef et non pas le maître de la nation.

Malheureusement, le succès des Lombards amena en Italie d'autres essaims de barbares; les Gépides, les Sarmates, les Bulgares, les Suèves, attirés par l'appât du butin, apportèrent avec eux la terreur et la destruction; et la religion, au lieu de réconcilier les vainqueurs et les vaincus, ne servit d'abord, dans ces temps de désordres, qu'à la ruine des uns et aux crimes des autres. Elle accordait le pardon et promettait le ciel aux farouches soldats qui donnaient à ses ministres une partie de ce qu'ils avaient extorqué au milieu du pillage et du sang. Ce sont les barbares qui enrichirent les communautés de toute espèce, répandues sur toute la surface de l'Italie.

A cette funeste époque le droit de la force était tout;

peu à peu les mœurs s'adoucirent : les Lombards donnèrent à l'Italie plusieurs rois assez sages pour préférer la paix à la guerre, et des lois aux caprices du pouvoir absolu. Tout promettait un avenir plus heureux, lorsque sous Astolphe, vingt-deuxième roi des Lombards, les ducs de Spolète et de Bénévent, ayant levé l'étendard contre leur souverain, virent le pape appuyer leur rébellion, et appeler à leur secours Pepin, roi de France. Astolphe mourut, et Adrien, non moins coupable que son prédécesseur Étienne III, soutint encore les rebelles contre Didier, nouveau roi des Lombards; ce pontife ambitieux invita Charlemagne à passer en Italie : la chute du royaume des Lombards et la reconnaissance de Charlemagne sont les commencemens de la grandeur des papes. Voilà comment les serviteurs des serviteurs de Dieu sont devenus d'usurpation en usurpation, souvent de crime en crime, les maîtres des rois et des nations, jusqu'au temps où la raison et la philosophie devaient saper dans ses fondemens l'édifice d'orgueil, d'ambition et de pouvoir que la politique avait élevé sur la ruine de toutes les puissances.

Il nous a fallu jeter un coup d'œil rapide sur les vicissitudes des états voisins de Naples, parce que leur histoire se lie intimement à la sienne, et que nous verrons les princes napolitains obligés, comme les rois lombards, à combattre les deux plus grands ennemis du repos de leur nation; l'un domestique, l'autre étranger; l'un armé de la lance de la féodalité, l'autre des foudres du Vatican.

Nommée Liburie ducale, au temps dont nous parlons, et relevant des empereurs de Constantinople, Naples avait su détourner, par sa situation au fond de l'Italie ou par sa fortune, les coups des barbares, éviter leur joug, et vivre sous ses propres lois. Ses habitans nommaient eux-mêmes leur souverain; et c'est dans la liberté qu'ils puisèrent la force de résister à des ennemis puissans. Amalfi, Sorrento, Stabia, Misène, Cumes, Pouzzole, et les îles voisines formaient avec Naples le duché qui portait son nom, et contri-

buaient à sa prospérité. Mais à la fin cette puissance, la seule qui fût libre en Italie, prête à succomber sous les coups d'un tyran voisin, commit la funeste erreur d'invoquer l'appui des Sarrasins, des hordes africaines qui avaient déjà pris possession de la Sicile. Les barbares du Midi achevèrent l'ouvrage des barbares du Nord. Le royaume de Naples fut le principal théâtre de leurs fureurs. L'Italie toute entière sembla rentrer dans le chaos. La mort de Charles-le-Gros ayant mis fin à la dynastie de Charlemagne, fit passer la souveraineté entre les mains des empereurs d'Allemagne, dont les divisions avec les papes, qui voulaient être les rois de l'Italie, ont fait si long-temps de ce beau pays un foyer de guerres civiles et le réceptacle de tous les crimes, comme le rendez-vous de toutes les calamités. L'Italie de cette époque était, par les passions et les souffrances des hommes, l'image de cet enfer dont la terreur occupait toutes les âmes; et c'est sans doute le spectacle de son siècle qui a fourni au Dante l'idée de sa lugubre épopée. Son génie indigné a mis dans le séjour des damnés les ministres, les rois, les pontifes et les peuples de son temps qu'il jugeait également dignes de la vengeance éternelle.

Cependant, qui pourrait le croire? au milieu de toutes ces horreurs, les habitans de Naples, toujours exposés les premiers aux invasions des barbares, n'en conservaient pas moins quelques restes du feu sacré des sciences, éteint dans toute l'Europe, et languissant dans le reste de l'Italie : Naples, Gaëte et surtout Amalfi, cultivaient avec succès la navigation et le commerce, ces deux sources intarissables de la richesse des peuples. A la fin du neuvième siècle, la dernière de ces villes rappelait par son industrie, par sa puissance et sa liberté, l'éclat des anciennes cités de la grande Grèce.

Nous arrivons maintenant à la conquête de Naples par les Normands. On sait que quarante chevaliers de cette nation, au retour du pèlerinage de Jérusalem, descendirent sur les rivages de Salerne, réclamant du prince qui

gouvernait cette ville, l'hospitalité d'un moment; on sait comment ils reconnurent le bon accueil qu'ils avaient reçu, en combattant les Sarrasins accourus pour dévaster encore la malheureuse Salerne. Les Normands rendirent des services multipliés à ce prince; mais s'étant aperçus des divisions qui régnaient entre lui et ses voisins, de la lâcheté des peuples, des crimes et de la faiblesse des uns et des autres, ils crurent devoir se faire une patrie d'un pays qu'ils avaient défendu et sauvé tant de fois. Ils bâtirent une ville, formèrent une colonie, appelèrent Drogon, Guillaume et Onfroy, trois des douze fils de Tancrède, et conquirent la Pouille, la Calabre, la Sicile, et ce qui restait aux princes lombards de leurs anciennes possessions dans la Campanie. Tant d'audace et de succès alarmèrent le pape Léon IX et l'empereur d'Allemagne. Le pontife romain, comme le plus voisin, marcha le premier; il fut battu et fait prisonnier par les Normands, consacra leur conquête par des calculs d'ambition, et abandonna la cause de l'empereur pour faire une alliance d'intérêt avec Guillaume. Jusqu'alors l'Italie n'avait vu que des dévastateurs dans les étrangers qui avaient fondu sur elle; maintenant elle va trouver des libérateurs; et Naples, soumise la dernière, mais soumise enfin par les armes et le génie d'un grand roi, va voir, comme tout l'état auquel elle appartiendra désormais, luire des jours de gloire et de prospérité. Roger, fils de Robert Guiscard, et petit-fils de Tancrède, est ce roi dont l'histoire nous a conservé les hautes vertus, les exploits et la sagesse. Avec lui commence une dynastie de héros qui dura trop peu de temps pour le bonheur et la gloire du pays qu'ils avaient conquis sur des princes indignes du trône. Les Français de ce temps sont, comme ceux de nos jours, les seuls étrangers qui aient donné de la gloire, de la sécurité, du bonheur et de sages lois à la belle et malheureuse Italie.

P.-F. T.

DES ACCUSATEURS DE LA FRANCE.

Plus la nation se montre sage et paisible, plus le parti qui déteste nos institutions nouvelles se montre irrité. Sa fureur redouble, ses menaces retentissent de toutes parts. D'où lui vient cette fureur? est-il exposé à une oppression quelconque? la vie, la liberté, la tranquillité d'aucun de ses membres sont-elles compromises? Non, certes; il parle, il écrit, il s'agite à son aise, il attaque impunément les lois sanctionnées, les institutions établies par le monarque et les organes de la nation. Il déclare ouvertement qu'il n'a qu'à gagner à un changement quelconque, il appelle ce changement de ses vœux publics, il l'annonce par ses prédictions sinistres. Si donc il s'agit de la liberté des opinions, quelle liberté veut-il de plus?

Lui dispute-t-on ses droits politiques? A Dieu ne plaise; en même temps qu'il se flatte de toutes les chances contre-révolutionnaires, toutes les chances constitutionnelles lui sont ouvertes, on ne lui ferme point la porte des colléges où le peuple assemblé se choisit des mandataires. Il a pour lui la grande propriété, la clientèle, la multitude de ses dépendans. Qu'il se présente donc, qu'il demande à la nation de lui confier de nouveau ses destinées; si les souvenirs de 1815 contre-balancent tous ses avantages, si la France ne veut plus des hommes qui l'ont dénoncée, qui la dénoncent encore à l'Europe, si elle repousse ceux qui se délectaient dans les arrestations arbitraires, dans les conspirations supposées; est-ce notre faute, est-ce même celle de l'autorité?

Les droits de cette classe de Français sont donc intacts; ils jouissent en paix de toutes les libertés dont nous jouissons, ils exercent tranquillement toutes les facultés dont l'exercice nous est garanti.

Mais, s'écrient-ils, cette tranquillité n'est que passagère. On ourdit en secret d'horribles trames, on conspire contre la légitimité, l'ordre social et la monarchie.

Où sont les vestiges de ces conspirations effrayantes? Depuis six mois que l'on nous en parle, quelles preuves a-t-on pu nous en citer? une seule. C'est que quelques citoyens se rassemblent quelquefois, les uns chez les autres, pour s'entretenir des élections. Ces réunions avouées, légales, constitutionnelles, presque publiques, sont l'unique symptôme des complots ténébreux, des rassemblemens occultes, des préparatifs d'insurrection dont on veut épouvanter les citoyens et l'autorité.

Sans doute le parti qui répand ces rumeurs absurdes, a peu de jugement et peu de lumières, je n'en disconviens pas. Depuis trente ans, il ne cesse d'exposer à nos yeux et sa déraison et sa violence. Mais il n'est pourtant pas tellement dépourvu de sens, qu'il puisse croire lui-même à ce qu'il affirme. Il sait très-bien qu'il n'est point menacé, ni lui ni ses adhérens, ni les choses bien plus sacrées auxquelles il voudrait s'associer.

Qui peut donc inspirer à ce parti les convulsions de haine et de rage dont il donne depuis deux mois surtout l'étrange spectacle? C'est que ses espérances lui échappent, c'est que ses regrets le dévorent, c'est qu'il se voit écarté par l'Europe comme par la France, et que, pareil à l'Hébreu captif et aveugle, il veut écraser ses ennemis sous les colonnes du temple.

Voilà les véritables causes de ses emportemens et de ses déclamations impuissantes. Si nous étions comme il l'affirme, sur le bord d'un abîme, ses plaintes seraient remplacées par des chants de triomphe; car il nous l'a dit, *un changement quelconque ne saurait que lui être avantageux*. Mais il voit l'union s'affermir, la confiance renaître, l'attachement aux institutions devenir le sentiment dominant du peuple, l'obéissance aux lois se transformer en habi-

tude. Il voit chaque année les citoyens se pénétrer plus profondément de cette pensée, que pour avoir tout ce qu'ils désirent, il leur suffira de bien conserver tout ce qu'ils possèdent. Il voit s'affaiblir toutes les causes d'hostilité, disparaître toutes les chances de révolution, et son désespoir et ses regrets sont sans bornes. Et ne croyez pas que ses regrets portent uniquement sur les priviléges qu'il a perdus, sur les malheurs qu'il a éprouvés, malheurs qu'il eût été facile d'engager la France entière à plaindre et à soulager. C'est la révolution qu'il veut recommencer, et s'il aspire à ressaisir la puissance, c'est pour en abuser de nouveau.

Je lis les mots suivans dans l'un des journaux que ce parti dirige; c'est à l'occasion de ce qu'on a nommé la terreur de 1815. « Il y a parmi les indépendans, beaucoup de partisans de la terreur de 1793, beaucoup qui y ont trempé et qui la verraient recommencer avec plaisir, et qui cependant n'osent pas l'avouer et le dire. Nous sommes plus hardis, ou s'ils le veulent plus imprudens. Avouons que c'est là du moins une différence entre les deux terreurs. »

Oui, c'est une différence, je la reconnais et j'en prends acte. Oui, beaucoup de crimes ont accompagné le triomphe de la liberté. Mais aucun de ces crimes n'est justifié, excusé ou regretté par un seul ami de la liberté. Ils gémissent tous sur les excès qui ont souillé momentanément cette noble cause. Le parti qui les attaque, au contraire, le déclare : loin de gémir de 1815, il voudrait *recommencer* cette fatale époque. Il est heureux qu'il le dise, il est bon qu'on le sache; il est bon qu'au moment des élections ses paroles retentissent dans tout le royaume. Les électeurs de Toulouse se les rappelleront, ceux de Vaucluse ne les oublieront pas, elles réveilleront dans l'Isère certains souvenirs, chaque département a le sien, et les vœux et le désir du parti seront transmis d'année en année dans les assem-

blées électorales. Il ne récusera point son propre témoignage; ce n'est pas nous qui l'accusons, c'est lui qui a parlé.

Tous, dans ce parti, je le sais, ne sont pas aussi peu habiles; il en est qui conviennent que 1815 a eu ses iniquités. La faction a senti le danger de cet aveu, et a voulu, deux jours après, réparer son inadvertance. *Il n'y a qu'une sorte de terreur pour les coupables*, a-t-elle dit dans le même journal; *cette terreur est la justice, et il y a eu justice en* 1815. Ainsi l'assassinat du maréchal Brune était une justice, le massacre des protestans était une justice, le meurtre du général Ramel était une justice. C'était une justice que le carnage des Égyptiens désarmés. Il n'y a qu'à s'entendre, et il est même utile que les hommes de 1815 s'expriment ainsi. Nous saurons désormais ce qu'ils entendent par le mot de justice; et quand ils nous diront que c'est à faire triompher la justice qu'ils travaillent, nous saurons que c'est la même justice qui a triomphé à Nîmes, à Toulouse, à Marseille et à Avignon. Ils veulent rejeter ces iniquités sur les ministres. Assurément je ne défends pas les ministres de cette année déplorable; j'ai blâmé plus qu'un autre, et peut-être avant tout autre, leurs faiblesses funestes et leurs lois cruelles; mais quand ce parti les représente comme les seuls auteurs des mesures qui ont dévasté notre malheureuse France, à qui pense-t-il faire illusion? qu'il relise les débats, les journaux, les libelles d'alors. Ces mesures déjà violentes et inconstitutionnelles, il leur reprochait d'être trop douces; il les aggravait, il en réclamait de plus sévères. Lorsque par cet instinct qui avertit le pouvoir même aveuglé, que tout ce qui est extrême ne peut être stable, les ministres voulaient mitiger ses résolutions terribles, leurs actes de prudence ou d'humanité lui semblaient des crimes. Se souvient-il de cette circulaire d'un ministre que souvent j'ai blâmé, que j'aurai probablement de fréquentes occasions de blâmer encore? Elle ten-

dait à mettre moins de dureté et moins de caprice dans l'arbitraire qu'on avait organisé. Quels murmures n'a-t-elle pas excités dans cette faction? quelle indignation n'a pas éclaté?

Depuis quand, d'ailleurs, ce dont elle fait un tort aux ministres lui paraîtrait-il si répréhensible? Avant le 5 septembre, elle en faisait gloire. Je cite à regret l'ouvrage d'un homme que je me garde bien de confondre avec les tristes imitateurs qui se traînent de loin sur ses pas; que disait pourtant cet écrivain lui-même des lois que maintenant son parti veut repousser? « Les projets de lois que les ministres pré» sentèrent à la chambre des députés étaient *urgens et né» cessaires*. Ils furent tous adoptés, quoique avec des *amé» liorations* considérables. » (*Monarchie selon la charte*, chapitre LI.) Et ces lois, il en fait ensuite l'énumération. Ces lois étaient la suspension de la liberté individuelle, les cris séditieux, les cours prevôtales et l'amnistie.

On croit la nation bien oublieuse, et on la croit encore bien stupide, si on ne sent pas qu'elle doit se dire que si, aujourd'hui, ces hommes désavouent ce dont ils se vantaient autrefois, demain, revêtus du pouvoir, ils réclameraient comme une gloire ce qu'ils désavouent aujourd'hui. Les ministres de toutes les époques ont été fréquemment les ennemis de la liberté. La faction de 1815 a, depuis la charte, été constamment l'ennemie de la France. Que feraient, en effet, dans le moment actuel, ses ennemis les plus irréconciliables, sinon ce que cette faction fait chaque jour? En vain, par quelques phrases tranchantes qu'on insère pour citer au besoin, l'on nous dit que l'on n'appelle pas l'étranger. Les souverains de l'Europe sont inquiets sur leur sûreté. Ils se croient entourés de ténébreux conspirateurs et d'effrénés révolutionnaires. Ils voudraient remonter à la source des mouvemens qui les épouvantent, et on leur crie à chaque minute que cette source est en France. C'est donc en France qu'ils doivent pénétrer pour la tarir, ou du moins ils doivent dicter des lois à notre

monarque, chasser ses ministres, renouveler ses conseils, lui désigner les serviteurs qu'il doit prendre, et les sujets qu'il doit frapper. Lorsque l'on pense avoir appuyé de quelques probabilités trompeuses des assertions fausses, on les accompagne de dissertations étudiées, pour démontrer que toutes les nations sont solidaires de ce qu'on nomme les principes de l'ordre social, qu'elles ont toutes le droit d'intervenir partout où ces principes sont menacés; et l'on se flatte que de vains sophismes nous déguiseront les intentions et nous abuseront sur les espérances! Non, si la France n'est pas ou asservie par une diplomatie arrogante, ou envahie par la force ouverte, elle ne le doit qu'à sa force intrinsèque que l'Europe connaît et respecte, et aux lumières des souverains, que trente ans d'expérience ont éclairés.

Ces deux causes, et par-dessus tout la sagesse nationale, mettent la France au-dessus des calomnies, et à l'abri des manœuvres du parti qui trafiquerait si volontiers de son indépendance et de son honneur. L'Europe, au milieu des agitations qui la tourmentent, voit avec respect et avec espoir un peuple libre par les lois, content de sa liberté, trouvant dans cette liberté légale des moyens rapides de réparer ses longs malheurs et ses pertes immenses; et, loin que les rois et les peuples nos voisins partagent des fureurs insensées ou des inquiétudes chimériques, si quelque chose, dans la situation de la France, alarme encore ces rois et ces peuples, c'est la chance heureusement de toutes la plus improbable, celle que des ennemis de la charte puissent reconquérir un pouvoir momentané. Alors, sans doute, la sécurité du monde entier serait compromise. Les nouveaux révolutionnaires rouvriraient l'abîme qui vient à peine d'être fermé.

Mais il n'en sera pas ainsi. La modération porte avec elle sa récompense. L'Europe doit se féliciter d'avoir sous les yeux un modèle de gouvernement représentatif. Les gouvernés y puisent des exemples, les gouvernans des le-

çons; les uns y apprendront que plus on donne aux peuples de liberté réelle, plus ces peuples sont paisibles; les autres, que l'autorité légitime du gouvernement n'est point un obstacle à la liberté, et que la France a gagné depuis le 5 septembre, par une progression lente, mais sûre, plus qu'elle n'avait gagné durant vingt-sept années d'efforts impatiens, qui ne servaient jamais qu'à la replonger par l'épuisement dans la servitude.

B. C.

L'ERMITE EN PROVINCE.

MOEURS, COMMERCE, ESPRIT PUBLIC.

Je ne connais pas de meilleure table d'hôte que celle de madame Jean, chez laquelle je suis logé à l'hôtel Beauveau; j'y ai fait, il y a quelques jours, un de ces dîners qui font époque dans la vie, par une réunion de personnes et de circonstances que le hasard seul peut rassembler. La modestie ne me permet pas d'en citer la partie anecdotique, où je serais obligé de me mettre en scène entouré d'une bienveillance sur laquelle j'étais loin de compter à Marseille. Je dois me borner à dire qu'un empressement bien honorable pour moi a été l'objet de ce dîner, dont les propos, recueillis avec exactitude, compléteront le tableau moral de cette cité célèbre.

Au nombre des convives se trouvaient M. *Thomas*, homme d'un mérite très-distingué, et que l'on désigne d'avance comme devant réunir aux prochaines élections les suffrages des électeurs amis d'une sage liberté;

M. *Martin* fils, distingué par sa vaste érudition, par

l'étendue et la variété de ses connaissances, par les agrémens de son esprit formé dans les voyages, et dans les habitudes de la bonne société;

Deux jeunes avocats, MM. *Arnaud* et *Lecourt* dont l'un honore déjà par ses talens le barreau où l'autre s'annonce sous de brillans auspices.

On reprit l'entretien où je l'ai laissé dans mon dernier discours, et l'on parut généralement me savoir gré de l'extrême réserve avec laquelle j'ai parlé des journées affreuses des 25 et 26 juin 1815 : quelqu'un me blâma néanmoins de n'avoir pas signalé nominativement l'indigne étranger que la voix publique accuse de nombreux assassinats, et dont l'audacieuse infamie n'a pu être surpassée que par l'indigne Marseillais qui lui a dédié le plus plat et le plus abominable poëme, où, dans une épître dédicatoire, il félicite son *héros* des HONNEURS *que lui ont mérités les massacres du 26 juin, jour éclatant et radieux, où sa royaliste main attira tant de gloire sur Marseille.* Je refusais de croire à la publication d'un pareil écrit; on m'en a remis un exemplaire, je le conserve à la honte éternelle de la faction dont un pareil écrivain se disait l'organe.

« Laissons, interrompit un des convives, les hommes qui déshonorent ma patrie, et parlons de ceux qui en sont l'ornement et la gloire : mais, avant de nous occuper des vivans, permettez-moi de vous raconter une anecdote de famille, où Chamfort paraît avoir puisé le sujet de son *marchand de Smyrne*, lequel n'est après tout qu'une bien pâle copie d'un bel original.

» Un de mes ancêtres (car nous autres roturiers nous nous avisons aussi d'avoir des ancêtres), *Vincent Arniaud*, de Marseille, était capitaine de port à Malte en 1698, à l'époque où *Topal Osman*, l'un des plus habiles ministres et des plus grands capitaines dont l'empire ottoman puisse se glorifier, fut chargé de porter en Égypte un ordre du

grand-seigneur; il alla par terre jusqu'à Séide et de là s'embarqua pour Damiette; la saïque qui le portait fut attaquée et prise, après un combat opiniâtre, par un corsaire de Mayorque: Osman, qui n'avait alors que vingt-deux ans, fit des prodiges de valeur, et reçut plusieurs blessures, dont une très-profonde à la cuisse, qui le rendit boîteux et lui valut le surnom de *Topal*. (Vous savez que chez les Turcs qui n'ont pas de noms de famille, les plus grands personnages reçoivent des sobriquets tirés de leurs défauts corporels ou de leur profession primitive.)

» La barque mayorquine ayant été obligée de relâcher à Malte, Arniaud vint à bord, suivant le devoir de sa charge. Comme il s'arrêtait un moment auprès de ce jeune Turc, chargé de chaînes et couvert de blessures: « Chrétien, lui dit Osman, achète-moi, tu ne t'en repentiras pas. » C'était un homme sensible et généreux que mon aïeul, mais le capitaine corsaire qui, à la bravoure et à quelques autres indices, avait reconnu que son captif était un homme d'importance, demandait mille sequins pour sa rançon; Arniaud n'en peut offrir que six cents; ils sont acceptés; il fait guérir Osman; et, poussant la confiance et la générosité jusqu'au bout, il lui donne un bâtiment pour le conduire en Égypte.

» Le lendemain de son arrivée, Topal fit compter au capitaine mille sequins pour Arniaud et lui donna à lui-même cinq cents écus; mais, non content d'avoir ainsi acquitté sa dette, il continua, pendant tout le cours de sa carrière, à donner à son libérateur des témoignages de reconnaissance.

» Nommé pacha en Morée, il chargea le consul de faire venir un des fils d'Arniaud, qu'il mit bientôt à portée de faire une grande fortune.

» Devenu béglierbey de Romélie, il fit venir à Nysse Arniaud lui-même, et lui prodigua les marques de son attachement.

» Enfin, nommé grand vizir en 1731, il pria l'ambassadeur de France d'inviter son ancien patron à le venir voir. « Pressez-vous, lui écrivait-il, car il est rare que la faveur d'un grand vizir ait un lendemain. »

» Le vieux Arniaud, alors âgé de soixante-douze ans, arriva à Constantinople avec son fils, en janvier 1732, et se présenta au palais du grand visir avec des cadeaux de fruits et de fleurs portés par douze Turcs rachetés par lui de l'esclavage à Malte. Le grand vizir le reçut en présence des grands de l'empire : « Voilà mon libérateur, leur dit-il; je lui dois ma liberté, ma gloire et ma fortune; il n'a point semé le bienfait dans un cœur ingrat; j'ai juré qu'il ne se repentirait pas du service qu'il m'a rendu, et je passerai ma vie à remplir ma promesse. »

» Osman, vizir, retint plusieurs mois les Arniaud près de lui, et ne consentit à les renvoyer à Malte qu'après les avoir comblés d'honneurs et de biens. »

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il y a dans toute cette aventure quelque chose de sublime et de naïf où respire la sainteté des mœurs antiques, et qui rappelle, avec moins d'intérêt cependant, la touchante histoire de Joseph.

Mon vieil ami le négociant, à la recommandation duquel je suis en grande partie redevable de l'accueil que j'ai reçu dans ce pays, fit tomber adroitement la conversation sur les hommes vivans dont les noms sont des titres honorables pour la ville qui les possède ou qui les a vus naître.

Je les rappellerai dans l'ordre où ils se présenteront à ma mémoire.

M. *Dubois-Aymé*, directeur des douanes, correspondant de l'institut de France, membre de celui d'Égypte, et l'un des principaux collaborateurs du magnifique ouvrage qui doit faire connaître si parfaitement cette antique patrie de la civilisation, est apprécié en Europe comme savant et comme littérateur. On vante ici la pureté de ses

principes et cette élévation de sentimens qui devrait être le partage des hommes voués à la culture des sciences. Dans la vie privée on l'aime pour la simplicité de ses mœurs et la douceur de son caractère ; dans l'exercice de ses fonctions on le représente comme occupé sans cesse à consoler les négocians, autant qu'il est en lui, des vexations d'un régime vicieux. Loin d'ajouter des rigueurs gratuites aux sévérités nécessaires d'un système essentiellement oppressif, il accorde avec empressement toutes les facilités qui peuvent être permises, et ce ne sera pas à lui, du moins, qu'il faudra s'en prendre si la sottise des hommes parvient jamais à bannir les commerçans et les navigateurs d'un port où la nature a tout fait pour les appeler.

J'ai entendu citer avec beaucoup d'éloge M. *Cazimir-Rostan*, distingué par la variété de ses études et de ses connaissances. Il a passé dans le Levant plusieurs années de sa première jeunesse, et il en a rapporté une riche collection de médailles, dont quelques-unes ont passé depuis au cabinet du roi. Après avoir professé la botanique au jardin des plantes, il a quitté la chaire pour retourner au commerce ; il y a, dit-on, adopté la maxime de ne le faire que par échange ; je ne sais si cette idée bizarre ne dépose pas un peu contre la justesse de son esprit ; mais elle annonce du moins l'indépendance et l'originalité de son caractère. Le nom de M. Rostan rappelle celui de M. Douceney de Rientzy son parent ; ce jeune homme, ancien capitaine, et dernier rejeton de ce célèbre Rientzy qui rétablit un moment l'antique liberté romaine, sous le gouvernement des papes, après de longs voyages entrepris dans l'intérêt des sciences, en Italie, en Grèce et à Constantinople, se livre entièrement à la culture des lettres. Sa tragédie de *Philippe II et l'Inquisition*, ou les *deux tyrannies*, dont j'avais entendu la lecture dans mon dernier voyage à Vaucluse, où ce jeune homme s'était retiré, offre des scènes entières du plus haut intérêt, et

se distingue par l'élévation du style et l'énergie de la pensée (1).

Si le général *Paschalis* n'avait pas été prevôt à Gap, peut-être en croirais-je plus volontiers sur parole ceux qui m'ont assuré que sa tragédie de *Dion*, qu'il se propose de faire jouer aux Français, est un chef-d'œuvre, et que son poëme de *Fontainebleau*, qui n'a pas encore vu le jour, peut être mis à côté des Jardins de Delille, pour la fraîcheur du coloris poétique et l'élégance des détails.

L'étude approfondie qu'a faite M. *Peuchaud*, directeur des travaux publics dans ce département, des nombreux et magnifiques restes d'architecture antique dont le midi de la France est couvert, lui a valu l'honneur d'être chargé par le gouvernement d'un rapport sur la maison carrée de Nîmes, et d'un projet de restauration pour ce beau monument. Son mémoire est un modèle, et les nombreux dessins qui l'accompagnent pourront faire connaître à nos neveux cet admirable édifice, si jamais on les retrouve dans la poussière de quelque carton de bureau, où l'on a eu le soin de les ensevelir.

Quoiqu'à peine âgé de 36 ans, M. *Cauvière*, docteur en médecine, est déja placé dans l'opinion générale au premier rang des hommes de sa profession. Appliqué dès son enfance à un état qui fut toujours son unique passion ; doué d'une grande capacité naturelle, d'un jugement imperturbable, il n'est pas permis de douter qu'il n'atteigne un jour à la réputation des plus grands maîtres de la science.

Le talent modeste dans une situation obscure, ne fut pas oublié dans cet entretien : on y parla de M. Pons, concierge de l'Observatoire, devenu par le seul fait de sa position, astronome pratique et l'un des plus subtils et des

(1) Ce jeune écrivain, un des rédacteurs de la *Renommée*, est le même qui a soutenu un combat singulier dont les journaux ont rendu le compte le plus honorable.

plus heureux observateurs : il a reconnu le premier un grand nombre de comètes, et a gagné plusieurs fois le prix fondé par Lalande pour ce genre de découvertes.

On s'entretint de M. *Daumier*, auteur d'une tragédie de Philippe II, à laquelle les journaux parisiens ont donné des éloges, et qui naquit poëte, dans une boutique, vis-à-vis l'église Saint-Martin, où il exerça pendant 15 ans la profession de vitrier.

On donna des regrets à M. Desmarest, ancien élève de l'école Polytechnique, et conséquemment ex-professeur de mathématiques spéciales au collége de Marseille : On me fit voir l'eau-forte de la première feuille d'une carte topographique de Marseille, qu'il doit incessamment publier; je ne doute pas qu'il ne trouve dans le succès de ce bel ouvrage le dédommagement des injustices qu'on lui a fait éprouver.

Le chapitre des sciences, des lettres et des arts est bientôt épuisé à Marseille : je fis tomber la conversation sur le commerce, et chacun s'empressa de donner la parole à mon vieux négociant, en me confirmant dans l'opinion où j'étais, qu'il n'existe peut-être pas en Europe un homme de cette profession, qui réunisse au même degré l'étendue de l'esprit, la rectitude du jugement et la variété de connaissances.

« La révolution, nous dit-il, a cruellement pesé sur le commerce de Marseille ; les plus notables négocians périrent et leur fortune avec eux : des causes trop connues s'opposent à ce que ces pertes puissent être réparées; nous avons langui, nous languirons long-temps encore. La diminution des capitaux, l'incertitude des événemens, une vague inquiétude, ne permettent pas qu'on se livre aux grandes entreprises : je ne puis me dispenser d'en rappeler une mémorable qui fut en quelque sorte le dernier soupir du commerce marseillais ; je parle de l'expédition que fit autour du monde, en 1790, 91 et 92, le navire le *Solide*, armé par la maison *Baux*, et commandé par *Étienne Marchand*. Ruineuse pour les propriétaires, elle fut glo-

rieuse pour les navigateurs. L'objet du voyage était le commerce des pelleteries; son unique résultat fut les découvertes d'un groupe d'îles, dépendant de l'archipel des *Marquises*, et la reconnaissance de quelques points encore mal déterminés du nord-ouest de l'Amérique; les officiers y déployèrent beaucoup d'habileté et d'intelligence; la relation de leur voyage fut rendue publique, et le savant Fleurieu n'a pas dédaigné d'en être le rédacteur. Il donne les plus grands éloges au capitaine *Marchand*, à son second le capitaine *Chanal*, et au chirurgien *Roblet;* c'est sur les journaux de ces deux derniers que la relation a été dressée.

» Le malheur général n'est jamais sans exceptions; au milieu des tribulations et des calamités de toute espèce que nous avons éprouvées, quelques anciennes fortunes ont été conservées, et il s'en est élevé quelques autres; au nombre et en tête des premières et des plus honorables, je dois citer M. *Anthoine*, baron de Saint-Joseph, et longtemps maire de cette ville : il a publié un ouvrage d'un grand intérêt sur le commerce de la mer Noire, qu'il a, pour ainsi dire, ouverte à ses compatriotes, et ne s'est pas moins signalé par son activité, et par son intégrité pendant sa longue administration.

» L'épouse de ce digne magistrat est sœur de la reine actuelle de Suède, et de la ci-devant reine d'Espagne. Toutes ces grandeurs n'ont jamais altéré sa touchante modestie; à peine madame Anthoine s'est-elle aperçue que le grand nombre d'amis qu'elle avait eus jusqu'en 1814 est singulièrement diminué. Les personnes qui se plaisent à bien juger du cœur humain, estiment que cette désertion n'est que passagère, et que les fuyards n'attendent pour revenir qu'une honnête occasion, qu'un prétexte léger, tel que serait, par exemple, la promotion au ministère du maréchal Suchet, l'un des gendres de cette dame. »

En passant à Aix, j'ai eu l'occasion de citer M. *Paillasson*, chef de la plus riche maison de commerce de Mar-

seille, à propos d'un très-bel établissement qu'il a fondé dans cette dernière ville.

La principale branche de l'industrie de Marseille est la fabrication du savon : elle en approvisionne la France et les colonies. Autrefois les matières premières du savon se tiraient de l'étranger : l'Italie fournissait les huiles, et les soudes venaient de la Sicile et de l'Espagne. Depuis quelques années, nous nous sommes à peu près affranchis de ce tribut payé aux nations voisines ; les oliviers se sont multipliés en Provence, et son sol fournit la très-grande partie des huiles qu'emploient les savonniers. D'un autre côté, l'invention du procédé chimique au moyen duquel on compose la soude factice, a donné lieu à l'établissement de plusieurs fabriques de ce genre, dont les produits suffisent pour alimenter les savonneries.

J'indiquerai encore les manufactures de corail, comme une branche d'industrie qui tient plus particulièrement aux localités ; les produits en sont connus et recherchés à Paris, où ils sont mis en œuvre avec beaucoup d'art.

Le rétablissement des maîtrises est ici, comme à Paris, le vœu de quelques hommes à vieux préjugés. En attendant mieux, on a organisé le corps privilégié des porte-faix : ceux qui n'appartiennent pas à la compagnie ne peuvent travailler sur les quais. Un voyageur n'est pas le maître de débarquer sa propre valise ; les portefaix la lui enlèvent, et mettent à ce service forcé le prix qu'ils veulent. Les capitaines de navire ne peuvent faire travailler leurs matelots au débarquement ; et le règlement des porte-faix, *approuvé par M. le préfet*, est le titre qu'ils opposent à toutes les réclamations.

J'avais été trop frappé de l'air de contrainte et de tristesse qui règne ici sur tous les visages pour n'en pas faire l'objet d'une observation qui devint le texte d'un entretien sur les mœurs privées et politiques, par lequel je terminerai mes discours sur Marseille.

Je l'ai déjà dit, la gaieté provençale n'est plus qu'un souvenir historique. Exilée des places et des carrefours, elle ne s'est point réfugiée dans les salons : les réunions d'apparat sont rares et silencieuses ; dans les cercles les plus restreints la confiance et la familiarité ne parviennent pas à l'établir ; en causant, en jouant, en dansant même, on a plutôt l'air de remplir une fonction que de goûter un plaisir.

Il est commun d'entendre dire ici que les mœurs des femmes sont exemplaires, et que celles des hommes le sont très-peu ; ces deux propositions paraissent se contredire, mais heureusement la classe très-nombreuse et très-jolie des grisettes est là pour sauver la contradiction.

Les gens du peuple sont durs et grossiers, et ce défaut n'est pas compensé chez eux par la franchise dont ils se vantent. Si l'on trouve dans quelques individus une exquise politesse de langage et de manières, on peut dire néanmoins que ces qualités françaises ne distinguent pas suffisamment les classes supérieures.

Un des convives, en avançant comme un fait incontestable qu'un grand attachement à la royauté était à Marseille la base de l'opinion publique, en trouvait la raison dans le petit nombre de familles nobles que cette ville renferme. « Elles ont ici, disait-il, si peu de fortune et d'influence, que l'état de guerre où l'on vit partout ailleurs avec les nobles ne peut altérer parmi nous l'attachement que l'on porte au souverain. » Cette explication parut surprendre quelques personnes. « Comment ne pas convenir, ajouta-t-il, que les aristocrates (car il faut bien rendre à ces hommes leur nom véritable) sont aujourd'hui ce qu'ils ont été de tout temps, le fléau de la royauté, et qu'ils n'empruntent les couleurs du royalisme que pour nuire plus efficacement à sa cause. Le peuple, et nos rois eux-mêmes, s'y sont trompés plus d'une fois ; c'est ainsi que le trône s'est vu souvent enveloppé dans la haine que l'on portait à l'aristocratie, et que le prince a cru voir ses défenseurs dans ses ennemis les plus dangereux.

» En partant de ce principe, on est facilement amené à croire que les malheurs et les crimes de 1815 ont été la suite du nouveau système d'administration. Toutes les fonctions publiques de quelque importance ont été et sont encore, dans ce pays, confiées à d'anciens nobles ou à des émigrés; le moindre village voit à sa tête un marquis, un vicomte, ou tout au moins un gentilhomme de l'armée de Condé. Pour ramener le vaisseau de l'état au port, on crut devoir en confier la manœuvre à ceux qui, aux jours de la tempête, s'étaient jetés dans un esquif pour gagner le rivage; et l'on voudrait encore aujourd'hui nous faire envisager comme un acte de courage et de fidélité le soin qu'ils ont pris de leur conservation.

» On a confié l'exécution de la charte aux hommes intéressés à la détruire; on a mis le pouvoir aux mains de ceux qui ne respiraient que la vengeance; on a chargé les amis des priviléges de l'établissement d'un régime constitutionnel, et l'on a éloigné des emplois politiques, civils et militaires, tout Français coupable d'avoir versé son sang, ou consacré sa jeunesse au service de sa patrie : telle est la source des maux auxquels la France, et plus particulièrement le midi, sont en proie depuis cinq ans : le remède unique est dans l'adoption d'un système directement contraire; pour l'établir à Marseille, il suffit d'un préfet, d'un maire et d'un commandant de place dévoués à la constitution et au gouvernement. Le peuple marseillais est extrême en tout, il passe en un jour de l'amour à la haine : on a vu la plus grande partie des habitans qui avaient arboré la cocarde anglaise en 1815, insulter les Anglais l'année suivante, et saisir au spectacle toutes les allusions qui pouvaient les offenser.

» L'anniversaire des massacres de 1815 a été célébré en 1816 comme un jour de fête; les boutiques ont été fermées, et des drapeaux flottaient à toutes les fenêtres. En 1817, on s'est borné à quelques banquets; en 1818, cette joie féroce s'est concentrée dans une seule coterie; et le

moment n'est pas éloigné où la population de Marseille toute entière demandera justice elle-même des crimes que quelques brigands étrangers ont commis en son nom. »

L'Ermite de la Guyane.

GALERIE LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

DU MALAISE ACTUEL DE LA FRANCE.

J'entends dire à des hommes fort éclairés, que ce n'est plus le temps de harceler le ministère, et que les patriotes, doivent réunir toutes leurs forces contre la faction qui appelle ouvertement l'étranger à l'oppression de la France. Je crois qu'il est impossible de tomber dans une plus grave erreur. Eh! quelle existence, je vous prie, aurait cette faction, sans la protection du ministère? Où sont ses moyens légitimes de pouvoir, ou seulement d'influence sur nos destinées? Ses moyens, elle les reçoit tous de l'absence des lois et des institutions constitutionnelles, des forces administratives mises en ses mains, de l'impunité de ses excès, de la faveur même dont ils jouissent, du délabrement enfin dans lequel sont laissés nos premiers remparts, le jury, les gardes nationales, les municipalités.

Quoi! après cinq ans de la proclamation de la charte, nous en sommes encore à nous débattre pour savoir si elle sera ou si elle ne sera pas? On vante beaucoup le calme de la France, comparé aux agitations de l'Allemagne et de l'Angleterre : ce calme existe sans doute, parce que la charte a très-bien fait connaître au peuple

français ce qu'il lui faut, et qu'il y a espoir raisonnable de l'obtenir un jour ; mais ce calme est sans sécurité, sans dignité ; mais il est à la merci de toutes les passions intéressées à le détruire. Et ce ne serait plus le temps de harceler les ministres ? les ministres qui, pour fonder la paix publique, manquent nécessairement de fermeté ; car s'ils manquaient de pouvoir, il y aurait donc trahison de leur part : ils reconnaîtraient donc d'autres maîtres que la constitution et leurs sermens ; ils obéiraient donc à une responsabilité secrète, incompatible avec cette responsabilité publique, qu'ils éludent toujours.

Ceux qui ne voient dans la lutte des privilégiés et des libéraux, que la question de savoir si la France sera régie par la charte ou par les priviléges, ne se font aucune idée de la situation des choses. Que la victoire reste à la charte, à l'instant même l'ordre social est affermi, parce que la charte n'est que l'expression des mœurs nouvelles et des besoins nouveaux; mais si les priviléges triomphaient, quel usage les privilégiés pourraient-ils faire de leur triomphe, pour l'accommoder aux lumières, à l'industrie, aux habitudes actuelles des Français? Admettons qu'ils compriment quelque temps par la terreur la génération présente ; compression n'est pas action : ranimeront-ils la cendre des générations passées? Il faut un ressort dans tout état ; il en faut un puissant dans la France : ce ressort ne peut plus être que l'égalité politique cimentée par la loi. Or, comme la loi languit parmi nous, l'état languit de même, et languirait encore bien davantage, sans la profonde vénération que tous les Français, excepté *les hommes monarchiques*, ont pour la personne auguste du roi, sans l'attendrissement avec lequel tous les honnêtes gens partagent les difficultés et les amertumes de sa position. Mais, dans une constitution représentative, de tels sentimens ne peuvent plus suffire comme levier moral de l'état : lorsqu'ils exis-

tent, l'état est plus heureux ; lorsqu'ils cessent d'exister, l'état doit marcher cependant.

Tous les efforts des ministres devraient donc tendre à mettre en jeu ce ressort public qui nous est si nécessaire : loin de là, leurs opérations ont presque toujours pour résultat de le priver d'élasticité, d'où suivent beaucoup de malaise pour le présent, et de graves périls pour l'avenir. Aussi, est-ce contre eux surtout que doivent se diriger plus que jamais les attaques des amis de la constitution ; non assurément contre leurs personnes, que j'aime à croire fort recommandables, mais contre leur faiblesse pernicieuse, contre leur faiblesse poussée à un tel point de complaisance envers les privilégiés, et à un tel degré d'hostilité envers les libéraux, que l'administration générale ne devrait s'en prendre qu'à elle-même si elle laissait germer un jour en quelques âmes inquiètes, le soupçon, sans doute injuste, de sa connivence.

Mémoire à consulter pour Joseph François Proby, ancien notaire à Grenoble, etc.

Voici une question nouvelle de jurisprudence, née des lois d'exception de 1815; car rien n'est merveilleux comme les lois d'exception pour bouleverser les notions de la justice et du droit. En 1816, le préfet de Grenoble exile un citoyen à Montbrison, et, pour presser son départ, il envoie louer une chaise de poste dans laquelle il le fait jeter brusquement sous la conduite d'un gendarme. Aujourd'hui le sellier intente une action à l'exilé en paiement de la location de la voiture. Seize avocats de Grenoble, dont la consultation est imprimée à la suite du mémoire, pensent que *cette demande est dépourvue de toute espèce de fondement.* Ils établissent que M. Proby, arraché à sa famille,

entraîné loin de ses foyers par ordre de M. le préfet, *dans un temps dont le souvenir sera toujours un sujet de douleur pour tous ceux qui méritent le nom de Français*, ne fut pas consulté sur la manière dont il lui convenait de faire le voyage auquel on le contraignait, et que la violence, qui est une cause de rescision des contrats dans lesquels elle est intervenue, ne peut sans doute pas avoir donné naissance à un quasi-contrat entre M. Proby et le sellier. Ils ajoutent : « Une déplorable loi, mal et durement interprétée, semblait donner à M. de Montlivault le pouvoir de *mettre en surveillance* le sieur Proby, mais nom de l'*exiler*, et encore moins de le condamner à partir en chaise de poste, plutôt que par toute autre voie. S'il l'a fait conduire de cette manière, c'est sans consulter sa volonté, et par des raisons sans doute à lui particulières; lui seul doit donc payer les frais extraordinaires qu'il a causés : la loi du 29 octobre 1815 ne mettait pas à sa disposition la fortune des citoyens. » Ces seize jurisconsultes (à qui je ne conseillerais pas de quitter leur cabinet pour chercher à se faire recevoir avocats à Paris) concluent que M. Proby « n'a rien à redouter, en résistant à une demande aussi évidemment mal fondée. » Assurément, il n'a pas à redouter autre chose que d'être condamné par le tribunal de Grenoble à payer 207 fr., auxquels le mémoire du sellier se monte. J'ignore quelle sera la sentence; je sais seulement qu'elle est attendue très-impatiemment en Espagne. Si la condamnation est prononcée, on compte s'en servir comme d'un *précédent*, pour faire payer aux familles de tous les hérétiques, mis à mort par l'inquisition, le prix des fagots avec lesquels on les a brûlés, ce qui ne laisserait pas d'être une jolie petite ressource pour les finances de l'état.

Mais, en attendant, l'impatience française veut savoir quel était le crime de M. Proby, pour avoir été enlevé ainsi de sa maison, et chassé du pays, comme un malfai-

teur. Il faut satisfaire ce désir, non d'après la déclaration de l'opprimé, qui pourrait être suspecte, mais en citant, d'après lui, *la lettre de voiture* fort curieuse de M. de Montlivaut, préfet de Grenoble, à M. Tassin de Nonneville, préfet de Montbrison.

« Monsieur et cher collègue,

» Des raisons qui tiennent à la tranquillité du département de l'Isère m'engagent à éloigner momentanément le sieur Proby, ancien notaire, qui a marqué dans la fédération, et qui est regardé dans ce pays comme un des chefs de ce parti. *D'après les engagemens réciproques que nous avons pris dans notre réunion de Lyon*, je vous l'envoie en vous priant de le placer sous une stricte surveillance; c'est un homme fin, qui sait à merveille envelopper ses sentimens; *trop habile pour donner prise sur lui*, par conséquent plus dangereux; *aucun motif pressant de trouble ne me force de l'éloigner*, mais j'aperçois depuis quelques jours des menées qui paraissent avoir pour but de jeter de l'inquiétude parmi le peuple; quelques affiches qui annoncent le retour prochain de la liberté ont été saisies (M. Proby assure qu'il n'a plus paru de ces affiches à Grenoble depuis le départ de M. de Montlivaut); elles n'ont pas fait grand effet, mais j'ai saisi cette circonstance pour faire un exemple.... Je commence par le sieur Proby, parce que l'aisance dont il jouit, ses moyens et sa *dissimulation*, rendent son influence plus nuisible, etc. »

Ce qui résulte manifestement de cette lettre, c'est que le crime de M. Proby était, non sa conduite pendant les cent jours, puisque les lois et les proclamations du roi défendaient au préfet de s'en occuper; mais sa *dissimulation* depuis ce temps-là; dissimulation d'autant plus coupable qu'*elle ne donnait aucune prise sur lui*. Voilà un nouveau crime à classer dans le Code pénal révolutionnaire, do-

rénavant on dira les *suspects* de 93, et les *dissimulés* de 1816.

Dialogue sur la Charte, entre le maire d'une petite ville et celui d'un village voisin; par M. Claude-Antoine Goupil, maire de Nemours, etc. (1).

De bonnes lois organiques nous vaudraient mieux que les plus beaux commentaires de la charte. En effet, l'action seule est la vie des états, et la charte n'est presque qu'une direction. Cependant, expliquer notre loi constitutionnelle aux habitans des campagnes, de manière à la leur faire aimer de plus en plus, est une tâche fort louable, et M. Goupil me paraît l'avoir remplie avec sagesse, franchise et simplicité. Mais, précisément parce que son petit catéchisme politique est rédigé dans un bon esprit, il lui convenait de s'expliquer nettement, lorsqu'il lance des anathèmes contre cette fausse philosophie « qui, depuis quarante ans, emploie autant d'art et de soin à égarer les hommes, que la vraie philosophie, cette amie sincère d'une douce et sage liberté, et qui repose sur la religion et les mœurs, fait d'efforts pour les éclairer. » Quels écrivains l'auteur attaque-t-il par-là? Si, comme la force du sens l'indique, ce sont les ennemis de la révolution, qu'il ait le courage de le dire; si ce sont ceux, au contraire, qui en ont professé les doctrines, il n'ignore pas que ces doctrines sont le fondement de la charte, et le voilà dans l'impossibilité de concilier ses censures avec ses éloges; car ses éloges, que j'ai bien attentivement examinés, semblent donnés de bonne foi. Oui, c'est franchement et sans équi-

(1) Brochure in-8°. A Paris, chez Boucher, rue des Bons-Enfans, n°. 34. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 30 cent.

voque qu'il chérit et enseigne à chérir l'égalité politique, la représentation nationale, le jury, la liberté individuelle, celle des cultes et celle de la presse; qu'il reçoit et enregistre la parole royale sur l'inviolabilité des domaines nationaux, sur l'oubli des opinions et des votes, sur la responsabilité des ministres, etc.; et, quoiqu'il y ait dans son travail quelques omissions et même quelques erreurs, on peut entrer en explication avec un aussi bon citoyen.

Quels sont les implacables adversaires de tous les principes qu'il professe, de toutes les garanties qui lui sont précieuses? Quels sont les insensés qui, à la tribune, dans les administrations, dans leurs écrits, dans leurs salons, les foulent aux pieds avec une audace à peine intimidée par la majesté royale? Il ne sert de rien de les désigner; la France entière les connaît; elle connaît à leurs œuvres ces ouvriers de discorde et de ruine. La France se divise en deux opinions très-facilement rapprochables, si l'on veut s'entendre. D'un côté sont les hommes qui, tout en déplorant les excès de la révolution, sont surtout frappés des immenses bienfaits qu'elle a consacrés par la charte, et qui veulent que ces bienfaits soient irrévocables, précisément pour que les excès ne renaissent pas; de l'autre, sont ceux dont l'imagination est encore plus épouvantée des excès commis, que leur raison n'est satisfaite des bienfaits obtenus, et qui ne reçoivent ceux-ci qu'avec défiance, parce qu'ils les regardent comme voisins de ceux-là. Une toute petite faction s'agite avec fureur; sans doute elle finira par céder à la puissance du temps, et aux combinaisons nouvelles qu'enfantent de nouveaux intérêts. Mais pour cela, des lois, des lois fortes et sages sont nécessaires, sont urgentes; c'est donc à réclamer ces lois, à les préparer, à les rendre, à les exécuter loyalement, que doivent concourir les efforts de tous les bons citoyens selon le poste où ils sont placés; et tel est le langage que doit tenir à ses administrés un maire, un commentateur de la charte, au lieu de décla-

mer vaguement contre une philosophie dont la marche continue depuis la découverte de l'imprimerie, nous a conduits à la charte même, et dont personne ne songera jamais, sous la protection de lois puissantes, à justifier, et encore moins à renouveler les écarts.

A.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 70.

Paris, le 27 août 1819.

Il a paru depuis quelque temps, dans le journal qui appartient aux doctrinaires, une série de lettres dont le but apparent est de jeter un coup d'œil sur les résultats de la dernière session; mais dont le motif véritable est de nous prouver l'excellence d'une coterie qui a la prétention de tout faire, de tout connaître, de tout juger; coterie où se groupent quelques hommes qui professent quand il faut agir, régentent quand il faut gouverner; qui sont en admiration permanente devant eux seuls, et en hostilité ouverte contre tous les autres; qui changent de doctrines en changeant d'intérêts; philosophes suivant la cour, sages ne méprisant pas les richesses; austères épicuriens qui savent concilier la morale et les honneurs, les principes et les complaisances, et montent sans effort de la chaire à la tribune et de la tribune aux emplois les plus élevés de l'état.

Lisez la correspondance qu'ils publient aujourd'hui,

à travers une fausse apparence de modestie, vous y verrez percer un insupportable orgueil. Tout ce qui s'est fait de mal depuis quatre ans, ils ont voulu l'empêcher; le peu de bien qui s'est opéré, eux seuls l'ont produit. Il y a toutefois dans leurs lettres des aveux qu'il est bon de recueillir. Par exemple, ils nous apprennent que l'ordonnance du 5 septembre ne fut pas de l'avis de tous les ministres, que plusieurs hésitèrent long-temps, et que c'est à leur incertitude qu'il faut attribuer ce que cette grande mesure eût d'incomplet. On s'efforça, disent-ils, de dissimuler les vrais motifs de la dissolution de la chambre, et ce fut une espèce de miracle que les ultras n'y revinssent pas en majorité. C'est que l'ordonnance du 5 septembre maintenait dans les colléges électoraux d'illégales adjonctions qui furent faites par des préfets ennemis des institutions constitutionnelles. Ce fut dans cette session, dit l'élégant doctrinaire, *que les ultra-libéraux commencèrent à montrer le nez;* ceux qu'il insulte, en si bon Français, n'avaient point attendu cette époque pour se montrer. M. d'Argenson, faut-il le redire encore une fois, avait, au milieu même de la chambre de 1815, élevé une voix courageuse contre les massacres du midi, et il était rappelé à l'ordre sans que les doctrinaires présens s'y opposassent; M. Colomb dénonçait le jugement du général Travot, et aucun de nos hommes à principes, aucun de nos orateurs si intrépides après le danger ne faisait entendre une plainte, n'osait défendre une victime.

Dans la session qui suivit l'ordonnance du 5 septembre, les mêmes hommes soutinrent toutes les lois d'exception; ils s'en firent les panégyristes, ils ambitionnèrent d'en être les rapporteurs. Il est vrai qu'à la session suivante, après que le nouveau cinquième fut entré dans la chambre, ils annoncèrent des intentions plus libérales; et s'ils appuyèrent encore la censure des journaux, ils votèrent pour le jury dans la loi sur les délits de la presse; ils proposèrent le

vote annuel pour le recrutement de l'armée; l'opinion leur en tint compte; on oublia leurs anciens principes, on ne se souvint plus de toutes les hérésies qu'ils avaient professées sur le gouvernement représentatif, on vit des auxiliaires dans des hommes qui commençaient à parler de liberté, on les défendit de bonne foi, on les loua avec sincérité, et *la Minerve*, qu'ils n'appelaient point alors un pamphlet, *la Minerve* qu'ils trouvaient rédigée dans un excellent esprit, se plut à les recommander aux suffrages de la nation.

Mais qu'ils ne s'abusent point sur leurs mérites; qu'ils ne croient pas avoir marché à la tête de l'opinion quand ils se sont mis à sa suite. Ils ont vu que l'ancien ministère ne pouvait se maintenir et ils l'ont abandonné; ils ont prévu que le pouvoir serait bientôt vacant, et ils se sont éloignés de lui assez pour le remplacer s'il tombait, pas assez pour ne point s'y rattacher, si le hasard faisait qu'il triomphât. Ce n'est ni à leur opposition muette, ni à leur indépendance mixte qu'ils doivent attribuer les conquêtes de l'opinion, c'est aux écrivains courageux que n'épouvantaient ni les foudres du ministère public, ni les cachots de la sorbonne correctionnelle. Ils peuvent aujourd'hui le dire avec quelque orgueil, c'est à leur généreuse coalition, c'est à leur imperturbable constance que la France a dû le réveil de l'esprit public et le retour à toutes les idées généreuses. C'est par eux que le ministère s'est trouvé seul au milieu de la nation, et qu'il n'a pas eu dans les derniers colléges électoraux toute l'influence que devaient lui assurer le monopole de la presse, la séduction des places et la terreur des destitutions.

Le correspondant *doctrinaire* s'explique sur la prétendue conspiration bonapartiste de Lyon et sur la prétendue conspiration royaliste de Saint-Cloud d'une manière assez remarquable. « Le dernier ministère, dit-il, voulut im» poser silence à la nation et à la chambre sur les affaires

» de Lyon et n'avoir aucune opinion sur un sujet si im-» portant. » Ce reproche que les doctrinaires font aux ministres de l'an passé ne vous semble-t-il pas singulier et ne peut-il pas s'adresser encore aux ministres actuels? Ont-ils proposé une enquête sur les événemens de Lyon? Ont-ils manifesté le moindre doute? Ont-ils permis aux chambres et à la France d'exprimer une opinion? Au contraire, c'est sous leur administration qu'on a condamné comme calomniateurs les écrivains, les fonctionnaires mêmes qui ont osé en avoir une.

Quant à la conspiration royaliste, « Cette mauvaise pa-» rodie, en admettant qu'elle ait quelque ombre de réa-» lité, pouvait bien faire renvoyer quelques personnes de » leurs emplois, mais il n'y avait pas de quoi faire un » procès; ou bien il fallait chercher les preuves avant d'a-» voir laissé le temps de les faire disparaître. » Il fallait apparemment faire des visites domiciliaires, violer le secret des lettres, et briser les cachets ou les serrures. « Quoi qu'il en soit, ajoute le naïf correspondant, cette » affaire a joué un grand rôle l'année dernière, et les ul-» tra-libéraux qui en ont eu une sorte de peur, en ont » tiré grand parti; ils ont répandu l'alarme dans les pro-» vinces et elle a servi à former des comités, à établir des » correspondances. » Si l'alarme a été répandue, c'est le ministère seul qu'il en faut accuser. Voulait-il que toute la France se vît menacée d'un autre 1815, et qu'elle ne s'en émût point? Voulait-il que des hommes livrés à tous les caprices d'une tyrannie subalterne, que des hommes naguère destitués, exilés, incarcérés entrevissent de nouvelles persécutions avec l'imperturbable sang-froid de nos doctrinaires de circonstance, de nos stoïciens à gros appointemens? Si la conspiration soi-disant royaliste n'était point vraie, elle pouvait être vraisemblable; tous les pouvoirs secondaires de l'état étaient entre les mains des ennemis de la charte, et il leur était si facile d'arriver aux

premiers, qu'il était surprenant qu'ils ne l'essayassent point *C'est alors que les libéraux ont entretenu des correspondances;* mais le privilége de la poste appartient-il donc aux seuls doctrinaires? Eh quoi! on veut que les citoyens qui ont les mêmes sentimens, les mêmes principes, les mêmes intérêts, renoncent à toutes les communications intimes de la pensée, à tous les épanchemens de l'amitié, à toutes les relations qui unissent les hommes en société? et ce sont de prétendus amis des doctrines constitutionnelles, ce sont des hommes qui affichent une si grande sévérité de principes, qui ne prêchent que la liberté légale, ce sont eux qui veulent que l'ami ne puisse correspondre avec son ami, que le Français du midi ne puisse s'entendre avec le Français du nord, que l'individu opprimé à Marseille ne puisse s'en plaindre à Paris, qu'il n'y ait pas union entre tous les Français qui aiment la France, entre tous les citoyens qui chérissent la liberté? Mais écoutez le doctrinaire; si l'on correspond pour assurer l'élection d'un candidat indépendant, si l'on écrit qu'il ne faut pas appeler à examiner les comptes ceux qui doivent les rendre, à voter les projets de loi ceux qui les ont faits, on est associé aux illuminés de Berlin, on est un débris de la faction révolutionnaire, on cabale, on intrigue, on conspire! C'est ainsi que parlaient l'année dernière tous les échos du ministère, c'est ainsi qu'ils parlent cette année, c'est ainsi qu'ils parleront toujours.

Le correspondant, au milieu de toutes ces divagations, arrive enfin au mois de décembre dernier; il nous montre assez bien les ridicules terreurs du ministère quand il vit sortir de l'urne électorale des noms qui, à peine prononcés, semblaient devoir renverser tous les trônes. C'est alors que fut juré le renversement du système électoral, c'est-à-dire qu'on déclara la guerre à l'opinion; mais on ne la subjugue pas aisément. A l'aspect du danger, tous ses organes redoublèrent d'énergie; elle renversa ceux qui

croyaient vaincre et soutint ceux qui déjà se croyaient vaincus. . . . .

Le doctrinaire passe à l'ouverture de la dernière session, et il fait le plus magnifique éloge de l'habileté du nouveau ministère. Il n'était pas sûr de la majorité de la chambre, dit-il, mais il s'appuyait sur l'opinion publique. C'était donc le cas de dissoudre la chambre et d'en convoquer une nouvelle; un ministère n'eut jamais plus belle occasion d'exercer sa prérogative constitutionnelle. Le correspondant avoue qu'on en eut la pensée, mais il dit que M. Decazes s'y opposa et qu'il fallut y renoncer. Vous croyez qu'il va blâmer ce ministre? détrompez-vous; il le loue d'avoir voulu conserver une chambre dont la majorité était hostile ainsi que l'avait prouvé la nomination de M. Ravez à la présidence; il ajoute même que tout porte à croire aujourd'hui que M. Decazes eut raison. M. Decazes est le membre le plus influent du ministère; il est certain qu'il n'aura jamais tort dans un journal ministériel, mais on peut lui dire la vérité dans un recueil indépendant. Je pense donc que son opposition à une mesure éminemment constitutionnelle, éminemment populaire, a été funeste à la France, funeste au ministère lui-même. Soutenu, porté par le flot de l'opinion, il avait tout à espérer; les indépendans marchaient avec les doctrinaires et les doctrinaires étaient ministériels; toutes les désignations, tous les choix se seraient faits d'accord. L'unanimité de vœux dans la France présageait dans la chambre, sinon l'unanimité d'opinions toujours impossible, du moins une conformité de principes, une harmonie de sentimens qui ne se seraient distingués que par des nuances. Cette mesure eût d'ailleurs suffi pour prévenir cette coalition de la chambre des pairs que le ministère ne sut ni prévoir, ni empêcher; coalition qui a agité la France, qui a ébranlé le ministère lui-même et qui a plus que jamais ranimé la fureur d'un parti. . . . .

Vous vous le rappelez, la proposition de M. le marquis de Barthélemy éclata comme un coup de foudre ; il était encore temps de renvoyer la chambre ; le ministère s'y refusa et l'ordonnance du 5 mars parut.

Les doctrinaires ne trouvent point de termes assez magnifiques pour louer cette mesure ; seulement ils veulent bien convenir qu'elle fut incomplète, parce que neuf des pairs qui avaient été exclus après les cent jours ne furent pas compris dans la grande promotion. Cette critique des doctrinaires est elle-même incomplète. Aucun des pairs inconstitutionnellement destitués ne devait être rappelé à la chambre en vertu d'une nouvelle nomination ; l'ordonnance d'exclusion devait être rapportée ; tant qu'elle subsistera dans le code de nos lois, la chambre des pairs ne sera point à l'abri des violences de l'autorité ; et ceux-là même qui ont été élus par l'ordonnance du 5 mars, doivent trembler qu'une autre ordonnance ne vienne leur ravir une dignité qui a perdu toute son importance en perdant toutes ses garanties. Sous l'empire de la charte, l'ordonnance qui avait exclu des pairs devait être franchement rapportée comme celle du 24 juillet qui avait exilé des citoyens ; mais nos hommes à doctrines s'accommodent fort bien de tous les coups d'état de 1815 ; ils les adoptent avec une affection toute paternelle ; on dirait qu'ils y ont été pour quelque chose.

« La création de soixante pairs, poursuit le correspondant, a dissous une majorité antinationale et mis en lumière la véritable aristocratie de notre temps, comme l'ordonnance du 5 septembre avait dissous une représentation fausse pour en appeler une qui fût sincère et véridique. » Le correspondant est ici plus vrai qu'il ne le pense ; l'ordonnance du 5 mars a, par ses antécédens et par ses suites, beaucoup de rapports avec l'ordonnance du 5 novembre. Celle-ci pouvait donner en effet une représentation, je ne dis pas sincère et véridique, mais une représentation

nationale; et elle ne la donna point parce qu'on adjoignit aux colléges, ainsi que je l'ai dit plus haut, des électeurs intrus. L'ordonnance du 5 mars pouvait de même mettre en lumière la véritable aristocratie de notre temps, et elle manqua ce but si essentiel, parce que, au lieu d'appeler à la chambre haute toutes les grandes notabilités, elle la peupla de fonctionnaires dépendans ou de jeunes gens qui avaient à faire leur chemin, d'hommes qui n'étaient pas connus au-delà du salon d'un ministre et dont la promotion seule révéla l'existence à la France étonnée. Cette grande mesure qui devait être nationale eut tout l'air d'un arrangement de famille; elle était assez extraordinaire pour qu'on la sauvât au moins des traits du ridicule; ce n'était point assez de quelques choix honorables, il fallait des noms qui commandassent le respect; des fortunes qui fissent taire la critique; on n'y songea point: on fit pour soi ce qu'on devait faire pour la France, ce que peut-être on devait faire pour l'Europe, car je crois être bien informé en vous assurant que la nouvelle promotion des pairs est un des actes du nouveau ministère qui a trouvé le moins de faveur auprès des cabinets étrangers. Je sais qu'ils n'ont aucun droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France; mais nos hommes d'état sont jaloux de leurs suffrages, et ils devaient au moins faire quelques efforts pour les mériter. Si la liste des nouveaux pairs eût été composée comme elle pouvait l'être, le ministère l'eût présentée sans crainte à ses amis et à ses ennemis.

Le doctrinaire correspondant, pour justifier l'humble attitude de notre ministère devant l'étranger, ne nous dit-il pas lui-même : « Il y a des gens qui mettent leur patrio-» tisme à ne tenir aucun compte de l'opinion de l'Europe, » et ne se croiraient pas indépendans s'ils consentaient » à regarder ce qui se passe, à écouter ce qui se dit au-» tour d'eux. Ces gens-là oublient que nous ne sommes » plus au temps des voyages à Moscou. » Ne semble-t-il pas

qu'il n'y a pour notre pays d'autre alternative que d'imposer des lois ou d'en recevoir? Pour ne plus envoyer trois cent mille hommes à Moscou, en sommes-nous réduits à envoyer à Pétersbourg une liste de candidats à l'ambassade de Russie? Entre la force qui commande et la faiblesse qui obéit, ne peut-on placer la dignité qui se respecte? Les souvenirs de Moscou, quelque affligeans qu'ils soient, sont encore plus glorieux pour la France que les souvenirs de Dunkerque.

L'ordonnance du 5 mars n'a pas même donné aux ministres une majorité constante, ainsi que s'en flatte l'apologiste des doctrinaires; elle est aussi incertaine à la chambre des pairs qu'à celle des députés, où le correspondant me ramène, et où je vais le suivre pas à pas. Cette chambre que, selon lui, on aurait eu tort de dissoudre, n'a-t-elle pas entravé sans cesse la marche du ministère, quelque timide qu'elle fût; et ce que l'écrivain doctrinaire dit de la précédente, ne peut-on pas le dire de celle-ci avec plus de justesse? « Les ministres, dit-il, » traitaient par l'arithmétique toutes les questions de » gouvernement qui étaient à résoudre. Ils comptaient » les députés des diverses opinions, absolument comme les » bergers comptent leurs moutons. C'était sans bien savoir » ce qu'on leur proposerait, qu'on nombrait leurs suffrages. » Cela ne laissait pas que de donner quelque incertitude à » des calculs qui, de leur nature, n'ont rien de démontré. » Je ne ferai pas ressortir tout le piquant et toute la dignité d'un style qui assimile les députés de la France à des moutons; est-ce à cause de la facilité avec laquelle ces complaisans animaux se laissent enlever leur toison, qu'on les compare aux hommes qui laissent si aisément enlever nos tributs? En attendant, nous voilà bien avertis : la chambre est à renouveler, n'en faisons plus une bergerie, et gardons-nous d'augmenter le troupeau ministériel.

Le correspondant lui-même nous peint de la manière la plus lamentable tous les embarras d'un ministère au milieu d'une chambre où il cherchait envain une majorité qui lui échappait toujours. Il n'eut dans la session qu'un beau moment : ce fut la discussion de la loi sur les délits de la presse. Le garde des sceaux y déploya un talent qui le plaça trop haut dans l'opinion de la France; il ne fut pas impunément populaire : il pouvait être le premier citoyen de son pays, il aima mieux rester ministre; jamais chute ne fut plus complète.

Le doctrinaire, avec la légèreté de style qui caractérise cette école, plaisante beaucoup le côté gauche sur ses amendemens continuels. Comme s'il fallait que les députés, pour être parfaits, consentissent à tout admirer, à tout voter sur parole. Il croit leur porter un coup mortel, en parlant du peu d'accord qui régnait dans leur marche et dans leurs discours; mais l'homme aux doctrines tombe ici dans une erreur grossière : les députés du côté gauche ne forment point une opposition systématique, comme ceux du côté droit. Ils n'ont pas de plan comme les doctrinaires, parce qu'ils ne veulent pas être ministres; ils sont indépendans, et ne se sacrifient pas plus leurs opinions qu'ils ne les sacrifient à l'autorité. Il est des accommodemens avec certaines doctrines, il n'en est point avec certains principes.

Le correspondant parle beaucoup de la loi sur la presse; il est ici sur son terrain, et s'y délecte. Maintenant, il faut en venir aux fameuses séances du 17 mai et du 19 juin, à la discussion du budget et à l'affaire de l'école de droit; on s'y attendait à sa quatrième lettre; mais il fait une pointe à Carlsbad. On voit qu'il craint de s'avancer sur une route hérissée de difficultés. Je l'y suivrai encore, et, s'il s'égare, je promets de le remettre dans son chemin.

Je ne sais où il veut arriver : peut-être croit-il que cette

toute mène au ministère ; on peut lui dire qu'il se fourvoie complétement. C'est celle qui a été prise jusqu'à ce jour par tous les ministres qui se sont perdus. En se jetant continuellement de la droite sur la gauche, et de la gauche sur la droite, on ne saurait aller bien loin ; c'est marcher au hasard, et prouver qu'on ne sait pas soi-même où l'on va. Telles sont les voies obliques dans lesquelles le ministère s'avance ; il faut convenir que les doctrinaires sont d'excellens guides !

« Si l'opposition gauche avait tout approuvé, tout ap-» puyé, disent-ils, elle aurait rendu décidément suspect à » beaucoup de gens ce qui déjà leur paraissait de soi-même » assez inquiétant, et la nécessité de repousser ses critiques » donna de la force au ministère. » Voilà une chose excellente à dire aux députés du côté droit ; mais changez un seul mot, et écrivez : « Si l'opposition droite avait tout ap-» prouvé, tout appuyé, etc. » : ce sera encore une phrase toute faite pour le ministère ; seulement il se tournera vers la gauche, au lieu de se tourner vers la droite.

Nous verrons à la session prochaine s'il persistera dans sa démarche tortueuse. Déjà il fait tous ses efforts pour avoir des élections qui laissent les affaires dans cette bienheureuse incertitude. Les colléges sont convoqués pour le 11 septembre ; et le 15 août, les listes électorales étaient encore secrètes : c'est une nouvelle preuve de la loyauté et de la bonne foi ministérielles. La France sera heureusement plus sage que ceux qui la conduisent ; elle ne se laissera pas tromper sur ses véritables intérêts, et ne confiera ses pouvoirs qu'à des hommes qui en feront un digne usage.

Je reviendrai sur l'importance des élections ; et quoiqu'en disent messieurs les doctrinaires, dans une feuille où ils veulent bien m'honorer de leur colère périodique, j'en parlerai avec plus de désintéressement qu'eux. Je n'ai ni places à conserver, ni comptes à produire, ni appointemens à défendre. On a voulu, disent-ils, dans

un langage qu'ils croient français, *inféoder* quelques départemens de cette série. Comme je veux hautement dire ma pensée sur les élections qui se préparent, il m'importe peut-être de déclarer que je n'ai fait aucune démarche auprès de qui que ce soit; que si des offres m'ont été faites, je ne suis point allé au-devant; que je n'ai sollicité et que je ne solliciterai jamais personne. Je n'ai pas l'orgueil de croire qu'on pense sérieusement à moi dans un département qui n'a que deux députés à élire, et qui compte un si grand nombre de bons citoyens parmi ses éligibles. L'honneur de représenter ses concitoyens est la plus noble récompense qu'on puisse obtenir; c'est peut-être la seule ambition qu'on puisse avouer. Je serai glorieux du peu de suffrages qu'on voudra bien m'accorder; mais je serais au désespoir qu'on en privât des hommes qui en sont plus dignes. Je ne me consolerais pas surtout qu'une présentation indiscrète divisât des voix qui ont besoin de se réunir, et facilitât peut-être un mauvais choix. Une tribune m'est ouverte, j'y ai fait entendre le langage de la vérité, je ne cesserai point de l'y faire retentir. Toutefois, je tiens à honneur les attaques de l'autorité; j'aime mieux être le candidat qu'elle craint que le candidat qu'elle recommande. Ses injures sont un hommage auquel je suis sensible; elle ne me ferait point l'honneur de me desservir si elle avait l'espoir de me corrompre. N'a-t-elle pas encore épuisé pour moi la coupe de l'injustice? Prétend-elle me priver des suffrages de mes concitoyens, comme elle a cru pouvoir me ravir ceux de mes confrères? Il n'a pas été du moins en son pouvoir de m'ôter leur estime; c'est un bien qui se trouve hors de l'atteinte de toutes les ordonnances et de toutes les volontés ministérielles.

Je suis, etc. E.

CORRESPONDANCE

DES DÉPARTEMENS.

ÉLECTIONS DE 1819.

Tandis que les ministres s'occupaient à Paris du choix des présidens et vice-présidens des colléges ; tandis que leurs agens parcouraient les départemens, pour désigner les candidats ministériels, les électeurs libéraux de la troisième série se concertaient ostensiblement entre eux pour donner à la France de dignes mandataires. Dans tous les départemens, les électeurs ont sagement pensé, qu'avant le jour de l'élection, il convenait de se fixer d'abord sur les principes qui doivent servir de guide aux électeurs, et ensuite sur les citoyens à élire. On s'est accordé sans discussion sur les principes : ce sont ceux de la charte qu'on a pris pour point de départ ; et, après diverses discussions sur le mérite des candidats, on est convenu partout que chacun donnerait sa voix à ceux qui présentent le plus d'avantages, et le plus de chances favorables. On a, d'un commun accord, arrêté les listes ; et voici les noms des citoyens sur lesquels les électeurs libéraux sont convenus de faire porter leurs suffrages. Ce sont eux-mêmes qui les ont choisis, et la liste générale qu'on va lire n'est que le dépouillement des listes particulières qui nous ont été adressées. Nous ne faisons dans cette occasion que le simple office de rapporteurs.

Aisne : MM. Labbey de Pompierres, ancien député, ayant siégé dans les cent jours ; Méchin, ancien préfet ; Jolly, ancien maire de Saint-Quentin ; le général Foy ;

Lecarlier, de la chambre des représentans. (Il n'y a que quatre députés à nommer dans l'Aisne, mais les électeurs de ce département ayant désigné cinq candidats, nous avons dû n'en omettre aucun.)

Allier : MM. d'Alphonse, ancien préfet; Burelle, ancien conseiller de préfecture, membre de la chambre des représentans.

Arriège : MM. le général Lafitte, membre de la chambre des représentans; Gévaudan, administrateur des diligences.

Cantal : MM. Ganilh, ancien député; Guittard, de la chambre des représentans.

Charente-Inférieure : MM. le général Tarayre; Audry-Puyraveau, propriétaire; Cristin, *idem*; Tenard-Desmousseaux, ancien préfet.

Doubs : MM. Clément, ancien législateur, Prudhon, professeur à l'École de Droit.

Eure-et-Loire : MM. Le général Rey (en retraite, célèbre par sa belle défense de Saint-Sébastien); Compain, médecin.

Haute-Garonne : M. Durand, propriétaire à Saint-Gaudens.

Isère : MM. Savoye-Rollin, ancien député; Flori, banquier à Paris; Sappey, ex-député (1); N.....

Haute-Marne : MM. Etienne, l'un des auteurs de *la Minerve*; Lespérut, maître de forges, député des cent jours.

Mayenne : MM. Paillard-du-Cléré, membre de la chambre des représentans; Prosper-Delaunay, *idem*; Le Pécheux, propriétaire.

Morbihan : MM. Ponsard, ancien député; Villemain, ancien maire de Lorient; le général Jullien, ancien préfet; Le Bohellec, propriétaire.

Basses-Pyrénées : MM. Basterrèche, banquier, membre de la chambre des représentans; le général Lamarque; Etcheverry, propriétaire.

Bas-Rhin : MM. Lambrechts, ancien ministre de la jus-

(1) Les électeurs libéraux ont pris la résolution de porter ce candidat; ils attendent néanmoins la déclaration de principes qu'il a annoncée.

tice ; Champy, père, maître de forges ; Muller-Soehnée, négociant ; Sagli (Florent), *idem*.

Seine-Inférieure : MM. Cabanou, négociant à Rouen ; Beugnot, ancien préfet, ministre d'état ; Le Seigneur ; Stanislas Girardin, préfet de la Côte-d'Or ; de Salverte, ancien administrateur des domaines ; de Laroche, négociant au Hâvre.

Tarn : MM. Corbière, ancien procureur général à Toulouse ; Balette, médecin à Sorèze.

Vaucluse : MM. Puy, ancien maire d'Avignon ; de Billiotti, propriétaire.

Vienne : MM. le général Demarçay ; Boncenne, avocat à Poitiers.

Nous ne nous permettons aucune réflexion sur les candidats que nous venons d'indiquer, puisqu'ils ont été choisis par les électeurs eux-mêmes, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer.

Tous les électeurs libéraux sentiront sans doute la nécessité de se réunir, pour élire les candidats désignés par la majorité d'entre eux. Des divisions seraient d'autant plus funestes, qu'en affaiblissant leurs forces, elles augmenteraient celles de leurs adversaires. Il faut dans cette occasion faire à la patrie le sacrifice de ses propres intérêts, de son amour-propre, et même, au besoin, de ses affections personnelles.

Les électeurs agiraient prudemment si, dans chaque département, ils faisaient imprimer la liste respective de leurs candidats, qui comprendrait les noms, prénoms, qualités et domiciles de chacun des prétendans. On éviterait par là les erreurs et les nullités.

La composition des bureaux et le dépouillement des scrutins doivent aussi occuper spécialement l'attention des électeurs. Il n'est peut-être pas poli de se défier des autres ; mais il est prudent de ne s'en rapporter qu'à soi-même.

Enfin, les électeurs qui ne se rendraient pas à leur poste, seraient comptables des effets de leur négligence envers la patrie. C'est la France qui les appelle au nom de la liberté ; aucun ne sera sourd à sa voix.

E. D.

LA MINERVE FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Première lettre.)

Parmi les époques de notre révolution, l'une des plus remarquables est certainement celle qu'on a désignée sous le nom des *cent jours*, et qui commence au débarquement de Bonaparte, pour finir à sa seconde et dernière abdication. Il y a près d'un an que, fatigué de voir cette époque présentée sans cesse au public sous le point de vue le moins propre à en donner une idée exacte, je formai le dessein d'en écrire l'histoire, ou pour mieux dire, de faire imprimer des mémoires que j'avais rédigés en 1815, lorsque j'étais chaque jour témoin des excès d'une faction triomphante. Des occupations nombreuses, des devoirs nouveaux m'ont empêché d'exécuter ce projet jusqu'à présent. Cependant, l'utilité d'une publication de ce genre ne me paraît pas avoir diminué.

Sans doute, l'esprit de la nation a fait des progrès. La liberté de la presse qui, malgré les efforts de quelques magistrats subalternes, a existé de fait avant d'être consacrée de droit, l'élection de plusieurs mandataires intrépides et fidèles, les discussions courageuses soutenues à la tribune, et les vérités importantes proclamées dans ces discussions, ont rendu à la France constitutionnelle le sentiment de sa force, et calmé ainsi cette irritation qui naît de la crainte

ou de la faiblesse ; mais les ennemis de nos institutions sont toujours les mêmes. La faction qui a été si funeste en 1814 et 1815, voudrait continuer à l'être en 1819. Elle n'a abjuré ni ses fureurs ni ses espérances. Comme autrefois, elle calomnie; comme autrefois, elle brigue des alliances antinationales; comme autrefois, elle remplit l'Europe de ses dénonciations et de ses clameurs. Les cent jours et leurs tristes conséquences, sont le texte favori qu'elle commente; et les calamités qui furent son ouvrage, lui serviraient à nous préparer, si elle le pouvait, de nouvelles calamités.

D'un autre côté, il y aurait peut-être à la publication complète de ce qui s'est passé, soit durant ces trois mois, soit durant la terrible année qui les a suivis, quelques inconvéniens assez graves.

Premièrement, parmi les hommes qui se sont signalés dans les quinze mois d'arbitraire et de désordre dont les cent jours ont été le prétexte, il en est quelques-uns dont la conduite annonce le repentir. Il serait déplacé de mettre obstacle, par des reproches intempestifs, à des conversions toujours désirables. Ces hommes, il est vrai, ne se sont pas ralliés encore à la cause de la liberté. Ils se sont rangés seulement sous les bannières ministérielles; mais comme ils ont abandonné l'exagération, parce que la force s'en est séparée, ils abandonneront le ministère, quand ils verront que la force n'est plus là. La liberté les aura dans ses rangs dès qu'il leur sera démontré qu'elle est victorieuse. Ce sont des recrues qui prennent service chez le vainqueur, après la bataille; mais il est toujours bon de grossir l'armée, et il ne faut pas les décourager.

En second lieu, l'historien fidèle d'événemens si contemporains se trouverait contraint, malgré lui, d'entrer dans une foule de détails tellement individuels, que ce qu'il ferait par dévouement pour la vérité et le bien public, serait infailliblement attribué au ressentiment ou à la malveillance.

Mon aversion pour les attaques personnelles est presque invincible. Si quelquefois je l'ai surmontée, c'est qu'il le fallait dans l'intérêt de la liberté ou de l'innocence.

Ainsi, quand j'ai vu des écrivains victimes d'un système d'interprétation absurde, j'ai dû m'élever contre la logique étrange de deux ou trois procureurs du roi. Quand il s'est agi d'arracher à l'échafaud un homme injustement condamné, je n'ai pu éviter de dénoncer ses persécuteurs.

Mais du reste, attaqué sans cesse, je n'ai jamais voulu descendre dans l'arène, et quand l'impatience m'a fait contracter, jusqu'à un certain point, l'engagement de me défendre, je m'en suis repenti presque aussitôt. Ce qui est individuel me pèse, ce qui est hostile m'est indifférent.

Il y a cependant, relativement à l'époque des cent jours, d'utiles vérités à établir.

Il est bon que l'Europe et la France apprennent à qui doivent être attribués les malheurs qui se rattachent à cette époque. Il est bon de leur dire qui, dans des temps désastreux, mérita des éloges, à qui l'on doit de la pitié, sur qui l'on peut justement verser du blâme; et, s'il advient qu'il soit démontré que ceux qui sont venus demander vengeance étaient les vrais coupables, et que c'est après avoir commis les fautes, qu'ils ont prétendu infliger les châtimens, cette démonstration, je le pense, ne sera perdue ni pour la nation ni pour l'histoire.

Je me propose donc de publier, dans *la Minerve*, des lettres extraites de mes mémoires sur les cent jours. Je choisirai pour sujet de chaque lettre certaines questions que j'examinerai séparément.

Quelles furent les véritables causes du triomphe de Bonaparte au 20 mars? Quel genre de popularité assura ce triomphe? Quels moyens pouvait-on lui opposer? Quel fut le parti qui mit d'insurmontables obstacles à ce qu'on recourût à ces moyens? Ce parti, dans son système de découragement et d'apathie, n'aurait-il pas eu l'arrière-

pensée de laisser le champ libre à Bonaparte pour revenir accabler la France de tout le poids de l'étranger?

Ces questions et plusieurs autres relatives au gouvernement qui eut lieu dans les cent jours, aux efforts des amis de la liberté pour faire triompher sa cause, aux chances offertes à la royauté constitutionnelle, après la seconde restauration, à la faction qui remit en péril toutes ces chances, seront l'objet d'autant de lettres qui paraîtront successivement.

Il résultera peut-être de l'exposé des faits, et ce ne sera pas un résultat stérile, que les hommes qui, par leur arrogance en 1814, par leur système d'inertie en mars 1815, par leur violence après le 8 juillet, ont mis la France sur le bord d'un abîme, sont les mêmes qui, aujourd'hui, voudraient ressaisir la puissance, probablement pour achever ce qu'ils avaient si bien commencé; et la France pourra de la sorte juger si elle doit écouter ces hommes et les fortifier de son assentiment ou de ses suffrages.

Indépendamment de l'utilité immédiate de cette démonstration, qui est décisive, à ce qu'il me semble, dans notre situation actuelle, ces lettres ne seront peut-être pas dénuées d'un autre genre d'intérêt historique. J'ai vu Napoléon souvent et long-temps, libre et seul, durant la circonstance la plus importante de sa vie. Je l'ai vu, rassemblant et ranimant d'incertaines espérances, que son esprit pénétrant ne grossissait point à ses propres yeux: je l'ai vu quand il essayait, avec peu d'habitude et quelque impatience, de se plier aux formes que la liberté impose au pouvoir: je l'ai vu, après sa défaite, quand il hésitait entre la résignation de la fatigue et les ressources du désespoir: je l'ai vu, enfin, après son abdication, lorsqu'il plaçait son dernier refuge dans la magnanimité qu'il attribuait à la seule nation qui eût persévéré à lui résister. En le peignant tel qu'il m'a paru être, dans ces circonstances diverses, je cours risque, je le sais, de déplaire à tous les partis. Je ne satisferai point ceux que de nombreux

bienfaits, les illusions de la gloire, et une reconnaissance, dont il est loin de ma pensée d'atténuer le mérite, attachent à un homme que j'ai vu revenir avec douleur, et auquel je ne me suis rallié qu'avec défiance; car je ne déguiserai point ma répugnance avant cette réunion, ni le but de cette réunion même, qui était de limiter une autorité jadis terrible, et de concourir à mettre obstacle au rétablissement de son ancien despotisme. Je ne satisferai pas non plus ceux qui exigent qu'on peigne cet homme comme ne pouvant être qu'un tyran, et tous les membres de son gouvernement comme ses complices. Mais l'impartialité doit se résigner à déplaire, et se consoler en opposant un extrême à l'autre. Il doit m'être permis de parler avec justice de celui que je n'ai jamais flatté; et, sur ce point, je me sentirai moins gêné que ceux qui ont à se venger sur lui de leur propre bassesse, et qui croient se laver, par des invectives sans discernement, d'un avilissement sans bornes. Je travaillerai donc à faire connaître, mieux peut-être qu'on ne le connaît jusqu'ici, le caractère de cet homme, doué par la nature de facultés immenses et de qualités contradictoires, objet d'une haine méritée et d'un enthousiasme non moins naturel, favorisé par la destinée, égaré par ses alentours, bien au-dessous des grands citoyens qu'il n'a pas voulu prendre pour modèles, bien au-dessus de ses esclaves qui l'ont enivré de leurs adulations, dépositaire du bonheur du monde et de son propre bonheur, et funeste au monde autant qu'à lui-même. Les espérances de la liberté cruellement déçues, une lutte opiniâtre contre les besoins et la raison de son siècle, la gloire de Washington dédaignée, la France livrée aux périls d'une contre-révolution et aux ressentimens de l'Europe, pourront me rendre quelquefois sévère. Mais je n'oublirai jamais, cependant, que la France et l'Europe lui ont rendu hommage, et qu'il est relégué sur une roche aride et prisonnier de l'étranger. "

Ces lettres traiteront aussi de ce qui s'est passé depuis

l'abdication de Napoléon, et de la conduite des amis de la liberté avant le rétablissement du roi sur le trône. Je réfuterai beaucoup de rumeurs mal fondées, et plusieurs imputations calomnieuses. Je montrerai la France plus admirable dans ses revers que dans ses succès; nos armées proscrites et déposant les armes pour se résigner à la proscription; nos généraux quittant leurs légions pour errer sans asile, et préférant l'exil ou même l'échafaud à la guerre civile. Ce spectacle, j'ose le dire, frappera d'émotion les âmes généreuses, comme les traits les plus sublimes des annales de l'antiquité.

Une ou deux lettres seront consacrées à expliquer cette mission dont j'ai fait partie, mission dans laquelle, encore aujourd'hui, ceux qui appellent l'étranger de tous leurs vœux et de toute la puissance qu'ils ont conservée, cherchent un prétexte pour persuader à la France que ses derniers défenseurs demandaient pour elle un prince étranger; assertion mensongère, dont ceux qui l'accréditent connaissent eux-mêmes toute la fausseté; mais qu'ils répètent chaque fois qu'il leur importe de donner le change sur leurs propres négociations et leurs propres manœuvres.

Je suis animé, dans cette publication, du désir qui a été la pensée dominante, le mobile unique de toute ma vie, je veux dire, celui de voir la liberté constitutionnelle s'établir paisiblement parmi nous : car ces lettres offriront, je le crois, la démonstration que la même sagesse qui, au 5 septembre 1816, a préservé la France d'une dissolution imminente, était disposée, le 5 mars 1815, à prendre toutes les mesures susceptibles de réparer les fautes nombreuses d'un ministère inhabile, et d'écarter de nous les malheurs qui nous ont accablés durant trois années. Sans doute je mériterai d'autant plus la haine de ceux qui s'intitulent exclusivement les royalistes, que je séparerai mieux leurs intentions de celles du roi. Tout ce qui tend à unir plus intimement le monarque au peuple, excite la fureur

des hommes qui voudraient que son règne ne fût que pour eux. Mais lorsqu'on n'a d'autre but que de dire ce qui est vrai, et de concourir à ce qui est utile, on peut supporter bien des inimitiés, et rester indifférent à bien des menaces.

B. C.

GALERIE LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

Œuvres de Diderot (1).

Nous avons encore, en France, des théologiens fougueux et intolérans, nous n'avons plus d'apôtres de l'incrédulité. Trente ans qui se sont écoulés, pendant lesquels les gouvernemens successifs ont rendu à la religion le service de très peu s'occuper d'elle, ont puissamment fortifié son empire. Les mêmes améliorations que les lois ont introduites dans les mœurs, se sont étendues aux croyances. L'homme, si essentiellement religieux, que les controversistes n'ont pu parvenir encore à le rendre impie, n'a qu'à se renfermer dans sa maison entre les devoirs d'époux et de père; n'a qu'à fermer sa porte à la licence du dehors, pour retrouver, avec tous les autres biens, la religion assise à son foyer domestique. Et voilà ce qui désespère les prédicateurs de fanatisme et de mysticité. Leur importance finirait? leurs

---

(1) Six volumes in-8°., à Paris, chez Belin, imprimeur-libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, hôtel Cluny. Prix : 42 fr.

Les autres parties de la *Collection des prosateurs français*, déjà publiées par le même libraire, sont Montesquieu, deux vol., 15 fr.— Fontenelle, trois vol., 22 fr.—Hamilton, un vol., 8 fr.—La Bruyère. — La Rochefoucauld et Vauvenargues, un volume, 10 fr. — Marmontel, six vol., 42 fr.

richesses, leurs grandeurs iraient toujours en décroissant? l'homme serait mieux instruit par son propre cœur que par eux sur ses rapports avec la divinité? Ce désordre est intolérable; il faut le faire cesser à tout prix; delà, des missions séditieuses, que le gouvernement voudra réprimer enfin; de là des remontrances virulentes, que le gouvernement n'entendra pas. Sa tâche est bien plus haute que ne l'imaginent ceux qui la croient bornée à l'établissement et à la direction des lois; il ne s'agit pas seulement de savoir si le peuple sera libre, mais de déterminer s'il sera honnête et heureux.

Veut-on se faire une idée de l'influence des gouvernemens sur le bonheur et sur la morale des hommes? qu'on examine la vie, le caractère et les écrits de Diderot. Né avec une ardente et mobile imagination, avec un désir effréné de s'instruire lui-même et d'enseigner les autres, avec beaucoup d'indépendance dans l'âme et de hardiesse dans l'esprit; ce fut seulement à l'âge de trente-quatre ans qu'il commença à prendre son essor par la publication de l'*Essai sur le mérite et la vertu*, ouvrage annoncé comme traduit de Shaftesbury, mais qui n'est qu'un commentaire très-libre du texte de ce philosophe.

Diderot, dans ce traité remarquable et dans les notes étendues qu'il y a jointes, se montre, avec son caractère naissant d'originalité, un philosophe éminemment religieux; religieux d'âme et d'élan, non moins que de conviction. « Point de vertu sans religion, point de bonheur » sans vertu. » Telle est la division d'un livre où l'on pourrait désirer une métaphysique moins subtile, mais non une morale plus pure et plus consolante. A la vérité, la religion que Diderot proclame inhérente et nécessaire à l'homme est le *théisme*; mais il a grand soin de déclarer qu'il entend par ce dogme le contraire de l'athéisme, et non l'exclusion d'aucun culte positif; qu'il regarde, au contraire, le théisme comme le fondement de toutes les religions morales, comme la base du christianisme en par-

ticulier. Or, cet ouvrage ne produisit aucune sensation et n'attira pas la moindre distinction à son auteur, tandis qu'à la même époque les mêmes principes proclamés en Angleterre, souvent avec un mérite moindre de tournure et d'expression, excitaient un enthousiasme universel, et appelaient sur les bienfaits de la saine philosophie la reconnaissance et l'admiration des hommes.

C'est dans cette différence si marquée de résultats, que l'action contraire des gouvernemens se fait sentir. L'Anglais était religieux et moral, parce qu'il était heureux, parce qu'il voyait régner autour de lui les lois et l'ordre politique, image de l'arrangement du monde céleste. Comme il se trouvait bien, rien ne l'invitait à changer; et toutes les doctrines qui tendaient à consolider son bonheur social, il les accueillait avec une ardeur naturelle. Le Français, au contraire, entouré d'arbitraire et de scandales, avait pris la religion et la morale en dégoût; l'une et l'autre lui paraissaient une duperie. Inquiet, agité comme tous ceux qui font mal, il n'aspirait qu'à se placer autrement; et tout ce qu'on lui présentait comme support et ciment de la société, il le rejetait bien loin de lui, ne voyant là qu'un secret de plus de river ses fers. Ses affections, son engouement ne se portaient que vers tout ce qui pouvait dissoudre un état de choses qui l'importunait de plus en plus; et ce sentiment était commun aux grands comme aux petits, aux riches comme aux pauvres, aux oppresseurs comme aux opprimés; parce que telle est la peine attachée au désordre, que ceux au profit desquels il se fait en souffrent à la longue comme ceux qui en éprouvent le dommage. On tient aux priviléges, aux abus, parce qu'on les a reçus de ses pères; parce qu'il s'y attache des idées de prédominance et de vanité; parce que l'illusion d'optique est telle qu'en y renonçant, on a l'air de descendre, tandis qu'on monte réellement; mais le malaise d'autrui finit par se répandre sur ceux mêmes qui le causent; une inquiétude vague, née du mouvement du siècle, leur dit tout bas que les choses ne

sont pas bien; et c'est pour échapper à ce vide, pour se nourrir de sensations et d'idées nouvelles que, contre leurs propres intérêts, ils se jettent dans les bras des novateurs. Telle a été l'histoire des Catherine, des Frédéric, et de presque tous les grands seigneurs du dix-huitième siècle.

Dès que l'expérience du monde et celle de son livre eût ouvert les yeux de Diderot, il reconnut que, pour devenir important et pour faire du bruit, il fallait marcher dans des voies toutes contraires, et il y marcha. Il passa brusquement de l'édification au scandale, comme en des temps opposés nous avons vu des écrivains, non moins ambitieux, et non moins habiles, passer du scandale à l'édification. Dès l'année suivante, c'est-à-dire en 1746, parurent ses *Pensées philosophiques*, dans lesquelles il est loin de se souvenir qu'il n'y ait point de bonheur sans religion; cependant il doute encore; le scepticisme est sa philosophie nouvelle. Mais le parlement de Paris, qui n'était point du tout sceptique, ayant fait brûler les *Pensées* par la main du bourreau, Diderot, fier d'avoir obtenu les plus grands honneurs du parti, ne garda plus aucune mesure. Il écrivit d'autres *Pensées* bien plus *philosophiques* que les précédentes, et sa *Lettre sur les aveugles*, et son *Interprétation de la nature*; et, enfin, multiplia les déplorables monumens de « cette guerre opiniâtre, que (selon l'expression de Naigeon, son éditeur et son ami) il se crut obligé de faire à Dieu. »

Mais la même dépravation d'esprit, née de l'absence ou du désordre des lois, qui portait alors les Français à se réfugier dans un athéisme aride et désolant, les invitait à substituer aux pudiques voluptés de l'amour les raffinemens honteux de la débauche, et à rechercher les écrits grossiers qui flattaient ce pervertissement. Ce fut encore un affligeant tribut que l'imagination enflammée de Diderot ne refusa pas de payer aux travers de son siècle; et le même philosophe qui, dans ses ingénieuses *Observations sur le salon de 1767*, avait frappé d'anathème, au nom des

mœurs et du goût, les peintures licencieuses, se ravala jusqu'aux obscénités de *Jacques le fataliste* et des *Bijoux indiscrets*.

C'était cependant un homme essentiellement honnête que Diderot. Le témoignage de ses amis l'atteste; rien ne le dément dans les souvenirs de sa vie; et la chaleur de ses écrits le prouve, surtout, par tous les nobles élans qu'une heureuse inspiration lui suggère. S'il eût eu le bonheur de naître sous un gouvernement équitable et sage, occupé du bonheur de tous, et dans un pays où les devoirs du citoyen eussent réclamé le premier emploi de ses grandes facultés, je ne fais nul doute qu'il n'eût rempli ces devoirs avec enthousiasme, et qu'il n'eût suivi, sans en dévier jamais, les routes primitives que la beauté de son âme lui avait tracées. Que toutes nos réflexions nous conduisent donc à chérir de plus en plus notre tutélaire constitution représentative. Bénissons-en les effets, non pas seulement dans la politique, ce serait avoir la vue trop courte, mais dans la religion et dans la morale, dans tout ce qui assure le bonheur de l'homme et préserve sa dignité.

Tout porte à croire que Diderot soupirait vers cet heureux ordre de choses. Il semble même qu'il l'ait entrevu, comme les Hébreux la terre promise. Au nombre des pièces nouvelles renfermées dans l'édition que j'annonce, se trouve un intéressant dialogue entre un père et sa fille, sur l'obligation où est tout citoyen de dérober au luxe une part de son superflu, pour l'appliquer secrètement à de bonnes œuvres. Je présume que ce dialogue n'est, dans un cadre supposé, qu'une conversation véritable de Diderot avec sa propre fille qu'il aimait beaucoup. Or, voici ce que dit le père: « Mourrai-je sans avoir vu exécuter une chose qui » ne coûterait qu'un mot au souverain; qui préviendrait » toutes les années des millions d'injustices, et qui produi- » rait une infinité de bien?... C'est la publication du tarif » général des impôts et de leur répartition. Par-là on con- » naîtrait le dénombrement du peuple; la population d'un

» lieu et la dépopulation d'un autre; les richesses de chaque » citoyen, la pauvreté, et par conséquent la dette des » riches; l'inégalité de répartition serait empêchée... Sans » compter le frein que cette publicité mettrait nécessaire» ment à l'avidité et aux vexations des gens préposés à la » perception des impôts. »

Mais, dira quelque honnête ennemi de la charte, il y a loin d'une pareille amélioration, que tout homme de bien devait désirer sous l'ancien régime, à une monarchie représentative, avec la liberté individuelle, celle de la presse, celle des cultes, le jury, l'égalité devant la loi, etc. Point du tout; il y a si peu loin d'une de ces choses à l'autre, qu'elles se tiennent et s'enchaînent nécessairement. Si la répartition des impôts est publique, il ne peut plus y avoir d'exceptions privilégiées; il faut que tous concourent également aux charges de l'état, dans la mesure de ce qu'ils possèdent ou consomment; ou plutôt il faut que l'on impose non plus les personnes, mais les propriétés et les consommations. Il devient donc indispensable que les mandataires de la nation s'assemblent; car eux seuls pourront répartir avec justice des charges qui doivent peser équitablement sur tous, et il serait trop absurde que l'assiette de l'impôt fût un privilége, quand il n'y a plus de priviléges contre son paiement. Mais si les mandataires de la nation sont chargés d'asseoir l'impôt, il est nécessaire qu'ils le discutent; de là, la liberté de la presse; de là, toutes les autres libertés dont l'une ne peut subsister sans l'autre, et qui, se tenant chacune par la main, composent pour le citoyen un domaine indivisible dans la possession duquel il ne peut être troublé sans perdre à l'instant son caractère moral, et sans que toutes les parties de l'édifice politique menacent de tomber en dissolution.

Je reviens à Diderot. En littérature comme en morale, c'était un homme d'une choquante inégalité. Si la comparaison du volcan, jetant des flammes et de la fumée, n'avait pas été appliquée à plusieurs, on l'aurait sûrement inventée

pour lui. Mais son imagination est si vive et si féconde, qu'il y a toujours à profiter pour quiconque le lit avec précaution et avec des idées faites. Nous devons donc savoir bon gré à M. Belin de l'édition qu'il nous donne des œuvres de ce philosophe, édition d'une exécution très-soignée, comme toutes celles de son utile *Collection des prosateurs français*, et qui est plus complète, quoique beaucoup moins chère et moins volumineuse que celle de Naigeon.

Préliminaires du droit, ou introduction à un traité de législation générale; par M. Joseph Rey, de Grenoble, avocat à la cour royale de Paris, ancien magistrat (1).

La résistance des privilégiés à la constitution s'explique tout naturellement par leur intérêt; mais quelle explication donner de celle des légistes! je n'en vois qu'une de plausible; leur amour du despotisme est un amour pur que, de siècle en siècle, ils ont hérité d'Appius et de la loi des Douze Tables. De là les fréquentes déviations des principes de la charte dans l'administration de la justice qui, par l'usage et par les doctrines, se rapporte à des principes tout opposés.

C'est dans la vue très-louable d'établir l'harmonie, en redressant des idées faussées depuis tant de générations, que ces *Préliminaires du droit* ont été publiés par M. Rey, alors avocat à la cour royale de Paris, et qui depuis a été rayé du tableau. Son livre pourrait bien n'être pas étranger à sa disgrâce; car il conduit tout droit à prouver, par des théories générales, que cette discipline de radiation dont les partis ont plusieurs fois abusé, est une vieille institution, fort bonne peut-être quand l'esprit de corps

---

(1) In-8°. de 140 pages. A Paris, chez Poulet, quai des Augustins, n°. 9.

était le ressort de la monarchie, mais devenue une oppression et un contre-sens, aujourd'hui que ce ressort est placé dans les libertés des Français.

M. Rey pose en principe, avec tous les bons eprits, que le véritable état naturel de l'homme est l'état de société; d'où il suit que la distinction établie jusqu'à ce jour, entre le droit *naturel* et le droit *civil*, s'évanouit nécessairement. Il trace cette loi constitutive de la société politique : contribution proportionnelle des moyens autant seulement que le but de l'association l'exige, et distribution des avantages dans la proportion des moyens apportés. « Supprimez ce principe, dit-il, ou même une de ses conditions; supposez, par exemple, qu'on répartisse les avantages sans observer la proportion des moyens apportés par chacun, et tout est plongé dans l'arbitraire et le désordre; le *fait* vient se mettre à la place du *droit* et gouverne tout avec sa verge de fer; les mots de *justice* et d'*injustice*, de *droits* et de *devoirs*, de *légitime* et d'*illégitime*, n'ont plus de sens fixe, et ne servent que de prétexte à la force ou à la ruse pour colorer leurs usurpations..... Qu'on ne cherche point ailleurs les premières causes des révolutions politiques, des horreurs de la guerre civile et du massacre même des rois..... L'inconstance des peuples, prétendue incorrigible, n'est que l'inquiétude inévitable à des êtres sensibles, qui n'aperçoivent aucune garantie, aucune règle certaine de leur bonheur. » Cette dernière opinion de M. Rey était aussi celle de Sully, qui avait vu de près les causes des calamités de l'état.

De ces théories, découlent les notions véritables sur l'origine et la nature des pouvoirs sociaux. La plupart des publicistes distinguent ces pouvoirs en trois branches principales, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire; M. Rey les réduit à deux, enveloppant le judiciaire dans l'exécutif; ce qui ne veut pas dire sans doute que la prérogative royale puisse jamais, comme les légistes le prétendent, se confondre avec le pouvoir judiciaire; ce

pouvoir, de même que tout l'ensemble du pouvoir exécutif, émane du roi par l'institution, sans jamais résider en lui par l'exercice, lequel est inséparable de la responsabilité.

Avec ce commentaire du texte de M. Rey, j'adopterais volontiers sa réduction des pouvoirs sociaux, à moins d'y ajouter, avec M. Benjamin Constant, le pouvoir municipal, qui ne semble pas de nature à se confondre avec le pouvoir exécutif, et qui tient à des élémens primitifs de la société, tout autres que ceux de l'administration d'un état.

« Ici se présente naturellement, observe l'auteur, la question de savoir à qui appartient la *souveraineté* politique, c'est-à-dire, *le droit de conférer l'exercice des pouvoirs publics*. (Je pense qu'il fallait dire la *suprématie*, car je ne croirai jamais que la souveraineté de l'homme ne réside pas dans l'homme lui-même.) Une telle question, poursuit M. Rey, n'aurait jamais fait la moindre difficulté si les publicistes qui l'ont traitée fussent remontés aux principes que nous venons d'exposer. Ils eussent vu clairement que les pouvoirs publics ne tirant leur origine que de la nécessité de régler les intérêts de *toute* la société, ces pouvoirs ne peuvent être conformes au but, par conséquent *légitimes*, qu'autant qu'ils émanent de *toute* la société, et non d'une de ses fractions. »

L'auteur établit ensuite avec beaucoup de justesse les principaux caractères de la loi; mais son paragraphe 5 qui a pour titre : *De la cessation de l'empire de la loi*, me paraît susceptible d'objections. Il déclare qu'une loi est abrogée lorsque ses motifs ont cessé d'exister. Ainsi, par exemple, dit-il, qu'une loi, dans un moment de crise extraordinaire, prononce la peine de mort contre tout rassemblement de trois, quatre, cinq personnes, il est évident que cette loi tombe d'elle-même, aussitôt que le trouble a cessé entièrement.... » Dès qu'une loi, ajoute-t-il, *a cessé d'être loi*, il faut, si le malheur des temps fait

sentir le besoin d'une mesure semblable, procéder comme la première fois; il faut porter une loi nouvelle; le système contraire est un des plus grands moyens de tyrannie. » Je suis d'accord avec M. Rey que rien n'est plus odieux que de proroger indéfiniment les lois de circonstances et d'exceptions; mais, dans un ouvrage consacré à des principes de législation, il fallait dire et démontrer que sous un régime constitutionnel, des lois de circonstances et d'exceptions ne doivent jamais être rendues; il fallait dire qu'elles répugnent au caractère même de la loi de l'état qui, sagement exécutée, suffit à toutes les occurrences, et ne laisse pas même concevoir la possibilité d'un bouleversement.

L'ouvrage est terminé par une classification des nombreuses matières du droit, qui comprend toute la législation publique et privée, et qui ne peut être consultée qu'avec beaucoup de fruit. Si quelques avocats de Paris ont rayé M. Rey de leur tableau, les publicistes et les jurisconsultes éclairés l'ont inscrit, depuis long-temps, sur le leur: il y a compensation.

De la pairie et des pairs de France (1).

Le public s'occupe peu des pairs et de la pairie. Il n'y voit guère qu'un conseil des anciens, composé en partie de jeunes gens; qu'une représentation de la grande propriété, formée surtout de salariés du gouvernement. Cette institution, nouvelle pour nous, comme rouage constitutionnel, devait recevoir de la régularité de son action, de la douceur et de la délicatesse de ses mouvemens, la faveur et l'autorité. Bien loin de là; sa composition, faite par saccades et d'élémens hétérogènes; la violence inouïe

(1) Brochure in-8°. A Paris, chez Baillcul, libraire, rue Sainte-Anne, n°. 71.

du coup d'état qui l'a frappée dans vingt-huit de ses membres, dont quelques-uns rentrés ne cessent pas pour cela d'être exclus, ces circonstances et plusieurs autres l'ont à tel point faussée et décréditée dès sa naissance, qu'on ne sait plus quand ni comment sa direction et son importance lui pourront être rendues. L'auteur de la brochure estimable que j'annonce, établit avec raison que « la première condition de la pairie est une indépendance morale qui s'allie inséparablement avec l'amour de la liberté, c'est-à-dire, des principes sanctionnés par la charte. » Mais la question n'est pas de former une pairie ; il s'agit de tirer avantage de celle qui existe ; et, pour cela, deux préalables sont nécessaires ; le premier, de rendre légalement à ce grand corps son organisation interrompue par les mutilations qu'il a subies ; le second, de prononcer de fait l'incompatibilité qui existe de droit entre la prérogative superbe de juger les ministres et la dépendante modestie de recevoir d'eux un salaire.

De l'arbitraire dans ses rapports avec nos institutions ; par M. Bail, ancien inspecteur aux revues (1).

L'auteur a voulu rendre sensible le but de sa brochure par une parabole que voici : « Un fermier, sur sa bonne jument, rencontre son seigneur, qui trouve la jument belle et qui veut s'en emparer. Le premier supplie, menace, veut garder sa monture ; peine inutile ! le seigneur est le plus fort. Trois hommes paraissent, soutiennent la cause du paysan ; pendant cette rixe, le cheval s'échappe, la bride reste entre les mains du fermier. Le seigneur culbuté, battu, s'enfuit. Les trois auxiliaires emmènent le cheval, et le fermier de rire et de rendre grâce à Dieu

(1) In-8°., à Paris, chez Corréard, libraire, au Palais-Royal.

de ce que son seigneur n'a pu le dépouiller. — Pauvre insensé, lui crie un vieillard qui passait! qu'importe si c'est ton seigneur ou tes défenseurs qui te dépouillent? tu n'as plus de cheval. — Bon, bon, reprit le fermier, ne voyez-vous pas que je tiens la bride? O Français! voilà votre histoire. Le cheval, c'est vos droits; la bride, c'est la charte; le seigneur, c'est le ministère; les auxiliaires, ce sont les faux indépendans, et vous êtes le fermier qui, parce qu'il tient la bride, croit tenir le cheval. »

Cet apologue manque de justesse en plusieurs points. Passons sur les circonstances bizarres et invraisemblables du fait, et venons à l'application. Le seigneur qui cherche à voler le cheval du paysan, ce sont assurément les privilégiés, dont la marche constante est de déclarer une guerre ouverte à nos droits. Quant au ministère, si M. Bail nous disait que ce sont les trois hommes qui emmènent le cheval en feignant de secourir le fermier, à la bonne heure, s'écrierait la France, voilà une allusion juste. Mais que veut-il dire par ces *faux indépendans* qui dépouillent le peuple? Où sont-ils, et quels hommes, quels faits, l'auteur a-t-il voulu désigner? Cette déclamation sans objet m'étonne d'autant plus en lui, que ses opinions sur la police, sur les prisons, sur le jury, sur l'administration de la justice, sont celles de tous les écrivains libéraux; qu'il rend un juste hommage à l'excellent livre de M. Bérenger, *sur la justice criminelle;* qu'il appelle la *Bibliothéque historique*, les *Annales de l'arbitraire et du ridicule*. Encore une fois, quelle a été sa pensée? je ne puis le deviner. Ce qui est incontestable, c'est que nous ne tenons que la bride, puisque bride y a; et que la très-louable intention de M. Bail, dans son écrit, est que nous tenions aussi le cheval. Mais je suis encore obligé de lui représenter que sa *conclusion* conclud fort mal, lorsqu'il déclare que « l'esprit de corps, l'esprit aristocratique, ont disparu; qu'ils sont représentés par l'*esprit de parti*, et que l'influence de ce dernier nous a seule privés jusqu'ici des avantages du

régime constitutionnel, parce qu'il enchaîne, corrompt, égare le jugement. » J'en reviens encore à dire : De quel esprit de parti M. Bail veut-il parler? Si c'est évidemment de celui qui, ainsi qu'il le déclare en commençant, a su, « malgré l'établissement du système représentatif, malgré la charte, malgré toutes les lois conservatrices de la liberté publique, nous enfoncer plus avant que jamais dans le champ de l'arbitraire; » celui-là n'est-il pas le même que l'esprit de corps, que l'esprit aristocratique, qui, loin d'*avoir disparu*, reparaissent au contraire avec plus de force et d'audace que jamais? Il faut s'expliquer franchement et nettement; il faut dire qu'en effet nous n'avons que la bride, parce que le cheval, depuis qu'il ne peut plus nous être enlevé par la violence féodale, nous est escamoté par la ruse oligarchique.

Relation des événemens arrivés à Sainte-Hélène, postérieurement à la nomination de sir Hudson-Lowe au gouvernement de cette île, en réponse à une brochure anonyme, intitulée : Faits démonstratifs des traitemens qu'on a fait éprouver à Napoléon Bonaparte, confirmés par une correspondance et des documens officiels, etc. Par Barry E. O'Meara, ex-chirurgien de Napoléon (1).

Je n'ai point lu la brochure à laquelle l'ouvrage du docteur O'Méara sert de réponse; il serait difficile d'ailleurs de juger entre des assertions contradictoires, s'il est vrai, comme le docteur le prétend, que le célèbre prisonnier de Sainte-Hélène et les familles généreuses qui se sont dévouées pour le suivre soient en butte aux traitemens de la

(1) In-8°. A Paris, chez Chaumerot jeune, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 188. Prix : 4 fr. 50 cent.; par la poste, 5 fr. 50 c.

plus odieuse inhospitalité. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'en fait d'atteintes au droit des gens et à l'humanité, il est permis de tout croire du gouvernement qui a établi les pontons et brûlé Copenhague. Il ne faut pas pour cela que M. O' Meara dise qu'*il a honte d'être Anglais*; sa pensée était sans doute qu'il lui serait embarrassant et pénible d'appartenir encore au gouvernement anglais. Les gouvernemens, en général, ne s'arrangent pas de manière à ce que les peuples soient solidaires avec eux; quand les lois et l'administration seront assez bonnes pour que cette solidarité s'établisse, ce sera le plus bel éloge des ministres, et le gage le plus certain de la prospérité des états.

Les Animaux parlans, poëme épique en vingt-six chants, de J.-B. Casti, traduit librement de l'italien, en vers français, par L. Maréchal (1).

L'abbé Casti ne nous débite pas de petites histoires. Ses contes, où il y a beaucoup d'esprit, de gaieté et de philosophie, sont presque tous trop long de la moitié. Son poëme des *Animaux parlans* est une facétie charmante; mais c'est abuser de la plus ingénieuse plaisanterie, roulant toujours sur le même fond, que de la prolonger pendant vingt-six chants. J'ai quelquefois pensé que les inconvéniens de cette longueur démesurée auraient disparu presque entièrement, si l'auteur eût écrit en prose; il me semble en effet, autant qu'il m'est permis d'avoir une opinion sur le style d'un poëte étranger, que la vivacité originale de Casti tient à des tournures qui ne sont pas celles de la poésie, et que l'effet en serait beaucoup plus grand si elles étaient débarrassées d'un attirail de versification qui leur

(1) Deux volumes in-8°., à la librairie constitutionnelle de Brissot-Thivars, rue Neuve-des-Petits-Pères, n°. 5. Prix : 14 fr., et par la poste 17 fr.

nuit, dès qu'il ne leur sert pas. Du moins est-il certain que j'ai eu moins de plaisir à lire le poëme des *Animaux parlans* dans l'original, que dans la traduction en prose élégante, rapide et animée, que vient d'en publier, à Liége, M. Paganel, l'un de nos proscrits octogénaires. Je ne doute point que cet ouvrage, lorsqu'il sera plus connu parmi nous, n'y obtienne un succès durable.

Je n'ose pas concevoir tout-à-fait la même espérance en faveur de la traduction en vers de ce poëme, que M. Maréchal présente aujourd'hui au public. Si les vers, à mon avis, gâtent la narration originale de Casti, et en ralentissent le mouvement, que doit-il être d'une traduction où, malgré les efforts de l'écrivain, il est impossible que quelque gêne ne se fasse pas sentir? Cette opinion que je n'exprime qu'avec défiance, ne doit pas décourager M. Maréchal. Quand même il serait vrai qu'il se fût trompé, comme il arrive souvent, dans le choix d'un premier ouvrage, il n'aurait pas encore perdu son temps; les forces que cette lutte lui a nécessairement acquises, pourront être employées quelque jour avec plus de succès. Une citation, prise à peu près au hasard, va prouver qu'il serait injuste de le décourager.

Vers l'écorchure un penchant sympathique
Poussa toujours et l'homme et l'animal.
Si tel penchant n'est vrai, quant au physique,
Du moins l'est-il, vu du côté moral.
Or, admettons ce sens emblématique;
De tous côtés nos yeux observateurs
Que verront-ils? écorchés, écorcheurs.
Un prêtre écorche une âme qui s'accuse;
Un roi, son peuple; un libraire, l'auteur;
Le fort, le faible; et le rusé la buse;
Chaque marchand écorche l'acheteur;
Et bref, chacun, tranchant du bon apôtre,
Fait de son mieux, afin d'écorcher l'autre.

J'ai peur que M. Maréchal, malgré mon désir d'être

juste et bienveillant envers lui, n'ajoute, dans sa pensée, l'écorchure de la critique à toutes ces écorchures-là.

A.

SOUVENIRS DE L'ANCIEN RÉGIME.

S'il faut en croire les écrivains qui servent d'interprètes aux partisans de l'ancienne monarchie, nous sommes tombés dans un état de dépravation qui n'a jamais eu d'exemple. Les principes de morale, les préceptes de la religion ont perdu leur salutaire influence; il n'y a plus d'union dans les familles, plus d'honneur, plus de probité dans les hommes, plus de modestie, plus de chasteté dans les femmes. La nation française est avilie à un tel point qu'on ne peut y penser sans frémir. Les doctrines révolutionnaires, c'est-à-dire constitutionnelles, ont perverti les habitans des campagnes comme les citoyens des villes; et si la corruption continue à se répandre, si l'on ne se hâte de revenir aux mœurs antiques, aux maximes qui réglaient la conduite de nos pères, la société s'écroulera sur ses bases mal assurées; il ne restera de la France nouvelle que d'informes monumens et de honteux souvenirs.

Telles sont les graves accusations, les menaçantes prophéties qu'on répète chaque jour sur tous les tons, et qui servent d'aliment à l'inépuisable faconde des prédicateurs ambulans, des missionnaires à poste fixe, des écrivains et des orateurs de 1815. Ils ajoutent que c'est la philosophie du dix-huitième siècle qui a ainsi altéré nos opinions et corrompu nos mœurs. Comme ceci est un fait qu'on peut aisément vérifier, j'ai voulu savoir jusqu'à quel point il était fondé; j'ai eu recours aux mémoires du temps; non à ces libelles anonymes où le vrai est confondu avec le faux; mais à des ouvrages avoués de leurs auteurs et qui jouissent de l'estime publique. Ce ne sont pas même des

écrivains philosophes que j'ai consultés; leur autorité, qui me paraît respectable, pourait être suspecte à une certaine classe de lecteurs. La Bruyère, ce peintre fidèle de la société; Massillon, le premier des orateurs chrétiens; le duc de Saint-Simon, fameux par sa morgue aristocratique, enfin Duclos, l'un des écrivains les plus véridiques du dernier siècle; voilà les témoins que j'oppose avec confiance aux adorateurs du régime des priviléges et de la monarchie de Louis XIV.

Les hommes qui s'extasient sur l'ancien système de gouvernement voudraient-ils nous faire croire qu'un monarque absolu peut gouverner, à l'aide de ses propres lumières, un empire aussi étendu que la France? Pense-t-on que toutes les affaires ne fussent pas entre les mains des ministres dont les volontés devenaient celles du roi? Qu'on prenne pour exemple Louis XIV, le prince le plus convaincu de son propre mérite et le plus persuadé qu'il régnait par lui-même.

A la mort du cardinal Mazarin, Louis annonça qu'il allait se mettre à la tête du gouvernement, et dès qu'il ne fut plus ostensiblement asservi, il crut réguer. En butte à tous les genres de séduction, il se laissa persuader qu'il était parfait, et dès ce moment il fut inutile de l'instruire : il céda toujours aux impulsions de ses maîtresses, de ses ministres ou de son confesseur. Il croyait voir une obéissance servile à ses volontés, et ne s'apercevait pas que ses volontés lui étaient suggérées! un mot de Louvois prouve jusqu'à quel point Louis XIV était dominé par ses ministres. On bâtissait Trianon. Louvois, qui avait succédé à Colbert dans la surintendance des bâtimens, suivait le roi qui s'amusait de ces travaux. Ce prince s'aperçut qu'une fenêtre n'avait pas autant d'ouverture que les autres, et le dit à Louvois; celui-ci rejeta cette idée, et s'opiniâtra contre le roi qui insistait et qui fatigué de la dispute fit mesurer les fenêtres. Il se trouva qu'il avait raison; et, comme il était déjà ému de la discussion, il traita durement Louvois devant tous les

ouvriers. Le ministre humilié rentra chez lui la rage dans le cœur; et là, exhalant sa fureur devant ses familiers, tels que les deux Colbert, Villacerf et Saint-Pouange, Tilladet et Nogent; « *Je suis perdu*, s'écria-t-il, *si je ne donne de l'occupation à un homme qui se transporte sur des misères. Il n'y a que la guerre pour le tirer de ses bâtimens; et pardieu, il en aura puisqu'il en faut à lui ou à moi.* »

Cette anecdote est bien connue; mais elle est importante à rappeler. Louvois tint parole; la coalition d'Augsbourg, qui se formait, pouvait être prévenue par des mesures politiques; mais il irrita les rois alliés, et l'Europe fut embrasée parce qu'une fenêtre était trop large ou trop étroite. C'est ainsi que se décidait le sort des peuples sous la monarchie absolue, que les écrivains de l'aristocratie nomment si heureusement *monarchie légitime*. Il est vrai qu'on ne connaissait alors ni esprit du siècle, ni philosophie. On voit que tout allait au mieux sous le meilleur des gouvernemens possibles.

Les principes sur le droit de propriété et sur la juste répartition des charges publiques n'étaient pas moins contraires à la raison. Il s'agissait de l'impôt du dixième. Louis XIV, à qui on avait fait cette proposition, était rêveur et triste. Le jésuite Tellier, son confesseur, lui en demanda le motif. Le prince lui dit que la nécessité des impôts ne l'empêchait pas d'avoir des scrupules qui augmentaient sur le dixième. Tellier répondit que ces scrupules étaient d'une âme délicate, mais que pour le soulagement de sa conscience il consulterait les casuistes de sa compagnie. Peu de jours après, l'intrépide confesseur assura son pénitent qu'il n'y avait pas matière à scrupule, parce que le prince était le vrai propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. « *Vous me soulagez beaucoup*, dit le roi, *me voilà tranquille.* » D'après la décision du jésuite l'édit fut publié.

Dans notre malheureux siècle de corruption et de lumiè-

res, une pareille décision n'aurait aucune autorité. On ne s'en rapporterait pas volontiers, pour la légalité des impôts, à la compagnie des pères de la foi. Mais il n'y a plus ni religion, ni morale; chacun pense qu'il est le maître de sa propriété, et qu'un impôt serait illégal, s'il n'était consenti par les mandataires de la nation. On était bien mieux avisé dans le grand siècle! Hâtons-nous d'y revenir.

Il est peu surprenant que les rois eussent des idées fausses et exagérées de leurs droits et de leur puissance. Leur enfance était livrée à la flatterie; de vils courtisans leur apprenaient le despotisme, et s'efforçaient d'obscurcir les lumières naturelles de leur raison. A la première convalescence de Louis xv, les fêtes se succédaient journellement; les cours et les jardins des Tuileries ne désemplissaient pas. Le maréchal de Villeroi ne cessait de mener son auguste élève d'une fenêtre à l'autre : *Voyez*, lui disait-il, *voyez, mon maître, tout ce peuple est à vous; il n'y a rien là qui ne vous appartienne; vous êtes le maître de tout ce que vous voyez.* Un Cadilesker n'aurait pas mieux parlé à Constantinople. Quel dommage que la philosophie ait proscrit de si beaux principes d'éducation, et qu'elle ait perverti les hommes au point de leur faire croire que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. On ne conçoit pas comment la société peut se maintenir avec de pareilles maximes; il est évident que tout philosophe est un ignorant, et que le maréchal de Villeroi et M. de Bonald sont d'excellens publicistes.

Les jésuites jouaient un grand rôle dans les siècles monarchiques. Sous Louis xiv, ils parvinrent à faire considérer les écrivains de Port-Royal comme des hérétiques et des républicains ennemis de l'autorité royale. Pascal, les deux Arnauld, Nicolle, Lancelot, Le Maître, Mallebranche, étaient les jacobins, les révolutionnaires du temps. La prévention de Louis xiv à cet égard était une espèce de manie, et donna quelquefois des scènes risibles. Par exemple, le duc d'Orléans, allant commander l'armée d'Italie, voulut

emmener avec lui Angrand de Fontpertuis, homme de plaisir, et qui n'était pas dans le service. Le roi l'ayant su demanda à son neveu pourquoi il prenait un janséniste. — Lui janséniste, dit le prince! — N'est-ce pas, dit le roi, le fils de cette folle qui courait après Arnauld? — J'ignore, répondit le prince, ce qu'était la mère; mais pour le fils, loin d'être janséniste, je ne sais s'il croit en Dieu. — On m'avait donc trompé, dit ingénument le roi, qui laissa partir Fontpertuis, puisqu'il n'était d'aucun danger pour la foi.

Cet asservissement de Louis XIV à la cabale jésuitique, décida la révocation de l'édit de Nantes, l'un des actes les plus renommés de cette monarchie légitime que nous ne devons jamais cesser de regretter. Cette révocation fut le résultat le plus terrible d'une dévotion fanatique. Louis XIV, en vertu du droit divin et de la décision des jésuites, prétendait régner sur les consciences. La France, déjà ruinée par la guerre, le luxe et les fêtes, fut dépeuplée par les proscriptions, et les étrangers s'enrichirent de nos pertes. Il faut convenir que Louis ne fut que l'instrument aveugle de tant de barbaries. On lui peignait des couleurs les plus noires ces protestans, à qui son aïeul Henri devait principalement la couronne; on ne lui parlait point de la ligue. Des moines ignorans, des prêtres forcenés, de fougueux missionnaires, des évêques ambitieux, criaient qu'il ne fallait qu'un Dieu, un roi, une religion, et persuadaient à un prince enivré de sa gloire, que ce miracle lui était réservé. Une telle entreprise passe le pouvoir des rois les plus absolus. Les esprits se séduisent, les cœurs s'avilissent, les consciences se révoltent.

Trois millions de citoyens furent proscrits; les biens des fugitifs confisqués et vendus, la guerre civile fut allumée; et le monarque, qui avait fait trembler l'Europe, se vit forcé d'entrer en négociation avec un chef des Cévennes. De tels excès ne sauraient avoir lieu sous la monarchie constitutionnelle; les expériences qu'une faction

a faites, à cet égard, en 1815, n'ont excité que l'indignation publique. Les Trestaillons d'autrefois ont mieux réussi que de nos jours. C'est une preuve irrécusable de dépravation. M. l'abbé de La Mennais n'a pas tort d'assurer que le siècle est impur, et que nous sommes des animaux dépourvus de sens et de religion.

Les biens des protestans une fois confisqués, les seigneurs de la cour se partagèrent leurs dépouilles. Nous voyons, par une lettre de madame de Maintenon, qu'elle engage son frère d'Aubigné à placer quelques fonds en achat de biens confisqués dans le Poitou, lesquels seront, dit-elle, donnés à vil prix. Aucune réclamation ne s'éleva contre cette spoliation; tel était l'esprit du siècle.

La morale du siècle n'était pas moins séduisante. Molière, qui peignait d'après nature, n'a choisi ses fripons que parmi des valets et des hommes de cour. Le Dorante du *Bourgeois Gentilhomme* n'est ni moins fourbe ni moins habile que Mascarille ou Scapin. Le comte de Grammont avait ennobli l'escroquerie, et la licence des mœurs était poussée au plus haut degré. C'était là un des priviléges de l'aristocratie. Quelques honnêtes gens de la cour, tels que le duc de Montausier, Fénélon, le duc de La Rochefoucauld, Beauvilliers, étaient cités comme des prodiges. La probité, vertu roturière, était abandonnée à la bourgeoisie. Les femmes comme il faut ne rougissaient de rien. Lorsque madame de Montespan passa dans les bras de Louis XIV, le mari récalcitrant fut exilé, et cet acte tyrannique n'étonna personne. C'est, sans doute, que la philosophie n'avait pas encore avili les âmes et corrompu les cœurs. Un pareil acte de despotisme trouverait aujourd'hui peu d'approbateurs, tant nous sommes infectés d'impiété et de jacobinisme.

Il ne reste qu'un remède à tant de maux; c'est de confier l'éducation de nos enfans aux pères de la foi, qui ont si soigneusement recueilli l'héritage et les traditions de la société de Loyola. Ces nouveaux compagnons de Jésus ressemblent à

leurs prédécesseurs, dont l'opinion était une règle infaillible, et qui se gênaient fort peu avec les pères de l'église. Tellier, confesseur du roi, l'une des lumières de sa compagnie, avait choisi dans le livre de Quesnel quelques propositions contraires à la doctrine moliniste ; mais comme elles se trouvaient conformes à celle de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, un de ses ouvriers lui représenta le danger d'attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme. « *Saint Paul et saint Augustin*, répondit le jésuite, *étaient des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre.* »

Tel était le respect qu'on avait pour la religion, dans le siècle religieux par excellence. Je ne sais si saint Thomas serait aujourd'hui traité de *jacobin* ; mais il est probable que saint Paul, qui voyait toute la religion dans la charité, serait regardé, par les hommes monarchiques, comme un impie, peut-être même comme un révolutionnaire. Ses ouvrages seraient mis à l'index comme ceux de l'ancien archevêque de Malines. Je n'aurais pas conseillé à saint Paul de passer à Nîmes en 1815.

Je me propose de donner une suite à ces souvenirs historiques. Je crois que j'aurai peu de peine à prouver que la dépravation du caractère national date d'une époque où la philosophie obtenait fort peu de crédit ; et que si nous avons éprouvé quelques améliorations sous le rapport des mœurs, nous le devons aux progrès de la raison et aux institutions libérales.

A. J.

DE LA FERMENTATION DE L'EUROPE.

Ce sujet est grave, parce que cette fermentation a produit de grands malheurs ; parce qu'elle a brisé l'harmonie

qui devait exister entre les peuples et les souverains; parce que l'hostilité réciproque qui en est le résultat pourra mettre un terme à ses actes ostensibles, mais n'en laissera pas moins des fermens mutuels de haine, que les hommes intéressés aux discordes intestines fomenteront dans le mystère. Je n'hésite pas à le dire, les troubles qui, depuis 1815, ont éclaté dans la presque totalité de l'Europe, et les feux qui couvent sous la cendre ne tendent à rien moins qu'à détruire cette confiance dans les peuples que les rois doivent feindre, même lorsqu'ils n'en sont pas pénétrés, et ce respect pour les rois, que les peuples prennent pour une puérile superstition lorsqu'ils cessent de l'envisager comme un culte politique et nécessaire.

Il est d'un haut intérêt pour les couronnes de remonter à la cause d'un mal qui traîne à sa suite une chute violente lorsque ses ravages sont visibles, et qui mine les trônes avec lenteur lorsqu'il n'attaque que le moral des nations. Il est une vérité prouvée par les faits : tous les états inconstitutionnels prennent la route des révolutions. Il est une autre vérité que les faits démontreront encore : l'oligarchie force les peuples à suivre ce chemin déplorable ; elle expose les droits des princes, pour ne rien perdre de ses priviléges qu'elle ne peut plus conserver.

En 1815 des constitutions étaient promises à l'Allemagne, tandis que la charte fut étouffée chez nous par une déplorable réaction qui nous plaça sous un gouvernement arbitraire ; aussi l'espérance d'une constitution future maintint dans l'Allemagne une longue tranquillité, tandis que la suspension de la charte remit la révolution française en question, et fit craindre que l'oubli du passé ne rendît son retour inévitable.

Aujourd'hui les rôles sont changés : la foi jurée à l'Allemagne a été mal gardée par les gouvernemens, et les promesses du roi, violées par ses ministres, sont revenues, au 5 septembre, désarmer du pouvoir les révolutionnaires de 1815. L'hostilité a changé de lieu, c'est dans le Nord

que les nuages s'amoncèlent, c'est dans le Nord que le sol tremble.

Quant à nous, peut-être jouissons-nous du 5 septembre avec une aveugle sécurité, peut-être cet acte constitutionnel fut-il commandé au ministère par la nécessité d'échapper à des oligarques factieux, qui déjà choisissaient, parmi les ministres, les victimes qu'ils promettaient à l'exil et les holocaustes qu'ils dévouaient aux échafauds. La réaction de 1815 a généralisé l'opposition, et l'a rendue nationale. Ne nous pressons pas de jouir du calme d'un moment que de nouvelles tempêtes peuvent troubler encore; mais hâtons-nous d'en profiter pour obtenir les garanties nécessaires, et pour que des institutions salutaires, fortes et durables, nous mettent à l'abri d'un pouvoir ministériel que l'impéritie peut aveugler, que la faiblesse peut décevoir, que la trahison peut rendre également funeste au prince et à l'état. Il faut s'appuyer des lois contre les hommes. Mais les lois ne sont pas faciles à conquérir; quatre années d'une lutte continuelle nous ont à peine suffi pour faire proclamer la liberté de la presse; mais que deviendra la liberté de la presse sans l'indépendance du jury? Qu'est-ce que la liberté individuelle sans la responsabilité des agens du pouvoir? Qu'est-ce que des communes sans organisation municipale? Qu'est-ce que la paix intérieure sans une garde nationale véritablement constitutionnelle? Le pouvoir s'élève contre les hommes qui réclament des garanties, et le pouvoir n'accorde que les garanties qu'on réclame : il faut donc réclamer. Le pouvoir crie, mais il cède; il faut donc le laisser crier jusqu'à ce qu'il ait cédé tout ce que la charte a promis. Que le despotisme et l'oligarchie se réunissent pour traiter l'opposition de séditieuse et de révolutionnaire, peu importe; c'est elle qui a mis un terme à la révolution de 1815. On dût le mal au pouvoir, on doit le remède à l'opposition.

La révolution française est finie. Le pouvoir ministériel pourrait seul la remettre en problème. Il le pourrait en se

liguant avec les priviléges contre les libertés; il le pourrait en refusant les garanties sans lesquelles les libertés ne sont rien. Mais ce pouvoir serait-il jamais déposé en des mains assez stupides pour hasarder le trône et l'état?

Le reste de l'Europe est demeuré en arrière dans la route de la liberté. Les progrès de la civilisation sont à peu près égaux, et néanmoins les Allemands sont aujourd'hui dans la même situation où étaient les Français en 1788. Les peuples du Nord veulent une indépendance constitutionnelle, les rois l'ont promise; mais entre les rois et les peuples se trouve une aristocratie qui ne veut rien perdre de ses usurpations. Les princes eux-mêmes s'arrêtent effrayés devant cette régénération politique, et la noblesse profite de leur effroi pour le redoubler.

Nous avons vu en France la conspiration de Grenoble et celle de Lyon. Elles n'éclatèrent pas parce qu'elles n'existaient point, mais elles furent comprimées comme si elles avaient éclaté. On voulut tirer une vengeance sanglante d'un crime imaginaire, on créa des tribunaux d'exception. Nous avons vu la conspiration de l'école de droit de Paris, elle a été signalée par les journaux dirigés par le clergé, elle a été signalée par les journaux dirigés par l'oligarchie, elle a été signalée par les journaux dirigés par le ministère; son existence a été proclamée à la tribune nationale, mais la presse était libre, les magistrats arbitraires n'existaient plus, la vérité s'est fait jour. Qu'était-ce que cette conspiration?

L'aristocratie est douée d'un génie merveilleusement imitateur. A peine eut-elle découvert une conspiration qui n'existait pas dans les écoles françaises, qu'elle se hâta d'en découvrir une autre dans toutes les universités d'Allemagne. Elle a mis le scellé sur les papiers des étudians et des professeurs, et elle a fait arrêter tous ceux qu'elle a voulu faire coupables.

Il semblait étonnant de voir un homme de lettres escorté par des régimens entiers, traîné de prison en prison, de

forteresse en forteresse. On eût dit l'état ébranlé jusque dans ses fondemens. Mais ce qui parut plus singulier encore, c'est la rage de l'aristocratie allemande, lorsqu'elle apprit qu'on avait trouvé dans les papiers de quelques étudians des plans de constitution, des manuscrits sur le droit politique, des utopies plus ou moins applicables à l'Allemagne régénérée. Elle a crié de toutes ses forces que c'est là qu'était la conspiration, car, avec l'oligarchie, tout ce qui pense conspire.

Le ministère prussien ne tarda pas à s'apercevoir de l'imprudence de ces mesures si précipitées. Après quelques diatribes contre les démagogues, les jacobins, les révolutionnaires, c'est-à-dire contre les hommes qui désiraient un gouvernement constitutionnel, il fit dans ses journaux l'apologie de sa modération ; il se loua lui-même des sages ménagemens et de la prudente circonspection de sa conduite; il rassura le peuple sur le sort du *peu* de personnes qu'on avait arrêtées ; il déclara que ces personnes étaient étrangères, et que les loyaux Prussiens repoussaient leurs maximes avec un merveilleux patriotisme ; il confessa que d'après l'enquête il n'y avait pas un seul citoyen marquant d'inculpé. Mais ici tout se passe à *huis-clos*; et lorsque, par lui-même ou par ses agens, le ministère est accusateur, témoin et juge, l'avenir est incertain, et l'innocence des accusés n'est pas un asile inviolable.

Cependant, la police avait saisi les rêveries des élèves, les manuscrits des professeurs; elle voit des crimes dans chaque ligne, et il faut pourtant remarquer qu'elle n'en a pas encore trouvé dans ce qu'on avait raturé et dans ce qu'on n'avait pas écrit, tant il est vrai que Paris sera la ville par excellence dans le bien et dans le mal. L'opinion publique, frappée de terreur dans les premiers instans, se réveille enfin ; elle s'indigne de voir les plus illustres professeurs, la jeunesse la plus studieuse, la partie la plus éclairée de la population, livrés aux insultes des journalistes et à la merci des agens du pouvoir. Elle remar-

que, parmi les victimes, ces hommes généreux qui avaient sauvé leur pays du despotisme étranger, qui réveillèrent le patriotisme glacé par les irruptions violentes d'un peuple voisin, toujours ennemi et toujours victorieux. Elle reste convaincue qu'on veut effacer jusqu'au dernier vestige d'une association qui rendit la paix à l'Europe, et à l'Allemagne son indépendance. L'opinion peut être trompée, mais ne peut être asservie. A peine a-t-elle vu qu'il existe vraiment une conspiration, mais que les véritables conspirateurs sont ceux qui veulent effrayer les peuples pour les empêcher de revendiquer leurs droits, de rappeler les sermens des souverains, et de jouir enfin d'une liberté qu'on leur promet sans cesse et qu'on ne leur accorde jamais; à peine a-t-elle vu que ce n'est pas la nation, mais l'aristocratie qui conspire, que l'opinion, puissance partout invisible et partout présente, s'est hautement manifestée; elle a déclaré que les agens du pouvoir n'étaient que les instrumens des partisans de l'oligarchie, et que cette conspiration n'était qu'un piége adroit où l'on voulait faire tomber les libertés de l'Allemagne et le courage de ses généreux défenseurs.

Il est impossible que les ministres livrent les prévenus à des tribunaux d'exception ou à des commissions secrètes; car si le pouvoir accuse des citoyens, l'opinion accuse le pouvoir. La publicité est de rigueur. La sentence ne peut sortir des ténèbres comme la feuille prophétique sortait de l'antre mystérieux des sibylles. L'Allemagne toute entière s'est rangée du côté du malheur; une sourde inquisition ne peut le déclarer coupable; les arrêts ténébreux sont toujours présumés arbitraires. Les accusations portées en plein jour ne peuvent être jugées dans l'ombre. Les victimes pourraient être frappées dans le mystère; mais le pouvoir laisserait sa réputation et sa dignité dans l'arène, par la seule raison qu'elle serait vide de spectateurs.

L'intervention de l'opinion dans cette lutte solennelle

préviendra tous les malheurs. Déjà le pouvoir revient vers la justice; déjà l'oligarchie se récrie contre le pouvoir. Déjà dans l'Allemagne, comme naguère en France, on cherche à se retrancher derrière une prétendue nécessité. On parle de puissance étrangère, d'une volonté lointaine, aux ordres de laquelle il faut déférer. On cite l'exemple voisin d'une chambre législative qu'il a fallu dissoudre en hâte, parce que les dieux inconnus le commandaient ainsi. Ces excuses sont les avant-coureurs d'un avenir plus équitable; lorsqu'on rejette le mal sur autrui, on est près de revenir au bien.

Aujourd'hui les journaux du pouvoir abandonnent l'invective et l'outrage; ils ne rêvent plus les conspirations; ils parlent seulement d'opinions diverses. Parmi les différentes théories que les publicistes livrent à l'insatiable avidité des lecteurs, on cite celle qui réunirait l'Allemagne confédérée en un seul empire, afin qu'elle pût résister à ce colosse qui s'élève dans le nord de l'Europe; et celle qui la diviserait en deux grandes parties, dont l'une tiendrait la France, et l'autre la Russie en échec. Mais chacun avoue que la presque totalité des Allemands veulent conserver ce qui existe, et que, s'ils demandent des libertés, ils veulent les placer sous la sauvegarde de la monarchie. Voilà à quoi se réduisent ces effroyables conspirations dont l'aristocratie voulait épouvanter l'Europe. La lutte des libertés contre les privilèges n'est pas une attaque contre la royauté; et les princes profiteront de la victoire, s'ils ont la prudence de ne pas se mêler dans le combat.

A la prétendue conspiration de l'Allemagne succèdent les troubles de l'Angleterre, qu'on appelle aussi des séditions. On a tout dit sur les grandes propriétés de l'aristocratie anglaise, sur la misère de ce peuple laborieux. On a prouvé que le salaire du travail ne suffisait pas aux besoins de l'ouvrier. On a pu juger dès lors qu'une population qui ne peut vivre ne pouvait rester long-temps en paix; mais ce qu'on ne pouvait prévoir, c'est que l'indigence serait appelée révolte, et que la faim serait qualifiée de sédition.

L'individu dont les besoins excèdent les facultés, peut trouver une ressource dans la taxe des pauvres; mais quand un peuple est pauvre, il doit chercher dans ses lois organiques la cause de sa pauvreté : tel était l'objet de ces nombreuses réunions politiques que les réformateurs multipliaient sur tous les points de l'Angleterre. Elles portèrent quelque ombrage à l'autorité. Une ordonnance du 30 juillet enjoignait aux magistrats de dissiper toute assemblée formée *sous un prétexte quelconque*. Les réformateurs de Manchester avaient annoncé une réunion pour le 9 août; le 6 du même mois, on déclare qu'elle serait remise au 16; les ministres réunissent quelques régimens; des rixes s'élèvent entre les soldats et les citoyens. Hunt écrit aux réformateurs : « Ne vous opposez point aux manœuvres des constables et des suppôts de la police; ils ne nous empêcheront point de tenir notre assemblée. Aucune vexation, aucun moyen sanguinaire ne pourra nous rendre muets, lorsqu'il s'agit de réclamer nos droits. L'assemblée de Smithfield a été remarquable par le bon ordre et la décence. Agissons avec sagesse, en dépit de ceux qui voudraient nous accuser de trouble et de sédition. » Le jour de la réunion arrive, une foule immense et sans armes se presse dans les rues et sur les places de Manchester. Hunt, président de cette assemblée, commençait à peine son discours, lorsque l'autorité déploie sur tous les points un appareil militaire inconnu jusque-là. Le peuple est dispersé, des individus sont mutilés, on enlève les bannières populaires, on parvient au président, on l'arrête, on entraîne avec lui plusieurs réformateurs dont on redoute l'influence, et, sans la protection d'un constable, Hunt eût été massacré par les soldats. Les individus arrêtés furent jetés dans des prisons différentes, et tenus au secret le plus rigoureux.

Cette force militaire et les maux qu'elle avait produits, n'intimident point le peuple; des réunions ont encore lieu

à *la Couronne et l'Ancre.* Une immense assemblée se forme à Smithfield. L'autorité civile y paraît seule ; aucun symptôme de trouble ne se manifeste. Nouvelle preuve que les soldats ont seuls causé les troubles de Manchester, et que les réformateurs ne cherchent point le désordre comme moyen de succès.

Cependant l'autorité doit toujours avoir raison, et un ministre félicite les régimens de Manchester sur leur excellente conduite et sur le courage dont ils ont donné des preuves éclatantes. Ces félicitations me rappellent le mot d'un ministre français, qui, après la prétendue conspiration de Lyon, s'écria : la France est sauvée; les soldats ont tiré sur le peuple !

Au milieu du trouble qui devait naturellement suivre les événemens de Manchester, un homme depuis long-temps environné de la faveur populaire, un homme que les menaces de l'autorité n'ont jamais intimidé, qui trouva sa première gloire dans les persécutions du pouvoir, qui entra avec courage dans la tour de Londres, et qui en sortit en triomphe, sir Francis Bardett écrit aux électeurs de Westminster pour leur proposer une réunion nouvelle. Ce n'est pas comme citoyen, ce n'est pas comme membre de la chambre des communes, que sir Francis imprime à cette démarche un grand caractère politique. On devait attendre cet acte de l'honorable orateur qui s'est élevé contre les prisons d'état, contre le régime des prisons ordinaires, contre le despotisme ministériel, contre la suspension de l'*habeas corpus*, contre le bill des séditions, contre les persécutions d'Irlande, contre la détention arbitraire de Gale Jones, et contre l'*alien bill.* Mais M. Burdett, un des plus illustres soutiens de l'opposition, était lui-même fortement opposé aux projets des réformateurs; son adresse aux électeurs de Westminster va rallier l'opposition et la réforme. Aussi le ministère paraît-il déjà effrayé de cette tentative inattendue; aussi

voit-il un crime dans la démarche de sir Francis; aussi appelle-t-il les tribunaux à son secours. Comme si la justice devait être l'auxiliaire de l'autorité.

On le voit, en Allemagne comme en Angleterre, la force des choses pousse les hommes; et le pouvoir, désespérant d'atteindre les choses, se venge sur les hommes. Qu'arrivera-t-il de cette marche qui n'est pas nouvelle? Ce qui est toujours arrivé : on brise un instrument, un autre lui succède. Ceux qui meurent à la peine sont remplacés par des combattans également courageux et mieux aguerris. Quelques individus se révoltent; mais une nation ne saurait être séditieuse; si elle se plaint, c'est qu'elle souffre : comprimer sa douleur n'est pas la soulager. Quand tout un peuple demande, le pouvoir doit accorder. Tout est prudence dans les concessions, tout est péril dans les violences. Que les ministres y réfléchissent, il est des pays où la résistance est un crime, il est des pays où elle est un droit; mais il est des époques désastreuses où elle peut être l'unique effet de la nécessité.

J.-P. P.

SUR L'EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

(Premier article.)

Voltaire, dont les nombreux ouvrages contiennent tant de vérités; Voltaire, dont la philosophie n'a négligé aucun des perfectionnemens possibles dans notre état social; Voltaire, qui embrassait dans sa sollicitude et les plus simples inventions utiles et les plus belles créations que le génie consacre à la splendeur des empires, n'a pas manqué d'exciter les ministres de son temps à terminer enfin ce Louvre, toujours interrompu de rois en rois, après quelques essais infructueux.

Il s'écriait, en 1749, avec l'expression d'un Français et d'un poëte :

Monument imparfait de ce siècle vanté,
Qui sur tous les beaux-arts a fondé sa mémoire,
Vous verrai-je toujours, en attestant sa gloire,
Faire un juste reproche à sa postérité ?
Faut-il que l'on s'indigne alors qu'on vous admire,
Et que les nations qui veulent nous braver,
Fières de nos défauts soient en droit de nous dire
Que nous commençons tout pour ne rien achever.

Voltaire changerait aujourd'hui de langage en voyant le Louvre presque achevé au dehors, et tellement avancé au dedans, qu'on ne peut plus craindre que ce beau monument reste imparfait : peut-être le juste amour-propre de l'écrivain réclamerait-il sa part dans une amélioration qu'il sollicita il y a soixante-dix ans ; mais certes sa reconnaissance n'oublierait ni le prince qui veut absolument voir finir le Louvre, ni les habiles architectes qui ont triomphé des plus grandes difficultés pour répondre aux ordres du monarque.

Perrault, plus homme de génie qu'architecte consommé dans toutes les parties de son art, et manquant, peut-être, de cette bonne-foi, de cette sévérité qui ne veulent ni éluder les difficultés, ni s'épargner des peines, semble n'avoir travaillé que pour flatter les premiers regards, et obtenir l'admiration de Louis XIV. Il avait tout sacrifié à la colonnade. Les deux portiques qui la composent se trouvaient séparés, au premier étage, par l'avant-corps du milieu, et par la principale entrée du Louvre ; ils n'avaient de communication que par un petit couloir détourné, de trois pieds de large ; les divisions des entre-colonnemens, ne s'accordaient en rien avec les distributions intérieures ; la hauteur des colonnes et de l'entablement ne répondait pas à celle des façades de la cour intérieure.

A force de raison et de génie, MM. Périer et Fontaine sont parvenus à substituer l'ordre, la concordance et l'harmonie à toutes les incohérences que Perrault avait semées comme à plaisir dans son ouvrage. Sans s'écarter du plan primitif, sans toucher à aucune des constructions principales, ils ont fait naître des dispositions mêmes qui semblaient le rendre impossible, un ensemble imposant et de la plus rare élégance. Les deux nouveaux escaliers qu'ils ont ouvert à la place que Perrault leur avait ménagée, sont plus vastes, plus aérés, plus en harmonie avec le pérystile, et attestent des connaissances et un goût qui manquaient à l'architecte, j'ai presque dit au décorateur de Louis XIV.

Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans d'autres détails sur les travaux du Louvre; mais je crois indispensable d'indiquer comment on a profité de la disposition de ce monument, pour classer et montrer sous le jour le plus favorable les diverses productions de l'industrie française.

Les salles de l'exposition comprennent toute la partie du Louvre depuis l'extrémité nord de la colonnade jusqu'au pavillon de l'horloge. On arrive à l'exposition par les deux escaliers dont nous avons parlé. Je suis entré par celui du nord, qui communique aux autres salles donnant sur la colonnade. La première de ces salles porte le n°. 8, et c'est par elle que je commence mon examen.

Cette salle est tapissée avec de beaux papiers peints, de M. Dufour, manufacturier dans le faubourg Saint-Antoine. On y remarque un plafond colorié, dont le sujet est la toilette de Vénus. M. Dufour est le premier qui ait osé transporter sur des papiers peints de grands paysages et des scènes historiques. Il a trouvé des imitateurs dans ces deux genres; mais on ne peut lui disputer le mérite de la première idée et des premiers succès. Mais ce qui assure une incontestable supériorité à ce fabricant, c'est un nouveau genre de décoration qui imite les

velours, les satins et autres étoffes avec tant de vérité que l'illusion est parfaite.

On remarque dans la même salle les couleurs lucidoniques de madame Cosseron; les inventions mécaniques de M. Daujon, auteur des lits mécaniques et des échelles à incendie. A côté de ces utiles productions, se trouvent les lits élastiques de M. Cardinet, qui en sont le perfectionnement. Un coucher ordinaire coûte 500 fr. Un seul matelas placé sur un lit élastique, le remplace avec avantage, et ce nouveau lit ne revient qu'à 200 fr. Nous pensons que l'artiste ferait bien de varier la force des spirales élastiques, c'est-à-dire, de la rendre plus grande du côté de la tête que vers les pieds.

A gauche, sont les beaux meubles en bois français de M. Werner; les tables en mosaïque métallique de M. Straubharth. On y désirerait plus de goût dans le dessin; mais il faut louer le procédé. Le fond de la salle offre de très-beaux échantillons de laine ordinaire et de mérinos, de M. d'Autremont de Villepreux. En général, nos laines se sont tellement améliorées, et nous avons fait tant de progrès dans l'art de les filer, qu'il arrive à beaucoup de personnes de prendre des écheveaux de laine pour des écheveaux de coton.

La salle n°. 7, qui donne sur la cour, est occupée par les échantillons des draps de nos plus célèbres manufacturiers, tels que MM. Decretot; Gerdret et Rigoules, Dannet, Guibal, Maurice Loignon. Trois fabricans d'Elbeuf, deux de Sédan ont apporté leurs produits à l'exposition, et figurent à côté des nombreux fabricans du département de l'Eure, qui ne craignent aucune rivalité. Les Normands peuvent se glorifier d'être, pour la draperie, à la tête de l'industrie française. Il ne faut pas oublier dans le même lieu, les casimirs de MM. Baligot, de Reims, les tapis de M. Rose Abraham, de Tours, et une machine appelée encliquetage, machine due à M. Dobot, et dont tous les filateurs sont à même d'apprécier l'utilité. M. Dobot, en

publiant son invention, ne demande, pour prix de ses travaux, que l'honneur de donner son nom à l'ingénieuse découverte qu'il a faite.

La salle n°. 7 *bis*, qui forme la contre-partie de la salle précédente, contient les échantillons des premiers filateurs de laine en France. Ils sont en très-grand nombre. Nous nommons seulement MM. Louyrrette, Tirel, Chardon, Mazuret de Surmont, Machault, Foulques, Anduze, Dupré aîné, etc. On trouve parmi eux six fabricans de l'Aveyron, quatre du département de l'Aisne, trois des Pyrénées orientales; le reste appartient aux départemens d'Indre-et-Loire, du Calvados, du Nord. Tous ces échantillons ou ces produits sont d'une telle beauté, que des juges exercés pourront seuls y trouver des degrés de supériorité. Dans la même salle, les tapis de M. Jobert Lucas, de Reims, et surtout ceux de MM. Bellanger et Vayson, de Paris, attirent l'attention par la richesse de leurs couleurs et l'excellent goût de leurs dessins.

La salle n°. 6 appartient exclusivement à l'industrie parisienne. Les schalls et cachemires de MM. La Gorçe, Hilbert et compagnie, Loffet, Hindenlang, Bauzon, se disputent la palme; mais peut-être l'amateur donnera-t-il la préférence aux schalls et aux gazes de soie de la maison Bellangé et Dumas-des-Combes de Paris. Ces laborieux fabricans n'ont cessé, depuis quinze ans, de se distinguer par la solidité, l'élégance, le goût et la variété de leurs productions, et de faire la guerre à l'industrie étrangère. Les broderies de mademoiselle Cavaroz, les papiers gauffrés de M. Dessaux, les garnitures de robe en plume des Indes, par M. Sanzay, et enfin quelques éventails de MM. Dufour et Renault, méritent aussi l'attention.

Les produits des manufactures de MM. Ternaux et fils, remplissent presque toute la salle n°. 5. Depuis long-temps les maisons qu'il a élevées à Louviers, à Elbeuf, à Reims, ont acquis une grande célébrité; depuis long-temps ce riche manufacturier s'est placé au premier rang. Il faut le

louer surtout de l'emploi qu'il fait de sa fortune, en cherchant à accroître la prospérité de notre industrie. Grâce à lui, la France n'enviera plus les schalls de l'Inde. Nous lui devons ce troupeau de chèvres du Thibet, que M. Joubert a amené à Marseille. Maître de ces précieux animaux, M. Ternaux a fait faire, avec le duvet de quelques-uns d'entre eux, un tissu qui, pour la finesse et le moëlleux, surpasse les plus beaux schalls connus sous le nom de cachemires. Ce magnifique produit de l'industrie française, a cinq quarts de large, et ne coûtera pas plus de 150 à 200 francs l'aune. En cherchant à utiliser toute la dépouille du troupeau, on a fait, avec les diverses qualités de la soie, des brosses à dents, des chapeaux, des tapis de pied et des bas. Ces bas, qui vont sans doute devenir à la mode, ne coûteront que 18 à 20 francs la paire, et seront à la fois plus chauds et plus agréables à porter que les bas de laine de la première qualité.

Outre une foule d'autres objets remarquables par la beauté des couleurs, et la finesse du tissu, M. Ternaux a aussi exposé des tapisseries de haute-lisse, des impressions en relief, sur drap, pour ameublement et tenture. On distingue, parmi les pièces extrêmement variées de ces impressions, plusieurs portières destinées pour Constantinople.

Le roi, dans sa visite de l'exposition des produits de l'industrie, a reçu de M. Ternaux tous les renseignemens relatifs à ces diverses fabrications, et a témoigné toute sa satisfaction à ce manufacturier. S. M. a remarqué, dans la même salle, avec une attention particulière, les chefs-d'œuvre du célèbre Breguet, un régulateur de la plus rare perfection, un nouveau compteur militaire, très-ingénieux, avec lequel on peut régler le pas, depuis soixante jusqu'à cent vingt à la minute; un compteur astronomique. M. Breguet a aussi exposé une montre demandée par S. A. R. le duc de Cambridge. On aime à voir les Anglais, si long-temps renommés pour les produits de leur

horlogerie, avouer, par des faits, qu'ils reconnaissent l'étonnante supériorité des ouvrages de M. Breguet, dont on voit aussi une montre à répétition, à seconde et à quantième, regardée comme un chef-d'œuvre en son genre, et destinée à S. M. l'empereur de Russie.

La salle n°. 5, placée au milieu de la colonnade, suffirait seule pour attester tout ce que le génie et l'émulation des Français sont capables de faire pour obtenir la prééminence dans toutes les branches de l'industrie.

La salle n°. 4, renferme la suite des cotons filés, des tissus de coton et de lin, des rouenneries. Pour les premiers objets, MM. Le Pelletier et Anquetil de Paris, pour les seconds, les frères Cesbron fils, de Maine-et-Loire; M. Ferdinand Ladrière, qui entretient encore deux mille quatre cents ouvriers dans les environs de Saint-Quentin, se font remarquer entre leurs confrères. Mademoiselle Manceau, de Paris, mérite une mention particulière pour ses chapeaux en tissu de soie qui remplacent avec avantage les chapeaux de paille d'Italie et coûtent infiniment moins cher. Ces chapeaux sont encore une conquête sur l'industrie étrangère.

La salle n°. 3 renferme des échantillons d'étoffes de coton; on y remarque surtout les belles mousselines de MM. Clérambault et Lecoq, celles de M. Chaloney-Leutner.

La salle n°. 3 *bis* est consacrée presque toute entière à la chapellerie. Les fabriques de Lyon, de Toulouse, de Marseille, de Paris, y disputent le prix de la perfection. Parmi les manufacturiers qui se livrent à cette partie importante de notre industrie, sont MM. Delongchamp, Lousteaux et compagnie, de Paris; Chenard de Lyon, Lauche de Montpellier. Il ne faut pas oublier dans cette salle les beaux tapis de MM. Rogier et Sallandrouse, les échantillons de cuir verni et de maroquin de MM. Didier, Gros-Jean, Mattler et Glaiser de Paris.

Dans la salle n°. 2, les batistes blanchies, les toiles, les

cotons filés de MM. Goubert de Paris, mais surtout les belles dentelles de MM. Jean Delamarre (du Calvados), Lequeux-Fourdin du Nord, attestent encore les progrès de nos manufactures. A côté de ces chefs-d'œuvre d'art, de patience et de goût, destinés pour le riche, on voit avec plaisir des tricots à toison de M. Houdard-Detrey, destinés à faire des gilets, des bas, des manches. Nous croyons que ces tissus peuvent souvent remplacer avantageusement la flanelle, et procurer un grand soulagement aux malades affligés de rhumatismes.

M. Detrey père, à Besançon, a été mentionné honorablement à toutes les expositions, et a reçu une médaille d'argent à celle de l'an 9, et cette fois encore les magnifiques bas de fil qu'il a exposés seront sans doute remarqués par le jury.

La salle n°. 2 *bis* renferme un des produits les plus intéressans de l'industrie française : ce sont les tuyaux de fil de chanvre, sans couture, de M. Quetier fils à Corbeil. Ces tuyaux, propres aux pompes à incendie, aux arrosemens, sont d'un prix moins élevé que ceux de cuir; leur durée est plus certaine, leur manœuvre plus facile, et ils risquent moins de se casser.

Dans la salle n°. 1, qui communique à l'escalier du sud, et termine le côté de la colonnade, on voit des bas de coton de M. Denis; des bas en fil de dentelle, de M. Debost. Ces bas sont d'une perfection de travail, d'une finesse qui promettent de voir que la France n'aura plus à payer de tribut à l'étranger pour cet objet, dont la consommation n'est pas, à beaucoup près, sans importance dans le commerce; enfin les papiers peints de M. Zuber, du Haut-Rhin, soutiennent la comparaison avec ceux de MM. Gohin, de Paris.

Je ne poursuivrai pas plus loin, cette fois, mon examen des produits de l'industrie; je ne pourrais, sans inconvénient, essayer d'embrasser, dans un court espace, la multitude d'objets dont se compose l'exposition; il faut les sé-

parer pour pouvoir leur donner l'attention qu'ils méritent. Il résulte du premier aperçu que je viens de présenter, des faits positifs et bien propres à encourager les manufacturiers français. Non-seulement nos filatures de cotons se sont soutenues avec honneur au rang qu'elles occupaient, mais encore elles offrent des améliorations importantes à Saint-Quentin, à Lille et ailleurs. Les fabricans de cette dernière ville fournissent maintenant au commerce, à des prix convenables, les n°s. 140 en chaîne, et 190 à 210 en trame. Nous avons beaucoup perfectionné les perkales, les calicots et les autres tissus de coton. Notre ancienne supériorité dans les dentelles et les toiles de lin, est toujours la même, et ne laisse à l'étranger aucun espoir de parvenir à nous égaler. Nos laines se perfectionnent de jour en jour, grâce à la quantité de mérinos que la France élève aujourd'hui ; la mécanique a fourni aux fabricans de draps des moyens de filer ces laines à un degré de finesse que l'on n'avait pas encore atteint ; ce perfectionnement dans l'industrie première, élève nos casimirs de toute espèce, nos flanelles, au-dessus des produits de l'étranger. Nos draps, qu'il a toujours enviés, ont suivi la même progression de succès, et bientôt l'Angleterre viendra chercher chez nous, à un prix modéré, des tissus plus beaux que ces cachemires de l'Inde, qu'elle nous vendait si cher, et qui avaient été, jusqu'ici, le désespoir des fabricans de toutes les nations européennes.

P.-F. T.

NOTES HISTORIQUES.

Le 25 *août* de cette année sera une époque mémorable dans les annales des arts et de l'industrie. L'ouverture des vastes et magnifiques salons du Louvre a révélé à la France toute la richesse de son sol et de ses produits, et les étran-

gers eux-mêmes ont pu se convaincre par leurs propres yeux que, grâce au génie inventif de nos artistes, de nos manufacturiers, nous n'avons plus en Europe de concurrence à craindre ni de rivaux à redouter. L'Asie, elle-même nous enviera peut-être bientôt ces riches tissus qu'elle nous expédie à si haut prix; et, au grand déplaisir de certains de nos moralistes, le temps n'est pas éloigné où nos fabriques nous fourniront aussi des *cachemires adultères*.

A part l'ouverture des salons, qui est véritablement une fête nationale, la fête de Saint-Louis ressemblait à toutes les fêtes. Le peuple s'est porté en foule aux Champs-Élysés; on lui a donné des vivres, du vin : il a dansé, il s'est enivré, il s'est battu. On nous fait espérer que l'on cessera enfin d'amuser la multitude avec des gendarmes et des comestibles. Aujourd'hui à sa table, où se trouvaient beaucoup de convives, un fonctionnaire lui-même trouvait ignoble cette manière de fêter un jour solennel, et il a donné l'espérance qu'on ne renouvellerait plus ces bacchanales populaires, indignes d'une nation libre et d'un peuple civilisé.

Le roi, *Madame* et les princes ont paru hier au soir, pendant le concert d'usage, au balcon du château. S. M. a été saluée par de nombreux applaudissemens et de vives acclamations.

26 *août*. J'ai appris aujourd'hui, par une voie que je crois sûre, l'anecdote suivante: Deux ou trois jours avant la Saint-Louis, le maréchal Oudinot a fait l'inspection des régimens de la garde royale qui sont actuellement de service à Paris. En examinant tous les objets qui sont à leur usage, il a trouvé chez plusieurs militaires des brochures politiques qui propagent les idées libérales, et, parmi ces brochures, il a découvert les derniers numéros de *la Minerve*. M. le maréchal a cru devoir faire aux militaires quelques questions à ce sujet. « Nous devons défendre, ont-ils répondu, le trône constitutionnel; n'est-il pas naturel d'é-

tudier les écrits dont les principes sont conformes à la charte et aux intérêts du monarque qui veut régner sur un peuple libre? » M. le maréchal n'a pas paru mécontent de cette réponse; et il a, dit-on, raconté l'aventure au roi, qui l'a trouvée curieuse.

27 *août*. Les habitués du foyer de l'opéra ne s'entretenaient ce soir que des danseuses, et des troubles de Manchester. Hunt et la maîtresse d'une excellence ont fait les frais de la conversation. On sait ce qui se passe d'extraordinaire à Manchester, et l'on sait aussi ce qui se passe ordinairement dans les coulisses de l'Opéra. Rien de neuf.

28 *août*. Les journaux sont stériles. Lord Witworth ne fait plus parler de lui; M. Capo-d'Istria ne s'occupe plus de nos affaires; les ultras, qui attendaient une visite de lord Wellington, sont désappointés par son retour inopiné à Londres; les conférences de Carlsbad sont à peu près terminées. Nos immobiles ne savent plus à quel saint se vouer; ils attendent avec impatience un grand seigneur persan qui vient de débarquer à Bordeaux et sur lequel ils ont fondé quelque espérance.

Le roi a visité aujourd'hui les salons du Louvre. Il a accordé la croix de la légion-d'honneur à plusieurs artistes et manufacturiers. Ces décorations-là sont bien placées.

29 *août*. Ce matin, de bonne heure, la garde nationale était sous les armes, mais la pluie est venue empêcher la grande revue qui devait avoir lieu. On dit qu'il y avait à peine dix mille gardes nationaux qui eussent répondu à l'appel qu'ils avaient reçu. Tous se seraient empressés d'assister à une revue passée par le roi, mais beaucoup commencent à se lasser d'obéir à des officiers qui ne sont pas de leur choix.

30 *août*. La liste des candidats aux prochaines élections, publiée hier par tous les journaux et écrits libéraux, a jeté l'alarme dans le camp des ultras et a étonné les ministériels et les doctrinaires. Tous savent que si les véritables constitutionnels s'accordent et s'entendent, ils triom-

pheront à la fois des ennemis de la liberté et des amis du pouvoir.

31 *août*. On répand ce soir dans quelques salons une étrange nouvelle : Hier, dans la journée, on a vu promener sur les boulevarts un moine, auquel le peuple a fait un accueil qui ne le disposera pas sans doute à tenter une seconde épreuve; ce matin, M. Royer-Collard a, dit-on, donné sa démission de président de la commission d'instruction publique; l'enfant de M. Decazes sera enfin baptisé, à ce qu'on assure, aussitôt après la délivrance de madame la duchesse de Berry; il aura, ainsi qu'on l'a annoncé, le roi pour parrain et madame la duchesse d'Angoulême pour marraine : eh bien! de ces nouvelles qui n'ont rien que de fort ordinaire par elles-mêmes, quelques ultras ont conclu que la rentrée des jésuites en France avait de nouveau été mise en question, et que bientôt nous verrions revenir à petit bruit ces bons pères, qui jadis se faisaient un trône du confessionnal.

Voici quels sont les motifs qu'on donne à la retraite de M. Royer-Collard : il accuse dit-on d'ingratitude M. Guizot, qui lui doit sa fortune politique et les opinions qui l'ont décidée; il se plaint de M. Decazes, chez lequel il a dîné naguère pour être consulté sur les prochaines élections; et, chose incroyable! il jette les hauts cris contre M. de Serre lui-même, auquel il prête des opinions destructives de toutes les doctrines, et funestes surtout aux doctrinaires.

Si l'on doit, en effet, nous redonner les jésuites, j'avoue que nous devons regretter M. Royer-Collard.

E. D.

ERRATUM. — Dans l'article de l'*Ermite*, de notre dernier numéro, il faut lire M. *Donceny de Rienzi*, ami de M. Casimir Rostan, et non *Donceny de Rienzi*, son parent, comme il avait été dit.

LA MINERVE
FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Seconde lettre.)

Pour nous faire une juste idée des causes du retour et du triomphe de Bonaparte au 20 mars, il faut commencer, ce me semble, par rechercher dans quel état se trouvait la France, au moment où l'homme qui, durant quatorze années, l'avait gouvernée despotiquement, reparut sur ses côtes, suivi d'un petit nombre de compagnons d'armes. Mais comme l'état de la France, à cette époque, tenait essentiellement au système adopté par les ministres du roi depuis 1814, quelques observations sur ce système sont indispensables.

Je crois ne rien dire d'inconvenant ou de téméraire, en affirmant, que lorsque, par suite des défaites de nos armées, la chance du rétablissement des Bourbons sur un trône qu'ils avaient cessé d'occuper depuis vingt ans, s'offrit pour la première fois à la pensée des Français, le sentiment de la grande majorité de la nation fut de l'étonnement et de l'inquiétude.

Cette assertion, je le sais, pourra exciter beaucoup de clameurs. Il y a plusieurs manières de flatter les rois. L'une de ces manières, sans doute, c'est de prétendre qu'ils ont toujours été regrettés; que le peuple dont ils étaient éloi-

gnés a gémi, sans interruption, de leur absence, et qu'au milieu de luttes terribles, de révolutions épouvantables, de guerres sanglantes, ils étaient encore présens à son souvenir. Mais on leur offre, j'ose le penser, un hommage non moins digne d'eux et aussi flatteur, quand on leur dit qu'ils ont regagné, par une conduite prudente et par des mesures nationales, des esprits qu'une longue séparation avait dû leur rendre étrangers. La stabilité d'un gouvernement dépend bien moins de la manière dont il s'établit, que de celle dont il gouverne. Si, après avoir inspiré beaucoup de défiances et alarmé beaucoup d'intérêts, il parvient à se rattacher ces intérêts et à dissiper ces défiances, les obstacles qu'il a eus à surmonter se tournent en éloges; et je ne concevrais pas qu'en démontrant que Louis XVIII est plus populaire aujourd'hui, grâce au 5 septembre et à la loi des élections, qu'il ne l'était lors de son arrivée d'Angleterre, on pût être considéré comme un écrivain séditieux ou un citoyen malintentionné.

J'ajouterai que, si par hasard mon assertion scandalisait ceux qui s'intitulent les royalistes par excellence, je demanderais à tel d'entre eux, si, quand il célébrait le nouveau Cyrus et le berceau dépositaire du destin du monde, il avait en vue le retour de la dynastie dépossédée; à tel autre, si en correspondant avec Bonaparte, il songeait à rappeler cette dynastie; à tel autre encore, si lorsqu'il conduisait contre les Vendéens des troupes républicaines, dont il n'amortissait pas le zèle et n'adoucissait pas les mœurs, l'intérêt des Bourbons présidait à ses proclamations patriotiques et lui suggérait les mesures rigoureuses dont la Vendée garde la mémoire.

Laissant donc de côté tout système de déception et d'emphase, je pose en fait, qu'au moment où le sénat, en présence des alliés, et sur l'invitation d'un ministre qui avait secondé jadis et le directoire et Bonaparte, proclama la restauration de la dynastie, il y eut incertitude et même anxiété dans l'armée, dans les acquéreurs de biens natio-

maux, dans cette population nombreuse, en un mot, qui avait fondé ses calculs, ses transactions, sa vie publique ou privée sur les principes d'une révolution que cette dynastie avait plus d'une fois réprouvée et proscrite.

Cette disposition dura peu. Toute la France avait besoin de repos. A peine la dynastie rappelée eut-elle prononcé quelque parole de paix, et contracté quelques engagemens favorables à la liberté, dont treize années de despotisme n'avaient point dégoûté la nation française, que tous ceux qui n'étaient pas aigris par des pertes récentes ou dominés par des affections particulières, se trouvèrent heureux de reprendre confiance et de rouvrir leur âme à la sécurité.

Mais bientôt des fautes furent commises de part et d'autre, qui semèrent d'écueils la route encore peu frayée où le pouvoir et le peuple aurait dû marcher de concert. La première de ces fautes peut être attribuée au parti, qu'aujourd'hui l'on nommerait libéral et que je désigne ainsi prématurément, pour ne pas employer de circonlocutions fatigantes. Le sénat crut pouvoir insérer dans la constitution qu'il rédigea des clauses qui ne profitaient qu'à lui, et qui donnèrent à son ouvrage une fâcheuse apparence d'égoïsme. Ce fut un malheur. Le sénat, malgré les torts qu'on pouvait justement lui reprocher, durant douze années de servitude, était à cette époque l'unique autorité nationale. Le corps législatif muet n'avait pu acquérir aucune influence. Un acte de courage qui avait signalé ses derniers momens, avait entouré quelques-uns de ses membres de l'estime publique; mais la popularité doit avoir du temps pour jeter des racines, et un acte isolé ne suffit pas.

Ce fut donc, je le répète, un malheur que la déconsidération dont une clause imprudente et déplacée environna le sénat, qui était pour le fait le seul corps dépositaire des intérêts de la révolution. Les ennemis de cette révolution en profitèrent. Ils exhumèrent tous les souvenirs

qui pouvaient flétrir ou décréditer ces mêmes sénateurs qu'ils avaient flattés naguère pour obtenir leur protection, leurs suffrages, leurs recommandations auprès de celui qui dispensait du haut de son trône les faveurs, les richesses, et ce qu'alors on appelait les honneurs.

Mon plan n'exige point que je recherche à qui doit s'attribuer cette fausse démarche d'une assemblée dans laquelle siégeaient tant d'individus pleins de bonnes intentions et de lumières. L'on a voulu en rejeter la faute sur un ministre célèbre qui la présidait, et qui, dit-on, lui tendit ce piége. Un fait est certain. Ce ministre, entré dans la carrière de la liberté sous les plus brillans auspices, a toujours porté malheur à la liberté. Son nom se rattache à toutes les journées qui ont fait triompher le despotisme depuis 1797 jusqu'en 1815. Est-ce une perfidie de la fortune, qui sous d'autres rapports n'a pourtant pas été sévère envers lui? Est-ce un effet de son caractère? Est-ce une œuvre de ses calculs? Je l'ignore, et, n'ayant point à porter de sentence, je n'ai nul désir de me livrer à un examen. Je dois seulement observer, parce que c'est une vérité historique, qui sera nécessaire à rappeler plus tard, que dans le même temps où le sénat, expiant sa faute, disparut comme une ombre, et laissa la nation sans corps constitué, le ministre son président demeura à la tête des affaires et en possession de l'autorité.

Le sénat n'existant plus, d'autres hommes, choisis parmi les moins alarmans de l'émigration et les plus modérés, je ne dirai pas du parti populaire, mais du parti qui semblait intéressé à ce que la contre-révolution n'eût pas lieu, furent chargés de préparer une constitution pour la France. La constitution qu'ils rédigèrent est devenue la charte. Dès lors un examen détaillé de ses dispositions serait déplacé. Je ne crois point la charte parfaite; mais je crois qu'elle nous laisse toute faculté d'établir les garanties et les institutions nécessaires aux peuples modernes. Je crois que les formes défectueuses se corrigent par la pra-

tique, que ce qu'il est indispensable de faire se fait, que ce qu'il est essentiel de conquérir se conquiert, et par conséquent je ne partage point ces scrupules des esprits roides et ombrageux, qui éprouvent le besoin de refondre tout ce qui ne leur semble pas sans défaut, et le besoin plus fâcheux encore de proclamer qu'ils procèdent à une refonte générale.

Achevée dans le courant du mois de mai, la charte fut promulguée le 4 juin, et nous entrâmes ou nous dûmes entrer en constitution ce jour-là même. Mais, en promulguant cette charte, la cour avait commis une faute pareille sous quelques rapports à celle que j'ai précédemment reprochée au sénat. Au lieu de présenter la charte à l'acceptation du peuple, on l'avait imposée et octroyée. En l'imposant, on la privait de l'appui que l'assentiment populaire confère à ce qu'il sanctionne. On blessait les idées reçues, les traditions consacrées depuis 25 ans. Quelques courtisans s'en applaudissaient peut-être. Il y en a, dans toutes les cours, dont la mission semble être d'irriter le peuple, et de laisser ensuite à d'autres le soin de se tirer du peuple irrité; à peu près comme, dans les combats de taureau, il y a des gens chargés de piquer ce terrible adversaire à coups de lance, et quand il se lève, ils cèdent la place au *toréador* qui souvent, jeté en l'air ou foulé aux pieds, porte la peine des provocations dont les auteurs ont disparu. En octroyant la charte, on fournissait aux ennemis du gouvernement qui s'établissait de justes motifs ou du moins des prétextes plausibles de craintes. Ce qu'un prince octroie, un successeur peut le retirer. La révocation de l'édit de Nantes est un précédent grave. Rien n'est donc fondé dans un tel système, rien n'est irrévocable, et en admettant dans un monarque les intentions les plus nationales et la loyauté la moins équivoque, rien n'est encore que viager.

Sans doute, ce dernier raisonnement qui est incontesta-

ble en métaphysique, a, dans la réalité, moins de valeur qu'on ne le suppose. Le respect du pouvoir envers les constitutions tient bien plus à la force de l'opinion publique qu'aux engagemens explicites que ce pouvoir a contractés. La charte n'aurait pas été octroyée, on eût déclaré formellement qu'elle était, non point une concession de la couronne, mais une reconnaissance des droits de la nation, qu'un prince trop ambitieux pour s'y soumettre, et assez puissant pour la renverser, ne l'en aurait pas plus ménagée. Quand un peuple ne veille pas sur ses garanties, il doit ne pas croire que des sermens compenseront son insouciance et protégeront ce qu'il néglige de protéger.

Quant à la formule de l'acceptation, il n'y a malheureusement pas d'exemple, en France, que le peuple ait refusé une constitution qu'on lui offrait, et cet acte de souveraineté n'a été en lui, depuis trente ans, qu'un acte d'obéissance.

Cependant, et précisément parce que l'acceptation de toute constitution est infaillible, quand l'autorité la propose, il eût fallu, dans l'intérêt même de l'autorité, respecter cette délicatesse de l'opinion. Si j'avais été un conseiller du peuple, je lui aurais dit : Ne disputez pas sur le mode de présentation, emparez-vous de la charte ; cramponnez-y tous vos intérêts, appuyez-la de toute la force de votre volonté. Bien qu'elle paraisse vous être imposée, c'est un hommage qu'on vous rend. Elle vous servira tout autant que si vous l'aviez librement consentie : et, quoiqu'elle vous soit octroyée, ne craignez point qu'on essaie de vous l'ôter. Mais si j'avais été le conseiller du prince, j'aurais supplié le prince de revêtir une charte qui devait servir de base à son gouvernement et d'arche d'alliance entre lui et son peuple, de tout ce qui pouvait lui donner un appui, une sanction, des racines nationales.

Cela ne se fit point. Les amis scrupuleux des principes murmurèrent : la cour entendit leurs murmures, et con-

çut de secrètes inquiétudes; et, dès le premier jour de la mise en exécution du nouveau pacte, il y eut des germes trop visibles de défiance et de division.

Toutefois la force des choses était encore telle que ces germes ne menaçaient point la France d'un développement rapide ou d'une explosion violente. Personne, soit au dehors, soit dans l'intérieur du gouvernement, ne se sentait assez fort pour vouloir courir le risque d'une bataille. Personne ne connaissait les ressources de ses adversaires. Des hommes étrangers les uns aux autres depuis un quart de siècle, s'observaient, se mesuraient, et ne parvenaient ni à se juger, ni à se comprendre. Un instinct sourd avertissait les partis que ce n'était pas le moment d'une explication qui n'eût pas été franche, lors même qu'elle fût devenue hostile. Il n'y avait point de centre d'opposition qui pût alarmer l'autorité, et d'une autre part, la prolongation d'une chambre de députés à laquelle les intérêts de la révolution devaient être chers, et la composition même du ministère étaient rassurantes.

Certes, je ne veux point me constituer ici l'apologiste du ministère de 1814. Peu de ministères ont commis autant de fautes. Mais je n'en suis pas moins convaincu que ce n'est point avec intention qu'il a gouverné comme il l'a fait. La grande majorité de ses membres avait donné ce qu'on est convenu de nommer des gages au régime établi par la révolution. Dans cette majorité, les uns avaient suivi de leur mieux cette révolution sous toutes ses formes, en y conformant non-seulement leur vie publique, mais leur vie privée, en associant leurs noms à toutes ses crises remarquables. Les autres avaient servi avec moins d'éclat, mais avec autant de zèle le gouvernement impérial.

Un tel ministère pouvait bien concevoir l'idée très-fausse d'étouffer *la liberté par l'assoupissement* (je me sers de l'expression inventée si ingénieusement par l'un des ministres). Il pouvait espérer que les décrets impériaux, les lois impériales, si bien calculées pour maintenir le ré-

pos par la pression, et pour constater l'unanimité par le silence, lui serviraient à gouverner un peuple qui avait paru s'y résigner quatorze ans. Il pouvait croire que ce peuple, fatigué par les malheurs de la guerre, voudrait à tout prix jouir de la paix et s'y endormirait avec complaisance. Il ne songeait pas que l'habitude de l'activité rend l'inaction pénible, qu'il fallait suppléer à l'agitation belliqueuse par le mouvement patriotique, et remplacer les souvenirs de la gloire par les espérances de la liberté; que d'ailleurs l'amour du repos est précisément ce qui doit armer contre le despotisme une nation éclairée, puisque le propre de l'arbitraire est de troubler le repos; que les progrès de la civilisation font entrer l'avenir dans les calculs des hommes; qu'en conséquence, ils ne veulent pas seulement des jouissances, mais des garanties; et que, s'il est possible par des mesures tyranniques et atroces, exécutées inopinément et avec violence, de rejeter pour un temps plus ou moins long une nation dans la tyrannie, il ne l'est pas de l'y ramener doucement quand on lui laisse une tribune et surtout la presse, dont l'usage, quelque restreint qu'il soit, tient la pensée vivante, et lui rappelle ses droits par les entraves mêmes qu'on veut lui imposer. Mais de ces erreurs trop naturelles à des ministres qui avaient fait leur éducation, les uns dans un exil, où ils n'avaient d'autre tâche que de conserver, autant que le permettaient les circonstances, quelques-unes des étiquettes de la royauté; les autres, sous un maître qui ne laissait à ses instrumens d'autres facultés qu'une obéissance aveugle et mécanique; de ces erreurs, dis-je, au projet hasardeux d'une contre-révolution complète, l'intervalle était vaste, et le ministère de 1814 ne l'avait point franchi.

Je dirai plus, si cette contre-révolution se fût présentée à lui de front, ma conviction profonde est qu'il ne l'aurait point voulu. Tel ministre se fût alarmé pour ses propriétés nationales, tel autre pour son origine plébéienne. Le serment du clergé, le mariage des prêtres, mille circonstances

individuelles auraient rattaché le ministère de cette époque à une révolution dont il sacrifiait les principes, mais dont il ne pouvait renier les résultats.

Malheureusement, en dehors du ministère était une faction peu nombreuse, mais forte en apparence de l'éclat du rang, fière de l'élégance de ses formes, croyant que l'autorité est son droit, parce que le bon goût est sa prétention; se trompant sur son impuissance parce qu'elle s'étourdit par sa vanité, et destinée à ignorer éternellement la nation, parce que, trouvant la nation mauvaise compagnie, elle ne croit pas que ce soit la peine de s'en occuper.

Ici j'arrive à la première cause réelle des événemens du 20 mars, et je m'arrête pour la détailler dans une autre lettre.

B. C.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE.

L'institution des gardes nationales se rattache d'une manière trop essentielle et trop intime aux bases d'une constitution libre, pour ne pas fixer au plus haut degré l'attention d'un peuple qui a fait tant de généreux sacrifices, et éprouvé tant de souffrances pour conquérir sa liberté et conserver son indépendance.

La garde nationale est tellement le palladium de la liberté, que du moment que l'anarchie se fut emparé du pouvoir, elle s'empressa de détruire avec violence les gardes nationales, dévouées au maintien du bon ordre et de la sécurité des citoyens. Le directoire, qui manquait d'unité, d'amour de la patrie, d'élévation de sentimens, craignit également une organisation vraiment civique. Le gouvernement qui lui succéda fut bien plus habile; revêtu d'a-

bord des formes libérales, qui seules peuvent réunir les Français; il sentit qu'il ne pouvait y avoir d'apparence de constitution, si l'on ne voyait la garde nationale servir de base à cet édifice tutélaire. Aussi le gouvernement impérial, se modelant sur celui d'Auguste, parut dans les premiers temps donner tous les droits de l'adoption aux institutions filles de la liberté. La garde nationale ressuscita, et reparut brillante comme aux champs de la fédération. Mais en même temps qu'on présentait cette noble décoration à la France, on s'occupait de saper les fondemens qui en constituaient la force : on substituait à l'élection libre des citoyens pour la nomination des officiers, les choix du gouvernement. Dès lors, plus de garantie pour la liberté; au contraire, une puissance de plus pour la détruire.

Les citoyens se connaissent entre eux, savent s'apprécier, ont le même intérêt; leur choix est flatteur parce qu'il est le résultat de l'estime; mais ce ne sont plus ces sentimens puisés dans la nature, nés de l'égalité civile, dictés par l'intérêt commun, qui président aux nominations. Elles ne sortent plus de l'urne qui avait recueilli le secret de tous les cœurs; elles apparaissent dans une ordonnance méditée par la politique; elles sont un ordre, un brevet; ce n'est plus un simple citoyen qui réclame l'obéissance, c'est l'homme de l'autorité qui la commande, et, lorsqu'on n'est pas soldat, l'obéissance devient pénible.

Avant de reconnaître les modifications qu'a subies la garde nationale depuis la restauration, je veux examiner quelle fut son origine. Si je démontrais qu'elle est bien antérieure aux croisades, bien plus ancienne que les plus anciens titres; qu'elle appartient à des temps qui ont précédé l'ère chrétienne, alors, peut-être, pourrait-elle trouver grâce auprès des hommes qui ne pardonnent pas aux institutions, quelque utiles qu'elles puissent être d'ailleurs, si elles n'ont pas été créées par des diplômes, si elles ne nous sont pas parvenues par des chroniques; mais si elles sont le résultat du progrès des lumières qui, comme les astres, suit les lois éternelles qui lui ont été données pour le plus grand avantage de l'espèce humaine.

Le droit de se garder, de pourvoir à sa propre police, au maintien du bon ordre, à la garantie des propriétés, a été exercé par les peuples aussitôt qu'ils ont eu commen-

cement de civilisation. Il y a plus, ce droit a même résisté depuis à la violence et à l'oppression de la conquête. Lorsque les Romains eurent subjugué les Gaules, ils respectèrent les droits des municipes; les légions campaient hors des murs; elles étaient destinées à contenir les peuples; mais elles ne s'immisçaient pas dans leurs affaires privées; elles n'attentaient pas à la liberté individuelle; les droits civils étaient protégés par les lois du pays.

Lorsque l'affranchissement sortit des décombres de la barbarie, le droit de se garder elles-mêmes fut le premier réclamé par les cités. Quoique la plupart eussent été obligées de racheter ce droit imprescriptible, elles en furent depuis dépouillées en France, à mesure que l'autorité royale, fortifiée par leurs efforts, eut acquis plus de prépondérance. Cependant quelques villes surent maintenir leurs droits, sous le nom de priviléges. Bordeaux (1) et Lyon avaient celui de ne recevoir aucune troupe dans leurs murs; elles ne pouvaient même les traverser en voyageant. Abbeville, Bayonne, étaient devenues des places de guerre; des généraux y commandaient, et cependant, jusqu'à la révolution, les clefs de la ville étaient portées le soir chez le maire. A Paris, les gardes françaises et les gardes suisses étaient casernées dans les faubourgs, et n'exerçaient la police que sur les militaires; celle des bourgeois était faite par des officiers civils et des troupes municipales.

En Allemagne toutes les villes anséatiques, et plus tard les villes libres seulement, conservèrent le droit de se garder et le maintinrent toujours avec le plus grand soin.

Tel était l'état des choses en 1789.

La situation de la ville de Paris, sur laquelle marchait une armée composée presque entièrement de régimens étrangers, la défiance qu'inspirait *le guet-à-pied* et la déconsidération dans laquelle il était tombé, firent naître la pensée de confier la sûreté de la ville à la garde des citoyens; Mirabeau proposa le rétablissement (2) de la garde bourgeoise.

---

(1) A Bordeaux, lorsque le colonel du régiment qui était en garnison au Château-Trompette logeait dans la ville, il ne pouvait avoir une sentinelle pour l'honneur et la sûreté des drapeaux, qu'avec la permission du corps municipal.

(2) Je dis le *rétablissement*, parce que l'usage des gardes municipales *soldées* n'était pas ancien. On voit que pendant la ligue et la

Jusqu'à cette époque, en y comprenant même le rétablissement de cette garde bourgeoise de Paris, nous sommes encore dans l'ancien ordre de choses, dans l'ancien régime. Il n'y a point d'innovation, par conséquent point de sujet, je ne dis point de reproches, mais même d'observations de la part de ceux qui veulent l'immobilité dans un monde soumis au mouvement et à des modifications constantes par la loi suprême qui le régit.

L'enthousiasme de la jeunesse parisienne, l'activité, le zèle, l'empressement qu'elle mit dans le service qui lui fut confié ; le goût qu'elle manifesta pour les évolutions militaires, présage des succès qui l'attendaient sur les champs de bataille, qui furent si long-temps pour la France les champs de la victoire ; les éminens services qu'elle rendit pour assurer la libre circulation des grains dans un rayon de plus de vingt lieues autour de la capitale, pour empêcher les émeutes et maintenir l'exécution des lois, excitèrent l'émulation des principales villes du royaume ; elles levèrent aussi des gardes consacrées au service public, et qui toutes rivalisèrent de zèle et de patriotisme.

C'est alors, c'est à cette époque, que l'on essaie inutilement de flétrir, que tous les sentimens généreux s'exaltèrent à un point dont il n'y a pas d'exemple dans les annales de l'histoire. Leur développement, on est obligé d'en convenir, était, peut-être, au-dessus de la nature humaine, et ne pouvait résister, à la longue, à l'intérêt personnel, à l'envie, à ce glaçial égoïsme qui domine dans l'âge avancé des nations comme dans celui des hommes. Cependant, si une opposition excitée par un intérêt de caste, si des rivalités fomentées par l'orgueil et alimentées par l'or de l'étranger, ne fussent pas venues détruire l'accord qui réunissait la presque totalité des Français, une révolution philosophique, c'est-à-dire, fondée sur l'essence éternelle des choses, se serait étendue à l'Europe entière. Elle y aurait favorisé le développement de toutes les facultés physiques et intellectuelles, celui de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ; aurait donné des bases immuables au pouvoir, en le fondant sur l'utilité géné-

---

fronde il y avait encore des *quarteniers*, et que c'était les bourgeois qui montaient la garde.

rale ; aurait ramené l'espèce humaine à sa véritable direction, qui n'est pas que les peuples se haïssent, se combattent, s'égorgent, pour les caprices ou l'intérêt mal entendu de quelques hommes, lesquels obtiendraient bien plus de véritables jouissances par l'affection qu'ils feraient naître, que par la possession incertaine et dangereuse d'un pouvoir exagéré.

Ici, je dois entrer dans l'examen d'une question de haute politique, et qui appartient à l'essence de la constitution d'un peuple libre. Ce fut bien, il est vrai, ce généreux mouvement des Français pour la conquête et le maintien de leurs droits, qui amena par le fait l'assemblée constituante à l'idée d'organiser les gardes nationales; mais elle y fut portée plus particulièrement encore par des réflexions qui ne pouvaient échapper à sa sollicitude. Voulant établir un gouvernement représentatif monarchique, sur les principes de la vraie liberté, il fallait en combiner les élémens, de manière à former et à maintenir cet équilibre (1) qui en fait la force et en assure la durée. Le moyen d'y parvenir paraissait difficile. Non-seulement les ennemis des principes libéraux, mais ceux mêmes qui désiraient les voir réaliser, ne cessaient de répéter que cette entreprise était inexécutable ; que la France ne ressemblait à l'Angleterre ni par sa situation géographique, ni par son climat, ni par le caractère de ses habitans.

Les objections, il faut en convenir, étaient beaucoup plus fortes que celles dont le parti anti-libéral a l'habitude d'étayer ses prétentions. On représentait avec raison que l'Angleterre était, pour ainsi dire, inattaquable chez elle ; que la prépondérance de sa marine suffisait pour défendre ses frontières insulaires, sans pouvoir exercer aucune influence dans l'intérieur ; qu'elle n'avait besoin d'une armée de ligne que pour la protection de ses possessions lointaines, ou l'appui du faux système des conventions continentales ; qu'ainsi aucune force organisée

(1) On objectera que pour qu'il y eût équilibre il fallait une chambre des pairs ; et l'on aura raison de faire cette observation : mais on cessera de s'étonner que les idées ne fussent pas entièrement fixées à cet égard, en se rappelant que la presque totalité des membres de la noblesse vota alors contre l'établissement de la chambre des pairs.

et disponible ne pouvait être employée à comprimer ou à détruire la liberté anglaise. Que la position de la France était bien différente, qu'elle était même tout-à-fait opposée ; que, placée entre les puissances du nord et celles du midi, entourée de toutes parts de voisins puissans qui tenaient sur pied des armées formidables, la prudence exigeait indispensablement, tant que le fléau des grandes armées subsisterait en Europe, que la France entretînt, pour sa défense et le maintien de sa considération, une armée au moins de deux cent mille hommes.

Vous serez bien obligé, ajoutait-on, de remettre cette force entre les mains du pouvoir exécutif. Doutez-vous des soins qu'on prendra pour en séduire les chefs, pour établir un esprit de corps dans l'armée, pour changer la religion de l'obéissance en fanatisme de dévouement, pour séparer le militaire du citoyen et les mettre en opposition ? Un prince guerrier, qui aura conduit ses troupes à la victoire, se contentera-t-il de la portion de puissance que lui aura déléguée votre constitution ? N'aura-t-il pas la volonté, et probablement les moyens de la détruire et d'établir le gouvernement militaire, le plus absolu de tous les despotismes, parce qu'il ne reconnaît pas de barrières, et termine toutes les discussions par *l'ultima ratio regum*.

Ces objections, dont on reconnaissait toute la force, obligèrent de rechercher, avec soin, les précautions qui pourraient garantir la liberté, et la défendre contre des dangers dont on ne pouvait se dissimuler ni la réalité ni l'importance. Le premier moyen qui se présenta, fut de soumettre l'action militaire contre les citoyens, à la réquisition du pouvoir civil ; d'établir que, lorsque des émeutes ou des désordres généraux nécessiteraient l'emploi de la force militaire, les troupes seraient toujours accompagnées d'un officier civil, qui devait engager l'attroupement à se dissoudre, lui lire la loi contre la rébellion, et lui annoncer que, s'il persistait dans la révolte, on allait employer les armes. Alors, seulement, si l'on refusait d'obéir à la loi, l'emploi de la force était autorisé. Tous les militaires étaient de plus liés, depuis le soldat jusqu'au maréchal de France, par un serment de fidélité à la patrie comme au roi, et juraient de défendre la constitution comme le trône.

Cependant ces appuis de la liberté n'ayant qu'une force morale, qui ne résiste guère à celle des baïonnettes, on pensa que c'était dans la nation même pour laquelle, en dernière analyse, toutes les institutions doivent exister, qu'elles pouvaient trouver leur garantie et l'assurance de leur conservation, sans être obligé de recourir jamais à l'intervention subversive de l'insurrection.

Cette pensée était créatrice de la garde nationale, qui n'est autre chose que la nation entière, moins les vieillards, les prolétaires et les individus en état de domesticité. C'est à ce principe qu'il faut revenir, et c'est parce que cette force doit servir de contre-poids à l'armée de ligne, qu'il faut bien se garder de la considérer comme une armée.

C'est cette fausse idée qui a compromis la garde nationale, et qui l'aurait rendue dangereuse pour la liberté publique, si une nation pouvait jamais tourner ses armes contre elle-même. Après lui avoir enlevé la nomination de ses officiers, on lui en a donné de tous les grades. On a fait des majors généraux, des maréchaux de camp, des inspecteurs, des sous-inspecteurs de la garde nationale. On l'a soumise à toute la rigueur de la discipline militaire, on a établi des conseils de discipline, des chambres d'arrêts, des prisons. On l'a fatiguée de service, pour en exiger des rétributions pécuniaires et pouvoir gratifier chèrement des emplois inutiles. Enfin, on est parvenu à dégoûter les citoyens par une multitude de vexations sans cesse renaissantes.

Qu'on examine maintenant où peut conduire un pareil ordre de choses, qui embrasse la nation toute entière. En transformant le garde national en soldat, il n'existe plus de liberté individuelle. Veut-on arrêter un individu? Des gendarmes se présentent chez lui; ce n'est pas une violation de domicile, car ce n'est pas du citoyen, c'est du soldat qu'ils viennent s'emparer; sa résistance est une rébellion; et, s'il s'adresse à la chambre des députés pour demander justice, on passe à l'ordre du jour, comme on en a eu l'exemple, en disant que la force publique est à la disposition du gouvernement.

Pour remédier à ces graves inconvéniens, la garde nationale ne doit être soumise qu'à l'autorité municipale; dont elle est la partie active. C'est le conseil de la cité, ou une délégation de ce conseil, présidée par le maire, qui doit

seul prononcer sur les exemptions de service, sur les punitions, sur le nombre d'hommes qui doit monter la garde; et ce n'est qu'avec son aveu que le commandant doit pouvoir la réunir pour l'instruction, pour des parades ou pour des revues.

Il n'est pas inutile de rappeler ici des principes qui existent tous dans nos lois, mais qui ont été étrangement méconnus depuis que l'anarchie, le gouvernement arbitraire et les invasions ont confondu toutes les idées. Le plus important de tous, c'est que l'armée n'est essentiellement destinée qu'à défendre les frontières, et à repousser les attaques extérieures, et que ce n'est que subsidiairement, et conformément aux lois, qu'elle peut et doit être employée comme auxiliaire au maintien de l'ordre dans l'intérieur.

L'exécution des lois doit être protégée par la gendarmerie, en ce qui concerne le brigandage, le vagabondage, les crimes, les vols, les délits ruraux, etc.

La surveillance habituelle et le maintien de la paix publique dans l'intérieur des villes, bourgs et villages, appartient à la garde nationale.

L'armée est sous le pouvoir immédiate de la couronne, mais elle ne peut agir contre les citoyens que d'après la réquisition civile.

La gendarmerie peut être également requise par l'administration et par les tribunaux, mais elle ne peut l'être par les généraux ou leurs subordonnés, qu'en ce qui concerne les individus militaires.

La garde nationale ne peut, dans aucun cas, et sous aucun prétexte, être requise que par les autorités civiles.

Le principe fondamental de son existence, si l'on veut que sa force ne puisse pas être dirigée contre la liberté, doit être qu'elle ne forme pas un corps dans la nation, pas même dans un département, dans une sous-préfecture, ni dans un canton.

La garde nationale est purement locale; c'est la réunion des citoyens valides qui ont moins de soixante ans. Son organisation, si l'on peut donner ce nom à quelques réglemens nécessaires pour établir l'uniformité, devra présenter une différence entre celle des villes et celle des campagnes; mais l'objet de la loi doit être uniquement qu'elle

soit consacrée à la défense de la charte, et à maintenir la tranquillité et l'exécution des lois.

Il ne faut pas croire que pour repousser les invasions, que nous ne craindrons jamais si nous sommes unis (1), il soit nécessaire de former des légions, des bataillons, des gardes à cheval dans les campagnes, que les hommes soient armés, qu'ils sachent manier leur fusil; la défense de leurs foyers les rendra bientôt soldats. Toutes ces formations militaires présentent bien plus d'inconvéniens que d'avantages. Quelle utilité peut-on retirer, par exemple, des gardes à cheval, composées d'une centaine d'hommes éparpillés dans tout un département, dont tout l'emploi est d'escorter les autorités deux ou trois fois dans l'année, et qui se servent de ce prétexte pour se soustraire au service habituel que réclame le maintien du bon ordre? que chaque commune ait sa garde nationale, qu'elle nomme ses officiers qui auront des grades correspondans au nombre d'hommes qu'ils auront à commander; mais qu'on attende la probabilité d'événemens extraordinaires, qui n'auront peut-être pas lieu dans un siècle, pour former des corps nombreux qui, éloignés de leurs domiciles, peuvent devenir des instrumens dangereux dans les mains d'une autorité qui ne serait pas constitutionnelle. Si le moment d'un véritable péril arrivait, certes, on a bien promptement fait une organisation, lorsqu'on a des hommes et des armes.

La question, relativement aux grandes villes, et particulièrement à Paris, est différente. Paris est, sous tous les rapports, hors de proportion avec quelque ville que ce soit en Europe. C'est à tort, et peut-être avec des intentions coupables, qu'on a cherché en plusieurs occasions à exciter la jalousie des départemens contre la capitale. La ville de Paris appartient à toute la population française, puisque celle qui vit dans ses murs est composée d'habitans de tous les départemens de la France. Mais ce qui honore cette grande cité, cette métropole de la civilisation, c'est l'esprit public qui n'a jamais cessé d'y prédominer; c'est lui qui a

(1) Dans le rapport fait à l'assemblée constituante en 1790, on portait le nombre des gardes nationales, d'après un relevé exact, à deux millions neuf cent cinquante mille. La population de la France a augmenté depuis d'un sixième.

fait triompher les premiers efforts de la liberté, qui a fait pénétrer la terreur dans le cœur même des terroristes; c'est lui qui a souvent chagriné le maître de l'Europe au milieu de ses victoires, et qui inquiétera toujours les gouvernans, lorsqu'ils n'attacheront pas un prix suffisant à l'opinion et à la confiance publique.

Ce n'est donc pas seulement parce que la ville de Paris est la première pour les affaires de banque, pour les affaires commerciales, pour l'industrie qu'elle perfectionne sans cesse, qu'elle est le centre des relations européennes, celui des sciences, des arts, de l'urbanité : ce n'est pas pour ces brillantes prérogatives, mais pour l'intérêt bien plus précieux encore de la liberté publique, que l'on doit y assurer et y maintenir cette honorable indépendance, gage de stabilité, parce qu'elle s'oppose aux désordres, comme la presse repousse les excès de la licence.

La ville de Paris doit continuer à se garder elle-même, du moins en grande partie. Que les troupes de ligne fournissent les postes dans les palais royaux, aux édifices, aux caisses publiques, aux casernes et lieux circonvoisins, elles soulageront la garde nationale; mais le centre de la ville, où la population est plus active; les marchés, où les querelles sont plus fréquentes, doivent être placés sous la surveillance des habitans. La présence des soldats excite toujours quelque irritation, celle des gardes nationaux ramène bien plus facilement le calme. Les gardes-nationaux sont les jurés de la force armée; en descendant la garde, ils rentrent dans la masse des citoyens.

Cette mesure aurait de plus, l'immense avantage de ne pas nécessiter, dans la capitale, la présence d'une portion aussi considérable de troupes de lignes, qui ne peuvent que se corrompre, plus ou moins, au milieu des séductions de tout genre qui les environnent (1). Elle mettrait fin à

(1) On discuta dans les comités de constitution et militaire de l'assemblée constituante, et dans l'assemblée même, la question de savoir s'il ne serait pas plus convenable, et pour le trône et pour l'armée, que tous les régimens eussent successivement l'honneur de garder la personne du roi. Le principal motif qui fit rejeter à l'unanimité cette proposition, avait pour base les dangers que le moral et le physique des soldats courraient dans une ville aussi populeuse, où la police est obligée de faire des concessions que les bonnes mœurs réprouvent.

ces rixes continuelles de régiment à régiment, des soldats avec les citoyens, qui affligent les bons Français, et qui peuvent présenter des conséquences également funestes au gouvernement et au système constitutionnel, dont il est un des principaux élémens.

Il résulte de ces observations que, dans les grandes villes et particulièrement à Paris, la garde nationale aurait besoin d'une organisation particulière; que le grand nombre d'hommes dont elle se compose, nécessite la formation de compagnies, de bataillons et de légions; mais que cette force doit être immédiatement soumise à l'autorité municipale; qu'elle seule doit régler l'ordre général du service et prononcer sur tous les cas qui y sont relatifs. Si quelques troubles importans avaient lieu dans un des arrondissemens, c'est au maire à requérir la garde nationale; s'ils s'étendaient à plusieurs mairies, ce devrait être la réunion des maires, présidée par le préfet, qui seule pourrait faire la réquisition : il en serait de même si l'on jugeait que l'emploi des troupes de ligne est devenu nécessaire.

Mais pourquoi, dira-t-on, toutes ces précautions? Je répondrai : Je sais que nous n'avons rien à redouter sous un roi qui, à l'aurore de la révolution, n'a point hésité entre les droits du peuple et les prétentions aristocratiques; qui fit triompher l'intérêt national dans une notabilité de privilégiés, et qui, vingt-cinq ans après, recueillit les immortels vœux de l'assemblée constituante, pour en former cette charte qui sera, à jamais, le monument le plus glorieux de son règne; je pense que nous n'avons point à craindre les coups d'état d'un ministère qui compte parmi ses membres d'illustres défenseurs de la patrie, et qui, d'ailleurs, s'il renversait l'édifice de la révolution, serait indubitablement enseveli sous ses ruines. Mais ces garanties étant passagères comme la vie des hommes, et, à plus forte raison, comme la vie politique des ministres, c'est dans les institutions qui forment le caractère des nations, et sont ensuite défendues par les sentimens et les habitudes qu'elles ont fait naître, qu'un peuple, qui veut être libre, doit placer toute sa confiance.

Hé quoi! dans un gouvernement représentatif monarchique, tous les intérêts ne peuvent-ils donc pas, d'après ces institutions, trouver une place honorable? Le trône peut-il être entouré d'un plus brillant éclat que celui que

répand autour de lui une grande et généreuse nation, dont il représente la majesté? Le ministère ne puise-t-il pas dans sa responsabilité une force qu'il ne saurait obtenir dans les gouvernemens absolus? L'aristocratie a-t-elle à se plaindre lorsqu'elle est investie de la première magistrature de l'état, et remplit l'auguste fonction d'arrêter les envahissemens du pouvoir et les entreprises de la démocratie? Enfin, toutes les classes de la société n'ont-elles pas des motifs suffisans de sécurité, lorsqu'elles ont choisi des députés fermes, capables et incorruptibles? Pourquoi donc tous ces débats, ces inimitiés, ces violences? N'est-il pas temps, enfin, d'y mettre un terme? Les Français ne veulent que le règne des lois, ne désirent que la paix; malheur aux factions qui chercheront à prolonger les dissensions civiles!

A. DE LAMETH.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1819.

C'est une belle chose que les descentes de croix, que les ascensions, que les saintes femmes au Calvaire, que les martyres de toute espèce; mais enfin cela a été fait cent fois par les grands maîtres de l'art: les Michel-Ange, les Raphaël, les Titien, les Guide, les Carrache, les Rubens, les Poussin, ont épuisé ces adorables sujets; ceux de leurs successeurs qui ont essayé et qui essaient encore de les traiter après eux ne me semblent ni moins présomptueux, ni moins ridicules, si j'ose le dire, que le seraient des poëtes dramatiques qui s'aviseraient de refaire *Athalie*, *Polyeucte*, *Mahomet* ou le *Tartufe*.

Est-il nécessaire de multiplier ces sublimes images pour en orner nos temples? Que nos jeunes peintres n'aient pas honte de suivre l'exemple des Vandick, des Tintoret, en commençant par copier les chefs-d'œuvre des maîtres, et qu'ils songent qu'une bonne copie de la *Transfiguration*,

du *Saint Jérôme*, fera plus pour leur réputation que vingt pastiches, prétendus originaux, où l'on ne remarque le plus souvent que les risibles efforts d'un talent novice qui, semblable à la *chétive pécore* du grand fabuliste, s'enfle si bien qu'il finit par crever.

M. Giroux me semble, à cet égard, avoir eu la seule idée raisonnable ; il a établi, dans la rue du Coq, une manufacture de tableaux d'église ; je la recommande à tous les marguilliers du royaume, avec d'autant plus de confiance, que, sans avoir l'honneur d'être marguillier moi-même, j'ai cependant eu occasion d'en apprécier les avantages.

Depuis dix ans, j'allais passer la belle saison dans un village de la Basse-Normandie, et tous les dimanches, après la messe (où j'assistais aussi régulièrement que les coryphées du *Conservateur*), le curé du lieu me faisait remarquer, avec des regrets toujours nouveaux, la nudité de son maître-autel que l'on avait dépouillé pendant la révolution, de l'image de saint Michel qui le décorait.

J'ai toujours eu beaucoup de vénération pour cet archange guerroyant, et j'étais surtout très-sensible à la plainte de ce bon curé qui ne prêchait que les jours de pluie : sans lui rien dire de la surprise que je lui ménageais pour l'année suivante, je fis prendre bien exactement la mesure du cadre où figurait jadis le vainqueur de Satan ; et, de retour à Paris, je commandai chez M. Giroux un grand saint Michel qui me fut délivré deux mois après. Pour la modique somme de 50 écus, je me trouvai ainsi possesseur de la copie d'un chef-d'œuvre de Raphaël, laquelle passe encore pour un original dans toute la Basse-Normandie. Le saint fut inauguré dans sa chapelle à la grande satisfaction des habitans et du curé, qui poussa la reconnaissance jusqu'à me recommander au prône, avantage que n'ont peut-être jamais eu les pères de *la Quotidienne*, qui se croient meilleurs catholiques que moi, mais qui ne sont certainement pas aussi bons chrétiens. Ce court avant-propos ne paraîtra déplacé qu'à ceux qui n'ont pas vu, ou qui n'ont pas encore entendu parler de l'exposition dont je me suis chargé de leur rendre compte.

Je suis du nombre de ceux qui n'aiment point les tableaux de plafond, où les objets renversés ne se présentent jamais qu'en raccourci, où toute illusion est détruite par le seul

fait de l'attitude qu'il faut prendre pour les examiner; aussi n'ai-je fait, en passant, qu'une seule observation sur les deux nouveaux plafonds du grand escalier, l'un peint par M. Abel Pujol, et l'autre par M. Meynier.

Dans le premier, dont le sujet est *la Renaissance des arts*, j'avais cru remarquer que la figure allégorique représentant la gravure tenait à la main une planche *du serment des Horaces*, et je savais gré à M. Abel Pujol de cet hommage publiquement rendu, dans un tableau de commande, au premier des peintres français, dont la patrie de Rubens a si honorablement accueilli l'exil. Je blâmais toutefois M. Pujol de n'avoir pas poussé le courage jusqu'à faire mention de ce détail important dans le livret, où chaque artiste est admis à donner une explication sommaire des morceaux qu'il expose; quelqu'un à qui je communiquais cette réflexion, me fit lire, à la fin du livret, au seul *erratum* qui s'y trouve, les mots suivans en caractères imperceptibles. « Page 5, à la suite du second alinéa du sujet des plafonds, » AJOUTEZ : on remarque sous le bras de cette dernière (la » gravure) une planche représentant LE TABLEAU DES HO- » RACES, premier chef-d'œuvre qui ait ramené l'école fran- » çaise à la pureté du goût antique. » J'ai conclu de là que le peintre avait fait son devoir en trouvant le moyen de rappeler le chef de l'école française, et que le courtisan avait fait son métier en évitant avec beaucoup d'adresse de nommer un illustre proscrit.

Je suis entré au salon à dix heures avec la foule; je me laisse un moment entraîner par elle de salle en salle, et je me livre aux réflexions vagues, que font naître dans mon esprit la variété des objets sur lesquels se promènent mes yeux, sans s'arrêter précisément sur aucun.

Si quelqu'un prétendait, comme autrefois, fixer l'époque où nous vivons, à la seule inspection des tableaux de cette exposition, tous les siècles, excepté le nôtre, se présenteraient successivement à sa pensée; après avoir fait le signe de croix, comme on l'a dit, à la vue de tant de crucifix, de tant de madones, il ne tiendrait qu'à lui de se croire au saint temps des martyrs, des couvens et des capucins. En parcourant la galerie où tant d'uniformes qu'aucun gouvernement n'a jamais reconnus, où tant de sabres teints du sang français viendraient frapper ses regards, il se croirait nécessairement transporté aux jours déplorables de la

ligue; puis en changeant de côté, et ne voyant plus que des preux armés de toutes pièces, que des troubadours aux genoux de leurs dames, que des donjons et des tourelles, il réaliserait, dans sa pensée, le rêve gothique de M. de Montlosier, et jurerait ses grands dieux que nous sommes revenus au siècle d'or de la chevalerie.

Les saints, les moines, la puissance, la richesse, tous ont trouvé des peintres, à cette exposition, excepté la patrie. C'est en vain qu'on y chercherait un grand monument élevé à la gloire nationale. Pour la première fois, depuis vingt-cinq ans, elle a trouvé nos artistes sans pinceaux et sans souvenirs.

A l'exception de trois tableaux, toutes les grandes compositions ne présentent que des sujets religieux, destinés à des églises, et commandés, dit-on, par M. le ministre de l'intérieur; en faisant cette œuvre méritoire, son excellence n'a pas réfléchi que nos églises gothiques, privées de lumière, et par conséquent très-favorables au recueillement, ne le sont point du tout à la peinture. Les vives clartés du soleil d'Italie pénètrent jusque sous les voûtes des temples; et, dans ce pays des beaux-arts, les maisons de Dieu même sont construites pour recevoir les humaines merveilles. Toute église est une galerie; mais sous notre ciel plus nébuleux, les temples sont de vrais souterrains où la piété ignorante peut seule vouloir enterrer des chefs-d'œuvre; peut-être me dira-t-on qu'il n'est pas question de chefs-d'œuvre : alors, je demanderai dans quelle chapelle éclairée de l'ancienne abbaye élevée par Childebert (1) doit être placé le *Saint Germain* de Stueuben, d'un coloris si remarquable, *la Jeune Femme aveugle*, *la Vierge au tombeau*, et deux ou trois autres morceaux qui se distinguent dans la foule des tableaux déplorables du même genre dont les murs du salon sont tapissés ?

Un seul des quatre grands peintres, chefs d'école en l'absence de David, a cru devoir enrichir ce concours d'un morceau d'apparat; quelque empressement que j'eusse de m'arrêter dans le salon, où le grand tableau de M. Horace Vernet avait fixé mes premiers regards, le souvenir des *pestiférés de Jaffa*, de *la bataille d'Aboukir*, m'entraîna

(1) Saint-Germain l'Auxerrois.

dans la galerie, sur les traces de M. Gros; c'est là que se trouve exposé son tableau représentant *madame la duchesse d'Angoulême au moment de s'embarquer à Pauillac, le 1er. avril* 1815.

Je reconnais l'émule de Rubens dans plusieurs parties de cette composition; peut-être l'un et l'autre n'ont-ils rien de plus beau que ce matelot que l'on croit voir s'agiter dans la chaloupe : on retrouve encore le grand peintre, et même le grand coloriste, dans le groupe de femmes, et surtout dans la composition de la figure principale; quelle expression de bonté, de sensibilité, de douceur, dans tous les traits de S. A. R.! que son attitude est noble, que son geste est éloquent! on l'entend sortir de sa bouche ce beau vers de Virgile, que le peintre a mis en action :

Littora quùm patriæ lacrymans portusque relinquo.

Mais c'est là que s'arrête l'éloge; à qui ressemblent ces deux officiers généraux, le corps courbé, le bras en avant, comme s'ils demandaient l'aumône? Est-ce un de ces vilains guérillas, si bien peint par le général Le Jeune, que je vois en guêtres et en veste rouge, se prosternant aux pieds de la duchesse? N'aperçois-je pas aussi quelques figures anglaises au fond de la barque? Tout cela n'est pas aussi bien imaginé que le reste et pourrait être mieux peint. Il y a, dans ce tableau, un luxe de guerre, des têtes de chevaux, des bouts de lance, des sabres, des baïonnettes qui ne me semblent pas à leur place.

La gloire du nom de Vernet est un patrimoine que son petit-fils Horace a recueilli tout entier, et qu'il doit enrichir encore; c'est à lui, je le crois du moins, que l'opinion publique réserve, cette année, la palme du talent, à moins qu'elle ne la partage entre le *Massacre des mamelucks* et le *Saint Germain* de M. Stuenben.

Rien n'égale la féconde variété du talent de M. Horace Vernet; tableaux d'histoire, de genre, d'intérieur, paysage, marine, portraits; ce jeune peintre a fait d'heureuses excursions dans toutes les parties de l'art, et s'est montré supérieur dans les plus importantes.

Je ne parlerai, cette fois, que du *Massacre des mamelucks dans le château du Caire;* j'avais vu ce tableau dans l'atelier; et, ce qui me semble un premier éloge, il ne

perd rien de son effet au milieu du fracas des couleurs environnantes dont l'œil du spectateur est tourmenté.

Le moment d'action choisi par le peintre est celui où Mohamed Aly, pacha d'Égypte, assis et fumant son houka sur une terrasse de son palais, préside à l'horrible exécution de l'ordre qu'il a donné : les mamelucks, entrés dans les cours du château dont les portes se referment sur eux, sont impitoyablement massacrés par des Albanais, en embuscade derrière les créneaux.

Le grand mérite de ce tableau me paraît être dans la pensée de la figure principale; c'est bien là l'impassible cruauté d'un principal agent du despotisme oriental : on s'explique l'inquiétude sourde qu'on lit dans ses regards; le barbare craint que quelques victimes ne lui échappent.

Les trois personnages debout derrière le pacha, méritent le même éloge. La pensée de chacun est peinte dans l'expression de sa physionomie : « Le coup est bien monté », semble dire le plus vieux, à qui des scènes pareilles sont familières : l'espèce de terreur que témoigne le second n'est qu'un retour sur lui-même : que n'a-t-il pas à craindre d'un pareil maître; le troisième s'indigne de n'être que le spectateur du carnage, et de ne pouvoir du moins tremper ses mains dans le sang qu'il voit couler. Rien n'est exagéré, tout est vrai, jusqu'à l'indifférence stupide de l'esclave à genoux qui prépare le houka.

La couleur de ce tableau est plus harmonieuse que brillante, et l'on voit que l'artiste n'en a point cherché l'effet dans les contrastes.

La sévérité du costume ne saurait être poussée plus loin; j'en excepte pourtant la place qu'occupent les trois personnages dont je viens de parler; dans l'Orient, les grands, les favoris, et les esclaves (ce qui se ressemble beaucoup en tout pays) se tiennent toujours vis-à-vis, et non derrière le prince, afin de lui éviter la fatigue de tourner la tête, et la honte de leur adresser la parole, quand il a quelque ordre à leur donner.

Je hasarderai, sur cette belle composition, une critique plus importante. Les lois de la perspective aérienne et linéaire y sont-elles fidèlement observées? Les figures qui s'agitent sur le second plan ne me semblent dans aucune proportion avec le groupe principal, et l'on serait d'autant moins admis à donner la distance où elles se trouvent, pour

raison de leur exiguité, que les édifices qui les entourent sont tracés sur une échelle infiniment plus grande. La peinture a ses licences comme tous les autres arts ; mais celle-ci ne passe-t-elle pas les bornes qu'on y met ?

On assure qu'Aly pacha a promis d'acheter ce tableau, à condition que l'auteur lui ferait, pour pendant, le massacre des mamelucks à Marseille.

Vis-à-vis le tableau de M. Horace Vernet se trouve placé, dans le même salon, celui de M. Géricault, dont le livret ne donne qu'une timide indication, sous le nom de *Scène de naufrage :* c'est le fatal *radeau de la Méduse* que l'auteur a voulu peindre, et c'est dans cette intention qu'il faut le juger.

Si M. Géricault s'était proposé de retracer un naufrage ordinaire, il mériterait en grande partie les reproches qu'on lui adresse : « Vous aviez le choix des épisodes et des accessoires, pourrait-on lui dire ; alors, pourquoi ces malheureux entassés sur un si petit espace ? Pourquoi ajouter au spectacle affreux, mais naturel, de leur situation, les traces sanglantes du carnage ? Ne pouviez-vous, au milieu de cet amas d'horreurs, reposer le cœur et les yeux sur quelque objet d'un intérêt plus tendre ? » Mais le peintre ne pourrait-il pas répondre à ces hypercritiques : « J'avais à peindre une action connue, récente, un malheur sans modèle, dont le seul récit, après quatre ans, vous fait encore frémir, et dont quelques victimes ne semblent avoir été épargnées que pour rendre vraisemblable ce qui, sans elles, n'eût été que vrai. Dans l'image horrible que j'avais à présenter, de la douleur frénétique, à la vue des crimes de la nuit, de la terreur du jour et de la destruction inévitable du lendemain, je n'avais à peindre que le désespoir, et vous ne devez me demander compte que du succès de mes efforts pour en varier l'expression. »

Considéré sous ce point de vue, ce tableau doit ajouter beaucoup à la réputation de son jeune auteur. On y admire quelque chose de cette fougue d'imagination, de ce désordre de l'art, de cette hardiesse de pinceau dont M. Gros a fourni d'admirables modèles : mais en louant M. Géricault de s'être approché d'un grand maître dans quelques parties de la composition, on doit regretter qu'il en soit resté, comme coloriste, à une si prodigieuse distance.

A force de chercher à varier les traits hideux de la mort, le peintre lui en prête qu'elle ne peut avoir en pareille circonstance. Cette teinte verte et livide que je remarque sur ces deux corps, à l'une des extrémités du radeau, annonce qu'ils ont cessé de vivre depuis plusieurs jours; comment donc leurs compagnons d'infortunes, entassés sur un si petit espace, ont-ils attendu si long-temps pour les précipiter dans le vaste tombeau qui s'ouvre autour d'eux.

Quatre heures sonnent, je n'ai que le temps de jeter un coup d'œil sur *la peste de Milan*, par M. Granger.

L'action principale, dont saint Charles Boromée est le héros, est simple et touchante; il emporte dans ses bras un pauvre enfant dont le père et la mère viennent d'expirer; la piété, la charité, brillent dans tous les traits du saint homme; mais quelle teinte bleuâtre! quelles faibles ébauches dans le reste du tableau!

Ne forçons pas notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

L'idylle héroïque est le genre qui convient au pinceau gracieux de M. Granger, et il en a donné de meilleures preuves que son *Homère* et *Glaucus*.

E. J.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 71.

Paris, le 10 septembre 1819.

Une absence de quelques jours m'a forcé d'interrompre ma correspondance; j'arrive, et je me hâte de la reprendre. Vous avez dû recevoir tous les jours de mes nouvelles par les feuilles du ministère; depuis mon départ elles rendent à la France un compte très-régulier de mon voyage;

elles notent toutes mes démarches, elles rapportent les visites que je reçois, les dîners où j'assiste, les noces où l'on me prie; elles comptent, pour ainsi dire, chaque pas que je fais. On dirait que tous les préfets, tous les maires, tous les gendarmes, tous les gardes-champêtres des lieux que j'ai parcourus, ont, jour par jour, envoyé des rapports officiels à M. le ministre de l'intérieur. Il ne tiendrait qu'à moi d'avoir un peu d'orgueil de tout ce fracas. Si j'avais quelque chose d'un doctrinaire, je jouirais de l'importance que l'on me donne; mais je vois les choses comme un homme de sang-froid, et ces tristes manœuvres ne m'inspirent que de la pitié. Je conçois que les agens du ministère aient recours à l'injure; mais qu'ils descendent jusqu'au mensonge, c'est un malheur dont je m'afflige, parce qu'alors même qu'ils sont injustes pour moi, je gémis de les voir se dégrader aux yeux d'un peuple à qui ils parlent sans cesse de morale, en foulant aux pieds tout ce qu'il y a de plus respectable, la vérité et l'honneur.

Oui, tous ces *bulletins* que les journaux ministériels ont publiés sont autant de mensonges; je voudrais trouver un mot plus poli, je ne saurais en employer un plus vrai. N'est-il pas misérable de voir, dans nos graves circonstances, quelques hommes d'état poursuivre un homme de lettres dans sa retraite, le calomnier jusque dans le sein de sa famille, et, quand il vit paisible au milieu de ses amis, lâcher chaque matin la meute des valets ministériels pour l'insulter dans la feuille que rédige la livrée, pour le représenter courant les grandes routes d'un département qui renomme cette année sa députation, quêtant des voix à la porte de tous les électeurs, donnant des dîners, des bals et des spectacles, s'avilissant enfin par des menées et par des intrigues qui appartiennent exclusivement aux candidats et aux agens du ministère.

Faut-il répéter ici la déclaration que j'ai faite dans ma dernière lettre? Je n'ai point sollicité la place de député, je ne me suis point mis sur les rangs. Si j'ai été porté sur

des listes, si des journaux ont même publié mon nom, c'est en mon absence, c'est à mon insu. Je défie qui que ce soit de prouver que j'aie demandé un suffrage ou un article. Je n'ai point la fausse modestie de prétendre que je ne fusse très-flatté d'obtenir la confiance de mes concitoyens; mais je l'ai déjà dit : dans un département qui ne nomme que deux députés, je n'ai pas eu l'orgueil de me présenter comme candidat. Des offres m'ont été faites, et ma reconnaissance en sera éternelle; MM. les électeurs de la Haute-Marne connaissent seuls la manière dont j'y ai répondu, c'est à eux à faire justice de tous les calomniateurs à gages.

Ce qui est assez remarquable, c'est que dans le lourd factum que les doctrinaires appellent un journal, je vois figurer les noms d'hommes qui naguère briguaient la députation, et qui venaient me prier instamment de les louer dans *la Minerve*, pour assurer leur nomination. C'était, me disaient-ils, le seul moyen d'obtenir les voix de leur département; *la Minerve* était une puissance qui conquérait tous les suffrages; tous les traits ministériels se brisaient devant son égide. Croyant à leur bonne foi, je n'ai pas su résister à de si vives instances, j'ai donné les éloges, et maintenant je reçois les injures. Je ne rapporte ce fait qu'à la louange de MM. les doctrinaires; on voit qu'ils ont toutes les vertus et qu'ils ne brillent pas moins par la reconnaissance que par la modestie. Au reste, ils ont jugé de moi d'après eux; comme ils ne font pas une démarche qui ne soit dictée par un intérêt, ils ont pensé que je ne pouvais pas faire un voyage qui ne fût le but d'une intrigue; ils ne peuvent concevoir qu'on aille uniquement visiter sa famille dans un moment où une partie de la France renomme ses députés; ils croient qu'on ne peut aller dans les départemens que comme ils vont dans les antichambres ou dans les salons des ministres.

Je n'ai appris qu'à mon retour toutes les démarches qu'il

a plu à ces messieurs de me prêter; on ne les lit point dans le pays que je quitte; il ne renouvelle point sa députation cette année, et les calomnies n'y arrivent point *gratis*. Il est toutefois glorieux pour un citoyen d'exciter les alarmes des ennemis de la liberté; leurs risibles terreurs sont ce que j'ai appris de plus positif sur les dispositions de quelques électeurs à mon égard; depuis un mois je suis salué chaque matin par une salve de calomnies semi-officielles, et c'est un des hommages auxquels je suis le plus sensible; voilà pour le coup une faveur que je serais capable de briguer; puisse-t-on reconnaître que j'en suis digne! Je promets de redoubler d'efforts pour la mériter toujours.

Mais d'où vient, me direz-vous, ce flux et ce reflux continuels de ridicules mensonges et de plates invectives? Ne vous en étonnez pas; mon nom a été mis à l'index par le grand inquisiteur électoral, et je suis livré à la fureur quotidienne des familiers du saint-office ministériel. N'ai-je pas, depuis deux ans, fait la guerre aux abus de tout genre qui nous dévorent; n'ai-je pas réclamé des garanties qu'on promet sans cesse, et qu'on ajourne toujours; n'ai-je pas plaidé la cause du malheur et celle du courage; ma voix a-t-elle cessé de retentir en faveur des proscrits? et vous vous étonnez que je sois repoussé par les proscripteurs! Non, il leur faut des spectateurs complaisans de leurs profusions, des apologistes bénévoles de leurs déficits, des approbateurs muets de leurs intrigues. Je le sens, ils doivent me haïr, il doivent me calomnier. Mais pensent-ils me réduire au silence? en dépit d'eux j'aurai toujours la parole. Peu familier aux luttes de la tribune, je suis plus exercé à celles de la polémique, et je promets de ne pas leur faire grâce d'une mauvaise mesure de gouvernement ou d'administration; quelle vaste carrière ils ouvrent devant moi!

Toutefois, plus ils sont injustes, plus je serai modéré dans mes remarques; je respecterai les bienséances qu'ils foulent aux pieds; je louerai même volontiers le bien

qu'ils pourront faire; je crains seulement qu'ils ne m'en donnent pas de fréquentes occasions; je voudrais pouvoir me venger d'eux en faisant toujours leur éloge, parce que la France serait heureuse, et que le bonheur de mon pays est l'unique but de tous mes écrits et de toutes mes pensées.

Par exemple, on s'attendait, dans les départemens de l'est, à voir rappeler, lors de la fête du roi, tous les Français exilés sans jugement, par ordonnance du 24 juillet, et l'on a été désagréablement surpris de n'en voir rentrer aucun. J'ai entendu, à ce sujet, des plaintes très-vives contre les ministres, et je me suis fait un devoir de les défendre. Ils ont sans doute pensé que des hommes qui ont droit de demander justice ne doivent point recevoir de grâce; qu'on ne l'accorde qu'à des coupables reconnus comme tels, mais qu'on n'en flétrit point des hommes qu'on n'a bannis que parce qu'on ne pouvait pas les juger. Peut-être, d'ailleurs, les ministres veulent-ils qu'à la prochaine session l'opinion fasse entendre de nouveaux sa voix toute-puissante sur cet acte légal, afin de la repousser encore par un ordre du jour, et de prouver à la France que la charte autorise l'exil, et que l'humanité s'accorde avec la proscription. Ce singulier paradoxe leur a fourni des traits d'éloquence qui sont à jamais gravés dans nos souvenirs, et il ne faut pas leur ravir l'occasion de faire briller encore leur justice, leur bonne foi et leur sensibilité.

Des bruits d'une mésintelligence sérieuse entre les ministres s'accréditent de plus en plus; le maréchal Saint-Cyr, dont malheureusement la santé ne se rétablit pas, demande, dit-on, qu'on lui donne un successeur, et son remplacement pourrait bien amener une dislocation complète du ministère. La retraite du grand patriarche des doctrinaires donne une nouvelle consistance à tous ces bruits de changement. Vous le savez, M. Royer-Collard a donné sa démission de directeur général de l'instruction publique. Il circule, à ce sujet, les versions les plus con-

tradictoires et les plus étranges ; je vous les dirai toutes pour que vous en jugiez le plus ou le moins de vraisemblance. M. Royer-Collard est le chef de ce parti imperceptible qui abandonna le dernier ministère ; on prétend que la première cause de sa brouillerie avec M. Laîné, fut un dissentiment total sur le système d'instruction publique à adopter pour la France constitutionnelle ; M. Laîné le voulait entièrement monacal, et M. Royer-Collard le repoussait comme dangereux et surtout comme impossible. C'est ce conflit d'opinions qui a retardé si longtemps le projet de loi sur l'instruction publique, et qui a maintenu, dans cette partie importante de l'administration, ce malheureux provisoire qui glace et qui paralyse tout dans notre triste pays.

M. Royer-Collard annonça dès lors des doctrines plus constitutionnelles, il blâma amèrement, sinon à la tribune, du moins dans les conseils, le système de la dernière administration. Elle tomba, et il semblait appelé à en recueillir l'héritage ; mais il ne fut pas ministre, il assista au triomphe de ses amis et ne le partagea point. M. Guizot, l'un des plus fervens disciples de la nouvelle école, l'abandonna pour se faire commis de M. Decazes ; M. de Serre, ministre, oublia les doctrines ; M. Beugnot les persiffla, et M. Camille Jordan, en proie à une maladie cruelle, acheva de leur faire perdre, par son absence, toute la considération qu'elles avaient dû à son nom et à ses vertus privées. Ce parti cessa dès lors d'en être un. Un ministre, alarmé de sa popularité naissante, lui tendit des piéges où il donna tête baissée, et, de despote impérieux qu'il était, il se fit humble satellite d'un homme en faveur qui l'avait craint un moment, parce qu'un moment la nation avait espéré en lui.

Ces grands régens de l'opinion devinrent d'obscurs et de pauvres journalistes ; ils consumèrent, dans un libelle quotidien, toutes les ressources de leur savoir-faire, et toute l'activité de leur ambition. On a voulu faire croire

que M. Royer-Collard s'était fait le patron d'une association si peu estimable; pour ma part, je ne l'ai jamais pensé; quelque rôle qu'il ait joué dans la dernière session, quelque légèreté, quelque imprévoyance dont il ait fait preuve dans l'affaire de l'école de droit, je lui crois trop d'élévation dans l'esprit pour consentir à descendre au rôle de chef d'une troupe de libellistes. J'aime mieux croire que, par une tactique habile, ses ennemis ont cherché à le faire passer pour tel, afin de perdre plus facilement un conseiller incommode, qui n'est pas homme à se contenter du second rôle, surtout quand il se toise avec ceux qui occupent le premier.

Non-seulement M. Royer-Collard n'occupait pas dans l'état le poste auquel il croyait avoir le droit de prétendre, il n'était pas même le chef de l'établissement à la tête duquel il se trouve placé. Les doctrines ultramontaines, et le système monacal dominent dans la commission d'instruction publique. M. Royer-Collard en est le président, mais il n'y a que sa voix; et l'homme qui se croyait appelé à exercer une haute influence sur les conseils du gouvernement, était même sans ascendant dans sa propre administration. Des choix de professeurs ignorans ou fanatiques, de recteurs connus par des opinions peu conformes à nos nouvelles institutions, se sont faits, dit-on, malgré son opposition formelle. Vingt fois il s'est plaint, et on lui a répondu comme s'il avait demandé le retour d'un proscrit; on lui a conseillé de souffrir sans se plaindre, et d'attendre en patience. On l'a même flatté, dans les journaux anglais, d'ériger l'instruction publique en un ministère responsable, et de le revêtir de cette haute dignité. En attendant, la commission d'instruction publique continuait à marcher dans un sens inverse, et le futur ministre n'avait pas même l'autorité d'un chef de bureau. C'est alors que M. Royer-Collard a, dit-on, parlé de démission; on n'en a fait que rire, son orgueil s'en est irrité, et il a signifié sa retraite; c'était là qu'on l'attendait. Il était

justement arrivé au point où on voulait le conduire, et il a été pris au mot par le ministre. Son excellence en a été quitte pour quelques mots de regrets dans le *Moniteur*, et pour deux ou trois paroles bienveillantes dans les deux feuilles qui se rédigent à l'intérieur. Les ci-devant doctrinaires qui ne sont plus que des ministériels, ont fort bien pris la chose, et ils ont assez joliment tourné leur compliment de condoléance; M. Royer-Collard a cessé d'être puissant; s'il le redevient, ils croient en avoir assez dit pour prouver qu'ils l'ont soutenu dans sa disgrâce.

Voilà une des premières versions qui circulent sur cet événement; et ce n'est peut-être pas la moins vraisemblable; en voici maintenant une autre qui paraît un peu plus extraordinaire.

Le bruit s'est répandu que M. Decazes, cédant à de hautes considérations personnelles, avait exprimé le vœu de confier exclusivement au clergé l'instruction de la jeunesse, et de rétablir les jésuites dans toutes leurs prérogatives et dans tous leurs droits. M. Royer-Collard se serait, dit-on, opposé avec une extrême chaleur à ce projet funeste, et, n'ayant pu réussir à le faire repousser, il aurait envoyé sa démission. Quelque facilité qu'on suppose à M. Decazes de subordonner à ses intérêts particuliers les plus hautes combinaisons de politique et de gouvernement, il est impossible de le croire un homme sans prévoyance, sans habileté et sans raison. Le projet qu'on lui prête serait celui d'un insensé; et M. Decazes, s'il n'a pas toujours la prévoyance du lendemain, s'est jusqu'ici distingué par la présence d'esprit du moment. Or comment pourrait-il penser à confier l'enseignement de la jeunesse au clergé? Ignore-t-il de quels élémens il se forme aujourd'hui? Composé de disciples rassemblés à la hâte, à qui on a prodigué des dispenses de temps et d'instruction, il est incapable de donner l'enseignement qu'il n'a pas reçu. La plupart des nouveaux prêtres ont eu en moins de six mois tous les ordres; à peine sor-

tis des villages où ils étaient les plus ignorans de tous, ils en sont tout à coup devenus les pasteurs, et ils font retentir dans la chaire de [illegible] le langage grossier d'hommes dépourvus de toute espèce d'éducation.

Autrefois, chaque famille, pour ainsi dire, avait un prêtre; dès sa plus tendre enfance il était destiné à l'état ecclésiastique, et on lui donnait une instruction conforme à la carrière qu'il devait embrasser. C'est ainsi que l'on comptait dans le clergé, et surtout dans ce qu'on appelait alors le bas clergé, un grand nombre d'hommes distingués par leur mérite et par leur savoir. Des évêques peuvent bien ordonner des prêtres impromptus, mais ne sauraient leur donner de l'instruction et les rendre propres à l'éducation de la jeunesse. On rétablira aisément le despotisme, l'intolérance, l'ambition démesurée des jésuites; quel pouvoir fera tout à coup renaître les talens qui ont rendu cette compagnie si célèbre? N'est-il pas singulier que, dans les familles même où l'on se plaint le plus vivement du veuvage des autels, on ne destine personne aux fonctions honorables de ministre du culte catholique? Beaucoup d'anciens prêtres, qui affichent d'ailleurs une piété très-fervente, sont restés hommes du monde, et n'ont pas même repris les signes distinctifs de leur caractère. C'est que nos dévots veulent des bénéfices, des abbayes et des canonicats. C'est qu'une carrière où ils n'ont d'autre perspective que l'humble presbytère d'un curé de campagne, ne suffit point à leur pieuse ambition. Qu'on rétablisse les dîmes, qu'on rente richement les églises, et ils s'y précipiteront avec ferveur. En attendant, on est obligé de prendre des prêtres où l'on en trouve, et l'on croit que des sujets, qui ne sont capables de rien, en savent toujours assez pour administrer une obscure paroisse. Il n'y aurait qu'un évêché qui pourrait déterminer des gens comme il faut à recevoir les ordres sacrés. Le dernier concordat y avait pourvu; il avait créé assez de prélats pour satisfaire toutes les ambitions, et, s'il fût devenu loi de l'état, les séminaires se seraient sans

doute peuplés aux dépens des salons ; mais ce nombreux accroissement d'évêchés exigeait une énorme augmentation de dépenses ; l'assentiment des chambres était nécessaire, les ministres ont prévu trop tard qu'ils ne l'obtiendraient point, et ils ont recommencé de nouvelles négociations avec le saint père. On annonçait qu'elles étaient terminées ; les nouvelles de Rome ne parlent que d'un arrangement provisoire. On est seulement revenu, jusqu'à nouvel ordre, sur cette nombreuse création de nouveaux évêchés. Serait-ce dans l'unique but de se soustraire à l'examen des deux chambres ? et quand l'enregistrement du parlement fut nécessaire pour l'admission du concordat de François Ier, rétablirait-on, dans le dix-neuvième siècle, les annates et tant d'autres servitudes honteuses pour une grande nation, sans le concours des députés qui sont chargés de la défense de ses droits et du maintien de ses libertés ? Si l'on en croit les bruits qui circulent, le ministère français a pris, avec le saint siége, l'engagement formel d'établir un évêché par département. Les conseils généraux, ajoute-t-on, seront incessamment convoqués, et seront priés d'exprimer leur vœu à ce sujet. Quels conseils généraux ? ceux qui existent ? Ils demanderont, on peut en être assuré, tous les évêques qu'on voudra ; ils demanderont des canonicats, des abbayes et même des convens ; ils seront, à cet égard, d'une prodigalité sans borne. Ceux qui presque tous repoussent l'enseignement mutuel, ne sont pas hommes à se faire prier pour le rétablissement des moines. De bonne foi, est-ce le vœu de la France qu'on pense consulter, quand on interroge les conseils généraux de 1815 ? En vérité, on croit notre pauvre nation bien stupide, si on s'imagine la tromper par de si indignes subterfuges et par de si misérables jongleries.

Me voilà un peu éloigné de M. Royer-Collard et de sa démission. Il ne me reste plus qu'à vous faire connaître une dernière version qui circule ce matin sur les motifs de sa retraite ; le *jugement* de la commission d'instruction

publique, signé *Royer-Collard*, qui prononce la censure et la destitution de M. Bavoux, ne laisse pas de lui donner quelque apparence de vérité.

Voici comment un homme, qui est bien au fait de toutes les petites et de toutes les grandes intrigues du moment, m'a expliqué celle-ci. « Depuis long-temps, dit-il, M. Royer-Collard paraissait frappé d'une noire mélancolie. Homme d'esprit, il a reconnu la faute qu'il a commise dans l'affaire de M. Bavoux, et en a prévu les suites; peu à peu il a vu s'évanouir la réputation qu'il s'était faite avec tant de peine; la lourde chute des doctrinaires l'a d'ailleurs vivement affligé; et le mauvais succès d'un journal, à l'aide duquel cet autre Mahomet s'était imaginé former une nouvelle religion politique, a achevé de porter le découragement dans cette âme superbe. Il avait cru élever une tribune quotidienne, du haut de laquelle il tiendrait la France et l'Europe attentives, et les nouveaux sectaires n'y ont recueilli que les sifflets et les huées de la tourbe gagée pour les entendre. Dès lors M. Royer-Collard s'est senti frappé au cœur; il n'a pu survivre au discrédit de ses doctrines et à la ruine de ses espérances; l'image importune de M. Bavoux le suivait partout comme une ombre vengeresse, elle l'assiégeait dans les conseils et jusque dans ses songes; enfin il s'en est irrité, et dans un dernier effort il a signé le terrible jugement qui figure aujourd'hui dans *le Moniteur*; ainsi son dernier soupir a été un acte de rancune; semblable au Parthe qui fuit, il a recueilli toutes ses forces pour lancer un trait mortel à l'ennemi de sa gloire et de son repos. »

Ce récit me paraît assez joliment arrangé; mais, toute raillerie à part, ne trouvez-vous pas étrange que M. Royer-Collard, qui venait de donner sa démission, se soit cru obligé de revêtir de sa signature un jugement aussi impolitique que rigoureux. Il valait mieux se retirer le 6 que de prendre part le 7 à un acte de cette nature; un homme qui a quelque prévoyance cherche du moins à gagner en

popularité ce qu'il perd en pouvoir; mais se priver soi-même de tous les regrets est d'un stoïcisme peu commun. M. Pasquier avait bien marqué sa retraite par la destitution de M. Dupont de l'Eure; je croyais trop d'esprit à M. Royer-Collard pour penser qu'il suivît un pareil exemple. Au reste, le secret de cette grande disgrâce n'en sera bientôt plus un; la presse doit faire tout connaître; le jour de la publicité éclaircit tôt ou tard les événemens les plus mystérieux, il dévoile les petites intrigues comme il dévoile les grands attentats.

Me voilà tout naturellement amené à une brochure du général Donadieu (1), qui est depuis trois jours le sujet de toutes les conversations et qui agite vivement les esprits. Il est désormais impossible que tout ne soit pas connu sur cette horrible catastrophe de Grenoble, dont le souvenir glace encore tous les cœurs. Déjà une affreuse clarté brille sur ces scènes de deuil et de mort, et bientôt elles apparaîtront dans toute leur horreur aux regards de la France et de l'Europe épouvantée. Le sang français a rougi les échafauds, et ceux qui l'ont versé se reprochent mutuellement de l'avoir répandu; le ministère en accuse la violence du général; le général en accuse l'imprévoyance du ministère. Nouvel Oreste, il s'étonne, il s'indigne des cruautés qu'on lui impute, et semble s'écrier :

. . . . Quoi! ne m'avez-vous pas,
Vous-même, ici, tantôt, ordonné leur trépas?

Il règne dans l'écrit du général Donadieu une violence d'expression dont il aurait dû s'abstenir. L'honnête homme injustement accusé s'élève quelquefois à une indignation vertueuse; mais il rentre bientôt dans le calme que donne toujours une conscience sans remords. Plus l'affaire est

(1) Paris, Delaunay, libraire, au Palais-Royal. Prix : 1 fr. 50 cent., et, par la poste, 1 fr. 80 cent.

grave, plus je m'efforcerai d'en parler sans passion; plus je chercherai à maîtriser le mouvement qui transporte tout homme généreux à la vue de Français égorgés sur le champ de la guerre civile et sur l'échafaud. Dans la première partie de sa brochure, M. le général Donadieu fait un crime au ministre de la police de n'avoir pas découvert la conspiration de Grenoble; mais, pour attaquer son ennemi avec avantage, il fallait qu'il commençât par prouver la réalité de cette conspiration. Or, je le demande à tout homme de bonne foi, quelle preuve en donne le général Donadieu? Il nous dit bien qu'en 1815, il fut tenu à Paris, par les hommes qui avaient joué un rôle dans les cent jours, un grand conseil d'indépendance nationale, où il fut arrêté qu'il fallait tenter un grand mouvement sur toute la surface de la France, appeler la nation aux armes, et arborer les enseignes tricolores sous les auspices d'Eugène Beauharnais; il ajoute que Lyon et le Dauphiné furent les deux points choisis pour centre d'opération; que l'Auvergne, la Franche-Comté, le Bourbonnais et la Bourgogne devaient se lier au mouvement, tandis que les autres provinces de la France suivraient également les progrès de l'insurrection; enfin il affirme que de grands personnages attendaient en Suisse le moment de se mettre à sa tête pour marcher sur Paris, renverser le gouvernement des Bourbons et proclamer Napoléon II.

Voilà des assertions, mais qui en garantit la vérité? le témoignage seul du général Donadieu. Elles sont cependant assez extraordinaires, assez invraisemblables pour être appuyées d'autorités importantes. A qui persuadera-t-on que de grands conseils se soient tenus dans la capitale; que de grands personnages, sur lesquels toute la police diplomatique de l'Europe a les yeux ouverts, se soient rendus en Suisse, se soient même cachés dans les murs de Grenoble; que des agens d'insurrection aient parcouru toutes nos provinces gémissantes sous le sceptre de fer des cours prévôtales et sous la surveillance de tous les gendarmes;

qu'ils aient organisé des plans de révolte et de levée en masse ; que toute la population française ait été séduite, excitée, mise en mouvement, sans que, d'un seul point de l'Europe et de la France, il en soit parvenu le moindre rapport, sans qu'on ait soupçonné le moindre vestige d'insurrection, sans qu'on en ait aperçu la moindre trace? En vain le général Donadieu affirme-t-il que le 4 mai, jour où éclata la conspiration de Grenoble, il y eut, dans toute la France, des symptômes marqués d'effervescence et de révolte ; mille dénégations positives lui arriveront de tous les départemens, et même de ceux où les fureurs de la réaction se faisaient le plus vivement sentir. Le duc de Feltre, qu'on n'a certes jamais accusé d'un excès de confiance, s'efforçait lui-même de calmer M. le général Donadieu, et ne semblait regarder ses sinistres présages que comme des visions fâcheuses ; mais le général reconnaît lui-même, page 22 de son Mémoire, qu'il eût été facile de prévenir les événemens de Grenoble, *qu'une seule patrouille de gendarmerie, dans les cantons insurgés, pouvait le faire*, et c'est au ministre qu'il adresse ce reproche. Mais pourquoi le général Donadieu, qui était sur les lieux, qui avait prévu, qui connaissait, qui devait connaître le moindre mouvement, n'a-t-il pas envoyé cette patrouille? Il a beau nous dire qu'il demandait vainement des légions de soldats : une patrouille pouvait tout empêcher, et quelque peu de troupes qu'eût le général Donadieu, il avait bien assez de gendarmes pour former une patrouille ; il avait bien assez de pouvoir pour l'envoyer dans les cantons insurgés. Sa seule présence, et c'est lui-même qui le déclare, eût empêché un événement qui pouvait coûter la vie à des milliers de Français, en a fait périr plus de cent sur le champ de bataille, et vingt-six sur l'échafaud, et il n'est point venu alors dans l'idée du général Donadieu de faire partir cette patrouille tutélaire? Puisqu'il prenait sur lui de faire venir un régiment de Valence, il pouvait bien aussi se permettre de commander un piquet de gendarmes.

Dans la seconde partie de sa brochure, M. le général Donadieu essaie de se justifier des cruautés qu'on lui a reprochées, et il prétend n'avoir exécuté que des ordres. Seulement il passe sous silence ce terrible arrêté par lequel il ordonnait que tout individu qui donnerait asile à un

conspirateur, serait mis à mort et que sa maison serait rasée. Ce triste souvenir de la démolition de la seconde cité du royaume, ordonnée par Collot-d'Herbois, n'est justifié par aucun ordre, pas même par une dépêche télégraphique. Je parle de dépêche télégraphique, parce que le général prétend qu'ayant sollicité la grâce de sept malheureux paysans, M. le ministre de la police lui répondit, par le télégraphe, *qu'il fallait les tuer sur-le-champ*. J'oserai dire à M. Decazes que c'était le premier reproche auquel il dût répondre. Toute son âme a dû se soulever, tout son sang a dû se glacer dans ses veines à la lecture de cette terrible accusation; il ne devait pas prendre un instant, une minute de repos, sans l'avoir repoussée; la presse même devait lui paraître trop lente pour se justifier aux yeux de son pays d'une telle attrocité. Je l'ai remarqué avec douleur, le premier jour M. Decazes s'est borné à répondre au reproche de n'avoir pas envoyé de troupes à Grenoble, quand le général Donadieu lui en demandait; ce n'est que le lendemain qu'il s'est expliqué sur la dépêche. *Le Moniteur* reproche avec raison au général de l'avoir falsifié; dans d'aussi graves matières, la valeur des mots est grande; ils étaient assez terribles sans qu'il fût besoin d'y ajouter encore. La dépêche, délibérée en conseil des ministres, dit *le Moniteur*, commençait en ces termes: « Aucune grâce ne doit être accordée. » Il était difficile, en effet, de penser que des hommes d'état s'exprimassent comme des bourreaux; mais ces mots: « Aucune grâce ne doit être accordée, » me suggèrent une bien douloureuse réflexion: si l'expression en est moins cruelle, le résultat n'en fut pas moins terrible. Eh quoi! vous l'avez proclamé vous-même à la tribune: « Trois cents paysans » égarés, dont un tiers ignorait le motif pour lequel on lui » avait fait prendre les armes, et croyait (le fait a été positivement reconnu) venir assister à des fêtes et à des » réjouissances, ont été les auteurs de ce mouvement séditieux; » et quand un général, dont vous blâmiez vous-même l'exagération, vous demande la grâce de sept de ces malheureux paysans, il ne vous vient pas dans l'idée qu'ils pouvaient bien faire partie de ceux qui croyaient aller à des fêtes, et vous les envoyez à la mort! et vous répondez: Au-

cune grâce ne doit être accordée ! *L'ordonnance du 5 septembre n'était pas signée*, avez-vous ajouté. Cette explication pourra paraître faible : eh bien ! je l'adopte ; je le reconnais ce terrible empire des circonstances auquel sont forcés de céder les hommes placés au timon de l'état; je sais qu'ils sont entraînés par cette pente irrésistible des événemens qui les dominent ; qu'ils immolent malgré eux à la politique les plus douces affections du cœur et les sentimens les plus sacrés de la justice ; vous étiez alors sous le joug d'hommes qui demandaient du sang, vous étiez vous-mêmes sous la terreur ; mais si vous avez failli au jour des orages, reconnaissez donc, qu'en d'autres temps, d'autres hommes ont pu faillir aussi. Ne rouvrez pas les annales sanglantes de nos révolutions ; ne ravissez plus toute illusion à l'espérance, et ne lancez pas du haut de la tribune des arrêts de proscription contre des hommes qui cédèrent comme vous à ce terrible empire du moment : qui furent entraînés, séduits, épouvantés, et qui n'ont peut-être à se reprocher, comme vous, que d'avoir répondu : « Aucune grâce ne doit être accordée. »

Oui, je compatis à l'homme d'état qui se trouve dans de si cruelles positions ; mais je veux qu'à son tour il se montre sensible au malheur de ceux qui l'ont devancé. Cette leçon sera-t-elle encore perdue pour le pouvoir ? Reconnaîtra-t-il enfin que la France, sans institutions, est toujours suspendue sur l'abîme ? Saura-t-il distinguer les vrais amis de la France et du trône constitutionnel ? Ils demandent, non, comme leurs adversaires, que des têtes tombent ; ils ne veulent ni de réactions cruelles, ni de sanglantes expiations. Ils invoquent le repos et la paix ; ils appellent à grands cris la stabilité ; ils sollicitent des garanties pour tous, même pour leurs ennemis.

Le ministre qui est aujourd'hui en butte à de si violentes attaques a trouvé dans les écrivains libéraux, sinon des apologistes, au moins des défenseurs ; ils l'ont soutenu, ils l'ont plaint ; et il y a deux jours les journalistes à ses gages les traitaient encore de factieux, d'artisans de trouble et de révolution. C'est ainsi que les ministériels servent et que les libéraux se vengent.

Je suis, etc. E.

NOTES HISTORIQUES.

Le 1er. *septembre*. Hier, pour la vingtième fois, on disait que M. Dessolles était brouillé avec M. Decazes; aujourd'hui, pour la quinzième fois, on répète que ces deux excellences sont réconciliées. On suppose que l'influence de M. le ministre de l'intérieur l'emporte sur le pouvoir de tous les autres ministres réunis; je le crois. Cependant le président du conseil est bien quelque chose aussi; c'est lui qui présente ordinairement au roi le résultat des conférences ministérielles qui ont lieu chaque jour; et l'honorable caractère du général Dessolles ne permet pas de supposer qu'il se soit résigné à jouer le simple rôle de confident, ou plutôt de compère, qu'on lui attribue dans quelques salons du faubourg St.-Germain.

Pour la vingtième fois aussi, on renouvelle ce soir le bruit de la retraite de M. Gouvion-St.-Cyr. L'état de sa santé, dit-on, l'a déterminé à rendre le portefeuille de la guerre. On lui désigne dix successeurs différens; on nomme tour à tour, MM. Daru, le général Ricard, le maréchal Soult, le maréchal Davoust, le maréchal Suchet, le général Mathieu Dumas, etc., etc. La plupart de ces noms semblent choisis pour faire regretter le ministre actuel, qui conservera probablement son portefeuille, et qui n'a pas besoin, pour être apprécié, de nous faire menacer des successeurs qu'on lui donne.

2 *septembre*. Les troubles de Manchester, les réunions des réformateurs et les deux expositions du Louvre, conduisent en France et particulièrement à Paris tous les Anglais qui ont peur ou qui sont curieux. On évalue à quinze mille le nombre de ceux qui sont arrivés dans la capitale depuis le 25 du mois dernier. C'est une chose bien digne de remarque que la situation actuelle de la France: pendant quatre années ce beau pays a été à la merci de l'Europe, qui l'a exploité comme chacun sait; depuis que nous nous trouvons délivrés des garnisons étrangères, les ultras ne cessent de répéter que nous sommes sur un volcan, et que le signal d'un bouleversement général en Europe va partir du fond de quelques-unes de nos provinces. Eh bien! malgré les

contributions immenses que nous avons payées, malgré les malheurs de toute espèce que nous avons éprouvés, malgré les dénonciations, les calomnies, les cris de rage de ces hommes monarchiques qui ne trouvent qu'en Suisse des Français dignes d'eux, la France est plus que jamais le premier pays de la terre; et Paris, centre des arts, des sciences et des lumières, est devenu la capitale du monde civilisé.

3 *septembre*. Lorsqu'il y a quinze mois environ, les chambres adoptèrent la loi qui a prescrit l'organisation des compagnies de vétérans, toute la France jeta un cri de joie. On devait donc s'attendre à voir cette loi salutaire s'exécuter sans délai, et l'on aimait à penser que ces vieux guerriers, qui ont parcouru l'Europe en vainqueurs, ne seraient plus oubliés dans leurs glorieuses retraites. Vain espoir! J'ai appris ce matin que, dans les bureaux de la guerre, on n'avait pas même songé à préparer le travail pour l'exécution de la loi relative aux vétérans. Les ministres ont-ils donc la faculté de ne faire exécuter les lois qu'au moment où cela leur convient?

4 *septembre*. Madame la duchesse douairière d'Orléans a parcouru aujourd'hui le salon et l'exposition des produits de l'industrie; elle était entourée d'un nombreux domestique, et les laquais qui précédaient son altesse obligeaient insolemment les citoyens qui se trouvaient sur leur passage à se ranger de côté et à mettre chapeau bas. Ils ont rencontré plusieurs récalcitrans : si les gens de madame la duchesse s'en fussent rapportés à la politesse naturelle des Français, personne ne se serait fait prier pour lui rendre les hommages que méritent son sexe, son âge et les éminentes qualités qui la distinguent.

5 *septembre*. On a remarqué aujourd'hui, au Champ-de-Mars, que les courses de chevaux et la distribution de prix étaient présidées par M. Decazes, et que *Monsieur*, comte d'Artois, et *Madame*, duchesse d'Angoulême, y avaient assisté. Son Excellence était placée à côté de LL. AA. RR., qui, plusieurs fois, lui ont adressé la parole.

On continue à parler du retour des jésuites, qui, en rentrant, ne feraient que changer de noms, et se couvriraient provisoirement du manteau des frères ignorantins.

6 *septembre*. Je revenais aujourd'hui du salon, où j'avais augmenté le nombre des curieux groupés vis-à-vis le ta-

bleau du général Lejeune; en traversant le Palais-Royal, mes yeux se portent involontairement sur un homme qui avait l'air étranger et qui se promenait seul : connaissez-vous cet homme, me dit un ami qui m'accompagnait ? — Non, vraiment. — Eh bien ! c'est ce même Mina, le *héros* du tableau que nous examinions tout-à-l'heure. — Quoi ! c'est ce fameux chef de guérillas, dont les bandes ont assassiné tant de Français ? — Lui-même, vous dis-je; j'en suis certain, et je peux même vous donner sur son compte des détails qui sont peu connus. — Je vous écoute.

— « Après son échauffourée de Pampelune, en 1814, à laquelle personne ne comprit rien, car on n'a jamais su quelles étaient ses intentions, Mina, qui avait le grade de maréchal-de-camp, vint chercher un asile en France. Il y pouvait rencontrer à chaque pas les parens, les amis, les compagnons de ceux que ses guérillas avaient égorgés au défilé de Salinas, et sur les chemins de la Navarre; mais ce motif ne le retint point, et le général Mina arriva à Paris avec un aide-de-camp, un secrétaire et une ou deux personnes à sa suite. A peine était-il dans la capitale qu'il fut arrêté sur la simple demande qu'en fit, à un commissaire de police, le ministre d'Espagne, M. le comte de Casa-Florez. Quelques personnes s'intéressèrent à Mina, sans qu'il le sut; elles firent des démarches pour empêcher qu'il ne fût livré à l'Espagne, où, comme tous les siens qui avaient été pris, il aurait été irrémissiblement fusillé.

» La démarche du comte de Casa-Florez fut présentée au gouvernement comme une sorte d'attentat politique, ou du moins comme une grave indiscrétion. Mina fut mis en liberté; et le ministre d'Espagne reçut des passe-ports avec l'invitation de quitter le territoire français. Ce n'est pas tout; il fut accordé à Mina une pension de six mille fr., et aux individus qui l'accompagnaient un traitement proportionné. Ils partirent ensuite, tous ensemble, pour Bar-sur-Aube, qui leur fut indiqué comme une espèce de cantonnement. Mina, de retour à Paris, a conservé sa pension de six mille francs, tandis que les officiers généraux espagnols les plus anciens, qui sont réfugiés en France, et qui firent cause commune avec nous, sont traités avec une extrême parcimonie : les ministres, les vices-rois, les lieutenans-généraux, ont cent

soixante francs par mois ; les maréchaux de camp, cent francs ; les colonels, cinquante francs, et les employés, trente francs. Ils sont, d'ailleurs, sévèrement cantonnés dans des dépôts, et scrupuleusement surveillés par la gendarmerie.

» Mina, au contraire, vit tranquillement à Paris. Il est rare de ne pas le rencontrer dans les lieux les plus fréquentés. Ce n'est point un homme remarquable par des talens acquis. Sa carrière militaire offre beaucoup de traits de courage et de présence d'esprit dans le danger. Il a fait supérieurement la guerre de partisan, et il s'est souvent signalé par sa cruauté personnelle envers les Français.

» Son neveu, François-Xavier Mina, avait un peu plus d'éducation ; il était capable de concevoir et d'exécuter de grands desseins. Pris par les Français au commencement de la guerre, il ne fut rendu à la liberté qu'à la restauration de 1814. Il accompagna son oncle dans la folle entreprise de Pampelune, se sauva en France avec lui, et partit enfin pour l'Amérique, où il a été pris et fusillé. »

Ces détails m'ont paru assez curieux pour être consignés ici. J'ignorais, je l'avoue, que les secours accordés par la chambre aux réfugiés espagnols, fussent répartis ainsi qu'ils le sont ; et, malgré l'assurance positive que j'en ai reçue, j'ai de la peine à croire qu'on donne six mille francs par an à un Espagnol qui a fait périr des milliers de Français, tandis qu'on accorde à peine le quart de cette somme aux autres Espagnols, dont tout le crime consiste à avoir combattu et servi dans nos rangs, et qui, vingt fois peut-être, ont empêché le sang français de couler.

7 septembre. A quel état de nullité se trouve réduit le Théâtre-Français ? Les premiers sujets, les meilleurs acteurs de la comédie ont paru ce soir dans les *Femmes savantes* et *Nanine*, et, à l'exception de mademoiselle Mars, aucun ne s'est élevé au-dessus de la médiocrité. A quoi tient cet état de faiblesse et de décadence ? à l'organisation, aux règlemens du théâtre. L'autorité laisse subsister ces anciens règlemens, cette antique organisation, et de jour en jour les sujets deviennent plus rares. On dirait que les personnes qui sont chargées de la surveillance de nos principaux théâtres font tout ce qu'elles peuvent pour y perpétuer les mauvais comédiens.

8 *septembre*. L'époque où nous vivons n'est pas poétique ; cependant, malgré les élections, malgré les intrigues des agens du ministère, malgré les injures, les calomnies, les menaces et les lamentations des ultras, on lit encore avec empressement les bons vers lorsqu'on en trouve. La magnifique traduction de *la Jérusalem délivrée* (1), de M. Baour-Lormian, prend une bonne part des conversations des foyers et des salons, et l'édition s'écoule avec autant de rapidité que s'il s'agissait d'un pamphlet politique. Avez-vous parcouru ma *Jérusalem*, disait l'auteur ce soir, au foyer de l'Opéra, à un poëte de ses amis ? — Je ne l'ai pas encore achevée; dans la matinée, j'ai lu le quatorzième et le quinzième chants, et j'avoue que je ne connais rien de plus beau. — Oh! il y a quelque chose de plus merveilleux encore.... — Quoi donc? — C'est le seizième chant; lisez, et vous verrez s'il n'est pas supérieur à tout ce qui précède.

Cette traduction, si riche de beaux vers et de poésie, occupera bientôt les journaux quotidiens. Les journaux ultras avaient d'abord pris la résolution d'apprécier à sa valeur le mérite de l'ouvrage, c'est-à-dire, d'en faire l'éloge; mais, par réflexion, il en a été autrement décidé. On s'est aperçu que l'épître dédicatoire au roi était patriotique; on a remarqué que la note historique sur le Tasse était écrite dans des sentimens libéraux; que de plus elle était l'ouvrage de l'un de ces *jeunes barbares*, M. Buchon, qui fut arrêté à l'affaire de l'école de droit, et qui était si criminel qu'il fut impossible de le traduire même à la police correctionnelle: enfin nos journalistes ultras ont poussé l'esprit d'observation jusqu'à remarquer que M. Baour-Lormian avait supprimé l'*article* qui réunissait autrefois les deux noms qu'il porte; en conséquence ses vers ont été déclarés mauvais et son ouvrage détestable. Un rédacteur

---

(1) *La Jérusalem délivrée*, par M. Baour-Lormian, 3 vol. in-8°., imprimée sur papier fin d'Angoulême par Didot jeune, ornée de quatre figures. Prix : 21 francs; et franc de port, 25 fr. 50 cent.

Le même, papier vélin. Prix : 42 fr.; et franc de port, 46 fr. 50 c.

Il en a été tiré quelques exemplaires sur grand papier vélin raisin avec les eaux-fortes, figures avant la lettre et après. Prix : 100 fr.

A Paris, chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 243.

des *Débats* avait été chargé de rendre compte de la *Jérusalem délivrée ;* mais, comme on a craint que ce rédacteur n'eût, par hasard, un peu de conscience littéraire, on lui a retiré le poëme, et c'est un autre que lui qui fera les articles.

Voilà donc M. Baour-Lormian atteint et convaincu de libéralisme. Nul doute alors que ce ne soit un méchant poëte. Cette proposition sera clairement démontrée la semaine prochaine par les gazettes du parti.

9 *septembre*. Les Anglais se montrent moins scrupuleux que nous envers l'illégitime roi d'Haïti. Une lettre de Saint-Domingue, qu'on m'a communiquée ce matin, annonce que sir Homes-Popham, commandant la station anglaise de la Jamaïque, s'est rendu au Cap pour faire sa cour à Christophe. Lady Popham y était allée quelque temps auparavant, et la reine l'avait accueillie avec tant de bonté, que l'amiral britannique a cru devoir se transporter en personne auprès de S. M. noire, pour lui faire agréer l'hommage de son respectueux dévouement.

10 *septembre*. — Une indisposition du roi, qui, heureusement, ne présente aucun caractère de gravité, a encore retardé la revue de la garde nationale, qui devait avoir lieu aujourd'hui. Tous les ordres nécessaires avaient été donnés, et un général en chef, la veille d'une bataille, ne prend pas des mesures aussi sévères, aussi précises que celles qui avaient été adoptées par les chefs ou les sous-chefs de légion. Si l'on soumettait à l'épreuve du système interprétatif de MM. Hua, Vatisménil, Marchangy et compagnie, les instructions diverses, les ordres du jour qui ont été publiés, il serait facile d'en tirer cette conclusion : Que l'on était disposé à considérer comme de mauvais citoyens, les gardes nationaux qui auraient laissé apercevoir la chaîne de leur montre, et à traiter de révolutionnaires ceux qui n'auraient pas été coiffés d'un bonnet à poil.

E. D.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

POÉSIE.

LE RETOUR DANS LA PATRIE.

AIR : Suzon sortant de son village ;
Ou : Votre fortune est faite.

Qu'il va doucement, le navire
A qui j'ai confié mon sort !
Au rivage où mon cœur aspire,
Qu'il est lent à trouver un port !
France adorée !
Douce contrée !
Mes yeux cent fois ont cru te découvrir.
Qu'un vent rapide
Soudain nous guide
Aux bords sacrés où je reviens mourir.
Mais enfin, le matelot crie :
Terre ! terre ! là-bas ; voyez !
Ah ! tous mes maux sont oubliés.
Salut à ma patrie ! (*ter*.)

Oui, voilà les rives de France.
Oui, voilà le port vaste et sûr,

Voisin des champs où mon enfance
S'écoula sous un chaume obscur.
France adorée!
Douce contrée!
Après vingt ans enfin je te revois.
De mon village
Je vois la plage,
Je vois fumer la cime de nos toits.
Combien mon âme est attendrie!
Là furent mes premiers amours,
Là ma mère m'attend toujours.
Salut à ma patrie!

Loin de mon berçeau, jeune encore,
L'inconstance emporta mes pas
Jusqu'au sein des mers, où l'aurore
Sourit aux plus riches climats.
France adorée!
Douce contrée!
Dieu te devait leurs fécondes chaleurs.
Toute l'année,
Là, brille ornée
De fleurs, de fruits, et de fruits et de fleurs;
Mais là ma jeunesse flétrie
Rêvait à des climats plus chers.
Là je regrettais nos hivers.
Salut à ma patrie!

J'ai pu me faire une famille,
Et des trésors m'étaient promis.
Sous un ciel où le sang petille,
A mes vœux l'amour fut soumis.
France adorée!
Douce contrée!
Que de plaisirs quittés pour te revoir!
Mais sans jeunesse,

Mais sans richesse,
Si d'être aimé je dois perdre l'espoir,
De mes amours, dans la prairie,
Les souvenirs seront présens :
C'est du soleil pour mes vieux ans.
Salut à ma patrie!

Poussé chez des peuples sauvages,
Qui m'offraient de régner sur eux,
J'ai su défendre leurs rivages
Contre des ennemis nombreux.
France adorée!
Douce contrée!
Tes champs alors gémissaient envahis.
Puissance et gloire,
Cris de victoire,
Rien n'étouffa la voix de mon pays.
De tout quitter mon cœur me prie :
Je reviens pauvre, mais constant.
Une bêche est là qui m'attend.
Salut à ma patrie!

Au bruit des transports d'allégresse,
Enfin le navire entre au port.
Dans cette barque, où l'on se presse,
Hâtons-nous d'atteindre le bord.
France adorée!
Douce contrée!
Puissent tes fils te revoir ainsi tous!
Enfin j'arrive,
Et sur la rive,
Je rends au ciel, je rends grâce à genoux.
Je t'embrasse, ô terre chérie!
Dieu! qu'un exilé doit souffrir.
Moi, désormais, je puis mourir.
Salut à ma patrie!

P.-J. de Béranger.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Troisième lettre.)

J'ai indiqué, à la fin de ma lettre précédente, la faction qui, en 1814, s'agitait autour du gouvernement du roi.

Ce sont les fautes de cette faction que j'ai maintenant à retracer. Mais précisément parce qu'elle se verra seule attaquée, elle voudra, comme elle le veut toujours, rendre l'autorité royale solidaire de ses erreurs. Je répète donc ici que, non-seulement pour me conformer aux principes fondamentaux de toute monarchie constitutionnelle, mais parce que telle est ma conviction profonde et sincère, je n'attribue les imprudences et les fausses mesures de 1814 qu'à un ministère faible, dominé par une faction violente : tout ce qui dans les ordonnances, dans les proclamations, dans les actes du gouvernement, a paru favoriser la contre-révolution, ou s'écarter de la charte, était contraire aux intentions du monarque. Le 5 septembre et la loi des élections le prouvent assez. Le mal est venu des dépositaires subalternes du pouvoir, la réparation est venue du roi.

Si la faction, qui en 1814 menaçait les libertés nationales, se fût composée uniquement d'hommes restés étrangers, depuis l'origine de nos troubles, à tous les gouvernemens qui avaient régi la France, elle eût été très-peu redoutable. Séparée du reste de la nation par les souvenirs et les habitudes, parlant une autre langue, ayant d'autres mœurs, professant d'autres doctrines, elle eût paru dans son petit nombre, sa caducité, sa faiblesse, et n'eût été que ridicule, au lieu d'être alarmante. Mais dès les premiers momens du retour des Bourbons, et sous les auspices du président provisoire, cette faction s'était recrutée de plusieurs apostats du régime qui venait d'être détruit, gens qui n'a-

vaient trahi le despote que sous la condition expresse de ne pas renoncer au despotisme, et qui, avec le zèle d'une servilité qu'ils ne voulaient point laisser oisive, faisaient hommage, à un pouvoir constitutionnel, des traditions et des expériences d'un pouvoir arbitraire. Durant les dernières années de Bonaparte, les principes impériaux s'étaient tellement rapprochés des principes contre-révolutionnaires, qu'il était assez difficile de les distinguer. Le discours du conquérant, contre l'idéologie, à son retour de Moscou, figurerait très-bien aujourd'hui parmi les articles de *la Quotidienne*, et ne déparerait aucune livraison du *Conservateur* (1). Les adorateurs du pouvoir avaient répondu à ce signal; et comme, dans leurs rangs, se trouvaient des membres de presque toutes les familles privilégiées, la restauration avait rétabli naturellement l'union dans ces familles, et fondu en un seul parti les ennemis de la liberté en 1789 et en 1814.

Formée ainsi de deux classes d'hommes, unis d'intérêts et de système, et dont les uns avaient toujours prêché l'arbitraire, tandis que les autres l'avaient pratiqué, la faction opposée à la charte exerçait sur le gouvernement et le ministère un empire indirect et interrompu, mais qui n'était pas méconnaissable. Plusieurs des ministres en disaient beaucoup de mal; mais elle n'en arrachait pas moins

(1) « C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en » recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces ba- » ses fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois » à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, » qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle » France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le » régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe » d'insurrection comme un devoir? qui a adulé le peuple, en le » proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? » qui a détruit la sainteté et le respect des lois, etc. » Discours au conseil d'état, du 20 décembre 1812. M. de Bonald ou M. Frayssinous ont-ils jamais rien dit de plus fort?

à l'autorité des actes contraires à sa conviction, et destructifs de la confiance publique.

Elle avait commencé par lui faire commettre une grande faute, en l'engageant à repousser des couleurs que les plus belles époques de la liberté et les plus glorieux souvenirs de la victoire rendaient nationales. Cette réprobation d'un signe qui avait présidé à la destruction de la Bastille, et qui avait flotté sur les remparts de toutes les capitales conquises, avait profondément affligé l'armée; et, ce qui était plus fâcheux pour la stabilité du gouvernement, il en était résulté que ces couleurs proscrites étaient en quelque sorte un talisman d'insurrection, dont le premier factieux pouvait s'emparer. On a eu l'occasion de se convaincre des suites funestes de cette imprudence, lors de l'arrivée de Bonaparte.

Dans l'administration journalière, la même faction forçait sans cesse les ministres à se plier malgré eux à ses caprices.

Ainsi, pour en citer au hasard quelques exemples, les orphelines de la légion-d'honneur se virent disputer les biens qui étaient le prix du sang de leurs pères. Une ordonnance remit en question leurs droits à la reconnaissance nationale; et cette ordonnance néanmoins n'était point conforme au système ministériel; car le ministère la fit incontinent révoquer.

Les invalides, objets de la même malveillance, furent moins heureux que les familles des légionnaires. Plus de mille de ces braves mutilés furent chassés de France, sous le prétexte que le pays de leur naissance était redevenu étranger. Quinze cents autres, nés sur notre sol, furent renvoyés dans leurs foyers avec des pensions honteusement modiques. On osa proposer la réduction de plusieurs succursales de ce respectable établissement. Ce ne fut qu'en s'appuyant sur l'indignation publique que le ministère put s'y refuser.

Il eut encore moins de succès dans son opposition à une

autre ordonnance, qui attribuait les places de l'école militaire à la *fidèle noblesse*, c'est-à-dire à celle qui, pendant vingt ans, s'était déclarée en état de guerre contre la France.

Louis XVI n'avait eu que quatre compagnies des gardes du corps. On en créa six. Ce prince, long-temps avant la révolution, avait supprimé les compagnies rouges. On les rétablit.

Ce que la faction obtenait pour le militaire, elle l'obtenait de même pour le civil.

Les règlemens relatifs aux fêtes religieuses, règlemens qui empiétaient sur le domaine de la loi, furent imposés à un ministre qui ne les signa qu'avec répugnance. Les restrictions à la liberté de la presse, ces restrictions qui semblaient déceler des intentions si peu libérales, et qui, par une coïncidence malheureuse, furent à la fois la première proposition du gouvernement et la première violation de la charte, ne prirent point naissance dans le ministère. Si l'un des ministres s'y attacha ensuite, par amour-propre de rédacteur, plusieurs de ses collègues les avaient hautement désapprouvées. Mais leur désapprobation même démontrait qu'une influence plus forte qu'eux l'avait emporté sur leur opposition. Le public n'était point rassuré par des épigrammes, quelques spirituelles qu'elles fussent, et l'on aurait voulu, pour le maintien de la constitution, un ministère qui sût empêcher ce qu'il blâmait.

D'ailleurs, il y avait, dans ce ministère, une minorité qui semblait partager les désirs et les opinions de la faction que j'ai indiquée, et cette minorité devenait quelquefois majorité.

Deux ministres, dont l'un, après avoir publié, durant son émigration, des ouvrages trop fameux par leur violence, avait continué sous Bonaparte à recommander les principes du pouvoir absolu; et dont l'autre, resté dans sa patrie, y avait professé plus obscurément les mêmes doctrines, saisissaient toutes les occasions d'attaquer, par des

insinuations assez peu détournées, le nouvel ordre de choses établi en France.

Tantôt ils comparaient la charte, résultat des lumières et de la philosophie du siècle, la charte, heureuse et sage combinaison de la prérogative royale et des droits civiques, aux ordonnances des rois de France, dans les temps de la féodalité; et la nation, sous Louis XVIII, après 1789, aux serfs affranchis par Louis-le-Gros. Tantôt ils remplissaient le préambule des lois (1) d'allusions propres à ébranler la solidité des ventes nationales, et divisaient le peuple français en deux parties, dont l'une avait suivi exclusivement la ligne droite et irréprochable, tandis que l'autre, composée de tous les citoyens qui n'avaient pas adopté, pendant une révolution de vingt-cinq années, le système égoïste d'une inaction presque impossible, était frappée de réprobation et de défaveur; et, après un pareil outrage à l'opinion publique, l'auteur de cette insulte était décoré du titre de comte.

Un troisième ministre, homme d'esprit, disert, adroit, quand la colère ne l'égare pas, mais affectant pour les lumières tout le dédain d'un homme de cour, et perdant, par une extrême irritabilité, le fruit de son adresse, secondait fréquemment les intentions de cette minorité, sans partager en tout son absurde théorie, et seulement parce que cette théorie flattait les haines individuelles qu'il avait nourries pendant vingt ans d'ambition mécontente et d'amour-propre blessé.

La faction se sentait donc appuyée; et, voyant qu'elle dominait trop souvent le ministère, elle marchait en avant dans son imprudence et dans son audace, cherchant à rendre tout retour vers la modération impossible, en compromettant l'autorité.

Dans ses pamphlets et dans ses journaux, elle énonçait

(1) Voyez le préambule de la loi relative aux biens non vendus des émigrés.

des doctrines ou inquiétantes, ou offensantes pour la majorité du peuple français. Les propriétaires de la moitié de notre sol étaient alarmés. Nos guerriers, qui, sans doute, avaient pris part, contre leur gré, à des expéditions injustes, mais qui, néanmoins, ne pouvaient regarder leur obéissance aux ordres de leur chef comme un crime, ni leurs victoires comme une honte, nos guerriers dont les plus illustres, ayant concouru à la déposition de Bonaparte, se croyaient des droits aux ménagemens de l'autorité qui l'avait remplacé, se voyaient dénoncés par des libellistes accrédités, comme un ramas d'hommes sans morale, dévorés par un féroce égoïsme. Les premiers auteurs du mouvement national de 1789, qui avaient la conscience de leurs intentions, la mémoire de leurs sacrifices et celle de leurs efforts courageux pour que ce mouvement restât pur de tout excès, étaient injuriés, calomniés, voués à une proscription morale, présage d'une persécution plus active, dans des ouvrages dédiés à la famille royale (1).

Les royalistes exagérés faisaient plus : Ils jetaient du doute sur les intentions du roi lui-même. Ils semaient la défiance entre lui et le peuple, et troublaient ainsi l'heureuse harmonie qui aurait pu exister entre la nation et le monarque.

Le roi sentait cette triste vérité mieux que personne. Long-temps avant l'instant de la crise, il avait tâché, par plusieurs déclarations rassurantes, d'apaiser le mécontentement que devaient exciter tant de démarches inconsidérées. Mais les royalistes exagérés étaient toujours empressés à protester contre les efforts de sa sagesse. Ils opposaient à ses paroles publiques des révélations secrètes, et, pour la plus grande gloire de la monarchie, ils accusaient ouvertement le monarque de duplicité (2).

---

(1) Voyez les écrits de M. Hue.

(2) L'expérience du 20 mars ne les a pas corrigés : ils ont persisté dans leurs imprudences, en 1815 et 1816. Alors, comme aupara-

Quand il réitérait l'assurance que les propriétés nationales seraient inviolables, ils imprimaient *qu'aucune puissance humaine ne peut sanctionner ce qui est illégitime* (1). Quand il promettait la justice et l'oubli, ils rêvant, ils se sont appliqués à rendre le prince suspect à la nation, pour que la nation fût suspecte au prince. Je parcours les séances de la chambre introuvable; et je lis, au sujet de la restitution des biens du clergé, les phrases suivantes : « Il y a des pensées qui » existent entre un père et son fils, entre un bon peuple et son » roi. Quand je lis le testament de Louis XVI ; quand je vois les » regrets qu'il exprime d'avoir apposé sa signature à des actes qui » ont dépouillé l'église ; quand je songe que Louis XVIII nous a » lui-même fait distribuer le *fac simile* de cet admirable testa» ment, je sens quelle est la *véritable* pensée du roi. » Séance du 22 avril 1816. « Est-il bien sage et bien prudent, de forcer, » dans leurs derniers retranchemens, ceux qui aimeraient mieux » *suivre en silence* la carrière de restauration qu'a ouverte devant » eux la confiance publique? Est-il sage de forcer *à dire tout haut* » *ce que tout le monde sait, et ce qu'on cherchait à ne pas dire?* » Est-ce lorsqu'il s'agit de matières ecclésiastiques, de la restitu» tion des biens de l'église, de la dotation de ses ministres, qu'il est » convenable de supposer que les ardens défenseurs de ces prin» cipes sont en opposition avec la *véritable* volonté royale? Ils ont » quelques raisons de croire que ces idées, qui ne sont pas celles de » ce qu'on appelle le siècle, sont celles de la famille royale *et du* » *roi lui-même*. Ils croient le savoir par des *révélations* exactes et » sincères. » Ainsi, dans tous les temps, ces hommes se sont placés en hostilité avec la volonté déclarée du roi, et en dénonciation de sa volonté secrète : ils l'ont fait à la tribune, quand l'accès de la tribune leur était ouvert ; ils l'ont fait dans leurs journaux, quand ils étaient repoussés de la tribune ; et ce sont eux qui accusent les révolutionnaires, comme ils affectent de les nommer, d'avoir calomnié les intentions du monarque !

(1) Voyez plusieurs articles du Journal des Débats, de 1814 et 1815. Je n'ai pas les plus violens de ces articles en ma possession, mais j'en prends un que le hasard me fait retrouver, et je lis : « Le » roi a statué, à l'égard des biens nationaux, tout ce qu'il pouvait » statuer ; il a déclaré irrévocables les ventes qui en ont été faites ; » elles le sont....... Nous respectons sa parole sacrée ; mais ne de» mandez rien de plus. *Nulle puissance humaine ne saurait légiti-*

veillaient tous les souvenirs, ils menaçaient toutes les classes, la leur exceptée, de toutes les rigueurs, sous tous les prétextes. Quand il engageait M. de Châteaubriant à calmer les esprits, en proclamant la nécessité d'un attachement scrupuleux pour la charte, et qu'il accordait publiquement à cet ouvrage son approbation la plus illimitée, ils professaient avec affectation leur dissentiment et leur blâme (1). Rebelles à l'autorité qui voulait réparer leurs

---

» *mer ce qui est illégitime.* » Journal des Débats, du 9 octobre 1814. Qu'a-t-on dû penser quand on a vu ces mêmes journalistes se récrier, depuis les événemens du 20 mars, sur les craintes inspirées aux acquéreurs de biens nationaux, et attribuer ces craintes aux amis de la révolution, comme ceux qui brûlaient les châteaux en 1789 prétendaient que les propriétaires les incendiaient eux-mêmes pour avoir occasion d'accuser le peuple.

(1) Cette protestation des royalistes exagérés contre l'ouvrage de M. de Châteaubriant se trouve dans le *Journal Royal* de novembre ou décembre 1814. « M. de Châteaubriant, dit ce journal, fait » tenir aux royalistes un langage bien extraordinaire; quelques » propos inconsidérés, tenus dans les salons, ont donné lieu à cette » fiction qui n'est point heureuse. Nous y répondrons en disant que » les fidèles sujets du roi, émigrés ou restés en France, ne s'occupent ni de liberté, ni d'égalité ni du progrès des lumières. Ils oublient la révolution et ses crimes, la philosophie et ses erreurs, » leurs malheurs particuliers, les injustices publiques. Ils s'honorent » de leur détresse, et la vue du roi, assis sur le trône de ses ancêtres, » en adoucit les rigueurs. . . . Confondus dans la foule de ses sujets, » ils n'examinent point si la France avait, dans les temps reculés, » le gouvernement qu'elle a aujourd'hui; s'il convient mieux aux » Anglais qu'à nous; si la balance des trois pouvoirs était regardée » par tous les grands hommes de l'antiquité comme le chef-d'œuvre » de la politique; si nos auteurs célèbres ont eu tort ou raison » d'exalter les avantages du gouvernement représentatif; si on en » retrouve l'origine dans les cortès en Espagne, les états généraux » en France, les parlemens en Angleterre; s'il est un bienfait de la » civilisation; si, après les journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, dont les champs furent arrosés du sang des gentilshommes français, la noblesse devint inutile; si l'éloge qu'en fait » Gibbon, dans son ouvrage de la décadence de l'empire romain, » est bien mérité. Ils obéissent au roi.... M. de Châteaubriant

fautes, en même temps qu'elle répugnait à les en punir, ils persévéraient dans une marche qui conduisait la monarchie aux bords d'un abîme.

Et ce qu'ils faisaient ainsi dans la capitale n'était rien à côté de ce qu'ils essayaient en province. Ils réclamaient des droits, des préséances, des prérogatives que les nouvelles lois avaient abrogés (1). Ils annonçaient hautement l'époque prochaine qui devait les voir rentrer dans leurs biens (2).

» voudrait, pour éviter des récriminations, effacer des souvenirs, » détruire jusqu'à ces noms d'émigrés, de royalistes, de fanatiques, » de révolutionnaires, de philosophes. . . . . Il veut confondre les » hommes les plus vertueux et les plus honnêtes avec les plus grands » coupables. . . . . Nous avons exprimé les vœux des émigrés et des » royalistes : il ne veulent point d'amalgame. » J'ai cru cette protestation curieuse à rapporter, parce qu'elle montre à la fois ces royalistes par excellence, flétrissant d'un blâme sévère des principes approuvés par le monarque, et ces défenseurs de la charte et du gouvernement représentatif, prodiguant à ce gouvernement une sorte de dédain chevaleresque, parodié du moyen âge. Mais, dans cette parodie sérieuse, on aperçoit l'influence du temps qui modifie tout. Les prétentions littéraires s'y trahissent. L'amour-propre du 19e. siècle s'applaudit de rédiger si bien ce qu'il croit être les principes du 13e. : je dis ce qu'il croit être ces principes, car en réalité le 13e. siècle, intolérant, grossier, mais sincère et énergique, ne professait point les doctrines de servilité qu'on voudrait lui attribuer. Dans le même journal, M. de Châteaubriant est attaqué plus vivement encore. « Ou il rétractera, » y est-il dit, « ces lignes à jamais coupables, ou » il doit encourir le blâme général, quelles qu'aient été les considé» rations qui l'ont engagé à tenir ce dangereux langage. »

(1) Les journaux de 1814 ont tous raconté le scandale causé dans une église, par un ci-devant seigneur de village, qui voulait se faire apporter le pain bénit avant qu'il ne fût présenté au maire.

(2) J'ai trouvé, dans un journal français qui se publie en Angleterre, quelques extraits d'une correspondance de Paris, qui viennent tellement à l'appui de toutes mes assertions, que je ne puis me refuser à les transcrire. L'on ne soupçonnera pas ce journal d'avoir été rédigé sous l'influence soit de Bonaparte, soit de la liberté. Son auteur a de tout temps consacré sa plume à insulter l'un et à com-

A ces imprudences politiques se joignirent des insolences sociales aussi fâcheuses, quoique moins coupables, parce qu'elles étaient plutôt l'effet d'une habitude d'impertinence que d'un dessein prémédité.

Les classes que, dans notre état de civilisation, nous sommes convenus de nommer supérieures, sont entraînées, malgré elles, et indépendamment de tout système, à se considérer comme d'une autre espèce que le reste des hommes. L'atmosphère factice qui les entoure leur paraît plus pure que celle où la nature place le vulgaire. Elles prennent leurs préjugés pour des règles incontestables, leurs conventions pour de la morale, les sentences prononcées dédaigneusement par leur petit nombre pour des arrêts de la justice éternelle. Les opinions libérales elles-

---

battre l'autre. Mais son correspondant voyait juste sur les fautes de la cour, et ce qu'il en dit a d'autant plus de poids, qu'il se montre toujours zélé partisan de la monarchie et de la légitimité. « Je vous » ai déjà parlé depuis long-temps, écrit-il, de l'action d'une puis- » sance obscure qui pesait sur la France, dans un sens diamétrale- » ment opposé à la volonté du roi, qui tendait sans cesse à ré- » tablir le trône comme il était assis avant 1789, ou plutôt sous » Louis XIV.... De là une régence occulte, incessamment contraire à » la doctrine dont la France entière réclamait l'exclusive adop- » tion.... de là cette marche équivoque dans le gouvernement, que » cette faction dominait à son insu ; delà l'inexécution de toutes les » promesses; de là les entraves mystérieuses qui ont anéanti tous les » moyens de préservation... Le roi est rentré pour un petit nombre, » suivant les royalistes exclusifs. Il est remonté sur le trône, non » pas en faveur de ceux qui l'y ont appelé, mais uniquement pour » ceux qui sont rentrés, étonnés plutôt que ravis de revoir la » France. Ceux-là, qui ne considèrent le roi que comme un accident » dans la révolution qui vient de se faire, ne lui obéissent que lors- » qu'il leur donne : ils ne le considèrent comme roi, que lorsqu'il » voudra tonner, foudroyer les autres, et détruire une paix publi- » que fondée sur l'union de tous.... ils traversent ses ordres, inva- » lident ses instructions, et tout en criant, *Respect au roi, que le* » *règne du roi vienne*, ils donnent des ordres sous main et répan- » dent des instructions clandestines. » *Ambigu* du mois de mars 1815.

mêmes ne les guérissent pas toujours de cette manière de voir étroite et hautaine. Il reste aux privilégiés convertis des traditions d'arrogance qui leur coûteraient plus à déposer que leurs priviléges, et j'en ai vu qui se croyaient de bonne foi les plus ardens amis de l'égalité, et qui, au sein de leur démocratie de fraîche date, avaient conservé un ton de condescendance protectrice singulièrement en contradiction avec leurs principes.

A plus forte raison, ces airs d'une supériorité insultante devaient-ils caractériser les hommes restés fidèles aux maximes de l'aristocratie renversée. L'introduction de généraux, de ministres, sortis des rangs du peuple, leur semblait flétrir la pompe des palais rendus à leurs anciens maîtres; et, en recevant les auxiliaires que leur imposaient les circonstances, ils ne pouvaient se défendre de traiter ces auxiliaires comme des intrus. *Quel dommage*, disait tendrement un duc de l'ancien régime à l'un de nos guerriers les plus admirés, *quel dommage que vous n'ayez pas, comme l'un de nous, ce qui ne se donne point! Nous ne connaissons pas ces femmes*, disait une dame de la cour à lady Jersey, qui lui demandait le nom d'une duchesse de création récente, *ce sont des maréchales*.

Ainsi s'établissait entre les hommes de la révolution et les contre-révolutionnaires une division permanente, dont les symptômes éclataient à chaque instant, et qui préparaient une guerre à mort entre l'insolence et la force, la vanité et l'orgueil.

Quoi! devait se dire, et se disait en effet la nation blessée : c'est à ces classes privilégiées que nous devons les maux dont nous avons tant souffert; leurs scandales, leurs déprédations, leurs résistances, ont provoqué les bouleversemens dont tous les Français ont été victimes; elles ont repoussé les réformes paisibles que l'autorité désirait; elles ont lutté contre Louis XVI, renversé Turgot, Malesherbes, Necker et tous les ministres citoyens ; elles ont nécessité ces convocations de notables, où on les a vues défendre

leurs prétentions, en 1787 contre le roi, en 1788 contre le peuple, organisant alors les émeutes et sanctionnant de leurs éloges l'insubordination militaire; à l'assemblée constituante, leur opposition furieuse ou leurs votes perfides ont empêché le bien, aggravé le mal; elles ont sollicité l'invasion étrangère, abandonné le roi, accrédité contre lui les méfiances, amené le renversement du trône, la terreur, la destruction de la famille royale, compromis par leurs démonstrations insensées la vie de tous leurs concitoyens; et tout à coup elles reviennent interroger, condamner, juger, flétrir ceux qui ont défendu leur pays, mis un terme aux massacres, sauvé l'indépendance nationale, et conquis par des exploits immortels l'admiration de l'Europe entière.

Tant d'obstination, de menaces et d'outrages avaient produit vers le commencement de 1815 leur effet naturel, leur effet inévitable. Avant l'arrivée de Bonaparte, sans qu'on prévît, sans qu'on désirât cette arrivée, un mécontentement plus ou moins prononcé agitait toutes les classes.

Ceux qui avaient causé ce mécontentement cherchent aujourd'hui à se justifier par des assertions fausses ou des distinctions subtiles. Ce mécontentement, disent les uns, était fondé sur des hypothèses plutôt que sur des faits, et les calomnies de quelques factieux avaient seules accrédité des alarmes chimériques. Ce mécontentement n'existait pas dans la majorité de la nation, disent les autres; un petit nombre de malveillans s'arrogeaient le droit de parler en son nom, tandis qu'elle désavouait leurs diffamations et leurs libelles. Enfin suivant quelques-uns, qui à la vérité n'ont adopté ce système qu'en 1815, la cour n'avait point commis de fautes, et l'unique imprudence qu'elle eût à se reprocher était un excès de douceur et de clémence en faveur d'un peuple ingrat et rebelle.

J'examinerai ces différentes apologies dans ma quatrième lettre.

B. C.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE L'ANCIEN RÉGIME.

(SUITE.)

On ne cesse de répéter que la philosophie a corrompu nos mœurs, et que tout serait parfait si la raison humaine ne s'était révoltée contre les anciennes doctrines, et n'avait brisé le joug de l'autorité scolastique. C'est principalement la philosophie qu'on suppose appartenir d'une manière plus spéciale au dernier siècle, qui se trouve exposée à ce reproche. Cependant l'esprit philosophique ne s'est manifesté que vers le milieu du siècle, et l'on sait que la licence des mœurs date des dernières années du règne de Louis XIV; elle s'étendit sous la régence, et s'enracina sous le ministère du cardinal de Fleuri. Il a fallu vingt-cinq années de révolution pour épurer la morale publique, pour nous ramener au respect de la vertu, aux devoirs du citoyen.

Je ne veux pas dire que tous les vices soient aujourd'hui bannis de la société; qu'il ne se trouve plus d'ambition dans les âmes, ni d'égoïsme dans les cœurs, et que les passions mauvaises ne se réveillent plus par de soudaines explosions et des actes coupables. C'est un prodige que la religion elle-même ne saurait espérer; tout ce qu'on peut attendre de son influence, c'est de flétrir les vices, d'intimider le crime et d'accepter le repentir. Si jamais nous parvenons à un degré éminent de perfection morale, ce sera le fruit des lois fondées sur l'égalité, des institutions qui font aimer la patrie, surtout d'un système d'éducation publique propre à former des hommes et des citoyens. Une telle amélioration n'est réservée ni aux jésuites ni aux missionnaires.

Mais s'il reste beaucoup à faire pour la morale publique, il n'en est pas moins vrai que les âmes se sont retrempées au milieu des discordes civiles et des luttes pénibles que la nation a soutenues. Il y a quelque chose de si grand, de si beau dans l'amour de la liberté et de la patrie, que les hommes qui éprouvent cette passion sublime en deviennent meilleurs; elle les rapproche nécessairement de la vertu ; elle les dispose aux sentimens généreux, aux affections de la famille comme à celle de la cité. Aujourd'hui, les devoirs de père et d'époux sont mieux connus, mieux remplis qu'ils ne l'étaient autrefois ; ils le sont mieux, même dans les classes les plus élevées. Il y a plus de réserve dans les palais ; on n'y voit point le scandale qui s'affichait jadis sans mesure et sans pudeur. On ne dirait pas aujourd'hui, avec la comtesse de Sabran : « *Que Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'âme des princes et des laquais.* »

On nous accuse d'attaquer la mémoire de Louis XIV, parce que nous sommes loin de le regarder comme un monarque accompli, et qu'en rendant justice aux qualités qui l'élèvent au-dessus de la foule des rois, nous déplorons les fautes de son règne et les attentats de son despotisme. Nous savons le motif des éloges pompeux dont il est l'objet. C'est le pouvoir absolu qu'on divinise dans Louis XIV, et que, faute de mieux, l'on veut nous faire adorer. Tout homme qui ne baisse pas la tête devant l'idole monarchique, est en butte aux invectives d'un parti qui se trouve réduit à cette dernière ressource de l'impuissance. Tel libelliste qui n'échappe à l'oubli qu'à l'aide du mépris, répond aux raisonnemens par des injures, et ne s'aperçoit pas que l'impudence est la marque infaillible de la sottise. Mais ces ennemis de la vérité se consument en vains efforts ; nous ne cesserons jamais de lui servir d'interprètes.

L'une des plus graves atteintes portées aux bonnes mœurs, fut la conduite de Louis XIV envers ses maîtresses

et ses enfans naturels. La marquise de Montespan insultait par son luxe et ses hauteurs à la pénible résignation d'une reine modeste et vertueuse; et le faible monarque élevait les fruits d'un commerce adultère aux honneurs de la légitimité. Cependant Louis XIV soumettait sa raison et sa conscience aux dogmes religieux; il avait auprès de lui Bossuet et Fénélon. Quel bien faut-il donc attendre d'une foi aveugle et d'une piété peu éclairée? La philosophie, dites-vous, est impuissante à calmer les orages des passions; voyez ce que produit la religion!

A l'époque dont je parle, le système des priviléges était tellement perfectionné, que le vice même avait ses prérogatives. Ce seigneur français, qui appelait Dieu, « *Le gentilhomme d'en-haut*, » ne pouvait se croire assujetti envers lui aux mêmes devoirs que le peuple des croyans. Il pensait sans doute que de gentilhomme à gentilhomme la distance ne pouvait être considérable, et qu'il devait y avoir entre eux réciprocité d'égards. Cette opinion explique le mot d'une femme de la cour, devant laquelle on exprimait des doutes sur le salut de l'âme d'un homme élevé en dignité, et mort en odeur de philosophie. « *Vous n'y pensez pas*, répondit-elle, *Dieu y regardera à deux fois avant de damner un homme de cette qualité.* »

Je vois avec plaisir les efforts qu'on fait aujourd'hui pour rétablir l'empire de la religion; et quoique ces efforts paraissent maladroitement dirigés, quoiqu'ils aillent même contre leur but, du moins l'intention est louable; il serait pourtant à désirer que les ministres du culte catholique, que les princes mêmes de l'église fussent persuadés qu'il y a quelques lumières en France, quelque connaissance des temps passés; cela leur sauverait la tâche toujours un peu pénible de présenter comme vraies des assertions démenties par l'histoire. Ils vanteraient moins l'inflexible et consciencieuse sévérité du clergé français, dans *le grand siècle*, objet de leur admiration et de leurs regrets. Je vais

citer un exemple de l'indépendante austérité du corps épiscopal sous Louis XIV.

Le fameux livre de Quesnel venait d'être condamné à Rome par la bulle *Unigenitus*, dite de *la Constitution*. Cette bulle favorisait toutes les prétentions ultramontaines, et révolta l'opinion publique. Cependant elle fut acceptée par la grande majorité des évêques français; neuf d'entre eux seulement soutinrent l'honneur et les libertés de l'église gallicane. L'évêque du Mans, du Crevy, l'un des acceptans, disait: « *Je n'ai jamais lu le livre de Quesnel, mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien; et si par notre acceptation de la bulle nous avons mis la foi à couvert, nous n'y avons pas mis la bonne foi.* » Crillon, évêque de Vence, demandait à l'évêque de Boulogne, l'un des opposans, s'il prétendait corriger le pape. « *Croyez-vous*, répliqua-t-il, *que le pape soit incorrigible?* »

Le cardinal de Noailles ayant donné un mandement pour suspendre l'acceptation de la bulle, les acceptans en devinrent furieux. Rien ne peint mieux l'opinion qu'on avait d'eux, même à la cour, qu'une plaisanterie de la duchesse de Bourbon. Louis XIV se plaignait devant elle, chez madame de Maintenon, du chagrin que lui causait la division des évêques: « *Si l'on pouvait*, disait-il, *ramener les neuf opposans, on éviterait le schisme; mais cela ne sera pas facile.* — *Eh bien! sire*, dit en riant la duchesse, *que ne dites-vous aux quarante de revenir à l'avis des neuf! Ils ne vous refuseront pas.* On voit quelle idée on avait de la souple conscience des quarante prélats. L'évêque de Soissons, Sillery, mourut. Dans ses derniers momens, l'horreur des intrigues dont il avait été complice frappa son imagination; il déclama contre la bulle, exhalant ses remords par des hurlemens qu'on entendait de la rue. Le nonce du pape Bentivoglio était alors à Paris. Cet homme sans mœurs, d'une vie scandaleuse, entretenait publiquement une fille d'Opéra dont il avait un enfant qu'on vit

ensuite sur le théâtre, sous le nom de la *Duval*. Le public ne la nommait jamais que *la Constitution* à cause de son père, porteur de la bulle.

Telle est cependant l'époque qu'on nous représente comme l'âge d'or de l'église gallicane, de la religion et des mœurs. Le résultat d'un spectacle si révoltant était inévitable : la morale toujours inflexible fut exilée de la religion, il ne resta que le dogme et les pratiques. Cela peut suffire pour l'édification des dévots, mais non pour celle des hommes vraiment religieux.

En recueillant ces souvenirs, je trouve une anecdote dont le récit n'est pas sans intérêt dans le moment actuel. D'après une règle constamment observée, toute correspondance avec Rome était interdite aux membres du clergé. Aucun prélat n'y pouvait écrire que par la voie du ministre des affaires étrangères, qui devait voir les lettres et les réponses; cette permission s'accordait rarement. Le commerce nécessaire pour les bulles et les dispenses se faisait uniquement par les banquiers. En 1705, l'archevêque d'Arles, Mailly, depuis archevêque de Reims et cardinal, fut sévèrement réprimandé par Louis XIV pour avoir écrit de lui-même au pape et en avoir reçu un bref, quoiqu'il ne fût question que d'un présent de reliques. Les liaisons avec le nonce n'étaient pas moins interdites; prélats, prêtres ou moines ne le voyaient que pour causes connues du ministère. « Les bonnes lois ne manquent pas en France, ajoute l'historien, mais il n'y a point de ministre en faveur qui, pour étendre son pouvoir, n'en ait fait plier quelqu'une; et la longue compression d'un ressort en fait perdre l'élasticité. »

Comment Louis XIV, qui faisait une sévère réprimande à l'occasion d'un présent de reliques, aurait-il jugé la conduite des cardinaux, archevêques et évêques de France s'ils s'étaient concertés pour se plaindre au pape du gouverne-

ment du roi, pour lui dénoncer le relâchement des mœurs publiques, les progrès de l'irreligion, pour l'inviter à intervenir dans les affaires intérieures de l'état et à interposer son pouvoir entre le prince et le clergé? Pense-t-on que ce monarque eût souffert patiemment un pareil acte de rébellion, et qu'il n'eût pas pris des mesures vigoureuses pour faire rentrer dans le devoir les prélats insurgés? Je fais cette question aux signataires de la lettre dernièrement adressée au pape. Ils ne peuvent récuser un juge comme Louis XIV.

Tant que ce prince avait été occupé de ses amours, la cour avait été galante; aussitôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste et hypocrite. On s'était empressé aux fêtes, aux spectacles : on courut à la chapelle; mais le roi était toujours le Dieu à qui s'adressait un nouveau culte. Il ne tint qu'à lui de s'en apercevoir quelquefois. Un jour que ce prince devait venir au salut, les travées étaient pleines de dévots et de dévotes de cour; Brissac, major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes que le roi ne viendrait point et les fait retirer. Les travées se vident à l'instant, il n'y reste que trois ou quatre femmes. Un quart-d'heure après, Brissac replace les gardes. Le roi en arrivant est étonné d'une solitude si extraordinaire. Brissac lui en dit la raison, le roi en rit, et peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquait pour le salut, par le respect et la crainte qu'on témoignait pour sa personne.

Duclos, en parlant des motifs qui éloignèrent Louis XIV de la capitale du royaume, observe qu'il craignait d'exposer le scandale de ses amours aux yeux de la bourgeoisie, la seule classe de la société où la décence des mœurs subsistait encore. Il est donc évident que la corruption des mœurs nous est venue de la cour et des courtisans, qui ne se piquent nullement de philosophie. Les jésuites, les corps enseignans qui présidaient alors à l'éducation publique, n'é-

taient pas non plus des philosophes. C'est pourtant de leurs mains que sortit cette génération de *roués*, qui depuis le commencement du siècle donnèrent à la France le spectacle de leur ignominieuse dépravation; et parmi ces *roués*, dont le nom seul caractérise une époque déshonorée, on retrouve plusieurs de ces noms aristocratiques dont les propriétaires actuels s'efforcent de rejeter sur la nation la honte de leurs pères. Il avait reçu son éducation dans le *grand siècle*, ce n'était point un philosophe, ce Richelieu qui n'avait de mérite que le courage personnel, et qui fut le représentant de tous les vices. L'influence de ce *roué* de première classe a été si puissante sur les mœurs publiques, que je veux m'arrêter un instant sur ce fameux personnage. Son histoire tient essentiellement à celle des mœurs.

Il brillait dans toutes les orgies de la régence, dont plusieurs étaient nocturnes et connues alors sous le nom de fêtes grecques, de fêtes d'Adam. Car l'histoire, la fable, la Bible, tout fournissait des sujets ou des allusions à leurs ordonnateurs : on pourrait dire aussi à leurs ordonnatrices; car les dames s'en mêlaient, entre autres la célèbre madame de Tencin, sœur d'un prêtre convaincu de faux et de simonie, et depuis devenu cardinal; religieuse sortie de son cloître après un scandale odieux, et devenue maîtresse du cardinal Dubois. Le duc de Richelieu se distinguait dans ces fêtes licencieuses; et dans ses Mémoires il a eu la bonne foi ou la vanité d'en convenir. Ces mémoires sont très-curieux. Les dates ne sont pas précises, mais il y a suppléé par des équivalens très-heureux. « *C'était dans le temps*, dit-il, *que madame la princesse de.... aimait M. et M. Ce fut alors que Vauréal, évêque de Rennes, m'enleva madame de Gontaut, et c'est dans cette même année qu'il eut la maréchale et la marquise de Villars.* »

Au reste, en nommant ainsi par leurs noms tant de femmes et de princesses, il prétend n'avoir eu d'autre dessein que de leur donner une leçon instructive. Les princesses

peuvent, dit-il, songer comme les rois, que ceux de leurs courtisans qui paraissent le plus les adorer, se permettent quelquefois de transmettre à la postérité le tableau de leurs faiblesses. C'est une intention très-louable. « Mais croira-t-on, observe un écrivain célèbre, que cette intention ait quelquefois affligé le régent dans les dernières années de sa vie? C'est pourtant ce qui est certain; il songeait avec peine que les détails des licencieuses folies de sa cour seraient transmises à la postérité. Il faut croire qu'il ne se reprocha pas moins son gouvernement, qui ne fut guère qu'une orgie d'une autre espèce; et surtout que le principal objet de ses remords fut cette affreuse banqueroute, dont les effets ont été si funestes à la morale publique. Ainsi la France avait souffert une fois ce fléau sans en être dédommagée par la conquête de la liberté politique et en restant soumise au despotisme, cause reproductive de cette calamité comme de toutes les autres. »

Je terminerai cet article par un trait qui montre à quel point l'orgueil nobiliaire, vil bâtard de la féodalité, peut détruire l'humanité dans le cœur de ceux qu'il a corrompus. Le lendemain de la bataille d'Ettinghen, Richelieu fut chargé de faire enlever les morts. On sait que la vue d'un champ de bataille est affreuse le lendemain d'une action; mais celui-là surtout faisait horreur par une circonstance choquante. M. de Richelieu vit « *les corps des gens de son espèce mêlés et confondus sans ménagement avec ceux des simples soldats.* » C'est ce mélange dont il fut le plus saisi. M. de Richelieu avait raison; c'est là une des calamités qui consternent profondément une âme noble. N'est-ce pas en effet une chose indécente que cette confusion de rangs parmi des gens tués la veille, et chez qui on eût pu si aisément rétablir l'ordre ? N'est-ce pas une malhonnêteté grossière, un manque d'éducation dans le général ennemi, de n'avoir pas, immédiatement après la victoire, commandé le triage des

cadavres, afin de séparer du moins les espèces? Cet usage devrait être établi par les lois de la guerre et même par le droit des gens. Grotius et Puffendorff sont impardonnables de n'y avoir pas songé.

Ces souvenirs historiques m'entraînent plus loin que je ne l'avais d'abord pensé. Ils sont, je crois, utiles à rappeler ; ils répondent par des faits aux froides déclamations et aux ardentes calomnies des détracteurs de l'époque actuelle. Je n'ai que la peine de les rassembler ; s'il y a quelque mérite dans la composition, elle appartient aux écrivains que je mets sans scrupule à contribution. Je ne puis réclamer que celui des rapprochemens et de quelques simples réflexions. Je reviendrai plus d'une fois sur le même sujet.

A. J.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 72.

Paris, le 16 septembre 1819.

Paris n'avait point de députés à élire, et cependant le mouvement électoral s'y est fait sentir; on ne s'aborde depuis deux jours dans les rues, dans les spectacles, et dans les salons qu'en se disant : Savez-vous quels sont les députés nommés ? a-t-on des nouvelles du Morbihan? que dit ce matin le télégraphe de Grenoble ? car le télégraphe joue un grand rôle dans les batailles électorales ; c'est

par lui que le ministre reçoit les rapports de ses agens et qu'il leur transmet ses ordres. Puisse-t-il en avoir toujours fait un si innocent usage! Hier la désolation était à *l'intérieur;* tous les signaux, tous les courriers, toutes les estafettes annonçaient d'heure en heure le triomphe des libéraux, la retraite des ministériels et la déconfiture des ultras. Les familiers de l'hôtel, les courtisans, les favoris et les doctrinaires étaient inabordables; une mortelle pâleur, des soupirs prolongés trahissaient le trouble de leur âme; un silence de mort régnait dans toute l'administration, la tristesse avait passé du cabinet du ministre jusque dans le bureau du surnuméraire. C'est que les nouvelles élections déconcertent de grands desseins, et contrarient de grandes ambitions. Il y avait sur le tapis de si beaux projets de changement! et il faut renoncer à de si séduisantes chimères, et il faut se résoudre à ne pas monter encore, et il faut peut-être se préparer à descendre! Rien de plus gai que les ultras : ils ont l'air de triompher. Vous voyez bien que vous n'avez personne pour vous, disent-ils aux ministres; et ceux-ci de répondre : Vous n'en avez pas davantage. Les ultras et les ministériels se rendent parfaitement justice, et la nation la leur rend aussi. Une coterie et une faction ne sont pas la France; séparées, elles ne sont rien; réunies, elles sont encore peu de chose. On vient d'en faire l'épreuve aux dernières élections. Les ultras et les ministériels se sont alliés contre les libéraux; et, presque partout, cette manœuvre a tourné à la honte de ses auteurs. Le département de la Seine-Inférieure, l'un des premiers de la France par son commerce, son industrie, ses richesses territoriales, a prouvé qu'il l'était encore par son patriotisme. Les électeurs libéraux avaient fait leur liste, et ils avaient placé en tête M. Beugnot leur président; mais M. Beugnot avait apporté une autre liste de Paris, et sur celle-là ne figuraient ni le respectable M. Cabanon, ni l'honorable M. le Seigneur, ni l'austère

M. Lambrechts. M. Beugnot, ou plutôt M. le ministre de l'intérieur, voulait qu'on élût à leur place M. Lezurier de la Martelle, qui avait refusé d'assister à la fête donnée à MM. Dupont de l'Eure et Bignon; M. Ribard, de la dernière députation, qui avait presque toujours voté avec le côté droit; enfin M. Duvergier de Hauranne, qui avait attaqué le système électoral tout en paraissant le défendre.

M. Decazes, auquel il a toujours été fidèle, et qui passe même pour n'avoir pas été étranger à l'opinion qu'il fit paraître dans cette mémorable circonstance, mettait surtout un grand prix à sa réélection; mais les électeurs de Rouen paient leurs dettes, et ne se croient pas tenus de payer les dettes des ministres.

M. Beugnot a tant d'esprit qu'il en a trop; malheureusement pour lui, on en a beaucoup en Normandie; c'est peut-être le pays du monde où l'on consente le moins aisément à être dupe. Quand les électeurs ont vu qu'au lieu d'être reconnaissant de la confiance qu'on lui témoignait, M. Beugnot se montrait hautement l'homme du ministère; que, non content d'être inscrit sur la liste libérale, il voulait la recomposer à son gré, ils ont pensé qu'il était par trop ridicule de lui servir d'auxiliaires; au lieu de rayer le nom de M. Lambrechts, ils ont rayé le sien; au premier tour de scrutin, les cinq éligibles libéraux sont restés victorieux, et M. Beugnot est demeuré confondu dans la foule obscure des ultras et des ministériels. On a pensé que c'était assez de lui avoir fait subir quatre jours d'épreuves; ce n'est qu'à un troisième scrutin qu'il est parvenu à l'emporter de soixante voix sur son concurrent. Je ne sais si M. Beugnot doit se trouver bien flatté d'un pareil triomphe.

Vous peindrai-je toutes les grandes manœuvres et toutes les petites intrigues dont Rouen a été le théâtre durant ces quatre jours de combat? De nombreux agens distri-

buaient de toutes parts des listes qui étaient foulées aux pieds par les bons habitans du pays de Caux ; on en faisait à la préfecture, à l'évêché ; tout était en mouvement, depuis le clergé jusqu'à la police. Pendant ce temps on convoquait de nombreuses assemblées de fonctionnaires salariés, un noble pair venait demander de nouvelles instructions à Paris, et à son retour on entrait en pourparler avec les ultras. Mais en vain les agens du ministère et les hommes de 1815 se sont entendus ; une invariable majorité a repoussé tous leurs efforts, et Rouen a donné un grand exemple à la France et une petite leçon à son président.

A Strasbourg, le ministère n'a obtenu que M. Turkheim ; encore n'est-ce qu'au scrutin de ballottage qu'il l'a emporté. Mais, ni M. Reibell, ni M. Levrault, qui étaient protégés par le télégraphe, n'ont obtenu le moindre succès. M. Brakenhoffer, ancien maire de Strasbourg, destitué en 1815, a reçu le plus noble dédommagement de l'injustice criante qu'il avait éprouvée. M. Florent Saglio, connu par les opinions les plus libérales, complète avec M. Lambrechts, cette députation qui, comme presque toutes les autres, se trouve entièrement renouvelée.

M. Lambrechts est un des candidats libéraux qui avaient été mis à l'index par la haute police des élections, et le même jour il a reçu la marque la plus éclatante d'estime des deux départemens les plus riches et les plus considérables de la France. M. Lambrechts fut long-temps un des premiers professeurs de la célèbre université de Louvain ; il a été ministre de la justice sous le directoire, et sénateur sous l'empire. C'est un homme d'un caractère ferme, qui a de hautes lumières et des principes invariables. Il y a dans cette double élection quelque chose de national ; elle prouve à nos voisins des Pays-Bas, que nous n'avons jamais cessé de regarder comme nos concitoyens ceux des Belges qui sont restés français : cette pensée est grande, elle est

généreuse; peut-être même est-elle d'une haute politique; mais ce n'est pas au ministère qu'elle est venue.

Dans l'Aisne, le triomphe des libéraux est complet; point de ministériels, point de doctrinaires, pas le moindre alliage. En tête des élus figure M. Labbey de Pompierres, l'un des vétérans de la liberté; M. Méchin, ancien préfet de ce département, dont l'élection fait voir que tous les administrateurs du dernier gouvernement n'étaient pas odieux à leurs administrés; M. Le Carlier, que les journaux monarchiques ont traité *de fils de régicide*, et qu'ils sont très-capables de proscrire comme tel d'après leurs principes sur l'hérédité; et enfin, M. le général Foy, qui ne défendra pas la France avec moins de succès à la tribune que sur le champ des combats, et qui prouvera que tous les militaires ne sont pas nécessairement, dans les chambres législatives, les subordonnés et les complaisans du pouvoir qui les emploie.

Dans l'Aisne, comme dans la Seine-Inférieure, les ministériels, c'est-à-dire les salariés, ont fait, *in extremis*, alliance avec les ultras; il fallait que ceux-ci fussent bien convaincus de leur nullité pour se résigner, en désespoir de cause, à porter. M. le baron de Courval et M. le duc de Gaëte. Les libéraux, en rendant justice aux lumières et à la probité de celui-ci, lui ont reproché la faiblesse de son caractère et la complaisance de ses votes. On n'a jamais pu concevoir comment les hommes qui avaient été compris dans les catégories de 1815, ne s'étaient pas élevés contre les proscriptions; comment le ministre des cent jours s'était levé contre le renvoi au président du conseil, quand on a sollicité le rappel d'hommes dont il avait été le collègue, et dont il aurait pu être le compagnon d'exil. M. le duc de Gaëte, en votant pour l'ordre du jour dans la séance du 19 mai a voté contre sa réélection.

M. Savoye-Rollin est le seul des anciens députés de l'Isère qui ait voté en faveur des proscrits, et c'est le

seul qui ait été renommé. Sa nomination à la présidence du collége électoral, a dû singulièrement coûter au ministre; mais on a cru devoir ce sacrifice à l'excellent esprit de ce département; on s'est imaginé que les électeurs se laisseraient attendrir par le choix d'un président qui avait assisté à la réunion *de l'arc-en-ciel*, et que, pour ne pas se laisser vaincre en procédés, ils consentiraient du moins à lui donner deux ministériels pour collègues. Vain espoir! Les nouveaux élus sont MM. Français de Nantes, Sappey et Grégoire. On dit que la nomination du premier a fait frémir M. de Barante; sa première pensée a été qu'on pourrait bien rendre les contributions indirectes à l'ancien directeur général des droits réunis. Mais que M. de Barante se rassure, M. Français n'aspire qu'au repos, et n'échangerait contre aucune faveur l'honneur de représenter le département de l'Isère. On assure que le jour où le télégraphe a appris sa nomination, on s'est souvenu que M. Français de Nantes avait un gendre, et qu'on avait sollicité une sous-préfecture pour lui, il y a environ deux ans. La demande mise au rebut a été retrouvée comme par enchantement, et on se dispose, dit-on, à lui accorder beaucoup mieux qu'une sous-préfecture. Seulement, pour ne pas trop montrer le bout de l'oreille, on aura soin d'antidater la nomination.

M. Sappey a publié une déclaration de principes telle qu'on devait l'attendre de la franchise de son caractère et de la libéralité de ses opinions; on prétend qu'un de nos principaux ministres lui a fait un reproche de cette démarche constitutionnelle: Vous devriez mettre, lui a-t-il dit, d'autant plus de réserve dans votre conduite, que vous êtes connu par vos anciennes liaisons avec une partie de la famille Bonaparte. M. Sappey était en effet l'ami de Lucien; mais ce n'est que dans le temps de sa disgrâce qu'il en parut fier. Monsieur, a répondu M. Sappey, permettez-moi de vous dire, que ce reproche me semble un peu étrange de votre part; rappelez-vous donc que nous fûmes présentés

l'un et l'autre au chef du dernier gouvernement, pour la place de secrétaire des commandemens d'une princesse de sa famille, et que ce ne fut pas moi qui obtins la préférence. Rien n'est dans le fait plus commun que d'entendre crier au bonapartisme par d'anciens chambellans de Bonaparte, et même par des hommes qui tenaient à honneur d'entrer dans la domesticité des princes de sa maison; à les entendre aujourd'hui, on croirait qu'ils ont quitté la France en 89, et qu'ils sont revenus de l'émigration en 1814 avec leurs nobles parens.

La nomination de M. Grégoire a excité la rage des journaux ultras et ministériels; l'un d'eux a même insulté cet honorable vieillard avec un courage et une générosité bien dignes de ses maîtres. Il prétend que dans le collége de l'Isère on avait fait circuler un écrit portant cette épigraphe? « Électeurs, souvenez-vous que les ministériels sont la honte de la nation. » Partout ailleurs qu'à Grenoble l'expression pourrait paraître dure, mais dans cette ville elle n'est que modérée; car, par ministériel, on y entend sans doute les exécuteurs passifs des ordres des ministres, et l'on sait ceux qu'ils y ont transmis.

M. Grégoire n'a été nommé qu'au second tour de scrutin; il y a toujours, dans les départemens, quelques difficultés à faire admettre les candidats qui y sont étrangers; mais lorsqu'on a appris que, bravant le cri d'indignation qui s'est élevé naguère, à la nouvelle de la renaissance du concordat de Léon X, le ministère actuel nous menaçait de nouveau de l'imposer à la France; qu'il estimait assez peu la nation pour la croire, au dix-neuvième siècle, moins fière de ses droits et moins jalouse de ses libertés, qu'elle ne l'était au seizième; le département de l'Isère n'a plus hésité, la nomination de M. Grégoire est devenue certaine. Le choix d'un des plus énergiques défenseurs des libertés de l'église gallicane, est surtout remarquable lorsqu'un faible ministère les sacrifie sans scru-

pule; lorsqu'il souffre que des prêtres imprudens dénoncent audacieusement à l'étranger le gouvernement de leur pays.

M. Grégoire est d'une piété douce et d'une charité ardente. Son superflu est le patrimoine des pauvres, et il se prive du nécessaire. Il possède une vaste instruction; l'Allemagne même n'a pas d'hommes plus érudits. Aussi n'est-il pas, dans le monde civilisé, un coin de terre où il n'entretienne des correspondances sur tout ce qui intéresse les progrès des sciences et l'amélioration de l'espèce humaine. Tous les hommes distingués dans la littérature allemande ou dans la littérature anglaise, qui viennent en France, s'empressent de présenter leurs hommages à M. Grégoire, et les vandales de 1815 l'ont dépouillé de tout, même de ses palmes académiques!

A Chartres, les libéraux ont obtenu M. Busson, homme de talent et de caractère; les ultras, désespérant du choix de M. le comte Courtavel, se sont réunis aux ministériels, et sont parvenus à nommer M. Lacroix-Frainville. C'est un habile jurisconsulte, mais je regrette M. Desmousseaux.

Dans le Morbihan, on nous annonçait des élections ultra-monarchiques, et les élus sont M. Robert, membre de la chambre des représentans, et M. Villemain, maire destitué, de l'Orient, dont le père fut mis à mort par les chouans.

M. Ponsard a refusé la députation, c'est une perte pour les amis de la liberté; mais le procureur général, M. Jollivet, n'est pas réélu, c'est une conquête.

Avignon lui-même, Avignon le dernier refuge de l'aristocratie et du papisme, nomme pour son premier député le respectable M. Puy, ce maire courageux qui opposa une si énergique résistance aux assassins du maréchal Brune.

A Moulins, à Poitiers, à Laval, les amis de la charte et des libertés nationales sont victorieux; les avantages mar-

quans du ministère seront moins longs à raconter, ils se bornent à la réélection de MM. Becquey et Courvoisier; encore celui-ci lui sera-t-il plus funeste qu'utile. Rien n'est si dangereux qu'un imprudent ami.

Ainsi partout les libéraux triomphent parce que les libéraux sont la nation, que les ultras sont une faction, que les ministériels sont une coterie, et que les doctrinaires ne sont rien. Cependant le ministère n'a négligé aucune manœuvre, aucune séduction; il a caché les listes, il les a divisées par arrondissement, il a semé les pamphlets, multiplié les libelles contre ses adversaires; il s'est vanté dans les journaux qu'il paie; mais on s'est rappelé la fin de la dernière session, et, à deux ou trois exceptions près, on n'a réélu aucun des hommes qui ont voté de confiance les proscriptions et les impôts. De toute la dernière élection, quatre députés peuvent seuls s'asseoir au centre sans se compromettre.

Maintenant on va s'efforcer de séduire les nouveaux élus; les doctrinaires ne demandent que deux mois pour les ramener, c'est-à-dire pour les corrompre. Mais il ne s'agit plus de vaines promesses, de misérables faux-fuyans et d'ajournemens éternels. Il faut enfin en venir à nos institutions. Quand la France a dit, par ses derniers choix, qu'elle attendait le système municipal, la garde nationale, le jury; qu'elle ne voulait plus d'exils, plus d'arbitraire; qu'elle demandait des comptes et des économies, se flatte-t-on de trouver dans la chambre actuelle la longanimité de la dernière? Espère-t-on défendre les dilapidations du domaine extraordinaire par d'indécentes apostrophes? Viendra-t-on se vanter d'avoir enfreint la loi du 15 mars, qui ordonnait le paiement des membres de la légion-d'honneur? Et quand il s'agira de justifier les dépenses, osera-t-on venir encore justifier les proscriptions?

Non! la nouvelle chambre ne le souffrira point; elle sera énergique et calme; elle sera constitutionnelle. Les

députés qui siégeaient au centre sont avertis; il y a encore des élections à faire, et la nation est attentive à tous les votes.

On se demande partout si le ministère se décidera enfin à quelque chose, et s'il sortira de ce marasme où il semble comme anéanti. Ce qu'il y a de plus certain jusqu'à présent, et ce qui le sera plus encore lorsque les journaux de la trésorerie auront certifié le contraire, c'est que les ministres ne sont point d'accord. C'est un fait aujourd'hui constant qu'on a cherché à éloigner M. le maréchal Saint-Cyr et M. le général Dessolles. L'un est trop ferme, et l'autre trop loyal pour favoriser certaines vues, et pour se prêter à certains arrangemens.

Les dernières élections ne contribueront pas à rétablir l'harmonie dans l'administration; par exemple, c'était, il y a huit jours, une chose convenue qu'on doublerait la chambre; les ministres l'annonçaient hautement, et leurs amis étaient chargés de le répéter. Le télégraphe électoral a changé tout cela; les résolutions des ministres ne sont ni moins rapides ni moins mobiles. Aujourd'hui on lit, dans le *Moniteur*, un long article contre le doublement de la chambre; l'on s'y appuie sur le respect qu'on doit à la charte, et la charte n'a pas fixé d'une manière précise le nombre des députés; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on ne voit aucun inconvénient à proroger sept ans la chambre *telle qu'elle est aujourd'hui;* et la charte, pour laquelle les ministres ont une si tendre vénération, dit textuellement, que la chambre des députés est renouvelée tous les ans par cinquième. Mais il en est de cet article comme de celui qui porte qu'on ne peut être distrait de ses juges naturels. On peut le violer sans scrupule pour les menus plaisirs des ministres.

Le doublement de la chambre, et tous les bons esprits l'ont reconnu, est devenu indispensable; lui seul peut donner de la force à notre gouvernement représentatif; il serait

illustrations de Nerva fut d'avoir effacé bien vite jusqu'à la moindre trace de ces vexations et de ces malheurs.

Leçons de Flore; Cours complet de botanique, par J.-L.-M. Poiret, continuateur du *Dictionnaire de botanique*, de l'*Encyclopédie méthodique*; suivi d'une *Iconographie végétale*, en cinquante-six planches coloriées, par P.-J.-F. Turpin (1).

Quelques philosophes prétendent que nous sommes destinés à parcourir d'autres mondes, où nous verrons, avec des organes plus parfaits, des choses bien plus magnifiques que dans celui-ci. Pour moi, j'avoue humblement que, lorsque je contemple de belles femmes ou de belles fleurs, je ne puis pas imaginer, dans ma nature grossière, ce qu'il serait possible de faire de mieux; mais n'oublions pas qu'il ne s'agit ici que des fleurs.

C'est un travail utile que celui qui se propose de faciliter aux gens du monde l'étude de la botanique, de manière que l'aridité disparaisse et que les connaissances élémentaires soient acquises, sauf à chacun à les pousser plus loin, par l'une des méthodes auxquelles il aura été initié. Le plan de M. Poiret me semble heureusement conçu. Il consiste à nous montrer les plantes d'abord dans leurs rapports avec les autres êtres de la nature, puis à nous les faire étudier génériquement dans leurs organes, dans leurs fonctions, dans tous les phénomènes qui appartiennent à la vie végétative; puis enfin à exposer des méthodes pour

(1) Tome premier, 1re. et 2e. livraisons. Prix : 2 fr. par livraison. A Paris, chez Panckoucke, éditeur, rue des Poitevins, no. 14.

nous apprendre à les connaître individuellement, et à les classer par espèces et par familles.

La première livraison ne contient que l'introduction et quelques vues générales qui donnent à présumer avantageusement du reste. Les planches dont elle est ornée font honneur au pinceau de M. Turpin. Cette entreprise, bien exécutée, ne peut manquer d'être accueillie. La botanique, dont les progrès ont si heureusement changé la physionomie de nos jardins, est une des sciences les plus agréables à cultiver pour tous les âges. C'est ou un doux emploi des loisirs, ou un heureux délassement des travaux; c'est un des charmes du temps; du temps, cet ami qui nous échappe et ce fâcheux qui nous obsède.

A.

DE LA FERMENTATION DE L'EUROPE.

(Second article.)

Les princes de l'Europe nous ont déclaré la guerre, et ils ont été vaincus; les nations ont voulu secouer notre joug, et le sceptre de la domination française a été brisé. On le voit, la force peut vaincre les rois, mais les peuples ne sauraient être asservis contre leur volonté. Cependant, comme si la victoire avait été leur propre ouvrage, les puissances veulent profiter seules de la paix. Il y a mieux; elles ont allumé le désir de l'indépendance nationale pour secouer le pouvoir étranger; et, dans ce moment, elles veulent se servir du pouvoir étranger pour organiser la servitude nationale. La *sainte-alliance* a été considérée comme une ligue contre la liberté; l'Europe s'est alarmée, elle éprouve le besoin simultané des constitutions et des

garanties ; elle les réclame, on les refuse : voilà la cause unique de la fermentation générale.

L'exemple de Bonaparte a séduit plus d'un cabinet ; mais tous les princes sont-ils des Napoléon ? D'ailleurs, on ne tient pas compte des circonstances : Bonaparte trouva le pouvoir aux prises avec l'anarchie ; il mit fin à la lutte, et le peuple se hâta de donner au pouvoir plus de force qu'il ne lui en fallait pour écraser l'anarchie. A la restauration, on a trouvé la liberté aux prises avec le despotisme, et le peuple, qui venait d'éprouver ce que peut le despotisme, s'est rangé du côté de la liberté. Ainsi l'Europe avait invité Napoléon à mettre l'épée de Brennus dans la balance, et l'Europe invitait la sainte-alliance à restaurer l'édifice sur l'accord de l'empire et de la liberté.

Les princes se sont mépris ; ils ont cru que les révolutions étaient, comme les révoltes de l'ancienne aristocratie, l'ouvrage de quelques hommes. On a frappé ces hommes, et ces victimes de l'arbitraire ont augmenté la haine et les craintes qu'il inspirait. Les excès du pouvoir tournent au profit de la liberté. Les proscrits, quels qu'ils soient, Portugais, Espagnols, Français, Prussiens, sont des témoins vivans qui déposent contre le despotisme, et leur infortune instruit les peuples du besoin des constitutions. Ceux que l'arbitraire a plongés dans les fers ou dans la tombe, n'ont pas été frappés d'un malheur inutile : une voix s'est élevée du sein des tombeaux et des cachots, pour annoncer aux peuples que les garanties sont l'unique refuge qui puisse les sauver de la tyrannie. Ainsi, tandis que l'homme gémit sur des infortunes domestiques, le citoyen en profite ; et, tandis que les gouvernemens tentent de s'emparer du pouvoir absolu, ils usent les ressorts de leur pouvoir légitime.

Voyez l'Europe. Partout la marche de l'autorité est violente, et partout elle est incertaine. Le Portugal, devenu colonie du Brésil, soumis à la tutelle des Anglais, change

en factorerie de la Grande-Bretagne, le Portugal n'est plus qu'une province; et, quoiqu'il ait un maître dans le nouveau monde, il est difficile de dire à quelle métropole appartient cette colonie. L'Espagne séparée de l'Europe par les Pyrénées, et de la civilisation par l'inquisition et le despotisme, l'Espagne veut conserver le pouvoir absolu au hasard de perdre toute espèce de pouvoir. Le prince qui cependant doit avoir déjà mesuré l'abîme, a perdu l'Amérique, et, pour la conquérir, il a mendié des secours dans toutes les cours de l'Europe; il a refusé de céder les Florides au gouvernement américain qui s'en est emparé; il fatigue la rade de Cadix de quelques vaisseaux qu'il ne peut remplir de soldats; et, tandis qu'il rêve la conquête de ses colonies, on se plaint, on murmure, on s'insurge dans la métropole. L'alliance de la théocratie et du despotisme produira de funestes résultats: l'Espagne est le Japon de l'Europe, mais l'Europe n'est pas faite pour les lois du Japon. Le patriotisme avait relevé le trône de Ferdinand, le patriotisme pouvait seul l'affermir; mais les prêtres ont voulu s'emparer du pouvoir, et les patriotes ont été exilés. Les conspirations et les révoltes se succèdent, et l'avenir prouvera que nous ne sommes plus à l'époque où un jeune prince pouvait dire: *Je parlerai aux évêques qui parleront aux curés, les curés parleront au peuple, et le peuple me fera régner.*

L'Angleterre avait simplifié la politique, elle avait dit: Il n'y aura sur les mers d'autre marine que la mienne, il n'y aura sur la terre d'autre commerce que le mien. Ce système, qui devait assurer sa fortune, causera peut-être sa ruine. La misère du peuple a été la funeste conséquence des richesses immenses acquises par quelques individus. La taxe des pauvres a été insuffisante; la nation a murmuré, elle a trouvé la cause de son infortune dans l'usurpation de ses droits, elle a voulu les reconquérir. Jusqu'à ce jour ses tentatives ont été infructueuses, parce qu'elles manquaient

d'unité. L'opposition ne voulait pas assez, les réformateurs voulaient trop. Les événemens de Manchester ont réuni, comme nous l'avions prévu, l'opposition et la réforme; ils ont fait plus encore, ils ont rendu les réclamations générales. La presque totalité des villes libres (les *bourgs pourris* n'appartiennent pas à une terre de liberté); les villes libres, dis-je, s'assemblent pour lancer l'anathème contre les soldats qui ont frappé les citoyens. Sans doute, elles n'obtiendront pas justice, car le pouvoir n'aime pas à rétrograder. Ce sera un mal nouveau; les murmures seront légitimes parce qu'ils seront universels; et, s'ils demeurent stériles, ils perpétueront la haine qui les a produits. Un peuple opprimé se trouvera sans cesse en présence d'un pouvoir oppresseur, et ce peuple a des moyens légaux de se réunir et de discuter ses intérêts!

Heureusement les assemblées sont toujours présidées par des hommes choisis par la nation. A sir Francis Burdett, vient de se réunir le général Wilson que la France a trouvé pendant vingt ans dans les rangs de ses ennemis, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Égypte, en Russie. C'est ce même Wilson qui s'associa malgré le péril à la résolution désespérée de madame Lavallette, et parvint à soustraire un illustre infortuné à une mort déplorable. Condamné lui-même par un tribunal français pour un acte qui, pour être illégal, n'en était pas moins généreux, il fit dans sa prison l'apprentissage de ce courage civil, moins brillant mais plus difficile que la valeur militaire; et, rendu à sa patrie, il y consacra son existence aux lettres, qui ont ajouté à sa réputation, et à la défense des libertés anglaises. Il s'est ouvert la chambre des communes, et s'y fait distinguer au premier rang des plus honorables membres de l'opposition.

Des assemblées qui n'ont pour objet que de censurer les actes de l'autorité contre la réunion de Manchester, produiront un autre résultat; elles prouveront au peuple qu'il

possède constitutionnellement le droit de censure contre le pouvoir; elles donneront l'exemple d'une nation entière ralliée pour demander raison à une puissance arbitraire des excès commis contre quelques individus, elles réuniront en faisceau tout un peuple pour le placer en présence du pouvoir. Quelle haute leçon pour les ministres! Elle suffira sans doute pour leur prouver que la force est impuissante contre les lois, dans un état constitutionnel, lorsque tous les citoyens se déclarent collectivement offensés et solidairement responsables. Si ce premier exemple ne pouvait suffire, je désespérerais du salut d'un gouvernement qui oserait en provoquer un second.

En Allemagne, l'autorité paraît singulièrement embarrassée, non de la conspiration, mais des conspirateurs. La première est un être moral dont on peut également affirmer ou nier l'existence. Ici le pouvoir est à l'aise; aussi la *Gazette générale* déclare que, quoiqu'il n'y ait pas de conspirateurs, une vaste conspiration n'en existe pas moins. Elle s'indigne contre ces aveugles qui ne veulent pas voir qu'il existe des fanatiques, des mystiques, des révolutionnaires; elle gémit sur la nécessité qui force le gouvernement à traduire les jacobins devant les *tribunaux ordinaires qui ont besoin de preuves pour condamner les accusés*. La Gazette a raison; si l'on créait deux ou trois commissions prévôtales, on aurait bientôt trouvé des conspirations et des conspirateurs, dût-on changer les innocens en coupables. Il n'est que ce moyen pour trouver des juges qui vendent leur conscience, et des bourreaux qui prêtent leurs mains. Jusqu'à ce qu'on puisse mettre en œuvre des Laubardemont et des Jefferies, voilà la Gazette contrainte de déclarer « qu'on peut assurer que sous peu de jours les démagogues arrêtés comme suspects seront tous relâchés, puisque leurs papiers saisis n'ont pas constaté de délit, et qu'on ne peut, par conséquent, les mettre en jugement. » Le pouvoir recule devant la vérité, il recule devant l'es-

prit du siècle ; et, quoiqu'il perde de sa considération en montrant sa faiblesse, il vaut mieux, pour lui, reculer qu'engager un combat dont il ne sortirait pas vainqueur. Cette parade de puissance, funeste à quelques honorables citoyens, n'en sera pas moins féconde en résultats libéraux. Ceux-là mêmes qui prenaient le moins d'intérêt aux débats sur la constitution, se trouvent, par l'intérêt qu'inspirent les victimes de l'arbitraire, engagés malgré leur volonté dans la route constitutionnelle. Le gouvernement a senti que le nombre des révolutionnaires augmentait à chaque instant. La Gazette confesse « que les matières libérales fermentent avec activité, et qu'il faut leur donner une issue, si l'on ne veut pas qu'elles brisent le vase ; que les ministres s'en sont assurés, et qu'ils s'occupent avec le plus grand zèle, de la rédaction d'une charte dont le roi a déjà signé le projet. » Ainsi la prétendue conspiration de Berlin fera ce que les prières, les plaintes et les murmures de tout un peuple n'ont pu faire.

Et qu'on ne pense point que c'est par une conviction véritable du droit des nations que les ministres s'engagent dans cette route nouvelle. Le congrès mystique de Carlsbad n'est pas étranger à leur conversion politique. Si l'on croit les bruits qui circulent dans le Nord, ce n'est ni de l'organisation intérieure, ni des limites de ses états, ni des récriminations des médiatisés, ni des réclamations de ses princes ; mais de l'ordre moral de l'Allemagne, que les diplomates sont allés s'entretenir dans leurs bains. Il s'agissait d'une sainte alliance contre les idées nouvelles. Mais suffisait-il de les condamner ? Où les prendre, pour les frapper ? Des listes de proscription étaient insuffisantes ; car il aurait fallu proscrire les peuples ; et alors que seraient devenus les rois ? Ne pouvant chasser ces idées, on les accueille ; et, si ce n'est pas un coup de génie, c'est du moins un acte de prudence, chose assez rare en diplomatie.

Tandis que les cabinets montrent tant de répugnance

pour les garanties modernes, les peuples ont un moment de retour vers l'antique tyrannie. Jadis l'avarice des princes, la rapacité de l'inquisition et les persécutions papales ont frappé de réprobation les déplorables restes d'une race à qui nous devons la religion qui nous a servi à les condamner. Voyageurs égarés dans le monde chrétien, les Juifs n'ont jamais su où reposer leur tête. On ne leur a donné que le temps de faire fortune, et l'on s'est ensuite hâté de la leur enlever. Les princes et les prêtres, chrétiens avec ferveur afin de pouvoir être voleurs avec impunité, trouvaient sans cesse, dans une religion mal interprétée, le prétexte sacré de spoliations nouvelles. Le gouvernement plaçait les Juifs hors de l'ordre politique, le peuple s'habitua à les placer hors de l'ordre civil. Les lumières ne purent éclairer des hommes qui ne faisaient point partie de la société; ces *parias* de l'Europe, exilés au milieu du corps politique, toujours en butte à des haines superstitieuses ou à des insultes populaires, parvinrent enfin à jouir de quelque sécurité. Ils se hâtèrent de secouer l'ignominie dont on les avait chargés si long-temps, ils devinrent citoyens, et plusieurs s'ouvrirent avec honneur la carrière des armes, du commerce, des sciences et des arts. Les plus riches furent caressés par les rois, et l'un d'eux a été naguère l'objet des faveurs de tous les souverains de l'Europe. Quelques autres dans le Nord, croyant qu'on arrive à tout par la fortune, se sont hâtés d'acquérir des richesses; et peut-être n'ont-ils pas été assez scrupuleux sur le choix des moyens. Leurs concurrens chrétiens qui les ont trouvés comme un obstacle dans la carrière des intérêts, ont rallumé contre eux des haines mal éteintes. Ils ont voulu renouveler par eux-mêmes les horreurs commises jadis par les ordres de l'inquisition religieuse ou politique. Huguenots! huguenots! criait-on jadis contre les paysans des Cévennes. *Hep! Hep!* s'est-on écrié contre les Juifs. C'était un cri de mort! Le fanatisme est venu au secours

de l'avarice, et le sang a coulé. Les étudians, qu'on appelle les révolutionnaires politiques, ont défendu avec courage ces malheureux Israélites, livrés sans défense à des révolutionnaires religieux. Peut-être tirera-t-on de ces massacres une leçon salutaire, peut-être les gouvernemens sentiront-ils la nécessité d'élever par une mesure générale les Juifs au rang de citoyens. *L'état doit protéger tous les individus qu'il tolère*, tous les hommes utiles ont droit à des garanties. Et pourquoi les Juifs qui ont adopté une patrie, qui la servent avec fidélité, qui l'enrichissent par leur industrie seraient-ils privés du droit de cité? . . . . . .

Les Français ne cherchent plus à acquérir des droits, tous leurs efforts ont pour objet de garantir des droits obtenus. Nos libertés sont dans la charte, nos garanties dans l'avenir. Les ministres retranchés derrière l'ordonnance du 5 septembre se croient inexpugnables. Quel était cependant l'objet de l'ordonnance? Ne devait-elle pas faire succéder les lois à l'arbitraire? Prenons-y garde : tant vaut le magistrat, tant vaut la loi. Or, on retrouve presque partout les hommes de l'arbitraire : préfets, membres des conseils de préfecture, maires, adjoints, juges qui ont fait les honneurs des cours prevôtales, gens de police qui ont fait les frais de la délation, gardes nationales qui ont fourni les *troupes vertes*; je retrouve toujours 1815. Quelle sécurité peut offrir un pareil état de choses? Quelles institutions peuvent nous sauver de ces hommes? Quels assassins ont été punis? quelles victimes ont été vengées? Quels agens de la tyrannie ont été destitués? Je le répète; je retrouve toujours 1815, consacré par l'impunité, sanctionné par la prescription, fortifié par l'indulgence lorsqu'il n'est pas flatté par des faveurs. Et l'on est surpris que le peuple montre quelque défiance, qu'il soit antiministériel, qu'il cherche à s'appuyer sur des députés résolus à ne voter jamais des lois despotiques! Certes, s'il répudie les fonctionnaires publics, s'il exige que les candidats

abdiquent les fonctions publiques, c'est qu'il craint l'influence des ministres sur les chambres, c'est qu'il les voit entourés des mêmes hommes qui ont fait les lois d'exception, qui ont exécuté les lois d'exception, qui ont ajouté aux lois d'exception. L'expérience est faite; nous devrons au passé notre prudence pour l'avenir. La France sera sans confiance tant qu'elle sera sans garanties, tant qu'un caprice ministériel pourra la replonger dans l'abîme, tant qu'une alliance avec les ultras pourra ramener 1815. Que fera le citoyen entouré de fonctionnaires inviolables à volonté, qui se trouve en présence du maire qui l'a dénoncé, du préfet qui l'a exilé, des satellites qui l'ont privé de sa liberté, qui voit enfin autour de lui tous les instrumens de l'arbitraire? Quelle foi peut-il ajouter à la conduite constitutionnelle de ces hommes inconstitutionnels? Son unique recours n'est-il pas dans la représentation nationale? Ne doit-il pas y envoyer ou y désirer des patriotes honorables qui flétrissent la délation, qui écartent la tyrannie, et qui sauvent l'état des désastres d'une réaction nouvelle? Les dépositaires du pouvoir se plaignent de ce que les libéraux ne marchent pas dans la voie ministérielle; mais à qui la faute? Si le ministère était constitutionnel, la France serait ministérielle.

J.-P. P.

NOTES HISTORIQUES.

11 *Septembre*. Comme on sait que les dîners sont les plus puissans ressorts de la politique ministérielle, on parle beaucoup dans quelques salons du dîner que M. Decazes a accepté chez M. de Fontanes, à Courbevoie. Pour expliquer cette réunion inattendue d'un ami de M. de Châteaubriant

avec le ministre par excellence, on est obligé de se rappeler que M. Decazes a déjà montré quelques velléités pour les jésuites, dont un certain parti désire si ardemment le retour; que son fils n'est pas encore baptisé; que M. Royer-Collard a donné sa démission; que M. de Fontanes a été long-temps grand-maître de l'université; et que probablement il serait très-disposé à confier l'éducation des *jeunes barbares*, qui font l'espoir de la France, aux révérens pères de la foi.

Au surplus, le dîner s'est fort bien passé, et l'on assure que, par suite d'une mutuelle coquetterie, M. Decazes a parlé presque comme un ultra, et M. Fontanes presque comme un ministériel.

12 *Septembre*. Ce matin on a reçu les premières nouvelles des élections. On dit qu'en apprenant le succès que les libéraux ont obtenus à Rouen dans tous les bureaux, pour la nomination des secrétaires et des scrutateurs, le ministre de l'intérieur a consulté M. de Germini pour savoir quel parti on pourrait prendre; le noble pair-préfet aurait, ajoute-t-on, conçu l'heureuse idée de conclure sur-le-champ un traité d'union entre les ministériels et les ultras de la Seine-Inférieure, afin de se liguer contre les libéraux; on aurait fait de mutuelles concessions, M. de Germini serait parti en toute hâte, afin d'aller exécuter lui-même les beaux projets qu'il avait conçus.

13 *Septembre*. Une lettre de Rouen, datée d'hier au soir, dix heures, annonce qu'un noble pair-préfet est arrivé en poste dans cette ville, et qu'il est descendu à la préfecture, au moment où les noms des cinq candidats libéraux qui sont sortis de l'urne électorale, au premier tour de scrutin, venaient d'être proclamés.

14 *Septembre*. Extrait d'une lettre d'Avignon, du 10.
« On a appris que, dans une réunion électorale qui a eu
» lieu hier au soir à la préfecture, M. de Cotton, préfet,

» avait confessé qu'il était certain de perdre sa place » si M. Fiévée était nommé : en conséquence, un certain » nombre d'électeurs sont unanimement convenus de » donner leurs voix à M. Fiévée. »

15 *Septembre*. Tous les ministres ont dû dîner hier chez le président du conseil, et il avait été, dit-on, convenu d'avance que M. Dessolles interpellerait M. Decazes, à l'effet de savoir positivement ses intentions sur la route qu'il veut suivre. Ses collègues, ajoute-t-on, ont dû lui déclarer que, s'il n'était pas résolu à marcher franchement avec la nation, ils étaient déterminés à se retirer. On ignore encore le résultat de cette importante démarche.

16 *Septembre*. On annonce que le projet de loi pour le doublement de la chambre des députés est rédigé, et qu'il a été adopté par les ministres ; mais on ajoute que ce projet, en consacrant d'une part les vœux de tous les amis de la liberté, se trouve d'un autre côté en opposition directe avec la constitution, puisqu'il détruirait le renouvellement par cinquième commandé par elle.

Le ministère voudrait, à ce qu'on croit, le renouvellement intégral tous les cinq ans ; mais il est difficile de croire qu'il osât présenter à la discussion des chambres une loi qui serait en opposition directe avec les termes précis de la charte.

E. D.

CORRESPONDANCE

DES DÉPARTEMENS.

Aux auteurs de la Minerve.

Messieurs,

Tous les amis des arts ont relevé l'omission que votre Ermite voyageur a commise en parlant des hommes distingués dont s'honore la ville de Marseille. Comment le souvenir du charmant compositeur *Della Maria* ne lui a-t-il pas rappelé celui de l'auteur de la *Mélomanie*, du *Nouveau Don Quichotte*, des *Dettes*, de *Mensikoff*, etc. Veuillez, messieurs, réparer cet oubli involontaire, et restituer à notre biographie le nom de *Champein*, qu'elle réclame comme un de ses titres de gloire. Cet habile musicien est né à Marseille de parens grecs, et notre académie le compte avec un juste orgueil au nombre de ses membres.

J'élèverai la même réclamation en faveur de M. Frédéric de Gérard, dont les sciences et les arts regrettent la perte récente ; nous le considérons comme un concitoyen, bien qu'il soit né dans le département de Vaucluse. Inventeur de la lampe hydrostatique et du moulin à vapeur, M. Frédéric de Gérard est un des savans qui ont avancé la théorie des pompes à feu; il n'était étranger à aucune science, et la botanique lui doit la découverte de plusieurs plantes nouvelles dont une entre autres porte aujourd'hui son nom.

Je vous salue avec considération,

Un vieux Phocéen, votre abonné.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Quatrième lettre.)

J'ai dans cette lettre trois assertions à examiner.

Le mécontentement dont j'ai parlé dans la précédente, était-il, comme on a voulu nous le persuader en 1815, l'ouvrage de quelques malveillans qui, s'appuyant moins sur des faits que sur des hypothèses, excitaient des soupçons mal fondés et semaient des alarmes chimériques?

La majorité de la nation était-elle étrangère à ce mécontentement, et environnait-elle de sa confiance le gouvernement qu'au 20 mars elle n'a pas su défendre?

Enfin, les fautes de ce gouvernement se composaient-elles d'actes de faiblesse en faveur des hommes de la révolution; et n'aurait-il eu besoin que d'être plus sévère pour n'être pas renversé?

La réponse aux deux premières questions est simple et facile.

Sans doute les craintes qui, à cette époque, agitaient la France, se fondaient sur des probabilités, sur des conjectures, plutôt que sur des faits positifs. Mais on peut exciter du mécontentement par des insinuations et par des menaces aussi-bien que par des actes.

Quand les journaux publiaient que le maréchal Berthier

ayant fait hommage au roi de sa terre de Grosbois, comme au propriétaire légitime, le roi la lui avait rendue, et qu'il l'avait reçue comme un don; quand les mêmes journaux refusaient au maréchal d'insérer sa protestation contre cette fable, ce n'était pas un acte du gouvernement : mais, n'était-ce pas une atteinte portée presque officiellement à l'inviolabilité des biens nationaux? Le prince de Neufchâtel racontait à qui voulait l'entendre sa surprise, ses efforts pour détruire un bruit qui le compromettait aux yeux du public, et l'adresse avec laquelle on avait éludé ses réclamations.

Quand toutes les feuilles périodiques annonçaient l'épuration prochaine de l'institut, ce n'était pas non plus un acte : mais on y voyait avec justice une manière de sonder l'opinion publique par des articles commandés; et des désaveux tardifs, qui avaient l'air de la contrainte, ne réparaient en rien l'effet de ces démonstrations inconsidérées.

Le mécontentement existait donc, et il était en entier l'ouvrage des royalistes exagérés, des fautes qu'ils commettaient malgré le gouvernement, ou de celles qu'ils lui faisaient commettre, et qui, par cela même, avaient des résultats plus fâcheux encore.

Ce n'est jamais volontairement qu'une nation est mécontente. La majorité chez tous les peuples n'aspire qu'au repos, parce que le repos est pour elle la condition indispensable à l'exercice de ses facultés et au développement de son industrie. Pour disposer cette majorité à troubler l'ordre public, il faut que l'autorité ou ceux qui se disent protégés par elle, exercent des vexations ou sèment des alarmes. La crainte d'un mal chimérique peut être aussi funeste dans ses conséquences, que l'existence d'un mal réel. Mais c'est encore à l'autorité qu'on doit s'en prendre. Si cette crainte se répand, c'est que l'autorité n'a pas su donner aux citoyens paisibles assez de garanties de sa loyauté ou de sa force. Toutes les fois qu'on voit un

peuple agité, l'on peut, avant même de connaître ses griefs, décider hardiment, non qu'il a raison, mais que son gouvernement a tort.

En réfutant les deux premières assertions, j'ai déjà opposé à la troisième une réponse assez péremptoire. Sur ce point, toutefois, ce n'est pas au seul raisonnement que je veux avoir recours. Pour confondre ceux qui nient aujourd'hui les fautes commises par le gouvernement royal à une autre époque, persuadés qu'ils sont que les dépositaires de la puissance ne doivent jamais reconnaître leurs erreurs, comme si la franchise n'était pas dans tous les cas le meilleur moyen de réparation, je citerai des aveux formels, qu'on ne peut interpréter que par ces même fautes, et qu'on ne peut détruire. Ces aveux se trouvent dans les discours et dans les écrits des royalistes les plus zélés, dans les ordonnances royales, dans les proclamations ministérielles, avant le 20 mars.

Ce fut le 5 que la nouvelle du débarquement de Bonaparte parvint à Paris. Dès le surlendemain, dans un ordre du jour adressé à la garde nationale, on voit qu'en tâchant d'affaiblir les chances de succès de Napoléon, l'on reconnaissait que s'il pouvait se flatter de réussir, c'était par une suite des défiances que le gouvernement royal avait inspirées. Dans une ordonnance du 9, pour la mise en activité immédiate de la même garde nationale, le roi s'exprime ainsi : « Nous avons trouvé le point général de » ralliement dans la charte constitutionnelle, que nous avons » promis d'observer et de faire observer à jamais, *qui est* » *notre ouvrage libre et personnel, le résultat de notre ex-* » *périence, etc.* » N'aperçoit-on pas dans ce soin de déclarer que la charte est l'ouvrage libre et personnel du roi, une réponse à l'assertion habituelle des royalistes exagérés, qui représentaient la charte comme l'effet de la violence exercée sur le monarque, et qui en tiraient cette conséquence, que n'ayant pas été libre en la donnant, il

n'était pas astreint à la faire observer? Le roi continue:
« Nous voulons que la charte constitutionnelle soit le point
» de ralliement et le signe d'alliance de tous les Français.
» Nous regardons comme nous étant seuls véritablement
» affectionnés ceux qui déféreront à cette injonction. Nous
» envisagerons comme un attentat à notre autorité et
» comme un moyen de favoriser la rébellion, toute entre-
» prise directe ou indirecte, par actions, écrits ou propos
» publics, qui tendraient à ébranler la confiance des
» gardes nationales en la charte constitutionnelle, ou à les
» diviser en factions, par des distinctions que la charte
» repousse. »

Y eut-il jamais rien de plus clair que ces paroles? A qui le roi s'adressait-il, quand il disait qu'il regardait comme lui étant seuls véritablement affectionnés ceux qui déféreraient à son injonction? Ce ne pouvait être à ceux qui attaquaient la charte dans le sens impérial, révolutionnaire, ou démocratique. Ceux-là ne feignaient pas de lui être véritablement affectionnés. Ce n'était pas leur affection fausse qu'il voulait distinguer d'une affection véritable. Les hommes dont il parlait n'étaient autres que ces courtisans, ces zélateurs du pouvoir, qui, sous le spécieux prétexte d'un dévouement sans bornes à son autorité, insultaient aux limites que la charte avaient tracées. Ceux-là seuls pouvaient déférer à son injonction. Ceux-là seuls aussi pouvaient être soupçonnés de travailler à diviser la garde nationale en factions par des distinctions que la constitution repoussait. L'invitation royale avait évidemment, exclusivement en vue les royalistes exagérés.

Quand, dans une proclamation qui suivit de près cette ordonnance, le roi disait aux armées. « Je m'associais à la » gloire de vos triomphes, alors même qu'ils n'étaient pas » pour ma cause. » Ne voulait-il pas effacer les traces de ces reproches si follement adressés à nos guerriers par des hommes qui leur faisaient un crime de leurs exploits,

n'estimant de valeur que celle qui est dirigée contre la patrie, et de gloire que la gloire acquise sous les drapeaux étrangers?

La chambre des députés s'étant réunie, chargea son président de présenter au roi son hommage. Il ne faut pas oublier quel était ce président. C'était M. Lainé, que nous verrons opposer à Bonaparte, jusqu'au dernier instant, la résistance la plus invincible, M. Lainé que nul ne soupçonnera de tiédeur, de malveillance contre Louis XVIII, ou d'une intelligence secrète avec les ennemis du monarque. Comment s'exprimait-il dans cette adresse dont il fut à la fois le rédacteur et l'organe?

« Quelles que soient, disait-il, les fautes commises, ce » n'est pas le moment de les examiner. Nous devons tous » nous réunir contre l'ennemi commun, et chercher à » rendre cette crise profitable à la sûreté du trône et à la » liberté publique. »

Il y avait donc eu des fautes commises? à qui fallait-il les attribuer? de quel genre étaient ces fautes? pourquoi n'était-ce pas le moment de les examiner? Si elles avaient dû retomber sur les adhérens de Bonaparte, certes l'examen n'eût pas été déplacé; mais elles retombaient sur une portion des hommes qui se disaient les amis du roi. L'assemblée, témoin de ces fautes, voulait les couvrir d'un voile d'indulgence, pour rallier autour du trône tous les défenseurs de la monarchie : cependant elle éprouvait le besoin d'indiquer cette indulgence, pour que ceux qui en profiteraient n'oubliassent ni le mal qu'ils avaient causé, ni le pardon qu'on leur accordait. Si elle annonçait que cette crise devait tourner au profit de la liberté publique, c'est que la liberté publique avait été menacée; c'est que les alarmes conçues pour la liberté publique aggravaient le danger de l'invasion qu'on voulait repousser, et que pour que la nation protégeât le gouvernement royal, il était urgent que ces alarmes fussent dissipées.

Il y a encore dans cette adresse une phrase remarquable.

« Nous vous conjurons, sire, disent les députés, d'user de » tous les moyens que la charte constitutionnelle et les lois » ont mis entre vos mains. ». Mais l'explication de cette phrase trouvera sa place, quand je traiterai des projets des royalistes exagérés, projets contraires aux lois et à la charte constitutionnelle.

Le discours de M. Lainé, lors de l'ouverture des délibérations n'est pas moins important à étudier. Il annonce plusieurs améliorations, et toutes les améliorations annoncées sont autant de réparations promises.

Les restrictions attentatoires à la liberté de la presse avaient produit une impression désastreuse. Aussi M. Lainé assurait-il la chambre qu'on travaillait « à des règlemens » qui promettaient sans danger à l'impatience toute la li- » berté de la presse, dont l'histoire dira, continuait-il, que » nous jouissons déjà beaucoup. »

Le droit de pétition avait été méconnu. Aussi M. le président disait-il, « qu'on se proposait d'adopter quelques » changemens au règlement, surtout en ce qui concernait » le droit de pétition qu'on voulait consacrer de nouveau » et consolider. »

L'opinion s'était affligée ou indignée des ordonnances imprudentes dirigées contre la légion-d'honneur, et du mépris, plus imprudent encore, versé par les habitués de la cour sur un établissement que les zélateurs ombrageux de la liberté avaient vu jadis d'un œil mécontent, mais que les partisans des priviléges ne pouvaient avoir envie de détruire qu'en haine de la révolution et des institutions qu'elle avait créées. L'orateur insistait donc, « sur les regrets » qu'éprouvait la chambre de n'avoir pu changer en ré- » solution cette proposition qui devait maintenir à jamais » la légion-d'honneur que l'on voulait doter irrévocable- » ment. »

Enfin, la faiblesse du ministère avait fatigué toute la nation, et M. Lainé rappelait en finissant, que « de toutes » les lois dont on s'était occupé dans la session dernière,

» la proposition relative à la responsabilité des ministres » était l'objet de la plus vive sollicitude; et ce n'est pas, » ajoutait-il, dans les circonstances actuelles que le prési- » dent doit développer les raisons qui la font plus vivement » regretter. »

J'omets une foule de détails, pour m'occuper d'un second discours de M. Lainé, prononcé le 16 mars, après la séance royale. Ce discours est plus remarquable encore, s'il se peut, que le premier, et les passages que je vais citer ne laissent subsister aucune équivoque. « Ce n'est pas le mo- » ment de rechercher les fautes, de découvrir toutes les » causes de cette agitation inattendue. La France obtien- » dra bientôt, par ses représentans, justice et réparation... » Ce n'est plus de la cour que peuvent venir les inquié- » tudes sur la liberté et les droits reconnus... Dès que la » France sera délivrée, nous aurons toutes les garanties » qui assurent à jamais la sage liberté des peuples. Non- » seulement le roi, mais les princes qui sont sur les mar- » ches du trône ont fait des promesses solennelles. Ils n'au- » ront jamais ni la volonté ni le *pouvoir* de les violer..... » Les corps de l'état et tous les Français ont demandé une » charte qui assurât les libertés publiques. Le roi l'a don- » née. Elle a reçu l'assentiment général, et vous savez s'il » a voulu qu'elle fût partout et toujours fidèlement obser- » vée. Il s'est étudié à étouffer les passions et les vengeances » toujours prêtes à se rallumer..... Si la terre française » engloutit son oppresseur, des jours brillans se lèveront » sur un peuple réconcilié avec son gouvernement....... »

Ce n'était point un membre de l'opposition qui s'exprimait ainsi. C'était le président de l'assemblée, l'ennemi le plus déclaré de Bonaparte, celui que l'adversité n'a point abattu, dont la fidélité ne s'est point démentie, dont l'intrépidité s'est accrue par le danger. J'aime à lui rendre ce témoignage. Pour être sévère quand je condamne, j'ai besoin d'être juste quand j'approuve.

Or, je le lui demande : lorsqu'il parlait de réparations que

la France devait obtenir par ses représentans, de qui pensait-il que ces réparations pouvaient être exigées? Quand il indiquait que l'agitation qui régnait avait des causes secrètes, où cherchait-il ces causes? Ses propres paroles révèlent sa pensée. « Ce n'est plus de la cour, dit-il, que » peuvent venir les inquiétudes. » Elles étaient donc venues de la cour. « Les princes assis sur les marches du » trône ont fait des promesses solennelles qu'ils n'auront » jamais ni la volonté ni le *pouvoir* de violer. » On avait donc craint qu'ils n'en eussent ou la volonté ou le pouvoir. « Le roi a voulu que la charte fût partout et toujours » fidèlement observée. » Il l'a voulu, dit M. Laîné, et certes mon opinion sur ce point est d'accord avec la sienne: mais M. Laîné ne dit pas que la volonté royale eût été accomplie, et son éloge des intentions est une reconnaissance indirecte que l'exécution n'avait pas répondu à ces intentions loyales. « Des jours brillans se lèveront sur un » peuple *réconcilié* avec son gouvernement. » Réconcilié! il y avait donc eu division, éloignement, rupture? et le blâme de cette rupture ne pouvait retomber sur la nation, puisque, de l'aveu de M. Laîné, c'était la nation qui avait droit d'obtenir réparation et justice.

Si, des harangues d'apparat, où cependant la gravité des circonstances avait introduit, comme on le voit, une sincérité peu commune, nous passons aux délibérations des chambres, aux propositions émises et aux sermens prêtés dans leur sein, nous retrouverons à chaque instant le désir de réparer les fautes dont le président avait fait deux fois une mention si sévère.

Tantôt c'est un député qui veut que le dépôt de la charte constitutionnelle soit confié à la fidélité et au courage de l'armée, de la garde nationale, de tous les citoyens, et le ministre s'empresse d'adhérer à cette proposition.

Tantôt on insère dans un projet de loi un article portant que tous les écrits et tous les discours contraires à l'inviolabilité des biens nationaux, ou provoquant le rétablis-

sement des droits féodaux, des dîmes ou des rentes seigneuriales seraient considérés comme des attentats à la sûreté publique. Le motif de cet article n'est-il pas évident? Ne voit-on pas qu'on avait inspiré des inquiétudes aux acquéreurs de biens nationaux, qu'on avait répandu le bruit du rétablissement de la dîme, des droits féodaux et des autres priviléges vexatoires abolis par la révolution? Il faut remarquer que, par une disposition de ce même article, les peines attachées à ce délit étaient aggravées, dans le cas où les coupables seraient des fonctionnaires publics. N'était-ce pas un aveu que des fonctionnaires publics s'en étaient rendus coupables?

La séance royale toute entière fut une tentative pour rassurer la France. Le serment prêté par le monarque n'avait pas d'autre but; et si dans la même séance on jugea nécessaire que l'héritier présomptif de la couronne se réunît à ce serment solennel, qui maintenant l'enchaîne à jamais, ce fut évidemment pour dissiper des alarmes plus vives encore et plus répandues, bien que peu fondées, j'aime à le croire, pour notre avenir et pour celui du trône.

Deux jours avant le départ du roi, nous voyons la chambre approuver un considérant où, rendant hommage au mouvement national de 1789, *aux droits naturels et imprescriptibles de tous les peuples*, *à l'acceptation libre des constitutions de 1791 et de l'an 3, et à la charte de 1814 comme n'étant qu'un développement des principes de ces constitutions antérieures*, elle proclamait que depuis 1791 tous les gouvernemens qui avaient méconnu les droits de la nation avaient été renversés, et qu'aucun ne pouvait se soutenir en France hors des maximes constitutionnelles. Profession de foi qui malheureusement fut inutile, parce qu'elle était tardive; mais qui n'en demeure pas moins aux yeux de l'histoire un acte de résipiscence et un aveu de repentir.

Enfin, s'il m'est permis de rapporter une circonstance

minutieuse, mais qui toutefois a son importance comme symptôme de l'opinion qui régnait; quand M. Laîné écrivait à M. l'abbé de Montesquiou un billet que j'ai vu, dans lequel il lui proposait de faire nommer commissaire du roi près de la chambre des députés, des hommes connus par des principes et des écrits libéraux, *parce qu'il était temps, disait-il, que la nation entendît des voix populaires qui n'inspirassent pas de défiances*, quel sentiment lui dictait cette démarche? Il agissait de la sorte, parce qu'il savait assez que les fautes de la cour consistaient dans une opposition sourde à la liberté.

Cette conviction subsista dans l'esprit du monarque et de ceux qui en son nom parlaient à la France, longtemps après la catastrophe même du 20 mars. Il est fâcheux que le triomphe l'ait fait oublier à ses ministres. « Mon gouvernement devait faire des fautes, » disait Louis XVIII, dans sa proclamation de Cambrai, « peut-être en a-t-il fait. » L'une des premières ordonnances qui suivirent le retour de Gand, fut l'abolition de toutes les entraves mises précédemment à la liberté de la presse; le gouvernement déclare dans cette ordonnance *avoir reconnu que les restrictions établies par la loi du 21 octobre* 1814 *avaient plus d'inconvéniens que d'avantages*. Néanmoins, le 11 mars précédent, M. Dambray, fidèle à son système, avait annoncé que le ministère sentait la nécessité de lois plus sévères. Assurément, depuis le 11 mars jusqu'au 20 juillet, aucune expérience n'avait pu éclairer le gouvernement royal sur les inconvéniens de ces mesures, puisque, durant cet intervalle, il n'y avait pas eu de gouvernement royal, et que le 11 mars il songeait à étendre les restrictions au lieu d'y renoncer. La vérité c'est que le souvenir de ses fautes s'était prolongé, et l'ordonnance du 20 juillet en était l'effet et la preuve. Plus tard, lorsque la réaction s'est développée dans toute sa violence, les royalistes exagérés ont prétendu que le gouvernement de Louis XVIII n'avait eu à se reprocher que de la faiblesse,

et qu'une indulgence excessive était la seule faute qu'il eût avouée dans ses proclamations. Le lecteur est à même de juger du degré de croyance que cette assertion mérite. Certes, quand M. Lainé disait, dans le discours que j'ai rapporté plus haut, qu'après cette grande crise le peuple serait réconcilié avec son gouvernement, il n'entendait pas indiquer que ce peuple était mécontent de l'indulgence qu'on lui avait témoignée, et que la réconciliation s'opérerait par la sévérité. L'interprétation serait trop absurde. Il a fallu pour la soutenir toute l'impudeur de la victoire, et aujourd'hui M. Lainé la désavouerait.

Je l'affirme donc, il ne peut y avoir d'équivoque sur la nature des fautes que les royalistes exagérés avaient fait commettre au gouvernement du roi. Ces fautes étaient les mêmes que celles qu'ils ont commises en 1815. C'était la révocation de toutes les lois que la révolution avait établies; c'était l'ébranlement de toutes les propriétés qu'elle avait consacrées; c'était la proscription de tous les hommes qui avaient pris part à cette révolution depuis 25 ans. C'était en un mot le même système vers lequel ils se sont précipités une seconde fois, sans être retenus, soit par la prudence, soit par les engagemens antérieurs, soit par le danger de bouleverser de nouveau la France, soit par la désapprobation manifeste de l'Europe, soit par les efforts d'un ministère trop long-temps indulgent pour leurs fureurs, soit par les représentations du roi, dont l'autorité seule, exercée enfin, a pu mettre une digue à ce torrent qui menaçait de tout submerger.

B. C.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De la royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles et la charte constitutionnelle; par M. de la Serve, avocat (1).

(Premier article.)

Lorsque j'entends certains hommes nous menacer sans cesse d'une révolution, la représenter comme imminente, comme le résultat inévitable de tout ce qui se passe, je ne puis m'empêcher de croire à la mauvaise foi de ces déclamateurs. Avides de changemens, dévorés du besoin d'un renversement de l'ordre constitutionnel, ils rejettent sur d'autres le crime de leurs désirs et de leurs méchantes pratiques; ce sont des gens qui crient au voleur, dans la crainte que le public ne les surprenne en flagrant délit. Si l'on met à part quelques furieux qui voudraient répandre dans toute la France l'incendie que leurs amis de 1815 avaient allumé dans le midi, on cherchera vainement au milieu de nous les élémens d'une révolution. Le peuple, qu'un mouvement spontané souleva en 1789, n'est plus en scène, et son attitude actuelle n'annonce pas la plus légère velléité de ressaisir la terrible initiative que les fautes de l'ancien gouvernement lui avaient laissé prendre; je ne vois pas un seul de ces rassemblemens politiques dont la brûlante activité dirigeait, entretenait, accroissait celle du peuple; toutes les tribunes d'où l'on pouvait lui parler sont fermées; il n'y a plus de *forum* pour les orateurs qui voudraient briguer sa faveur et se servir de son influence. Un Gracque, un cardinal de Retz, un Mirabeau renaîtraient qu'ils n'auraient ni la pensée ni le pouvoir

(1) Un vol. in-8°. Prix : 4 fr. 50 cent., et, franc de port, 5 fr. A Paris, chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n°. 36.

d'entreprendre quelque chose sur un peuple qui ne peut pas s'assembler, qui a appris à ses dépens ce que coûtent les mouvemens révolutionnaires, et parmi lequel toute espèce d'organisation intérieure est détruite. On peut encore reconnaître à d'autres signes, combien l'époque présente ressemble peu à l'époque où le temps était gros d'une révolution; alors tous les esprits nourrissaient des projets de réforme; les directeurs politiques et leurs adeptes ne demandaient, ne cherchaient que la ruine des institutions d'un régime odieux ou tombé dans le mépris; chaque citoyen faisait la guerre à l'autorité, parce qu'il craignait et suspectait les intentions de la cour; la défiance était universelle; toutes les paroles étaient passionnées, toutes les actions avaient un caractère de fougue et d'emportement; ni le bien ni le mal ne se faisaient de sang-froid. La jeunesse, surtout, s'élançait dans la révolution avec toute l'impétuosité de son âge; elle écrivait peu, il est vrai, mais elle agissait beaucoup, et ne connaissait aucun obstacle qui pût l'arrêter un moment. Aujourd'hui, appelez la jeunesse sur la place publique, elle n'entendra pas même votre voix; cherchez à la soulever contre le gouvernement, vous la verrez trembler à la seule pensée d'un mouvement séditieux; ouvrez-lui une tribune, ses orateurs les plus hardis chercheront d'abord ce que la charte permet à un citoyen qui respecte les lois de son pays; donnez-lui la liberté de la presse, vous la verrez se défier de sa propre audace, et mettre dans ses plus grandes licences des tempéramens que l'expérience seule suggérait autrefois à l'homme déjà mûri par l'âge. On redoute, ou peut-être on feint de redouter la jeunesse; mais c'est parce qu'on ne l'a point vue de près. Elle n'est nullement disposée à une révolution. Je vais plus loin, et je soutiens qu'elle n'y est pas propre. L'ambition qu'on lui suppose, avec raison peut-être, n'a aucunement la direction qui pourrait devenir dangereuse à la paix de l'état; elle veut envahir toutes les routes du savoir, parvenir par le talent, bâtir une fortune par l'industrie; voilà tout; le rôle de tribun ne tente personne parmi les jeunes gens; vous ne trouverez pas un seul Séide de la popularité, au milieu d'eux. La charte est l'Évangile de la jeunesse; la liberté, son idole; la loi, sa religion. L'amour du travail, dont ils sont dévorés, dispose les jeunes gens à l'amour de l'ordre, et rien de plus facile à mainte-

nir que cette disposition, pourvu que le régime de l'institution qu'ils fréquentent soit une image du régime constitutionnel, dont l'arbitraire est à jamais exclu. Maîtres, qui que vous soyez, gouvernez les fils comme la charte gouverne les pères, si vous voulez obtenir le respect et l'obéissance que vous réclamez.

J'ai eu entre les mains beaucoup d'écrits composés par des jeunes gens, je n'en ai pas trouvé un seul qui portât le caractère de ce qu'on appelle un écrit révolutionnaire. L'ouvrage que j'annonce est une preuve irrécusable et nouvelle de cette vérité d'observation. M. de la Serve aborde avec une espèce de témérité les questions les plus épineuses du contrat politique; il cherche dans les lois divines et humaines les fondemens de l'ordre social; il lève hardiment le voile officieux que la faiblesse ou l'esprit de servitude jettent encore sur des vérités que tout le monde veut voir exposées au grand jour; il se permet d'étendre ou de restreindre les limites que la constitution a tracées; il ébranle d'antiques traditions; il attaque des erreurs défendues par leur nouveauté même; il redemande des conquêtes de la raison que l'incurie ou la lâcheté ont laissé perdre; il proclame la souveraineté nationale, comme la source de tous les pouvoirs; il ose appeler l'insurrection un droit imprescriptible des nations contre les méchans princes, contre les destructeurs de la liberté publique; et, avec tout cela, on est forcé de reconnaître en lui un ami de l'ordre, un défenseur de la charte, un citoyen plein de respect pour la personne du monarque, un homme, enfin, qui veut la loi pour souverain, et qui pousse la crainte des troubles civils jusques à redouter partout l'intervention de ce même peuple, dont il cherche à conserver religieusement tous les droits. . . . .

La première question examinée par M. de la Serve est celle de savoir si l'*Ancien Testament* renferme quelques dispositions favorables au pouvoir absolu. Loin d'y trouver rien de pareil, il voit le peuple de Dieu soumis d'abord au gouvernement républicain; à la vérité, ce gouvernement avait pour chef un dictateur temporaire, qui avait parfois recours à de violens remèdes, pour corriger le plus incorrigible des peuples. Néanmoins, quand les Israélites, lassés d'obéir à leurs juges, demandèrent un maître, Samuel leur fit de la royauté, c'est-à-dire, du pou-

voir absolu, un portrait capable d'en dégoûter à jamais les hommes les plus enclins à la servitude. Au reste, il paraît que, suivant les paroles de Dieu au prophète Osée, les rois d'Israël furent des présens de sa fureur; on connaît les fautes de Saül, les crimes de David, les déréglemens de Salomon, élevé sur le trône au préjudice d'Absalon et d'Adonias ses aînés. Il fallut déposer plusieurs de leurs successeurs, et le Seigneur lui-même ordonna ou approuva la mort de ces hydres qui dévoraient son peuple. D'ailleurs, on retrouve partout dans l'*Ancien Testament* les traces de la souveraineté nationale, et les garanties de la liberté publique. On y voit les rois à qui l'huile sainte ne donne aucun caractère à leurs propres yeux, tant qu'ils n'ont pas été élus; témoin Saül proclamé d'abord à Mazpah, et n'osant, malgré l'éclat d'une victoire récente, régner avant d'avoir réuni les suffrages de tout Israël à Galgala; la loi du royaume proclamée devant le monarque, au moment de son élection; la responsabilité inévitable des dépositaires du pouvoir, consacrée par l'exemple de Samuel, prêt à répondre de toute sa vie devant la nation qu'il avait gouvernée sous le titre de juge: il n'y a rien là qui puisse fournir un seul argument aux partisans du despotisme; et, pour nous servir d'une expression de notre jeune auteur qui fera sourire quelques personnes, l'esprit de l'*Ancien Testament* est éminemment libéral, c'est-à-dire, diamétralement opposé à la doctrine du pouvoir absolu et de l'obéissance passive. L'Écriture repousse cette maxime immorale et injurieuse à l'humanité, que les rois peuvent impunément faire ce qui leur plaît, et que Dieu les a soustraits à toute juridiction humaine, pour ne les soumettre qu'à son propre tribunal. Il faut donc laisser aux profanateurs de la tribune sacrée ces insignes flatteries: « Que les rois sont les représentans du pouvoir, de Dieu, qu'ils sont des dieux mêmes; que le respect pour les rois est la religion de la seconde majesté; que cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire, de la divine, qui, pour le bien des choses humaines, a voulu faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois. » Que David, qui se croyait un élu du Seigneur, que Tertullien, obligé de détourner les soupçons des empereurs romains, toujours en défiance contre les chrétiens, aient dit de pareilles choses, cela se

conçoit ; mais que Bossuet les répète sans commentaire au fils de l'impérieux Louis XIV, et les choisisse pour l'instruction d'un jeune prince environné de tous les prestiges de la grandeur, de toutes les illusions du pouvoir, et d'une cour occupée sans relâche à déifier son maître ; voilà ce que la raison ne saurait expliquer. Magnifique orateur, applaudissez-vous de vos œuvres ; après des instructions si dangereuses pour le cœur de l'homme, naturellement avide de préférences, vainement viendrez-vous parler à votre élève du néant des grandeurs ; vous ne rabaisserez jamais cet orgueil que vous avez exalté par une comparaison insensée. Les princes les plus vulgaires ressemblent tous à Alexandre en un point ; rien n'est plus aisé que de leur persuader qu'ils sont fils de Jupiter.

L'*Évangile*, que l'on pourrait appeler le Code de l'égalité, ne saurait être le fondement de la servitude. Le fameux mot, rendez à César ce qui est à César, n'exprime rien dont les partisans du pouvoir absolu puissent s'autoriser. Il ne dit nullement qu'on soit tenu d'obéir à la violence et à l'injustice, comme le conseille saint Paul, qui n'est pas très-orthodoxe en fait de doctrines politiques. Il dit encore moins que l'on doive mettre sa liberté, ses biens, son honneur et sa vie aux pieds de César, pour qu'il en dispose comme d'un bien qui lui appartient. Dieu qui, mécontent des enfans de Clovis, suivant Bossuet, suscita une autre race pour régner en France, ne consacre nulle part la servitude héréditaire des peuples, et l'abnégation des droits inhérens à la nature humaine. Quant à saint Paul, il y a long-temps qu'on lui a répondu que sa maxime, que l'on doit l'obéissance aux puissances supérieures, parce qu'elles viennent de Dieu, est un argument victorieux en faveur des tyrans et des usurpateurs, et par conséquent un véritable conseil d'esclave. Après cet argument irrésistible, notre jeune auteur pouvait se dispenser de citer Grotius, Puffendorf, Schélius, Hooker, Bilson, que néanmoins il a fort bien fait de consulter. Dans tout ce chapitre, plein d'excellentes raisons et de bonnes autorités, on pourrait désirer une logique plus serrée et plus exacte. On est bien aise, sans doute, d'apprendre que Jésus-Christ chérissait sa patrie, quoique ingrate, et passait pour un bon citoyen ; mais que fait à la question cette petite révélation dont M. de la Serve tire une con-

séquence assez maligne contre certains ultras qui n'aiment pas leur patrie, toute généreuse qu'elle est envers eux, et qui s'indigneraient qu'on les appelât de bons citoyens? Il valait beaucoup mieux attaquer corps à corps les pères de l'église, nous donner quelques-unes des réfutations que Puffendorf oppose à ceux qu'il appelle de pauvres maîtres et de mauvais guides en matière de droit et de morale.

On s'étonne d'entendre, au dix-neuvième siècle, discuter la question de savoir si la royauté est de droit divin; mais, puisqu'il y a des fanatiques de sang-froid qui veulent ressusciter toutes les folies du passé, et des fanatiques d'intérêt qui adoptent avec transport tout ce qui flatte leurs passions, l'auteur a eu raison de les poursuivre les uns et les autres jusque dans leurs derniers retranchemens. C'est une idée ingénieuse, et peut-être fondée, que d'attribuer à la corruption des Romains du temps d'Auguste, et à l'apothéose que cet habile tyran obtint avant sa mort, l'indigne politique qui attribue aux rois un droit divin de régner sans contrôle. Les rois peuvent se placer sous l'égide de la grâce divine, et ils font bien d'implorer son appui pour leur règne; mais la formule qu'ils ont adoptée ne constitue pas un droit: ce n'est pas Dieu, c'est le peuple français qui a élu Clovis, Pepin-le-Bref et Hugues-Capet. Tout ce qu'on nous enseigne depuis des siècles sur le droit divin est une absurdité dont les chefs ecclésiastiques ne sauraient plus permettre la répétition dans les temples, et qu'il faudrait effacer de tous les livres que l'on remet entre les mains de la jeunesse. En effet, ce qui est de droit divin devrait être éternel; et cependant nous voyons des rois détrônés par des tyrans, des dynasties passer sans retour; d'autres perdre, reprendre et perdre de nouveau, pour toujours, cette autorité qu'elles tiennent de Dieu, au dire des courtisans de toute espèce qui sont toujours prêts à adorer le pouvoir! La raison s'offense, aussi-bien que la religion, de cette intervention de la divinité, dans des choses purement humaines et soumises à toutes les vicissitudes du monde mortel. En traitant ces questions avec une entière liberté, M. de la Serve pourrait alarmer les amis de l'ordre constitutionnel, et s'exposer à passer pour un partisan effréné du système républicain; mais il a soin de nous rassurer par des paroles pleines de sagesse et de conve-

nance. Non, ce n'est pas, dit-il, par des souvenirs et des traditions religieuses que le pouvoir royal est soutenu; il a un appui plus solide et plus réel, c'est la nécessité de son existence, démontrée d'une manière victorieuse par le raisonnement, et constatée par l'expérience de vingt-cinq ans de révolution. Ne cherchez donc pas à ressusciter ce qui a cessé d'exister à jamais. On lit plus loin : « Le profond respect que l'on porte au roi ne saurait être altéré; ce respect est fondé sur les qualités et le mérite personnel du prince qui nous gouverne, sur les éminens services qu'il a rendus à la liberté publique. Ensuite, chacun voit dans le monarque le chef de l'état, le pouvoir modérateur et conservateur de la constitution. »

Bossuet s'épuise en raisonnemens, pour prouver que l'autorité paternelle est la source de l'autorité royale. Cette erreur, soutenue avec chaleur par tant d'esclaves intéressés, serait de peu d'importanee, si l'on ne voulait pas en tirer la conséquence que le pouvoir d'un roi sur le peuple doit être absolu comme celui d'un père sur sa famille; mais cette supposition est déraisonnable. Les peuples existent avant les rois, la royauté vient d'eux; elle est créée par eux et pour eux; ils ne la confèrent que pour leur utilité; ce n'est pas un droit qu'ils aliènent, c'est une magistrature qu'ils confient; cette magistrature a des limites puisées dans la nature elle-même, et fixées par la loi. Si cette loi, qui prescrit des devoirs et des bornes à l'autorité n'existe pas, les peuples ont, dans tous les temps, le droit de la demander et de l'établir: il n'y a pas de prescription pour ce droit, ni pour aucun autre de ceux qui appartiennent à toute une agrégation d'hommes. Les mots de gouvernement paternel sont très-bons à employer pour peindre la vertueuse administration d'un Louis XII; mais ils ne peuvent entrer dans la langue constitutionnelle, qui craint surtout l'abus que l'on peut faire des mots à double sens pour créer des prérogatives. Les rois ne sont ni les pères ni les pasteurs des peuples; ils sont leurs chefs; et l'on ne doit pas plus comparer des hommes libres à l'enfant qui tremble d'un regard de son père, qu'à l'animal docile et faible qui n'a pas la force de se plaindre, même au moment où le berger l'envoie à la mort.

Une nation ne peut jamais aliéner sa liberté. L'auteur conclut de cet axiome qu'un gouvernement est toujours illégitime, quelle qu'en soit la source, par cela même qu'il est arbitraire; de là, sort une autre conséquence : point de royauté légitime sans liberté politique. Or, la liberté politique n'existe que dans les pays où la nation exerce le premier des droits de la souveraineté, celui de faire elle-même les lois, et de concourir à leur formation, de manière que les lois soient l'expression de la volonté générale; mais ce règne, cette suprématie de la volonté générale, sont précisément ce qu'on appelle la souveraineté nationale; donc il n'y a de royauté légitime, comme il n'y a de véritables lois que celles qui reposent sur la souveraineté nationale. Ces déductions de l'auteur ne manquent ni de justesse ni de force; il nous a conduits d'une manière aussi rapide qu'entraînante, à une vérité que nous ne nous attendions nullement à voir jaillir de la discussion. Je reconnais, avec M. de la Serve, que le principe qu'il remet en lumière avait été converti en loi fondamentale, par l'assemblée constituante: mais je ne suis nullement dupe des hérésies politiques et des subtilités qui lui font retrouver dans la charte constitutionnelle, et dans la loi organique des élections, ce même principe si noblement et si franchement consacré aux yeux de l'univers, par la plus brillante de nos assemblées nationales.

Dans la charte constitutionnelle, dit M. de la Serve, *le souverain se compose du roi et des deux chambres; ce n'est que par un abus de mots qu'on donne au roi seul ce titre.* Ces assertions sont vraies; mais comment et par quelle circonstance pense-t-il qu'un temps viendra où la chambre des députés, qui n'est autre chose que l'assemblée des représentans du peuple, sera, dans le fait, investie de la presque totalité du pouvoir législatif? Ce serait là un renversement de tout ordre. Tout le système du balancement des pouvoirs serait détruit. A Dieu ne plaise que nous vivions jamais sous l'empire absolu d'une seule chambre! A Dieu ne plaise que le roi et la chambre des pairs soient obligés de céder toujours à la chambre des députés! Il y aurait bientôt tyrannie, et tyrannie d'autant plus funeste que l'influence et la volonté d'une assemblée sont cent fois plus irrésistibles et plus redoutables que le pouvoir et la colère d'un seul homme quel qu'il soit. Mirabeau disait avec raison :

j'aimerais mieux vivre à Constantinople que sous le despotisme d'une assemblée que rien n'arrête. M. de la Serve ne sent-il pas que, dans son hypothèse, la démocratie prendrait nécessairement un tel ascendant, que tout disparaîtrait devant elle? Il appelle cette innovation anticonstitutionnelle, une marche graduelle par laquelle la nation rentrera sans efforts et sans secousses dans la plénitude de sa souveraineté. Il faut respecter la candeur et les bonnes intentions qui ont fait une semblable illusion à un jeune homme à la fois plein de droiture, de bons sentimens et d'inexpérience; mais il faut l'avertir d'une erreur aussi grave que la sienne. Si, comme on l'a vu, M. de la Serve se trompe, ce n'est pas qu'il se laisse entraîner par l'amour des innovations, ou par un empressement désordonné de voir des réformes dans l'état; toutes ses demandes, il veut les obtenir par les voies constitutionnelles; les vérités ou les assertions les plus hardies qu'il publie sans crainte, parce qu'il croit utile de les publier, se rattachent toujours, dans sa pensée et dans son ouvrage, à la charte constitutionnelle. Il y voit la souveraineté nationale, comme il y trouve le germe de toutes les lois qui doivent achever notre organisation sociale. Un écrivain dont le talent a pris cette direction, ne saurait être dangereux; il appartient évidemment à une époque de conservation, et non pas à une école de révolution. C'est le cachet, le mérite éminent du livre que j'annonce; on pourra blâmer ou réfuter les opinions de M. de la Serve, mais on sera toujours porté à reconnaître la pureté de ses intentions, et à estimer sa franchise. Dans un autre article, je continuerai l'examen des graves questions qu'il a traitées, et je saisirai l'occasion de rendre justice à son instruction réelle, à ses savantes recherches, à la sévérité de ses principes et à la sagacité de son esprit.

P.-F. T.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1819.

L'aurore annonce le jour; l'amour sort du lit de Psyché; d'une main il soulève un rideau de pourpre, il étend l'autre pour saisir ses armes, et jetant un dernier regard sur sa douce compagne qui rêve encore le bonheur qui lui échappe, il va prendre son essor et attendre impatiemment loin d'elle l'heure nocturne qui doit la lui rendre. Un mot suffit à l'éloge de ce délicieux tableau : on y retrouve tout le charme du sujet, tout l'idéal de la volupté. Jamais l'amour n'a pris une forme plus séduisante que celle dont l'a revêtu M. Picot dans cette composition, à laquelle, je le dirai franchement, je ne connais rien de supérieur dans le même genre : quelle divine adolescence brille dans les traits de cette figure; que de grâce et de légèreté dans son mouvement! Rien de convenu, rien d'académique dans la manière dont elle est posée : c'est mieux que la nature, mais c'est elle!

Psyché dort; mais son sommeil animé trahit le mystère de l'existence nouvelle qu'elle a reçue : c'est la beauté, la jeunesse en sa fleur : son attitude pleine de mollesse et d'abandon annonce, jusque dans cette contraction d'épaule, où de grands connaisseurs ont cru voir un défaut, que l'auteur en peignant ses personnages n'a point oublié son sujet. Psyché n'était pas seule sur ce lit où l'amour pose encore un pied furtif; un moment auparavant il reposait près d'elle; je vois encore la place qu'il occupait, et ce bras dont on blâme le contour, est celui dont elle serrait son amant contre son sein : libre de son doux fardeau il en a conservé l'empreinte.

S'il fallait absolument trouver matière à la critique dans un tableau qui assigne à son auteur un rang si distingué, je blâmerais l'éclat trop vif de la lumière; si l'amour doit s'enfuir au point du jour pour n'être pas reconnu de

Psyché, il est heureux cette fois qu'elle ait dormi si tard, car il y a certainement deux ou trois heures que le jour est levé : en voyant Psyché on excuse l'amour ; pourquoi serait-on moins indulgent envers le peintre ? tous deux peuvent dire : elle est si belle !

Si les tendres erreurs de Psyché sont une des plus riantes inventions de la mythologie, il faut avouer que la *mort de Saphira* est une des plus tristes vérités de notre histoire religieuse (je dis vérité, parce que je crois sans examen tout ce que disent les saintes Écritures). J'aurais cependant bien voulu pouvoir douter que saint Pierre ait tué d'un coup d'œil le charitable Ananie et sa femme Saphira, qui n'eurent d'autre tort que de garder pour eux une partie de la somme provenant des biens qu'ils avaient vendus pour en distribuer le prix aux pauvres ; je sais qu'il ne faut pas tenter l'esprit du Seigneur, mais je sais aussi qu'humainement parlant, l'exemple d'Ananie et de Saphira est fait pour dégoûter de faire l'aumône.

Quoiqu'il en soit M. Picot s'est emparé de ce passage du chapitre v des *Actes des Apôtres*, pour en faire un tableau où son talent a lutté sans beaucoup de succès contre un sujet ingrat et repoussant.

Les traits du saint apôtre sont empreints de je ne sais quelle colère brutale qui n'est pas d'un bon exemple ; son regard a quelque chose de faux qui rappelle le moment où le coq chanta et où le disciple trahit son maître. Le corps de Saphira étendu sans mouvement et sans vie aux pieds du saint, m'a paru savamment dessiné, mais je n'ai pu m'expliquer l'indifférence de tous les témoins de ce cruel miracle. J'ai cru pourtant remarquer un mouvement de pitié sur la figure de cette jolie fille qui se détourne probablement pour cacher ses larmes : qui me dira si cet apôtre à longue barbe, qui lève les yeux au ciel, prie pour les victimes ou pour le meurtrier ? Quant à cette vieille femme qui tâte le pouls à Saphira, je juge à son air calme qu'elle n'est là que pour s'assurer que l'épouse d'Ananie

est bien morte et pour en donner la nouvelle satisfaisante à l'auteur de sa mort :

Les dieux sont bons, les prêtres sont cruels!

J'ai relu, à propos *du Bon Samaritain* de M. Frosté, la touchante parabole de l'Évangile où l'homme-dieu donne aux docteurs de son temps une leçon qu'il est bon de rappeler à ceux du nôtre.

« Il est écrit dans la loi, leur dit-il, tu aimeras le Seigneur de toute ton âme, de toutes tes forces, et *ton prochain comme toi-même.* » — Quel est mon prochain, lui demande un docteur; Jésus répondit : « Un homme descendait de Jérusalem vers Jéricho et tomba entre les » mains des brigands ; ils le dépouillèrent, et après l'avoir » maltraité s'en allèrent, le laissant à demi mort : or, il » advint qu'un *prêtre* passant par le même chemin, le vit » et passa outre : semblablement un *lévite*, arrivé au même » endroit, le vit et continua sa route; un *samaritain* qui » survint fut ému de compassion ; il versa de l'huile et » du vin sur les plaies du blessé, les banda, le mit sur son » cheval, le transporta dans une hôtellerie, donna deux » deniers à l'hôte pour qu'il en prît soin, et lui dit : tout » ce que tu dépenseras pour cet homme jusqu'à sa guérison, je te le rembourserai à mon retour. Quel est le » prochain de l'homme tombé entre les mains des brigands? est-ce le prêtre, le lévite ou le samaritain? — » C'est, répond le docteur, celui qui a usé de miséricorde » envers le malheureux. »

Ce sujet, heureusement choisi, m'a paru bien composé : ce blessé et le charitable samaritain ne font pas moins d'honneur au talent du peintre qu'à sa sensibilité ; ces deux figures sont remarquables par l'expression ; la perspective et la couleur laissent malheureusement beaucoup à désirer, et les deux chevaux ne sont pas de l'école de Vernet; mais pour moi, qui suis de l'avis de Hogarth et qui crois que la peinture n'est pas faite pour parler seulement aux yeux,

j'avoue que je suis moins frappé de quelques défauts de l'art que l'on peut reprendre dans ce tableau, que d'un trait ingénieux qui prouve que l'auteur n'est point une machine à peindre : le prêtre qui a passé outre, lisait les tables de la loi; nos prêtres aussi disent leur bréviaire, et nous connaissons leur charité!

Voici enfin un sujet national, il est vrai qu'il appartient à une époque déjà bien reculée; mais ce héros est français, et le peintre est frère d'un jeune écrivain, qu'un arrêt, au moins bien sévère, tient éloigné de sa patrie : ces deux circonstances doivent ajouter à l'intérêt qu'inspire le *dévouement des bourgeois de Calais*, par M. Scheffer. Je dois néanmoins convenir que je ne verrai jamais, sans quelque répugnance, six Français en chemise et la corde au cou, marchant au supplice par ordre d'un roi d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, Eustache de Saint-Pierre et son héroïque famille sont déjà hors des portes de Calais; les soldats du féroce et poltron Édouard (1) les ont séparés de leurs femmes et de leurs enfans. Eustache a sauvé ses concitoyens, il marche à la mort d'un pas ferme, mais il y entraîne son propre fils, et cette pensée répand sur ses traits un voile de deuil que tout son courage ne peut écarter. Son fils, dans l'âge de l'enthousiasme, ne voit que la gloire et l'immortalité qui l'attendent : les femmes et les sœurs de ces héros s'abandonnent au sentiment de leur douleur; l'épouse d'Eustache succombe à la sienne et s'évanouit. Ce tableau, où respire l'amour de la patrie, est également bien de pensée, d'expression et de dessin; mais il est fâcheux qu'il laisse tant à désirer sous le rapport du coloris.

Les habitans de Metz ont voulu *un Christ au tombeau*,

---

(1) Il s'était tenu caché pendant la bataille de Crécy, qu'il avait gagnée par la trahison de quelques seigneurs français, et par l'effet du canon dont on fit usage, pour la première fois, dans cette fatale journée.

M. Lair leur en a fait un qui n'en sortira pas ; ce peintre paraît avoir un goût très-prononcé pour les Madeleines : au lieu d'une, il en a mis deux dans son tableau ; la grâce n'a point encore fait son effet : ces deux pécheresses sont aussi blanches, aussi grasses, aussi fraîches qu'avant leur conversion.

Dans une exposition consacrée en grande partie à toutes les espèces de martyres, celui d'*Eudore de Cymodocée* devait trouver sa place. La prose pittoresque de M. de Châteaubriant a conservé sa couleur chatoyante sur la palette de M.... La tête de Cymodocée est belle et bien sentie; elle exprime une ferme résignation : son abandon est trop naturel ; on voit la femme, rien n'annonce la sainte. Quant au tigre, c'est, pour la couleur, la vigueur, je dirais presque, pour l'expression, le héros du tableau : on croit entendre le lion de Voltaire disant au Marseillais :

De mes quarante dents, vois la file effroyable,
Ces ongles, dont un seul pourrait te déchirer,
Ce gosier écumant, prêt à te dévorer,
Cette gueule, ces yeux, dont jaillissent des flammes.
. . . . Te manger est ma loi.

Quand messieurs les romanciers et messieurs les peintres cesseront-ils d'ensanglanter le papier et la toile, au nom de ce qu'il y a de plus sacré et de plus doux au cœur de l'homme, la religion et l'amour? Le supplice de l'innocence révolte la pensée, et cette image sans cesse offerte aux yeux, tend à enhardir le crime et à décourager la vertu. Votre imagination, comme celle de Pascal, ne vous montre-t-elle que des abîmes de douleur et de souffrances? Plongez-vous dans les enfers, et montrez-nous de grands criminels punis de leurs forfaits.

Je frémis à l'aspect du groupe des Danaïdes, de M. Mauzaisse; mais du moins la vue de leurs tourmens me rappelle le crime affreux qu'elles expient.

On n'a point épargné à l'auteur de ce tableau les criti-

ques les plus amères; elles n'influent point sur mon jugement; étranger à la pratique et même aux profondes théories de l'art, je rends compte de l'impression que j'éprouve, et je ne crains pas de louer, d'admirer même ce que des hommes plus instruits réprouvent d'après des règles qui ne sont quelquefois que des préjugés d'école: c'est ainsi que je m'obstine à voir, dans la figure principale de ce groupe des Danaïdes, un chef-d'œuvre d'expression, d'autant plus admirable que l'imagination seule des peintres a pu s'en créer le modèle : quelle douleur que celle de cette femme! Quand ses maux finiront-ils? Jamais. La résignation du désespoir est dans ses yeux; point de passé pour elle, tout est présent, tout est avenir, et cet avenir est une éternité de souffrance! L'auteur s'est servi d'un moyen ingénieux pour peindre cette idée abstraite : le supplice de cette femme parricide a commencé depuis long-temps; chacun de ses traits porte l'empreinte de sa durée, et cependant son corps a conservé les formes de la jeunesse : celles que le temps et la douleur altèrent si vite chez les femmes, n'ont rien perdu de leur beauté. Les deux autres figures dont ce groupe se compose ne sont là que pour justifier en partie la critique un peu brutale qu'on en a faite, en les comparant à des blanchisseuses fatiguées par un travail long et pénible.

De l'enfer des Grecs, je passe dans les limbes des chrétiens, pour assister à *la descente de Jésus-Christ*, que nous a présentée M. Delorme.

Je ne suis pas théologien, et j'avouerai conséquemment que la punition du péché originel est une des vérités de notre religion à laquelle ma raison a le plus de peine à se soumettre : si la foi pure et simple ne venait à mon secours, je serais fort embarrassé de concilier les châtimens infligés aux fils innocens, en réparation de la faute de leur premier père, avec l'idée d'un Dieu souverainement juste et souverainement bon; mais Pascal a fort bien dit qu'il n'y avait pas de risque à croire, et qu'il y en

avait beaucoup à douter. Je m'en tiens donc au parti le plus sûr.

Je remarque d'abord la singulière disposition du tableau de M. Delorme. Le paradis est en haut du tableau, et quelques jeunes filles qui le découvrent font éclater une joie de pensionnaires, qui ne ressemble pas à l'idée que je me fais de la joie des élus. Les limbes sont au milieu, et l'enfer est au fond. Le peintre a placé, dans ce lieu de désolation, un pauvre ermite que Grisbourdon ne serait pas moins étonné de trouver là, qu'il ne le fut d'y rencontrer saint Dominique. Je ne sais quel est cet autre personnage, renversé, bizarrement raccourci, faisant d'effroyables grimaces, et dont la teinte, les cheveux et les draperies rappellent si bien le diable vert de l'Opéra. Il y a, dans la partie supérieure de ce tableau, une femme qui ne ressemble pas mal à l'épouse de Ménélas.

> On ne s'attendait guère
> A voir Hélène en cette affaire.

Le Christ est une assez bonne copie du Christ de la Transfiguration, aussi a-t-il l'air de monter au lieu de descendre ; c'est d'ailleurs la seule ressemblance qu'il y ait entre l'œuvre de M. Delorme et celui de Raphaël.

C'était un philosophe que saint Fiacre, fils d'Eugène IV, roi d'Écosse : n'étant encore qu'héritier présomptif du trône, il se sauve en France et se fait ermite. A la mort du roi son père, les grands de son petit royaume viennent lui présenter l'épée, le sceptre et la couronne; tout cela paraît bien lourd au monarque anachorète; il aime mieux cultiver des fleurs que de gouverner des hommes; il congédie les envoyés d'Écosse, et retourne travailler à son jardin : on ne peut qu'applaudir à sa résolution. Je serais tenté de croire que deux circonstances, auxquelles on ne fait peut-être pas assez d'attention, l'ont déterminé au parti qu'il prend : d'abord, s'il faut en juger par les seigneurs de sa cour, ses sujets sont bien les plus vilaines gens du monde,

et il n'y a vraiment pas de plaisir à régner sur un peuple si laid. En second lieu, je vois sur la porte un autre ermite, en observation, qui a peut-être parié avec son royal confrère que sa philosophie ne résisterait pas à cette épreuve, et saint Fiacre n'ose pas reculer devant un pareil témoin.

On en vaut mieux quand on est regardé.

Au demeurant, ce tableau de M. De Juinne, destiné à l'église de Saint-Sulpice, ne manque ni de simplicité dans la composition, ni d'une sorte de grandeur dans le style; mais il est froid et sage comme l'action qu'il représente.

M. Dubufé a indiqué son tableau *de Jésus-Christ apaisant une tempête*, par cette question en forme d'épigraphe: « Quel est celui à qui les vents et la mer obéissent? » Ce à quoi l'on peut répondre, ce n'est pas à vous, M. Dubufe, car vos eaux sont trop lourdes, trop vertes, trop uniformes, et votre ciel manque d'air; ce qui n'empêche pas que l'on ne remarque dans votre tableau deux groupes bien entendus; l'un dans la demi-teinte, l'autre éclairé par un jour qui a de l'éclat et de la vérité : votre figure du Christ est évidemment imitée du Guide; mais malgré cette imitation, ou plutôt à cause de cette imitation, elle est fort belle et fort bien ajustée. Ce tableau reproduit un contre-sens matériel que j'ai déjà remarqué dans d'autres ouvrages, et dont on trouve deux ou trois fois par semaine l'exemple à l'Opéra : la barque se dirige vers un point directement opposé à celui vers lequel le vent doit la pousser : j'ajouterai que si le mât n'a pas son point d'appui hors du bateau, il a dû traverser le corps des hommes qui sont auprès.

Il y a trop de monde dans ce tableau de forme ogive, où M. Guillemot nous montre *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*. Les spectateurs sont trop serrés dans le cadre, tout vaste qu'il est. C'est un moyen pour le peintre de s'épargner beaucoup de jambes et beaucoup de bras qui se perdent dans la foule; mais cette confusion ne déplaît

pas moins aux yeux qu'à l'esprit : il faut pouvoir se promener dans un tableau ; on étouffe dans celui-là. L'école moderne est d'une grande sévérité de costume, et je ne serai pas le seul à remarquer que la couverture à bordure rouge, dont le fils de la veuve est enveloppé, pourrait avoir été prise à l'exposition des produits de notre industrie nationale : c'est un défaut, aujourd'hui ; on n'y aurait pas fait attention à l'époque où Renolds, dans sa Sainte-Famille, coiffait son petit Jésus avec un béguin de point d'Alençon. Le plus amusant des anachronismes de ce genre, est celui d'un tableau de Résurrection que tous les amateurs connaissent, et dans lequel Jésus-Christ, sortant du tombeau en habit français, monte au ciel l'épée au côté.

Le Christ sur les genoux de la Vierge, par M. Paulin-Guérin. Le peintre s'est efforcé de ramener dans ce tableau ces effets de lumière que l'on avait admirés dans son *Caïn ;* mais ici le ciel n'est pas en feu, et ce n'est pas seulement du reflet des éclairs que cette scène de deuil est éclairée. Le visage de la Vierge n'est pas seulement pâle et flétri ; la teinte en est cadavéreuse. Le saint Jean-Baptiste a beau se tenir en arrière, il montre sa tête, et je le reconnais ; je l'ai vu quelque part, et ce n'était pas dans un tableau de M. Paulin-Guérin.

Les Vierges sont à la mode dans cette exposition. J'en ai compté quinze, et je ne les ai pas vues toutes ; la *Vierge au tombeau*, de M. Pujol, m'a paru la plus belle : sa tête est d'un beau caractère ; il y a de la souplesse, de la grâce même dans ce corps inanimé. La douleur de cette sainte femme qui le contemple est à la fois touchante et résignée ; ce sont de pieuses larmes qui coulent de ses yeux. Quant à l'homme qui soutient les jambes de la Vierge, je suis sûr que c'est un apôtre, car je l'ai vu dans le tableau de la Transfiguration de Raphaël.

La manière de M. Abel Pujol est large, son pinceau facile, et son dessin correct ; mais s'il veut laisser quelque chose à la postérité, qu'il ne refasse pas les tableaux des

grands maîtres : le meilleur centon, en peinture comme en poésie, ne fera jamais la réputation d'un auteur.

Il y a plus d'originalité dans l'*Assomption* de M. Blondel ; le groupe des hommes, dans la partie inférieure du tableau, est remarquable par la variété des poses et la beauté de quelques têtes; mais bien que ressuscitée, sa Vierge est encore morte, et les anges qu'elle va rejoindre au ciel ne sont guère plus animés ; je sais bien que la vie céleste doit avoir quelque chose de plus pur, de moins agité que celle dont nous jouissons ici-bas, mais encore faut-il qu'un peu de mouvement y atteste l'existence.

S'il est vrai que le *saint Ambroise* de M. Vafflard soit un ouvrage de commande, comme presque tous les tableaux d'église de cette exposition, le peintre a le mérite d'avoir choisi très-heureusement le trait de la vie du saint archevêque de Milan qu'il avait à représenter. Il ne tenait qu'à lui de nous le montrer persécutant les hérétiques pour lesquels sa haine allait jusqu'au fanatisme; M. Vafflard a mieux aimé peindre le saint prélat au moment où *il arrête la fureur du peuple qui voulait massacrer un jeune prêtre arien sur les marches de l'autel :* il ne faut pas perdre l'occasion si rare de prouver que l'humanité n'est pas incompatible avec l'exagération du zèle religieux. Il y a de belles parties dans ce tableau, dont la couleur est en général harmonieuse et brillante. La figure du jeune prêtre blessé m'a parue remarquable par la vérité de l'attitude et la correction du dessin ; l'expression de la tête est encore plus heureuse.

Grâce au ciel j'en ai fini des grands tableaux de dévotion ; malheureusement parmi les autres, qui sont d'ailleurs en très-petit nombre, bien peu sont dignes d'une attention particulière ; je me reprocherais cependant d'oublier *Œdipe rencontrant Laïus dans le sentier funeste.* L'auteur, M. Lagrénée, est entré dans la carrière avec un nom connu dans la peinture, et qu'il soutient honorablement : distingué jusqu'ici par ses miniatures, ses aquarelles et

surtout par ses camées (genre où il ne connaît point de rivaux), il a fait preuve dans son OEdipe d'un talent d'un ordre plus élevé. Cette composition, où on reconnaît un élève de la grande école de David, a de la noblesse et de ce grandiose que le sujet commande.

OEdipe engagé dans un sentier étroit dispute à Laïus les *vains honneurs du pas*,

> Et sa main furieuse
> Arrête des coursiers la fougue impétueuse.

Le monarque descendu de son char veut punir l'audacieux, et provoque le bras parricide déjà levé sur lui. Chacune de ces deux figures a bien le caractère du héros qu'elle représente; OEdipe, *jeune et superbe*, a tout l'emportement de son âge; Laïus, avec un dédain non moins orgueilleux, semble plus maître de son courage. Je n'aime ni l'attitude, ni la colère grimaçante de l'esclave monté sur le char, et l'on ne conçoit pas comment OEdipe échappera au coup qu'il s'apprête à lui porter par-derrière. Les chevaux ne sont pas ramassés comme ils devraient l'être par la violence du double mouvement qui arrête leur *fougue impétueuse*. Peut-être en général ce tableau manque-t-il de chaleur et de force, mais la couleur m'en paraît belle, le dessin pur et la composition soigneusement étudiée ; ces qualités peu communes rachètent bien des défauts.

E. J.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 73.

Paris, le 23 septembre 1819.

Notre situation politique me rappelle une conversation que j'eus, il y a environ quatre ans, avec un homme qui a

bien jugé nos révolutions. Nous étions au commencement de 1816 : une profonde stupeur régnait dans Paris ; c'était le temps où la France était couverte de prevôts et d'espions, où une parole était criminelle, où un geste était séditieux. Nos guerriers poursuivis comme de vils malfaiteurs, se voyaient impitoyablement exilés des murs sous lesquels ils venaient de combattre, réduits à voiler les signes de leur gloire pour n'être pas insultés, à cacher leurs blessures pour n'être pas suspects. On ne s'abordait qu'en tremblant, et, dans la plus profonde solitude, éloignés de tous les yeux, deux amis qui voulaient épancher leur cœur ne se croyaient point encore assez seuls : à peine osait-on reconnaître l'homme dévoué aux vengeances et aux haines du moment ; c'était un acte de courage que de lui témoigner, par un regard furtif, l'intérêt qu'on prenait à sa peine ; la reconnaissance, l'amitié, les sentimens les plus chers et les plus doux étaient glacés par la crainte ; enfin, nous étions arrivés au moment le plus affreux de la seconde terreur.

Profondément navré des malheurs de mon pays, pleurant sur tant de Français placés entre l'exil et la mort, je m'abandonnais un jour au plus amer chagrin, quand un homme, dont j'avais appris dès long-temps à connaître la raison supérieure, m'interroge sur les causes de ma tristesse. Pouvez-vous le demander, lui dis-je ; regardez autour de vous, voyez la situation de notre triste pays ; nos maux sont à leur comble, et par malheur je n'en aperçois pas le terme. Il n'est pas éloigné, me dit-il d'un ton calme ; rien de violent ne peut être durable ; cette terreur aura son 9 thermidor. Les persécuteurs, sous quelque régime que ce soit, ne sont pas long-temps unis. La peur, l'intérêt ou l'ambition les divisent ; quand ils ont épuisé leurs fureurs sur les victimes, ils la tournent sur eux-mêmes. Le jour où l'autorité d'un seul d'entre eux sera menacée, soyez sûr de leur chute. En faisant tout pour sauver son pouvoir, il sauvera la France, parce qu'il

aura besoin de s'appuyer sur elle. Alors, un cri général de réprobation s'élèvera contre tous les excès qui attristent vos yeux; on les désavouera avec plus d'empressement qu'on ne les réclame; tel met aujourd'hui tout son zèle à persécuter, qui s'efforcera de prouver qu'il fut victime; on rejetera sur d'autres les crimes qui furent commis, le sang qui fut versé, et du choc des ambitions blessées jailliront des lumières terribles qui éclaireront la France sur les auteurs de tous ses maux.

Cette époque a lui pour nous, notre position a en effet quelques rapports avec celle où se trouva la France après le renversement du gouvernement révolutionnaire. Quand la terrible chambre de 1815 se sépara, des germes de division avaient éclaté entre le ministère et les chefs de cette assemblée. Pour faire la contre-révolution telle qu'ils la voulaient, ils avaient besoin du pouvoir; ils le convoitèrent hautement, les ministres voulurent le garder, dès lors le 5 septembre fut résolu, et la France respira. Elle pouvait être sauvée; elle ne le fut point, parce que les vainqueurs s'effrayèrent eux-mêmes de leur victoire, et parurent plus craindre encore leurs auxiliaires que leurs ennemis. La nation n'obtint qu'une trêve à ses maux; les lois d'exception et tout le cortége sinistre de 1815 survécurent au coup qui devait les frapper; la terreur ne fut que suspendue, et la faction irritée de sa chute, se relevant chaque jour plus cruelle, menaçait de ressaisir les victimes échappées à sa fureur, et d'asseoir sa domination sur le sacrifice de tous les droits, et sur la ruine de tous les intérêts.

Le ministère s'était sauvé seul; il a fallu que la France se sauvât elle-même. L'opinion n'avait besoin que d'organes; à peine s'est-elle exprimée, qu'elle a triomphé: pour que 1815 fût en horreur, il a suffi d'en parler. Vainement la faction se sentant protégée, s'est long-temps débattue; vainement elle a nié ses excès, vainement elle a nié ses crimes; accablée sous le poids des accusations qui de

toutes parts la terrassaient, mise en présence de ses victimes, voyant se soulever contre elle le sang qu'elle avait répandu, elle oublie soudain ses apologies et ses désaveux ; aveuglée par la haine qu'elle porte aux premiers auteurs de sa ruine, elle s'occupe moins de se sauver que de les perdre avec elle ; elle fait rejaillir sur eux tout le sang qu'elle a versé. Elle avoue le mal qu'elle a fait pour avoir le plaisir de les en accuser ; peu lui importe de passer pour criminelle, si elle peut prouver qu'on lui ordonna des crimes. Ce ne sont pas des vengeurs qu'elle appelle, ce sont des complices qu'il lui faut, elle veut rendre ses ennemis solidaires de tous ses excès. Elle ne mesure pas l'abîme où elle tombe, elle n'aspire qu'à les y entraîner avec elle.

Tout le temps qu'elle a espéré ressaisir le pouvoir, elle s'est bien gardée de faire un seul aveu, de confesser une seule faute ; que dis-je, il n'y a pas huit jours encore, elle proclamait que 1815 avait été l'âge d'or de la France ; il n'y avait pas eu un seul persécuteur, il n'y avait pas eu une seule victime ; il n'y avait eu que justice et clémence ; mais tout à coup la scène change parce que les personnages se trouvent dans une situation violente, et que les passions irritées brisent tous les freins et jettent tous les masques.

C'est aux élections de la troisième série que nous devons tous ces aveux, toutes ces récriminations. Les ultras persifflent amèrement le ministère sur sa défaite ; le ministère piqué au vif en accuse les ultras. A qui devons-nous les dernières élections ? disent ses écrivains ; à vos fureurs, à vos crimes, à l'effroi, à l'horreur que vous inspirez. Les hommes monarchiques s'indignent, se révoltent ; et, dans la colère qui les transporte, ils s'écrient : Vous osez parler de nos excès, et qui en a commis, si ce n'est vous ? Étions-nous dépositaires du pouvoir ? Avions-nous l'initiative des lois ? Étions-nous les exécuteurs des mesures violentes qui ont épouvanté la France ? Est-ce nous qui l'avons couverte de commissaires généraux de po-

lice, de commissaires spéciaux de police, d'inspecteurs généraux de police? Est-ce nous qui avons jeté dans les fers un millier de citoyens, qui en avons exilé deux mille? Est-ce nous qui, en instituant les cours prevôtales, avons proposé de les investir d'un droit rétroactif? Est-ce nous qui avons mis à prix la tête du général Mouton-Duvernet? Est-ce nous qui avons organisé la profonde conspiration des patriotes de 1816? Est-ce nous qui avons payé les instigateurs de cette odieuse catastrophe? Est-ce nous qui avons poussé de malheureux artisans à l'échafaud? Interpellations terribles pour des hommes à qui on les adresse, mais non moins terribles pour ceux qui les font. Si la nation intervenait dans le débat, ne pourrait-elle pas dire à ceux-ci : Il est trop tard de repousser aujourd'hui tous ces crimes, n'étiez-vous pas alors les dominateurs de la France? Ne faisiez-vous pas trembler l'autorité, et n'est-ce pas à vos vengeances que la faiblesse dévouait des victimes? La tribune vous était ouverte, que n'y parliez-vous de clémence et d'humanité; mais non, vous la fermiez au député courageux qui appelait votre pitié sur les massacres? Vous ne consentiez à y entendre que les voix qui invoquaient des proscriptions et des catégories. Ne l'avez-vous pas imaginée cette mesure cruelle qui envoyait à la mort des classes tout entières de citoyens, et qui surpassait peut-être dans sa froide atrocité tout ce que la révolution nous a offert de plus affreux? Quand Marat demandait cent mille têtes, c'était le délire de la férocité stupide. Tout le monde s'écriait : Oh le monstre! mais personne n'était spécialement menacé. Ici, point d'équivoque; les victimes sont désignées, une cruauté mathématique en a calculé le nombre, les hommes sont marqués comme les arbres d'une forêt; tout ce qui a reçu l'empreinte fatale doit être abattu.

Ce sont les ministres, dites-vous, qui ont l'initiative; eh! pourquoi avez-vous sanctionné leurs mesures? Pourquoi, si vous aviez une horreur si profonde du sang, pourquoi

ces cris de rage à la nouvelle de l'évasion de l'infortuné Lavalette ? L'homme était condamné, sa tête seule était sauvée, et vous accusiez toute la France de conspiration, depuis le ministre jusqu'au geôlier, depuis le procureur général jusqu'à l'exécuteur. Mais si la France a été couverte d'espions, si le sang a coulé à Paris, à Bordeaux, à Nîmes, à Avignon, à Lille, à Grenoble, à Lyon, à Marseille; si des têtes ont été mises à prix, s'il y a eu de toutes parts des exils et des emprisonnemens, s'il y a eu quatre cent mille destitutions, et autant de mises en surveillances, une véritable terreur a donc pesé sur notre malheureux pays ; or vous avez vous-même reconnu le principe, vous ne pouvez plus nier la conséquence. Il n'y a pas de victimes sans persécuteurs, il n'y a pas de supplice sans bourreaux ; à moins que vous ne vouliez nous persuader que tous les assassinats furent des suicides comme celui du maréchal Brune ; que tous les Français jetés dans les cachots, se sont constitués prisonniers pour leur sûreté ; que tous les malheureux condamnés à l'exil, que tous ceux à qui aujourd'hui même l'on ferme impitoyablement le retour dans leurs foyers, ont voyagé et voyagent encore pour leur plaisir. De deux choses l'une : ou le ministère a ordonné toutes ces horreurs et vous les avez laissé commettre, ou il a cédé à l'influence erríble que vous exerciez alors, et vous en êtes les premiers auteurs.

Mais, du moins, c'est un fait constant, et nous en prenons acte, la France a gémi sous un joug de fer. Elle frémit d'y retomber encore, elle ne veut supporter désormais qu'un régime constitutionnel et légal. Elle ne demande même pas qu'on revienne sur ce passé que vous rappelez si imprudemment ; elle réclame, elle exige pour l'avenir des garanties que le ministère lui refuse, parce que, dans son inconcevable politique, il est bien moins occupé du désir de contenter la nation que de la crainte de vous déplaire ; qu'il redoute presque autant nos éloges que vos reproches ; qu'il n'appréhende rien tant que de paraître

national, et qu'il met encore bien plus d'ardeur à se justifier d'être libéral, qu'à prouver qu'il n'est pas contre-révolutionnaire.

Et vous vous écriez naïvement, en vous adressant aux ministres : « Ce sont les libéraux qui rient de nos débats; les libéraux qui nous détestent et qui vous méprisent. » Les libéraux ont trop le sentiment des convenances pour s'exprimer ainsi et même pour avouer les sentimens qu'on leur prête. Mais, de bonne foi, après les confessions terribles qui vous échappent, après les mutuels reproches dont vous vous accablez, pensez-vous que nous devions un bien vif amour à ceux qui nous traitèrent avec tant de cruauté; que nous devions une bien profonde estime à ceux qui consentirent à être persécuteurs pour n'être pas victimes? La nation vient de donner aux uns et aux autres la mesure de son amour et de son estime. Elle les a généralement repoussés des élections et n'a voulu choisir que des hommes nationaux. Le ministère se fait d'étranges illusions; il se figure que les Français ne sont attentifs à aucun débat, et qu'on croit sur parole les discours ou les journaux ministériels. Parce qu'on a payé une feuille servile pour imprimer que tout le monde est heureux, on se persuade que tout le monde l'est réellement. Je n'ai cessé de le répéter : la séance du 19 mai sur les proscrits, l'affaire de l'école de droit et la discussion du budget ont dépopularisé les ministres; je l'ai dit, et les électeurs l'ont prouvé. On s'étonne de cette répugnance générale à nommer des ministériels : c'est que la nation française a une noble fierté, qu'elle a le sentiment de sa dignité et de sa force, et qu'elle ne veut point être représentée par d'éternels temporiseurs, quand ses institutions ne peuvent souffrir aucun délai; par des agens dévoués et par des créatures dociles, quand elle veut exercer ses droits dans toute leur latitude.

Les feuilles doctrinaires et ministérielles ont eu beau répéter chaque matin qu'il ne fallait pas exclure les fonctionnaires publics, on n'en a nommé qu'un très-petit nom-

bre, parce qu'encore une fois la destitution de M. Dupont de l'Eure en a dit plus que tous les articles possibles, parce qu'en général les fonctionnaires publics ont agi plutôt comme les hommes du pouvoir, que comme les mandataires de leurs concitoyens. L'opinion leur a été contraire, parce qu'ils se sont montrés contraires à l'opinion. Les dispositions des esprits sont bien changées. Il y a quelques années que sur trois députés élus, il y avait au moins un procureur général, ou un procureur du roi; dans cette série, sur cinquante-six députés, on ne trouve que le seul M. Courvoisier, qui du reste en vaut bien six pour le dévouement. Je citerai à ce sujet ce qui vient de se passer dans le département de la Mayenne. Les électeurs avaient jeté les yeux sur M. Lepécheux: des vertus sociales, une haine prononcée contre l'arbitraire, un caractère ferme, réunissaient les vœux de tous les amis de la patrie; mais M. Lepécheux est contrôleur des contributions directes, et avant de l'élire on veut savoir s'il tient à sa place. Une nombreuse députation se rend auprès de lui. Nous avons des vues sur vous, lui dirent les électeurs; mais nous connaissons vos principes, et nous allons peut-être vous rendre un mauvais service; M. Dupont de l'Eure..... « Arrêtez, a répondu M. Lepécheux: si je suis destiné par » le vœu de mon département à l'honneur de le représenter, rien ne me flatterait plus que d'avoir quelque chose » de commun avec le député intègre que vous venez de » nommer. Je jure ici sur l'honneur, et je vous prie de » recevoir mon serment, que jamais je ne ferai à ma » place le sacrifice de mon indépendance. Si mes fonctions sont un obstacle aux institutions libérales que » vous m'appelez à voter ou à défendre, l'honneur de ma » destitution n'appartiendra qu'à moi, je ne l'attendrai » de personne. »

Que les ultra-monarchiques s'en prennent des derniers choix aux ministres, qu'ils en accusent la loi des élections,

on le conçoit aisément, elle est nationale et ils sont étrangers à la nation; mais que le ministère, qui a défendu cette loi comme l'expression réelle des intérêts de la France, prétende en obtenir des nominations qui soient dans un intérêt contraire, c'est ce dont on ne saurait trop s'étonner. Il était dans une grande erreur; huit jours avant que les colléges s'assemblassent, il comptait fermement dicter les sept huitièmes des nominations. « Les libéraux auront à peine six députés, disait un jeune conseiller d'état; toute la France est ministérielle. » Et quand le scrutin national est dépouillé, quand tous les vœux sont connus, on ne change point encore de langage; on s'en prend à l'influence d'un prétendu comité électoral, à la haine qu'inspirent les ultras, au défaut de fermeté des préfets, à la maladresse des présidens. La première pensée qui devrait venir aux ministres, lorsque les élections sont antiministérielles, c'est que leur système pourrait bien déplaire à la nation, c'est qu'elle ne croit pas à leur habileté ou qu'elle doute de leur franchise. Mais ne pensez pas qu'on s'avise jamais d'une pareille réflexion; on accusera plutôt les électeurs, les éligibles et la loi même des élections, que de soupçonner qu'un homme en faveur puisse avoir tort. Vingt départemens, vingt mille propriétaires disséminés d'une extrémité de la France à l'autre, se trompent à coup sûr, et un ministre est nécessairement infaillible; quelques rigueurs qu'il ait exercées dans un département, il se croit en droit d'en attendre des députés qui le remercient de ne lui avoir pas fait plus de mal.

Par exemple, les ministres sont furieux des élections de l'Isère, et pourtant ils devaient s'y attendre. Ce malheureux pays a gémi sous une terreur profonde; des échafauds y ont été dressés; ni l'âge, ni l'innocence n'ont désarmé l'inflexibilité ministérielle, et le ministère attend des électeurs des témoignages de reconnaissance! A des signaux de mort, il veut qu'on réponde par des cris d'amour; il espère que du sang versé il naîtra des flatteurs. Il est

vrai qu'après de longues persécutions, il s'est enfin décidé à rappeler les persécuteurs, mais il les a comblés de titres et de dignités, et il a dit aux victimes : *Union et oubli*. Dès lors il s'est cru adoré et il traite d'ingrats tous ceux qui osent n'être pas contens. Des veuves, des orphelins embrassent-ils les autels de la justice, on les chasse impitoyablement de son temple; un interprète des lois se charge-t-il de leur défense, on lui interdit la parole, on exerce à son égard une sorte de confiscation, on lui fait ravir un état qui est sa propriété, par un conseil de discipline qu'on a toujours soin de composer de créatures dévouées. Ce n'est pas tout; la douleur suppliante, repoussée par la justice, se réfugie au conseil d'état; il est impitoyable. Tout accès est fermé à la plainte. Il importe à l'autorité que les familles en deuil étouffent leurs sanglots; ces débats lui sont importuns; ils rappelleraient ses rigueurs passées; elle ne s'en souvient plus et toute la France doit les oublier. Que les mânes de l'innocence s'apaisent, il le faut pour la tranquillité des hommes puissans.

Et quand les électeurs d'un pays qu'on a traité de la sorte s'assemblent, on veut qu'ils choisissent pour interprètes de leurs vœux des hommes désignés par le ministère; on veut que les victimes écrivent leurs bulletins sous la dictée des persécuteurs; on demande pour députés des conseillers d'état. Que ne désignait-on aussi un des avocats qui ont fait rayer M. Rey du tableau, un des juges de la commission militaire, un des membres de la cour prevôtale? Eh quoi! la moindre critique blesse votre amour-propre, la plus légère contradiction irrite votre orgueil, et vous voulez qu'un département qui fut le théâtre de tous les excès, soit d'une insensibilité stupide. Vous voulez qu'un électeur qui s'est vu privé d'un fils, d'un parent, et qui vous demande vainement justice, charge de ses intérêts l'homme auquel vous avez le droit d'imposer silence. Détrompez-vous? Ils rejettera avec horreur le candidat que vous semblez lui indi-

quer, et choisira celui pour lequel il vous suppose plus de haine; mais dans l'ivresse du pouvoir on ne connaît pas plus les hommes qu'on ne se connaît soi-même; et quand on est entouré d'un cercle de flatteurs, on se croit au milieu de la France.

Certes, s'il y avait de l'économie dans les dépenses publiques, si les administrateurs étaient les bienfaiteurs de leurs administrés, si la justice était égale pour tous, si nos libertés politiques et religieuses étaient garanties, si notre état constitutionnel était assuré, si le ministère inspirait de la sécurité, de la confiance; si l'on ne voyait aucun détour dans sa marche, si on ne lui soupçonnait aucune arrière-pensée, il est certain que les élections seraient ministérielles, il serait même fâcheux qu'elles ne le fussent pas. Ce raisonnement frappera tous les hommes sages, parce qu'il est juste; mais il ne convaincra point les ministériels qui, comme a dit La Rochefoucault, ont la folie de se croire les seuls sages. *Le Moniteur*, organe officiel de leurs pensées, ne verra dans ces remarques qu'une modération perfide; car c'est ainsi qu'il qualifie le ton toujours sage et toujours mesuré de *la Minerve*. Il aime beaucoup mieux la furie du *Conservateur*, qui ne peut, dit-il, faire aucun mal au ministère; mais *la Minerve*, oh! c'est bien différent; elle examine avec sang-froid; elle juge avec impartialité; elle s'appuie toujours sur la vérité, sur la charte; elle est funeste aux ministres.

Comment, se demande-t-on de toutes parts, se présentera le ministère à la session qui va s'ouvrir? se décidera-t-il enfin à marcher dans le sens national? Rien ne l'annonce jusqu'à présent; les missionnaires sont plus favorisés que jamais, l'instruction publique est peu à peu bannie des établissemens de l'université, aux dépens desquels se grossissent les petits séminaires, et M. Royer-Collard a battu en retraite devant les pères de la foi, ou plutôt devant les jésuites dont le retour, quoi qu'en disent les journaux ministériels, est une conséquence nécessaire du con-

cordat de Léon x. Voltaire a dit : « On a chassé les jésuites » parce qu'ils étaient les organes des prétentions de la » cour de Rome ? On ne pouvait donc pas laisser subsister » ces prétentions. » Aujourd'hui que les prétentions de la cour de Rome triomphent, n'est-il pas juste qu'on rappelle les organes de ses prétentions ? L'œuvre du seizième siècle va renaître ; un traité qui indigna la France encore barbare, est imposé à la France civilisée ; je dis imposé, car il paraît décidé que l'on se passera de l'intervention des chambres, et la France, qui relève à peine son front abattu, va l'abaisser encore devant le trône d'un évêque. N'est-ce point une chose étrange ? Sous l'ancienne monarchie, un ministre n'aurait pas impunément soustrait le concordat à l'examen du parlement ; et sous une monarchie constitutionnelle, sous un gouvernement libre, il n'hésiterait pas à décliner la compétence des chambres législatives ? C'est un traité, dit-on, et le roi a eu le droit de le conclure ; non ce n'est pas un traité, car un traité ne saurait rapporter une loi ; or, le concordat de 1801 était une loi de l'état, et toutes les lois qui ne sont pas contraires à la charte sont maintenues. Le concours des trois pouvoirs est indispensable à leur abrogation. Les bulles des nouveaux évêques sont homologuées par le conseil d'état ou plutôt par les ministres ; car, constitutionnellement, le conseil d'état n'est rien et n'est responsable d'aucun de ses actes. Il devait, aux termes des décrets impériaux, examiner s'il y avait dans les bulles quelque chose de contraire aux lois de l'état ; or, elles sont contraires au concordat de 1801, qui est une loi de l'état, et elles s'appuient sur un prétendu concordat de 1817, qui n'a rien de légal ; mais les bulles n'en ont pas moins été reçues. Je ne sais si la chambre prochaine gardera le silence sur cette scandaleuse violation de toutes nos lois, sur ce mépris complet de toutes nos libertés ; un ministre peut penser qu'il a le droit de supprimer une loi sans le concours des chambres, mais les chambres pourront penser aussi qu'un ministre est accusable

pour avoir apposé sa signature au bas d'un acte qui compromet la France dans sa dignité, et qui est subversif de tous ses droits. »

Le ministère n'est pas plus heureux dans ses négociations avec les cantons helvétiques. Cédant enfin au cri de l'indignation publique, il a voulu du moins affaiblir la honte des capitulations, en obtenant le changement de l'article qui soumet à des tribunaux autres que les tribunaux français, les crimes et les délits commis par des étrangers à notre service et à notre solde; mais les avoyers de Berne et de Zurich ont traité nos ministres du haut de leur grandeur, et leur ont signifié le refus le plus hautain. Nos chambres pourront bien, si elles ont quelque esprit national, refuser à leur tour les subsides à une nation qui n'estime que notre argent et qui méprise nos lois; mais les ministres tiennent beaucoup aux Suisses, et ils licencieraient plutôt dix régimens français que de renoncer à ces fidèles auxiliaires. Il n'est pas de sacrifice dont ils ne soient capables pour être bien avec Berne et Rome. Aussi, la gloire des capitulations ne peut être effacée que par la gloire du concordat.

Du reste, tous les abus dont on s'est plaint dans la session dernière, lèvent une tête superbe : le conseil d'état juge à huis clos, et les directeurs généraux sont debout.

Les Français bannis sans jugement errent toujours loin de leur patrie. Le ministère, dont les résolutions sont essentiellement changeantes, n'est ferme que dans celle de ne pas rappeler les proscrits. On ne peut nier qu'à cet égard il n'ait fait preuve de caractère. Il se pourrait bien que la nation n'en montrât pas moins, et qu'elle mît autant de tenacité dans ses demandes, que les ministres en mettent dans leur refus. Mais il est clair que le beau rôle sera pour les ministres.

Dans cette situation des choses, il n'est pas probable que le ministère devienne franchement national. Que

fera-t-il donc? D'abord, selon son système favori, il effraiera la droite de la gauche, et la gauche de la droite; mais cette tactique est bien usée, et ne peut plus guère réussir. Il est donc plus vraisemblable qu'il fomentera des divisions, qu'il promettra des places, et qu'en semant les craintes et les espéranees, les faveurs et les menaces, il essaiera de se composer encore un centre, c'est-à-dire, une majorité factice qui se grossisse de tous les timides, et de toutes les dupes de la droite et de la gauche. Mais ce déplorable jeu de bascule ne saurait durer long-temps, et la chute de ceux qui l'emploient, pour être retardée de quelques instans, ne serait ni moins certaine, ni moins terrible. On a beau créer des partis, leur donner des noms bizarres, les distinguer par des nuances diverses, il n'y a en France que le nouveau et l'ancien régimes, c'est-à-dire, la nation et les ci-devant privilégiés.

Le parti ministériel, quand le ministère n'est d'aucun côté, est une chimère; mais une chimère ruineuse, car il ne s'appuie que sur les colonnes du budget. Réduisons la question à ses termes les plus simples: dans une monarchie constitutionnelle, doit-on gouverner dans l'intérêt de la masse ou dans celui de quelques individus? La nation qui est la plus forte, la plus nombreuse, la plus riche, peut-elle être le parti de l'opposition? Il en fut long-temps ainsi en Angleterre, dont la révolution s'est faite par une oligarchie puissante; il n'en est point ainsi en France; notre révolution s'est faite par la nation; nous n'avons point d'oligarchie, nous n'en pouvons point avoir. Mais l'oligarchie anglaise elle-même est menacée, et le temps n'est pas éloigné peut-être où elle sera l'opposition, comme la vieille aristocratie l'est réellement chez nous.

La vraie, la seule marche à tenir par les ministres serait de se rallier à la partie nationale de la chambre? Mais se présentent-ils dans une attitude propre à lui inspirer de la confiance? Peuvent-ils, avec tous leurs antécédens, espérer qu'elle les appuie, et s'ils réclament le concours des dé-

putés libéraux, quelle doit être la manière d'agir de ceux-ci? Ces questions me mèneraient trop loin. J'essaierai de les résoudre dans ma prochaine lettre.

Je suis, etc. E.

NOTES HISTORIQUES.

17 *septembre*. Qui le croirait? on ose parler de la retraite de M. Decazes, on ose même en prévoir la nécessité. Il n'a pas, dit-on, répondu d'une manière catégorique aux interpellations que M. Dessoles lui a faites le 15, et il a laissé ses collègues dans l'incertitude sur ses véritables intentions et sur la route politique qu'il se propose d'adopter durant le cours de la nouvelle session des chambres. Quoi qu'il en soit, il est certain que les ministres ne sont pas d'accord entre eux, et que la mésintelligence est entrée au conseil. Le conseil présente à quelques égards, dans ce moment, une image de la chambre des députés pendant la dernière session; M. Decazes forme la droite; MM. Dessoles et Gouvion Saint-Cyr sont assis à gauche; M. de Serre occupe le banc des doctrinaires; M. Louis est à la droite de la gauche, et M. Portal à la gauche de la droite; le centre seul est désert; il n'y a pas de ministériels au conseil des ministres.

18 *septembre*. Le mémoire de M. Teste pour les malheureux frères Faucher, de la Réole, est sur le point de paraître. Au lieu de présenter une requête au roi pour solliciter la révision du jugement qui les a condamnés à mort, la famille se pourvoit simplement en cassation contre ce jugement, et l'on dit que l'avocat a trouvé des moyens de nullité auxquels la raison et la justice ne sauraient résister; il a découvert, à ce qu'on croit, qu'aucun des juges qui ont envoyé les deux frères à la mort, n'avaient les qualités requises par la loi pour siéger au conseil de guerre

d'où la fatale sentence est émanée. S'il en est ainsi, ce ne sont pas les victimes qui sont le plus à plaindre.

19 *septembre*. Tous les nouveaux députés sont aujour d'hui connus. La troisième série, qui vient d'être renouvelée, fournissait dix-huit membres au côté droit, vingt-six au centre et quatre seulement au côté gauche.

Au moyen des nominations qui viennent d'être faites, le côté gauche sera renforcé de MM. Le Carlier, Labbey-de-Pompierres, le général Foy, Méchin, Burelle, Ganilh, Guitard, Mathieu-Faure, Beauséjour, le général Tarayre, Clément, Bisson, Savoie-Rollin, Français-de-Nantes, Sappey, Grégoire, Prosper-Delaunay, Paillard-du-Cléret, Lepécheux, Villemain, Robert, le général Fabre, Basteresche, Brackenoffer, Florent-Saglio, Delaroche, Cabanon, Leseigneur, Lambrechts, Stanislas-Girardin, Puy, Fradin et le général Demarçay.

Le centre et le côté gauche se disputeront MM. d'Alphonse, Admirault, Lacroy-Frainville, Toupot, Algan, Dangosse, Dartigaux et Beugnot.

Le centre se recrutera de MM. Calvet-de-Madaillan, Courvoisier, Becquey, Turckeim et d'Augier.

Le côté droit recevra MM. Fornier-de-Clauzelles, Castel-Bajac, Cardonnel et de Lastours.

20 *septembre*. On rapporte que hier, au château, M. le duc de D..., aborda M. Decazes et lui dit : Eh bien! monsieur, voilà le fruit de votre loi d'élection; elle nous a valu M. Grégoire. Monsieur, répondit le ministre : c'est moins à la loi d'élection qu'aux gens de votre parti qu'il faut attribuer la nomination de M. Grégoire; toutes mes lettres de Grenoble annoncent que les ultras ont voté pour lui.

On croit savoir, en effet, que soixante-deux ultras ont donné leurs suffrages à M. Grégoire, qui n'a été nommé qu'à une majorité de trente-deux voix.

21 *septembre*. On répand ce soir une nouvelle bizarre, les chefs des ultras ont tenu, dit-on, un grand conseil dans la rue de Rivoli; et, après une discussion qui a été assez vive, ils ont décidé que tous les membres du côté droit de la chambre enverraient leur démission à l'ouverture de la session, et que l'exemple serait donné par MM. Lainé, Ravez, Marcellus, Pontet et Dussumier, députés de Bordeaux. Le motif qu'on donne à cette détermina-

tion est celui-ci : les royalistes par excellence ne veulent pas s'asseoir à côté d'un régicide. Or, il est certain que, non-seulement M. Grégoire n'a pas voté la mort du roi, mais encore qu'il a demandé l'abolition de la peine capitale, en exigeant que la première application de la loi philanthropique qu'il proposait fût faite à l'infortuné Louis XVI. Au surplus, si la nomination de M. Grégoire nous vaut en effet la retraite des ultras, les amis de la liberté devront une couronne civique aux électeurs de Grenoble.

22 *septembre*. On se souvient que l'an dernier, à l'ouverture de la session, les députés restèrent pendant près de deux mois dans l'inaction et dans l'incertitude. Les intrigues de ceux qui voulaient rester ministres ou qui désiraient le devenir, furent la première cause de cette inaction ; l'embarras, l'irrésolution du nouveau ministère de décembre fut le second motif de cette incertitude.

On dit que les députés libéraux s'accorderont cette année pour éviter la perte du temps, et pour savoir à quoi s'en tenir, dès les premières séances, sur les intentions des ministres. A l'exemple du parlement anglais, plusieurs d'entre eux ont l'intention, lorsqu'on discutera l'adresse au roi, de proposer d'insérer dans cette adresse la respectueuse demande des principales lois que la France attend, et que les garanties de nos libertés ne permettent plus de différer. On demanderait notamment la réorganisation du jury, de la garde nationale et des conseils municipaux et de département.

On ajoute que l'un des plus honorables membres du côté gauche doit proposer de plus une enquête sur la situation intérieure de la France. A l'époque où Bonaparte avait rendu le corps législatif muet ; à l'époque où ce corps ne délibérait que pour la forme ; le ministre de l'intérieur ouvrait la session par un exposé de la situation de l'empire ; et maintenant que la chambre des députés est appelée en réalité à remplir la noble tâche qui lui est confiée, à discuter les besoins, les intérêts du peuple, on lui laisse ignorer la situation intérieure du royaume.

Lorsque, dès l'ouverture des chambres, ces diverses propositions seront faites, on verra bien au ton que prendront les députés du centre, au langage des ministres, quelles sont leurs véritables intentions. On obligera ainsi

le ministère à suivre une marche fixe, un système déterminé. C'est un grand service qu'on lui rendra.

23 *septembre*. On continue à parler de mésintelligence, de guerre prochaine entre plusieurs puissances du Nord. La lettre suivante, écrite de Posen, et qui se trouve ce matin dans un journal ministériel, vient à l'appui de ces bruits.

« On prétend qu'un grand monarque du Nord est attendu à Varsovie vers le milieu de ce mois, et l'on désigne cette époque comme celle de la régénération d'un royaume, dont le sort inspire toujours le plus vif intérêt. »

Serait-il vrai, comme on l'a dit, comme on le répète, que la Russie eût ouvertement déclaré qu'elle est dans l'intention de rétablir dans toute son intégrité le royaume de Pologne? Serait-il vrai que l'Autriche et la Prusse contracteraient une alliance pour défendre réciproquement la Gallicie et le duché de Posen qu'elles possèdent? Serait-il vrai enfin que des propositions auraient été faites à la France par le cabinet de Vienne, pour entrer dans la coalition, et que le gouvernement français aurait formellement refusé d'intervenir dans ces nouvelles querelles?

Si la guerre doit éclater en Europe, puissions-nous en effet demeurer simples spectateurs du combat! Mais on est bien lent à exécuter la loi sur les vétérans, l'armée est loin d'être complétée, et il faut être fort pour être neutre.

24 *septembre*. On dit qu'un grand nombre d'électeurs de la Haute-Garonne, se proposent de réclamer à la chambre contre l'élection de M. Castel-Bajac, attendu, disent des lettres et des citoyens de Toulouse, que le nombre des votes exprimés aurait été plus considérable que le nombre des électeurs qui sont allés voter. On dit encore que des électeurs du Doubs prennent de leur côté des mesures pour constater aussi l'illégalité de l'élection de M. Courvoisier. Plusieurs d'entre eux croient pouvoir démontrer qu'une soixantaine d'individus, qui ont déposé des bulletins dans l'urne électorale, n'avaient pas les qualités requises par la loi pour être électeurs, et que, par exemple, ils ne payaient pas les trois cents francs exigés. Il est difficile de croire que de pareilles erreurs aient pu être commises. Demandez plutôt aux électeurs de Paris!

E. D.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Cinquième lettre.)

J'ai décrit les causes du mécontentement qui existait avant l'arrivée de Bonaparte, et sans nul rapport avec son arrivée. J'ai prouvé, malgré les dénégations des royalistes exagérés, que ce mécontentement avait des causes réelles et qu'il était leur ouvrage. Je pourrais en conclure, que si le triomphe de Napoléon, débarquant de l'île d'Elbe, a été l'effet de ce mécontentement, les royalistes exagérés sont les premiers coupables. Mais je veux être juste, même pour ceux qui ne le sont jamais envers nous. Je reconnaîtrai donc franchement que le mécontentement qui existait n'était pas assez grave pour menacer l'ordre établi d'un renversement prochain.

Les inconséquences du ministère et la jactance des royalistes exagérés n'effrayaient pas outre mesure les esprits fermes et raisonnables. Les intentions étaient suspectes; mais les actes étaient encore modérés.

La liberté de la presse avait été violée par les lois; mais les restrictions étaient légères et peu sensibles dans l'exécution.

Les acquéreurs de biens nationaux étaient réprouvés par une opinion protégée, insultés par des journaux

semi-officiels; mais leurs acquisitions n'étaient point disputées.

L'on écartait des places ceux qui les tenaient de Napoléon et qui se croyaient en droit de les conserver; mais c'était sous le prétexte de l'économie ou d'une classification nouvelle, et l'on priait aux fêtes de la cour ceux des partisans de l'empereur dont l'attachement à leur ancien maître était le plus avoué.

On cherchait à couvrir les mesures dirigées contre ce que la révolution avait créé, d'excuses ou de raisons étrangères à cette révolution. L'on expulsait les votans de l'institut; mais c'était pour réorganiser l'académie.

Les esprits éclairés regardaient ces oscillations comme naturelles et inévitables. Ils plaçaient leur espoir dans la sagesse ou dans l'intérêt évident du roi. Ils croyaient à la profondeur des racines que des transactions fortifiées par un quart de siècle avaient jetées dans la nation. Ils pardonnaient à un parti toujours vaincu des regrets excusables et des tentatives impuissantes, et se faisaient un devoir d'accueillir les conversions vraies ou simulées.

Celle de M. de Châteaubriant fut l'objet de leurs éloges. Ils prodiguèrent à son beau talent, gêné par les limites étroites d'un pamphlet constitutionnel, une approbation peut-être excessive. Je fus, s'il m'est permis de me citer comme une preuve entre plusieurs autres, l'un des plus empressés à proclamer que la liberté avait fait une illustre conquête, et l'hommage que je rendais à l'auteur du *Génie du Christianisme*, fut allégué par les journaux du jour comme le signe d'une réconciliation générale entre les hommes de tous les partis.

Il n'y avait donc pas, au commencement de 1815, un seul bon citoyen, doué de quelques lumières, qui ne reculât devant l'idée de renverser le gouvernement. Les amis de la charte, bien qu'ils eussent personnellement plutôt à se plaindre qu'à se louer de la cour, apercevaient dans la durée de ce qui existait, malgré les intentions de plusieurs

conseillers aveugles ou perfides, des chances presque certaines d'une amélioration paisible et graduelle qu'ils préféraient à de nouvelles révolutions. Ils étaient convaincus que, s'ils maintenaient à Louis XVIII son autorité, ses ministres, plus engagés chaque jour par des institutions qu'affermirait l'habitude, obéiraient tôt ou tard à l'esprit public, et que la liberté triompherait des manœuvres des courtisans, des intrigues des coteries et des puérilités des salons.

J'étais pénétré de cette vérité, autant que personne. J'ai toujours cru, et cette croyance a fait la règle de ma conduite, qu'en fait de gouvernement, il faut partir du point où l'on est; que la liberté est possible sous toutes les formes; qu'elle est le but, et que les formes sont les moyens; qu'il y a des droits individuels, des droits sacrés, des garanties indispensables que l'on doit placer sous la république comme sous la monarchie, sans lesquelles la la monarchie et la république sont également intolérables, et avec lesquelles l'une et l'autre sont également bonnes. En conséquence, ce n'est jamais contre une forme que j'ai disputé; il n'y en a aucune que je proscrive, aucune que j'exige exclusivement. Celle qui existe a l'avantage d'être, et pour substituer ce qui n'est pas à ce qui est, il faut des sacrifices qu'il est toujours bon d'éviter. J'avais raisonné ainsi sous le directoire, parce que le directoire, ou, pour mieux dire, la constitution qui avait institué le directoire, me paraissait susceptible d'amélioration. Je n'avais pas raisonné de la sorte sous Bonaparte, parce que Bonaparte, très-peu de temps après son avénement au trône, avait enlevé à la liberté toutes ses chances. J'étais revenu à mon système sous Louis XVIII, parce que ces chances se reproduisaient avec la charte (1).

---

(1) Je ne puis m'empêcher de rapporter ici quelques phrases d'un article où, revenant de l'exil, en 1814, et trouvant en France la promesse d'une monarchie constitutionnelle, j'exprimais mes espé-

J'ose dire que mon sentiment était celui de la nation presque entière, et c'est ici le lieu de faire ressortir une distinction que la mauvaise foi cherche à obscurcir, et qui peut échapper à la simplicité. Les erreurs, les fautes du gouvernement royal, les folies, les menaces des royalistes exagérés étaient des torts graves, des griefs fondés, mais non des raisons de bouleverser la France. Aussi nul ne pensait à la bouleverser. Quand Bonaparte arriva, le pre-

---

rances, sans déguiser les conditions qui me paraissaient indispensables pour que la restauration, qui pouvait être un bien, ne fût pas un fléau.

« Avant de parvenir à la liberté sous la monarchie, les Anglais » eurent deux révolutions, celle de 1660 et celle de 1688. Par la » première, le pouvoir royal fut rétabli : par la seconde, il fut » heureusement et habilement organisé.

» Le changement qui vient de s'opérer doit être une combinaison » des deux révolutions anglaises.

» Que désiraient les défenseurs fidèles d'une dynastie antique ? » Revoir le trône des descendans des rois qu'avaient servis leurs » aïeux ; mais, certes, ils ne peuvent s'affliger de ce que ce trône » est appuyé de corps respectables, qui feront entendre la voix de » la nation, et de ce que cette nation jouira des biens que procurent » la liberté laissée aux consciences, la carrière ouverte au talent, » et l'administration impartiale et inviolable de la justice. Que vou» laient les hommes qui, en 1789, furent plutôt les causes que les » auteurs d'une révolution trop violente ? Que l'autorité ne pût ni » étouffer les représentations du peuple, ni gêner les consciences ou » entraver la pensée, ni soustraire les citoyens à leurs juges natu» rels ; mais ils étaient loin de vouloir le déplacement de cette auto» rité, et plusieurs d'entre eux furent ses défenseurs dès qu'elle fut » menacée. Que voulaient enfin les républicains ? les mêmes choses » sous d'autres formes. Mais ils ont appris que les formes ne garan» tissaient pas le fonds..... Ils seraient bien coupables ceux qui pous» seraient des cris de vengeance. Ils se montreraient ennemis de » l'ordre comme de la liberté, et perfides envers les rois non moins » qu'envers les peuples. »

Telle a toujours été ma pensée : elle n'a besoin d'être déguisée sous aucun gouvernement, si ce n'est la tyrannie, parce qu'en prenant la liberté pour base, elle n'attaque aucun des gouvernemens qui sont compatibles avec la liberté.

mier mouvement de tous les hommes sages fut de déplorer son arrivée. Le premier désir des vrais amis de la liberté fut de s'opposer à son succès. Aucun d'entre eux ne fut arrêté, soit par le souvenir des fautes passées, soit par la perspective des dangers futurs.

Les étrangers les moins favorables à la cause française durant les cent jours, ont unanimement rendu ce témoignage aux constitutionnels de 1814. Je citerai, parmi beaucoup d'autres preuves, un ouvrage anglais dont le titre seul démontre assez que l'auteur n'était pas un partisan de Napoléon, puisqu'il est intitulé : *Histoire de la seconde usurpation de Bonaparte en* 1815. « Les amis éclai» rés de la liberté, dit cet écrivain, et particulièrement » ceux qui étaient alors connus à Paris sous la dénomination » de libéraux, entourèrent avec empressement le roi et la » charte. Quoiqu'ils eussent désapprouvé quelques articles » de la constitution établie, quoiqu'ils entretinssent des » défiances sérieuses sur l'esprit d'après lequel cette con» stitution s'exécutait, et sur les opinions qui dominaient » à la cour; enfin, quoiqu'ils eussent essuyé plus d'une in» sulte non méritée de la part de cette foule d'émigrés » qui remplissaient le château, et séparaient le roi de ses » amis véritables, ils se rangèrent du côté de la loyauté et » de la justice. L'appel suivant, sorti de la plume de Ben» jamin Constant, qui peut être regardé comme le repré» sentant de ce parti, mérite d'être conservé. » L'auteur traduit ensuite un article inséré par moi dans le journal de Paris le 11 mars 1815 (1).

(1) « Those of the enlightened friends of rational liberty, et par» ticulary those who were known in Paris at that time under the » denomination of *liberales*, eagerly rallied round the king. Though » they disapproved of some parts of the constitution established by » Lewis, et seriously distrusted the spirit in which it was execu» ted, et the opinions prevalent at court; though they had been » treated with undeserved insult by the crowds of emigrants who » filled every apartment and prevented the best friends of the mo-

Un autre Anglais, témoin oculaire de cette disposition des constitutionnels en faveur du gouvernement royal, l'a décrite avec une chaleur éloquente, et je me plais à transcrire ses paroles :

» L'on vit alors, dit-il, parmi quels hommes les mo-
» narques prudens doivent choisir leurs amis. Tout ce qui
» était timide avait déserté l'étendard royal. Les partisans
» de la cour et des ministres étaient abîmés dans leurs ir-
» résolutions et leurs craintes. Quel fut l'écrivain qui, en
» dépit des préjugés, au risque de paraître inconséquent
» malgré les menaces des ennemis, les soupçons des amis,
» la certitude et la grandeur du danger, se présenta pour
» défendre le roi, pour plaider sa cause, pour appeler le
» peuple à son aide contre l'adversaire invincible qui mar-
» chait pour le renverser ? Ce ne fut point un favori, bril-
» lant de l'éclat des bontés de son maître, ayant à redou-
» ter de partager sa chute, et d'être la victime du nouveau
» pouvoir; ce ne fut point un des salariés, des pension-
» naires, des serviteurs du monarque. Non, ce fut un pa-
» triote, connu et dénoncé pour son indépendance, son
» courage, ses réclamations contre les moindres fautes de
» la puissance, et les moindres atteintes portées à la li-
» berté des citoyens. Regardant un despotisme militaire
» comme la conséquence nécessaire du retour de Napoléon,
» et détestant la tyrannie de l'épée, il invita publique-
» ment la France et les Français à pardonner aux minis-
» tres de leur roi des erreurs dont la réparation était fa-
» cile, et à se réunir contre un fléau plus formidable que
» ces ministres pour leurs droits et leur sûreté. Il publia

» narch from approaching his presence, they now ranged themselves » on the side of loyalty et justice. The following eloquent appeal » from the pen of Benjamin Constant, who may be considered as » the literary representative of the party, merits preservation. » Boyce's *History of the last usurpation of Bonaparte*. I. 116. Comme je l'ai dit, le titre seul de cet ouvrage exclut l'idée de toute partialité de l'auteur.

» dans cette intention un *essai sur l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon* (1). Il crut » que ceux qui l'avaient toujours vu l'adversaire intrépide » de l'autorité, reconnaîtraient sa voix et le suivraient » avec quelque confiance, contre un homme bien plus menaçant pour la liberté nationale que le souverain dont il » ébranlait le trône. Ce généreux effort ne sauva pas » Louis XVIII; mais il dut le convaincre que les seuls soutiens » réels et sincères d'un roi constitutionnel, sont les amis » du peuple; ceux que les courtisans s'empressent de flétrir » du nom de fauteurs de la révolte et d'instigateurs de la » sédition (2). »

(1) Il est remarquable que cet ouvrage de M. Comte, écrit pour la défense du roi avant son départ, ait été prohibé par le gouvernement du roi, après sa rentrée. Cela est d'autant plus remarquable que, le 13 mars, le ministre de l'intérieur s'était exprimé sur les écrivains constitutionnels, au premier rang desquels on doit mettre M. Comte, de la manière suivante : « Que ne puis-je décerner les » mêmes récompenses à ces écrivains distingués que nous voyons se » jeter avec tant de courage dans la cause de la liberté, qui y ont consacré leurs talens, et n'ont pas craint de se désigner eux-même à la » tyrannie, comme les premiers objets de sa haine et les premières victimes de ses fureurs : qu'ils reçoivent du moins le tribut d'éloges » qui leur est dû; qu'ils sachent aussi que la patrie est reconnaissante » de leur zèle, ou, pour mieux dire, qu'ils s'assurent avec nous que » cette belle cause triomphera, et que leurs écrits et leurs noms » soient immortels comme votre zèle et l'héroïsme de nos guerriers. » Assurément le ministre ne prévoyait pas, en s'exprimant ainsi, que, cinq mois plus tard, ces écrivains qu'il comblait de louanges seraient dénoncés, arrêtés, condamnés par des lois auxquelles ce même ministre contribuerait en sa qualité de pair.

(2) *Substance of some letters, written by an englisman resident at Paris, during the last reign of emperor Napoleon*. I. 162.

On a publié dernièrement à Paris une traduction fort abrégée de ce livre. Je dirai, à cette occasion, qu'il renferme quelques anecdotes qui me concernent et qui sont très-inexactes. Recueillies par l'auteur dans une conversation rapide, refondues

A ce témoignage des étrangers, observateurs indifférens et impartiaux de nos troubles, faut-il ajouter des faits nationaux? Je crois devoir citer un homme dont le nom s'allie intimement à la liberté dans toute son étendue, mais aussi dans toute sa pureté, un homme que notre siècle doit remercier d'unir les lumières modernes à un caractère antique, un homme dont les vertus ont vaincu l'injustice, et qui, après trente ans d'une vie admirable, est l'objet aujourd'hui du respect de l'Europe, comme il le fut dans sa jeunesse de l'enthousiasme des Américains. On devine facilement à ces traits M. de La Fayette : voyons quelle fut sa conduite, lors des événemens du 20 mars.

La nouvelle de l'entreprise de Bonaparte lui fut portée à la Grange par son fils. Il n'avait, depuis long-temps, aucun rapport avec la cour. Cependant la crise qui s'annonçait lui donna le besoin de voir à Paris même s'il était possible de sauver la France. Il trouva les chambres disposées à soutenir le roi; mais, dans celle des députés, le parti de la cour se montrait beaucoup plus timide que celui de l'opposition; c'est que les sentimens généreux se tiennent, répondit-il à M. Lainé, lorsqu'il s'étonnait de n'être secondé que par ceux qui, dans l'autre session, avaient défendu, malgré lui, la liberté de la presse et les droits de la nation. Mais, du reste, la défiance pour les intentions du parti de Coblentz était si forte, les blessures faites à tous les sentimens, à tous les intérêts, à toutes les vanités, étaient si profondes, qu'une illusion étrange, et, en quelque sorte volontaire, s'était emparée de beaucoup de têtes. Des généraux destitués par Napoléon, des sénateurs ayant voté sa déchéance, des républicains qu'il avait persécutés, voyaient, dans l'adversaire obligé de la contre-révolution

---

par le traducteur, elles se ressentent de cette double et fâcheuse opération. La suite de ces lettres indiquera ce qu'il y a de vrai dans ces anecdotes, et rectifiera ce qu'il y a de faux.

dont on leur avait inspiré la crainte, un défenseur rendu à la liberté. Il était loin de partager ce sentiment. Quoique M. de La Fayette vît, du côté de l'exagération royaliste, une haine dont il avait reçu de récens témoignages, de l'autre, une disposition qui eût été bienveillante, s'il ne l'avait pas repoussée ; d'un côté les souvenirs de sa captivité d'Olmutz, de l'autre, ceux de sa délivrance, il n'apportait de sa retraite que des vœux contraires à Napoléon. Sa disposition fut bientôt connue. On lui demanda si, dans la ligne de ses opinions, l'on pouvait compter sur lui; il se dévoua sans hésiter. . . . .

L'on ne résiste guère à la tentation de se placer dans les rangs où l'on rencontre M. de La Fayette. Je dirai donc, au risque d'être accusé d'amour-propre, que des motifs d'une nature analogue me dictèrent la même conduite dans la même circonstance. J'avais, dans mes écrits, combattu plusieurs des actes du ministère. Je venais d'essuyer des attaques officielles, de la part d'un ministre en faveur, au sujet de mon ouvrage sur la responsabilité. Je n'avais prêté aucun serment, je ne remplissais aucune fonction. Je n'avais nul devoir de prendre le parti d'un gouvernement qui me traitait avec malveillance. Je n'hésitai point cependant. Les articles signés de moi, dans les journaux, contenaient ce qui a peut-être été dit de plus véhément, de plus propre à soulever les Français, et à les rallier autour du roi qui régnait par la charte. Ces articles sont assez connus. Ils m'ont été suffisamment reprochés par ceux avec qui j'offrais d'exposer ma vie, mais non de tourner mon bras contre mon pays. Je publiai le second de ces articles lorsque Bonaparte était à Fontainebleau.

Les membres de l'opposition, dans la chambre des députés, agirent avec la même franchise et le même zèle.

Mais, en se dévouant ainsi, pour soutenir le trône contre une invasion inattendue, les constitutionnels avaient bien le droit de proposer les mesures sans lesquelles ils prévoyaient que leur dévouement serait inutile. Ces me-

sures ne pouvaient être qu'un retour sincère aux maximes de la charte, et l'adoption franche, non-seulement de ces intérêts accidentels que les révolutions introduisent dans l'état social des peuples, mais aussi des principes dont l'oubli produit les révolutions, principes que la nation avait proclamés en 1789, loin desquels la terreur l'avait entraînée en dépit d'elle-même en 1793, vers lesquels elle avait espéré revenir en 1800, et qu'elle avait, en 1814, puni Bonaparte d'avoir méconnus ou dédaignés.

Avant de détailler ces mesures, je crois devoir répondre à une objection plausible, qui m'a été souvent opposée par ceux avec qui je me suis entretenu des événemens de 1815. Toute résistance n'était-elle pas inutile? Aussitôt que Bonaparte eut touché le sol de la France, son triomphe n'était-il pas assuré? Que servait donc un péril sans but? Quand le succès est impossible, la persistance dans un vain effort ne cesse-t-elle pas d'être du courage? Ne devient-elle pas de l'ostentation et de la folie?

J'essaierai de résoudre ces questions dans la lettre suivante.

B. C.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois. Fragment d'un voyageur américain, traduit sur le manuscrit anglais (1).

L'histoire de Samuel est l'une des époques les plus singulières des annales hébraïques; elle nous offre le phéno-

(1) Paris, à la librairie constitutionnelle de Brissot-Thivars, rue Neuve-des-Petits-Pères, n°. 3. Prix : 2 fr. 25 cent.; et, par la poste, 2 fr. 70 cent.

mène d'un peuple à demi sauvage, qui, par l'effet d'une volonté énergiquement manifestée, s'efforce d'échapper au joug de la théocratie, et ne trouve que dans la royauté despotique un refuge contre l'anarchie sacerdotale; cette transition, considérée sous son vrai point de vue, peut fournir d'utiles leçons. Nous devons savoir gré au modeste et savant voyageur, dont la raison lumineuse a pénétré les ténèbres des anciens jours, et a découvert les causes naturelles d'un changement d'autant plus remarquable, qu'il fut exécuté sans efforts, et ne produisit ni déchiremens ni guerre civile, ni aucune de ces calamités qui nous paraissent les inévitables conséquences des révolutions politiques.

On sait qu'avant l'établissement de la royauté, les Hébreux, épars dans leurs montagnes, comme les Druses de nos jours, n'avaient d'autres liens sociaux que les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes croyances, le même culte. Les devoirs religieux attiraient sans cesse les familles au point central de l'arche, dont le grand-prêtre était le gardien, dont tous les mâles de la tribu de Lévi formaient la milice. « En lisant l'histoire des Juges, dit l'auteur, on ne voit pas qu'aucun grand-prêtre ait délivré la nation d'aucune servitude; ces servitudes ne furent repoussées et dissoutes que par l'insurrection d'individus courageux qui appelaient la nation aux armes, et qui, pour prix de leur audace et de leurs succès militaires, étant regardés comme des envoyés de Dieu, s'investissaient eux-mêmes ou étaient investis par l'opinion publique, sous le nom de juges, d'un pouvoir suprême, qui ne fut temporaire que faute d'héritiers de leur valeur. Alors l'autorité du grand-prêtre était comme suspendue et limitée aux fonctions de chef des sacrifices et d'interprète des oracles. »

Tant que vivaient les juges, le peuple hébreu jouissait de la paix et de l'indépendance; étaient-ils morts, l'anarchie

ne tardait pas à reparaître et à ramener une nouvelle servitude. « L'expérience et l'observation de ces alternatives, ajoute l'auteur, ne purent manquer de faire naître et de répandre dans les esprits l'opinion que, pour obtenir un état durable et solide, il eût fallu avoir un juge, un chef militaire permanent. On sent que les grands-prêtres, appelés par la simple naissance et le droit héréditaire au pouvoir suprême, n'y apportaient pas également la capacité requise; on sent que ces chefs du culte et toute la classe sacerdotale, nourris aux frais de la nation dans une oisive abondance, vivaient presque nécessairement dans une mollesse et un relâchement de mœurs qui devaient tout à la fois affaiblir leurs facultés morales, leur considération et leur crédit. Le peuple dut remarquer que les étrangers qui le subjuguaient avaient toujours des rois combattans à la tête de leurs armées; il dut attribuer leurs succès à ce régime qui effectivement en fut une cause; par une conséquence naturelle, il dut concevoir l'idée et former le vœu d'avoir aussi des rois. Un obstacle à ce vœu se trouvait dans l'habitude de la théocratie, c'est-à-dire dans le respect, dans l'obéissance rendus aux prêtres, comme agens immédiats du Dieu de la nation, et dans l'intérêt qu'ils avaient de maintenir cette soumission et ce respect, unique base de leur autorité et de leur abondance. »

Ces réflexions, pleines de sens et de justesse, expliquent la révolution qui, du temps de Samuel, s'opéra dans l'état politique des Hébreux. Le dernier grand-prêtre était un homme d'une faible capacité, nommé Héli. « Or, dit l'Écriture, les enfans d'Héli étaient des enfans de Bélial qui » ne connaissaient point le Seigneur, ni le devoir des prê- » tres à l'égard du peuple; car, qui que ce soit qui eût » immolé une victime, le serviteur du prêtre venait quand » on en faisait cuire la chair; et, tenant à la main une » fourchette à trois dents, il la mettait dans la chaudière » ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot,

» et tout ce qu'il pouvait enlever avec la fourchette était » pour le prêtre. Ils traitaient ainsi tout le peuple d'Israël » qui venait à Silo (1). »

Il arriva de plus que, pendant le pontificat d'Héli, les Philistins envahirent Israël, défirent son armée, et s'emparèrent même de l'arche sainte, qu'ils emmenèrent chez eux en triomphe. Les enfans d'Héli avaient été tués dans le combat; Héli lui-même, en apprenant cette catastrophe, tomba de son siége, se cassa la tête et mourut. Voilà donc les Hébreux réduits à la plus humiliante servitude; mais ils ne pouvaient s'accoutumer à l'esclavage et attendaient avec impatience un libérateur. Cet état de choses dura vingt ans. A cette époque, Samuel, qui avait été nourri dans le temple et initié dans les mystères théocratiques, entreprit de délivrer le peuple de Dieu. Les moyens une fois préparés, la révolte éclata. Tout à coup, un cri de guerre appelle les Hébreux au camp de Maspha (2), l'enthousiasme et la confiance redoublent leur courage; les Philistins vaincus perdent tous les fruits de leurs conquêtes; Samuel est investi de la judicature.

Il paraît que ce prophète était un homme prudent et habile; tant qu'il put gouverner par lui-même, la nation, tranquille au dedans, respectée au dehors, ne manifesta aucun désir de changement; mais, Samuel étant devenu vieux, ses enfans, corrompus par la bonne fortune, ne marchèrent point dans ses voies. Ils suivirent l'exemple des enfans d'Héli; comme eux, ils mettaient à contribution les chaudières de leurs voisins, recevaient des présens, et rendaient, dit l'Écriture, des jugemens injustes. « Dans cet état de choses, une députation des anciens d'Israël vint

---

(1) *Les Rois.* — Liv. 6, chap. 2. — 12, 13, 14.

(2) De nos jours, c'est encore le même usage chez les Druses et leurs voisins du Kasraouan. Des hommes se placent le soir sur les hauteurs, et se transmettent de l'un à l'autre un cri qui, en moins de deux heures, est répandu dans tout le pays. (*Note de l'auteur.*)

trouver Samuel pour lui demander un gouvernement royal, constitué comme chez les peuples voisins, dont l'exemple général lui fut allégué. Cette proposition déplut à Samuel; il répondit à la députation par un exposé de tous les inconvéniens attachés au pouvoir absolu. « Voici, » dit-il, quel sera le droit du roi qui vous gouvernera. Il » prendra vos enfans pour conduire ses chariots; il s'en » fera des gens de cheval, et les fera courir devant son » char. Il en fera ses officiers; il prendra les uns pour la- » bourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les au- » tres pour lui faire des armes et des chariots. Il se fera » de vos filles, des parfumeuses, des cuisinières et des » boulangères. Il prendra aussi ce qu'il y a de meilleur » dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oli- » viers, et il le donnera à ses serviteurs. Il prendra vos » serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus » forts, avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui. Il » prendra aussi la dîme de vos troupeaux et vous serez ses » serviteurs (1). »

L'excès des prérogatives attachées à la dignité royale devait, selon toute apparence, dégoûter les Hébreux d'en faire l'essai; Samuel ajouta que le Seigneur était irrité de leurs intentions; tout fut inutile. Sans doute les abus de la théocratie étaient intolérables, puisque la perspective offerte par Samuel ne put détourner le peuple de sa résolution. Il persista à demander un roi.

« Si ce prêtre, dit l'historien, en parlant de Samuel, eut, en établissant les droits de roi, constitué aussi la balance de ses devoirs qui composent les droits du peuple, il lui eût imposé, comme il se pratiquait en Égypte, les devoirs de la tempérance en toutes choses, de l'abstinence du luxe, de la répression de ses passions, de la surveillance de ses agens, de la haine de ses flatteurs, de l'impartialité, de la tolérance et de la justice. » Notre voyageur est un peu

(1) *Les Rois*, liv. 1, chap. 8—11 et suivans.

exigeant, c'est presque une charte constitutionnelle que, d'après lui, Samuel devait donner aux Hébreux; mais ce peuple était ignorant et barbare; les idées de gouvernement étaient peu avancées à cette époque; on ne connaissait que des maîtres et des esclaves, que l'anarchie ou le despotisme. Samuel exagérait sans doute les priviléges du pouvoir royal; mais peut-être croyait-il ne pas trop s'écarter de la vérité.

C'est dans l'élection du roi que Samuel mit beaucoup d'adresse et de prévoyance, et qu'il s'efforça de sauver, autant qu'il était possible, l'influence suprême du sacerdoce. Il se trompa; mais ce ne fut ni faute de bonne volonté, ni surtout faute de calcul. Il choisit le nouveau roi dans une famille obscure et sans crédit, ayant à la vérité cet extérieur qui impose au peuple; mais, quant au moral, sans instruction et sans énergie, en sorte qu'il était probable que le roi serait toujours forcé de recourir à son bienfaiteur, et de lui laisser une partie de l'autorité. La cérémonie de l'onction, alors pratiquée pour la première fois, avait le même but. C'était l'investiture du pouvoir royal accordée par un pouvoir supérieur. L'un est pour l'action, l'autre pour la législation, et ce dernier est le véritable pouvoir; en sorte que l'huile sainte répandue sur le front du roi est le signe de la prééminence sacerdotale et la dernière ressource de la théocratie.

Les premières actions de Saül justifièrent les espérances des Hébreux; il les conduisit plusieurs fois à la victoire, et assura leur indépendance. Tant de succès enflèrent le cœur du monarque; il ne suivit pas avec assez de docilité les conseils et les ordres de Samuel: il empiéta même, un jour, sur sa prérogative en faisant un sacrifice. Samuel fut vivement irrité de cette usurpation. « Vous avez agi, » s'écria-t-il, comme un insensé; votre règne ne s'affermira point. Dieu a cherché un homme selon son cœur; » il l'a établi chef sur son peuple. » Saül ne prévoyait pas

tout ce qu'il devait lui en coûter pour avoir touché à l'encensoir.

Il avait commis, dans une autre circonstance, un acte inexcusable de rébellion. Samuel lui avait ordonné d'attaquer les Amalécites : « Allez maintenant, lui dit-il, frapper Amaleck ; détruisez tout ce qui lui appartient ; n'épargnez rien ; vous tuerez hommes, femmes, enfans, bœufs, agneaux, chameaux et ânes ! »

Saül n'exécuta pas à la satisfaction du prophète cet ordre plein de rigueur ; il envahit et ravagea le pays d'Amaleck, mit tout à feu et à sang ; mais il eut le malheur d'épargner quelques vieillards, quelques femmes et quelques enfans ; il ne put se résoudre à égorger froidement le roi d'Amaleck qui s'était rendu son prisonnier ; il emmena même avec lui quelques bestiaux destinés à servir de victimes. On concevrait difficilement la colère de Samuel lorsqu'il apprit ces nouvelles. Il menaça Saül de toutes les vengeances du ciel, et lui annonça positivement que Dieu se repentait de l'avoir tiré de la poussière pour le mettre sur le trône. Ce fut en vain que, pour obtenir son pardon, Saül abandonna le roi d'Amaleck qui, par l'ordre du prophète, fut coupé en morceaux, au pied de l'autel de Galgala ; Samuel n'en persista pas moins dans sa résolution ; il destitua secrètement le roi et transmit ses droits au berger David, en lui versant une corne pleine d'huile sur la tête.

L'auteur explique d'une manière satisfaisante l'effet prodigieux qu'une telle onction produisait sur les peuples. C'était, dans l'ordonnance mosaïque, le rite d'inauguration du premier pontife, l'acte qui avait consacré le premier grand-prêtre Aaron, par la main du législateur de l'état, par la main de Moïse. On peut lire dans la *Bible* la pompe et l'appareil de la cérémonie de l'onction, faite en face de l'arche, en présence de tout Israël, et l'on conçoit comment il fut facile d'en faire passer le respect religieux sur

la tête d'un roi. D'ailleurs, comme je l'ai déjà observé, cette cérémonie établissait le vasselage de la royauté à l'égard du sacerdoce.

L'espace me manque pour suivre notre historien dans une foule de détails curieux, de développemens et d'observations qui annoncent une grande étendue d'esprit, une raison vigoureuse, une profondeur et une variété de connaissances qui étonneraient même un bénédictin. De quelques voiles que l'auteur se soit enveloppé, il se révèle à chaque instant par la verve de son langage, et la hauteur de sa philosophie. C'est l'un des écrivains de l'époque actuelle qui ont rendu le plus de services à l'humanité. Il a placé à la suite de son ouvrage des *conclusions* qui me fourniront le sujet d'un second et dernier article.

Nous avons examiné l'histoire de Samuel dans l'ordre civil et politique, et nous l'avons jugée d'après les règles communes du bon sens. Dans l'économie religieuse, c'est autre chose; on ne saurait appliquer la raison à ces récits bibliques avec le moindre succès. La morale du prophète, ses conversations nocturnes avec Dieu, tout en est incroyable; et c'est précisément par cette raison, s'il faut s'en rapporter aux docteurs de Sorbonne, qu'il faut les croire. Saint Augustin était de cet avis. Je crois, dit-il, parce que c'est absurde. *Credo quia absurdum.*

A. J.

SUR L'EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

Quand des hommes, profondément frappés de la perversité de nos ennemis, ne cessaient d'accuser le célèbre Pitt de tous les maux de la France; quand la nation, convaincue que le gouvernement anglais était capable de tout

pour nous perdre, ne prononçait que des imprécations contre le fils de lord Chatam, les hommes légers riaient en secret de cette direction de l'esprit public et la regardaient au moins comme une folie. Cette prétendue folie était pleine de bon sens; les rieurs seuls étaient des insensés. Depuis les Romains, dont la politique avait pour but l'abaissement et la destruction des autres peuples, on n'avait rien vu dans le monde d'aussi pervers, d'aussi contraire à toutes les lois divines et humaines que le plan adopté et suivi sans relâche par le célèbre Pitt contre notre malheureuse patrie. Mirabeau avait deviné ce cœur machiavélique, ce cœur froid, impénétrable, jaloux et sans pitié, et se proposait de combattre sans relâche le mortel ennemi de la France. Il mourut en laissant à ses amis les pressentimens funestes qu'il avait conçus et que le chef du ministère anglais n'a que trop bien justifiés. En effet M. Pitt ne semble avoir eu d'autre passion qu'une haine implacable contre nous; mais cette haine l'aveuglait, et les mesures violentes qu'elle lui suggérait, loin de répondre à l'attente de leur auteur, produisirent des effets entièrement contraires à ceux qu'il voulait produire. M. Pitt employa toute son influence à nous susciter des ennemis partout, et nous rendit invincibles. Sa vie ministérielle fut empoisonnée par le spectacle de nos triomphes; l'immortelle journée d'Austerlitz paraît lui avoir donné la mort: voilà le résultat de sa fureur pour les coalitions. Pitt avait juré notre perte; il résolut de nous fermer la mer, de nous interdire toutes communications avec l'Amérique et l'Asie, de nous séparer du continent, de tarir pour nous toutes les sources de la prospérité. Vaines résolutions!

Le gouvernement, qui avait appelé le peuple à la défense de la patrie, appela les savans à combattre le projet de ruine conçu par le ministère anglais, et la France se couvrit d'ateliers. Canons, fusils, salpêtre, poudre, cuivre, cuirs, tout nous manquait; tout fut créé ou remplacé par des

prodiges d'industrie, de constance et de zèle. Le mouvement qui fut alors imprimé, ne s'est point ralenti; et de là viennent les étonnans progrès de notre industrie. Pitt les a vus naître sans qu'un si funeste résultat de sa faute lui ait dessillé les yeux; il est mort fidèle à ses passions et à ses erreurs; il nous manque aujourd'hui comme témoin de l'heureuse révolution que son génie a faite dans les idées, dans les habitudes, dans les ressources de cette France qu'il voulait accabler. Sans doute ce grand politique, ce fougueux adversaire a été privé d'une indicible joie, puisqu'il n'a pas vu ce qu'il avait tant désiré, l'envahissement de la France par les armées européennes; mais quelle douleur succéderait dans son âme à cette joie passagère, s'il assistait au spectacle que nous donnons au monde, après deux invasions qui ont répandu toutes les calamités sur nous? Non, se dirait-il à lui-même, non, il n'est pas possible de détruire la France; elle a en elle un principe de vigueur, une richesse intérieure que j'ai méconnue; nous lui avons révélé ses forces; elle les a déployées d'abord avec violence pour nous résister; elle sait maintenant en régler l'usage par la prudence; les conquêtes de son industrie sont plus dangereuses que celles qu'elle avait faites les armes à la main; elles ne périront point. La France gagne ce que nous perdons; tout est changé à son avantage dans la position respective des deux peuples. Telles seraient, n'en doutons pas, les réflexions amères de Pitt, s'il pouvait visiter les vastes galeries du Louvre; c'est en nous les rappelant que nous allons parcourir les divers produits qu'elles présentent à l'admiration de la France et des étrangers.

En 1785, M. de Calonne, qui pouvait être un ministre si les intérêts de l'homme en place et les complaisances du courtisan n'avaient fait de lui un dissipateur de la fortune publique, fit venir d'Angleterre Milne et ses fils pour naturaliser dans le royaume la fabrication du coton. Il ne négligea aucun moyen pour arriver à ce but; mais la France in-

dustrielle était alors comme un sol rebelle à la culture, où rien ne peut prendre racine et venir à maturité. Depuis, dit M. Costaz, dans son Essai sur l'administration de l'agriculture et du commerce, on a éprouvé les mêmes difficultés pour faire adopter les machines à filer le coton connues sous le nom de Mulle-Jenny. Encouragés par les promesses d'une récompense considérable, les frères Baeuwens, de Gand, présentèrent au gouvernement un modèle qu'ils avaient tiré de l'une des manufactures les plus estimées d'Angleterre. Ce modèle et un autre envoyé par un Anglais nommé Bramwel, déposés tous deux au Conservatoire des arts et métiers, servirent à l'instruction de plusieurs élèves qui sont devenus les propagateurs de la méthode empruntée à nos voisins. Mais il fallut, pour triompher du préjugé, que l'administration envoyât elle-même des assortimens de Mulle-Jenny dans les villes qui s'occupent principalement du coton. Cette dernière épreuve obtint un plein succès. Alors MM. Perrier (des eaux) firent construire des machines à l'instar de ce modèle, et obtinrent une vogue extraordinaire. MM. Richard-Lenoir (1) contribuèrent aussi de tout leur pouvoir au succès de la nouvelle industrie, soit en construisant des machines pour les autres, soit en les répandant dans un grand nombre de fabriques qui leur appartenaient. On eut encore les plus grandes obligations aux maisons Oberkampf, de Jouy; Koëchlin, de Mulhausen; Gros, Davillier, Roman et compagnie, de Wesserling, pour l'invention et le perfectionnement des machines propres à préparer ou à filer le coton. Il faut avoir vu ce mouvement de l'industrie et la rapidité de son essor pour juger de quoi les Français sont capables, quand ils appliquent leur esprit à des choses utiles. Les manufactures s'élevaient comme par enchantement, et les capita-

(1) Nom primitif de la maison qui n'existe plus sous cette raison.

listes ne refusaient de secours à aucun homme laborieux qui voulait contribuer à naturaliser parmi nous une conquête faite sur l'Angleterre.

On ne filait en France, il y a vingt ans, que du coton Fernambouc, et le n°. 63 était le dernier terme de l'industrie du fabricant ; maintenant la Louisiane et le Bengale, Castellamare et le Brésil nous fournissent leurs cotons, que nous employons avec succès. M. Lehoult aîné, de Versailles, est parvenu à filer, par les métiers ordinaires, le Surate au n°. 100 ; MM. Dolfus, Mieg et compagnie, ont exposé des Louisiane au n°. 120 ; Deltuf, de la chaîne continue au n°. 160 en Georgie; J.-Ch. Davillier, Lombard et compagnie, de la chaîne jusqu'au n°. 220 ; à Lille, MM. les frères Mille, Charles Fiévée, Corneille, Polet, filent habituellement les n°s. 80 à 200, et fournissent à nos fabricans d'excellens cotons pour les tissus les plus fins. Ces maisons ont en France une foule de rivaux, parmi lesquels je ne dois oublier ni MM. Doyen, le Pelletier et Chambert-Bourdillon, de Paris, Pelletier, de Saint-Quentin, ni les frères Cesbron fils, de Chemillé (Maine et Loire). Ces manufacturiers, connus de père en fils, ont, après la guerre de la Vendée, établi la première filature de coton dans le département de Maine-et-Loire. Ils y ont ajouté un atelier de teinture pour le fil et le coton en toutes couleurs, et une blanchisserie qui jouit d'une grande réputation.

Les calicots, les percales et les mousselines ont suivi, et devaient suivre les progrès des cotons filés. Entre les fabricans qui se disputent la palme pour les deux premiers objets, il faut citer M. Dulud père, de Carlepont (Oise); M. de Surmont, de Melun; et M. Chambert-Bourdillon, de Paris. Les deux maisons Arpin fils, et Frédéric Arpin; de Saint-Quentin, ont produit, l'une, des tissus unis d'une beauté parfaite, et des mousselines brochées d'une excellente exécution; l'autre, des basins, des piqués, des étoffes

de fantaisie auxquelles on ne saurait rien préférer pour la qualité, le goût et la solidité. Le chef de la maison Arpin et fils a fait fabriquer en France les premières mousselines; la Picardie lui doit les diverses fabrications de coton qui l'enrichiseent. MM. Clérambault et le Coq Guillé, d'Alençon, imitent les mousselines de Suisse avec un succès qui doit alarmer nos bons voisins, et nos fidèles alliés de 1814.

La ville de Tarare soutient sa réputation; M. Malagrin aîné offre des mousselines claires unies qu'aucun produit du même genre ne surpasse: ce manufacturier, qui avait déjà obtenu la médaille d'or en 1806, a singulièrement perfectionné son industrie. M. Chatoney Leullier et compagnie, auteur d'un procédé pour rendre la mousseline exempte de duvet, livre maintenant au commerce des tissus qui effacent les mousselines des Indes.

Nous devons la fabrication des toiles peintes à Samuel Koechlin, aïeul de la famille de ce nom, qui occupe trois ou quatre mille ouvriers à Mulhausen. On remarque, dans les produits des frères Koechlin, des schalls d'un dessin magnifique, des indiennes au rouleau qui égalent, pour le fini de la gravure, ce que l'Angleterre a de plus parfait, des schalls imprimés à palmes, façon de Cachemire, que les yeux les plus exercés confondent avec les tissus de l'Inde. M. Daniel Koechlin a trouvé le moyen d'appliquer sur toile de coton ce beau rouge d'Andrinople que l'on n'avait pu, avant lui, fixer que sur le coton en fil. Émules de cette famille industrieuse, MM. Heilmann frères, Kohler et Mantz, Jean Hofer et compagnie, Daniel Schlumberger de Mulhausen et environs, sont l'honneur du département et les bienfaiteurs de l'industrie. La manufacture établie à Wesserling (Haut-Rhin) par MM. Gros, Davillier, Roman et compagnie, la seule en France qui réunisse dans le même lieu la filature, le tissage, le blanchîment et l'impression, jouit d'une grande vogue pour la richesse des cou-

leurs, la finesse, et la qualité de ses toiles. Tout est dit sur l'établissement de M. Oberkampf, dont sa S. M. a accueilli le fils et le successeur avec une bienveillance particulière, à l'exposition du Louvre. L'Europe entière connaît la manufacture de Jouy, mais ce qu'on ne sait pas, c'est que le respectable fondateur de cette maison a puisé ses premières connaissances industrielles chez Samuel Koechlin; le maître et le disciple ont bien mérité de la France.

Les départemens de l'Orne, du Nord, de l'Aisne, du Morbihan, et surtout celui de la Seine-Inférieure, ont aussi envoyé leur tribut à l'exposition. Rouen, cette ville si intéressante par l'industrie et le patriotisme de ses habitans, y figure avec honneur. M. Édouard Sevenne, l'un des premiers manufacturiers de Rouen, a obtenu la médaille d'or.

Suivant ce que dit M. le comte Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie, malgré le fléau des invasions, malgré l'introduction frauduleuse de tant de tissus étrangers pendant l'occupation, et les pertes énormes que nos fabricans ont éprouvées, on compte encore en France deux cent vingt filatures de coton par mécanique. Elles ont acheté, en 1813, treize millions de kilogrammes de coton, qui ont coûté 78,000,000 de francs; l'industrie double ce capital; en y ajoutant les bénéfices modérés du fabricant, on obtient un résultat de 171,600,000 francs qui, augmenté d'environ 15,000,000 pour la valeur que l'art de l'impression ajoute à la toile, donne un résultat total de 191,600,000 francs. Les mousselines et autres tissus fins ne sont pas compris dans cette évaluation.

Dès 1785, le vénérable Daubenton élevait à Montbart, avec le plus grand soin, un troupeau de moutons issus de mérinos (1), mais là se bornaient nos richesses; le troupeau

(1) On se rappelle que l'ami et le collaborateur de Buffon fit une instruction pour les bergers.

de race pure que Louis XVI demanda par une lettre écrite de sa propre main à la maison d'Espagne, et qui fut placé dans l'une des fermes du château de Rambouillet, vint les augmenter. Deux autres troupeaux, l'un formé à Chatou par un propriétaire instruit, l'autre obtenu par le traité de Bâle, sont l'origine de l'amélioration de nos laines. Grâces aux efforts constans de l'administration, secondés avec tant de zèle par MM. Gilbert et Huzard (1), célèbres par leurs lumières en agronomie; grâces aux avis, aux instructions, aux encouragemens accordés par le gouvernement, à la vogue toujours croissante des ventes annuelles de brebis et de beliers à Rambouillet, on trouvait, dès 1786, des troupeaux mérinos sur presque tous les points de la France. Parmi les propriétaires de troupeaux qui ont envoyé leurs laines à l'exposition, on remarque MM. Guérineau de Poitiers, Soubervie de Léognan (Gironde), de Polignac, Morand du Calvados, et le maréchal Beurnonville. Les laines d'origine française s'améliorent aussi de jour en jour, témoins les échantillons de MM. Busson, de la Mervile, Morin, habitans du Cher.

Nos laines améliorées, il fallait acquérir aussi l'art de les filer, art dans lequel les Anglais avaient laissé bien loin derrière eux les manufacturiers français encore esclaves d'une vieille routine.

Un Anglais nommé Cocheril avait formé dans la Belgique un atelier de construction des machines nouvellement découvertes pour la fabrication des draps, mais personne ne songeait à s'en procurer. M. Douglas, autre Anglais, que M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, fit venir sous le gouvernement consulaire, vendit son brevet au

---

(1) Le premier de ces savans est mort en Espagne, où il allait conquérir pour nous de nouvelles richesses; le second siége à l'institut où siégeait aussi l'infortuné Gilbert, ravi de si bonne heure aux sciences et à l'amitié.

gouvernement, et opéra, par ses machines, une révolution dans la filature et dans toutes les opérations de la draperie. MM. Décretot et Ternaux aîné ont été les premiers à suivre les procédés de M. Douglas; leur exemple a entraîné tous leurs rivaux. On doit à MM. Dobo et Richard, de Charlieu et de Morainville quelques heureux perfectionnemens de cette nouvelle industrie.

Trois grandes fabriques : Sedan, Louviers, Elbeuf; la première et la seconde ont exposé des draps et des casimirs qui réunissent tous les genres de mérite, la beauté de l'apprêt, la finesse du tissu, la richesse des couleurs; les casimirs feraient illusion à l'Anglais le plus habile dans la connaissance des diverses étoffes manufacturées. L'industrie de ces deux villes était représentée à l'exposition par MM. Poupart de Neuflize et fils, Bridier frères, Lemoine-Desmares, Bacot père et fils, Chayaux, Ribouleau et Jourdain, Moireau et Hache, Jean-Baptiste Petou frères, Dessonne, Marie Frigard, Clerc neveu, Ternaux et fils. Ce dernier avait exposé, outre les mêmes produits que ses confrères, des draps de vigogne et demi-vigogne, et d'autres draps fabriqués avec le tissus de la pinne-marine. M. Gensse-Duminy, d'Amiens, qui vient d'obtenir la médaille d'or pour ses casimirs, doit trouver ici sa place ainsi que M. Maurice Loignon, de Beauvais, dont les draps superfins soutiennent la concurrence avec ceux des manufacturiers de la Normandie.

Depuis la suppression des jurandes et du règlement de fabrication, les habitans d'Elbeuf ont donné une extension prodigieuse à leur industrie. Au lieu d'une seule espèce de drap, prescrite par les règlemens, on y connaît aujourd'hui vingt qualités différentes. Les maisons Mathieu Quesné et fils, Nicolas Bourdon et Petou, Grandin, Pierre Turgis, Mathieu, Leroy et compagnie, Devitry le jeune, Louis Robert Flavigny, Parfait Maille Grandin sont les seuls qui aient répondu à l'appel de l'administration. Nous attendons

à l'exposition prochaine tous les fabricans de cette ville intéressante, mais nous espérons aussi que leurs produits seront plus convenablement placés. On a été surpris de ne voir aucun représentant de la fabrique d'Elbeuf dans la députation des manufacturiers qui ont eu l'honneur d'être admis devant sa majesté pour exposer les vœux du commerce.

La draperie mi-fine et la draperie grossière ont obtenu beaucoup d'améliorations dans les qualités et dans les prix; le nombre de leurs produits peut à peine suffire aux besoins de la consommation.

Les cachemires proprement dits, les schalls façon cachemire sont une conquête de MM. Ternaux et fils, Bellangé, Dumas-Descombes et compagnie, Bauzon surtout, dont les efforts ont tant contribué à nationaliser cette fabrication précieuse, pour laquelle Paris seul nous offre beaucoup de noms recommandables que nous avons déjà cités. Il y faut ajouter ceux de MM. Chamnebot, Simons, Linage Pinson, rivaux entre lesquels nous n'oserions prononcer. N'oublions pas de noter ici la fabrique de fils et tissus cachemires établis à Montataire (Oise) par M. Petit-Jean et compagnie, qui a singulièrement diminué le prix de cette étoffe, puisqu'on peut se procurer chez lui une robe cachemire pour 120 à 130 francs.

Monsieur Chaptal estime que l'industrie française s'exerce sur une valeur de 93,339,317 francs de laine en suint, qui donnent en étoffes, bonneteries, couvertures, tapis, matelas, environ 200,000,000; l'opération du lavage, les bénéfices du fabricant portent cette somme à 238,133,932 francs. Sans doute ces appréciations sont plus ou moins approximatives, mais elles donnent toujours une idée de la valeur que le travail ajoute à la matière première, en même temps qu'elles font connaître l'importance de l'industrie qui s'applique aux différens besoins d'un grand peuple parvenu à une haute civilisation.

Les produits de l'industrie sur le lin, s'élèvent à 100,000,000; ceux du chanvre, à 142,796,012 francs. C'est dire assez combien une fabrication aussi importante, et dont la matière première croît sur notre sol, mérite de fixer l'attention de tous les Français amis de leur pays. Malgré la vogue toujours croissante des tissus de coton, les toiles et les batistes du département du Nord sont en grand nombre à l'exposition. M. Caron-Langlois, blanchisseur de toiles de toute espèce, et fabricant de demi-hollande, à Beauvais; madame Delloye, de Cambrai, qui a trouvé un moyen de fixer la couleur sur le fil de lin, ont exposé des tissus d'une qualité supérieure. Pour l'éclat, la finesse et la solidité, les batistes de MM. Lehoult, de Saint-Quentin, Edmond Hamoir, de Valenciennes, ne le cèdent à aucun produit du même genre. M. Bluchard-Brabant de Saint-Quentin présente une pièce de batiste parfaitement blanchie, suivant le procédé du célèbre Berthollet. Il faut citer le beau linge damassé, qui sort des ateliers de MM. Dolé fils, et Le Pelletier, de la même ville, rivaux de la maison Oberkampf, d'Essonne. Les toiles de cretonne, du Calvados et de l'Orne, les toiles de Laval, dans la Mayenne, celles du Béarn et de Chollet, qui donne une quantité énorme de mouchoirs de fil dont les qualités varient à l'infini, sont toujours remarquables par leur excellente fabrication. La bonneterie mérite les mêmes éloges. Parmi les objets de luxe qu'elle a produits, on a remarqué les bas de fil de M. Detrey père, de Besançon, qui a reçu la médaille d'argent à l'exposition de 1819; ce fabricant a fait beaucoup d'essais pour perfectionner la préparation et la filature du lin; M. Gouy, de Rouen, qui s'est occupé avec succès du même travail, a envoyé des fils de lin très-bien filés à la mécanique. Un prix d'un million avait été proposé pour l'amélioration de cette branche de l'industrie, le gouvernement devrait renouveler cette proposition, et exciter, par tous les moyens

possibles, le zèle des mécaniciens et des fabricans. Il ne s'agit pas moins que de rendre à son ancienne prospérité la culture du lin, si importante pour la France.

Quoique la mode ait beaucoup diminué la consommation des dentelles en France et dans le reste de l'Europe, les fabricans n'ont rien omis pour donner toute la perfection possible à leurs produits; on est convaincu de cette vérité quand on examine avec attention les dentelles de madame la marquise d'Argence, de MM. le Peton, Boulanger, Huvel père et fils, de Bayeux; Bonnaire, de Caen; les blondes de soie, les dentelles noires de M. Moreau, de Chantilly, dont la maison cultive la même industrie depuis plus de cent cinquante ans.

Le chanvre, auquel l'industrie donne une valeur triple du prix primitif, tandis qu'elle ne fait que doubler celui du lin, est employé à diverses fabrications dans les proportions suivantes: un quart à des cordages, un tiers à des toiles fines, des fils et des étoffes mélangées, et le surplus à de grosses toiles et fils de caret. Les toiles à voiles qui proviennent du chanvre ont reçu chez nous de nouveaux perfectionnemens; nous possédons maintenant et nous pourrons fournir à nos voisins des voiles d'une grande dimension, fabriquées de manière à résister aux vents qui déchirent les autres toiles. Cette plus grande solidité que nos voiles ne doivent qu'au tissage, toutes nos toiles la devront bientôt à la suppression du rouissage. Il y a plus de vingt ans que l'administration avait provoqué, à cet égard, par ses avis et par ses promesses le zèle des hommes doués du génie de l'invention; enfin, MM. Christian de Charme et Tissot jeune, de Paris, ont créé une machine à teiller le chanvre et le lin sans rouissage, et vont débarrasser nos campagnes des fièvres pernicieuses que l'ancien procédé ne produisait que trop souvent, surtout dans le midi. Encourager, exciter par tous les moyens possibles la culture du chanvre et du lin, le perfectionnement de toutes les pré-

parations que ces deux matières doivent subir, et particulièrement la filature, sont un devoir de tous les jours, une pensée de tous les momens pour l'administration française; elle a vu les étonnans succès de la filature des laines et cotons, la perfection des tissus qui en proviennent; elle ne doit pas se reposer jusqu'à ce que le chanvre et le lin soient parvenus au même degré de fabrication, et deviennent la source d'un commerce intérieur et extérieur de la plus haute importance.

Si l'on en croit M. le comte Chaptal, qui compte aujourd'hui quinze mille métiers à ouvrer la soie dans Lyon, cette ville aurait repris sa prospérité; si l'on considère la beauté des produits de ses manufactures, elle a conservé sa supériorité; elle a même fait des progrès importans grâce à l'abolition des anciens règlemens dont la sévérité prohibitive pouvait être sage au moment de leur publication, et aurait perdu la ville de Lyon, si on les eût maintenus au milieu du nouvel ordre de choses et des changemens survenus dans la mode en France et en Europe. On trouve une foule d'objets nouveaux dans la magnifique exposition des produits manufacturés de cette ville, célèbre à tant de titres.

Parmi toutes ces richesses, on distingue les robes de crêpe de Chine, les schalls bourre de soie, et les échantillons de soieries si achevés de la maison Despouilly; les satins et les velours éclatans de couleur, exposés par MM. Maillé père et fils, Guérin-Philippon et Séguier père et fils; ces derniers ont aussi des étoffes or, argent et soie, à côté desquelles brillent les beaux ornemens d'église fabriqués à la mécanique, par la maison Bouvard et compagnie. On doit à M. Grand (Amable) un schall cinq quarts, imitant le cachemire; à MM. Séguier père et fils des tapis turcs de la plus grande élégance; à M. Chuard de riches tentures, entre autres, une pièce fond bleu tissu d'or, d'un éclat et d'un travail achevés; à MM. Grand frères des étoffes et

des broderies de tous genres et dignes de la réputation de cette maison; mais tous ces produits n'étaient ni placés convenablement, ni disposés de manière à faire ressortir l'importance et la perfection de l'industrie de la seconde ville de France. Les soieries de Lyon auraient dû occuper une salle toute entière.

La fabrique de Tours, qui date du quinzième siècle, celle de Nîmes, d'Avignon, les ateliers répandus dans la Drôme, les Bouches-du-Rhône, le Var, l'Ardèche, l'Allier, la Côte-d'Or, annoncent non-seulement que nos fabricans ont le désir de conserver leur réputation, mais encore qu'ils s'occupent sans cesse à chercher de nouveaux perfectionnemens. Personne ne veut rester stationnaire. L'exposition du Louvre fait foi de cette vérité.

Nous avons parcouru presque tous les tissus que l'on fabrique avec le coton, la laine, le chanvre, le lin et la soie; mais nous n'avons pu entrer dans beaucoup de détails. Ainsi, nous n'avons dit qu'un mot de la bonneterie de fil et de laine, qui, pour la bonté de la fabrication et l'importance des produits, mérite beaucoup d'attention. Nous n'avons pas recommandé les flanelles qui nous auront bientôt affranchis d'un tribut envers l'étranger, grâces aux soins, à la constance et à l'industrie de nos fabricans, et notamment des maisons Robert-Lucas, Henriot, frères, sœur et compagnie, et autres de Reims. Nous n'avons pas rendu justice aux magnifiques tapis de la manufacture d'Aubusson, ni à ceux de MM. Bellangé et Vayson Sallandrouze; nous n'avons pas parlé surtout des tapis d'un ordre inférieur, qui peuvent devenir l'objet d'une consommation immense, tant en France qu'à l'étranger. M. Ternaux, qui ne se regarde pas seulement comme le manufacturier du luxe et de la richesse, a exposé à côté de ces charmans couvre-pieds, qui font maintenant fureur pour la vente, des tapis d'un prix modéré. On ne saurait trop inviter ce fabricant et ses confrères, MM. Sandrin, de Paris; Rose, Abraham,

de Tours; Hecquet, Dorval, d'Abbeville; Henri Lantart, d'Amiens, à s'occuper de cet important objet. L'Angleterre, la Hollande, les États-Unis, une partie de l'Allemagne, tout le Levant, ont l'usage des tapis; nous pouvons les tenter par la perfection du travail, par le bon goût du dessin et la richesse des couleurs. Hâtons-nous de faire une nouvelle conquête d'industrie sur tous ces pays, et de mettre un poids de plus en notre faveur dans la balance du commerce. Mais, avant même d'entreprendre cette conquête, il est pour les manufacturiers français un objet d'émulation digne d'eux; qu'ils se disputent la gloire de fournir à l'artisan, au cultivateur, à toutes les classes du peuple, des tapis solides et peu coûteux, qui les préservent des dangers d'un contact perpétuel avec le sol presque toujours humide des habitations du travail et de la pauvreté. Comme tous les objets d'un usage général donnent des résultats supérieurs à tous les autres dans le commerce, les fabricans s'enrichiront avec les tapis les plus communs, et ils joindront à des bénéfices certains la satisfaction d'avoir bien mérité de l'humanité. Jaloux, sans doute, d'obtenir cette gloire, MM. Demenou et Delambert ont annoncé des tapis en laine commune, tricotés au métier circulaire, et de toutes dimensions, pour 1 fr. 77 cent. le pied carré. M. Jeanin, de Reims, a exposé des tapis de pied, dits de Marchaux, faits en poil de bœuf et laine, d'un bon usage, d'un prix très-modique, et non susceptibles de s'enflammer. Si cette dernière qualité était constatée par une expérience sans replique, elle serait un avantage immense en faveur de ces tapis, et devrait exciter la rivalité de tous les fabricans qui voudraient soutenir la concurrence de M. Jeanin.

Nous aurions plus d'une observation à faire sur l'exposition en général, sur le bien qu'elle doit produire pour le commerce, sur l'utilité qu'en doit retirer l'administration; nous nous bornerons à une seule réflexion. Le roi

vient d'accorder aux fabricans des récompenses propres à toucher l'honneur français ; mais ne conviendrait-il pas qu'on y joignît d'autres encouragemens ? Ne serait-il pas à propos que, par des achats sagement répartis, le gouvernement fît éclater le désir qu'il a de favoriser et d'accroître l'industrie nationale ? Ce sont là des munificences à la Colbert ; de ces dépenses sages et fécondes qui, loin de l'appauvrir, enrichissent un état, et donnent de la considération à une administration assez éclairée pour savoir qu'il n'y a d'argent perdu que celui que l'on consacre à de stériles et coupables prodigalités.

P.-F. T.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 74.

Paris, le 30 septembre 1819.

Je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, et je persiste à le penser ; le ministère ne sortira pas de cette position équivoque où il se tient depuis un an. Il flottera entre les intérêts nouveaux et les intérêts de l'ancien régime, effrayant la nation de l'aristocratie, et l'aristocratie de la nation. Celle-ci est assez forte pour se rire de ces vaines terreurs. Mais, ainsi qu'en décembre dernier, on lui présentera le fantôme armé de l'étranger ; on la menacera de la diète de Francfort, comme on la menaçait alors du congrès d'Aix-la-Chapelle. Déjà, on nous annonce

hautement un comité de salut public européen, qui mettra hors la loi tout écrivain, tout professeur, tout philosophe assez audacieux pour douter de l'infaillibilité du pouvoir absolu, et qui fera tomber des têtes au nom de la tranquillité publique, comme le tribunal révolutionnaire en faisait tomber au nom du bonheur commun. Qui pourrait croire que les souverains de l'Europe eussent formé le dessein de se préserver ainsi du fléau des révolutions? De si violens remèdes accélèrent les crises au lieu de les prévenir; de justes concessions, des sacrifices habilement faits calmeraient les esprits au lieu de les irriter.

Les liens que forme la confiance semblent plus fragiles, et sont cependant plus durables que les chaînes imposées par la force. Les uns se sentent à peine, on les supporte; les autres pèsent, on les brise. Au reste, notre position diffère essentiellement de celle de l'Allemagne; les princes qui règnent sur ce pays craignent une révolution, et prennent des moyens plus ou moins violens pour la prévenir: chez nous, la révolution est faite, les intérêts qu'elle a consacrés sont reconnus. Notre tranquillité dépend donc du maintien de ce qui existe; les seuls perturbateurs, les seuls factieux sont les hommes qui veulent nous ramener à ce qui n'existe plus. Une contre-révolution en France ferait couler plus de sang qu'une révolution en Allemagne; toute notre politique doit donc se borner à consolider notre régime représentatif par des institutions fortes et tutélaires, et à faire plier sous le frein des lois les prétentions rebelles ou insensées d'une faction qui serait depuis long-temps soumise, si l'autorité l'avait voulu.

Depuis que j'ai commencé cette correspondance, il n'est pas peut-être une seule de mes lettres où je ne sois revenu sur cette vérité; je vous l'ai dit mille fois, et probablement je vous le redirai mille fois encore: l'esprit de ce peuple si imprudemment calomnié, est un esprit de paix et de conservation; s'il montre un peu de défiance, c'est

qu'on lui prouva peu de bonne foi; s'il demande des garanties pour l'avenir, c'est que le passé est fait pour lui inspirer des craintes. Parcourez toutes nos provinces; interrogez le négociant dans son comptoir, le fabricant dans sa manufacture, le cultivateur dans sa ferme, tous vous diront qu'ils n'aspirent qu'à l'ordre, à la paix, à la stabilité; tous vous témoigneront l'effroi que leur cause l'idée du moindre changement dans le régime constitutionnel. Comment ne s'en effraieraient-ils pas ? les institutions nouvelles sont confiées aux partisans déclarés des anciennes; les hommes ne sont nulle part en harmonie avec les choses; les ennemis de la charte sont menaçans et sont protégés; la garde des intérêts qu'a créés la révolution est partout remise aux fauteurs de la contre-révolution. Tels sont les reproches fondés que la France toute entière adresse aux ministres : ils ont beau parler de la charte dans un département où le préfet méprise les acquéreurs de domaines nationaux, dans un village où le maire réclame les droits du seigneur, on ne croit point à leur franchise, on se défie de toutes leurs promesses, on se tient en garde contre tous leurs projets.

Voilà ce qu'ont prouvé et ce que prouveront les élections, tant qu'il existera une contradiction si manifeste entre le langage et les actions de l'autorité; et cependant les ministres traitent de *révolutionnaires*, les hommes qui manifestent des défiances. Il ne faut point s'étonner de cette tactique, elle a quelquefois réussi. Beaucoup d'honnêtes citoyens s'effraient de cette odieuse épithète de *révolutionnaire*, et cette faiblesse a jeté, dans le centre de l'assemblée, des députés qui se croiraient probablement des jacobins s'ils prenaient place entre le plus grand propriétaire et le premier banquier de France, entre M. d'Argenson et M. Lafitte. Cependant, il faudra en venir à mépriser de si indignes outrages. Qu'importe à l'homme qui n'a d'autre pensée que le bonheur et la gloire de son pays, qu'on

l'appelle *révolutionnaire!* si l'on contine à lui donner ce nom, on le réhabilitera dans l'opinion, et il n'y aura bientôt plus personne qui ne soit glorieux de le mériter. On a bien décrédité le mot d'*honnêtes gens*, à force de le donner aux ennemis de la patrie ; pourquoi n'ennoblirait-on pas celui de *révolutionnaire* en le donnant aux amis de la charte et du roi? Mais un nom qui tient pour ainsi dire lieu d'offense aujourd'hui, c'est celui de *ministériel;* il semble qu'il soit le synonyme d'homme sans bonne foi, sans conscience. Cette remarque est fâcheuse pour le ministère ; car si c'est une espèce de honte de le soutenir, c'est que sa politique n'est ni franche, ni loyale. Pourquoi, sous un ministère vraiment national, rougirait-on d'être appelé *ministériel?* Ah! si l'autorité savait tout ce qu'elle peut faire en se montrant juste, si elle savait combien il est aisé de satisfaire cette masse de la nation qui veut vivre paisible ; mais elle l'ignore, ou plutôt elle feint de l'ignorer. Qu'il lui en coûterait peu pour rendre *ministérielle* cette France qui accueille avec défiance, ou qui repousse avec dédain tout ce qui vient des ministres! Qu'ils se rappellent le moment où ils prirent les rênes du gouvernement! quel espoir n'inspiraient-ils pas à la nation ; tout leur souriait ; on leur savait gré de la moindre amélioration ; on oubliait tous les maux du passé pour se livrer aux espérances de l'avenir. Telle était la popularité du ministère, à son début, que le rôle de l'opposition était difficile, ou plutôt qu'il était nul. Les députés du côté gauche, craignant de justifier les reproches qu'on leur avait si long-temps faits d'entraver la marche du gouvernement, s'empressaient de le défendre ou de le soutenir ; à peine, dans la discussion des projets de lois, présentaient-ils de timides amendemens ; les discussions n'étaient pour ainsi dire qu'un combat de politesses, et les luttes orageuses de la tribune étaient devenues toutes bienveillantes et toutes pacifiques. Un ministre (que ces souvenirs doivent lui être amers!) avait, en moins de quinze jours, [illegible]uis une

haute renommée d'habileté et de courage; deux discours l'avaient élevé au rang d'un grand ministre et d'un grand citoyen, un mot seul l'en a fait descendre.

Jusqu'alors la bonne foi avait semblé présider à toutes les mesures ministérielles, et la confiance les avait accueillies. Tout à coup la scène change ; une odieuse intrigue est ourdie dans les ténèbres, la tribune étonnée retentit d'un cri de proscription : depuis ce jour, les amis de la liberté s'éloignent du pouvoir, et la France, qui souriait à l'idée de voir tous ses enfans réunis, laisse tomber le voile de deuil qu'elle soulevait à peine. Ce n'est pas tout encore, elle est frappée dans ses affections les plus tendres : les guerriers qui versèrent leur sang pour elle, les légionnaires que mutila le glaive ennemi voient leurs vœux repoussés et leurs plaintes étouffées. Mais le luxe qui la dévore, les prodigalités qui la ruinent, les sangsues qui l'épuisent, trouvent d'ardens défenseurs et de zélés soutiens; le monopole, les directions générales, les troupes auxiliaires excitent l'animadversion publique, et la bravent avec audace; les écoles publiques, espoir de la patrie, sont indignement outragées; les enfans sont calomniés dans les pères, les pères dans les enfans; enfin, à la face de la France, on insulte à tout ce qui est Français. Le ministère triomphe dans les chambres, et l'opposition triomphe dans la nation. Aussi les colléges électoraux s'assemblent, et c'est presque partout un titre de réprobation que d'avoir été ministériel.

Les chambres vont s'ouvrir dans une toute autre situation que celle de l'année dernière. L'opposition est populaire, et le ministère ne l'est plus. Si les députés du centre ne sont point avertis par l'expérience des élections, s'ils sont aveugles dans leur dévouement au pouvoir du jour, nul doute qu'avec les défections de la droite et avec l'appui des souples doctrinaires, les ministres n'obtiennent encore une sorte de majorité; mais ils achèveront de se perdre

dans la France par leurs succès dans la chambre. Les victoires des ministres seront des défaites, et les défaites de l'opposition seront des victoires, parce que la nation votera avec elle, et qu'elle bannira l'année prochaine de sa représentation tous les hommes qui auront trahi ses vœux ou méconnu ses intérêts.

Les ministres, n'en doutez pas, au lieu de s'appuyer sur la gauche, essaieront, comme il l'ont fait l'année dernière, de la diviser à l'aide de fausses terreurs et de fausses promesses; ils irriteront les amours-propres, ils séduiront les vanités; ils diront aux timides : Si vous ne nous soutenez pas nous tomberons, et vous serez livrés aux ultras; ils diront aux confians : nous avons les mêmes vues, les mêmes intentions que vous; mais patientez encore, votez le budget, et nous vous rendrons les proscrits; ne nous inquiétez pas sur le domaine extraordinaire, et vous aurez le système municipal.

Le temps des déceptions est passé. On a pu l'an dernier être dupe du ministère; aujourd'hui on ne pourrait l'être sans quelque honte. Les députés nationaux sont avertis par le passé; ils doivent juger de l'avenir; qu'ils se tiennent donc sur leurs gardes; qu'ils soient aussi unis dans leurs sentimens que la France qui vient de les nommer, et tous les efforts du machiavélisme ministériel viendront se briser à leurs pieds. Unis, ils seront forts, et ils répondront à l'attente des amis de la patrie; désunis, ils seront sans pouvoir, sans crédit, et la France souffrira de leurs dissensions; mais qui pourrait jeter au milieu d'eux des semences de discorde?

Tout contribue à les unir, l'estime mutuelle, la réciprocité des sentimens et le but commun qu'ils veulent atteindre. L'ambition, l'intérêt, l'intrigue sont des sujets ordinaires de division parmi les hommes publics; les députés indépendans n'ont ni fortune à faire, ni place à conserver, ni rivaux à éconduire. Revêtus d'une haute mission, l'hon-

neur est leur seule guide, le bien de la patrie leur seul désir, la publique estime leur seule récompense. Deux ministres, jaloux de plaire au même maître ne sont pas long-temps d'accord. Cent députés qui n'aiment, qui ne servent que la patrie, seront toujours unis. La faveur d'un roi se concentre, l'estime publique est moins exclusive, la patrie a des couronnes civiques pour tous ceux qui défendent sa cause. L'un la sert à la tribune, l'autre dans les conseils : celui-ci par l'énergie de ses discours, celui-là par la franchise de ses votes. L'orateur revêt de tout le pouvoir de l'éloquence, les pensées de l'homme de cabinet ; il est à la fois l'interprète de ses commettans et l'organe de ses collègues. Heureuse fraternité, qui, pour le bien de tous, met en commun tous les efforts et tous les talens.

Cependant, déjà l'intrigue tend ses filets ; elle attend les députés, pour les désunir ; elle va même au-devant d'eux pour les tromper. Elle compromettra les uns par ses éloges, les autres par ses avances ; elle représentera les plus austères comme des novateurs insensés, les plus concilians comme des créatures secrètement dévouées ; elle irritera les passions, elle mettra les amours-propres aux prises ; elle fera même des succès populaires un sujet de rivalité ; mais en vain la discorde se mettrait au service des ministres ; en vain elle lancerait ses présens funestes au milieu des élus de la nation, le prix du courage et du patriotisme appartiendrait à tous et ne serait réclamé par aucun.

O vous, à qui la France, épuisée de souffrances, a confié ses plus chers intérêts, formez un faisceau indissoluble, et qu'à son aspect seul, l'intrigue désespère de le rompre ; soyez fermes, courageux et sages ; que la calomnie, que la séduction, ne trouvent pas plus d'accès auprès de vous qu'elles n'en trouvèrent auprès de ceux qui vous ont choisis ; le succès des nominations a dépendu de l'u-

nion des électeurs, le succès de la cause nationale dépendra de l'union des élus.

Loin de moi la pensée de vous conseiller une injurieuse défiance, ou un superbe dédain pour l'autorité ; mais, que le passé vous serve de leçon ; n'ayez plus dans les paroles des ministres une foi trop complaisante. S'ils désespèrent de vous diviser, ne doutez pas qu'ils ne cherchent à vous convaincre ; ils vous parleront des embarras qu'ils éprouvent, des obstacles qu'ils rencontrent ; ils vous feront insinuer que de puissantes influences les entravent, que les étrangers les menacent, ils vous demanderont des sacrifices quand vous attendez des concessions, des délais, quand il n'y a pas un moment à perdre ; et si vous ne vous laissez point aller à leur vœux, si vous ne consentez point à les soutenir, ils vous diront que vous serez la cause de leur chute, qu'ils auront des successeurs dont le nom seul épouvantéra la France, et que vous en éprouverez de tardifs mais d'inutiles regrets.

Voilà, en peu de mots, le secret de toutes les intrigues ministérielles ; on en est dupe depuis un an, et, par malheur, il est des hommes éclairés qui le sont encore. Le salut de la France ne tient pas encore, dieu merci, à la fortune ou à la faveur d'un homme, et, si un ministère tombe parce qu'il n'est point assez constitutionnel, je ne conçois guère comment on le remplacerait par un autre qui le serait encore moins.

Il faut donc renoncer à toutes ces petites hypocrisies politiques, et en revenir à cette bonne foi sans laquelle il est impossible de convaincre les Français. La nation sait mieux ses affaires que ceux qui les font ; tous les secrets sont devinés, tous les piéges sont connus, toutes les mines sont éventées, il n'y aura bientôt plus de dupes que les trompeurs.

Que le ministère se montre tel qu'il est aux députés constitutionnels, et que ceux-ci lui parlent à leur

tour avec toute la franchise de l'honneur, avec toute l'énergie du patriotisme. Quand il viendra leur protester de ses intentions, les députés ne seront-ils pas en droit de lui dire : « Quelle confiance pouvons-nous avoir dans vos paroles ? Combien de promesses ne nous aviez-vous pas faites, dites-nous celles que vous avez tenues.

» Rappelez-vous la séance du 19 mai, séance que vous aviez vous-mêmes provoquée ; quels ressorts ne mîtes-vous point en usage, à quels artifices n'eûtes-vous point recours ? Trompant l'assemblée, trompant l'un de vos propres collègues auquel vous deviez quelques égards, vous méconnûtes à la fois la charte et vos promesses, l'humanité et la justice. Quand nous sommes retournés dans nos foyers, nous espérions du moins qu'à notre retour il n'y aurait plus de proscrits ; vous l'aviez dit vous-mêmes : Les bannissemens prononcés par l'ordonnance du 24 juillet ne sont que temporaires. Cinq ans d'exils ne sont-ils donc pas un assez long supplice ? Des plaintes vont de nouveau s'élever de toutes parts, vous pouviez les prévenir; vous pouviez empêcher ainsi des discussions fâcheuses, peut-être des révélations funestes ; vous eussiez fait oublier, autant qu'il était en vous, ces tristes séances dont le seul souvenir vous accuse ; mais non, on dirait que vous vous obstinez à poursuivre le malheur, que vous vous vengez sur lui de l'intérêt qu'il inspire. Ce ne sont plus les proscrits que vous punissez, c'est la France qui a osé embrasser leur cause. Il s'est présenté plusieurs occasions d'appeler la pitié du monarque sur leur infortune ; mais vous compatissez au crime qui obtint des juges, vous êtes sans pitié pour l'innocence qui en réclame. Dites-nous quel bien peut résulter pour la France de cet acharnement à proscrire quelques Français ; dites-nous si son bonheur, si son repos en dépendent ; donnez-nous un seul motif, un seul prétexte ; mais vous garderez le silence, et nous ne consentirons point à nous taire. Nous serons en défiance

contre des hommes qui prolongent la violation de la charte, et nous ne croirons point à la bonne foi de ceux qui persécutent sans raison après avoir proscrit sans pitié..

» Mais qu'avez-vous fait pour nos départemens? les fonctionnaires de 1815 y bravent la haine publique. Vous attendiez la fin de la session pour les changer, la session recommence et tous demeurent à leur poste. Les lois ont supprimé les ordres religieux, les ordres religieux se rétablissent; des prêtres fanatiques parcourent nos campagnes le crucifix d'une main et la torche de l'autre; des soldats désertent publiquement leurs drapeaux, et la contre-révolution recrute dans les ténèbres; des factieux impunis, protégés peut-être, marquent dans leur joie cruelle le jour où tombera la charte, et vous laissez la France sans institutions pour se soutenir, sans force pour se défendre; et vous hésitez à nous présenter une organisation constitutionnelle des communes et des gardes nationales; mais vous n'hésitez point à garder les Suisses. Dites-nous quelles économies vous avez faites; ces directions générales, ces grands états-majors d'administration, toutes ces pompeuses inutilités pèsent sur le malheureux contribuable; les denrées à vil prix ne permettent plus au propriétaire de payer l'impôt; on foule l'homme laborieux, on pressure l'agriculteur qui nourrit son pays, pour fournir au luxe d'un flatteur protégé et aux fantaisies d'un ambitieux inutile. Il est temps de porter le flambeau dans le chaos des finances; il est temps de réformer tant d'abus qui nous ruinent, tant de dilapidations qui nous dévorent. La France a épuisé ses plus précieuses ressources; elle n'a ni les moyens ni la volonté de payer la révolution et la contre-révolution. Nous n'aspirons qu'à son bonheur; prouvez-nous que c'est aussi votre but, et vous trouverez en nous des défenseurs sincères. Nous vous aiderons avec franchise, nous vous soutiendrons avec dé-

vouement. Mais vingt fois nous fûmes trompés, nous ne voulons plus l'être ; il ne suffit pas de débuter à cette session, comme dans l'autre, par quelques mesures, par quelques discours qui aient une apparence de popularité ; donnez-nous des garanties, vous nous en devez, nous avons le droit d'en exiger de vous. Commencez donc par rentrer dans la charte, c'est le meilleur moyen de nous démontrer que vous n'en voulez plus sortir. Dès l'ouverture des chambres, nous vous demanderons hautement ce que nous désirons, ou plutôt ce que la nation veut ; mais si vous ne répondez que par des faux-fuyans, que par des moyens évasifs, ne comptez plus sur nous. Restez sur vos bancs ; ralliez-y, si cela vous est possible, vos créatures et vos fonctionnaires ; vous n'aurez pas un seul appui sur les nôtres, nous serons fidèles à l'honneur, fidèles à la France ; nous remplirons notre mandat. »

Puissent les ministres entendre ces vérités salutaires ! Puissent-ils enfin se jeter dans les bras de la nation ! Les Français oublient aisément les maux du passé ; il dépend encore de l'autorité de leur en ôter la mémoire ; mais elle n'a pas un instant à perdre. La grande cause nationale va se juger à la session prochaine. On a dit que l'ouverture des chambres était fixée au 18 octobre ; je ne crois pas qu'elles s'assemblent avant le mois de novembre. Les ministres n'ont rien de prêt qu'un projet sur le jury, qui, si j'en crois ceux qui le connaissent, sera loin de répondre à l'attente publique. On parle de former auprès du ministre de l'intérieur une commission prise dans la chambre des députés, pour discuter un projet de loi sur l'organisation municipale. Son excellence la composera, dit-on, de quatre députés du centre, de deux du côté droit, et d'un du côté gauche. Je ne sais pourquoi les ministres, à qui nous payons un conseil d'état, ne prennent pas dans son sein les hommes qu'ils veulent consulter ; les députés sont

les mandataires de la nation, et ne sont pas les conseillers du ministre; je ne pense même pas qu'ils puissent être appelés à la rédaction des projets de loi; c'est dans les bureaux de la chambre et à la tribune qu'ils doivent les discuter; la part qu'ils y prendraient me semble contrarier leur liberté et gêner leur indépendance.

Mais l'éducation constitutionnelle du ministère est loin d'être faite; c'est ainsi que, dans plusieurs journaux, on a cru devoir annoncer que M. le ministre de l'intérieur travaillait trois fois par semaine avec S. A. R. le duc d'Angoulême. Si l'on disait que M. le comte Decazes va rendre ses hommages au prince, je n'y verrais rien que de convenable; mais je ne sais quel genre de travail il peut soumettre à S. A. R. Les princes, sous un gouvernement représentatif, n'ont aucun pouvoir constitutionnel; les ministres ne doivent travailler qu'avec le roi, de même que les préfets, les inspecteurs généraux et autres grands fonctionnaires, ne doivent compte qu'aux ministres de leurs opérations. On a cependant voulu faire croire que quelques inspecteurs généraux, oubliant les principes de toute hiérarchie militaire, avaient quelquefois adressé leurs rapports aux princes de la famille royale, avant d'avoir rempli cette formalité envers le ministre du roi, de qui seul ils tenaient leur mission; s'il en était ainsi, ils auraient manqué à tous leurs devoirs. Sans doute il faut entourer les princes de tous les respects, mais ils ne sont dans l'état que les premiers sujets du roi. Objectera-t-on qu'ils sont colonels généraux des différentes armes dont se compose l'armée? Je répondrai que le roi, en attachant ce titre à leur rang, ne leur a confié qu'une dignité purement honorifique, car ils ne sont point responsables devant la loi des opérations des ministres. Les princes ne nomment à aucun emploi. Tout émane du roi comme chef de l'état qui transmet ses ordres par l'intermédiaire de ses ministres; ceux-

ci les contre-signent et en supportent toute la responsabilité. C'est donc au ministre seul dont un général, dont un préfet tiennent leur nomination, leurs lettres de service, leurs instructions et leurs ordres, qu'ils doivent des comptes de leurs travaux et des rapports de leurs missions.

En agir autrement, c'est porter au gouvernement constitutionnel une des plus dangereuses atteintes, ce serait même une faute grave sous une monarchie absolue. Louis XIV n'eût jamais pardonné à Louvois de travailler avec le grand dauphin.

Je suis, etc. E.

Post-Scriptum.

Est-ce bien dans ce moment où la lutte des partis est si vive, que je dois vous entretenir des conquêtes pacifiques des muses. Nos littérateurs ne sont pas moins actifs que nos manufacturiers; et nos presses reproduisent chaque jour les chefs-d'œuvre anciens et modernes. Parmi les grands travaux qui s'exécutent, je citerai la collection des auteurs classiques latins publiée par M. E. Lemaire, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, l'un de nos littérateurs les plus instruits et l'un des hommes les plus versés dans la langue de Virgile et de Cicéron. La première livraison de ce magnifique ouvrage a paru et a surpassé l'attente publique : elle se compose des premiers volumes de César, de Virgile et de Tacite. On ne peut qu'applaudir au patriotisme de l'auteur, qui a consacré ses premiers travaux à ce vieil empire des Gaules, le berceau de notre belle France; mais il faut surtout louer la correction, l'exactitude et le goût qu'il apporte à cette longue et difficile entreprise.

M. Laffite, qui se plait à encourager tous les travaux utiles, a contribué avec un rare désintéressement au succès de cette collection, qui surpasse toutes les autres par la pureté du texte, par le choix des notes, et par la beauté des caractères.

L'éditeur n'a point imité les philologues allemands et anglais dans leur dédain pour nous; il leur rend la justice la plus complète, il s'enrichit de leurs observations, et fait son profit de leurs critiques.

La seconde livraison sera incessamment mise en vente (1).

NOTES HISTORIQUES.

25 *septembre*. Encore un congrès. Si celui-ci avait lieu, ce serait le cinquième depuis moins de cinq années; mais il paraît qu'il n'aura existé qu'en projet. L'empereur Alexandre, à qui l'on continue de prêter, dans quelques cercles diplomatiques, le dessein de régénérer la Pologne, avait, dit-on, eu le projet de réunir à Varsovie les principaux souverains de l'Allemagne, et notamment ceux qui possèdent des provinces de l'ancienne Pologne; mais on croit que l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse et de Bavière n'ont pas accepté l'invitation qu'ils ont reçue, et que le seul roi de Wurtemberg y répondra. Il y a soixante-dix

---

(1) On souscrit chez M. J. Laffite, rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 11; M. E. Lemaire, éditeur, boulevart Italien, n°. 22; P. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12, faubourg Saint-Germain; et chez tous les libraires.

ans environ que toute l'Europe fut mise en feu pour détruire la Pologne; et peut-être aujourd'hui va-t-on se battre de nouveau pour la rétablir.

26 *septembre*. Quelqu'un qui a vu le duc de Rovigo à Londres, il n'y a pas huit jours, assure que cet ancien ministre a l'intention de se rendre incessamment en France, pour y purger le jugement de contumace qui l'a condamné à la peine de mort. Il est plus que probable qu'il sera absous, tandis que, s'il eût débarqué sur nos côtes en 1816, il n'y aurait pas eu assez de télégraphes pour ordonner l'exécution de sa sentence. Combien de remords cette seule réflexion ne doit-elle pas inspirer aux hommes qui ajoutèrent aux rigueurs des temps et des lois pour frapper des victimes !

Il est certain, au surplus, que le duc de Rovigo a rédigé des mémoires, qu'il se propose de publier, et qui contiennent des faits de la plus haute importance. Ils jettent, dit-on, un grand jour sur les événemens de 1815; sur les projets qu'on aurait eus d'empêcher l'embarquement de Bonaparte à Rochefort; et enfin sur les vues de quelques grandes puissances, avant la bataille de Waterloo.

27 *septembre*. On suppose que M. Decazes est brouillé avec le maréchal Gouvion Saint-Cyr. On dit même que, depuis son retour, le ministre de la guerre n'a voulu voir qu'au conseil le ministre de l'intérieur, auquel, ajoute-t-on, il attribue le retard qu'éprouve la publication de salutaires ordonnances en faveur de l'armée. On croit savoir néanmoins que M. Decazes a dit à l'un de ses confidens : « Décidément, il n'est plus possible de résister au torrent ; » l'opinion se manifeste d'une manière trop évidente pour » la méconnaître encore ; et, puisque la nation est libérale, » je dois être comme elle, et marcher avec elle. Ma réso» lution est inébranlable. Dans vingt-quatre heures, il y

» aura vingt préfets *ultras* destitués. » Huit jours se sont écoulés depuis cette belle détermination ; et nous avons appris seulement la nomination d'un fonctionnaire à la sous-préfecture de Libourne, qui était vacante.

28 *septembre*. Extrait d'une lettre de Francfort : « Notre » diète, dans l'intention, dit-on, d'être agréable aux grands » personnages qui ont assisté aux conférences de Carlsbad, » vient de prendre une résolution fort singulière. On as- » sure qu'elle a décidé que les mesures les plus efficaces et » les plus promptes seront prises pour arrêter les progrès » de l'esprit public en Allemagne, et pour opposer des bar- » rières à ce torrent libéral qui menace d'envahir toute » l'Europe. On annonce notamment que des colonnes mo- » biles, qui seront probablement commandées par les im- » mobiles de nos contrées, vont être organisées sur-le- » champ, et qu'elles parcourront nos cités et nos villages, » afin d'imposer silence aux professeurs, aux élèves, et » même aux habitans qui feraient entendre des vœux trop » prononcés en faveur de la liberté germanique.

» Si vos ministres savent profiter de l'effet que va pro- » duire cette étrange détermination, vous verrez bientôt » arriver chez vous une multitude de jeunes Allemands, » que leurs parens enverront en France pour y suivre leurs » études ; mais pour cela il ne faut ni jésuites, ni ignoran- » tins. »

29 *septembre*. Depuis quelques jours, nos fonds publics éprouvent une légère tendance à la baisse. Aujourd'hui le mouvement a été plus sensible qu'à l'ordinaire, et les personnes qui veulent absolument trouver des raisons politiques aux variations de la bourse, prétendent que la baisse de ce matin doit être attribuée à une note diplomatique qui aurait été remise, hier au soir, au président du conseil, par M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche. Cette

note serait, dit-on, relative aux bruits de guerre entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui prennent plus de consistance que jamais.

J'ai entendu dire ce soir, par un ultra qui sortait d'un salon ministériel, que la guerre était déclarée.

30 *septembre*. Les agens du ministère ayant été complétement battus aux élections, ont commencé à prendre des mesures pour déguiser, autant qu'il est possible, à la prochaine session, qui s'ouvrira, dit-on, dans la seconde quinzaine d'octobre, la honte de la défaite qu'ils ont éprouvée. Ils ont mis leurs recruteurs en campagne, et tous les moyens sont employés pour endoctriner les nouveaux députés. Les ministériels ne seront pas plus heureux dans cette nouvelle tentative qu'ils ne l'ont été aux colléges électoraux. A présent leur tactique consiste à dire qu'ils sont sûrs de tel ou tel député, auquel ils n'ont pas même osé faire des propositions; et jusqu'à présent, ils citent un membre du côté gauche qui a promis de voter avec eux. Nous n'avons point de semblable défaite à redouter; il n'est pas un seul député libéral qui voulût acheter les faveurs ministérielles au prix d'une trahison manifeste envers ses mandataires et envers la nation toute entière. Le triomphe de la cause nationale ne tient pas, d'ailleurs, à des causes individuelles; il est désormais assuré, et le sort de la France ne dépend pas plus de la défection d'un libéral, qu'il ne dépend de la retraite ou de la faveur d'un ministre.

E. D.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Sixième lettre.)

Les chances de succès qui s'offraient à Bonaparte, indépendamment des fausses mesures, de l'apathie et du découragement de ses adversaires, tenaient à la nature de la popularité qui l'environnait, au moment de son apparition sur les côtes de France. Il faut donc, pour apprécier à sa juste valeur l'influence que devait avoir cette popularité, rechercher auprès de quelles classes il était populaire.

En commençant cette recherche, je me sens gêné par deux impressions contraires. Je ne puis expliquer pourquoi, dans mon opinion, Bonaparte avait à son retour plusieurs classes de la nation contre lui, sans rappeler ses fautes, et je ne voudrais néanmoins, à aucun prix, moi qui ne l'ai jamais flatté pendant sa puissance, me classer parmi ceux qui l'insultent après l'avoir encensé.

Heureusement, j'aurai des occasions naturelles de prouver que la vérité seule me dirige. Quand j'expliquerai en quoi Napoléon, après le 20 mars, me parut différent du Napoléon qui avait asservi la France et l'Europe, je ferai ressortir ces différences avec la même franchise, avec laquelle je vais m'exprimer sur son administration antérieure. Je dirai

alors pourquoi, après son retour, j'ai cru la liberté possible, sous le gouvernement qu'on l'obligeait d'établir, comme j'explique maintenant pourquoi, lorsqu'il reparut, l'on dut redouter sa tyrannie.

Bonaparte, lors de son abdication, n'était certainement point populaire auprès des citoyens éclairés. Il les avait blessés dans l'exercice de leurs facultés les plus précieuses, dans l'indépendance de leurs opinions, dans la manifestation de leurs pensées. Il avait, comme en la frappant d'un sceptre magique, arrêté les progrès politiques et moraux de l'espèce humaine, qui, durant les douze années de son règne, brillant d'ailleurs d'une gloire immense, s'était sentie comprimée sous un poids énorme, et retenue dans une douloureuse immobilité.

Les amis de la révolution, qui ne connaissaient point encore par expérience les fureurs contre-révolutionnaires, avaient su peu de gré à Bonaparte de la protection dont il entourait les résultats matériels de cette révolution, qu'ils ne croyaient point menacés, et s'étaient irrités de voir anéantir ses résultats moraux, et tromper ainsi leurs plus belles espérances (1).

Ils ne pouvaient donc se féliciter d'un retour qui substituait à un ennemi faible et décrépit (je veux parler de l'oligarchie de l'ancien régime), l'adversaire redoutable et triomphant de tous les principes qu'ils chérissaient. Les malheurs et les injustices de 1815 ont affaibli le souvenir

(1) Il est à remarquer que cette distinction entre les résultats matériels et les résultats moraux de la révolution, distinction proclamée avec tant d'emphase par ses ennemis actuels, est une invention de Bonaparte. En fait de despotisme, les hommes d'aujourd'hui n'ont pas même le triste mérite de l'originalité. Ridicules copistes d'un terrible modèle, ils n'ont aucune de ses qualités brillantes, ni la force, ni le talent, ni l'étendue, ni la profondeur, ni le succès, qui, pour le moment du moins, supplée à tout : il ne leur reste que les principes. L'on conviendra que c'est avoir mal choisi ce qu'on voulait garder.

de cette disposition. Quand on a vu la France, couverte à la fois de bataillons étrangers et de cours prevôtales, de commandans russes et prussiens, et de préfets français dénonçant des Français à ces commandans prussiens et russes, l'on a oublié quels sentimens l'apparition de Bonaparte avait excités. Mais je crois ne tomber dans aucune exagération, en affirmant que, parmi les censeurs les plus sévères du gouvernement royal, l'immense majorité eût voulu renvoyer Napoléon dans son île, sauf à opposer des moyens légaux de résistance aux projets dont ils soupçonnaient la cour.

Les acquéreurs de biens nationaux eux-mêmes, s'ils revirent avec un certain plaisir un homme qui représentait, sous un rapport, les intérêts de la révolution, ne le revirent cependant qu'avec inquiétude, parce qu'il en représentait, sous un autre rapport, et en ramenait tous les dangers. Ils craignaient les difficultés pécuniaires auxquelles son système guerrier, sur lequel personne n'était rassuré, l'exposait sans cesse, bien qu'il y eût remédié au jour le jour, par les contributions étrangères, par d'excessifs impôts, et par son arriéré qui lui procurait la ressource d'une banqueroute en permanence. Un sentiment secret avertit les hommes qu'il n'y a point de garanties réelles sous le despotisme. Les faits ont prouvé ce que j'affirme. La chambre des représentans, composée en grande partie d'acquéreurs de biens nationaux, n'a rien eu de plus pressé que de renverser Bonaparte.

Ce n'était pas non plus, je le maintiens, quelque bizarre que l'assertion paraisse au premier coup d'œil, ce n'était pas dans l'armée que Bonaparte avait ses adhérens les plus dévoués. Les souffrances que cette armée avait éprouvées dans ses expéditions lointaines et gigantesques, avaient fatigué les plus distingués des compagnons d'armes de cet infatigable conquérant. Les généraux que la victoire avait enrichis, qu'elle avait comblés d'honneurs, reprochaient à celui qui abusait de ses faveurs de retarder indé-

finiment l'époque où ils pouvaient jouir de leurs dignités et de leurs trésors. Ces sentimens avaient pénétré sous diverses nuances dans l'âme des soldats, et lorsqu'ils prononçaient sous les Bourbons le nom de Bonaparte, c'était bien moins un hommage au second, qu'une plainte contre les premiers. Sans doute, le souvenir des travaux entrepris, des exploits exécutés sous un chef illustre, ne laissait pas tous les cœurs sans émotion. Dix mois d'une existence équivoque et humiliée sous de nouveaux maîtres, avaient affaibli l'impression défavorable produite par les erreurs, les fautes et l'obstination de 1814. L'armée regrettait, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'observer, ces couleurs nationales, emblèmes d'abord de la liberté, puis de la victoire; et Napoléon tirait un avantage immense du déploiement de ces couleurs, imprudemment rejetées par les royalistes dans leur exagération scrupuleuse. Il est de fait, toutefois, que cette armée ne s'est point déclarée pour Bonaparte, à la nouvelle de son débarquement. Indifférente même à ses progrès, elle envoyait encore de toutes parts des adresses d'adhésion à Louis XVIII. Celles d'Oudinot, de Masséna, de Jourdan, de Dumonceau, sont postérieures à la prise de Grenoble : la lettre du général Pacthod est du 10 mars; la proclamation du général Decaen est du 12. Rapp, Miolis, Belliard, offraient leurs services à la cour le 15. *Le Moniteur* du 19 contient une adresse signée par le général Letort, tué à Fleurus, le 16 juin suivant, parce que de même que tant d'autres bons Français, après avoir voulu combattre pour le trône constitutionnel, il a combattu contre l'étranger.

Ces actes sont une preuve que ces généraux n'étaient pas dévoués à Bonaparte. Ils n'auraient pas excité l'opinion contre lui; ils auraient au moins gardé le silence. Aucun officier supérieur, si l'on en excepte ceux qui se sont vus subjugués par des circonstances au-dessus de la force humaine, ne délaissèrent le gouvernement, avant le moment où il se délaissa lui-même.

¹ La conduite des garnisons de la Fère et de Cambrai, est une indication non équivoque de ce qu'était alors encore la disposition des soldats. Bonaparte connaissait si bien cette disposition, que je ne représente pas comme hostile, il faut l'observer, mais comme incertaine, que dans les premières journées, et jusqu'à Grenoble, il évita toutes les places gardées par des troupes, et qu'il avait fait quarante lieues dans les terres, avant de rencontrer une force armée quelconque.

Trois classes nombreuses, dont on en a regardé deux comme entièrement dévouées à Napoléon, étaient donc à son égard dans des sentimens au moins douteux. Deux autres classes lui étaient encore plus opposées, la noblesse et le commerce.

Il faut distinguer le commerce d'avec les manufactures proprement dites. Lorsque les manufactures sont encore dans un état d'imperfection et d'enfance, elles peuvent gagner momentanément à l'exercice d'un pouvoir sans bornes, qui les protége par des décrets rigoureusement exécutés. Cette protection est toujours accompagnée de beaucoup de mesures capricieuses, vexatoires, contraires aux saines maximes de l'économie politique. Mais ces mesures peuvent cependant avoir l'effet de donner aux manufactures indigènes le temps de former des établissemens que la concurrence du dehors, si elle était admise, étoufferait dès les premiers pas. Ce service (je suis loin de le contester) Bonaparte l'a rendu aux manufactures françaises. Le développement dont s'énorgueillit aujourd'hui notre industrie est dû en grande partie à son régime prohibitif. Mais le commerce, en prenant ce mot dans son acception plus générale, le commerce qui repose sur les relations paisibles et libres des nations entre elles, trouvait sa ruine dans un système guerrier, traînant à sa suite l'interruption des communications, l'interdiction des correspondances, les sequestres, les confiscations et les blocus.

L'esprît de conquête est incompatible avec l'existence du commerce, tel qu'il résulte de l'état actuel de la civilisation, et tel qu'il est devenu le besoin de tous les peuples. Cosmopolites industrieux, les commerçans ont fait, des diverses peuplades européennes, une grande famille, peu dissemblable dans ses mœurs, et tout-à-fait identique dans ses intérêts. Cette identité présente l'obstacle le plus insurmontable aux desseins d'un conquérant, qui, pour subjuguer les parties de cette grande famille, a besoin de les diviser et de les maintenir en inimitié, jusqu'à ce qu'il les ait asservies. Le commerce renoue les fils que le conquérant veut briser. Napoléon le savait; et, tant qu'il a eu des projets de conquête, il a été, et dans ses discours et dans ses actes, l'ennemi du commerce, qu'il accusait publiquement d'énerver le sentiment national et le patriotisme, n'osant lui reprocher ce qui était son véritable crime à ses yeux, l'adresse avec laquelle il se dérobait à ses volontés et se jouait de ses précautions. Le retour de Bonaparte fut un coup mortel pour les commerçans de France, qui avaient recommencé des spéculations lointaines, dont la réussite dépendait de la paix qu'il ne pouvait point ne pas troubler; et certainement ce ne fut ni dans les ports de mer, ni à la bourse, ni dans aucune maison de banque, ayant avec l'étranger des rapports étendus, qu'on put remarquer, à la nouvelle de son arrivée, de l'allégresse ou de l'enthousiasme.

L'ancienne noblesse n'avait pas été plus satisfaite de cet événement. Les relations de cette ancienne noblesse avec le chef de l'empire, avaient de tout temps été bizarres. Son instinct ayant démêlé dans l'auteur du 18 brumaire un ennemi de la liberté, elle s'était ralliée à lui, d'abord en applaudissant à tout ce qui, dans ses mesures, ressemblait au despotisme, puis en sanctionnant son autorité, par l'acceptation des places, des titres et des salaires dont il disposait. Elle avait, de la sorte, contribué puissamment à la consolidation de son pouvoir, dans l'intérieur, en lui

prêtant l'appui de la mode; au dehors, en l'entourant de cet éclat traditionnel et chevaleresque, qui charme encore les cours étrangères. Elle avait, pour ainsi dire, revêtu celui qui supplantait les Bourbons de ce qu'elle nomme exclusivement légitimité : car, comment supposer illégitime, l'homme que servaient toutes les familles qui avaient servi soixante-six rois?

Elle avait fait plus. Un grand attentat politique avait effrayé la France et l'Europe, et cependant les salons de service n'étaient point devenus déserts de noms historiques.

De son côté, Bonaparte, qui, par une suite du système auquel on peut attribuer sa perte, considérait les préjugés nobiliaires comme utiles à encourager, s'était toujours empressé d'accueillir les nobles. Il leur avait rendu presque tous les biens qu'il pouvait leur rendre, ayant soin de constater seulement qu'il agissait ainsi, non par justice, mais par un acte de sa volonté. Il les avait appelés dans ses conseils. Il leur avait accordé la supériorité dans ses palais, l'égalité dans ses camps : et comme la bravoure est inhérente à tous les Français, tel qui avait débuté obséquieux chambellan, s'était montré bientôt guerrier intrépide.

Toutefois, l'union n'avait jamais été complète entre le maître issu du nouveau régime, et ses serviteurs empruntés de l'ancien. Soit qu'ils fussent dominés par des regrets, que dans ce cas, on doit en convenir, ils savaient merveilleusement cacher, soit que la création d'une autre noblesse les importunât, parce qu'en étendant le privilége, elle nuisait au monopole; il est certain que les anciens nobles avaient salué la chute de Bonaparte par des cris de joie. Restés dans le palais, par droit de naissance, ils se croyaient purifiés, et le dédain qu'ils professaient pour les faveurs passées, auxquelles ils prétendaient ne s'être que résignés, leur servait à mériter et à obtenir les faveurs présentes. Le retour du *parvenu* dont ils avaient long-temps porté

les couleurs, leur rappelait péniblement la flexibilité qu'ils avaient travaillé à faire oublier; et comme, en les attachant à son char, Bonaparte, qui, dans ses jours prospères, humiliait tout, les avait, de temps à autre, humiliés, ils maudissaient son apparition, et s'inquiétaient peut-être aussi de la pensée secrète que, s'il s'affermissait sur le trône, il faudrait, une seconde fois, trouver des raisons pour rentrer dans ses salons de service.

Enfin, parmi les plus ardens ennemis de Napoléon, l'on pouvait compter quelques-uns de ses anciens instrumens. Cet homme extraordinaire avait très-bien senti, dès l'origine de son pouvoir, que pour résister à la fois aux principes de la liberté que les sept huitièmes de la nation professaient, et aux préjugés de l'ancien régime que le dernier huitième nourrissait en silence, il devait former, s'il lui était possible, une génération qui appartînt exclusivement à son empire. L'éclat de la gloire militaire, les jouissances du luxe et celles du pouvoir, le dédain des idées abstraites, la conviction que l'espèce humaine n'est dévouée qu'à son intérêt, n'obéit qu'à la force, ne mérite que le mépris, tels étaient les dogmes adaptés à cette nouvelle école. Le tort de l'avoir créée remonte, par-delà Napoléon, jusqu'à la monarchie absolue et arbitraire qui avait précédé 1789. L'égoïsme était considéré comme le mobile de toutes les actions; l'exaltation en tout genre était tournée en dérision, sous le nom d'enthousiasme; l'insouciance érigée en sagesse, et le plaisir du moment déclaré l'unique but de la vie. Cette espèce de philosophie n'était pas autant celle de Bonaparte, qu'il le croyait peut-être lui-même. Il n'eût pas exécuté de si grandes choses, s'il n'eût été supérieur au système qu'il adoptait. Mais ce système convenait parfaitement à ses vues, en y ajoutant l'humeur belliqueuse et l'ambition des places, ce qui n'était pas très-difficile. Il se fit donc le représentant de cette doctrine ainsi perfectionnée.

Quand l'autorité donne le signal, elle ne manque pas de

gens qui lui répondent. La génération que voulait Bonaparte, ne tarda pas à paraître.

Certes, l'on sent bien que je ne comprends nullement, dans cette catégorie, cette infinité de citoyens zélés et intègres qui ont rempli avec honneur dans son règne des fonctions éminentes et utiles. L'histoire attestera leurs services, rendra hommage à leurs vertus publiques, et louera même, parmi leurs vertus privées, leur scrupuleuse fidélité.

Je n'ai en vue ici que certains machiavélistes, alors imberbes, qui, entrant dans le pouvoir au sortir des colléges, mirent leurs facultés naissantes au service de la force, et s'évertuèrent de leur mieux à raisonner contre la raison, ne voulant qu'obéissance passive, dociles à tous les caprices, se dirigeant dans tous les sens, opérant dans toutes les places, se montrant aptes à tous les usages.

Tant que Napoléon fut heureux, tout alla bien. Mais entre la puissance et de tels hommes, il existe toujours une condition tacite, c'est le succès. L'adversité leur semble de droit une clause résolutoire.

Napoléon tombant, ils avaient porté ailleurs leur intelligence, leur activité, leur zèle. Comme la conscience seule est modérée, ils n'avaient pu l'être; et parmi les agens les plus fougueux de la faction contre-révolutionnaire, on pouvait, avant le 20 mars, compter des agens non moins fougueux du despotisme impérial. Ceux-là témoignèrent une horreur profonde à l'idée que le régime sous lequel ils s'étaient formés se rétablirait: et, comme je l'ai dit ailleurs, des Tigellins de douze ans se réveillèrent des Traséas de trois mois. Je ne décide point si ce fut le fruit d'un repentir sincère. J'aime à croire tout ce qui est honorable pour notre nature, et je me fais un plaisir de passer pardessus les vraisemblances. J'admets donc qu'ils craignaient de redevenir les exécuteurs de ce qu'ils avaient blâmé si amèrement. L'un d'eux me disait à ce sujet: « Il ne faut » plus que cet homme règne: il me ferait faire encore » cinquante infamies. »

Bonaparte n'avait donc pour lui, ni la totalité de l'armée, ni les amis des lumières, ni les nobles, ni les négocians, ni même la majorité des acquéreurs de biens nationaux, ni enfin le plus grand nombre de ceux qui avaient commencé sous lui leur carrière, mais qui auraient voulu la poursuivre sous le roi. Ses partisans véritables étaient les habitans des campagnes, qui avaient peu souffert des vices de son administration antérieure, la conscription exceptée, et qui avaient eu à supporter, plus que toute autre classe, les outrages de la noblesse, dont l'arrogance, durant sa courte prospérité, venait de réveiller des haines un peu amorties par ses longs malheurs. Ce fut par ces campagnards que Bonaparte se vit entouré, porté en triomphe, dès qu'il eut touché le sol de la France (1).

La popularité de Bonaparte laissait donc beaucoup de chances à une résistance combinée avec tous les actes de réparation et de justice qui auraient apaisé la classe mécontente; et les constitutionnels, qui croyaient que le triomphe de Bonaparte serait un malheur, purent, sans obstination et sans folie, vouloir mettre à profit ces moyens de résistance. Le succès ne leur paraissait pas assuré, mais il leur semblait désirable et possible.

D'ailleurs, admettons qu'il y eût difficulté et incertitude : ne faut-il donc rien risquer dans la vie, et dès qu'il

(1) Si l'on croyait voir une contradiction, entre ce que je dis maintenant et ce que j'ai dit dans une lettre antérieure, du mécontentement universel que le gouvernement avait excité, ce serait à tort. J'ai déjà observé que ce mécontentement n'avait aucun rapport avec l'arrivée de Bonaparte. La gravité des circonstances créées par son retour frappaient tous ceux qui se voyaient jetés inopinément au milieu d'incalculables orages. La fable de la mort et du bûcheron se réalisait pour beaucoup de gens, qui, dans leur irritation qui était juste, dans leur crainte qui était exagérée, dans leur impatience qui était imprudente, avaient formé vaguement des vœux assez confus, dont l'accomplissement produisait en eux, au lieu d'espérances, des alarmes, au lieu de satisfaction, de l'effroi.

y a péril, doit-il y avoir débandade? Je ne le pense pas. Faire dans chaque circonstance ce qu'il y a de mieux, mériter le succès si on ne l'obtient pas, et, si l'on est vaincu, partir de sa défaite même pour être encore utile, telle a été, telle sera toujours ma règle de conduite.

B. C.

HISTOIRE DE L'IMPÔT EN FRANCE.

Si les Français du temps jadis étaient gouvernés pitoyablement, du moins l'étaient-ils à bon marché, ce qui ne laissait pas d'offrir une consolation. Payer beaucoup pour être mal est une misère toute moderne. Il ne paraît pas que ni les assemblées populaires du Champ-de-Mars, sous la première race, ni les états aristocratiques du Champ-de-Mai, sous la seconde, aient jamais voté d'impôts; les rois, alors, vivaient du produit de leurs biens, et les peuples aussi. Deux horribles fléaux, l'invasion domestique, c'est la féodalité que je veux dire, et l'invasion étrangère, nous ont amené peu à peu l'assiette et la perception de l'impôt, telles qu'elles avaient lieu sous l'ancien régime, et telles qu'on voudrait bien nous les rendre aujourd'hui, sauf quelques vaines formalités d'enregistrement.

Les plus anciens rôles de contributions publiques durent être faits sous Louis-le-Gros, par les communes, pour payer leur établissement. Sans doute il eût été mieux de ne pas vendre à prix d'or la jouissance d'un droit; mais il est juste d'observer que le roi avait besoin de subsides, soit pour réparer la dévastation de ses propres domaines, soit pour combattre le brigandage des seigneurs; et cette création de municipalités qui, sous sa protection, s'administraient elles-mêmes et formaient leurs milices, était un si immense bienfait, que jamais argent ne dut

être donné avec plus de transport. Si l'on réfléchit que le brigandage féodal était arrivé à ce point que les hommes libres se vendaient pour acquérir la sécurité des esclaves, on peut se figurer avec quelle ivresse les esclaves se rachetaient pour acquérir l'indépendance d'hommes vraiment libres.

Mais ce n'était encore là que le prix d'une vente, qu'un contrat spécial. Les premiers impôts publics furent assis sur les denrées, à l'imitation des taxes des seigneurs, par les communes elles-mêmes, et à leur profit, puisqu'elles devenaient chargées de leur propre défense et de leur propre administration. Ce fut, plus tard, Philippe-le-Bel qui, ayant commencé à reconstituer la monarchie par d'imparfaites assemblées de la nation, attira les subsides à la couronne, en les obtenant des trois ordres, à titre de don gratuit. Les tailles alors s'étendirent, et peu à peu devinrent générales. Quant aux aides et aux gabelles, elles ne furent consenties que sous Philippe-de-Valois, par les états de 1345, et c'était toujours comme don volontaire; c'était pour fournir au prince les moyens de défendre sa couronne contre les violentes attaques d'Édouard III, car c'est une circonstance fort remarquable, que cette indépendance dans laquelle les Français se maintinrent très-long-temps, relativement à l'impôt; nous allons voir comment ils la perdirent.

Les états de 1355, assemblés par le roi Jean, au milieu de l'irritation qu'avait jetée dans les esprits le despotisme de son père, avaient une belle occasion pour ressaisir la puissance législative, et pour donner à la France au moins une esquisse de constitution qui, peut-être, eût prévenu quatre siècles de calamités; ce qui leur manqua, ce fut les lumières et non la volonté; la presse n'avait pas encore émancipé la pensée humaine; mais défendre son argent est une science que les plus ignorans possèdent, et les états de 1355 défendirent bien le leur. Ils établirent, pour la perception et l'emploi des subsides ou dons gratuits, une

commission permanente d'administrateurs des finances, choisis dans leur propre sein, et qui prirent de là le nom d'élus. C'était aller trop loin; c'était introduire le désordre dans l'état, en brouillant ensemble les idées de législation et d'administration; aussi Charles v sut-il tirer avantage de cette faute pour s'abstenir de convoquer les états pendant tout le cours de son règne, et pour usurper la plus respectable des prérogatives nationales, en ordonnant des impôts de sa propre autorité. Triste avantage, hélas! semences des troubles affreux qui agitèrent le règne suivant, et que Charles prévit lui-même, lorsqu'à son lit de mort il supprima les impôts établis sans le consentement des états. Mais il était trop tard; le dernier souffle d'un roi mourant n'avait plus assez de force pour éteindre des brandons de discorde et d'anarchie, si imprudemment allumés; la révolte de Paris et celle des provinces, lorsque le duc d'Anjou, régent du royaume, voulut rétablir les impôts illégitimes; le massacre des receveurs, les horribles représailles que le conseil exerça par le pillage des campagnes, par la ruine de Paris et par le supplice de ses principaux habitans; enfin, tous les désastres du règne de Charles vi sont des fruits trop connus de la *sagesse* de Charles v, pour qu'il soit besoin de les rapporter. Avec le libre vote des impôts, tout équilibre était détruit; dès lors il n'y avait plus ni nation, ni roi, mais un despote lorsque le prince était ferme; plusieurs, lorsqu'il était faible, et des troupeaux d'esclaves travaillant et payant pour être opprimés. Cette faute grave d'un monarque qui mérita d'ailleurs la reconnaissance publique pour avoir rendu à l'état une paix et une indépendance momentanées, ne doit pas moins être méditée par les peuples que par les rois; des deux côtés, il y avait eu excès, envahissement de pouvoir; les saintes barrières, protectrices de l'ordre public, avaient des deux parts été renversées; l'anarchie fut organisée en France, et quelques règnes despotiques, qui la compri-

mèrent par intervalles, ne servirent qu'à lui préparer de plus violentes irruptions.

L'histoire des impôts ne vaut plus la peine d'être suivie depuis leur perpétuité établie sous Charles VII, pour entretenir la perpétuité des armées. Le parlement qui, à dater de Charles VI, avait usurpé un simulacre de représentation nationale (tant il était indispensable que le pouvoir arbitraire eût quelque contre-poids); le parlement, dis-je, n'était ni assez fort ni assez populaire pour opposer par ses remontrances une digue suffisante à la cupide ambition des rois, ou aux déprédations effrénées des courtisans. Aussi la taille perpétuelle qui, lorsque Charles VII la créa, n'était pas de deux millions, fut portée immédiatement à près de cinq millions, par Louis XI; et, depuis ce temps, la progression des impôts devint si rapide qu'ils s'élevaient au total à plus de six cents millions, lorsque la révolution éclata. On sait que le dernier budget en porte la masse entière à près d'un milliard.

Si l'on ne peut, sans injustice, reprocher au gouvernement actuel l'énormité de ces charges, dont les causes sont connues, du moins le devoir rigoureux des députés est-il de tendre sans cesse à en diminuer le poids accablant par l'examen sévère et la censure inflexible des dépenses de l'état. L'austère acomplissement de ce devoir, trop méconnu, maintient seul au député sa conscience et son caractère. Que les privilégiés, que les fonctionnaires votent en faveur des abus dont ils profitent, il ne faut pas s'en étonner; pourquoi nomme-t-on députés des privilégiés et des fonctionnaires? mais que des propriétaires, des négocians, des savans, que des hommes de la nation trahissent leur mandat par complaisance ou par calcul, c'est le spectacle le plus affligeant que puisse présenter la France constitutionnelle.

A.

DU CARACTÈRE QUE DOIT CONSERVER L'OPPOSITION NATIONALE.

L'indulgence qui transige avec les plus désastreuses opérations des ministres, et l'acharnement passionné qui les poursuit par la violence et par les personnalités, me paraissent un oubli presque égal du véritable caractère de l'opposition constitutionnelle. *Force et modération*, telle doit toujours être sa devise.

Force; point de composition avec les principes sur lesquels reposent les libertés publiques; les ministres qui se permettent ces aberrations criminelles sont ambitieux ou incapables; les écrivains qui les tolèrent se rendent complices de leur ambition ou de leur incapacité. Ainsi, par exemple, si aux élections de Toulouse, un ministre, attaqué vivement par les ultra-monarchiques, avait fait alliance avec eux; si, tandis que les défenseurs de la charte disaient à leurs amis : Plutôt des ministériels que des ultras; il avait dit à ses créatures : Plutôt des ultras que des libéraux; et si le fruit d'une telle alliance avait été la nomination d'un des plus ardens ennemis de ce ministre, il faudrait craindre pour la nation quelque piége caché sous ces inimitiés apparentes qui savent si bien, au fond, s'accommoder entre elles, quand il s'agit d'exclure les amis de la constitution. Si l'exécution violente d'un concordat dont on n'a pas osé soumettre le scandale aux chambres, jetait la consternation dans la France; si un petit prince d'Italie, renouvelant l'invasion dont nous portons encore les stigmates, venait audacieusement arracher, non plus de nos musées les tableaux, les statues, les monumens, mais des conseils ministériels, la retenue; des assemblées législatives, le pouvoir; et du sein de la nation toute entière,

l'indépendance et la dignité, il faudrait s'élever sans ménagement contre ces hardiesses de l'arbitraire qui vont croissant avec le besoin des franchises constitutionnelles; il faudrait attendre impatiemment l'heure où la réunion des chambres doit permettre à la douleur publique de leur déférer cette trahison envers le peuple français.

Mais *modération!* l'éminence du rang, fût-elle profanée, la confiance du monarque fût-elle trahie, mériteraient encore des égards dont nul Français ne doit se départir. Que le *Conservateur*, que le *Journal de Paris* se dégradent par des explosions virulentes; les diffamations, le sarcasme, les attaques injurieuses ou passionnées, sont des armes indignes de notre cause. L'opposition constitutionnelle est aujourd'hui la nation même, et la nation doit être calme dans ses plus légitimes indignations; que les écrivains auxquels elle fait l'honneur insigne de les avouer pour ses organes triomphent toujours par la politesse comme par la logique; que les odieuses paroles demeurent le privilége des privilégiés.

Je sais que pour des champions si délicats sur l'usage et sur le choix des armes, l'attaque devient plus difficile; je sais que toutes les séductions qui peuvent avoir prise sur des âmes généreuses ne manquent point de leur être prodiguées; et lorsqu'un loyal adversaire est circonvenu à la fois par sa courtoisie et par sa perspicacité, tout ce qui devrait le préserver des embûches, est précisément ce qui l'y précipite. « Qu'allez-vous faire? lui dit-on. Accabler des hommes qui ont eux-mêmes tant de peine à se défendre, qui ne marchent qu'au milieu des écueils, et qui, s'ils tombaient, auraient peut-être des successeurs qui les feraient regretter! » Que les écrivains de l'opposition se gardent bien de donner dans un tel piége qui n'est pas nouveau, mais qui ne fut jamais plus grossier qu'aujourd'hui. Pour leur faire sentir à quel point ils seraient dupes d'insinuations pernicieuses, une seule réflexion suffit: pourquoi, l'an dernier, M. Lainé et M. de Richelieu sont-ils

tombés ou plutôt ont-ils glissé du ministère ? N'est-ce pas pour s'être mis en opposition ouverte avec l'esprit national? Et ce que ces deux ministres n'ont pas osé, nous le supporterions de bonne grâce de la part de ceux qui ont pris leur place à la condition de gouverner mieux! L'aggravation du mal nous viendrait d'où la réparation nous était promise! Que signifient ces circonstances difficiles, ces écueils mystérieux, présentés comme un épouvantail à notre crédule simplicité? Est-ce que la charte n'existe plus? Est-ce que l'esprit national a moins d'énergie que l'an passé? Est-ce que les dernières élections se sont faites dans un sens équivoque? Est-ce que les privilégiés sont plus aimés cette année-ci que l'autre? Pourquoi donc nous étourdir comme on fait des périls de leur secrète influence? Mais s'il existait dans le ministère une puissance cachée qui les servît en feignant de les haïr et d'être haïe d'eux; si cette puissance préparait tout par les hommes et par les choses pour nous livrer un jour sans défense à leur subite invasion; alors en effet, ces prétendues forces d'une faction décrépite seraient expliquées; mais alors dites, Français, serait-ce le temps d'user envers les ministres de ménagemens timides, et de leur aider par une molle complaisance à nous désarmer pièce à pièce de toutes nos défenses constitutionnelles? Craindre que de tels hommes n'eussent de pires successeurs, ne serait-ce pas une supposition frivole et démentie par l'expérience de ce qui s'est passé en 1818? Et d'ailleurs, ce qui tranche toute difficulté, nous ne poursuivons pas leur disgrâce; qu'ils s'amendent et qu'ils gardent le pouvoir, puisqu'ils en ont une si ardente soif; nous avons de la prévoyance et non de la mémoire, et ce que nous demandons, ce n'est pas qu'ils tombent, mais qu'enfin, s'il leur est possible, ils se décident à marcher droit.

A.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1819.

Tableaux de genre.

La vie du plus grand prince qui ait régné sur les Suédois, de ce Gustave Vasa, surnommé le *Libérateur*, a fourni à cette exposition le sujet de deux tableaux.

Dans l'un, M. Dufau représente Gustave haranguant, non la noblesse qui l'avait trahi, et ne demandait pas mieux que de le livrer au féroce Christiern, mais des ouvriers mineurs dont il avait partagé les travaux, de pauvres paysans Dalécarliens; en un mot, cette foule d'hommes sur lesquels se fonde la puissance des états et la sûreté des trônes. A son attitude ferme, à l'expression de ses traits, j'ai reconnu le grand Gustave sous les habits grossiers qui le couvrent. Il parle à ses compagnons et aux paysans de Mora, qu'il a rassemblés dans un cimetière; sa harangue est courte; il la termine en tirant l'épée; on court aux armes, et ce moment a donné le signal à la victoire: elle n'abandonnera plus le héros suédois. Tel est le sujet de ce tableau; il est bien pensé, bien conçu; mais l'exécution m'en a paru bien faible. Pourquoi ces hommes presque nus sous un ciel si rigoureux? Pour que l'on reconnût la rudesse native, et le caractère demi-sauvage des paysans de cette contrée, était-il indispensable de leur donner des traits difformes? L'histoire dit-elle que Gustave Vasa fût aussi trapu, aussi ramassé? Dans ce cas, il ne fallait pas la croire; les héros, et surtout les libérateurs, sont toujours beaux; c'est dans le caractère du modèle que le peintre doit étudier son portrait.

Telle a été la pensée de M. Hersent dans un autre ta-

bleau de *Gustave Vasa*, sur lequel se réunissent tous les suffrages. Le monarque, bien qu'affaibli par l'âge et les infirmités, conserve une taille majestueuse et des traits vénérables. Que ces yeux, prêts à se fermer, expriment de nobles et de touchantes pensées! j'y lis toute l'histoire de ce long et mémorable règne; les souvenirs de la victoire qui a tout fondé; de la justice qui a tout maintenu, des vertus royales auxquelles répondent tous les sentimens civiques.

Le roi semble descendre du trône vers le tombeau; il s'appuie sur son successeur, dont le recueillement et la pieuse tendresse annoncent un fils digne d'un tel père: la reconnaissance la plus vive, les regrets les plus touchans se peignent sur toutes les figures. Au premier coup d'œil j'aurais cru pouvoir faire un sujet de reproche à l'auteur, de l'âge avancé de tous les personnages dont il a composé l'assemblée des états; mais un moment de réflexion m'a réconcilié avec l'intention du peintre; tous les assistans sont d'âge à avoir joui de la gloire et des bienfaits de ce règne de trente-sept ans, dont ils voyaient avec douleur s'éteindre les derniers jours; plusieurs espéraient n'en pas voir le terme, et se plaignent de la nature qui trahit leurs vœux en prolongeant leur vie.

Je n'ai jamais vu de tableau aussi vaste dans un cadre aussi étroit; et cependant nulle part le défaut d'espace ne se fait moins sentir; la multiplicité des personnages n'introduit aucune confusion dans les groupes, et l'uniformité d'un même sentiment, dont les cœurs sont remplis, produit une variété d'expressions et d'attitudes qui prouve un talent d'une admirable fécondité. La lumière tombe à flots sur le trône et sur le monarque, sans que son éclat nuise en rien à l'harmonie du tableau, dont la couleur est à la fois douce et brillante. Cet ouvrage ajoute beaucoup à la réputation déjà faite de M. Hersent, et lui fait prendre rang parmi les maîtres de notre école. Je n'insisterai pas sur quelques critiques de détail, et c'est sans attacher trop d'im-

portance à cette remarque, que je ferai observer à M. Hersent qu'un roi comme Gustave Vasa ne doit pas bénir son peuple à peu près du même geste dont un curé bénit ses paroissiens. S'il était vrai, comme plusieurs personnes me l'ont assuré, que ce tableau, commandé à l'auteur, ne lui ait été payé que quatre mille francs, il faudrait en conclure que le peintre, assez riche pour se contenter du prix honorifique que le public met à ses ouvrages, travaille dans l'intérêt de ceux à qui il les vend.

Le général Le Jeune jouit du privilége, non-seulement d'attirer, mais de fixer la foule autour de ses tableaux; depuis que le salon est ouvert, il m'a été impossible, à quelque jour et à quelque heure que je me sois présenté, d'approcher de *l'attaque d'un grand convoi près Salinas*; et je serais réduit, pour rendre compte à son rang de cette composition (l'un des principaux ornemens de l'exposition actuelle), d'en parler d'après l'examen que j'en ai fait dans l'atelier, si je ne réfléchissais qu'elle doit être classée parmi les paysages, et que j'aurai conséquemment le temps d'y revenir.

C'est surtout en Italie que les beaux-arts sont frères, qu'ils s'appuient l'un sur l'autre et se prêtent de mutuels secours; j'ai déjà dit qu'en élevant des temples à Dieu, les architectes italiens songent aux ouvrages des hommes : telle fut sans doute la pensée d'Antoine Casoni, quand il construisit à Rome, sur la place Barberini, l'église des Capucins dont M. Grasset nous a représenté une *vue intérieure* : ce chœur, qui ne reçoit le jour que par une fenêtre placée au fond, est éclairé de manière à ce que le rayon lumineux, après avoir frappé sur le pupitre, se divise à droite et à gauche, et glisse à la fois des deux côtés sur les stalles et sur ceux qui les occupent. Je suis persuadé qu'en perçant ainsi cette fenêtre, l'architecte avait en vue l'effet que le peintre a saisi avec un art admirable, et je dirais même avec un bonheur d'imitation que j'ai entendu qualifier, assez gaiement,

d'affront à la nature. La touche de ce peintre est large et ferme, sans rien perdre de cette légèreté, de cette finesse d'exécution qu'exige le genre minutieux où il excelle. Tous les habits sont d'un brun opaque, leur forme est la même; toutes ces têtes sont rasées, presque toutes ces barbes sont grises; cependant quelle étonnante variété dans les draperies, dans les nuances, dans les reflets! Que d'attitudes différentes dans ces hommes debout et rangés à la file! mais surtout quelles diversités dans toutes ces figures qui sont là pour prier, et qui accomplissent ce devoir comme des soldats font l'exercice sans songer au but, sans s'inquiéter du résultat. Ce capucin assis dit son chapelet, et je vois qu'il se dépêche pour ne pas rester le dernier au chœur. Cet autre, prosterné, prie avec une ferveur de novice; mais je remarque deux de ses confrères qui se retournent et le regardent avec une espèce d'étonnement; si leur visage était plus éclairé, j'apercevrais même un sourire ironique que l'ombre ne me dérobe pas tout-à-fait. A quoi pense ce grand capucin, dont le front est sillonné des passions du monde? Je parierais qu'il médite sur les moyens de devenir général de son ordre, confesseur d'un roi, ou, qui sait, grand inquisiteur, peut-être?.... Pourquoi pas? Ses traits annoncent une sécheresse de cœur, une dureté d'âme, une cruauté froide, qui conviennent merveilleusement à la place qu'il ambitionne : je le recommande à messieurs de Carlsbad, pour la sainte Hermandad politique qu'ils organisent.

Il n'y a, dans ce tableau, que quatre personnages occupés; deux jeunes enfans de chœur, le thuriféraire et le prêtre à chasuble; ce sont les acteurs : les autres assistent à un spectacle où ils n'ont pas l'air de s'amuser du tout.

Un de nos princes a, dit-on, acheté ce tableau 14,000 francs, et c'est pour la douzième fois que M. Grasset le refait et le revend; c'est une bonne fortune de peintre que ces capucins-là!

Quelque genre de peinture que l'on examine à cette ex-

position, le nom de Vernet est toujours là pour disputer la première palme; parmi les vingt-deux tableaux de chevalet que M. Horace Vernet a exposés, et qui se distinguent presque tous par l'élégance et la facilité du pinceau, par une composition ingénieuse ou spirituelle, mais surtout par un sentiment patriotique qui a fait surnommer ce jeune maître, LE PEINTRE NATIONAL; parmi ces tableaux, dis-je, *la Revue du deuxième régiment des grenadiers à cheval de la garde* fixe plus long-temps les regards des connaisseurs; tous les genres de mérite se trouvent réunis dans cette charmante composition; du mouvement sans confusion, de la correction sans sécheresse; une distribution de lumière qui met tous les objets à leur distance; dans l'ensemble, une hardiesse de pinceau que l'on reconnaît jusque dans le fini des détails; il n'y a pas jusqu'à l'air un peu gourmé du colonel qui n'ajoute à la vérité de ce tableau.

Les hommes ont tellement pris l'habitude de la domination dans les arts, que rarement on y accorde aux femmes le rang qu'elles méritent, et qu'on est à peu près sûr de blesser tous les amours-propres masculins en le réclamant pour elles : le peuple artiste n'est pas plus galant que le peuple auteur; l'un et l'autre ont exclu les femmes de leurs académies; il me semble pourtant que madame de Staël avait autant de droit à un des quarante fauteuils, qu'aucun de ceux qui les occupent, et que, si l'on mettait au concours trois places vacantes à l'académie de peinture, mademoiselle Lescot, madame Servières et mademoiselle Godefroy, parmi leurs concurrens, ne trouveraient qu'un bien petit nombre de rivaux.

Personne ne compose avec plus de facilité, de goût et d'esprit, que mademoiselle Lesçot; sa palette est brillante, trop brillante peut-être. Ses groupes de personnages sont des espèces de bouquets où le rose et le bleu dominent trop souvent. Cette année, son tableau capital est celui où elle représente *François Ier. accordant à Diane de Poitiers*

la grâce de M. de Saint-Vallier, son père, condamné à mort.

La situation est indiquée avec grâce, mais peut-être n'est-elle pas sentie avec assez de force : on ne sait ce qui se passe dans l'âme de Diane, et je serais tenté de croire qu'elle est en ce moment plus occupée de l'impression qu'elle produit sur le cœur du monarque, que du sort de son père : ses traits n'expriment ni crainte ni inquiétude; le roi la relève ; la grâce est donc accordée ? mais il n'a pas encore lu le papier qu'on lui présente, et je ne trouve dans les yeux de la belle pétitionnaire, ni joie ni reconnaissance ; le prince n'a donc pas prononcé ? Qu'importe, l'un est galant, l'autre est jolie ; l'affaire de M. de Saint-Vallier s'arrangera aux dépens de l'honneur de sa fille, c'est tout ce que j'y vois : les dames qui accompagnent le prince paraissent être de mon avis : aucune d'elle ne porte à la suppliante ni intérêt, ni pitié : celle du milieu, par un ressentiment jaloux, jette sur elle un regard de rivale, et la reine de Navarre semble aussi prévoir que le roi sera bientôt aux genoux de celle qui est en ce moment aux siens.

J'ai cru remarquer que, dans cet ouvrage, la touche de mademoiselle Lescot n'avait pas toute la pureté, toute la franchise qui la distingue ; en fondant, je dirais presque en beurrant ses couleurs, son pinceau s'est amolli. Le rayon de lumière qui traverse l'appartement a je ne sais quelle densité qui lui donne le corps et la forme d'une de ces aigrettes qu'on appelle *esprit;* et, pour achever de faire la part de la critique, il y a dans la pose, dans le clignotement de François Ier., une sorte d'affectation de galanterie qui rappelle un peu le prince Mirliflore. Comme ce n'est pas un portrait de François Ier. que mademoiselle Lescot a voulu faire, si ce grand roi avait de pareilles jambes, il fallait lui en faire d'autres. Je n'oserais pas assurer que dans ce tableau, ni même dans celui du *Meunier, son Fils et l'Ane*, mademoiselle Lescot se fût surpassée elle-même ; mais du moins a-t-elle conservé parmi nos

peintres de genre, la place honorable que ses premiers ouvrages lui ont assignée.

— « Sophie, disait à mademoiselle Arnould le comte de L...., depuis duc de B.... vous souvient-il de notre petite maison de l'allée des veuves?....— Oh! oui, répondit-elle, c'était le bon temps; j'étais si malheureuse! » La nation française n'en pourrait-elle pas dire autant à tous ceux qui lui rappellent avec tant de complaisance les douceurs ineffables du bon vieux temps? Madame Servières nous en montre un échantillon dans son tableau de *Blanche de Castille, mère de saint Louis*. Les charitables prêtres du chapitre de Chastenay avaient fait jeter dans les cachots une foule de *vilains* qui, faute de récolte, n'avaient pu leur payer le droit de champart; privés d'air et d'alimens, les malheureux allaient périr, sans doute, en bénissant le régime féodal, lorsque la mère de Louis IX, régente du royaume, au risque de l'excommunication, prit sur elle de faire ouvrir la prison ecclésiastique: « on vit alors (dit la notice) une multitude d'hommes, de femmes, d'enfans, avec des visages *mourans, pâles, défigurés*. » Je n'ai pas vu ces visages-là: l'enfant qu'une femme élève vers la reine Blanche, a toute la fraîcheur de la santé, et la mère n'est pas plus pâle, n'a pas moins d'embonpoint qu'il ne convient à une bonne nourrice. Le visage du vieillard qui montre ses fers, exprime noblement une indignation légitime; mais il n'annonce ni besoins ni privations: les traits de la reine ne sont pas suffisamment émus par la pitié, et le calme qu'ils respirent ne me semble pas compatible avec l'action qu'elle vient de faire et le sentiment qui l'y a déterminée; mais si ce tableau de madame Servières laisse quelque chose à désirer sous le rapport de l'expression, les autres parties ont droit à de justes éloges; la composition est sage, le dessin correct, la couleur vraie, les caractères de tête d'un choix très-heureux, et l'effet général on ne saurait plus satisfaisant. Il est aisé de reconnaître, dans ce

tableau, et dans le suivant, la fille de M. Le Thiers, et l'émule de mademoiselle Lescot.

Marguerite d'Écosse et Alain Chartier, est une composition simple, heureuse, où l'on retrouve le coloris, la grâce et la *sagesse* qui se font sentir dans le tableau de *Blanche de Castille*. Alain Chartier, poëte célèbre du quatorzième siècle, était (disent l'histoire et la notice) un des hommes les plus laids de son temps : il s'est embelli sous le pinceau de madame Servières, il n'y a pas de mal à cela ; mais Marguerite est sans témoin dans le tableau, et pour peu qu'on fût disposé à mal penser des princesses, on pourrait trouver le baiser dont la dauphine effleure le front du poëte, moins innocent que le baiser sur la bouche qu'elle lui donna, dit l'histoire, en présence des dames de sa cour : on se demande pourquoi l'aimable auteur a changé cette circonstance. Je ne sais qu'une excuse à ses scrupules ; c'est le choix qu'elle a fait du modèle de Marguerite : comment supposer que le sommeil du poëte eût résisté au baiser *historique* d'une si jolie bouche ?

Composer à la manière des grands maîtres, ce n'est point copier ; imiter, ce n'est point calquer ; M. Bouillon le prouve dans sa *Résurrection du fils de la veuve de Naïm* : au premier coup d'œil j'ai cru voir un tableau de Nicolas Poussin ; même type dans les caractères de têtes ; même sagesse à la fois, et même poésie dans l'exécution : des mouvemens vifs et pourtant mesurés ; de la chaleur sans désordre, de l'énergie sans convulsion. Le jeune homme ressuscité soulève son linceul ; il regarde le Sauveur, il ne le voit pas encore ; tout est vague dans son existence incertaine, entre la vie et la mort. Quelle correction dans le dessin ! Quel charme dans la couleur, toute voilée qu'elle est par une vapeur verdâtre, qu'on retrouve aussi dans les ouvrages du Poussin ! Si le fond de ce tableau était plus clair, si les draperies de la femme à genoux étaient mieux jetées, et la coiffure moins épaisse, je ne vois pas ce que cette belle composition laisserait à désirer.

M. Revoil, *votre Jeanne, mère de Henri* IV, ne me paraît pas assez jeune pour être enceinte, ni assez jolie pour avoir été *la mignonne* des rois. Je lui pardonne de faire la dédaigneuse à l'aspect du chapelet que le roi lui présente; le bijou n'est pas merveilleux; mais je ne vous pardonne pas d'avoir choisi de si pauvres modèles pour représenter le père et la mère du *Diable-à-Quatre*.

Est-ce parce qu'il y a si loin de ce tableau à celui de *Jeanne d'Arc prisonnière à Rouen*, du même auteur, que l'un est relégué au bout de la grande galerie, et l'autre auprès du *Massacre des mamelucks?* Sans doute le hasard seul est l'auteur de cette espiéglerie.

Blessée au siége de Compiègne, la Pucelle (pourquoi cette pruderie moderne qui craint de conserver à Jeanne d'Arc ce glorieux surnom?); la Pucelle, dis-je, tomba au pouvoir du duc de Bourgogne, qui la vendit aux Anglais avides de repaître leurs yeux du supplice de l'héroïne française; un tribunal de prêtres leur procura cette horrible joie.

M. Revoil nous montre l'illustre guerrière dans la prison, où elle attend son arrêt. Le misérable qui l'a livrée, l'odieux Jean de Luxembourg, est venu avec les comtes de Warwick et Scanffort et d'autres anglais, pour insulter à leur victime. L'habile peintre a su donner à la figure de l'héroïne l'expression du dédain et de la fierté que lui inspirent son noble courage et la perfidie de ses ennemis. Il paraît avoir fait une étude particulière du caractère de tête et des sentimens nationaux des hommes qu'il représente : le rire de tigre de l'homme au justaucorps rouge, l'action de cet autre, vêtu d'une casaque verte, et qui tire l'épée contre une femme enchaînée, sont d'une vérité frappante. Ce lit misérable, ces geôliers, ces satellites qui environnent celle qui sauva la France, ces nobles qui l'insultent, ces lâches qui l'abandonnent; tout, dans ce tableau de M. Revoil, rappelle le fanatisme, les mœurs féroces, les crimes et les perfidies de cet horrible *bon*

vieux temps. Le cachot de Jeanne est bien éclairé ; mais d'où vient la lumière ? Il me semble que l'air et l'espace manquent dans ce lieu, assez vaste pourtant si j'en juge par le nombre des spectateurs, et la distance où ils sont les uns des autres. Ce tableau n'en est pas moins fait pour ajouter à la réputation de son auteur.

Dans tous les arts, l'imitation n'est qu'un moyen ; l'homme et ses passions, voilà le but : je regarde ces fabriques, ces routes, ces intérieurs, ces rivières, ces batelets ; mes yeux sont occupés, mon imagination ne l'est pas ; je n'éprouve rien, je ne pense à rien : mais à la vue de ce caveau, de cette *tombe sur laquelle un homme est appuyé*, mon cœur palpite, mes pensées s'éveillent en foule : c'est un fils qui pleure au tombeau de sa mère ; cette mère était une reine, son fils un puissant monarque : je vois en présence la vie et la mort, les grandeurs et les misères humaines ; l'objet le plus élevé de l'ambition, un sceptre ; son terme inévitable, une pierre, un lit dur et glacé, où le roi comme le pâtre dorment en attendant la consommation des siècles : le peintre m'a fortement saisi de son sujet, et je n'ai songé à l'artiste qu'après avoir long-temps éprouvé la puissance de son art. D'autres savent peut-être, aussi bien que M. Bouton, rendre ces clartés vives que produisent les rayons de la lumière pressés dans d'étroits corridors, renvoyés par des parois blanchies, et glissant à travers les ombres ; mais j'en connais bien peu qui trouvent, qui choisissent et qui disposent aussi heureusement le lieu de la scène ; je n'en connais qu'un (Horace Vernet) qui sache donner à des figures de la plus petite dimension des attitudes, des traits propres à exprimer les plus fortes passions humaines.

Ce grand mérite de sentiment se trouve au plus haut degré dans le tableau du prince *Charles Édouard en Écosse*. Approchez, hommes de 1815, venez contempler les terreurs d'un proscrit ; vos nobles regards peuvent descendre jusqu'à lui, c'est le fils d'un roi légitime dont la tête est

mise à prix par les fils de l'usurpateur devenus légitimes à leur tour. Le dernier rejeton d'une race superbe fuit au désert, s'abrite sous des ruines, dernier palais des proscrits. L'insecte qui vole, la feuille qui tombe le fait tressaillir : il écoute : n'a-t-il pas entendu les pas du Cimbre ? Non, rassure-toi, prince infortuné ; ce bruit qui t'effraie est celui d'un pied timide, d'un léger vêtement que le vent agite ; c'est une femme, c'est ta libératrice qui s'avance. Ce tableau de M. Bouton est un de ceux où il a déployé avec plus de bonheur tout le secret de son talent; les objets, vus de plus loin que dans le tableau de saint Louis, offrent plus de vague dans les tons, moins de force dans le trait, moins de rectitude dans les lignes, et c'est de cette sorte d'indécision qu'il tire son plus grand charme.

École de Lyon. — Aux beaux jours de la peinture en Italie, cette contrée, divisée en petits états, comptait autant d'écoles que de capitales : les écoles romaine, florentine, vénitienne, lombarde, celles de Ferrare et de Bologne fleurissaient en même temps : les capitales sont des foyers de chaleur nécessaires pour faire éclore les fleurs et mûrir les fruits des arts : voici cependant une exception, une espèce de phénomène dans un état monarchique ; il existe en France une seconde école qui se compose de plusieurs peintres de Nîmes, d'Aix, de Marseille, de Grenoble, de Lyon, et à laquelle on peut déjà donner le nom de cette dernière ville, en l'honneur de M. Richard qui tient le premier rang parmi ses fondateurs.

L'ermitage de Vaucouleurs est fait pour soutenir la réputation de ce peintre, que doit accroître son tableau de *Tanneguy du Châtel*. Cette composition, plus vaste qu'aucune autre du même auteur, lui a donné l'occasion de déployer un talent d'un ordre plus élevé ; son beau coloris n'y a rien perdu de cet éclat, de cette vivacité qui fixèrent l'attention sur ses premiers ouvrages : dans l'exécution de ce tableau je ne trouve à blâmer que ce drap qui forme, contre toute vraisemblance, une espèce d'auréole autour

de la tête du jeune prince : un chien, emblème de la fidélité est auprès de Tanneguy; mais ce chien est un lévrier : le peintre a-t-il voulu faire une épigramme sur la fidélité des courtisans ?

Les jeunes mères paient un doux tribut d'attendrissement au talent de M. Génod, de Lyon, devant son tableau du *Petit Malade;* mais celui de la *Bonne Mère* (intérieur de cuisine) lui donne encore plus de droit de prendre rang, ainsi que M. Bonnefond, parmi les fondateurs de l'école lyonnaise, qui d'ailleurs se rapproche beaucoup de l'école flamande.

— La manière de M. Boilly lui appartient; c'est peut-être un mérite; il prend ses modèles dans une nature un peu bourgeoise, mais, du reste, il y a de la naïveté, de la vérité dans ses compositions; et l'on peut en juger par son *entrée du théâtre de l'Ambigu-Comique, un jour de représentation gratis;* ces gens-là se pressent, se poussent, s'écrasent, et on les laisse faire. M. Boilly n'a omis aucune des circonstances qui ajoutent à ces plaisirs populaires tout le piquant du danger. Un gendarme dont le cheval étouffe une pauvre femme; un autre gendarme à pied, prêt à frapper un citoyen de la baïonnette; des curieux qui regardent froidement cette mêlée; ils sont venus là pour entendre les cris des enfans et des femmes, les juremens des hommes, pour compter les blessés et les étouffés, s'il y en a; ils pourront dire : « J'y étais, je l'ai vu » : espèce de triomphe dont les Parisiens ne jouissent pas toujours avec assez de modestie.

E. J.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 75.

Paris, le 8 octobre 1819.

Les dernières résolutions de la diète de Francfort sont depuis quelques jours le sujet de tous les entretiens; toutefois elles ont produit en France moins de sensation qu'on ne devait s'y attendre; tels sont nos progrès dans la liberté constitutionnelle qu'elles semblent être séparées de nous par l'intervalle de plusieurs siècles. J'ai même fait une remarque, qui sans doute ne vous aura pas échappé, c'est que notre aristocratie, qui d'abord avait chanté victoire, a tout à coup changé de ton; les enfans perdus du parti ont seuls fait éclater une joie stupide, mais les plus habiles se sont épouvantés de leur triomphe, et ont mis une sorte de pudeur dans l'expression de leurs sentimens. Il y a dans les résolutions de la diète un arbitraire qui frappe trop vivement les yeux; nos oligarques pensent qu'on pouvait arriver au même but sans le faire aussi clairement entrevoir, qu'on pouvait frapper les mêmes coups sans y mettre tant d'appareil. Désormais on ne peut plus opprimer les peuples qu'au nom de la liberté; c'est le bruit seul des chaînes qu'il faut éviter.

Le sentiment qui règne aujourd'hui chez nous c'est une horreur profonde pour toute domination étrangère. La France, à peine délivrée du joug de l'occupation, ne fléchira point sous celui de la diplomatie; nous avons une

charte constitutionnelle, la nation et le roi la veulent, aucune puissance sur la terre ne saurait nous la ravir. Ce qui se passe autour de nous doit nous la rendre mille fois plus chère. Au milieu de cette conflagration générale des intérêts qui s'agitent, que serait devenu notre pays, après tous les maux et toutes les révolutions qui l'ont désolé ? N'hésitons pas de le dire; c'est au gouvernement représentatif que nous devons notre salut. Sans lui, nous nous serions consumés dans d'interminables dissensions, nous n'aurions jamais payé la dette de l'étranger, l'hypothèque qu'il avait prise sur nos provinces ne serait point levée, et la France expropriée de ses plus belles possessions, n'aurait pas repris, au milieu des peuples, le rang qu'elle doit occuper.

Les plus prévoyans de nos oligarques s'affligent donc, dans leurs communications intimes, de cette levée de boucliers de l'oligarchie allemande. Ses résolutions, disent-ils, manifestent trop le fond de sa pensée; elles devaient être conçues dans des termes qui pussent rassurer; et, par leur exagération même, elles produiront un effet entièrement opposé à celui qu'on pouvait s'en promettre. Il fallait, ajoutent-ils, que ce fût un coup d'état européen, qu'il fût frappé le même jour à Francfort et à Paris; le parti national en France, loin d'en être ébranlé, va acquérir de nouvelles forces; averti des dangers qui le menacent, il se serrera davantage, il fondera des institutions, il obtiendra des garanties. L'aristocratie française, qu'il regardera comme l'alliée naturelle de l'aristocratie allemande lui deviendra plus odieuse, et elle ne pourra, sans achever de se perdre dans l'esprit des Français, leur proposer pour modèle des mesures dont l'idée seule révolte leur fierté.

Les hommes de sang-froid ne peuvent trop s'étonner en effet de ce déploiement subit et complet de toutes les forces de l'arbitraire; on n'y reconnaît ni cette sage lenteur de la vieille diplomatie européenne, ni cette prudence consommée qu'elle a coutume de mettre dans ses actes, ni

cette mystérieuse réserve dont elle a toujours enveloppé ses desseins. Les partisans sincères de la puissance royale s'affligent de la voir associée à ce renversement de toutes les lois qui seules constituent sa force; c'est un jour de deuil pour l'humanité que celui où la royauté se sépare de la justice. Ne semble-t-il pas qu'on ait épuisé toutes les combinaisons du despotisme ancien et moderne pour rédiger ce code inconcevable? Les droits plus sacrés, la liberté de la presse, la liberté individuelle, la publicité des jugemens se trouvent en même temps suspendus; c'est une espèce d'interdit général dont sont frappés les peuples. On fait revivre à la fois les chambres ardentes, les commissions, les tribunaux armés, les comités des recherches, les colonnes mobiles, enfin toutes ces institutions odieuses dont l'histoire a flétri les auteurs. Il ne manque plus à l'Allemagne que des Jeffries et des Laubardemont, et dans les temps où la statue des lois est voilée, il y en a toujours. Les mauvais magistrats paraissent dans les troubles civils comme les insectes venimeux se montrent à l'approche des orages.

Si la guerre civile avait éclaté en Allemagne, si le sang avait coulé dans ses provinces, si les peuples étaient en état de révolte ouverte contre l'autorité, la diète aurait-elle pris, je le demande, des mesures plus extraordinaires?

Un législateur prudent, a dit Montesquieu, prévient le malheur de devenir un législateur terrible: la diète a mieux aimé se montrer terrible que prudente. De deux choses l'une: ou l'esprit qui se manifeste en Allemagne est général, ou les doctrines dont on redoute l'influence ne sont que celles de quelques professeurs et de quelques écrivains. Dans le premier cas, pense-t-on que ce soit par la terreur qu'on change les dispositions de tout un peuple; qu'on étouffe ses plaintes par des cachots, qu'on fasse taire ses réclamations par des baïonnettes? Dans le second, faut-il donc renverser toutes les lois, confondre toutes les notions du juste et de l'injuste, mettre les peuples hors de l'humanité? les mesures de gouvernement, la législation

ordinaire ne suffisent-elles pas pour calmer quelques têtes ardentes, pour réprimer quelques prétentions insensées ?

Certes, jamais il n'y eût plus d'unanimité dans une nation que dans la nation française; les dix-neuf-vingtièmes sont dévoués au maintien de la charte constitutionnelle, et capables de tous les sacrifices pour la défendre ; et parce qu'une imperceptible minorité rêve des révolutions nouvelles, parce que des intérêts individuels blessés se soulèvent contre l'intérêt général, pensons-nous à leur imposer silence par la crainte, à réprimer leur audace par des commissions, et leurs manœuvres ténébreuses par des comités de recherches ? Je défie bien les journalistes les plus ardens de l'Allemagne de s'abandonner à des excès aussi condamnables que nos écrivains contre-révolutionnaires? Demandons-nous pour cela qu'on les prive du droit d'écrire ? Non, il faut que toutes les opinions s'expriment pour que toutes puissent être connues ; le jour où elles sont comprimées, elles fermentent; tôt ou tard elles éclatent et elles embrasent tout comme la flamme qui ne trouve point d'issues.

La force doit toujours s'appuyer sur la loi, autrement elle n'est plus que la violence, et elle se détruit par elle-même. Au reste, je reconnais franchement que la position des états de l'Allemagne est loin de ressembler à la nôtre, et qu'elle ne peut être jugée de même. Chez nous, il faut le redire encore, la révolution est achevée, la liberté est conquise, il ne s'agit plus que de maintenir ce qui est établi. Là, il y a des abus à détruire, des titres, des priviléges qu'on veut conserver; on peut craindre des révolutions; c'est d'ailleurs à chaque pays à délibérer sur ses intérêts, et à juger de sa situation intérieure. La France, qui a si souvent réclamé le droit d'être indépendante chez elle sans être soumise aux autres états, doit à son tour respecter leur indépendance ; elle est trop juste pour méconnaître leurs droits; mais dans l'intérêt même des puissances européennes, chacun est appelé à discuter avec sang-froid de hautes mesures que leur publicité soumet d'ailleurs à l'exa-

men libre et impartial de tous les hommes accoutumés à réfléchir sur la marche des événemens. Et, d'abord, les mesures même de la diète ne trahissent-elles pas la faiblesse et la décrépitude des vieux gouvernemens de l'Allemagne féodale ? Un état qui ne peut plus se maintenir par ses propres institutions, en appelle nécessairement d'autres, ainsi qu'un bâtiment qui ne se soutient que par des étais, a besoin de réparations urgentes et peut-être de fondations nouvelles. Voyez l'Angleterre; toute sa population semble soulevée, d'immenses rassemblemens couvrent ses villes et inondent ses campagnes; mais telle est la force de ses institutions, que son crédit, son repos et sa sûreté n'en sont point menacés. La loi seule suffit pour contenir les mécontens dans le cercle qu'elle leur a tracé ; au-delà ce sont des séditieux, et elle les atteint. En Allemagne, au contraire, quelques professeurs dans leur chaire, quelques publicistes dans leur cabinet, excitent les alarmes de tous les hommes d'état ; les juridictions sont renversées, les lois sont insuffisantes, ce n'est même plus assez des tribunaux ordinaires ; on applique à quelques symptômes qui annoncent la maladie, les remèdes violens qu'on risque à peine lorsqu'elle est arrivée à son dernier période. Ce sont des précautions qu'il faut prendre ; ce sont des moyens terribles qu'on emploie. Rien ne prouve mieux, je le répète, la faiblesse des institutions de l'Allemagne que la violence à l'aide de laquelle on essaie de les soutenir.

Est-il donc étonnant que les peuples soient travaillés du besoin d'une régénération politique ? Mais les souverains eux-mêmes n'ont-ils pas aidé à ce mouvement général des esprits? C'est aux mots sacrés de liberté et d'indépendance qu'ils ont entraîné toute leur population sur le champ des combats. L'article 13 de l'acte fédéral, auquel on donne aujourd'hui une tardive interprétation, ne fut que l'accomplissement d'une promesse sacrée; c'était le prix du sang et de l'or des peuples. On leur fait un crime d'avoir mal compris ce qui était si clair ; mais pourquoi donc ne

l'a-t-on pas expliqué plus tôt ? Et, d'ailleurs, cette erreur des peuples a été aussi celle des rois. Les souverains de la Bavière, de Bade, de Weimar, de Wurtemberg, ont interprété cet article dans le sens des constitutions nouvelles; pourquoi donc serait-ce un crime de l'avoir entendu à Berlin, comme à Munich? Machiavel conseille à son prince de violer, sans scrupule, les promesses les plus sacrées; mais le prince de Machiavel était un usurpateur. Il n'aurait point tenu ce langage à des princes légitimes.

Dans le discours du président de la diète, on parle beaucoup de complots révolutionnaires, d'idées démagogiques ; il semble que pour justifier des mesures aussi extraordinaires, aussi menaçantes, il fallait autre chose que de vagues allégations Sans doute la démagogie est un des plus terribles fléaux, mais nous vivons dans un temps où l'on traite de révolutionnaires les hommes les plus sages et les esprits les plus modérés. Notre vieille aristocratie, par exemple, ne voit que des démagogues dans les cent mille propriétaires les plus imposés de la France, dans ses négocians les plus riches, et dans ses manufacturiers les plus industrieux ? Toutes les écoles d'enseignement mutuel sont des écoles d'anarchie; toutes les lois qui consacrent l'égalité civile sont des lois jacobines, et cependant jamais le peuple ne fut moins appelé à une participation directe aux affaires publiques; jamais il n'y eut en France moins d'élémens de démocratie; n'en serait-il pas de l'Allemagne comme de la France, et les anciens privilégiés, menacés dans leurs droits, ne s'exprimeraient-ils pas de même que ceux qui les ont perdus ?

Nous n'avons pu juger de l'esprit de l'Allemagne que par les débats publics de ses chambres législatives. Nous n'y avons vu que des discussions calmes et souvent profondes, un ardent amour de la patrie, un désir de paix, d'ordre, et d'économie qui est aujourd'hui le besoin de tous les peuples. Les députés allemands, je le sais, se sont montrés sévères dans l'examen des budgets, ils ont exigé

des ministres des comptes clairs, exacts, intelligibles. Ils ont demandé des réformes dans l'administration civile et dans l'état militaire. C'est alors que s'est formé l'orage contre les gouvernemens représentatifs. Le colosse oligarchique de l'Allemagne s'est senti blessé, et il a poussé un cri de douleur qui a retenti dans tous les cabinets.

La tribune de Munich était trop près de Vienne. La tribune de Weimar pouvait retentir à Berlin; dès ce jour, on a résolu de les fermer. Quand, pour la première fois, on a parlé de comptes, tous les vieux ministres ont frémi, et la coalition contre les chartes constitutionnelles a été jurée. Car, qu'on ne s'y trompe point, ce n'est pas ici la querelle des souverains, c'est celle de leurs ministres. Ceux-ci les effraient des gouvernemens représentatifs, et on le conçoit sans peine; ils ne peuvent rejeter sur la volonté seule de leurs maîtres, leurs erreurs, leurs malversations ou leurs crimes; tout le mal qui se fait rejaillit sur eux seuls, et n'atteint jamais les rois. Comment les ministres ne seraient-ils pas les plus implacables ennemis d'un pareil régime? Les gouvernemens représentatifs, et l'expérience le démontre chaque jour, sont à la fois dans l'intérêt des nations et dans celui des monarques; ce sont eux qui donnent plus de puissance aux rois, et plus de liberté aux peuples. Certes, s'il y avait partout une tribune, si les peuples avaient des organes de leurs besoins ou de leurs vœux, la paix de l'Europe serait plus assurée que par l'alliance des rois. La mort d'un souverain, le changement d'un ministre peuvent rompre une coalition; mais les peuples ne meurent pas, leurs intérêts sont toujours les mêmes. Les guerres deviendraient rares, parce que pour les entreprendre, il faudrait obtenir des subsides. On ne ferait alors que des guerres légitimes, et le sang des peuples ne serait plus versé pour venger l'orgueil d'un favori, ou pour satisfaire le caprice d'une maîtresse. La sainte-alliance, si elle était partout l'alliance des peuples et des rois, assurerait le bonheur du monde; les gouverne-

mens représentatifs bien constitués peuvent sinon réaliser le rêve de la paix perpétuelle, au moins empêcher les conquêtes et les guerres inutiles. Après trente ans de luttes si opiniâtres et si terribles, veut-on que l'Europe, épuisée de sang, n'essaie pas de réparer ses pertes, de cicatriser ses blessures ? Et quand elle ne souhaite que le repos, quand elle ne veut que la paix, on lève sur elle tous les tributs de la guerre ! Dix-huit cent mille hommes pèsent sur son sol ! Les bras qui devraient le fertiliser sont armés du glaive destructeur ! Pourquoi ces immenses bataillons ? Pourquoi ces grandes armées ? Les peuples effrayés le demandent ; les souverains ne répondent pas.

Quand le temps d'une réformation est arrivé, quand un malaise général indique la nécessité d'un changement de position, ce n'est cependant pas la force qui peut l'empêcher ; l'explosion, pour être retardée, n'en est que plus terrible. Ce qui se passe en Allemagne, dans les premières années de ce siècle, rappelle involontairement les révolutions du seizième ; la réformation religieuse s'annonça comme la réformation politique ; le mouvement des esprits l'a produite, et les persécutions l'ont affermie ; les petits états l'ont adoptée, et les grands l'ont combattue. Cette grande révolution qui a ébranlé le monde, commença aussi par des gens de lettres. *Luther*, *Mélanchton*, et tous les principaux réformateurs étaient des professeurs d'université. Leurs doctrines furent foudroyées par les conciles comme celles de *Jahn* et de *Goërres* sont foudroyées par des congrès ; les cachots se fermèrent sur les écrivains, mais la pensée des peuples resta libre. Ce combat à outrance, livré à la théocratie, se livre aujourd'hui à la féodalité. Luther, en décidant la réforme religieuse, a préludé à la réforme politique. Le jour où le doute a été permis sur les papes, l'infaillibilité des rois a cessé d'être un dogme. « Deux objets, a dit l'auteur de l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation*, sont principalement

chers au cœur de l'homme, et il n'est pas rare de le voir sacrifier pour eux tous ses autres intérêts, et jusqu'à sa vie même. L'un est la conservation de ses droits sociaux, et l'autre l'indépendance de ses opinions religieuses; la liberté dans ses actes de conscience, et la liberté dans ses actions civiles. Il y attache un prix égal à celui de son existence. L'idée de les recouvrer quand il les a perdus, le porte au comble de l'enthousiasme; celle de les perdre quand il en jouit, le jette dans un désespoir qui peut tout lui faire entreprendre. L'une et l'autre de ces dispositions couvaient sourdement dans presque toute l'Europe, au commencement du seizième siècle. Telle nation qui avait perdu sa liberté commençait à sentir le poids et l'indignité de ses chaînes; telle autre qui jouissait encore d'une certaine indépendance, frémissait de la voir prête à lui échapper. Voilà quelle était la situation de tous les états de cette partie du monde et particulièrement de la confédération d'états qui formaient l'empire d'Allemagne. » Je le demande, ce tableau ne semble-t-il pas tracé pour l'époque où nous vivons. Si l'on ajoute encore que la réforme religieuse naquit dans les petits états, et que l'Autriche s'en déclara l'implacable ennemie, qu'on vit alors comme aujourd'hui les sociétés secrètes de francs-maçons, de rose-croix, de mystiques et d'illuminés couvrir toute la surface de l'Allemagne, et organiser dans les ténèbres une résistance sourde aux doctrines et au pouvoir du vieux temps, ne sera-t-on pas frappé de la ressemblance des deux époques? « Il fallait, a dit l'auteur que j'ai déjà cité, que la crise eût un terme et que l'état des choses changeât dans l'ordre des sociétés civilisées : il n'est pas au pouvoir d'une caste blasée d'enclouer les destinées de la civilisation. Les hommes passent outre et ne font nul droit aux réclamations de ces esprits paresseux et jaloux dont la raison sans mouvement voudrait paralyser la pensée humaine. Aucune des vieilles institutions n'était plus appropriée à la nouvelle

humanité. Il fallait que tout changeât. Le nouvel esprit ne pouvait subsister dans les anciennes formes; une harmonie devait s'établir entre lui et les choses. Ce qui n'était qu'un pressentiment, qu'une idée vague, isolée dans une foule de têtes, prit une consistance, une direction fixe. Tel est le mode naturel des conjurations tacites qui président à toutes les réformations. »

Ces leçons de l'histoire seront-elles perdues pour les souverains ? Apprendront-ils enfin qu'il faut marcher avec les siècles pour n'en être pas devancés ? Qu'ils contemplent le spectacle noble et touchant du roi de Wurtemberg stipulant avec les peuples un nouveau pacte d'union, fondant son pouvoir sur leur confiance, et sa force sur leur amour. Que l'heure du péril sonne, et tous se presseront autour de lui, tous exposeront leurs biens, leur vie, parce qu'en sauvant le trône, ils sauveront la liberté ; parce que le roi ne veut faire qu'un avec la patrie, et que défendre l'un c'est assurer le triomphe de l'autre.

Et c'est à l'instant même où ce roi citoyen jurait à Stuttgard l'observation d'un nouveau pacte d'alliance, qu'on en brisait violemment les liens à Francfort. Le protectorat de l'Autriche lui permet-il donc de renverser toutes les constitutions de l'Allemagne ? Peut-il autoriser le parjure des peuples et des rois? On se demande de toutes parts quel intérêt avait l'Autriche à prendre l'initiative contre les universités et contre la liberté de la presse ; l'Autriche, le pays de l'Europe où les idées libérales ont fait le moins de progrès, où l'on ne jouit non-seulement d'aucune liberté d'écrire, mais où tous les ouvrages étrangers sont soumis à une douane, ou plutôt à une inquisition qui surpasse en rigueur celles de Rome et de Madrid. Sans doute, le cabinet de Vienne, voulant recouvrer toute son influence sur l'Allemagne, a craint que, si ces contrées étaient libres, elles ne fussent bientôt indépendantes, et qu'alors elles n'échappassent à sa domination. On va même aujourd'hui jusqu'à pré-

tendre qu'on ne souffrira plus de villes libres en Allemagne, que Francfort, Brême, Lubeck, Hambourg seront données à des princes. Mais c'est un présent funeste à leur faire; Machiavel, qu'on ne peut trop citer dans ces temps d'une politique ténébreuse, dit aux rois qu'ils doivent détruire tout pays libre dont ils s'emparent, s'ils ne veulent pas être détruits par lui.

Non, l'Autriche ne peut espérer d'éteindre toute idée de patriotisme dans un pays où la liberté a jeté de si profondes racines. Au lieu de s'y faire des alliés dont elle a besoin, elle y amasse des haines dont l'explosion lui sera tôt ou tard funeste.

Quelle est donc l'aveugle politique qui dirige les conseils du cabinet de Vienne? Il vient de s'aliéner à la fois tous les peuples dont l'amitié lui est utile; car, dans la situation actuelle de l'Europe, ses alliés sont l'Allemagne et la France; et, bien qu'il ne soit pas explicitement question de nous dans son manifeste contre la liberté, il nous est impossible de n'y pas voir une déclaration hostile contre notre système de gouvernement, et contre toutes nos institutions nouvelles. Il n'est pas un Français digne de ce nom qui ne s'en soit senti blessé. Or, je le demande, s'il y avait une puissance en Europe qui eût un intérêt quelconque à isoler l'Autriche de ses défenseurs naturels, et à nous inspirer pour elle une antipathie qui dégénérât en haine nationale, cette puissance y aurait-elle mieux réussi qu'en décidant le cabinet de Vienne à la démarche éclatante qu'il vient de faire contre la liberté des peuples? Je n'approfondirai pas davantage cette réflexion; il suffit, je crois, de l'avoir faite, pour qu'elle donne à penser.

Il me semble que, sous quelques rapports qu'on l'envisage, la déclaration de la diète de Francfort est une faute dont les conséquences seront graves. J'aime à croire, cependant, que ces mesures ne sont que comminatoires; si elles devaient recevoir une stricte exécution, la malheu-

reuse Allemagne se couvrirait bientôt de cachots, de délateurs et de bourreaux, car il n'est aucune injustice, aucune proscription que n'entraîne l'arbitraire. « Telle est, a dit un éloquent écrivain (1), cette justice tyrannique qui met la volonté des hommes à la place de la décision des lois; ses coups sont d'autant plus terribles que souvent ils sont sourds et cachés; elle ne laisse sentir au malheureux que le trait qui le perce, sans qu'il puisse voir la main d'où il part; elle le sépare de l'univers entier, et, ne le condamnant à vivre que pour mourir sans cesse, elle l'abandonne sous le poids des chaînes, ignorant à la fois son accusateur et son crime, loin de la liberté dont l'auguste image est pour jamais voilée à ses yeux; loin de la loi qui, dans la prison ou dans l'exil, doit toujours répondre au cri du malheureux qui l'invoque. »

Telle fut Rome sous Sylla et sous Tibère; tels furent les Pays-Bas sous la sanglante tyrannie du duc d'Albe; telle fut la France sous la terreur de 93, et sous la terreur de 1815. Non, l'Allemagne ne verra pas renaître ces tristes époques; quant à nous, nous sommes libres par une charte qui engage le peuple et le monarque; par une charte qu'ont reconnue les rois de l'Europe, et qui ne nous lierait pas moins quand même elle n'aurait pas obtenu leurs suffrages. Le temps est venu de faire respecter nos droits. L'étranger profita trop long-temps de nos fautes; c'est à nous maintenant à profiter des siennes; quand il suspend la justice, qu'aucun Français ne l'invoque plus en vain.

Sans doute la déclaration de Francfort ne concerne ni la France, ni les Pays-Bas; mais l'esprit, je le répète, en est visiblement hostile contre tous les gouvernemens représentatifs. C'est donc, ou jamais, le moment de consolider le nôtre et d'assurer notre indépendance. Si l'oligarchie étrangère veut étouffer en Allemagne tout germe de liberté,

---

(1) Thomas, *Éloge de Marc-Aurèle*.

croit-on qu'elle puisse voir sans alarmes la France heureuse sous un gouvernement représentatif? Plus nous serons libres, plus les peuples esclaves sentiront leurs chaînes. L'oligarchie s'efforcera donc de nous en donner, et par malheur elle a des alliés en France. Les auteurs de la *Note secrète* sont toujours debout. Sans doute la position de l'aristocratie allemande n'est pas la même que celle de la vieille aristocratie française; elle veut conserver, et la nôtre n'aspire qu'à reprendre. Pour changer l'ordre des choses existant chez nous, il faudrait précipiter notre pays dans un abîme de maux; mais peu importe à l'oligarchie étrangère de tout détruire chez nous, si c'est un moyen de tout garder chez elle.

Mettons-nous donc en mesure de ne craindre ni les conseils, ni les menaces de nos voisins. La France est couverte de nombreux soldats et de belliqueux habitans: que la nouvelle armée se renforce, que l'ancienne soit prête, que les gardes nationales s'organisent pour sa défense. Voici le moment où le gouvernement doit s'appuyer sur la nation; voici le moment où toutes les défiances doivent finir, où toutes les petites intrigues doivent avoir un terme. Il est temps d'imposer silence à une faction qui n'a que l'étranger pour appui, et qui ne met son espoir que dans l'humiliation de la France.

Carlsbad a renouvelé les coupables espérances qu'avait fait naître Aix-la-Chapelle, et déjà le dernier ministère redemande le pouvoir, parce qu'il croit que l'Europe va de nouveau régner sur nous. Toujours prêt à se faire l'esclave de l'étranger, pour être l'oppresseur de son pays, il offre en sacrifice la loi des élections, la loi de l'avancement; il offrira, s'il le faut, la charte toute entière, et il nous rendra en échange les cours prévôtales, les emprunts ruineux, les délations, les exils et les conspirations factices. Qu'une juste indignation repousse ces prétentions antinationales, mais que le nouveau ministère sorte enfin de ce marasme où il semble plongé; qu'au

lieu de diviser la nouvelle chambre par des intrigues, il s'unisse à elle pour fonder nos institutions, pour assurer notre avenir, et pour faire respecter notre indépendance; qu'avant tout il mette un terme aux anciennes proscriptions, qu'il cesse de s'appuyer sur les hommes de 1815, qu'il donne à la France des fonctionnaires qui lui fassent aimer son gouvernement, qu'il rétablisse de bonne foi le système municipal, source de toute liberté et de tout esprit public; mais qu'il se garde surtout de calomnier la nation en la représentant, ainsi que le font les hommes monarchiques, comme travaillée par des idées révolutionnaires; qu'il renonce à prendre les salariés pour les organes de la France, et qu'il se garde surtout d'avoir des proconsuls pour agens et des doctrinaires pour conseils.

Je suis, etc. E.

POST-SCRIPTUM.

Du 9 octobre.

Jamais plus d'harmonie n'aurait dû régner dans l'administration, et jamais il n'y eut moins d'accord. Mille intrigues se trament dans l'ombre; l'œil le plus clairvoyant aurait peine à en apercevoir tous les fils. La désunion paraît certaine entre M. Decazes et M. de Serre; M. Pasquier, qui fut toujours dévoué au premier, a, dit-on, remis un mémoire au roi contre le ministère actuel et contre la loi des élections, à laquelle l'aristocratie a juré une guerre à mort. M. Decazes veut-il faire rendre les sceaux à M. Pasquier, ou M. Pasquier est-il dupe de quelque manœuvre ministérielle.

La retraite de M. Royer-Collard a été le symptôme évident d'une brouillerie entre les ministres; aussi M. Decazes, si l'on en croit tous les bruits qui circulent ce matin, travaille à la composition d'un nouveau ministère. Le maréchal Saint-Cyr et le général Dessolles ont, dit-on, encouru sa disgrâce; M. Louis quitterait les finances, mais on n'est pas

encore fixé sur le choix de leurs successeurs. On attend les députés pour savoir s'ils s'accommoderont d'un ministère demi-ultra; on a même écrit dans les départemens à plusieurs d'entre eux; ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans les circonstances où nous sommes, ce ministère paraîtrait imposé par l'étranger, qu'il serait odieux à la France, et que sa chute suivrait de près son élévation.

NOTES HISTORIQUES.

1er. *octobre*. — Grande nouvelle! On travaille à la marine; les employés du ministère ont à peine le temps de respirer, et, depuis quelques jours, une grande activité règne à Brest et à Rochefort. Les officiers de marine qui sont à Paris ou ailleurs ont, pour la plupart, reçu l'ordre de se rendre en toute hâte dans les ports qui leur sont désignés, et, avant de partir, ils se pourvoient d'armes et d'équipement de guerre, comme s'ils allaient faire une longue et périlleuse campagne. Pourquoi tous ces préparatifs? On l'ignore. Est-ce que nos vaisseaux seraient destinés à remplacer les vaisseaux russes qu'on a laissés pourir dans la rade de Cadix? Est-ce que nos marins prendraient la place des marins espagnols que la fièvre jaune moissonne chaque jour? Personne ne le suppose.

2 *octobre*. — Les ministres savent-ils que des gens auxquels il est difficile de supposer de bonnes intentions, s'amusent à répandre d'étranges nouvelles? Ils disent tout bas, d'un ton d'effroi : « Savez-vous le *coup d'éclat* qu'on pré» pare (ce n'est plus un *coup d'état*); on vient de dresser » une nouvelle liste de proscriptions; les libéraux les plus » marquans y sont confondus avec les ultras les plus fu» rieux, et quatre cents personnes vont être envoyées à » Cayenne. Nos hommes d'état n'ont plus d'autres res-

» sources pour gouverner; il n'y a plus que ce moyen de » sauver la monarchie. » Ces bruits sont ridicules, absurdes, sans doute; mais songerait-on même à des coups d'état ou d'éclat, si nous possédions toutes les institutions que la charte nous a promises, et si le soin de faire exécuter les lois n'était confié qu'à des amis sincères de cette charte sacrée? Oserait-on parler de proscriptions nouvelles, s'il n'y avait plus de proscrits, et les plus timides croiraient-ils aujourd'hui à la possibilité d'un autre 18 fructidor, si les ministres avaient achevé le 9 thermidor qui fut commencé en 1816?

3 *octobre*. — On songe enfin à l'exécution de la loi sur les vétérans. Un maître des requêtes, qui est allé hier dans les bureaux de la guerre, m'a assuré que des ordres avaient été donnés par le ministre pour hâter le travail, et qu'au moment de l'ouverture de la session (qui est renvoyée au mois de novembre), l'organisation des vétérans serait terminée. Nos vieux soldats cesseront donc d'être dédaignés, et la patrie ne laissera plus dans l'oubli les braves qui l'ont illustrée.

4 *octobre*. — Le ministère actuel, ainsi que l'observation en a déjà été faite plusieurs fois, se trouve absolument dans la même situation que le ministère précédent, à la veille de la dernière session, c'est-à-dire, il y a un an environ. La seule différence qui existe, c'est qu'aux yeux de la nation, M. Decazes a changé de rôle; il a cédé le sien à MM. Dessoles et Saint-Cyr, et il a pris celui de M. Lainé. Aussi quel changement s'est opéré dans sa situation, dans son influence sur l'esprit public? L'année dernière, pour acheter des rentes, on attendait des nouvelles de M. Decazes, on voulait avoir la certitude qu'il l'emporterait sur ses adversaires, qu'il ne cesserait point de faire partie de l'administration; maintenant il n'en est plus ainsi. Comme l'an passé, les nouvellistes composent chaque matin un nouveau ministère; aujourd'hui même, à la Bourse, on annonçait qu'encore une fois M. Decazes avait obtenu le

renvoi de ses collègues, et l'on désignait même leurs successeurs. Eh bien! tout cela n'a pas interrompu d'une minute les opérations des agens de change, et les fonds publics, qui continuent à avoir une tendance à la baisse, n'ont pas éprouvé une variation de quinze centimes.

Au surplus, le ministère de ce soir n'est déjà plus le même que celui de ce matin. Au foyer de l'Opéra il était question de MM. Daru et Mollien, qui effraieraient peu de monde, et de M. Pasquier, qui ne rassurerait personne.

5 *octobre*. — Un Lyonnais m'a rapporté ce soir une anecdote qui n'est pas connue, qui mérite de l'être, et que je ne peux consigner ici sans éprouver un sentiment d'horreur que partageront tous les lecteurs. Le jour où le général Mouton-Duvernet a été exécuté à Lyon, un certain nombre d'ultras de la ville se réunirent à un banquet pour *célébrer* cet événement, et ils ne mangèrent que des cervelles de *mouton*. Si ce fait était vrai, 1816 n'aurait rien à envier à 93.

6 *octobre*. — J'étais ce soir au second théâtre Français, lorsqu'un homme que je connais m'aborde et me dit : vous souvenez-vous du comte de.... avec lequel nous nous trouvions souvent autrefois? — Oui, sans doute, je me le rappelle. — Il a long-temps été employé dans la police. — Je l'ai perdu de vue depuis qu'il s'est lancé dans cette noble carrière. — Eh bien, il a fait son chemin, et maintenant, il a ou il se donne beaucoup d'importance. — Comment donc? — Voici le fait : un ouvrier que je fais travailler est venu me consulter ce matin; il a dernièrement rencontré un de ses camarades, qui lui a offert de lui procurer une place, dans laquelle il sera bien payé et où il aura peu de chose à faire; mon homme accepte; un rendez-vous est donné pour le lendemain, et le lendemain en effet l'ouvrier est conduit par son protecteur chez M. le comte de.... qui doit le faire entrer dans un nouvel établissement qu'on forme à la Chaussée-d'Antin, et qui, en attendant, lui donnera six francs par jour. Voilà, M. le comte, dit l'introducteur, une nouvelle recrue dont je réponds; c'est un bon ouvrier; il compte parmi ses pratiques beaucoup de libéraux et quelques ministériels; il a juré une haine à mort aux jacobins, et l'on peut s'en rapporter à lui; il s'y connaît,

d'ailleurs, en 93 nous avons fait ensemble plus d'une expédition brillante; il vaut quatre chouans à lui seul, et il est tout prêt... Je vous comprends, interrompit l'honnête ouvrier; quoique vous en puissiez dire, ma conduite a toujours été à l'abri de tout reproche, et comme je veux continuer à mériter l'estime des gens honnêtes, je vous souhaite le bon jour. Il sortit seul, et ni le comte, ni son confident ne firent d'efforts pour le retenir. Il est de suite accouru chez moi, et m'a raconté mot pour mot ce que je viens de vous répéter, en me priant de lui indiquer ce qu'il avait à faire. Qu'en pensez-vous? — Je pense, répondis-je, que c'est un conte ou une mystification qu'on vous a faite. — Vous êtes dans l'erreur; je peux affirmer que mon ouvrier est un honnête homme, et je crois fermement tout ce qu'il m'a dit.... Et moi, répliquai-je, je vous demande la permission de n'en pas croire un mot.

7 *octobre*. — On dit que M. Decazes a acheté deux journaux ultras, et qu'il les paye fort cher pour avoir le plaisir d'y trouver chaque matin les plus dégoûtantes diatribes contre sa personne. On peut dire, en ce cas, que ces journaux-là gagnent légitimement l'argent qu'on leur donne.

8 *octobre*. — En parlant l'autre jour de la note diplomatique remise au gouvernement par l'ambassadeur d'Autriche, je rapportai les bruits qui couraient, et je répétai que quelques personnes supposaient que cette note pouvait être relative à la Pologne. Un journal ultra a profité de cette occasion pour nous adresser de nouvelles injures; la communication faite par M. le baron de Vincent, n'était relative, a-t-il ajouté, qu'à la fameuse résolution de la diète de Francfort, et il n'existe aucun sujet de dissension entre la Russie et le cabinet de Vienne. Cela peut être; cependant, n'est-il pas remarquable, qu'au moment même où le ministre d'Autriche, à Francfort, déclare la guerre aux idées libérales, le roi de Wurtemberg, beau-frère de l'empereur Alexandre, avec lequel il doit se trouver incessamment à Varsovie, donne la liberté à son peuple, met en vigueur une charte constitutionnelle conforme aux idées du siècle, et proclame la légitimité des droits nationaux? Je ne rapporte que des faits; je laisse au lecteur le soin d'en tirer des conséquences

9 *octobre*. — Le ministère vient de *rebannir* M. Forbin-

Janson. Afin d'adoucir l'amertume d'une mesure aussi rigoureuse, aussi étrange, les agens du pouvoir font répandre le bruit qu'au prochain conseil on s'occupera des proscrits; et qu'on a l'espérance de les pouvoir tous rappeler. Malheureusement les paroles des ministres n'inspirent pas plus de confiance que leurs actions.

E. D.

La note suivante, qui nous a été adressée par M. le duc de Choiseul, a déjà paru dans les journaux; toutefois nous la publierons aussi, parce qu'elle renferme une défense du noble pair contre une imputation grave, et un témoignage du respect qu'il professe pour nos lois constitutionnelles.

Le deuxième cahier du dixième volume de la *Bibliothéque historique* renferme une lettre signée Mersey, dirigée contre M. le duc de Choiseul.

Puisqu'une discussion très-simple, soumise aux tribunaux, est produite comme un monument historique, et que M. Mersey la juge tellement importante, qu'il a cru devoir en instruire la France, sa bonne foi aurait dû faire remarquer qu'il n'a point été assigné comme il le dit, *pour rendre ce qu'il a acheté*, mais *pour rendre ce qui ne lui a pas été vendu*. Rien, effectivement, ne paraît être plus dans la justice et dans les règles constitutionnelles, que de soumettre aux tribunaux les discussions d'intérêt que les citoyens peuvent avoir entre eux. M. le duc de Choiseul connaît trop ses devoirs et respecte trop les lois pour demander ou même désirer ce qu'elles réprouvent.

Comme pair de France, aucun doute ne doit planer sur ses sentimens; sans cette position particulière, il n'aurait pas répondu à une lettre dont il ne veut qualifier ni l'inculpation qu'elle renferme, ni l'inexactitude des détails; mais il croit, sans blesser sa délicatesse, ni celle de ses plus scrupuleux acquéreurs, pouvoir réclamer les faibles portions non comprises dans les ventes, dont illégalement, et sans doute par mégarde, on aurait pu s'emparer.

LA MINERVE FRANÇAISE.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Septième lettre.)

J'ai dit qu'en se dévouant pour soutenir le trône constitutionnel, les amis de la liberté demandèrent les mesures qui leur semblaient indispensables pour que leur dévouement ne fût pas inutile.

La première de ces mesures était de changer le ministère. La nécessité de ce changement était universellement reconnue.

Mes lettres précédentes ont, je crois, suffisamment indiqué pourquoi les ministres d'alors ne possédaient pas la confiance publique. Mais, dans la circonstance particulière qui donnait lieu à tant d'inquiétudes, ils avaient, de plus, encouru le soupçon d'une négligence impardonnable. L'opinion, peut-être exagérée, peut-être injuste, les accusait, tantôt d'avoir laissé l'administration des postes devenir l'instrument, pour ainsi dire officiel, de l'ennemi; tantôt d'avoir souffert que Bonaparte arrivât sur des bateaux de pêcheurs, quand une seule frégate aurait empêché son débarquement.

Le ministère s'était encore détérioré, chose étrange, par l'accession d'un homme que sa vie antérieure, la carrière qu'il avait fournie, les services qu'il avait rendus, les

récompenses qu'il avait reçues semblaient lier étroitement à la cause de la révolution, ou du moins à celle du gouvernement que la restauration avait renversé. L'on prévoit que je veux parler du maréchal Soult : et certes c'est avec regret que j'en parle pour blâmer certaines portions de sa conduite ministérielle. Je n'oublierai jamais qu'il a longtemps et vaillamment combattu pour la France. Je lui saurai gré toujours de cette mémorable bataille de Toulouse, précieuse surtout parce qu'elle a montré qu'il n'était pas impossible de vaincre un général que la fortune avait pris à tâche de favoriser, pour constater mieux qu'elle dispose de la gloire à elle seule, et que sa main capricieuse place les lauriers partout où elle veut. Enfin le maréchal Soult est devenu en quelque sorte sacré par la longue et injuste proscription qu'il a subie. Si cette proscription n'eût pas trouvé son terme, nul n'aurait aujourd'hui le droit de le juger. Le devoir de tous serait de le plaindre et de le défendre. Mais il est de retour dans sa patrie, et l'histoire a repris sur ses actes publics sa juridiction imprescriptible. D'ailleurs, je suis loin d'inculper ou ses intentions ou son caractère. J'aurai même plus tard l'occasion de réfuter des imputations de trahison dont l'absurdité m'a toujours frappé. Je ne lui reproche que deux imprudences, mais deux imprudences dont les conséquences furent déplorables. L'une est le projet du monument de Quiberon, l'autre la persécution du général Excelmans.

L'effet que produisit sur tous les partisans de la révolution le projet du monument de Quiberon doit être assez présent à la mémoire de mes lecteurs, pour que je ne m'arrête pas à le détailler; et le procès du général Excelmans, fondé sur la violation du secret des lettres, menaçant pour les droits et pour la liberté de tous les militaires, avait eu en outre le tort de frapper l'un des officiers de l'armée les plus recommandables par la bravoure, la loyauté, les qualités domestiques et sociales.

Il était résulté de ces deux actes que, jusqu'à l'arrivée de Bonaparte, l'on avait soupçonné le maréchal Soult de servir les vues des royalistes exagérés, et à cette opinion de la partie libérale de la nation, opinion antérieure au débarquement de Cannes, avait succédé, au moment de ce débarquement, une opinion toute contraire, que j'ai toujours crue fausse, mais qui n'en devint pas moins fatale. On pensa que les démonstrations du ministre n'avaient été que des piéges, pour rendre la cour plus impopulaire, et que secrètement il était d'accord avec Napoléon.

Le remplacement du ministère était donc une opération urgente, si l'on voulait ranimer l'esprit public. C'était trop d'avoir porté ateinte à la liberté de la presse, alarmé les propriétaires, mécontenté les villes, effarouché les campagnes, courroucé l'armée, et de n'avoir pas su garantir le pays d'une invasion de mille à douze cents hommes. On aspirait à se délivrer à la fois et des intentions qui étaient inquiétantes et de l'incapacité qui était pernicieuse. Un ministère nouveau était l'espérance de tous les citoyens, le désir des chambres, le vœu unanime de tous les amis de la liberté et de la patrie. L'expression de ce vœu se trouve dans l'adresse de la chambre des députés, pour demander une audience au roi, et dans les mesures conseillées par le président lors de cette audience. « Vos fidèles » sujets, » était-il dit dans l'adresse, « sont convaincus que » le gouvernement concourra au salut public en se con- » fiant à des hommes énergiques à la fois et modérés, dont » les noms seuls soient une garantie pour tous les intérêts, » une réponse à toutes les inquiétudes, à des hommes qui, » ayant été, à diverses reprises, les défenseurs des prin- » cipes de justice et de liberté qui sont dans votre cœur, et » forment le patrimoine de la nation, soient tous égale- » ment solidaires de la stabilité du trône et des principes » que l'ennemi public veut anéantir. »

« Nous proposerons à l'intime confiance de V. M., » dit

le président, « des mesures propres à ranimer l'espérance » publique. » J'en appelle à ce président pour qu'il déclare si ces mesures ne furent pas le changement du ministère et l'éloignement des hommes qu'on soupçonnait de haine contre la constitution.

De mon côté, dans un article du 19 mars, je faisais des allusions manifestes aux promesses de la cour, et je fondais en entier mes exhortations et mes espérances sur ces promesses. J'annonçais que nous allions être rassurés sur nos inquiétudes, et que, maintenant, heureux et fiers de la sincérité de notre monarque, nous pouvions redoubler d'efforts; je disais que Louis XVIII allait rendre la constitution plus libérale encore; je censurais les fautes des ministres, autant que la générosité envers des hommes que je regardais comme renvoyés me le permettait, et je parlais de ces fautes mêmes comme si elles étaient déjà réparées. Je présentais comme adoptées des mesures qui devaient rallier tous les partis et faire cesser toutes les défiances, *en associant aux destinées de la France les hommes qui, depuis vingt-cinq années, avaient, à diverses époques, défendu la patrie, la gloire et la liberté françaises, en entourant le roi constitutionnel de ses véritables appuis, de ceux qui, en 1789, voulaient faire fleurir la liberté sous la monarchie, et en 1815 consolider la monarchie par la liberté.*

Si je rappelle cet article, ce n'est point que j'attache à une publication de ce genre une importance exagérée. Cependant, à l'époque où il parut, l'avant-veille du triomphe complet de Napoléon, lorsque toutes les espérances des constitutionnels tenaient à un dernier fil, il avait bien son importance, à laquelle j'oserai dire que le nom de son auteur ajoutait. Ma persistance à défendre, depuis la restauration de 1814, tous les principes d'une constitution libre, la modération que, dans cette défense, j'avais alliée à quelque fermeté, avaient donné à mon opi-

nion un certain poids. Mes ennemis eux-mêmes l'ont reconnu et s'en sont appuyés pour m'attaquer (1). Ceci m'est arrivé plus d'une fois dans ma vie. Des hommes avec lesquels j'avais fait alliance, parce qu'ils avaient raison, ont cru que j'étais engagé par cette alliance à les soutenir, même quand ils avaient tort. Le cas n'est pas rare en politique. Pendant quelque temps, les sages et les insensés marchent ensemble. Il vient un moment où les insensés s'élancent et crient à l'abandon, quand on ne les suit pas. Les sages continuent leur route sans s'en inquiéter.

Le roi ne s'opposait point au changement du ministère. Les ministres eux-mêmes s'offraient en sacrifice expiatoire ; et ce fut de leur part que la première proposition de leur retraite parvint aux constitutionnels.

Deux jours après la nouvelle de l'apparition de Bonaparte à Cannes, deux personnes, que je nommerai pour peu que mon assertion soit révoquée en doute, se présentèrent chez M. Lainé. L'une d'entre elles déclara, et toutes ses expressions annonçaient que c'était au nom des ministres, que plusieurs de ces derniers reconnaissaient, qu'à tort ou à raison, ils avaient inspiré des défiances, qu'ils ne pouvaient pas préserver la France des dangers qui la menaçaient, qu'ils offraient leur démission et qu'ils désiraient

(1) « Rappelez-vous, » dit un anonyme, en parlant de mon article du 19 mars, « son éloquente philippique, publiée l'avant-veille de » l'entrée de Napoléon, presque sous les baïonnettes de son avant-» garde. Pensez-vous qu'oubliant à la fois ce qu'il doit à l'opinion » publique, sur laquelle il a exercé une si noble influence, à ce » monarque qu'il a peint sous des couleurs si vraies et si intéres-» santes, à lui-même et à ce haut rang auquel il s'est élevé, il dé-» serte la cause d'un monarque bon, sensible, etc. » *Voyez* un recueil intitulé l'*Ami du trône*, et imprimé après la seconde restauration. Je prouverai, je le pense, que les constitutionnels n'ont pas déserté une cause, mais qu'ils ont été désertés par une cause. Je ne transcris maintenant ce paragraphe que pour montrer que je ne suis point aveuglé par la vanité, quand je pense qu'alors mon opinion n'était pas indifférente.

leur remplacement. Les ministres ou fonctionnaires éminens dont la démission fut particulièrement annoncée, furent l'abbé de Montesquiou, M. Ferrand, M. Dambray, M. de Blacas et M. d'André. L'on promit qu'on exigerait de plus celle du maréchal Soult.

Tout fut donc convenu (1). Les constitutionnels acceptèrent ces promesses qu'ils n'avaient point provoquées. Ce n'était point par égoïsme qu'ils les acceptaient; ils ont assez prouvé, à bien des reprises, qu'ils ne sont point avides de places. Le plus illustre d'entre eux n'a-t-il pas refusé d'en remplir, durant les douze années du règne de Bonaparte, tandis que, parmi nos persécuteurs de fraîche date, je vois d'anciens préfets, d'anciens conseillers d'état et d'anciens ministres.

J'ajouterai, et ceci ne me paraît pas sans importance, que les constitutionnels étaient loin de vouloir imposer au roi un ministère de leur choix. Ils étaient loin surtout de proposer un ministère qu'on aurait pu nommer révolutionnaire.

Une vérité qui a trop long-temps été méconnue est bonne enfin à établir. Ce sont toujours les royalistes exagérés qui ont voulu faire entrer dans les conseils des hommes notés par d'anciens excès et par des violences anarchiques. Nous trouvons, dans les écrits de M. de Châteaubriant, la preuve qu'au 8 juillet 1815, ce fut cette

---

(1) « Le roi reconnaît la faiblesse et même le danger de ses premiers » choix, écrivait-on de Paris à Londres, dans un journal dont j'ai » déjà fait mention. Tous les intérêts particuliers s'évanouissent » devant les grands intérêts qui s'ouvrent. Tous les ministres, sans » exception aucune, vont être destitués. » *Ambigu* du 10 au 16 mars. Je ne cite point un journal étranger, pour corroborer des accusations contre les ministres. Je veux seulement démontrer que, dans tous les partis, le changement de ministère était annoncé comme une mesure salutaire, indispensable, réclamée par l'opinion, espérée par tous les bons citoyens, et promise par les royalistes raisonnables, autant que demandée par les amis de la liberté.

faction qui imposa à Louis XVIII le duc d'Otrante. « Je n'ai » jamais vu, » dit le noble pair, en parlant de ceux qui étaient avec lui à Arnouville, « un vertige plus étrange; » on criait de toutes parts que, sans le ministre proposé, » il n'y avait ni sûreté pour le roi, ni salut pour la » France : que lui seul avait empêché une grande ba- » taille, que lui seul avait sauvé Paris, que lui seul pou- » vait achever son ouvrage.... Il fut presque impossible » aux meilleurs esprits d'échapper à la force des choses et » à l'illusion du moment. » (*De la Monarchie selon la charte*, chap. 45.) Je ne demanderai pas à M. de Châteaubriant si lui-même, avant le 20 mars, s'était toujours préservé de ce vertige. Ce que je sais, c'est qu'antérieurement à cette époque, les royalistes exagérés réclamaient déjà le duc d'Otrante. Ils lui attribuaient l'affermissement du despotisme impérial, et ils le voulaient, comme un habile constructeur de despotisme. Au moment du danger, ils redoublèrent d'efforts pour le porter au pouvoir. M. Laîné partageait seul avec les constitutionnels une répugnance que les autres traitaient de vain scrupule et de niaiserie. J'étais entièrement de l'opinion de M. Laîné. Je n'ai jamais pu concevoir l'un des hommes qui ont condamné Louis XVI, au nombre des conseillers de Louis XVIII. Je m'en étais expliqué avec le duc d'Otrante lui-même, chez madame de Staël, qui était de mon avis. Je pense, d'ailleurs, que ce qu'on nomme les gages donnés à la liberté sont des garanties trompeuses. Les véritables garanties se puisent bien plus dans le caractère que dans les intérêts apparens. Les hommes ambitieux s'aveuglent facilement sur leurs intérêts. Quand, pour conquérir la faveur d'un parti, ils se jettent dans l'apostasie, le soin qu'ils prennent de mettre leurs personnes sous la sauvegarde d'une exception les occupe en entier, et, pour mériter l'exception, ils servent avec d'autant plus de fureur leur nouveau système. D'ordinaire ils sont la dupe de ce calcul. Ce ne serait qu'un demi-mal si la liberté ne

portait comme eux, avec eux, et souvent plus qu'eux la peine de leur folie.

Puisque j'ai fait ici mention du duc d'Otrante, je raconterai une anecdote bizarre, qui donne une idée assez exacte de l'esprit des royalistes exagérés au milieu de cette crise. Après avoir ouvert l'avis de recourir à ce ministre fameux, ils lui avaient procuré des entrevues avec les personnages les plus augustes; mais, par une suite de leurs velléités d'arbitraire dont je parlerai plus tard, ils sollicitèrent et ils obtinrent presqu'en même temps l'ordre de l'arrêter. J'avais combattu sa nomination : je combattis son arrestation également, et l'on parut se rendre à mes conseils. Je le rencontrai le lendemain. Ses longues habitudes de police lui avaient donné quelques inquiétudes, bien qu'il sortît à l'instant d'une conversation qui aurait dû le rassurer. Il me demanda si je croyais qu'il y eût des incarcérations illégales : je l'assurai que non, et, deux heures après, la garde nationale vint pour l'arrêter.

En insistant sur un changement de ministère, les constitutionnels n'agissaient donc point comme une faction qui aurait voulu profiter d'un péril imminent pour saisir le pouvoir et pour l'exercer. Ils voyaient l'état des choses et la disposition des esprits. Ils n'avaient point créé cette disposition; ils n'en étaient point responsables : c'était un fait qu'ils déclaraient. Ils disaient au gouvernement une chose éminemment raisonnable : Vous voulez que la nation vous soutienne, prenez pour auxiliaires des hommes que la nation considère comme ses amis.

L'idée de ce renouvellement du ministère fut, comme je l'ai dit, l'espoir des deux chambres et la base de leurs délibérations, jusqu'à l'époque du départ du roi. Le ministère était encore, le 18 au soir, en négociation avec les députés, d'après cette hypothèse. M. l'abbé de Montesquiou et M. Ferrand se rappelleront sans doute les comités secrets des derniers jours, les instances qui leur furent adressées, et leurs réponses évasives, que je n'attribue

point précisément à de la mauvaise foi personnelle, mais à l'embarras où les jetait l'indécision de la cour.

Ceux qui ont retardé une opération indispensable, la seule qui laissât quelque espoir de salut, ceux qui ont mieux aimé courir la chance de tout ce qui est arrivé; ceux qui ont opposé à la volonté bien déclarée du roi l'intérêt prétendu que l'autorité croit avoir quelquefois à se montrer inflexible, choisissaient mal leur temps pour élever une question d'amour-propre. Je ne sais s'il est beau, pour les serviteurs d'un prince, dans un système de monarchie qui assurément n'est plus le nôtre, de préférer la fatigue d'un voyage au désagrément de céder à l'opinion; mais, certainement, la préférence n'est excusable que lorsque la fatigue du voyage n'entraîne pas la chute du trône et la destruction du pays; et ce n'est pas dans un parti, quoi que l'on en dise, un si grand mérite, que de disparaître sans résistance, pour revenir ensuite vaincre sans combat.

A cette mesure solennellement et itérativement promise, on en ajouta d'autres qui furent également approuvées. Un ministre de la guerre, à la fois loyal et constitutionnel, devait profiter des ressources militaires. Des commissaires patriotes devaient traverser les départemens, en unissant le nom du roi à toutes les idées de liberté. Le choix des hommes devait garantir la réalité des choses et la sincérité des intentions. Des proclamations royales devaient parler au peuple le langage de 1789. L'une de ces proclamations fut rédigée devant un homme actuellement pair de France. Elle contenait les assurances les plus formelles, que le roi se réunissait non-seulement aux intérêts, mais aux principes de la liberté. Cette proclamation fut, dit-on, soumise au roi, et son approbation lui fut accordée. On proposa, de plus, de compléter la chambre des députés, déconsidérée depuis qu'elle avait violé la constitution dans la question de la liberté de la presse, et d'augmenter le nombre des

pairs en élevant à cette dignité les membres les plus éminens de l'assemblée constituante, et en fortifiant ainsi, de l'appui des souvenirs les plus purs, la monarchie menacée. Les traces de ces propositions se retrouvent dans le projet de loi, présenté par le ministre de l'intérieur le 13 mars. (*Moniteur du* 14.) Le complément de la chambre des députés pouvait au moins, pour Paris et pour les départemens voisins, s'effectuer en peu de jours, et ranimer l'esprit public dans les provinces éloignées, où cette opération eût été plus lente. La chambre des pairs pouvait être renforcée en peu d'heures, par des hommes courageux, dont la voix populaire eût donné à la France cet ébranlement unanime, que l'éloquence et la vérité impriment toujours aux nations sensibles et généreuses.

Quant aux précautions et aux opérations purement défensives, il était naturel de penser que le gouvernement s'en occuperait de lui-même, et l'on se borna à le solliciter de donner pour chefs aux soldats des hommes associés à leurs anciens triomphes, et qui leur inspirassent cette confiance morale, garantie ou supplément de la subordination militaire. Mais on espérait aussi que ces chefs ne resteraient pas sans instructions, sans directions, astreints, par des injonctions formelles, à n'agir que d'après des ordres qui ne leur étaient point transmis, et forcés à une inaction funeste par l'absence, le retard ou l'insuffisance de ces ordres (1).

Ces diverses mesures, qui devaient s'exécuter simultanément, et qui étaient essentiellement liées les unes aux autres, auraient-elles suffi pour sauver le trône et la liberté? Je ne puis m'empêcher de remarquer que le doute qu'on exprime à cet égard ne fait qu'attester le dévouement des constitutionnels, puisqu'il en résulte qu'ils exposaient leur vie pour une chance fort incertaine. Quant à la question en elle-même, on ne peut maintenant la résoudre, ni dire ce

(1) Voyez le *Procès du maréchal Ney*.

qui serait arrivé, si l'on eût fait ce qu'on a négligé de faire. Beaucoup de gens sont intéressés à prétendre que le mal était sans remède, et ceux qui se sont enfuis et qui, comme on le verra, ont forcé le roi à les suivre, malgré lui, doivent, pour leur honneur, établir que la fuite était ce qu'il y avait de mieux. Toutefois, ce qui rend vraisemblable qu'une conduite conforme au vœu général aurait pu obtenir quelque succès, c'est l'effet que produisit le peu qu'on essaya dans ce sens; par exemple, la séance royale du 16 mars. Si la confiance eût été complète, si le maréchal Soult eût été remplacé par quelque ministre connu par son attachement à la liberté, qui peut affirmer que cette conduite loyale n'eût pas été d'un heureux effet? Quoi qu'il en soit, ces mesures, efficaces ou non, étaient les seules qu'on pût essayer. On s'était engagé à les adopter. Dans une lettre suivante, je dirai comment l'engagement fut rempli; l'on verra que ce ne fut pas le roi, que ce ne furent pas les amis de la liberté qui manquèrent à leur parole.

B. C.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Congrès de Carlsbad, par l'auteur du *Congrès de Vienne*, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Première partie (1).

« Encore un congrès! Eh! pourquoi? s'agit-il uniquement de faire droit aux doléances des médiatisés, de rappeler à l'ordre une jeunesse émancipée, ou de remettre

---

(1) A Paris, chez F. Béchet l'aîné, libraire-éditeur, quai des Augustins, n°. 57. Prix : 2 fr., et 3 fr. 30 cent.

dans la bonne voie quelques professeurs indiscrets? Tout cela paraît bien mince : l'habitude que j'ai contractée de généraliser mes idées, me fait entrevoir quelque chose de plus grand ; et dans le point resserré de Carlsbad j'aperçois déjà le monde entier. » Tel est le début de M. de Pradt ; c'est ainsi qu'il nous révèle par un trait toute la pensée de son ouvrage. Le seul énoncé de la question, que l'auteur traite avec sa franchise et sa liberté accoutumées, suffit pour exciter le plus vif intérêt ; mais, avant d'entrer avec lui dans l'examen d'une si haute question, il convient de citer son opinion sur les congrès qui ont eu lieu depuis vingt à trente ans, et dont la filiation ne lui paraît pas très-glorieuse.

« Les congrès, dit M. de Pradt, sont au corps politique ce que les assemblées de médecins sont pour les individus dans une maladie. Plus le cortége curatif est solennel et nombreux, plus le patient est mal en point : de même pour les congrès ; plus ils sont fréquens et composés d'un grand nombre de personnes, plus il y a à parier contre la santé du corps politique. » Si l'on consultait tour à tour les diverses nations de l'Europe, elles pourraient bien trouver quelque justesse dans cette comparaison, et se montrer peu reconnaissantes pour les congrès. En effet, qu'ont-elles obtenu de ces réunions extraordinaires? Rien, pas même une ombre de liberté, en récompense du sang qu'elles ont prodigué pour les illustres ingrats dont parle Voltaire. Mais si les nations n'ont point à se louer des congrès, les princes croient peut-être y avoir gagné quelque chose. M. de Pradt va dissiper leur illusion par des faits qui ont l'Europe entière pour témoin.

« En 1791, l'entrevue ou congrès de Pilnitz eut, pour résultat de ses amphibologies, une froide alliance entre la Prusse et l'Autriche ; mais, en revanche, une chaude alarme en France. Là commença la fermentation, source et prélude de l'épouvantable détonation dont le monde a retenti pendant vingt-cinq ans ; là commencèrent les

grands dangers de Louis XVI. A la vue du glaive qui se levait sur elle, la France s'ébranla, serra ses rangs, aiguisa ses armes, et, comme tout être en danger, brisa tout ce qui pouvait alanguir sa défense, et ne marchanda pas plus sur les agens que sur les moyens de sa résistance : épreuve cruelle, chance inévitable de la part de tout peuple attaqué à la fois dans son honneur et dans son existence; alliance terrible de l'orgueil et de la crainte, qui jette l'homme hors de toutes les voies connues dans l'ordre de l'humanité et des sociétés. Lorsque le glaive est long-temps levé, il s'émousse, on s'accoutume à sa vue, on s'apprête à le détourner et à lui en opposer d'autres. Pilnitz fut le glaive long-temps montré à la France; quand il fut tout-à-fait tiré du fourreau, il avait cessé d'en imposer : le manifeste du duc de Brunswick, 25 juillet 1792, reçut pour tout accueil des risées et des cris de rage; on avait menacé la France pendant un an entier, elle répondit par la convention, horrible mais inévitable ressource.

» Le congrès de Rastadt commença sous les auspices de la peur, continua par des contre-sens, et finit par un assassinat dont une nuit profonde couvrit l'exécution, comme les motifs, avec la main qui le dirigea. La France tant accusée n'a point à rougir d'un attentat pareil.

» A Lille, la politique anglaise s'abaissa à une ridicule comédie : tout Paris se rappelle, en souriant de pitié, les courriers de lord Malmesbury. Jamais plénipotentiaire n'a tant fatigué les chevaux de poste.

» Le congrès de Vienne, ce grand encan des peuples, a faussé à jamais la politique de l'Europe, en la plaçant entre deux colosses, l'un sur terre et l'autre sur mer; il lui a préparé des embarras inextricables; il a substitué la suprématie de la Russie à celle de la France, échange dommageable; il a sacrifié le seul point de défense qui lui restait encore, au dogme inintelligible de la *légitimité extranationale*, en même temps que dans le Nord on ren-

versait les autels que l'on venait de lui élever à si grands frais dans le Midi.

» Le congrès d'Aix-la-Chapelle avait un double objet; évacuer la France, et s'assurer de son état intérieur; le premier a été rempli avec loyauté. Quant au second, l'apparition à Paris d'une partie des négociateurs d'Aix-la-Chapelle, ne dut pas laisser de doutes sur les intentions qui les y amenaient; et, lorsqu'on vit le plénipotentiaire français se jeter dans une route écartée de celle qu'il avait suivie jusque-là, il fut clair qu'il était à Paris l'exécuteur des intentions secrètes d'Aix-la-Chapelle. Après avoir paru l'homme de la France à l'égard de l'Europe, il se manifestait l'homme de l'Europe à l'égard de la France: rôle toujours dangereux, et hors de tout succès possible en France. »

Voilà, de compte fait, cinq congrès dont les résultats sont assez remarquables pour servir de leçon à la véritable politique, à celle qui se fonde sur la connaissance des intérêts du temps où l'on gouverne, du but que l'on doit se proposer, et des moyens convenables pour y parvenir. Le premier congrès mit les puissances de l'Europe à deux doigts de leur perte; le second porta, par sa funeste issue, un coup terrible à l'Autriche, et ralluma une guerre qui devait être si funeste à cette puissance; le troisième donna la plus fâcheuse idée de la foi britannique, en nous laissant l'avantage et le mérite d'un désir sincère de la paix; les publicistes regardent le quatrième comme un scandale, une faute et un malheur. Le cinquième a vu donner, par l'intérêt, un exemple que nous ne demandons pas mieux que d'attribuer à la bonne foi; mais il est fâcheux qu'il se soit élevé tout à coup à Aix-la-Chapelle des sujets d'ombrage et de défiance pour une nation qui ne demande qu'à marcher avec sécurité dans les voies constitutionnelles.

Dans le congrès de Carlsbad on se proposait aussi deux choses; d'abord, régler l'organisation intérieure de l'Alle-

magne, et ensuite considérer l'état moral de cette contrée. La première de ces questions n'occupe aucunement M. de Pradt, mais, en sa qualité de publiciste, il donne toute son attention à la seconde, qui regarde à la fois l'Europe et le monde. Il faut entendre l'interprète et l'organe de la liberté générale, lorsqu'appuyant ses conseils de l'imposante autorité du passé, il avertit les rois et les gouvernemens de tout ce qu'a d'étonnant et d'irrésistible l'opinion des peuples, qui désormais s'entendent et se répondent d'un bout de l'univers à l'autre.

« Pendant quatre mille ans, dit-il, l'esprit humain s'endort sous un ciel fantastique ; frappé d'une clarté pure, il se réveille ennemi de ce qu'il venait d'adorer, honteux des surprises faites à la raison par son imagination, étonné, confondu d'avoir reçu ses dieux de la main d'un homme, et d'avoir adopté un Olympe créé sur la terre. A l'époque de la réformation, nouveau réveil de l'esprit humain, nouvelle destruction des objets de ses anciens hommages, nouveaux obstacles de la part des gouvernemens, nouvelle défaite pour eux, nouveaux triomphes pour lui. Les causes de ce mouvement étaient cachées dans tout ce qui se passait dans le monde depuis plusieurs siècles ; des hommes inattentifs s'obstinent à dater les événemens du moment où ils éclatent, tandis que c'est à leurs causes qu'il faudrait remonter. Lorsque la révolution française fit entendre sa voix rénovatrice de l'ordre social, elle ne fit que réunir dans un même foyer les sons épars dans le monde entier, et dont le retentissement vague se faisait entendre partout. » On ne saurait exprimer avec plus d'énergie une pensée plus juste ; organe officiel, écho fidèle de toutes les pensées qui circulaient sur le continent, ministre du renouvellement moral qui existait en germe dans tous les esprits, la révolution française était européenne à sa naissance; aussi rien n'a pu lui résister, et, quand les armées la combattaient, les peuples, qui désiraient sa venue, secondaient ses triomphes sur leurs maîtres. La révolution

française a pénétré partout, ses principes ont gagné tous les cœurs. C'est, après la destruction du paganisme, le plus grand mouvement imprimé à l'esprit humain. Si le christianisme qui créa des cieux nouveaux, a changé la face de la terre, la révolution française a fait un nouvel ordre social, contre lequel l'ancien luttait vainement avec ses prestiges, ses erreurs et toutes les menaces de sa puissance passive. Voilà des choses incontestables : M. de Pradt les reproduit avec originalité dans l'avis que sa prévoyance adressait aux plénipotentiaires du nouveau congrès, qui, frappés du même aveuglement que les Acton, les Thugut, les Pitt et tant d'autres ministres morts dans l'impénitence finale, paraissent croire à la possibilité d'une guerre contre les idées et au triomphe du pouvoir sur l'opinion.

« Qu'à Carlsbad comme ailleurs, on parte donc de ce point unique, parce qu'en lui seul se trouve la vérité : » Le genre humain est en marche, il ne peut rétrograder, le refouler dans ses anciennes limites est impossible : il faut donc se borner à le diriger dans la pente qu'il a prise par la nouvelle organisation des sociétés, et par la communication des peuples entre eux; il n'y a plus de secret possible, plus d'actions isolées : agir sur l'un, c'est agir sur tous; en un mot, le monde n'est plus qu'une école d'enseignement mutuel, dont les gouvernans sont les moniteurs, mais non pas les maîtres. »

Il nous semble que M. de Pradt restreint beaucoup trop par cette comparaison le pouvoir que la sage liberté accorde avec plaisir à la royauté constitutionnelle; si le roi d'un peuple libre n'est plus un maître, il est tout autre chose que le moniteur d'une école. Mais soyons justes, cette phrase, dont la forme singulière a pu surprendre le jugement de l'auteur, n'est qu'une transition à des vérités que les princes et les ministres doivent également méditer. En effet, tout est tellement changé, comme l'observe M. de Pradt, que les choses reçues sans contradiction et sans observations, il y a cent ans, et même cinquante ans, passe-

raient aujourd'hui pour des impossibles moraux. De notre temps, Louis XIV ne se hasarderait pas à dire : L'état, c'est moi; ou, s'il proférait ces imprudentes paroles, il entendrait les murmures d'une nation jalouse de ses droits. Louis XV se sentirait obligé de renvoyer ses favorites et le parlement Meaupou; mais plutôt ce prince n'aurait jamais eu la pensée de prendre madame Dubarry pour maîtresse, et de détruire les cours souveraines par un coup d'état; le créateur de la Russie croirait souiller ses mains royales en touchant à la hache des bourreaux; il ne donnerait ni sa couronne à l'esclave de Menzikoff, ni la mort à son propre fils; Catherine, avertie par son instinct merveilleux, mettrait sa gloire à civiliser son vaste empire, et serait plus grande parce qu'elle serait plus sage; on verrait Frédéric, le Pierre de la Prusse, détendre les violens ressorts de son gouvernement, vaincre la passion naturelle du prince pour le pouvoir, et conserver son ascendant sur les peuples, par d'habiles et justes concessions. Pierre, Catherine et Frédéric seraient de leur siècle et non pas d'un autre.

Ces réflexions nous conduisent à la conséquence que l'auteur en tire pour l'instruction de tous les gouvernans. On ne peut plus régner comme autrefois, parce que les hommes ne sont plus sujets de la même manière qu'ils l'étaient autrefois; l'obéissance se rapporte à d'autres principes; elle n'a point perdu de son intensité, seulement elle a changé de cause; on obéissait parce que l'on adorait, on obéit parce que l'on réfléchit; on obéissait dans l'intérêt d'autrui, on obéit dans le sien; autrefois l'obéissance n'avait rien de raisonné, aujourd'hui elle est fille de la raison.

Les écrits de M. de Pradt manquent presque toujours de plan; sa bouillante impétuosité ne veut écouter aucune règle de composition; le défaut d'ordre l'entraîne dans des répétitions fatigantes, et détruit l'effet des plus heureuses inspirations. On est obligé d'établir une autre distribution dans ses ouvrages pour pouvoir en rendre compte; quelque-

fois il néglige son style au point de devenir d'une trivialité d'autant plus fâcheuse, qu'elle a son genre de prétention: mais combien de vues justes et de sages leçons! quelle connaissance des grands intérêts du monde entier! quelles lumières dans la haute politique qui s'élève, pour le bonheur des peuples, sur les ruines du machiavélisme des cours! quelle conviction de l'ascendant irrésistible de la vérité dans sa lutte avec toutes les vieilles erreurs qui ont produit tant de tyrannies, de crimes et de malheurs! quels argumens l'histoire lui fournit pour tirer du sommeil de leur raison, ou de l'ivresse de leur passion, les ministres dont l'imprudence commet si légèrement la royauté avec les peuples, et s'expose à séparer pour jamais ce qu'il faudrait unir pour toujours par le lien puissant des institutions constitutionnelles!

« Sous les Tudor, dit M. de Pradt, cinq règnes de fer plongent la Grande-Bretagne dans la plus hideuse barbarie. Plus de constitution; la voilà expirante aux pieds de la cour étoilée, de la cour martiale, de la haute commission.... Des juges esclaves prêtent leur conscience, comme les bourreaux leurs mains, contre toute victime désignée par le pouvoir. Toute lecture est interdite, tout écrit est soumis à la censure de cinq conseillers du prince, toute communication avec l'étranger est retranchée; ce monstrueux édifice repose sur les échafauds, son pied nage dans le sang: l'impitoyable Marie, digne épouse du démon du Midi (Philippe II), fait brûler deux cent soixante-dix-sept personnes; Édouard VI fait décapiter son plus proche parent; Élisabeth, la première, lève la hache sur une tête couronnée, apprend à verser le sang des rois, ce sang redoutable qui ne se verse jamais en vain, et qui est si long à s'apaiser; elle aplanit à Cromwell le chemin de son forfait; elle meurt, et au milieu de ce choc ensanglanté arrive le disert et pacifique Jacques, mélange informe du despotisme passé et des doctrines nouvelles; prétendant enlacer ses sujets avec des argumens de théologie, et leur appli-

quer en même temps les fers rouges de ses prédécesseurs; marchant les yeux égarés dans une route incertaine, faisant massacrer Raleigh, seul illustre parmi les Anglais de ce temps, et élevant les plus indignes favoris. Sophiste subtil et entêté, il distingue entre LE ROI *in abstracto* et LE ROI *in concreto*. Le premier peut tout par sa nature royale; le second ne peut rien que par la loi du pays. Vice-général de Dieu, le voilà en discussion réglée avec ses sujets; ceux-ci gagnent du terrain, une question en engendre une autre : les têtes, remises de leur longue épouvante, conçoivent d'autres idées; le combat se trouve engagé entre le régime irrégulier qui se défend par l'antiquité, et le régime régulier qui se présente sous les auspices de la raison, et qui se fortifie par elle. La lutte dura quatre-vingt-quatre ans, de 1604 à 1688; chaque jour écarte un obstacle, et la constitution anglaise, triomphante, paraît enfin, appuyée sur un plan régulier, et sur des bases inébranlables. Pourquoi ce long et salutaire combat? C'est qu'alors, comme aujourd'hui, le genre humain était mis en mouvement de toutes parts; alors, comme aujourd'hui, le monde enfantait un de ces grands changemens qui forment les époques de l'existence humaine. Voulez-vous savoir quelles étaient les causes de cet enfantement? Hume va vous répondre. Il vous dira : L'imprimerie, l'Amérique et la réformation. Dans ces trois grands événemens marchant de front, il y avait des matériaux pour un nouveau monde matériel et moral. »

Voilà M. de Pradt tel qu'on aime à le voir, tel qu'il pourrait toujours être, s'il voulait réfléchir combien sa renommée et ses services lui imposent d'obligations; s'il se pénétrait bien de cette vérité, que la défense de la plus noble des causes demande, outre le courage et les lumières, toute l'attention, toute la prévoyance, toute la dignité, toutes les bienséances qu'un homme puisse trouver dans les inspirations de son caractère et de son talent, soumises à l'examen de la raison et du goût. Que M. de Pradt sou-

mette ses écrits à la censure sévère d'un ami éclairé, et nous osons lui répondre qu'il sera toujours digne de la noble mission qu'il s'est donnée.

Nous voudrions pouvoir citer ici le tableau de l'ancien régime tombant devant les premières paroles des représentans de la nation, comme les remparts de Jéricho devant les trompettes hébraïques. Pourquoi cette ruine subite, dit M. de Pradt? c'est que ce régime était miné par l'action des changemens survenus depuis trois cents ans; chaque jour avait abattu un pan de ces vieux murs; des yeux distraits n'avaient pas aperçu les brèches : l'édifice neput soutenir l'aspect des assaillans, et s'abîma tout entier. Mais il est temps d'arriver avec l'auteur à la question qu'il examinait avant le congrès; nous voulons parler de la situation morale de l'Allemagne, résultat de la situation physique où les circonstances l'ont mise, des révolutions qu'elle a subies, et de l'influence des principes que l'Angleterre, que l'Amérique, la France et ses immortels écrivains ont répandus dans l'univers, comme ces semences fécondes que les vents transportent dans les contrées les plus éloignées.

Que voyons-nous en Allemagne? d'immenses armées qui lui sont nécessaires d'abord contre le colosse de la Russie, ensuite de puissance à puissance dans l'intérieur, double source de ruines; des cours nombreuses, autre fardeau pour les sujets; des relations commerciales entravées de mille manières, nouvelle cause de souffrances sans cesse renaissantes; des gouvernemens différens entre eux, principe d'émulation et de comparaisons plus ou moins chagrines. Le pays soumis à une constitution ne peut manquer d'être l'objet de l'envie de celui qui n'a point obtenu ce bienfait. Déjà trois constitutions se sont montrées dans les parties de la haute Allemagne qui s'étendent des frontières de la France à celles de l'Autriche; plusieurs petits états des bords du Rhin les ont imitées. La Prusse a dû sa délivrance à la promesse et à l'espoir

d'un mode de gouvernement régulier : elle l'attend, elle l'implore; elle fermente par l'attente. Toute cette zone de l'Allemagne qui s'étend depuis Kœnisberg jusqu'au Weser, est la partie du continent où les lumières sont le plus généralement répandues. On y remarque une foule d'universités qui ont été des écoles de haine et d'insurrection contre la France, une jeunesse avide de lumières nouvelles, des professeurs célèbres et jouissant d'une grande autorité sur l'opinion, des professeurs qui, en 1814, guidèrent dans les combats les élèves dont ils venaient d'enflammer les esprits. D'autre part, le congrès de Vienne avait beaucoup promis; on a peu tenu, on a fait beaucoup attendre. Le malaise produit par les suites de quelques-unes de ses dispositions se fait ressentir chaque jour assez vivement pour exciter beaucoup d'irritation.

Les médiatisés, organes et représentans de toute l'aristocratie allemande, fatiguent les gouvernemens de leurs objections, entravent, retardent ou faussent les nouvelles constitutions ; la religion s'éteint à côté de l'épiscopat défaillant ou dispersé, grâce à l'opiniâtreté de la chancellerie romaine. Voilà-t-il assez de causes de fermentation ? L'Allemagne en renfermait moins à l'époque de la réformation : alors les peuples ne communiquaient point entre eux comme ils le font aujourd'hui ; ils n'avaient point vu la révolution française ; les deux grandes tribunes de France et d'Angleterre n'existaient pas ; le congrès de Washington ne donnait pas des leçons de liberté à l'Amérique et à toutes les îles que la communauté d'intérêts doit réunir un jour à sa domination. Tel est, en abrégé, le vaste tableau que M. de Pradt avait voulu mettre sous les yeux du congrès de Carlsbad. L'auteur a placé dans le même cadre un portrait des Allemands, digne d'un observateur et d'un peintre comme lui, et qui méritait de fixer l'attention des hommes d'état. De toutes ces données, conformes à l'exacte vérité, M. de Pradt conclut que l'Allemagne ne saurait guère rester tranquille sous un partage à peu près égal

de deux régimes contradictoires, l'un constitutionnel et l'autre arbitraire; qu'il faut établir des constitutions partout, ou nulle part; il insiste surtout sur la sainteté des engagemens contractés par des princes qui ont reçu dans le sang versé par leurs sujets le prix de la liberté qu'on leur avait promise à la face de l'Europe. Avouons-le : l'auteur n'a pas le moindre respect pour les moyens dilatoires, les subtilités, pour les vaines objections par lesquelles on élude de tenir aux peuples allemands la parole qu'on leur a donnée, un bien qui appartient à tous les hommes, et particulièrement à celui qui a pris les armes pour affranchir sa patrie et son prince!

En défendant la cause allemande avec la chaleur d'un philanthrope éclairé, notre publiciste discute un moment la question de savoir quel est le pouvoir qui a le droit de donner des chartes, des constitutions, des lois fondamentales; il ne fait qu'effleurer cette question que jusqu'ici l'amour de la paix l'a empêché de discuter avec sévérité; mais il craint que les peuples, fâchés d'une injure et d'un déni de justice, ne s'avisent de l'examiner à leur tour; il craint que leurs désirs ne deviennent des ordres, leurs décisions des lois, et il invite les gouvernemens à calculer combien il leur reste encore de temps *pour accorder des constitutions, et pour n'avoir pas à les recevoir*. On ne manquera pas de traiter ce langage de révolutionnaire; on dira même que l'auteur veut et conseille des révolutions. Misérable ressource de la faiblesse, qui se met aux genoux du pouvoir jusqu'au jour où nous la verrons insulter à sa ruine, s'il vient à succomber sous les pernicieux conseils de ses flatteurs! Non; M. de Pradt ne cherche pas des révolutions nouvelles, il sait ce qu'elles coûtent; non, les défenseurs de la liberté ne désirent pas de bouleversemens politiques; ils savent qu'on y perd des deux côtés, ces hommes généreux qui sont l'honneur de l'humanité, et que la liberté peut périr par les efforts désordonnés qu'une nation fait pour l'acquérir au milieu du choc de toutes les

passions. Loin de penser à attaquer la royauté, ils veulent la mettre en harmonie avec les peuples et le siècle; ils cherchent à substituer des fondemens éternels à la base fragile et minée par le temps, sur laquelle cette antique et utile autorité est assise; enfin tous leurs efforts tendent à ce que la liberté des nations soit une conquête paisible, et, s'il est possible, une réconciliation sincère des membres de la grande famille.

P.-F. T.

DU JURY.

(Premier article.)

Le sujet est vaste, et mon cadre est étroit : il faudrait un tableau, et je ne puis offrir qu'une esquisse. Des publicistes recommandables m'ont précédé dans la carrière; fanaux précieux, leurs ouvrages ont éclairé quelques routes, mais il en est d'autres qui sont encore dans l'obscurité. Je ne voudrais point répéter ce qu'on a dit, car je n'ai pas les moyens de mieux dire; il est cependant des vérités peu connues, et je crois qu'il importe de les émettre aujourd'hui que le pouvoir n'en saurait arrêter la circulation.

Au génie de la victoire, Napoléon unissait un esprit vaste et sûr. La collection de ses lois forme un code de despotisme. Toutes les parties se prêtaient un mutuel appui, toutes tendaient au même but. Les citoyens étaient abandonnés à la merci des fonctionnaires, les magistrats étaient livrés sans garantie au caprice du gouvernement, et l'empereur seul était tout le gouvernement. On éleva cet effroyable édifice en le couvrant de lauriers; quand il fut démasqué, il était imprenable, et la liberté n'eût pu jamais y faire brèche. L'Europe succomba sous la force militaire; la France se courba sous la puissance politique, les

citoyens furent sans sauvegarde contre des jurés choisis par des préfets.

En 1815, de petits hommes voulurent essayer de l'arbitraire; ils croyaient relever le despotisme, et ne firent que de la tyrannie. Or, la tyrannie ne saurait s'implanter en France; elle est escortée de je ne sais quelles mœurs insolentes avec bassesse, et cruelles avec fourberie, dont le caractère national s'indigne, et qu'il rejette. Les cours prevôtales, les commissions spéciales sont tombées devant l'opinion, et les hommes qui faisaient partie même de celles qui, ne s'étant jamais assemblées, se sont conduites avec justice, sont encore regardés avec défaveur; l'horreur qu'inspirait l'institution a rejailli sur les personnes.

Aujourd'hui, le ministère veut constituer la France; sa volonté n'est ni l'effet de sa prévoyance, ni le résultat de sa sagesse, elle est dictée par les choses mêmes qui viennent successivement heurter l'inertie du législateur. C'est l'ouvrage du temps, de l'opinion et de la nécessité. Mais tel est encore le malheur de l'époque où nous vivons, qu'elle manque d'un homme d'état. On nous donne des lois, des ordonnances, des règlemens qui nous arrivent pièce à pièce, sans liaison et sans harmonie. Je vois des détails, et ne vois pas d'ensemble; je vois des parties, et ne vois pas un tout. Jamais une chose ne se rattache à une autre; quelquefois tout se contredit, se choque et se repousse. Les volontés de la couronne nous arrivent toutes imprégnées des passions des ministres ou des intérêts des agens du pouvoir. Avec ce défaut de système, le gouvernement se décrédite, et l'opposition devient plus éclairée et plus populaire. L'autorité perd son plus ferme et plus juste appui. Lorsqu'il existe un système législatif, une loi protége une autre loi; le législateur doit donc les coordonner de manière à ce qu'elles se prêtent un mutuel soutien, et qu'elles partent du même principe pour arriver au même résultat.

Si cette idée est vraie, elle sera féconde. Il importe que

la loi sur le jury émane de la charte ; et il importe encore qu'elle se rattache aux quatre grandes lois politiques sur les élections, sur le régime municipal, sur la liberté de la presse et sur la garde nationale. Il ne m'est pas donné de parcourir cette immense carrière, je l'ouvre pour de plus habiles.

Toute justice émane du roi; mais il ne faut pas que le juge nommé par le roi se place entre le pouvoir et la liberté, parce que la liberté n'aurait aucune garantie contre le pouvoir. Il ne faut pas que des corporations juridiques, réunies par une autorité commune, puissent aussi mettre en commun leurs passions et leurs haines. Il ne faut pas qu'elles possèdent la puissance du glaive, lorsqu'elles peuvent faire naître l'occasion de frapper injustement, mais légalement, le citoyen innocent et paisible.

L'exercice prolongé de la magistrature criminelle affaiblit dans le juge ces qualités morales qui empêchent de confondre un accusé avec un coupable, les présomptions avec les preuves, et la justice avec la cruauté. L'application des peines dégénère en habitude, et les condamnations en métier.

Il faut que le juge prononce la peine, parce que toute justice émane du roi; mais il ne faut pas que les agens du pouvoir signalent des coupables, parce que le pouvoir peut être intéressé à changer les innocens en coupables. Je ne veux point réveiller sans nécessité des souvenirs douloureux, et rappeler la condamnation de ces hommes dont le seul attentat fut de fatiguer des yeux jaloux par l'aspect d'une gloire importune, ou l'acquittement de ces coupables dont toute la vertu fut une obéissance passive dans le crime. Un seul fait fera juger, sinon du personnel des tribunaux, du moins de l'imperfection de la justice criminelle : ce fait consiste dans les récusations nombreuses et journalières. Si ces récusations sont provoquées par la crainte des juges....... Je n'ose achever, car je dirais des choses effroyables ; si elles ont pour cause la législation actuelle

du jury, le mal est grand, mais il n'est pas sans remède.

On ne cessera d'effrayer l'humanité par des assassinats juridiques, que lorsque la loi aura détruit l'influence du pouvoir ou de ses agens sur les sentences criminelles. Dans l'état présent de la législation, cette influence s'exerce de plusieurs manières également déplorables. Mon cadre me force à passer sous silence tous les abus d'autorité qui se multiplient chaque jour et que l'usage sanctionne. Car, si les priviléges politiques ne furent que des vols dans l'origine, la plupart des droits juridiques, lorsqu'ils ne sont consacrés que par l'habitude, n'ont d'autre principe que l'usurpation. Je ne dirai rien du pouvoir discrétionnaire, rien de ces philippiques qu'on appelle réquisitoires, rien de la manière de poser les questions. Je me borne à signaler les trois plus graves inconvéniens de l'institution du jury actuel. — Toujours l'autorité administrative choisit les jurés qu'elle veut donner pour juges au prévenu. — Toujours l'autorité judiciaire récuse ceux des jurés qui ne lui conviennent point. — Souvent les juges usurpent légalement les fonctions de jurés. — Or, lorsque le préfet choisit les membres du jury, il compose une commission. — Or, lorsque le procureur général récuse des jurés, il élit ceux qui, parmi les commissaires, lui semblent disposés à juger selon l'équité qui l'inspire ou la passion qui l'égare. — Or, lorsque l'autorité judiciaire vide le partage, l'institution du jury est anéantie, et le sort du prévenu est décidé, non par une cour d'assises, mais par un tribunal criminel.

Ces accusations sont graves; je dois les prouver. Je préviens que je n'en chercherai pas la preuve dans les écrits de ces honorables citoyens, dont le patriotisme est consacré à la défense de nos libertés. On se hâterait d'accuser la vérité d'imposture, les faits de mensonge, et l'incrimination de jacobinisme. Il vient de paraître une brochure, que nous devons à M. Le Graverend, maître des requêtes et chef de la division des affaires criminelles au ministère de la

justice. Voici ce qu'on lit page 44 : « J'ai vu, en deux circonstances, former des listes de soixante jurés, tellement composées par esprit de parti, que, quelle que fût la réduction à trente-six, il y avait certitude, dans l'une, de procurer l'acquittement des coupables, et dans l'autre de faire condamner un innocent. » Supposons actuellement que, dans le nombre de trente-six, il se trouve encore quelques honnêtes gens, voyez si le ministère public ne peut point les éliminer à l'aide des récusations.

A présent je le demande, qu'est-ce que le jury ? A Dieu ne plaise que je réponde que tous les jurys sont des commissions ; mais je suis en droit de répondre que l'autorité peut, lorsqu'il lui plaît, changer tous les jurés en commissaires. On le voit, quels sont les juges de la fortune, de la liberté, de l'honneur, de la vie des citoyens ? N'est-ce pas évidemment les préfets, et les préfets seuls, puisque seuls ils ont le pouvoir de changer les innocens en coupables et les coupables en innocens. Et si, non par la bonté de la loi qui force les jurés à être justes, mais par une circonstance personnelle, qui fait qu'un préfet est honnête homme, la liste est loyalement composée, le procureur général peut encore récuser les citoyens honorables, et livrer l'accusé à une commission qu'il compose à son gré. Voilà l'état de notre législation actuelle. Il est vrai de dire que cet édifice despotique fut l'ouvrage de Napoléon, mais il est vrai de dire aussi qu'on en abusa peu sous son règne ; et si je ne parle point du jugement des assassins des généraux Ramel et Lagarde, des nombreuses condamnations prononcées par des jurys, contre des individus acquittés ensuite à l'unanimité par d'autres jurys ; du soin qu'a mis la cour de cassation à annuler, sous les plus légers motifs, les arrêts qui lui semblaient dictés par la haine ou par la faveur, des lettres de grâce accordées par la justice bien plus que par la clémence du monarque, c'est que je ne fais pas l'histoire des réactions, pour la plupart irréparables, de 1815.

Ce que je viens de dire m'a paru nécessaire pour montrer qu'à l'avenir si l'on veut que la justice criminelle soit équitable, il faut radicalement détruire l'influence des préfets sur les cours d'assises, et l'on ne peut y parvenir qu'en arrachant à l'administration le choix des jurés. Si cette volonté n'est pas formellement exprimée dans la loi nouvelle, c'est en vain qu'on en attend d'heureux résultats.

La seconde proposition me paraît d'une vérité non moins évidente. Dans quelle vue a-t-on donné au procureur général le droit de récuser des jurés? N'est-il pas aisé de voir que l'autorité, craignant de ne pas trouver sans cesse dans les préfets une complaisance aveugle, a voulu posséder, dans le sein même du tribunal, un instrument nouveau qui écartât du jury les hommes dont les principes lui faisaient quelque ombrage? Quelle sécurité pouvait offrir un jury choisi par l'autorité administrative, et révisé par l'autorité judiciaire? Quel espoir peut rester au malheureux qui, dans son naufrage, voit deux puissances prêtes à briser dans ses mains la planche de salut? Jusqu'à ce jour le jury n'a été qu'un simulacre; ici l'innocence l'envisage avec effroi, là le crime le contemple avec sécurité; nulle part ce n'est le jugement des pairs de l'accusé, l'intervention du pays, l'arrêt de l'opinion. Partout c'est le pouvoir qui, cédant à l'influence des idées nouvelles, et n'osant pas juger par lui-même, fait prononcer ses arrêts par des hommes qu'il choisit par ses préfets, ou enlève le droit de juger à des citoyens qu'il élimine par la récusation. Sans doute l'autorité doit craindre que la parenté d'un juré avec le prévenu ne l'induise à placer dans la balance de la justice une complaisance nuisible à la société. La pudeur publique serait d'ailleurs révoltée à l'aspect de deux membres d'une même famille, placés à la fois l'un sur le siége du jury, l'autre sur le banc des accusés. Il importe donc de conserver au ministère public le droit de récusation, mais il faut le borner au seul fait de parenté: resserré dans ce

cercle, il est nécessaire et décent ; hors de là il n'est plus qu'arbitraire.

Loin de moi l'idée d'appliquer ces réflexions à tous les jurys dans tous les procès criminels. Partout les accusés obscurs trouvent des tribunaux équitables; il semble que la justice ne soit faite que pour le vulgaire. Mais si des passions haineuses dans des temps ordinaires, si l'esprit de parti, aux jours des réactions, poursuivent les citoyens, alors les assassinats juridiques se couvrent du voile des formes légales; l'autorité, qui devrait protéger, devient accusatrice, et les magistrats, qui devraient dispenser la justice, croient n'être institués que pour frapper. On trouve des piéges où l'on cherchait des appuis, et des bourreaux où l'on se figurait des juges. Je parle pour tous les hommes et pour tous les partis, car nul homme n'est à l'abri de la haine, et nul parti n'est long-temps vainqueur. Tous sont portés à faire du sanctuaire de la justice un asile inviolable pour l'innocence. Comment y parvenir, cependant, tant que les préfets auront le droit de choisir les jurés, et tant que les procureurs généraux auront le droit de les récuser?

Il est dans le système actuel un autre vice dont les effets sont aussi fréquens et aussi déplorables. Lorsque la majorité contre le prévenu est simple, alors les juges délibèrent et vident le partage des jurés. « J'ai vu, dit M. le Graverend (on sait pourquoi je donne la préférence à son ouvrage), j'ai vu l'un des jurés favorables revenir à l'opinion contraire pour que la cour eût à délibérer ; et j'ai vu la condamnation de l'accusé prononcée par suite de ces convictions de commande, de ces votes de convention..... Cet usage peut être regardé comme à peu près général, comme l'histoire des déclarations du jury. » Cet aveu vient d'une source qui ne peut être suspecte. Il en résulte que l'institution du jury peut être rendue vaine par le jury lui-même, et que souvent l'accusé n'est pas jugé par des jurés, mais par des juges; car, dans le cas de partage, les ma-

gistrats décident, et ils décident à la simple majorité. Il en résulte qu'alors l'accusé est rejeté sans garantie dans les mains de tribunaux criminels, dont les membres, nommés par le pouvoir, attendant leur avancement du pouvoir, ne sauraient, sans une espèce d'héroïsme civil et de désintéressement surnaturel, avoir dans les questions politiques une volonté qui leur soit propre, une conscience qui leur appartienne.

Je borne ici mon examen de la législation actuelle. Elle suffit pour démontrer que nous n'avons du jury que le nom, et que le jury véritable est tout entier à créer.

Mon dessein cependant n'est point de blâmer sans objet une législation qui chancelle; mais nous voyons le pouvoir n'abandonner que pied à pied le terrain du despotisme impérial, et tenir aux lois que l'empire avait données, avec bien plus d'acharnement qu'aux provinces qu'il avait conquises. J'ai cru nécessaire de démontrer que rien de ce qui existe ne devait être conservé, qu'il était impossible d'améliorer, qu'il fallait faire table rase, et élever l'édifice avec d'autres matériaux.

Il me reste à examiner comment le jury doit être organisé dans l'intérêt commun du pouvoir et de la liberté.

J.-P. P.

DES RÉVOLUTIONS ET DES CONTRE-RÉVOLUTIONS.

Quelques esprits méticuleux, quelques consciences timorées, tout en n'hésitant point à reconnaître le contrat des peuples et des gouvernemens, demandent comment il peut jamais être légitimement rompu. Une *révolution* étant la force substituée momentanément aux lois, les auteurs, les coopérateurs du bouleversement ne sont-ils pas coupables? Quel membre de l'association peut commencer ou

poursuivre la violation des lois, et se dire innocent? Voilà l'objection franchement exposée?

Elle occupa beaucoup les légistes d'Angleterre, lorsque le parlement déclara la vacance du trône de Jacques II, et reconnut Guillaume pour son successeur légitime. A la doctrine qui considérait le gouvernement comme un mandat révoqué de lui-même, lorsque le mandataire contrarie essentiellement la volonté des mandans, les jacobites opposaient la maxime constitutionnelle, que le roi ne peut malfaire, et que les ministres sont seuls responsables des actes illégaux de l'autorité; mais les publicistes nationaux répliquaient par cette distinction que, quand la loi n'a été violée que sur certains points, la personne du prince est inattaquable; mais qu'une violation complète du contrat primitif le dépouille *ipso facto* du pouvoir royal. Les théologiens vinrent compliquer encore et embrouiller la discussion. Le docteur Burnet, évêque de Salisbury crut faire merveille en publiant une lettre pastorale, dans laquelle il fondait les titres de Guillaume sur le droit de conquête: le parlement, blessé dans ses prérogatives et dans l'orgueil national, fit brûler l'écrit par la main du bourreau. Après lui, le docteur Sherlock, doyen de Saint-Paul, entreprit de vaincre les scrupules des opposans par un système tout-à-fait jésuitique, dans lequel il établissait deux droits contraires, résultant du même principe, et qu'il appelait le droit providentiel et le droit légal; il disait qu'une personne pouvait, avec beaucoup de justice, prétendre à une chose et s'en emparer, tandis qu'un autre pouvait, avec la même justice, défendre et garder cette chose, et que le vainqueur acquerrait par la possession le *droit providentiel*.

Tous ces débats, toutes ces subtilités, avaient le grave inconvénient de ne point jeter dans les âmes cette conviction pleine et ferme qui, les prémunissant contre les oscillations politiques, peut seule faire cesser le malaise et les dangers de l'état. Aussi tout le règne de Guillaume fut-il

en proie à des agitations tantôt sourdes, tantôt déclarées; il a fallu que le temps, donnant sa sanction aux heureux changemens des choses, vînt faire évanouir, dans le calme et dans la prospérité publique, les derniers scrupules des opposans.

La confusion dans les idées venait de ce qu'on voulait à toute force expliquer une *révolution* par l'ordre, et la violence par les lois, ce qui répugne à leur nature. Une *révolution*, comme je l'ai dit, est le renversement momentané de l'ordre et des lois; mais ceux qui coopèrent à ce renversement, lorsqu'il est devenu inévitable, ne sont point criminels pour cela; les seuls criminels sont ceux dont les excès provoquent le bouleversement des choses. Le principe de la légitime défense de soi-même est applicable aux états comme aux particuliers, puisque les uns et les autres ont également une existence à perdre ou à conserver. Certes, dans le combat qu'est forcé de livrer le citoyen paisible contre le brigand qui attente à sa vie ou à ses propriétés, nul honnête homme n'accusera la victoire du premier, ni ne plaindra la défaite du second. Or, le pouvoir institué pour faire triompher les lois, n'imite-t-il pas l'action du brigand, lorsqu'il fait tourner sa force à l'oppression des lois même? Il suit de là que toute *révolution* doit être jugée par le fait. Était-elle devenue nécessaire, inévitable? Il faut, par-là même, la reconnaître légitime; mais elle était inévitable puisqu'elle a été consommée. L'intérêt de tous, au maintien de l'ordre et des lois, est si grand, les maux qui accompagnent leur renversement momentané, sont si déplorables, que les *révolutions* ne peuvent résulter que du concours de presque tous, soit par l'action, soit par l'assentiment. C'est aux gouvernemens à les prévenir; les symptômes d'un mal général sont assez publics pour que le remède soit facile; mais quelquefois le mal s'aggrave par ceux-là même qui devraient le réparer. Ce droit de se sauver par la violence, qui appartient aux états menacés de périr, quelquefois les

gouvernemens l'attirent à eux, oubliant que pour eux, dépositaires des forces légales de la société, la condition irréfragable du contrat est de se conserver uniquement par les lois que la société leur a faites. Quand le désordre en est venu à ce point que les coups d'état, que les mesures d'exception, de circonstances, de salut public, usurpent le nom et l'autorité des lois, le foyer des *révolutions* s'échauffe, un bouillonnement sourd se fait entendre, et la moindre étincelle suffit pour précipiter l'explosion.

Les calamités d'une *révolution* sont terribles pour un peuple; j'en connais de plus terribles encore, celles d'une *contre-révolution*. Si ceux dont le fanatisme, l'ambition ou l'orgueil travaille à déchaîner sur un état ce fléau, pouvaient en contempler en détail les épouvantables ravages, peut-être ne me fais-je pas une juste idée de l'ambition, de l'orgueil et du fanatisme, mais je crois qu'ils s'arrêteraient dans leur route, et qu'ils sentiraient la pitié.

Les *contre-révolutions* sont l'écueil contre lequel les restaurations doivent éviter avec grand soin de se briser. Le règne de ce Jacques II, que je citais tout à l'heure, fut une sanglante *contre-révolution*. Comme il fut long, ce règne désastreux! Il dura quatre ans. C'est du renversement de cette puissance aveugle que datent la prospérité, la force, la dignité de l'Angleterre. Charles II, sans caractère et sans bonne foi, avait eu de perpétuelles velléités contre la volonté nationale; Jacques II, fanatique entêté, pâture des jésuites et des favoris, se perdit par un mépris ouvert de son peuple, de l'opinion et des lois.

Les *contre-révolutions* ont pour prélude les réactions. Celles de 1815 nous menaient tout droit à la *contre-révolution*, si la sagesse du monarque et l'effroi du ministère ne les eussent arrêtées. Un phénomène que remarquera l'histoire, c'est qu'il se soit trouvé un prince assez éclairé par sa modération et par l'expérience, pour briser lui-même toutes ses affections devant la prudence et l'équité; c'est que les commencemens du règne de Guillaume aient mar-

ché de front avec la puissance des Jeffries et des Sunderland.

Ministres, vous ne pouvez l'ignorer, la paix publique ne veut pas que ces heureux commencemens s'arrêtent; un peu de la charte nous a déjà fait grand bien, toute la charte achèvera de nous sauver.

A.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 76.

Paris, le 14 octobre 1819.

On ne parle depuis huit jours que de la diète de Francfort et de la peste de Cadix; l'heureuse France, grâce à la douceur de son climat et à la protection de sa charte, n'est désolée ni par la fièvre jaune ni par le despotisme, mais elle se trouve placée entre ces deux fléaux, et elle ne saurait prendre trop de précautions pour s'en préserver. Avec des cordons sévèrement établis, avec une rigoureuse surveillance, on peut se mettre à l'abri de l'un; pour éviter l'autre, ce sont des mesures énergiques et sages auxquelles il faut se décider. La liberté menacée doit s'entourer de toutes ses forces, et s'appuyer sur toutes ses garanties. Rien n'annonce malheureusement que nos ministres s'occupent de lui donner les moyens de défense qu'elle réclame; ils songent plus à la conservation de leurs places qu'au maintien de notre dignité, et leur fortune particulière semble leur donner beaucoup plus de souci que la fortune publique.

Pas un seul changement dans l'administration, pas un seul proscrit rappelé, pas une seule mesure tant soit peu libérale, rien enfin qui annonce l'intention de se nationaliser; de petites intrigues, de petites ambitions, de petites rivalités et de petites calomnies, voilà tout ce qu'on aperçoit dans l'instant où il faudrait de la dignité, de la sagesse et de la force. L'époque de la convocation des chambres n'est pas encore décidée, les ministres ne sont pas prêts. Le conseil d'état s'assemble de loin à loin, on nomme des commissions qui n'en finissent jamais, et rien n'est décidé, ni sur le jury, ni sur l'instruction publique, ni sur le système municipal. Tout semble frappé de paralysie. Il n'y a d'activité en France que pour le clergé. On dirait que la grande aumônerie est tout le ministère. Si des mandemens pouvaient tenir lieu d'institutions, et des lettres pastorales, de garanties, la France serait la plus heureuse des nations. Puissent les compagnies de gardes nationales s'organiser aussi promptement que les compagnies de missionnaires, et les municipalités s'établir avec autant de facilité que les couvens!

Toute la semaine on a fait au moins trois ministères par jour; les journaux de la trésorerie vous affirmeront qu'il n'a pas même été question d'un seul changement, vous ne les croirez pas et vous ferez fort bien. Vous pouvez regarder comme certain, quoi qu'on publie de contraire à ce sujet, que le projet de remplacer M. le maréchal Saint-Cyr au ministère de la guerre a existé, que chaque jour on s'efforçait de le représenter comme beaucoup plus malade qu'il ne l'était réellement, et qu'on insinuait que l'état de sa santé ne lui permettrait pas de porter plus longtemps le fardeau d'une immense administration. En ôtant à M. le maréchal Saint-Cyr le ministère de la guerre, on lui donnait pour successeur M. le général Dessoles, à qui on faisait quitter ainsi le portefeuille des affaires étrangères, et on le mettait entre les mains d'un homme plus dévoué, et surtout plus docile, de M. Pasquier, par exem-

ple, qui se serait prêté à cet arrangement, et qui se serait contenté du titre de président du conseil, sans en réclamer les prérogatives. M. le baron Louis était aussi congédié; on avait été mécontent de lui dans plusieurs conseils, il s'était rangé du côté de la majorité. La résolution à ce sujet, était si bien prise, que S. Exc. était déjà résignée, et que des ordres avaient été donnés pour la recevoir à Bercy.

Par malheur, tout ce beau plan a échoué; on n'avait oublié qu'une chose pour le faire réussir, c'était de s'assurer du consentement des intéressés; mais à l'instant même où l'on dispose du portefeuille du ministère de la guerre, le maréchal, qu'on disait aux portes du tombeau, arrive aux Tuileries et travaille avec sa majesté. On sait qu'il n'a pas songé un instant à donner sa démission, qu'il a plusieurs fois déclaré qu'il attendrait toujours avec respect les ordres du roi; mais que, dans sa carrière politique comme dans sa carrière militaire, il ne quitterait jamais le poste qui lui a été confié; d'un autre côté le général Dessoles ne se montre pas moins loyal, il abandonnera sans regret une place qu'il ne sollicita point, mais il proteste qu'il ne consentira, dans aucun cas, à remplacer au ministère de la guerre un homme dont il s'honore de partager les sentimens, et dont il désespère d'égaler les travaux.

Voilà donc tout l'échafaudage des intrigues de six mois renversé dans un jour! De quel côté se retourner? Il est bien tard pour prendre d'autres arrangemens. Comment s'assurer de nouveaux auxiliaires? Les chambres vont s'assembler; il n'y a pas un jour, pas une heure à perdre. Alors on renonce aux changemens qu'on avait projetés; on jure même qu'on n'en a pas eu la pensée, tout le monde a l'air d'en être persuadé, et personne n'en croit un mot; mais il est un autre moyen d'obtenir la majorité dans le conseil; il n'y a que six voix, et souvent on n'en a que deux; si on en avait trois de plus, on en aurait cinq; rien de

plus simple, il ne s'agit que de créer trois nouveaux ministères, un pour la trésorerie, un pour le commerce, et l'autre pour l'administration de la guerre. C'est une bagatelle que trois ministères de plus. L'administration coûte si peu en France! D'ailleurs, en faisant quelques petites avances aux doctrinaires, ils prouveront très-bien, et surtout très-clairement, que des dépenses de plus sont en résultat des dépenses de moins.

Pendant ce temps, chaque parti composait son petit ministère. Mais ce qui fait l'éloge d'un des membres de l'administration actuelle, c'est qu'il se trouvait sur toutes les listes; on le nommait au Marais comme à la Chaussée-d'Antin, au faubourg Saint-Germain comme à la Cité, à l'Archevêché comme à la Bourse. Il m'est arrivé à ce sujet une singulière aventure; je vais vous la conter, parce qu'elle pourra vous donner une idée juste de ce qui s'est passé ces jours derniers à Paris.

Un ancien fonctionnaire public, père d'une nombreuse famille, plein de probité et de talens, fatigué de réclamer en vain contre l'injustice dont il fut victime en 1815, m'a écrit, il y a quelque temps, qu'on lui conseillait de faire le voyage de la capitale. Il me demandait de lui dire franchement si je voyais dans les dispositions actuelles du ministère quelque chose qui pût lui donner de l'espoir, en un mot, s'il pouvait se mettre en route. Mon intention était de lui répondre qu'il ferait bien d'attendre. J'allais lui écrire, quand je vois entrer chez moi un homme avec qui j'ai quelques liaisons, bien que nos opinions soient absolument opposées, et à qui j'aime à rendre cette justice, qu'il a horreur de toutes les persécutions, et qu'il a conservé de la tolérance dans un parti qui en a si peu. Eh bien, me dit-il, en m'abordant, vous n'avez jamais voulu me croire! Vous vous êtes obstiné à écrire pour une cause désormais condamnée par l'Europe entière; vous voilà bien avancé! — Que voulez-vous dire? — Comment, vous ignorez ce qui se passe! La France

accède aux décisions de la diète de Francfort; le système monarchique triomphe; le ministère est changé. Les vrais royalistes sont à la tête de l'administration; la loi des élections, la loi de l'avancement seront rapportées, la chambre sera dissoute...... — Ah! mon Dieu, que m'apprenez-vous? Quels malheurs vont fondre sur notre pays! Mais on n'a pas voulu en croire les amis d'une sage liberté; on n'a rien fondé, rien garanti. Les ministres nous accusaient, et ils sont les premières victimes. M. Decazes... — M. Decazes reste. — Est-il possible? Quoi! celui que vous dénoncez dans tous vos pamphlets, que vous outragez dans tous vos journaux? — Il est vrai, mais il est des considérations puissantes auxquelles on a dû céder. Dans une nombreuse réunion que nous avons eue l'autre jour chez le comte de***, on a long-temps agité la question de savoir si les royalistes pouvaient avec honneur siéger avec M. Decazes. Les débats ont été très-vifs. Nous avons aussi nos ultras, et ceux-ci ont été d'avis qu'il ne fallait à aucun prix s'arranger avec lui; qu'il valait mieux perdre la religion, la monarchie, la légitimité même. Mais nos sages n'ont pas eu de peine à faire sentir l'absurdité de pareilles fureurs; ils ont démontré que l'essentiel était d'obtenir le pouvoir à quelque condition que ce fût, et qu'on verrait toujours bien après. Je vous fais grâce de tous les détails dans lesquels il entra pour me prouver que son parti n'avait rien à craindre d'une concession à laquelle il ne s'était résigné qu'après avoir obtenu de puissantes garanties. Il se retira, en m'assurant de sa protection, et m'engagea à être d'une extrême prudence, et surtout à ne plus écrire.

Il m'avait à peine quitté, que je me mets à répondre au fonctionnaire destitué qu'il fera bien de rester chez lui. Je n'avais pas achevé ma lettre, que je vois entrer un de mes amis les plus intimes, homme plein d'honneur, de loyauté et de patriotisme. Son premier mouvement est de se jeter dans mes bras. Réjouissez-vous, s'écrie-t-il; tous

nos maux sont finis ! Plus d'incertitude : le ministère s'est prononcé pour le parti national ; tous les proscrits reviennent, tous les pairs illégalement exclus sont rappelés ; M. Decazes s'est couvert de gloire. Deux hommes honorés de l'estime de toute la France entrent au ministère ; déposons toutes nos plaintes, tous nos ressentimens, rallions-nous au nom du roi, de la charte et de la liberté ; notre repos, notre indépendance sont désormais assurés ; la France peut se montrer dans une attitude digne d'elle. — Que de remercîmens ne vous dois-je pas ! m'écriai-je à mon tour ; jamais meilleure nouvelle ne vint plus à propos ! Alors je lui raconte en détail la conversation que je venais d'avoir avec mon honnête ultra, et tout ce qu'il m'avait dit de M. Decazes. — Il les a joués, me répliqua-t-il ; tel est leur aveuglement, qu'ils donnent tête baissée dans tous les piéges qu'il leur tend.

Je recommence, comme vous le pensez bien, la lettre que je n'avais pas eu le temps de finir, et j'écris à mon ami de province : « Hâtez-vous, le moment est venu ; prenez vite votre place à la diligence. »

Pour m'assurer que ma réponse partira, je veux moi-même la mettre à la poste : c'était jour de courier ; je sors en hâte, et je m'achemine vers la rue J.-J. Rousseau. J'y arrivais à peine, que je suis acosté par l'ancien secrétaire intime d'un des ministres renvoyés au mois de décembre dernier ; le contentement brillait dans tous ses traits. J'en fus surpris, et il ne parut pas moins étonné de me trouver l'air si joyeux. Eh bien ! voilà de grands événemens, me dit-il. — Oui, sans doute ; mais cela n'avance pas beaucoup vos affaires. — Que dites-vous ? avant vingt-quatre heures, j'espère bien me retrouver à mon poste. — Comment ? — Quoi ! vous ne savez pas ce qui se passe ? — Pardonnez-moi ; le parti national triomphe. — Point du tout ; l'ancien ministère revient : je quitte à l'instant mon patron, et vous me voyez courant à la poste pour rassurer un préfet de mes amis, qui n'était resté dans sa place

que par miracle, et qui s'attendait à chaque instant à être renvoyé. — S'il en est ainsi, lui dis-je, je retourne sur mes pas : j'allais, comme vous, mettre une lettre à la poste pour rassurer un de mes amis ; mais je n'ai garde de la faire partir. Cependant, permettez-moi de douter un peu des nouvelles que vous me donnez. — Elles sont sûres ; les nominations sont signées : vous les verrez demain dans le *Moniteur*. M. le duc de Richelieu arrive à Paris ; M. Molé s'y trouve, et M. Lainé y est attendu : M. Decazes lui a expédié un courrier extraordinaire cette nuit. — Quoi ! M. Decazes en est encore ? — Oui, vraiment : cela vous étonne ; mais il a été impossible de l'écarter. D'ailleurs, sa réconciliation avec ses anciens collègues sera plus facile que vous ne pensez : M. Pasquier est resté l'ami de l'ancien et du nouveau ministre de l'intérieur, et il les a rapprochés dans ces derniers temps. En conséquence M. Decazes garde son portefeuille, et M. Lainé consent à se charger des sceaux. Tout ceci ne doit pas vous étonner : c'est le résultat des conférences de Carlsbad ; les puissances de l'Europe n'ont pas voulu qu'on se jouât ainsi de leurs volontés. Il avait été décidé à Aix-la-Chapelle que les choses s'arrangeraient de la sorte, et il faut que leurs résolutions s'exécutent. — Je m'éloignai, en doutant un peu, je l'avoue, de la vérité de tout ce que je venais d'entendre, et bien résolu à ne plus rien croire de toute espèce de changement, que je n'en eusse la preuve authentique.

Je dînais le même jour dans une maison où l'on ne parla comme partout ailleurs que d'un nouveau ministère ; chacun fit le sien, et je racontai les trois conversations que j'avais eues dans la matinée. Un petit homme, placé vis-à-vis de moi, qui n'avait pas encore parlé, se mit à sourire dédaigneusement, et me demanda comment j'avais eu la simplicité de croire un instant à de pareils bruits. « Au milieu du tournoiement d'opinions qui partagent la France, dit-il de l'air le plus grave, ni les indépendans, ni les ultras, ni les ministres de 1817 ne peuvent balancer

la masse des intérêts divers; ils placeraient sur un pied d'hostilité réciproque le gouvernement et la société, et il faut resserrer leurs nœuds; il faut que leur esprit soit un, car leur but est le même. Gardons-nous de remettre la révolution nationale en des mains qui n'ont jamais pu la toucher sans la compromettre. — Eh, monsieur, lui dis-je, dans quelles mains la remettrez-vous donc si ce n'est ni dans celles des ultras, ni dans celles des indépendans, ni dans celles des ministériels? — Dans les nôtres, monsieur. — Je n'ai pas besoin, je pense, de vous nommer ce singulier convive; à la clarté et surtout à la modestie de son langage, vous avez déjà deviné que c'était un doctrinaire. — « Oui, monsieur, reprit-il, nous sommes six qui arrivons après la révolution, pour en juger les résultats (et pour en exploiter les avantages, me dis-je en moi-même). L'aiguille aimantée de l'opinion, après les orages politiques, se tourne du côté de la sagesse. La charte nous a trouvés dans une situation antisociale; elle a dû la reconnaître, et faisant des règles pour ce qui est, non pour ce qui n'est plus, elle a dès lors établi une juste hiérarchie sociale. La grande chose à faire aujourd'hui, c'est de cultiver, de faire croître et durer le pouvoir moral. Le succès est notre but; nos talens, nos facultés, nos ambitions, ne sont que le moyen. »

Vous sentez combien ce galimatias triple devait être amusant pour les dames; l'une d'elles pria le jeune doctrinaire d'être un peu moins sublime, et de vouloir bien lui dire en français vulgaire s'il y aurait ou non de nouveaux ministres. Il m'est impossible de m'expliquer clairement, répondit-il; il y aurait trop d'orgueil de ma part à vous annoncer ce qui sera; tout ce qu'il m'est possible de vous dire, c'est qu'en vous quittant je vais assister à une conférence importante chez M. le ministre de l'intérieur. Eh mon dieu! me dit ma spirituelle voisine, comment, encore le ministre de l'intérieur! mais il trompe

donc tous les partis? Non, madame, lui répondis-je; ce sont tous les partis qui le trompent. La société se sépara, le doctrinaire nous quitta pour aller chez son ministre, et j'accompagnai à l'Opéra la maîtresse de la maison.

Plusieurs personnes vinrent dans sa loge; on parla beaucoup des nouvelles du jour, et l'on rit aux éclats du pathos de notre pédagogue politique; entre les deux pièces je descends dans le foyer, et je suis enfin abordé par un ministériel : c'était le premier que j'eusse vu de toute la journée. A la vérité, quand on ne fréquente pas les ministères, il est rare de rencontrer des ministériels à Paris. Je le prie de me tirer du labyrinthe de faux bruits où j'étais perdu depuis le matin, et il me raconte alors ce que je vous ai mandé dans le commencement de cette lettre, la démission demandée au maréchal Saint-Cyr, le renvoi honnête du général Dessoles, la disgrâce du baron Louis, et le triomphe complet de M. Decazes. Ainsi donc, lui dis-je, la désunion est parmi les ministres? Elle est complète, me répondit-il, des changemens sont indispensables; peut-être sont-ils décidés à l'heure où je vous parle, et probablement le *Moniteur* vous les fera connaître demain.

Aujourd'hui, à peine étais-je éveillé, que je fais demander les journaux, je les ouvre à la hâte, et j'y lis qu'hier tous les ministres sont allés dîner à *Madrid*, chez M. le comte Decazes, qu'ils se sont réconciliés avec toute la franchise qui appartient à des hommes d'état, qu'un traité d'union a été solennellement juré, et qu'ils sont ce matin les meilleurs amis du monde. "

" Qu'on se rassure donc; les ministres ont dîné ensemble: la France doit être tranquille.

Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

" Le traité d'union, le château même où il a été conclu, sont pour nous du plus heureux augure. C'est François Ier. qui le fit construire, à la suite de sa réconciliation avec Charles-Quint, réconciliation qui, comme chacun sait,

fut si sincère, et surtout si durable. On n'aura pas sans doute manqué, dans les circonstances où nous sommes, d'y porter un toast à la mémoire du prince auquel la France doit le concordat.

Des esprits chagrins, à propos du dîner de Madrid, ont eu la méchanceté de se rappeler que, deux mois avant la chute de la dernière administration, les ministres s'étaient aussi réconciliés à Champlatreux, chez M. le comte Molé; mais ni les circonstances, ni les hommes ne sont les mêmes, et c'est une méchanceté gratuite d'exhumer de pareils souvenirs Les ministres disent : *Union*; c'est à nous de répondre : *Oubli*.

Quoi qu'il en soit, je n'ai point encore répondu à l'ami qui me demande si justice sera rendue aux victimes de 1815, et s'il peut se mettre en route pour Paris; tout bien considéré, je lui manderai ce que je voulais d'abord lui écrire; je l'engagerai à faire comme tous les Français; je lui conseillerai d'attendre.

Je suis, etc. E.

POST-SCRIPTUM.

Décidément il y a une coalition contre la liberté de la presse. Un Polonais nous adresse de Varsovie les pièces suivantes, en nous priant de les imprimer, afin que personne en Europe ne puisse concevoir de fausses espérances.

Article 16 de la charte constitutionnelle du royaume de Pologne.

La liberté de la presse est garantie. La loi règlera les moyens d'en réprimer les abus.

Au nom de S. M. Alexandre Ier., empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, etc., etc.

Le prince lieutenant du roi,

Comme l'article 16 de la constitution du royaume n'a pu être jusqu'à présent entièrement développé, et que

S. M. l'empereur et roi, dans sa réponse à l'opinion de la chambre des nonces, sur le rapport du conseil d'état, a daigné déclarer qu'elle veut que les abus de la presse soient soumis à l'ancienne législation polonaise, et que le *statu quo* soit maintenu jusqu'à ce qu'une nouvelle loi règle les moyens de les réprimer; voulant prévenir les abus qui pourraient avoir lieu en attendant qu'elle soit portée, nous avons statué et statuons :

Art. 1er.

Nous enjoignons à la commission des cultes et de l'instruction publique de prendre tous les moyens qu'elle jugera nécessaires pour réprimer les abus de la liberté de la presse, en se conformant à l'ancienne législation polonaise et aux ordonnances du duché de Varsovie.

Art. 2.

Toutes les gazettes et tous les écrits périodiques seront désormais soumis à la censure du gouvernement.

Art. 3.

Nous chargeons la commission d'instruction publique et des cultes, ainsi que celle de l'intérieur et de la police, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Varsovie, le 22 mai 1819.

Signé Zaizezck.

Le conseiller secrétaire d'état, général de brigade,
Signé Kossecki.

Deuxième arrêté.

Pour compléter notre ordonnance du 22 mai, qui soumet les gazettes et autres écrits périodiques à la censure du gouvernement, nous statuons par la présente, que l'article 2 de la suivante ordonnance s'étendra désormais à tous les écrits et ouvrages de tout genre, qui pourront être

imprimés dans le royaume de Pologne, ne fussent-ils pas même périodiques.

Cette ordonnance provisoire aura force de loi, tant que la législation sur la presse ne sera pas réglée par un décret de S. M. I. et R.

La présente ordonnance sera insérée au Bulletin de lois.

Donné à Varsovie, le 16 juillet 1819.

Signé Zaizezck, etc.

NOTES HISTORIQUES.

10 *octobre*. Les vastes provinces de la Russie sont encombrées d'anciens et de nouveaux soldats, qui ne trouvent dans leurs climats lointains qu'une existence pénible, et qui nourrissent l'espérance d'aller se livrer au dehors à leurs penchans belliqueux et à leur ardeur conquérante. Ces nombreuses armées, qui s'accroissent tous les jours, ne sont pas seulement alarmantes pour les états voisins de la Russie; la Russie elle-même en éprouve de grands embarras, et les paisibles habitans de ces contrées ne sont probablement pas les derniers à désirer qu'une guerre nouvelle vienne les délivrer enfin de cette multitude d'hommes armés qui dévastent leurs champs et encombrent leurs chaumières.

L'Angleterre, qui gémit sous le poids d'une dette énorme, voit ses anciennes libertés menacées à la fois par l'oligarchie qui veut les enchaîner, et par la multitude qui, à son tour, en méconnaîtrait nécessairement les limites. La partie saine de la nation est placée entre le despotisme ministériel, qui lui est odieux, et la crainte des fureurs populaires, qui lui inspire de l'effroi. Le peuple souffre, et quand les peuples souffrent, les rois ne sauraient dormir en paix.

L'Italie, au premier aspect, semble indifférente au joug

de l'Autriche, qu'elle supporte, et qui lui est pesant. Les Italiens, en combattant à côté des Français, en vivant avec eux, ont perdu leurs habitudes d'indolence et de mollesse. Nous leur avons appris à aimer la gloire et l'indépendance, et leurs vœux n'ont pas été exaucés. Ils éprouvent des regrets, et souvent les regrets cachent des espérances. L'Italie sommeille; mais elle dort sur des volcans.

Les princes de l'Allemagne se croient menacés, et ce sont eux qui, cédant aux dangereux conseils de leur vieille aristocratie, ont appris à l'Europe attentive qu'ils tremblaient sur leur trône : pour dissimuler leur effroi, ils ont voulu le faire partager aux peuples soumis à leur puissance. Les Allemands attendaient la liberté pour prix de leurs généreux efforts en faveur de l'indépendance commune; on leur avait promis des constitutions, des gouvernemens représentatifs; on leur donne des commissions spéciales, et on les menace des cachots et des supplices! Chose étrange : ces mesures terribles qui ont été conçues à Carlsbad et enfantées à Francfort n'ont pas encore trouvé en Allemagne un seul apologiste : les ministres mêmes qui les ont prises n'osent pas s'en déclarer ouvertement les approbateurs. Nos seuls ultras ont poussé des cris de joie. Qu'on juge de l'effet qu'ont dû produire en Allemagne ces fameuses révolutions de la diète : il est tel que, si l'on pouvait supposer que la cour extraordinaire de Mayence exerçât en effet l'immense pouvoir qui lui est dévolu, une foule de familles se détermineraient à fuir leur patrie et à venir chercher en France la paix et la liberté.

Il faut détourner ses regards de l'Espagne. On ne saurait jeter les yeux sur ce malheureux pays, sans éprouver un profond sentiment de douleur. Trois fléaux le dévorent à la fois : l'inquisition, la peste et le despotisme.

Ainsi, ces peuples divers, qui naguère s'étaient ligués pour accabler la France, sont, à leur tour, en proie aux factions, et se trouvent menacés dans leurs droits et dans leur existence. La France, au contraire, qui a prodigué son sang et ses trésors, est maintenant le seul pays de l'Europe où règnent à la fois la paix intérieure et l'espoir d'un avenir prospère. A qui doit-elle ces immenses avantages? à la charte qu'on lui a donnée, et à la liberté dont elle commence à jouir; et cependant la charte et la li-

berté trouvent encore parmi nous des adversaires et des ennemis!

Qu'ils sont coupables les ministres qui, méconnaissant les leçons de l'expérience, sacrifient à leurs passions, à leur intérêt personnel le droit des nations, la sûreté des trônes, et qui, après tant de sang versé pour l'obtenir, compromettent encore le repos de l'Europe. Que veulent les Allemands ? Ils veulent ce que voulaient les Français, il y a trente ans, la liberté. Assurez-leur donc cette liberté qu'ils appellent de tous leurs vœux; et, puisque l'Allemagne est encore en 89, évitez-lui du moins nos sanglantes catastrophes de 93 et de 1815.

11 *octobre*. Depuis quelques jours il n'est question dans les gazettes que de matières religieuses. On reçoit des bulles, on sacre des évêques, on installe des archevêques, des coadjuteurs; on rencontre des capucins sur les boulevarts, des ignorantins aux Tuileries, des jésuites à Amiens et des missionnaires partout. Si les calvinistes, les luthériens, les juifs, les quakers faisaient autant de bruit que les catholiques ou ceux qui se disent tels, on ne s'entendrait plus en France. Au surplus, toutes ces pompes mondaines, toutes ces vaines ostentations ne séduisent plus personne; on sait que les gens véritablement pieux ne prient que dans le silence et le recueillement, et tout le monde connaît Tartufe. Les jongleries de nos dévots du jour ne sont dangereuses que pour la religion.

12 *octobre*. Les cérémonies religieuses ne font pas oublier les dîners, qui, par le temps qui court, sont l'âme de la politique et les soutiens de la religion. On dîne à l'archevêché, et on dîne à *Madrid*. M. Decazes a réuni hier à sa maison de campagne tous les ministres, ce qui a fait suspendre un moment les bruits d'un changement dans le ministère. On a supposé que nos ministres feront comme nos députés, et que puisqu'ils dînent chez M. Decazes, ils voteront avec lui.

13 *octobre*. Les politiques ont suivi avec attention les assemblées électorales qui viennent d'avoir lieu à Londres pour la nomination d'un lord maire. C'est le candidat ministériel qui l'a emporté. Il n'en faut pas conclure que les ministres aient eu plus d'influence que le peuple. La li-

very, c'est-à-dire, les électeurs, présentent aux aldermen (les officiers municipaux) deux candidats parmi lesquels est choisi le premier magistrat de la cité. Le peuple avait donc désigné d'avance deux concurrens, pris dans ses rangs, lesquels ont réuni plus de 4000 suffrages, tandis que le candidat des ministres n'en a obtenu que 3030. Il est donc clair qu'à Londres les ministres comptent plus d'adversaires que de partisans; mais, malgré l'évidence qui frappe tous les yeux, ils se font encore illusion, et ils persistent dans leur système de gouvernement. Les ministres britanniques ne sont pas les seuls qui s'obstinent à méconnaître les vœux de la nation, et l'on dirait que tous les ministres de l'Europe sont allés à leur école.

14 *octobre.* — Lorsqu'il y a quelques mois, lord Witworth arriva à Paris, tous les ultras témoignèrent une joie égale à celle qu'ils ont dernièrement éprouvée en apprenant les résolutions de la diète de Francfort. Dans les cercles, dans les salons, dans les coulisses, il n'était question que de lord Witworth. Ce ministre étranger fait un second voyage en France; il est de nouveau dans la capitale depuis huit jours, et les journaux ont à peine annoncé son arrivée. On lui prête encore une mission diplomatique, et l'on suppose qu'il est chargé de faire auprès de notre ministère des réclamations relatives à la traite des nègres. Les Anglais ne sont pas sûrs, dit-on, que nous ne fassions plus le commerce des esclaves, et ils réclament le privilége de visiter désormais tous les navires quelconques qui viendront des côtes de Guinée, et surtout du Sénégal. Cette affaire intéresse particulièrement le ministre de la marine, et l'on croit que M. Portal éprouve quelqu'embarras pour repousser les injurieuses prétentions du cabinet britannique. Il n'est pas possible de croire que des intérêts privés aient pu déterminer un ministre français à nous mettre dans la nécessité de placer le commerce maritime de la France sous la surveillance et le bon plaisir de l'Angleterre.

E. D.

LA MINERVE FRANÇAISE.

POÉSIE.

LE TEMPS.

CHANSON.

AIR : *Ce magistrat irréprochable.*

Près de la beauté que j'adore,
Je me croyais égal aux dieux,
Lorsqu'au bruit de l'airain sonore,
Le Temps apparut à nos yeux. *bis.*
Faible comme une tourterelle
Qui voit la serre des vautours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle, } *bis.*
Vieillard, épargnez nos amours! *bis.* }

Devant son front, chargé de rides,
Soudain nos yeux se sont baissés;
Nous voyons à ses pieds rapides
La poudre des siècles passés.
A l'aspect d'une fleur nouvelle
Qu'il vient de flétrir pour toujours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Je n'épargne rien sur la terre ;
Je n'épargne rien même aux cieux,
Répond-il d'une voix austère ;
Vous ne m'avez connu que vieux.
Ce que le passé vous révèle
Remonte à peine à quelques jours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Sur cent premiers peuples célèbres,
J'ai plongé cent peuples fameux
Dans un abîme de ténèbres,
Où vous disparaîtrez comme eux.
J'ai couvert d'une ombre éternelle
Des astres éteints dans leurs cours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Mais, malgré moi, de votre monde
La volupté charme les maux,
Et de la nature féconde
L'arbre immense étend ses rameaux.
Toujours sa tige renouvelle
Des fruits que j'arrache toujours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Il nous fuit, et, près de le suivre,
Les plaisirs, hélas! peu constans,
Nous voyant plus pressés de vivre,
Nous bercent dans l'oubli du temps.
Mais l'heure en sonnant nous rappelle
Combien tous nos rêves sont courts,
Et je m'écrie avec ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

P.-J. DE BÉRANGER.

LETTRES SUR LES CENT JOURS.

(Huitième lettre.)

J'ai retracé dans ma dernière lettre les efforts des constitutionnels qui se dévouaient pour une cause à peu près désespérée. J'ai maintenant à parler d'un autre parti, qui n'agissait point pour sauver la France, mais qui, au contraire, semblait vouloir rendre le mal sans remède, afin de recourir à un remède plus affreux que le mal.

Pour concevoir la marche dont ce parti fit choix avec un genre d'habileté, qui n'est accordé qu'aux hommes indifférens au sort de l'humanité et de leur patrie, il faut suivre cette marche pas à pas, jour par jour, heure par heure. En examinant de la sorte, on découvre deux époques bien distinctes, deux mouvemens successifs et en apparence opposés.

Le premier de ces mouvemens eut évidemment pour but de profiter du retour de Bonaparte, pour détruire tout ce que la restauration de 1814 avait été forcée de conserver de la révolution de 1789. Au lieu d'adopter des mesures populaires et préservatrices, les royalistes exagérés en proposèrent d'injustes et d'illégales. Tandis que les constitutionnels étaient réunis autour du trône, en faveur de la liberté, et cherchaient à sauver la France en satisfaisant au vœu national, sans sacrifier l'autorité nécessaire du monarque, les hommes dont je viens de parler ne concevaient que des coups d'état. Ils voyaient dans l'événement qui plaçait la patrie au bord d'un abîme une heureuse occasion de déchirer la charte, et ils ne voulaient pas laisser échapper cette occasion. Ils répétaient que ceux qu'ils nommaient les bonapartistes, devaient être combattus avec les mêmes armes que Bonaparte avait

donc tous les partis? Non, madame, lui répondis-je; ce sont tous les partis qui le trompent. La société se sépara, le doctrinaire nous quitta pour aller chez son ministre, et j'accompagnai à l'Opéra la maîtresse de la maison.

Plusieurs personnes vinrent dans sa loge; on parla beaucoup des nouvelles du jour, et l'on rit aux éclats du pathos de notre pédagogue politique; entre les deux pièces je descends dans le foyer, et je suis enfin abordé par un ministériel : c'était le premier que j'eusse vu de toute la journée. A la vérité, quand on ne fréquente pas les ministères, il est rare de rencontrer des ministériels à Paris. Je le prie de me tirer du labyrinthe de faux bruits où j'étais perdu depuis le matin, et il me raconte alors ce que je vous ai mandé dans le commencement de cette lettre, la démission demandée au maréchal Saint-Cyr, le renvoi honnête du général Dessoles, la disgrâce du baron Louis, et le triomphe complet de M. Decazes. Ainsi donc, lui dis-je, la désunion est parmi les ministres? Elle est complète, me répondit-il, des changemens sont indispensables; peut-être sont-ils décidés à l'heure où je vous parle, et probablement le *Moniteur* vous les fera connaître demain.

Aujourd'hui, à peine étais-je éveillé, que je fais demander les journaux, je les ouvre à la hâte, et j'y lis qu'hier tous les ministres sont allés dîner à *Madrid*, chez M. le comte Decazes, qu'ils se sont réconciliés avec toute la franchise qui appartient à des hommes d'état, qu'un traité d'union a été solennellement juré, et qu'ils sont ce matin les meilleurs amis du monde.

Qu'on se rassure donc; les ministres ont dîné ensemble: la France doit être tranquille.

Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Le traité d'union, le château même où il a été conclu, sont pour nous du plus heureux augure. C'est François Ier. qui le fit construire, à la suite de sa réconciliation avec Charles-Quint, réconciliation qui, comme chacun sait,

fut si sincère, et surtout si durable. On n'aura pas sans doute manqué, dans les circonstances où nous sommes, d'y porter un toast à la mémoire du prince auquel la France doit le concordat.

Des esprits chagrins, à propos du dîner de Madrid, ont eu la méchanceté de se rappeler que, deux mois avant la chute de la dernière administration, les ministres s'étaient aussi réconciliés à Champlatreux, chez M. le comte Molé; mais ni les circonstances, ni les hommes ne sont les mêmes, et c'est une méchanceté gratuite d'exhumer de pareils souvenirs. Les ministres disent : *Union*; c'est à nous de répondre : *Oubli*.

Quoi qu'il en soit, je n'ai point encore répondu à l'ami qui me demande si justice sera rendue aux victimes de 1815, et s'il peut se mettre en route pour Paris; tout bien considéré, je lui manderai ce que je voulais d'abord lui écrire; je l'engagerai à faire comme tous les Français; je lui conseillerai d'attendre.

Je suis, etc. E.

POST-SCRIPTUM.

Décidément il y a une coalition contre la liberté de la presse. Un Polonais nous adresse de Varsovie les pièces suivantes, en nous priant de les imprimer, afin que personne en Europe ne puisse concevoir de fausses espérances.

Article 16 de la charte constitutionnelle du royaume de Pologne.

La liberté de la presse est garantie. La loi règlera les moyens d'en réprimer les abus.

Au nom de S. M. Alexandre Ier., empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, etc., etc.

Le prince lieutenant du roi,

Comme l'article 16 de la constitution du royaume n'a pu être jusqu'à présent entièrement développé, et que

le plus complet, de l'apathie la plus obstinée. Ils affichèrent le découragement, ils proclamèrent l'épouvante. Leurs écrivains refusèrent d'écrire, leurs orateurs de parler. Dans tous leurs salons, l'impossibilité de la défense se professait comme un dogme, et ils traitaient de factieux et de rebelle quiconque disputait cette impossibilité. Ils grossissaient ainsi les obstacles; ils en créaient qui n'existaient point. Ils paralysaient les forces matérielles; ils frappaient de stupeur les forces morales. Ils rejetaient les opérations militaires, parce que, disaient-ils, les inclinations de l'armée étaient suspectes; les précautions administratives, parce que le zèle des administrateurs était douteux; l'emploi des gardes nationales, parce qu'elles étaient peu faites au métier des armes; les appels à l'opinion, parce qu'elle n'était pas affectionnée. Dans chaque détail, l'on rencontrait une opposition sourde ou avouée, et leur force d'inertie était invincible.

Ce furent eux, par exemple, qui, en retardant la démission du maréchal Soult, encouragèrent la malveillance et multiplièrent les hésitations. La faction contre-révolutionnaire était tellement attachée à ce ministre, qu'elle engagea le roi à lui écrire une lettre approbative de toute sa conduite, lettre qui désorienta l'opinion et produisit l'effet le plus déplorable. Je suis convaincu que les accusations portées contre le duc de Dalmatie étaient fausses. Tout ce qui implique l'existence d'une conspiration antérieure au retour de Bonaparte est dénué de fondement. J'en fournirai les preuves ailleurs. Mais, puisqu'on soupçonnait ce ministre, puisque sa présence dans le ministère excitait la défiance des citoyens et alarmait la représentation nationale, pourquoi sa démission, promise le 7, n'eût-elle lieu que le 12? Le temps était précieux dans cette crise. Les amis de la liberté, la nation, les députés ses organes, réclamaient avec injustice, je le crois, mais impérieusement l'éloignement d'un seul homme. Qui donc le protégeait, qui s'obstinait à le conserver? ceux dont sa nomination

avait été l'ouvrage, les royalistes exagérés. Ils consumèrent ainsi quinze jours, que leur importance égalait à quinze siècles, entravant toutes les mesures, mettant obstacle à tous les préparatifs de défense, repoussant surtout, avec un mélange bizarre de fureur et de découragement, tout ce qui aurait pu donner à la cause royale l'appui de la liberté; et Bonaparte était à Fontainebleau, que l'inaction dans laquelle ils retenaient le roi se prolongeait encore.

Et cependant, s'il faut en croire une autorité qu'eux au moins doivent reconnaître comme respectable, des forces imposantes étaient à leur disposition jusqu'au dernier moment. M. de Châteaubriant, dans le rapport qu'il a fait au roi, se complaît dans l'énumération de ces forces. Elles consistaient suivant lui, au 20 mars, « en trente » mille gardes nationales, en trois mille volontaires, en » dix mille étudians de toute espèce. » Ainsi, le 20 mars, ils pouvaient disposer de quarante-trois mille hommes, et c'est le 20 mars qu'ils sont partis, et c'est le 20 mars qu'ils ont forcé le roi à les suivre; je dis forcé, car je prouverai tout à l'heure que la volonté du roi n'était pour rien dans son départ, et qu'il n'a fait que céder à des circonstances habilement arrangées, autour de lui, par une faction qui voulait le séparer du peuple et de la France.

Démentiront-ils M. de Châteaubriant? Diront-ils que son assertion était une de ces ruses légitimes qu'on emploie pour ranimer le courage d'une nation effrayée? Mais l'auteur du Rapport au roi écrivait à une époque et dans un lieu où toute ruse pareille était superflue. Il écrivait deux mois après le 20 mars, il écrivait à Gand. Son parti doit croire à sa véracité; et il en résulte, je le répète, qu'ils ont abandonné le trône et la patrie, quand ils avaient pour les défendre quarante-trois mille hommes.

Je sais que le même écrivain motive la détermination de renoncer à toute résistance, sur la défection du maréchal Ney. Mais le procès de ce guerrier malheureux et

illustre prouve assez que sa défection, nécessitée avec un art si perfide, représentée sous des couleurs si fausses, et punie si rigoureusement, fut l'effet et non la cause de l'obstination que l'on avait apportée à désorganiser tous les moyens militaires.

En voyant cette marche bizarre d'une faction, dont la prétention habituelle est de se dévouer pour la monarchie, des esprits ombrageux ont accusé les royalistes exagérés d'un calcul abominable. « Nourrie dans l'étranger, ont-ils » dit, conservant avec lui d'anciennes et constantes rela- » tions, accoutumée à l'implorer, à chaque défaite, la » faction des royalistes exagérés connaissait la disposition » de toute l'Europe. Elle était sûre que les souverains » ne déposeraient les armes que lorsque Bonaparte serait » renversé. Elle a voulu courir cette chance, qui devait » coûter la vie à quatre-vingt mille Français, qui devait » attirer un million d'étrangers dans le royaume : elle » s'est flattée que la France, asservie par ses vainqueurs, » offrirait à la contre-révolution une proie facile, que la » modération du roi serait déçue ou subjuguée, et » qu'alors se réaliseraient en un instant ces rêves de » retour au despotisme, de rétablissement du pouvoir » absolu dont elle s'était bercée pendant une année. » C'était dans ce but qu'elle s'opposait aux derniers » moyens qui pouvaient sauver le trône ; c'était dans ce » but qu'elle l'isolait de ses véritables défenseurs, qu'elle » le livrait désarmé à l'agresseur qui s'avançait, et dont » ses cris de détresse et d'alarme semblaient destinés à » presser la marche. Elle voulait que le roi se vît réduit à » quitter la France, pour que la France fût envahie, » parce qu'en la préservant de l'être par les ressources no- » bles et franches que présentait l'esprit national, cet es- » prit national eût en même temps affermi la liberté. Il » valait bien mieux revenir, à l'aide de l'étranger, dé- » chirer la charte, et consommer en 1815 la contre-révo- » lution méditée depuis 1789 ».

Je ne veux point adopter légèrement une accusation si grave, et malheureusement corroborée, au moins en apparence, par tout ce qui s'est passé, et plus encore par tout ce qui a été proposé à la seconde restauration. Les combinaisons humaines ne vont si loin ni en bien ni en mal. L'instinct de ces hommes contre la liberté a pu les guider plutôt qu'un plan fixe. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque ils ont tout perdu; et quand on considère quelle a été leur conduite après un triomphe acheté par des flots de sang français, l'on doit reconnaître que, s'ils avaient agi, avant le 20 mars, d'après un calcul aussi coupable, ils n'auraient pu, depuis le second retour du roi, agir autrement qu'ils ne l'ont fait.

J'ajouterai toutefois, par esprit de justice, que le blâme que me semblent avoir mérité les véritables auteurs du départ du roi, ne doit pas s'étendre à tous ceux qui l'ont suivi après ce départ. Les serviteurs qui, dans cette circonstance, ont écouté leurs sentimens et leurs opinions, sont respectables à mes yeux, bien que j'aie obéi à des sentimens, et professé des opinions opposées. Tous les genres d'enthousiasme ont droit à l'estime, et tous les sacrifices que les hommes font à leurs affections ont quelque chose de noble et d'honorable.

Je reprends la suite des faits. Aucune mesure réparatrice ne fut adoptée : le ministère ne fut point changé. La chambre des députés ne fut point complétée. La chambre des pairs ne reçut dans son sein aucun des hommes dont la nomination aurait prouvé la volonté de confondre les intérêts du roi avec ceux du peuple. Les citoyens virent que leurs destinées continuaient à être confiées à des mains inhabiles. La défiance, le mécontentement, le découragement redoublèrent, et les moyens de salut qu'on aurait puisés dans le sentiment national furent paralysés et détruits. Le roi n'eut plus de ressources que dans un départ précipité, et ce départ fut la cause de toutes les calamités qui ont accablé la France.

Dira-t-on que les royalistes exagérés ne furent pas seuls coupables du départ du roi ? Qu'on indique alors à qui ce départ doit être attribué : au roi lui-même ? Non, certes; le 16, il déclarait sa résolution de mourir, s'il le fallait, au milieu de son peuple. Il se refusait encore à quitter Paris le 19; car le 19 il fit inviter les ambassadeurs étrangers pour le 21, et nul assurément n'osera le soupçonner d'avoir voulu laisser au milieu du péril les ministres de tous ses alliés, en les trompant, par un tel artifice, sur une détermination déjà prise : même en s'éloignant de la capitale, il ne se proposait point de passer la frontière; car, dans sa dernière proclamation, il promettait de convoquer les deux chambres, le plus prochainement qu'il lui serait possible, dans quelque ville de son royaume. A Lille, encore, il répugnait à sortir de France : il inclinait pour se rendre à Dunkerque, et, dans cette hypothèse, l'on aurait essayé de se maintenir sur le sol français (1).

Il est difficile, et je crois qu'il serait injuste d'attribuer au ministère d'alors cette résolution, qui ne laissait à Louis XVIII, pour auxiliaires, que les étrangers. Les ministres de 1814 avaient, pour la plupart, préféré, dans leur carrière antérieure, l'obéissance à Napoléon à l'abandon de leur patrie, et ils n'auraient pas adopté un plan dont l'émigration était le moyen et pouvait être le terme.

Attribuera-t-on le départ du roi aux chambres ? Mais M. Laîné était si loin de regarder ce départ comme possible, qu'il s'écriait dans un des discours que j'ai cités: *De quels traits nous peindrait l'histoire, si nous laissions*

---

(1) « Puisque nous ne pouvons pas défendre la capitale, nous » irons plus loin rassembler des forces et chercher, sur un autre » point du royaume, non pas des sujets plus aimans et plus fidèles » que nos bons Parisiens, mais des *Français* plus avantageusement » placés pour se déclarer pour la bonne cause. » Proclamation du roi, du 19 mars 1815.

enlever le roi du milieu de nous... Quand, le 17, le même orateur disait que la chambre des députés proposerait à l'intime confiance de S. M. des mesures efficaces, supposera-t-on que ces mesures fussent que le roi partît le 19? Quand, le 18, M. Sartelon et le général Augier voulaient que la guerre fût déclarée nationale; quand un autre député retraçait avec énergie tout ce qui pouvait éloigner les Français de Bonaparte, pense-t-on qu'ils s'attendissent à le voir entrer le surlendemain dans Paris abandonné?

A qui faut-il donc remonter si ce n'est au parti qui s'était placé comme une barrière de fer entre le monarque et la nation? Ce parti a plané comme un mauvais génie sur les délibérations de la cour. Il a trompé les intentions royales: il a vaincu la volonté d'un prince qu'il cernait obstinément. Il a profité de son influence pour entraîner ce prince dans un départ contraire à ses intérêts, et qui devait livrer la France à huit cent mille étrangers.

M. de Châteaubriant appelle ce parti les vétérans de l'exil. Il y a des vétérans de la fuite. Ceux qui avaient abandonné Louis XVI ont entraîné Louis XVIII. Ils peuvent être des sujets fidèles; mais ce sont des serviteurs déplorables. Ce parti seul, jusqu'au dernier moment, fut instruit de ce départ qu'il avait rendu nécessaire. Le 18 même, *le Moniteur* parlait encore de l'organisation rapide de la compagnie des gardes du roi, et des postes assignés aux troupes. *Le Moniteur* du 19, dans un article officiel, mettait le départ du monarque au rang *des fables absurdes et des mensonges coupables répandus par les adhérens de Bonaparte*. Enfin M. de Forbin, lieutenant général, raconte dans le mémoire justificatif qu'il a publié en faveur de son fils, banni de France après le 8 juillet, que le 20 mars, en sa qualité de commandant des volontaires royaux, il se rendit aux Tuileries à une heure après midi, pour demander à M. de La Tour-Maubourg, commandant général, les ordres du roi, et qu'on lui répondit qu'il n'y avait point d'ordres. Ainsi ceux

mêmes qui s'étaient armés pour sa cause n'étaient pas instruits, le 20 mars à midi, qu'il était parti dans la nuit du 19.

Les vœux de ceux qui avaient désiré le départ du roi furent accomplis. L'effet fut immédiat, les conséquences irréparables. La question changea. Ceux qui avaient voulu entourer le roi constitutionnel, virent que le sol allait être envahi, et que c'était le sol qu'il fallait préserver.

On m'a reproché, dans un libelle, de ne m'être pas fait tuer auprès du trône que, le 19 mars, j'avais défendu. C'est que, le 20, j'ai levé les yeux; j'ai vu que le trône avait disparu, et que la France restait encore.

Ce sentiment qui était le mien, était et devait être le sentiment universel. « Les nouvelles de l'occupation de » Paris, » écrivait le préfet des Hautes-Alpes, « ont » rangé la population du côté de Bonaparte. » Celui de Toulouse, en déposant ses pouvoirs, exhortait ses administrés à ne pas essayer une résistance superflue. « L'an» tique trône des Bourbons est tombé, disait-il; le chef » de cette auguste famille a quitté la France. »

Le drapeau tricolore lui-même, que tant de souvenirs rendaient cher à la nation, ne fut arboré dans la plupart des villes qu'après la certitude du départ du roi. Cette vérité résulte du Moniteur, et l'on peut s'en convaincre en calculant les distances, sauf un très-petit nombre d'exceptions, tenant à des circonstances particulières. Il flotta sur les murs d'Évreux le 22 mars; mais il ne fut arboré à Bayonne que le 3, et à Draguignan que le 10 avril. Ce ne fut que le 11 que l'étendard royal disparut de tout l'empire (1).

B. C.

---

(1) Voyez *le Moniteur* de l'époque.

SUR LE JURY.

(Dernier article.)

Une constitution doit être en harmonie avec l'esprit du peuple et avec l'état des choses. Il serait inutile de prouver que l'organisation du jury doit être libérale; car la loi qu'on va proposer n'est pas un acte de la munificence ministérielle, elle est arrachée au pouvoir par l'opinion publique, sentinelle d'autant plus vigilante, que 1815 l'a surprise endormie, et d'autant plus ombrageuse, qu'elle fut frappée par la faction des hommes qui veulent reconquérir les priviléges, et trompée par des ministres qui devançaient avec ardeur la contre-révolution.

Il est possible que la conquête du jury soit aussi difficile que celle de la presse, que de mauvaises lois soient présentées par des ministres et adoptées par des ministériels. Mais ces lois n'auront qu'une courte existence. Les hommes inquiets doivent même les désirer, parce que, en perpétuant les réclamations, elles entretiendront cet esprit d'hostilité qui déconsidère le pouvoir, qui montre son impéritie, et qui fait soupçonner sa bonne foi. Les hommes sages doivent les craindre, parce que la lutte de la puissance contre la voix du peuple ne fait que retarder la victoire de l'opinion, montre par quel chemin on triomphe de l'autorité, et laisse toujours ouverte la porte des révolutions.

Si quelque prudence dirige les ministres, ils verront facilement que l'institution du jury doit être la sauvegarde des Français contre toutes ces lois que les malheurs et les périls de la révolution ont produites; et que l'autorité ressuscite selon ses désirs avec une ardeur miraculeuse. Ne l'avons-nous pas vue exhumer sous Louis XVIII les ordres de 93, faire revivre sous la monarchie constitution-

nelle les édits de la monarchie absolue, faire servir à des condamnations des lois et ordonnances qui n'étaient pas encore rendues; n'avons-nous pas vu des ministres fixer pour l'exécution de leurs ordres des peines que le pouvoir législatif seul avait le droit d'établir, n'avons-nous pas vu des généraux, des préfets, créer des commissions, des supplices et des bourreaux; placer des citoyens hors la loi et pousser l'arbitraire jusqu'à mettre des têtes à prix? C'est contre le retour de ces mesures tyranniques que la France demande une garantie que le jury peut seul offrir, lorsqu'il sera constitutionnellement organisé.

Mais il ne suffit pas de trouver dans les jurés un abri contre les lois, c'est encore contre les juges qu'il faut s'abriter dans les jours où nous vivons. Ces procureurs généraux, instrumens du ministère, organes du ministère, que le ministère nomme, conserve ou destitue; ces procureurs généraux, maîtres absolus du parquet de la cour royale et de tous les parquets du ressort, à qui nul subordonné ne peut résister, et qui n'ont sous eux que des lieutenans passifs; ces procureurs généraux qui ont introduit le funeste usage de se croire les accusateurs, non de tous les coupables, mais de tous les inculpés, et qui attachent leur gloire à faire déclarer coupables tous ceux qu'ils ont inculpés; ces procureurs généraux qui ont poussé la déraison de l'arbitraire, jusqu'à forcer leurs substituts près les petits tribunaux à relever appel des décisions des chambres du conseil et des jugemens correctionnels, lors même que ces décisions et ces jugemens étaient conformes à leurs réquisitoires; ces procureurs généraux, nommés pour la plupart en 1815 et selon l'esprit de 1815, offrent une institution salutaire, lorsqu'elle est légale; hostile, lorsqu'elle est usurpatrice. Il faut donc posséder contre elle une garantie nationale, et, puisqu'elle peut devenir tyrannique, il faut pouvoir lui opposer un jury indépendant.

Les tribunaux, qui jadis furent le boulevart des libertés françaises, qui défendirent notre indépendance contre les entreprises du pouvoir absolu, contre les prétentions des papes, contre les réclamations de l'étranger, contre les usurpations de la noblesse; les tribunaux qui de nos jours étaient enchaînés, ici, par le défaut d'institution inamovible, là, par l'espoir de l'avancement, et qui ont offert quelques exemples ou d'un funeste aveuglement ou d'une déplorable servilité : les tribunaux, réorganisés par un ministre qui céda avec une déplorable faiblesse à toute la violence de la réaction; réorganisés par un autre ministre sur lequel on a tout dit, et qui destitua un digne magistrat parce que l'honorable indépendance de M. Dupont de l'Eure ne lui offrait pas cette flexible servitude qu'il attendait des tribunaux; réorganisés enfin par un dernier ministre sur qui la liberté avait fondé quelques espérances, et qu'on voit avec peine achever l'œuvre de ses prédécesseurs; les tribunaux se présentent aujourd'hui forts de leur institution inamovible, et c'est contre la justice qu'ils pourraient vouloir distribuer, qu'il faut chercher une garantie dans un jury national.

Le jury doit donc nous protéger contre les lois et contre les juges. Pour qu'il remplisse son objet il faut qu'il soit puissant; et il ne peut acquérir une grande considération, s'il ne tient, par son institution même, à toutes les institutions protectrices de nos libertés.

Le grand nombre de lois ne forme qu'un inextricable chaos, l'harmonie entre toutes les lois peut seule constituer une législation. Il faut donc que toutes les lois politiques forment un tout homogène.

Depuis la promulgation de la charte, il n'existe en France qu'une loi politique, c'est celle des elections. Si j'en juge par les cris de douleur qu'elle arrache à un parti, elle n'est pas favorable aux factions; si j'en juge par les alarmes que fit naître la proposition d'un noble pair, et par les pétitions de la presque totalité des dé-

partemens contre cette propositio[n], cette loi est nationale. Or, s'il est vrai qu'elle limite convenablement cette portion de démocratie qui peut et doit exister sous un gouvernement monarchique, c'est à la loi des élections qu'il faut rattacher toutes les garanties que nous réclamons sans cesse, qu'on nous promet toujours, et qu'on ne nous accorde jamais.

A Dieu ne plaise que je veuille abandonner, soit à l'élection des agens du pouvoir, soit à une élection populaire, l'institution du jury! Le jury ne peut se concevoir sans le sort; mais le sort, électeur aveugle, choisit au hasard, et le hasard ne doit pas être l'arbitre de la destinée des citoyens.

Il est cependant une manière d'éclairer le sort et de fixer le hasard. On peut leur dire : Vous ne choisirez que parmi ces hommes. Alors le sort ne peut tomber que sur l'élite des citoyens, et le hasard ne peut pas susciter de personnes inhabiles.

Or, le gouvernement, en présentant la loi des élections, a désigné comme électeurs tous les Français qui lui offraient toutes les garanties désirables. Il a fait son choix sur la masse de la nation, et le pouvoir politique dont il a investi ces citoyens nous garantit qu'il est permis de lui confier des pouvoirs secondaires.

Si l'on veut donner à la France les garanties nécessaires à la liberté qui lui fut promise, il faut permettre au sort ou à l'élection populaire de désigner, sur la liste des électeurs, les jurés, les officiers de la garde nationale, et les membres de l'administration départementale et municipale. Alors, et alors seulement, nous aurons un faisceau de lois politiques qui, sans porter atteinte aux droits de la couronne, conservera les droits de la nation à l'abri des atteintes d'un pouvoir toujours prêt à empiéter. C'est le seul terrain sur lequel puisse s'opérer l'alliance de la monarchie et de la liberté. Hors de là, les temps calmes seront funestes au peuple, et les jours d'orage ébranleront le

trône ; hors de là tout pourra être oppression, et tout pourra devenir résistance.

Je m'arrête, je ne parle que du jury ; je crois avoir prouvé qu'il existe dans l'ordre constitutionnel français un grand nombre de citoyens honorables, dont les noms inscrits déjà sur des listes politiques, offrent aux citoyens une sauvegarde presque assurée contre ce qu'il peut y avoir d'arbitraire dans les lois et dans les hommes. La liste des électeurs formerait donc la liste des jurés, et pour les départemens qui, comme la Corse, n'en offriraient qu'un nombre insuffisant, on pourrait prendre les citoyens les plus imposés, afin de compléter les quatre jurys annuels et nécessaires. Les noms de tous les électeurs seraient déposés dans l'urne, et le sort viendrait, dix jours avant l'ouverture de chaque session des assises, indiquer les noms de quarante-huit électeurs qui seraient tenus, sauf les empêchemens légaux et légalement constatés, de remplir les fonctions qui leur auraient été commises.

Mais le sort, quoïque aveugle, peut être complaisant, et lorsqu'il place sa main dans l'urne, il peut se laisser guider par l'autorité. Or, dans les réactions politiques, je crains le sort, lorsqu'il est conduit par l'autorité. Il faut donc, pour la sécurité des citoyens, détruire l'influence que le pouvoir peut exercer sur le hasard. Malheureusement, la France ne possède aucune institution nationale ; magistrats de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, tout nous est donné par le ministère, et je ne sais par quelle fatalité un individu semble destitué de la confiance publique, dès qu'il est investi de la confiance ministérielle. Puisque le peuple n'a pas de magistrat qui lui appartienne, puisque le passé nous a prouvé qu'il ne pouvait pas s'en rapporter au magistrat institué par le gouvernement, il faut choisir un mode nouveau pour le tirage du sort. On a proposé d'opérer ce tirage devant plusieurs fonctionnaires réunis ; mais, qui pourra garantir qu'ils ne se coaliseront pas contre l'infortune ?

Avons-nous oublié déjà la tendre confraternité des agens du gouvernement dans la Gironde, dans la Haute-Garonne, dans le Gard, dans le Rhône, dans l'Isère, dans Vaucluse ? Ne nous hâtons pas de perdre la mémoire avant que de sages institutions, prenant l'avenir sous leur sauvegarde, nous permettent d'oublier le passé. Réunir pour cette opération des préfets, des maires, des procureurs généraux, c'est ne mettre en jeu qu'une seule machine, puisque le levier qui la fait mouvoir est entre les mains du gouvernement. Sans doute, le tirage au sort ne peut souffrir de mystère ; sans doute, il faut appeler sur cette opération une grande publicité; sans doute, les agens de l'autorité ont le droit d'y assister dans l'intérêt de la vindicte publique, comme il est du devoir du malheureux qu'on attaque d'y assister par lui-même ou par ses défenseurs. Mais, s'ils doivent être spectateurs parce qu'ils sont intéressés, ce même intérêt les force à ne pas insulter à la décence publique jusqu'à devenir acteurs.

Ou l'autorité exercerait quelque influence sur le tirage au sort, et dans ce cas, il faut l'éloigner; ou elle demeurerait impassible, et alors il lui suffit d'être spectatrice. Une sage surveillance est tout ce qu'elle peut demander avec quelque pudeur.

A qui cependant pourra-t-on confier cette opération ? Ou je me trompe, ou il n'est dans ce moment qu'une seule manière impartiale d'y procéder. Les électeurs réunis éliront chaque année cinq de leurs collègues sous l'inspection desquels le tirage au sort s'opérera dans le lieu où siége la cour d'assises, en séance publique et en présence des agens que l'autorité désignera et des défenseurs que les accusés auront choisis.

Lorsque le sort aura désigné les quarante-huit jurés, le ministère public devra d'abord récuser les parens du prévenu, et celui-ci devra ensuite réduire la liste à vingt-quatre. Avant l'audience il formera ses récusations, et on doit lui laisser la latitude d'éloigner tous ceux qui pour-

raient lui faire ombrage, jusqu'à ce que la liste soit réduite à douze; c'est alors seulement que les droits du malheur finissent, et que ceux de la justice commencent. L'infortuné a lui-même choisi la planche sur laquelle il espère échapper au naufrage; la société a tout fait pour lui; s'il périt, désormais il ne peut en accuser que lui-même, car il succombe avec des jurés dont il ne peut suspecter les sentimens, et avec des lois qui furent son refuge tant que dura son innocence.

Il est une bienveillance pour les accusés que la législation criminelle ne peut abjurer sans se rendre barbare. Le prévenu a toujours droit à des égards, le condamné a des droits à la pitié. Les bourreaux les plus cruels savent que la mort seule place l'homme hors de l'humanité. Il est donc à désirer que les jurés, les juges et le ministère public parlent à l'accusé d'une manière moins hostile et plus douce; que, dans l'intention de découvrir la vérité, on n'environne pas d'embûches le siége sur lequel le malheur l'a placé; que chaque question ne soit pas un piége, et chaque observation une insulte; que surtout les réquisitoires des procureurs généraux cessent d'être des diatribes virulentes, où les faits les plus étrangers au délit sont violemment encadrés pour faire ressortir les talens oratoires d'un magistrat dont l'impartiale austérité devrait former toute l'éloquence. Les jurés doivent, durant les débats, recueillir toutes les lumières qui peuvent éclairer leur conscience, mais là se borne leur devoir : tout le reste tient aux passions, et les passions ne sont pas la justice.

J'insiste peu sur la nécessité de choisir les jurés dans la liste des électeurs, parce qu'il est permis de croire que la loi nouvelle ne cherchera point d'autre base à l'organisation du jury; j'insiste beaucoup sur l'influence fatale que l'autorité exerce sur les jurés, parce qu'il n'est pas permis d'espérer qu'elle renonce à diriger le jury d'une manière plus ou moins ostensible.

C'est par les mêmes motifs que j'insiste peu sur la né-

cessité de confier au sort le soin de choisir les jurés, et que j'insiste beaucoup sur la nécessité de ne pas confier à l'autorité le soin de diriger le sort.

Des hommes qui marchent avec prudence dans la route de la civilisation, voudraient qu'on joignît aux électeurs ceux qui se feraient remarquer par leurs lumières dans l'exercice d'une profession libérale. Mais depuis l'organisation de l'académie française, j'ai peu de vénération pour les génies par ordonnance. Les grands hommes par brevet se prennent dans les salons, dans les antichambres, dans les bureaux, et les talens modestes sont oubliés dans leur cabinet solitaire. D'ailleurs qui ferait ces choix? Les préfets sans doute? Qui ne voit que cette idée, libérale en apparence, ne serait qu'un leurre pour former ensuite des jurys spéciaux.

D'autres hommes qui s'avancent à pas de géant dans la route de la liberté, trouvent trop circonscrites les listes électorales. Je voudrais et ne puis leur répondre : le temps, qui dans ce siècle marche aussi vite que la plume des écrivains, se chargera de dissiper leurs scrupules.

Il est une troisième objection : Des orateurs qui se croient des politiques d'un ordre élevé parce qu'ils plaident sans cesse en faveur des classes supérieures, pensent qu'il faut choisir les jurés parmi les seuls éligibles. Mais puisqu'il est malheureusement impossible de se passer d'aristocratie dans un système monarchique, il faut multiplier l'aristocratie, afin que, voisine de la démocratie, elle ne soit pas oppressive. Que deviendraient les citoyens, si les élus pouvaient opprimer par des lois, et les éligibles par le glaive d'une justice confiée à leurs intérêts et à leurs passions?

J'aborde une question nouvelle. Faut-il établir un jury d'accusation? Quelques développemens préliminaires me semblent indispensables. Dans la législation actuelle, un procureur du roi poursuit le prévenu, un juge instruit contre lui. Lorsque la procédure est terminée, trois ma-

gistrats, au nombre desquels figure le juge qui a fait l'instruction, s'assemblent sur la réquisition du procureur du roi qui a poursuivi, et déclarent qu'il y a prévention suffisante contre l'accusé. On le renvoie en police correctionnelle si le fait est un délit, à la chambre des mises en accusation si le fait est un crime.

Si l'accusé est renvoyé en police correctionnelle, le même procureur du roi le poursuit, les mêmes magistrats le jugent(1). Il est aisé de voir que des hommes qui ont déclaré la veille que la prévention était suffisante pour poursuivre, déclareront facilement le lendemain que les preuves de culpabilité sont suffisantes pour condamner. Il est aisé de voir que l'accusé paraît devant des juges toujours prévenus, et quelquefois intéressés à accabler, par une condamnation publique, le malheureux qu'ils avaient déjà frappé par une délibération secrète.

Si le prévenu est renvoyé à la chambre des mises en accusation, il ne peut y paraître ni par lui-même, ni par un défenseur; cette chambre ne connaît que les faits à la charge de l'infortuné, et l'on sent quelle innocence robuste lui est nécessaire pour échapper à de pareilles attaques. Le voilà devant la cour d'assises; mais cette cour est composée des mêmes juges qui avaient déjà déclaré qu'il existait une prévention suffisante (2), et il se trouve alors justement dans le même cas que l'individu renvoyé en police correctionnelle.

Or, je le demande : l'instruction préliminaire est-elle faite pour connaître la vérité, ou pour accabler les prévenus? Que serait-ce encore, si je parlais du secret, des cachots, de la longueur des procédures, des animosités individuelles, de l'esprit de parti, et de toutes ces persécutions mystérieuses que l'on croit couvertes du voile de l'é-

(1) Lorsque le tribunal n'est composé que d'une section.

(2) Lorsque la délibération qui déclare la prévention suffisante, émane d'un tribunal qui siège dans un chef-lieu de département.

quité, parce qu'elles sont déguisées sous les formes d'une instruction inquisitoriale?

Maintenant la question devient plus simple : faut-il remédier à tous ces graves abus? Toutes les âmes honnêtes m'ont répondu. Mais si l'unique remède à ces déplorables inconvéniens était le jury d'accusation, n'est-il pas évident qu'il faut se hâter d'établir le grand jury?

Le pouvoir élève contre ce jury deux singulières objections : l'une est puisée dans les mœurs nationales, l'autre dans la paresse des citoyens. La première est une insulte à la nation; je désespérerais d'un peuple assez corrompu pour ne pas concourir à dispenser la justice. La seconde est un ridicule usé, je doute aussi peu de l'activité des ministres pour conserver le pouvoir, que du zèle des Français pour conserver leurs libertés.

J'ajoute que, dans nos préjugés, une accusation est une tache, et ceci me paraît un puissant motif pour ôter à des juges le droit de flétrir les citoyens.

Je ne crois pas cependant que l'on doive investir le grand jury de nombreuses attributions. Un individu arrêté pourrait lui soumettre sa demande de mise en liberté sous caution, lorsque le crime pour lequel il est poursuivi n'entraîne ni les fers ni la peine capitale, puisque nous sommes assez malheureux pour conserver cette peine. Le magistrat chargé de l'instruction devrait, sur la réquisition du procureur du roi, lui demander s'il y a lieu à mettre le prévenu en accusation. Enfin, le président du jury devrait, tous les trimestres, visiter la prison où sont renfermés les accusés, afin de pouvoir placer dans la balance le supplice d'une longue détention préliminaire.

Mais dans quelle classe de citoyens prendra-t-on le grand jury? Ici l'intérêt de la société marche avant celui du malheur. Un crime a été commis, il importe de découvrir et de poursuivre le coupable. Il ne s'agit pas encore de faire juger l'accusé, il n'a pas besoin encore de se placer sous la sauvegarde de ses pairs. Si le jury de jugement doit pro-

téger la liberté individuelle, le jury d'accusation doit protéger la liberté publique. Il faut donc confier ce soin à des hommes indépendans du pouvoir, pour que le salut public ne devienne pas un prétexte d'oppression, et indépendans de l'accusé, pour que la pitié ne devienne pas un prétexte d'impunité.

Je pense que le grand jury doit être pris, par le sort, dans la liste des éligibles; et, pour tout le reste, je crois qu'il doit être assujetti à la même organisation que le jury de jugement.

Ici se présente une objection nouvelle. Les listes d'éligibles peuvent être insuffisantes. Cette difficulté ne saurait m'arrêter : on compléterait la liste des éligibles par les électeurs les plus imposés, et la liste des électeurs, par les plus forts contribuables.

C'est ainsi que le grand jury se trouverait également appliqué aux crimes et aux délits; et comme le jury de jugement est déjà adapté aux délits de la presse, nous pourrions espérer de voir bientôt le jugement par jurés statuer sur tous les faits punis par la loi. Alors cesserait cet abus, je dirais presque ce scandale, que nous offrent trois juges condamnant, de leur pleine autorité, un citoyen à dix ans de prison, cinq ans de surveillance de la haute police, et à la privation des droits civils et politiques; c'est-à-dire, disposant à leur gré du droit de cité et de la vie presque entière des individus.

Je n'ai, dans cette esquisse rapide, présenté que des aperçus. La route est longue, et je me borne à y placer quelques jalons. Je désire avec une égale ardeur que la liberté puisse conquérir les garanties nécessaires à son existence, et que le pouvoir sache conserver toute la latitude convenable à son action. La nation sera ombrageuse, tant que l'autorité pourra devenir impunément hostile. La paix ne sera complète et de longue durée, que lorsque tous les pouvoirs de la société seront restreints dans leurs justes limites. J'ai dû montrer le mal, parce que je désire le bien;

je l'ai fait sans crainte, sans aigreur, mais avec sévérité. Attaquer avec courage les vices du présent, n'est-ce pas faire voir que l'on fonde quelques espérances sur l'avenir?

J.-P. P.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1819.

Paysages, Marines, Portraits.

Pour suivre la vieille et juste comparaison qu'Horace établit entre la peinture et la poésie, je dirai que le paysage (à prendre ce mot dans son acception vulgaire) est à l'un de ces arts ce que le poëme descriptif est à l'autre. Tous deux ont pour objet principal et trop souvent unique, l'imitation de la nature inanimée; aussi tel peintre ou tel poëte pense-t-il avoir atteint la perfection, quand on a dit de son ouvrage: « cela ressemble beaucoup à des arbres, à des eaux, à des rochers. » Si l'on admet que cette partie de l'art, comme ils l'entendent, constitue un véritable genre, il faudra convenir que

Tous les genres sont bons, *excepté celui-là.*

Mais on n'en sera pas réduit à cet aveu, du moins pour le paysage, si l'on renferme dans ses limites toute l'étendue de son domaine.

Ce bocage est délicieux; un ruisseau limpide y serpente à travers les fleurs; la lumière et le zéphyr semblent se jouer dans le feuillage; j'applaudis un moment à cette muette imitation dont mes yeux vont se détourner, lorsque j'aperçois, à l'ombre de ces bois, un groupe de villageois qui dansent au son du chalumeau; leur joie à laquelle je m'associe, s'augmente de l'aspect charmant des

lieux où elle éclate ; mais, si le peintre déployant toute les ressources de son génie, me montre, dans un coin de son tableau, une jeune bergère et son amant, séparés de la foule, et découvrant la pierre d'un tombeau où je lis ces mots : *Et moi aussi, je fus pasteur en Arcadie ;* cette belle composition s'empare à la fois de toutes mes facultés : l'esprit et le cœur émus de ce contraste mélancolique de l'amour et de la destruction, des vains éclats de la joie et du silence éloquent de la tombe, je m'abandonne à la douce rêverie qui s'est emparée des deux jeunes amans.

Cet artiste, me dites-vous, est habile à saisir et à fixer sur la toile les phénomènes de la nature ; il a su peindre, sous un ciel chargé des plus épaisses vapeurs, le débordement des eaux, près de submerger la cîme la plus élevée des montagnes : je regarde de loin ; quelle monotonie de couleurs, quelle absence d'effet et de lumière ! nulle opposition ; tous les objets se perdent, se confondent dans le brouillard humide dont ce tableau semble couvert ; je m'approche avec indifférence ; je regarde et je crois entendre les gémissemens de quelques malheureux qui se débattent sur l'abîme prêt à les engloutir : quelle est cette femme échevelée sur la pointe d'un roc que les eaux n'atteignent pas encore ? c'est une mère, elle s'efforce de saisir son enfant que son époux dispute à la rage des flots ; je m'arrête, je n'ai plus assez de temps, assez d'yeux, assez d'admiration. C'est le DÉLUGE DU POUSSIN !

J'ai exprimé toute ma pensée ; pour s'élever à la dignité d'un genre, le *paysage* doit être *historique* ; les personnages peuvent n'y être qu'accessoires; mais cet accessoire est indispensable ; sans cela point de vie, point d'action, point d'intérêt. Considéré sous ce point de vue, le *paysage* se rapproche de ce qu'on appelle le *genre*, et doit prétendre aux mêmes honneurs. Ce n'est pas seulement en partant de l'idée que je me suis faite du véritable paysage, que je place en première ligne le tableau de l'attaque *d'un convoi*

près Salinas ; ce n'est pas non plus par égard pour l'empressement extraordinaire dont il est l'objet : en fait d'art, la foule ne fait rien à l'affaire ; mais , à ne considérer le tableau du général *Le Jeune* , que comme une simple étude de la nature, je ne vois à cette exposition qu'un très-petit nombre d'ouvrages du même genre qui puissent lui être comparés pour la vérité de l'imitation locale, la correction du dessin et l'harmonieuse distribution de la lumière : tout serait dit en fait d'éloge, si l'auteur s'était contenté de peindre un site agreste, où se voient quelques anciens châteaux des Maures, ruinés par le Cid ; mais la beauté de la décoration n'est là que ce qu'elle doit être, un moyen d'ajouter à l'intérêt de l'action.

Un convoi sorti de Madrid le 25 mai 1812 , ramenait en France des prisonniers anglais , des blessés, des dames espagnoles et françaises, des officiers de différens corps qui avaient l'ordre de rejoindre d'autres armées ; quand tout à coup, des bandes de guérillas, sous la conduite du général Mina , sortent d'une embuscade et fondent sur le convoi ; dans cette épouvantable mêlée ; il s'agissait de mettre de l'ordre dans la confusion , de détacher les groupes sans les séparer de l'ensemble , et de faire ressortir du fond du sujet même les scènes héroïques et touchantes dont il se compose : c'est où excelle le talent du général Le Jeune, et le tableau que j'examine est je crois la meilleure preuve qu'il en ait encore donnée.

« Ces soldats blessés s'entr'aidant des membres qui leur restent , et faisant aux femmes un rempart de leurs corps ; la marquise de la Manca , présentant sa poitrine aux balles de l'ennemi pour en garantir ses filles, tandis qu'un officier avec une jambe de bois se dévoue pour la sauver ; la vivandière Catherine, le sabre au poing , s'élançant sur l'ennemi prêt à frapper son mari hors de combat; le petit tambour Jules servant de guide à son père aveugle et s'emparant de son épée pour le défendre ; M. Deslandes , secrétaire du roi, tombant sans vie dans les bras de sa

femme; » toutes ces circonstances, liées avec beaucoup d'art, sont développées dans une mesure si juste, qu'aucune ne s'empare exclusivement de l'attention du spectateur. M. le général Le Jeune n'a pas oublié, dans un sujet national, une action qui honore les prisonniers anglais; les guérillas leur offrent des armes et les invitent à combattre contre nous, les Anglais les refusent, et s'armant au contraire des fusils de nos malades, ils s'en servent pour notre défense et rentrent en France avec le convoi: cette action est noble et généreuse; les Anglais étaient dignes de suivre, dans ce cas, l'exemple que nous leur avons souvent donné; mais peut-être n'appartenait-il qu'à un peintre français de consacrer; dans un monument public, un trait aussi honorable pour le caractère de notre éternel ennemi.

Je ne m'arrête pas à quelques critiques de détail que j'ai entendu faire de ce tableau; la couleur est peut-être un peu crue, le terrain trop évidemment disposé pour y mettre les groupes à l'effet, les figures trop nombreuses, trop finies pour le point de perspective où elles se trouvent; peut-être les ombres portées n'y sont-elles pas toujours la conséquence naturelle de la position des objets; ces remarques ont été faites en ma présence, mais je n'en ai pas senti la justesse, et, bon ou mauvais, c'est mon jugement que je donne.

Le *paysage historique* de M. Watelet est inférieur, pour l'exécution, à son *paysage romantique*, *exécuté d'après des études faites dans les Vosges;* c'est le tableau capital de ce peintre, et, seul, il suffirait pour placer son auteur au rang des premiers maîtres des écoles étrangères; mais ce n'est, après tout, qu'une belle et vaste solitude, où je cherche en vain quelqu'un à qui parler. Dans l'autre, grâce à M. Hyppolite Le Comte, je trouve *Henri IV et le capitaine Michaud.* La figure du roi est pleine de force et d'énergie; ses traits expriment bien ce courage généreux qui

savait écarter le péril sans jamais sacrifier à de simples soupçons. Environné d'assassins, les uns formés à l'école des jésuites, les autres instruits à la cour d'Espagne, et même à la sienne, Henri dédaignait les précautions outrageantes et toujours inutiles : il ne souffrit pas qu'on inventât des complots pour le débarrasser de ses ennemis, et il aima mieux feindre d'ignorer ceux qui se tramaient contre lui, que de risquer de faire périr des innocens ; on n'a pas toujours été aussi scrupuleux.

Ce groupe est bien en scène, et les figures sont d'une correction suffisante. Le paysage est digne du pinceau de M. Watelet ; on y remarque de beaux effets de lumière et de perspective ; mais je n'ai pu m'expliquer comment un ruisseau coulant sur un terrain peu incliné, et sur un fonds bien uni, se trouve couvert de vagues écumantes, lorsque le feuillage n'est pas même agité. Pangloss assure qu'il n'y a pas d'effet sans cause : s'il a raison, M. Watelet a tort.

Me voici transporté dans une autre forêt, sous un ciel orageux qui répand ses ombres dans l'air et sur la terre. Les nuages, les arbres, les rochers, offrent peu de matière à la critique ; mais il n'en est pas ainsi de la machine d'opéra sur laquelle Junon arrive pour présider à l'hymen d'*Énée et de Didon*, qui va s'improviser dans la grotte où ils cherchent un refuge. Cette machine, toute informe qu'elle est, n'est cependant pas un hors-d'œuvre ; sans elle, comment aurais-je reconnu la belle reine de Carthage, dans cette femme courte, épaisse et camarde, emmaillottée de mousseline ; et le fils de Vénus, dans ce gros garçon coiffé d'un bonnet phrygien, et si lourdement embarrassé dans son manteau ?

M. Guillon le Thière, auteur de ce tableau, n'a pas été plus heureux en figures, dans sa *Vénus sur les eaux*, les grâces ne l'y ont pas suivie.

Ce temple est bien celui des Euménides ; je le reconnais au bois sacré qui l'entoure, et à la cruauté des prêtres qui

l'habitent : ils repoussent un suppliant ; c'est Œdipe. La tendre Antigone les invoque en vain ; ces ministres de haine et de vengeance sont insensibles à ses larmes. Le temple, d'architecture pesante, le bois de cyprès, le ciel, voilé d'épais nuages, les aspérités du site, tout, dans ce tableau de M. Raymond, est empreint de la couleur antique et sombre du sujet ; mais j'ai remarqué, dans le rapport des deux figures principales, un anachronisme que l'usage ne saurait consacrer. Œdipe est trop vieux, ou Antigone est trop jeune. Ce prince était nécessairement dans la fleur de l'âge quand il eut le malheur de deviner l'énigme du Sphinx, et d'épouser sa mère. Si la fille de Jocaste n'a que quinze ou seize ans, son père ne peut en avoir plus de quarante ; dès lors, ce front ridé, cette barbe et ces cheveux gris dont vous couvrez sa tête, sont un véritable contre-sens.

Ce défaut, de vieillir le personnage principal, est moins excusable encore dans le tableau où M. Ronmy représente *Henri IV recevant dans son camp, sous Paris, les habitans que la famine a chassés de cette ville.*

A sa barbe grise, à ses traits ridés, à son attitude abandonnée sur son cheval, le Béarnais, dans ce tableau, donne l'idée d'un vieillard septuagénaire ; hélas ! il n'a pas vécu si long-temps ! L'action se passe en 1590 : Henri était né à la fin de l'année 1553 ; il n'avait donc que trente-sept ans alors ; au reste, c'est là le moindre défaut de cette faible composition, où tout est contre-sens d'un bout à l'autre. Ces armures luisantes, ces justaucorps galonnés, ces harnois brillans, n'étaient pas ceux des vétérans de l'armée d'Henri IV, et s'ils les avaient eus, ce jour là, le Béarnais les leur aurait fait quitter, pour ne pas insulter, par un contraste choquant, à la misère de ceux qui venaient lui demander du pain.

C'est un sujet bien choisi, que celui de *la mort de Roland*, écrasé, dans la vallée de Roncevaux, sous les dé-

bris des montagnes détachées par les Maures. Ce tableau, de M. Michalon, offre de belles masses, et les hardis accidens du terrain, y sont disposés de manière à ajouter à l'effet de l'action terrible qui se passe dans cette gorge étroite, à laquelle le héros a légué son nom.

L'entrée de Charles VIII dans la ville d'Aquapendente, assigne à M. Chauvin un rang parmi nos meilleurs paysagistes. Que cette route monte et tourne bien ! que cette colline coupée en terrasse, ces maisons sans toit, cette verdure un peu cendrée des Apennins, ont un caractère bien vrai, bien local ! je le retrouve dans la couleur du ciel, dans les effets de la lumière sur les montagnes lointaines; jusque dans le mouvement des chevaux qui gravissent la colline en piaffant. M. Chauvin est un peintre dont le talent est plus grand que la renommée; j'en connais d'autres, dont la renommée est bien au-dessus du talent : les arts ont aussi leur loterie. M. Chauvin serait plus connu si ses ouvrages n'étaient pas enlevés aussitôt qu'ils sont finis. Je me souviens d'avoir vu un de ses tableaux représentant des capucins travaillant dans leur jardin, auprès d'un cloître éclairé d'une vive lumière. Si mes souvenirs ne me trompent pas, ce tableau ne le cédait en rien, pour l'effet magique, à celui que vient d'exposer M. Granet (1), et l'emportait peut-être pour la naïveté de la composition.

Je regrette que l'espace me manque pour payer un juste tribut d'éloges à M Bidaud, qui dans cette exposition ajoutera à sa réputation de peintre fidèle et savant des beaux sites de France et d'Italie, mais je suis pressé d'arriver aux *marines*.

Par une disposition très-sagement conçue, les tableaux

(1) Erratum. On a imprimé *Grasset*, au lieu de Granet, dans mon dernier article sur le salon.

commandés par le gouvernement, ont été mis en concurrence les uns à côté des autres, ce qui donne le moyen de s'assurer d'un coup d'œil que la faveur, accordée à certains peintres, n'a pas toujours été mesurée sur leur talent. Cette observation ne regarde assurément pas M. Dunouy, dont les charmans ouvrages peuvent disputer la palme dans cette lutte des paysagistes. J'ai distingué, plus particulièrement, *sa vue du port et de la ville de Castellamore*, et celle qu'il a prise de la côte de Pausilippe, d'où l'on aperçoit le golfe de Baja, Pouzzolane, et la montagne de Saint-Nicolas, dans l'île d'Ischia. Les pins en forme de parasol, la verdure aride et brûlée, sur laquelle paraissent plutôt haleter que paître des troupeaux de chèvres; à l'horison, le Vésuve et les nuages légers qui se composent de la fumée qui s'échappe du volcan; le cap Minerve, Caprée, et les vaisseaux qui sillonnent la mer, tous ces objets sont représentés avec autant de fidélité que de vigueur; on sent que M. Dunouy a vécu sous le beau ciel de Naples, aux bords de ces tranquilles mers que n'a jamais soulevées l'impétueux aquilon.

Ce n'est point sur ces paisibles ondes que se passe l'action si admirablement peinte par M. Horace Vernet, dont le nom revient toujours quand il est question de chefs-d'œuvre. Un de ses tableaux de marine représente un combat entre des forbans algériens, ravisseurs d'une jeune femme, et l'époux et les parens de cette femme. Les feux de l'orage brillent à l'horizon, et reflètent, sur les eaux, une teinte enflammée. Le mouvement des vagues, leur couleur, leur transparence, tout est juste, tout est vrai; c'est la nature prise sur le fait.

Il n'y a ni moins de vérité, ni moins de talent dans cette autre marine, du même auteur, représentant un naufrage au pied d'un fort. J'ai entendu faire, de ce tableau, une critique qui ne peut manquer de flatter beaucoup M. Horace Vernet : voilà, disait un vieil amateur, une vague

que ce M. Horace a volée à son grand-père; l'amateur avait tort; on ne vole pas celui dont on hérite.

Un autre successeur du premier Vernet, M. Hue, soutient à ce concours sa vieille et honorable réputation : peut-être n'a-t-il rien fait de plus beau que *La vue du port et de la tour de Terracine*, au moment d'un orage qui commence à envelopper de ses sombres vapeurs, la ville, les montagnes, et la mer dont les flots commencent à se soulever ; ce jour obscur jette sur les vagues de sinistres reflets. Un navire à la voile glisse sur cette mer inquiète, et se hâte de gagner le port. Il y a, dans cette figure d'un homme à cheval, galopant vers la ville, un mouvement naturel qui appartient à cette manière mobile, si j'ose m'exprimer ainsi, dont le secret est celui du talent original de M. Hue.

Les combats sur mer se ressemblent tous : ce sont toujours des bâtimens au milieu d'un tourbillon de fumée, des voiles en lambeaux, des mâts rompus, un ciel gris et une mer écumante : ce n'est donc pas la faute de M. Crépin si toutes ces circonstances se retrouvent dans son combat de la frégate française *la Poursuivante*, contre le vaisseau anglais *l'Hercule ;* mais j'ai parcouru les mers des Antilles, et je puis assurer M. Crépin, que, dans ces climats, le ciel est plus chaud et la lumière plus vive qu'il ne les a représentés dans son tableau : il a été plus heureux, sous ce rapport, dans son combat de *la Bayonnaise*. Au reste, il y a, dans les ouvrages de ce peintre, quelque chose de plus honorable encore que le grand talent qui le distingue ; c'est le sentiment de la gloire nationale : il est resté citoyen et Français, lorsque tant d'autres ne sont plus que peintres et statuaires; il n'a point répudié la gloire contemporaine ; ses héros sont ceux de notre âge. Honneur, avant tout, à l'artiste citoyen.

Portraits.

M. Prudhon. — Je n'ai point parlé de son *Assomption de la Vierge ;* elle est arrivée un peu tard et peut-être la critique y trouverait-elle quelque chose à reprendre, ne fût-ce que cette grâce mondaine qui n'est pas tout-à-fait celle dont Gabriel fit compliment à la Vierge Marie. Quand aux deux portraits exposés par M. Prud'hon, sous les numéros 923 et 924, ils offrent, à mon avis, tous les genres de mérite : pureté de dessin, coloris brillant, expression vive ; ce n'est point de la peinture, c'est de la chair, c'est de la vie.

M. Gérard. — Le portrait en pied de madame la duchesse d'Orléans et du jeune duc de Chartres, est une composition savante ; à la suavité du pinceau, à l'élégance du style, on ne peut y méconnaître la main d'un grand peintre ; cependant M. Gérard a fait mieux, et le souvenir m'en est resté : les ornemens sont de bon goût ; je ne sais pourtant à quelle saison de l'année se rapporte un habillement composé d'une robe de velours et d'un schall de mousseline, c'est peut-être une règle d'étiquette ; je chercherai dans le dictionnaire de madame de Genlis.

M. Paulin Guérin. — Ce peintre d'histoire a exposé dix-huit portraits ; il est vrai que, pour ne pas trop déroger, il n'a peint que des princes, des ducs, des marquis, des comtes et tout au moins des barons. Il me semble que son pinceau trop ferme, manque parfois de souplesse ; que sa couleur assez franche est souvent pâle et blafarde. Ce peintre ne pousserait-il pas trop loin la fidélité de la ressemblance ? Si son modèle fait le fier, porte la tête haute et regarde les gens du haut en bas, il nous le montre sur la toile aussi gourmé qu'il l'est dans son salon. Les traits d'un autre portent-ils une expression qui n'est pas celle de la tempérance, M. P. Guérin ne manque pas de mettre le

public dans le secret de ces habitudes domestiques ; M. Isabey et la jolie marquise de C... n'avaient rien à craindre de sa fidélité scrupuleuse ; mais la jeune dame lui reprochera de lui avoir entortillé, et presque lié les bras dans son schall.

Mademoiselle Bouteillier. — Rien de plus agréable, de mieux ajusté que ce portrait d'une dame, vêtue d'une robe rose, et appuyée sur un tronc d'arbre : un peu moins d'affectation dans l'attitude, et cette figure serait parfaite.

Madame Chéradame. — Ses deux portraits de généraux sont remarquables par la pose noble et simple, par l'expression calme qui sied si bien à la valeur. Ce sentiment des convenances, que n'ont point oublié les peintres de nos héros français, n'a point guidé le pinceau des peintres chargés de reproduire l'image des guerriers en habit vert. Ceux-ci ont le sabre au poing, la colère dans les yeux, et semblent encore menacer les passans.

M. Robert Lefèvre. — Jamais la palette de ce peintre n'a versé tant de trésors sur la toile! Voyez un peu ce portrait, n. 962. Assise dans un fauteuil doré, les pieds sur un tabouret doré, tenant un livre doré sur tranche et sur reliûre, vêtue d'une robe dorée par-devant, dorée sur les manches, dorée en haut, dorée en bas, coiffée d'une toque brodée en or, chargée de rubis, d'émeraudes, de saphirs, de perles ; que cette femme est riche!

M. Kinson. — Robe de velours noir brodée d'une simple fourrure, toque noire, avec une seule plume blanche, schall uni jeté négligemment, taille élégante, physionomie douce, spirituelle, expressive, main blanche et potelée, attitude naturelle et gracieuse ; que cette femme est belle!

M. Berthon. — Il n'est pas plus prudent de fâcher un docteur qu'une belle ; j'approche de l'âge où l'on attend

plus souvent les visites de l'un que les visites de l'autre; je me bornerai donc à dire que le docteur n. 82, est on ne peut plus ressemblant, qu'il est assis nonchalamment dans un fauteuil doré, qu'il a les plus jolies croix du monde, un cordon noir plus large que celui du père Élysée, des manchettes et un jabot à dentelle superbes; ce qui n'empêche pourtant pas que M. A. ne soit un homme très-spirituel et un médecin très-habile.

Mademoiselle MAUDUIT. — Il serait peut-être difficile de dire à cette demoiselle, de son tableau d'*Henriette de France*, plus de bien qu'elle n'en pense; j'espère être plus heureux en lui parlant de son portrait de feu madame de Fumel; la foule ne s'est point arrêtée devant, mais il n'est pas un connaisseur qui n'ait été frappé de cette vérité d'imitation, de cet art de rendre non-seulement les traits, mais la physionomie, mais le caractère, mais l'âme de son modèle: ce portrait est un véritable chef-d'œuvre, et serait le premier de l'exposition de 1819, si l'on n'y voyait pas celui de feu M. PAGNEST. — Ici l'imitation disparaît, c'est la nature même: les traits, l'attitude du personnage, sa manière d'être habituelle, ses vêtemens, sont des miracles que n'expliquent pas assez la patience du peintre et le temps qu'il a mis à terminer cet admirable portrait.

E. J.

POST-SCRIPTUM.

J'ai quelques oublis à réparer; par exemple, je me reproche, dans mon précédent article sur les tableaux de genre, de n'avoir pas parlé d'un *couronnement du Tasse au moment de sa mort, dans le couvent de Saint-Onuphre*, par M. Ducis, morceau sagement composé, exécution un peu froide, couleur trop brillante. L'auteur y soutient la réputation que lui ont faite ses premiers ouvrages; mais il l'augmente dans son petit tableau de Vandick.

C'est un sujet de peinture bien heureusement choisi que celui du célèbre élève de Rubens, âgé de seize ans, et peignant un tableau de saint Martin à la prière d'une jeune fille qu'il aime et qu'il consulte sur son ébauche. Ce joli ouvrage, remarquable par la grâce et la naïveté, mérite d'être cité au nombre de ceux du même genre qui font le plus d'honneur à cette exposition.

J'ai fait comme les autres, j'ai laissé le mérite modeste se morfondre dans la salle d'Apollon, et si l'on n'avait pas transféré dans la grande galerie *le petit saint Jean* de M. La Croix, il est très-probable que je n'aurais pas fait mention d'un ouvrage qui annonce beaucoup de talent: M. La Croix est élève de M. David; on le reconnaît à la pureté de son dessin, à la grâce de son pinceau, peut-être un peu timide, mais où le grand goût et la manière du maître se font pourtant sentir. Une tête de saint Jean-Baptiste du même auteur me semble promettre un peintre d'histoire.

— Depuis ma dernière visite au salon, plusieurs ouvrages nouveaux y ont été exposés, entre autres, *un convoi qui n'a pour cortége qu'un chien barbet*, petit chef-d'œuvre de sentiment et de satire; j'y reviendrai dans un dernier article, où je parlerai des miniatures, des dessins et principalement de la sculpture, sur lesquels un premier coup d'œil ne m'a pas favorablement prévenu.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 77.

Paris, le 20 octobre 1819.

On n'a pas même essayé de démentir les détails que je vous ai donnés sur toutes les intrigues ministérielles de ces derniers temps. Je vous ai dit comment le fil en avait été rompu; je vous apprendrai bientôt, peut-être, comment on s'y est pris pour le renouer encore. Après ce qui se passe en Allemagne, après tout le bruit des résolutions de Carlsbad, un nouveau ministère semblerait se former sous l'influence de l'étranger, et ce serait se rendre odieux à la France que d'en faire partie; mais les ultras ne sont point arrêtés par cette considération; l'amour de la nation leur importe fort peu; sous ce rapport, ils n'ont rien à perdre.

Aussi quand on a su dans le public qu'un ministre manœuvrait pour exclure des conseils du roi ceux qui ont incontestablement le plus de patriotisme, on n'a pas un instant douté qu'il ne voulût profiter du premier moment de crainte ou de surprise qu'avaient excité les événemens de l'Allemagne; on a même été jusqu'à lui faire un crime d'avoir été mis dans la confidence de ces mesures illibérales; et cette accusation, que j'aime à croire injuste, a achevé de lui ravir le peu de popularité qui lui restait encore.

Il a enfin reconnu, qu'à moins de signer un traité de

paix avec les ultras, tout changement dans l'administration était impossible, et il s'est résigné à la supporter telle qu'elle est, au moins jusqu'à nouvel ordre. Ce n'est pas que les hommes monarchiques ne lui tendissent les bras, mais il a eu du moins le bon esprit de ne pas se livrer à eux; si les indépendans se défient de lui, les ultras le haïssent; à peine leur aurait-il ouvert la porte, qu'ils auraient parlé en maîtres dans la maison; et il n'est pas encore réduit à les y faire entrer. Ce n'est pas qu'ils ne se condamnent à toutes les amendes honorables, à toutes les humiliations possibles, pour obtenir la faveur de siéger avec lui; ils sont prêts à vanter l'habileté, les talens, le mérite du ministre que, depuis quatre ans, ils représentent comme le plus médiocre des hommes; à proclamer le sauveur de la monarchie, celui que, il n'y a pas huit jours encore, ils accusaient d'avoir perdu la royauté. Ils ne lui demandent qu'un peu de pouvoir, et ils consentiront à l'appeler un grand homme.

Quelle terrible chute a faite cette faction; et combien, depuis une année seulement, elle a perdu de son importance! En décembre dernier, elle voulait le ministère tout entier; elle refusait même d'entrer dans un partage quelconque de l'autorité; aujourd'hui elle accepterait avec reconnaissance la portion qu'on daignerait lui confier. Le ministère, lorsqu'il était composé de MM. Molé, Pasquier, Lainé et Corvetto, n'était guère moins odieux aux hommes monarchiques que le ministère actuel; aujourd'hui, non-seulement ils vantent l'ancien, mais ils le désirent, ils l'appellent de tous leurs vœux. Ce serait pour eux une victoire, que d'obtenir une administration qu'ils ont accablée de dédains et de mépris. M. Molé, contre lequel ils poussaient des cris de fureur quand il eut le portefeuille de la marine, est devenu leur idole; M. Pasquier, qu'ils ont abreuvé d'outrages, est à présent leur dieu. Ils parlent avec transport du mémoire qu'il a présenté au roi sur la

situation de la France, et, chose incroyable, M. Pasquier y fait l'éloge de l'ordonnance du 5 septembre; à la vérité, il dit que s'il était alors indispensable de prendre cette mesure vigoureuse contre les ultras, le temps est venu de l'appliquer aux libéraux. La seconde partie du mémoire fait passer sur la première; les hommes monarchiques sont prêts à avouer tous les crimes de 1815, et même à en demander pardon si on veut leur donner le pouvoir en 1819. Ils se contenteront de trois, de deux, et même d'un seul ministère; ce serait la marine qu'ils accepteraient avec transport.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. Pasquier ne s'explique point sur le mémoire qu'on lui attribue; c'est un homme prudent qui a toujours eu soin d'avoir deux cordes à son arc; aussi, quand il se trouve avec des hommes monarchiques, il reçoit leurs complimens sur son courageux mémoire; et quand, par hasard, il se rencontre avec des hommes nationaux, il le désavoue avec empressement; mais il se garde bien d'écrire un mot d'aveu ou de désaveu dans les journaux. Convenez que ce silence est habilement calculé. Tout ce que les ultras souhaitent avec ardeur, c'est le renvoi du ministre de la guerre; le général Dessole a une probité qui les importune bien un peu, mais le maréchal est doué d'une énergie et d'une force de caractère qui les indignent. Il est jaloux de l'honneur français et de l'indépendance nationale; il est homme à composer une armée qui rendrait le roi maître chez lui. Comment les hommes monarchiques s'arrangeraient-ils d'un pareil ministre? Comment pourraient-ils le souffrir? Ils savent d'ailleurs qu'il est odieux à l'étranger, et qu'à Aix-la-Chapelle on avait demandé son renvoi en même temps que le rapport de la loi des élections. Or, la volonté des étrangers est la loi suprême des ultras. Les ordres du roi de Prusse leur sont mille fois plus sacrés que ceux du roi de France, et le congrès de Carlsbad est à leurs yeux une

autorité bien autrement imposante que la chambre des députés, Il leur faut un ministre de la guerre choisi à Londres ou à Berlin; s'ils étaient chargés de le nommer, ils présenteraient trois candidats au grand Wellington.

Quant à M. de Serre, à M. Portal et à M. Decazes, les ultras s'arrangeraient volontiers avec eux; ils traiteraient même avec les doctrinaires, si ceux-ci voulaient se prêter à renverser la loi des élections, car c'est là toujours le but auquel tendent les hommes monarchiques; c'est l'*infâme* qu'ils veulent écraser. Or ils ne doutent pas que les doctrinaires ne se prêtent à tout, si on leur distribue un peu de pouvoir et un peu d'encens. Leur vanité a d'ailleurs souffert de voir que les colléges électoraux s'étaient moqués de leur journal, et l'orgueil blessé d'un doctrinaire le rend capable de toutes les apostasies politiques.

On parle même déjà d'une intrigue qui s'ourdit à la chambre des pairs, et on nous menace d'une nouvelle édition de la proposition de M. le marquis de Barthélemi. Ce ne serait pas le noble pair qui prendrait cette fois la parole; mais, par une combinaison savante et profonde, on mettrait en avant un des pairs de la nouvelle création; son attaque contre la loi serait plus timide, plus prudente, on lui donnerait même une couleur nationale, et on semblerait parler dans l'intérêt des électeurs. On proposerait seulement de les réunir et de les faire voter par arrondissement de sous-préfecture, au lieu de les faire voter au chef-lieu; et on motiverait ce changement sur le désir de leur épargner des frais de voyage et de déplacement. Mais le but réel qu'on se propose est de les isoler davantage, parce que les agens de la haute police électorale ont reconnu qu'il était bien plus facile d'agir sur des hommes disséminés que sur des masses; que d'ailleurs les sous-préfets connaissaient mieux leurs gens que les préfets, et qu'il serait impossible aux indépendans, dispersés sur différens points, de concentrer leurs opérations, tandis que le gou-

vernement aurait toujours la facilité de combiner les siennes.

Ce projet n'est pas nouveau; M. Decazes l'a déjà proposé au conseil des ministres, où l'on assure qu'il n'a pas fait fortune; on en a même, à dessein, parlé dans quelques articles de la gazette allemande d'Augsbourg, dans l'espérance qu'ils seraient traduits par les journaux français. C'est ainsi qu'on s'y prend pour mettre certaines idées dans la circulation, quand on n'ose pas les aborder franchement. Un tel plan n'est pas admissible; s'il était adopté, il faudrait faire voyager en poste le résultat de chaque scrutin, pour que le dépouillement se fît au chef-lieu; et, pendant ces continuelles allées et venues, les électeurs seraient condamnés à rester oisifs: s'ils faisaient moins de chemin, ils seraient donc obligés à un plus long séjour, et ils perdraient en frais d'auberges ce qu'ils gagneraient en frais de voyage; ainsi l'économie de temps et d'argent ne saurait être raisonnablement alléguée; mais je vais plus loin, le projet me semble contraire aux intérêts mêmes des ministres, et je n'aurai pas de peine à le prouver.

Pense-t-on que les électeurs des divers arrondissemens n'aient pas la précaution de former d'avance sur un point quelconque du département un comité où ils se concertent sur les choix? Ils s'y réuniraient même pour ne pas avoir besoin de trois tours de scrutin, dont le dépouillement successif, fait à huit, dix ou quinze lieues de distance, les exposerait à perdre un temps précieux. S'agit-il d'influence? L'autorité en exerce dix fois plus au chef-lieu que dans les petites villes du département. C'est là que se concentrent toutes les grandes administrations; c'est là qu'on rencontre le juge dont on a besoin pour un procès, le directeur des contributions, le directeur des domaines, le receveur général, tous gens pouvant avoir de bonnes tables, et traiter les électeurs presqu'aussi bien que les ministres traitent les élus; au lieu que dans un

arrondissement on ne trouve guère que des sous-préfets à mille écus d'appointemens et quelques fonctionnaires subalternes qui sont très-heureux de dîner chez les électeurs. On me répondra peut-être que le ministère pourvoirait à la dépense; mais quand on songe au grand nombre de sous-préfectures qui existent, on est effrayé de ce qu'il en coûterait à la France, et on ne pense pas qu'on grossisse le budget déjà si énorme de M. le ministre de l'intérieur, pour le seul plaisir d'avoir de mauvais députés. Il y aurait bien d'autres considérations à faire valoir contre ce malheureux plan; il est si fragile, qu'il suffit d'un souffle pour le renverser. S'il en est de nouveau question, j'y reviendrai peut-être, mais je ne crois pas qu'on ait la maladresse d'y persister. Pour les libéraux c'est trop que de toucher à un seul article de la loi des élections; pour les ultras, ce n'est point assez; il n'y aurait donc pour cette proposition que les doctrinaires, c'est assez dire qu'elle serait rejetée à la presque unanimité.

Rien n'est plus amusant, depuis quelque temps, que leur journal; il s'épuise en conjectures pour savoir de quelle manière se prononcera la majorité de la chambre. Dans une correspondance, où l'on reconnaît le style d'un homme qui a fait à Genève ses premières études, on se flatte d'obtenir tout ce qu'on voudra de la nouvelle session; on compte à peine parmi les nouveaux élus dix à douze députés qui ne se laisseront point séduire par l'élégante clarté de M. Guizot, ou par le ton modeste de M. de Barante; et à la tête des factieux insensibles à tant de mérites, on cite surtout M. Chauvelin, qu'en sa qualité d'ennemi des gros traitemens, on regarde comme un révolutionnaire décidé. MM. les doctrinaires paraissent d'ailleurs bien pénétrés de l'axiome: *divide et impera*, car ils s'efforcent de jeter des germes de division dans le côté gauche; ils louent M. Casimir Perrier aux dépens de M. Chauvelin, et M. Laffitte aux

dépens de M. de La Fayette; mais on craint encore plus leurs éloges que leurs outrages, et leur petit machiavélisme de coterie ne saurait tromper personne.

Les doctrinaires de la droite, car c'est ainsi qu'il faut nommer tous les ambitieux qui ne sont rien, ne commettent pas la même faute que les doctrinaires de la gauche. Aussi M. Lainé est un peu plus habile que M. Guizot, et M. Pasquier est un peu plus fin que M. de Barante. Ne croyez pas qu'ils divisent leurs forces au moment du combat, et qu'ils fassent la guerre aux députés de l'extrême droite, dont ils ne partagent pas toutes les opinions; ils s'unissent, ils se serrent, sauf à se diviser après la victoire. Ils ne trouvent pas M. de Sallabery trop exagéré, M. de Labourdonnais trop ardent, M. Puymaurin trop gai, M. Marcellus trop dévot; ils comptent les voix, et tout ce qui vote dans leur sens est sous la protection de leurs journaux. Le côté droit jadis si fier, si exclusif, si dédaigneux pour les députés du centre, leur sourit maintenant avec bonté; il excite leurs inquiétudes, il profite de leurs craintes. Toute la manœuvre de MM. de Villèle et de Corbières est aujourd'hui de se rapprocher de MM. Lainé et Pasquier, et de former une majorité quelconque qui les pousse au ministère; si l'on en croit même quelques indiscrétions, M. Decazes ne serait pas éloigné de se prêter à cette combinaison pour arriver de la sorte au résultat qu'il n'a pu obtenir dans ces derniers temps.

Les doctrinaires de la gauche sont plus présomptueux; dans le calme imperturbable de leur amour-propre, ils pensent que leur trinité suffit pour vaincre tous les obstacles. On dirait que, comme les trois Horaces, ils sont seuls chargés des destinées de la France.

Tandis qu'ils pérorent dans les bureaux et qu'ils font de la métaphysique dans les antichambres, les hommes monarchiques combinent leur plan d'attaque; toutes leurs batteries sont prêtes, et ils doivent les démasquer à l'ou-

verture même de la session. Cette faction ne cherche que des occasions de scandale, et elle croit en avoir trouvé une excellente dans l'élection de M. Grégoire. Le bruit s'étant répandu que le roi ne ferait point en personne l'ouverture des chambres, et que le chancelier serait délégué, à cet effet, par S. M., on a dès lors bâti sur cette supposition un plan d'attaque contre le nouvel élu ; on se propose de jouer une magnifique scène de mélodrame, on ajoute même qu'on a consulté les auteurs du genre les plus experts dans l'art de produire de grands effets.

L'action doit se passer en même temps à la chambre des pairs, qui par la nature de ses attributions devrait être étrangère à ce débat; si l'on en croit même certains bruits, la motion d'une adresse à S. M. doit être faite par le noble pair qui au mois de janvier dernier avait proposé de protester contre l'ordonnance du roi, en vertu de laquelle la chambre haute a été augmentée de soixante membres.

Mais pour que la mine éclate à la chambre des députés, ceux qui la font jouer désirent vivement que le roi ne fasse point en personne l'ouverture de la session, parce qu'en effet il deviendrait assez difficile de refuser de siéger avec un député dont S. M. aurait reçu le serment ; il faut donc espérer que le roi se portera assez bien pour ne céder à personne le droit de le représenter dans une des plus grandes solennités nationales, et que sa présence tutélaire, en même temps qu'elle comblera les vœux des élus de la France, dissipera toutes les funestes influences de l'esprit de discorde que l'on s'efforce de répandre dans l'assemblée pour le répandre au milieu de la nation.

Voici, du reste, ce que l'on dit du plan d'attaque des hommes monarchiques; ils doivent soutenir que la chambre a le droit de s'épurer, et que dans certains cas elle peut prononcer l'exclusion d'un de ses membres. En conséquence ils proposeront formellement de ne point admettre M. Grégoire. Si un principe aussi subversif de toutes nos institu-

tions pouvait être admis, le 31 mai, le 18 fructidor seraient justifiés, il n'y aurait plus de représentation nationale; mais il faudrait du moins que la chambre ordonnât une enquête sur le député dont on proposerait le renvoi, et cette enquête s'exercerait ou sur sa vie privée ou sur sa vie politique. Dans M. Grégoire, la haine la plus atroce ne poursuit que l'homme public; il faut donc, abstraction faite de tout ce qu'il a pu écrire ou publier, ne considérer que les principes de l'éternelle raison, et juger si la chambre pourrait sans les méconnaître, discuter une pareille question. Je soutiens que d'abord elle ne le ferait qu'en violant la constitution, et il serait fâcheux qu'elle débutât ainsi. M. Grégoire n'est attaqué que pour des opinions écrites ou prononcées avant la publication de la charte: or l'article 11 est ainsi conçu:

« Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens »

Si toutes recherches d'*opinions* sont interdites, toute enquête doit l'être à plus forte raison. Je parle d'*opinions* seulement, car on ne peut faire à M. Grégoire le reproche d'aucun vote, puisqu'il est avéré par les procès verbaux mêmes de la convention nationale qu'il n'a voté sur aucune des questions, lors du procès de Louis XVI. Il a publié des opinions sur ce prince, elles étaient exagérées, violentes, injustes, j'admets toutes ces épithètes; il a même pensé que Louis XVI était coupable, mais sept cent soixante membres de la convention, dont plusieurs siégent encore aujourd'hui à la chambre des pairs et à la chambre des députés, ont non-seulement eu cette pensée; mais cette pensée est devenue une opinion judiciaire, et celle de M. Grégoire n'a jamais eu ce caractère. Que faut-il donc penser de la bonne foi de gens qu'on voit siéger sans scrupule avec des députés ou avec des pairs qui, comme juges,

ont déclaré Louis XVI coupable, et qui se révoltent à la seule idée d'admettre un homme dont les opinions n'ont pas eu plus d'effet sur le jugement de ce prince que celle de tout autre citoyen. On ne saurait même appliquer à M. Grégoire la fameuse loi de la chambre introuvable, en vertu de laquelle on a banni les votans que la charte défendait de poursuivre, puisque d'abord M. Grégoire n'était pas votant, et qu'en second lieu, non-seulement il n'a pas accepté l'acte additionnel, mais qu'il l'a formellement refusé; or, je le demande, si l'on accuse, si l'on rejette M. Grégoire pour des opinions émises durant nos troubles civils et vingt-cinq ans avant la publication de la charte, ne sera-t-on pas fondé à demander aussi l'exclusion de tout citoyen qui aura accepté l'acte additionnel; car enfin il a voté pour l'expulsion perpétuelle de la famille des Bourbons après la publication de la charte, et M. Grégoire ne l'a pas fait. Ne serait-il pas bien singulier, par exemple, que la non-admission de ce député fût surtout demandée par des hommes qui ont accepté l'acte additionnel?

Je le répète, M. Grégoire est dans le cas de tous ceux qui ont publié des opinions avant que la charte en ordonnât l'oubli; si on peut le rechercher pour les avoir émises, on peut rechercher tout le monde; et où en serions-nous, bon Dieu, si cette guerre d'exploration était permise aux partis? Les voyez-vous se jeter sur *le Moniteur* et sur tous les journaux du temps; les voyez-vous interroger les procès verbaux des sociétés populaires de Paris et des départemens, secouer la poussière des archives, pour y retrouver telle adresse qu'on aura signée, soit comme président d'un district, soit comme administrateur d'un département. Si on se livrait à un pareil genre d'inquisition, certaines gens qui crient aujourd'hui si haut contre l'élection de M. Grégoire, sortiraient-ils bien purs de cette épreuve? Je m'exprime ici sans passion, je me place sur le terrain des principes, et je doute qu'on puisse m'y atta-

quer. Mais la proposition même de donner à la chambre le droit de s'épurer, n'est-elle pas la plus funeste qu'on puisse imaginer? Elle consacre le despotisme de la majorité, elle jette au milieu des députés de la nation mille brandons de discorde, et tend à faire de nos assemblées paisibles des assemblées tumultueuses, comme les anciennes diètes de Pologne. Les ennemis de M. Royer-Collard prétendent qu'il doit soutenir cette doctrine subversive. Il m'est impossible de le penser; s'il en était ainsi, le logicien descendrait au rôle du sophiste, et l'homme d'état se ravalerait au niveau de l'homme de parti. Mais, non, cette pensée ne peut venir que du parti qui a besoin de troubles pour dénoncer encore la nation aux puissances étrangères, et pour les faire intervenir dans nos débats. Le voyez-vous s'agiter depuis les fameuses résolutions de la diète? Le voyez-vous s'irriter de la paix qui règne en France, et appeler de tous ses vœux le despotisme à la conquête de nos libertés, de notre indépendance et de nos droits. Oui, c'est ce parti, vraiment *révolutionnaire*, car lui seul en France veut des révolutions, qui sème les haines et qui prépare les vengeances. Lisez ses écrits, vous y trouverez le ton, le style et les fureurs de 1793. C'est le langage d'hommes qui veulent tout détruire, tout renverser; il n'est aucune bienséance qu'ils ne foulent aux pieds; ils outragent sans pitié la faiblesse, l'âge, le malheur, et ne respectent pas plus la paix des familles que la paix des tombeaux. Il leur faut du pouvoir, de l'or et du sang. Et ils accusent la nation d'être factieuse? Et ils la représentent comme un foyer de troubles et de révolte? Ah! la meilleure preuve de son amour pour le repos, c'est que, depuis si long-temps, elle souffre leurs insultes; c'est que vingt-huit millions d'hommes permettent, depuis quatre ans, à une poignée de factieux, de les calomnier aux yeux de l'Europe; c'est qu'ils

supportent paisiblement leurs outrages, et n'attendent de vengeance que des lois et du temps.

Je suis, etc. E.

ÉLECTION DU DÉPARTEMENT DU CHER.

C'est le 31 octobre que le collége électoral du Cher se réunit à Bourges pour nommer un député, en remplacement du général Augier, décédé. Dans ce département, comme dans tous les autres, les électeurs libéraux sont en grande majorité. Il suffit qu'ils se réunissent, qu'ils s'entendent et qu'ils fassent porter leurs suffrages sur un seul candidat, pour que ce candidat soit élu au premier tour de scrutin. Un grand nombre d'électeurs patriotes se sont concertés; trois candidats également honorables étaient sur les rangs; mais il a été reconnu que M. Devaux, avocat, ancien membre de la chambre des représentans, homme d'un talent remarquable et d'un patriotisme à toute épreuve, était celui des trois qui réunissait le plus de voix. C'est donc M. Devaux que les libéraux du Cher doivent porter. S'ils ne divisent pas leurs forces, ils assureront à la cause nationale un triomphe de plus, en nommant à la chambre un nouveau défenseur des libertés constitutionnelles.

LA MINERVE

FRANÇAISE.

LETTRE A MM. LES HABITANS DE LA SARTHE.

Messieurs,

Au moment où vous m'avez honoré de vos suffrages, j'ai cru devoir vous exposer franchement quels principes je professais et quelle ligne de conduite je me proposais de suivre.

J'ose espérer que durant la session dernière je suis resté fidèle à mes engagemens, et que mes actions vous auront semblé conformes à mes paroles.

Depuis la clôture de cette session, je me suis efforcé de m'acquitter d'une double tâche ; celle de votre représentant auprès des autorités qui ont à prononcer sur vos intérêts ; et celle de défenseur, par mes écrits, des intérêts plus généraux de la liberté et de la France.

Comme député, j'ai sollicité assidûment les réparations nombreuses et de plusieurs genres auxquelles notre département avait droit : et je puis me rendre ce témoignage que ce n'est pas la faute de ma persistance ou de mon zèle, si mes sollicitations ont souvent échoué devant je ne sais quelle inertie, quelle inexécution de promesses, quelle versatilité de mesures, quelle inexplicable déférence pour un pouvoir occulte quelconque qui semble protéger, du fond d'un nuage, les hommes dont vous avez eu tant à vous plaindre.

Comme écrivain, je me flatte d'avoir toujours consacré ma plume au développement de ces maximes de liberté constitutionnelle qui me paraissent le seul moyen de salut et de prospérité pour la France.

Maintenant qu'une nouvelle session va s'ouvrir, je viens, Messieurs, vous indiquer en peu de mots et les objets qui devront fixer l'attention des mandataires du peuple, et les circonstances dans lesquelles la France se trouve.

Ces circonstances sont de deux espèces; les unes, communes à tous les départemens du royaume; les autres, particulières à notre département.

Les circonstances générales sont, à quelques égards, satisfaisantes; sous d'autres rapports, elles laissent beaucoup à désirer.

J'écarterai d'abord des considérations que je vous soumets, tout ce qui n'est relatif qu'à l'étranger. Je sais que l'on a voulu rattacher à notre situation politique des mesures prises récemment par divers princes de l'Allemagne, et qu'une faction, dès long-temps connue et dévoilée, a poussé des cris de joie, dans l'espoir que les décrets d'une diète germanique influeraient sur la marche du gouvernement français. Mais je ne désespère pas tellement et de ce gouvernement et de nous-mêmes, que je puisse craindre jamais de voir ce coupable espoir se réaliser.

Des calamités inouïes nous avaient ravi notre indépendance. Nous l'avons reconquise par des traités, et nous l'avons chèrement payée. Elle ne nous sera plus enlevée. J'en atteste et les généreux efforts des départemens frontières pour repousser deux invasions successives, et surtout les souvenirs des maux causés par ces invasions, dans tous les lieux qui en ont subi le fléau. Ces souvenirs ne sauraient être effacés de votre mémoire. Vous avez vu vos cités et vos bourgs occupés par l'ennemi. Vos meilleurs citoyens, arrachés de leur domicile, ont été livrés à des commissions composées de juges qui n'étaient pas leurs compatriotes; et la Sarthe se ressent encore des dévastations qu'elle a sup-

portées, et pour lesquelles le gouvernement français dans sa pénurie n'a pu lui offrir que des dédommagemens trop peu proportionnés à ses pertes. De pareilles leçons ne seront pas perdues Si le joug des étrangers nous menaçait de nouveau, nous nous rappellerions que, dans des circonstances analogues, et dans plusieurs contrées de l'Europe, ce sont les peuples qui en ont affranchi leurs gouvernemens.

Je me bornerai donc, Messieurs, à vous entretenir de notre position intérieure. C'est d'elle que nous avons le devoir, et c'est d'elle seule que nous avons le droit de nous occuper. Lorsque des monarques voisins nous semblent se tromper sur la route que leur tracent les règles de la justice et leurs véritables intérêts, nous pouvons accorder à leurs sujets une pitié légitime. Si quelqu'infortuné cherche parmi nous un asile, nous pouvons nous complaire à soulager ses maux; mais là doit se borner notre sympathie. Nous n'avons rien à voir hors des limites de notre France; et pour que les souverains du dehors respectent notre indépendance nationale, pour qu'ils s'abstiennent de la prétention insultante de prescrire à notre gouvernement ce qu'il doit faire, nous devons nous abstenir nous-mêmes de toute intervention indiscrète et rester dans une réserve prudente.

Je vous ai dit que, sous quelques rapports, notre situation s'était améliorée. Nous avons certainement fait plusieurs pas assez importans depuis une année dans la carrière constitutionnelle.

Malgré les doctrines encore étranges de quelques magistrats inférieurs, nous jouissons à un haut degré de la liberté de la presse, cette première de toutes les garanties. L'abus qu'en font des écrivains sans mesure, sans conscience et sans pudeur, ne parvient plus à nous inspirer des terreurs exagérées et à nous détacher de ce droit précieux. C'est une preuve de nos progrès. A l'exception de la faction de 1815, il n'y a plus parmi nous de ces partis aveugles et exclusifs qui ne

voulaient la liberté que pour eux. Tous les Français sont assez éclairés pour sentir que la violation du droit d'un seul citoyen, quelles que soient les opinions qu'il professe, est l'anéantissement des droits et de la sécurité de tous.

La liberté individuelle, compagne inséparable de celle de la presse, a aussi remporté plusieurs victoires. Les violations de domicile, les détentions arbitraires, sont moins fréquentes qu'autrefois. Nous n'avons certainement pas atteint la perfection de la garantie. Les administrateurs de plus d'un département ont conservé de leurs longues habitudes d'insolence et de tyrannie des formes tranchantes et vexatoires, et ils oublient que le respect envers les gouvernés est un devoir dans les gouvernans. Nos lois mêmes sont hérissées toujours de dispositions qui mettent les citoyens à la discrétion de l'autorité. Mais l'application de ces dispositions funestes et vicieuses n'est cependant pas, comme il y a trois années, un usage quotidien. Lors même que les hommes qui, à des époques dont l'oubli ne sera complet que lorsque les réparations seront suffisantes, foulaient aux pieds nos droits les plus saints et se montraient sourds à nos réclamations les plus justes, conservent, par une fatalité inexplicable, un pouvoir dont ils ont cruellement abusé, plusieurs d'entre eux l'exercent déjà avec une sorte de réserve, et s'ils nuisent encore, c'est plutôt par les souvenirs que leur présence rappelle que par les actes positifs de leur administration. Sans doute cette présence seule est un inconvénient grave, elle entretient des haines naturelles, des ressentimens que la raison ne saurait calmer, et ce qui est plus fâcheux mille fois, elle met un obstacle invincible à ce sentiment de stabilité qui constitue la véritable force des gouvernemens. Tous les esprits prévoyans se disent qu'au premier événement imprévu qui rendrait quelque puissance à la faction dont ces hommes furent si long-temps les instrumens, ils jetteraient loin

d'eux un masque hypocrite, et que puisque l'armée administrative de 1815 n'est point licenciée, nous reverrions 1815 dans toutes ses fureurs.

En essayant de vous parler de ce qui s'est fait de bien, je me suis trouvé conduit à vous indiquer déjà le mal qui subsiste.

Pénétrer jusqu'à la cause de ce mal m'est impossible. Après l'étude la plus opiniâtre et les observations les plus consciencieuses, je n'ai pu me l'expliquer à moi-même.

Des intérêts évidemment conformes à ceux que la révolution a créés, rendent d'autant plus inconcevables d'opiniâtres ménagemens envers des ennemis qui n'en témoignent aucune reconnaissance, qui ne s'interdisent aucun outrage, et qui, pour prix de faveurs illégales et d'une connivence qui compromet ses auteurs, leur prodiguent le mépris, l'insulte, les invectives sur le passé et les menaces pour l'avenir. La conservation dans des fonctions amovibles d'adversaires jadis déclarés, aujourd'hui même à peine secrets de la charte et de l'administration actuelle; l'institution dans des fonctions inamovibles d'hommes pareils à ceux dont les ministres eux-mêmes ont plus d'une fois proclamé les fautes et déploré l'inamovibilité; l'impunité assurée à des accusés qui pour récompense se portent accusateurs de ceux qui les protégent; des encouragemens prodigués à je ne sais quelle église errante qui prêche, au nom d'une religion qu'elle décrédite, l'anéantissement du gouvernement constitutionnel; la protection la plus manifeste accordée à des congrégations que les princes absolus eux-mêmes et nos anciens parlemens avaient repoussées comme tyrannisant les peuples et sapant les trônes; l'éducation confiée de préférence à l'intolérance et au fanatisme (1); toutes ces choses sont des

(1) On m'écrit de la Sarthe. « Le ministre a décidé que les pré» fets donneraient des autorisations d'instruire à tous les membres » des congrégations religieuses, sur la simple représentation de la » lettre d'obédience. »

énigmes, dont le mot, quel qu'il soit, ne peut qu'être déplorable et doit renfermer une erreur profonde et d'inexcusables torts.

Le mal que ce système entraîne est incalculable. Il empêche la confiance de se rétablir, la sécurité de régner; il donne un pressentiment funeste de secousses futures, disposition la plus fatale qui puisse exister dans une nation; et cependant, Messieurs, vous savez que le bien ne serait pas difficile à faire. En descendant au fond de vos cœurs, vous y trouvez, comme dans celui de l'immense majorité des Français, le désir ardent, sincère, de voir s'affermir le gouvernement que la charte a institué : vous détestez toute révolution : vous ne voulez aucun renversement. La charte, dans toute son étendue, avec toutes ses conséquences, tel est votre vœu, tel est le mien, tel est celui de tous les hommes de bien dans notre patrie. Les intentions du roi ne sont pas non plus douteuses. Le 5 septembre, l'admirable loi des élections, la création d'une armée nationale, la composition du ministère en décembre dernier, bien que ce ministère n'ait pas répondu à notre attente, mais le monarque l'avait composé en opposition à la faction qui avait voulu s'emparer du pouvoir; tous ces actes sont autant de gages de la volonté royale. Quel est donc le mauvais génie qui plane sur nous, paralyse le bien, perpétue le mal? Mes lumières ne vont pas jusqu'à vous le dire: mais ma détermination de le combattre sera invariable.

En vous exposant les défauts du système général, j'ai déjà traité en partie ce qui concerne plus spécialement le département dont vous avez bien voulu me constituer l'un des représentans. Vous êtes, je le sais, presque dans la même situation administrative qu'en 1815. A cette époque, six cent vingt-deux destitutions ont eu lieu, et cinq seulement sont réparées. L'enseignement mutuel succombe sous les coups que lui portent les menaces du clergé, l'abus de la confession, le rétablissement anticonstitutionnel de corporations prohibées par les lois, et la superstition ou la

faiblesse des autorités. Les propriétés de plus d'une commune ont été attaquées par des arrêtés incompétens, et si vos députés ont obtenu justice pour l'une d'entre elles, d'autres réclamations non moins fondées sont encore en litige. L'on ne vous a rendu aucun compte des indemnités accordées au département pour les occupations étrangères. Sans vouloir revenir sur une répartition consommée, vous sollicitez une publicité qui vous est due, qui vous a été promise, et cette promesse ne se réalise pas.

Vous retracer ce que vous avez le droit de demander, messieurs, c'est vous indiquer ce que votre députation a le devoir de faire. Elle s'en acquittera avec le zèle dont elle a déjà tâché de vous donner des preuves. Ce zèle sera le même, puisse le succès être plus heureux!

Maintenant, permettez-moi de vous entretenir des objets généraux qui devront fixer, durant cette session, l'attention des députés de la France. Le jury, l'organisation de la garde nationale, les municipalités, les garanties de la liberté individuelle, recevront, nous dit-on, des améliorations importantes. Sur chacun de ces objets, j'adopterai volontiers tout ce qui me paraîtra tendre à une amélioration réelle. Un vain esprit d'opposition ne m'animera point. Si les ministres veulent enfin consolider la liberté, ils trouveront en moi un soutien. Je serai d'autant moins gêné dans l'appui que je prêterai à leurs mesures, si elles me semblent utiles, que mes motifs ne pourront être suspects. Ce que je disais il y a un an, je le répète aujourd'hui : je n'ai jamais désiré qu'une mission, celle de défendre les droits et la liberté du peuple. Je n'échangerai cette mission pour aucune autre, et, de peur de compliquer mes devoirs, je ne la combinerai avec aucune autre. Député fidèle, suppléant par la franchise de mes intentions à la faiblesse de mes moyens ou à l'insuffisance de mes connaissances, je serai heureux d'être et de rester uniquement votre député, aussi long-temps que vous m'honorerez

de votre confiance. Il est loin de ma pensée de blâmer une ligne de conduite différente. Chacun juge pour soi, et chacun doit, sans condamner personne, faire ce qu'il croit être le mieux dans sa position, et suivant son caractère.

Si donc, dans la formation du jury, d'après le projet ministériel, je trouve les élémens d'impartialité nécessaires pour que cette institution auguste ne soit pas soumise à un choix capricieux, je soutiendrai avec empressement ce projet de mon suffrage. Mais je serai peu sensible, je l'avoue, à ces raisonnemens captieux qui, sous le prétexte d'une infériorité supposée dans les lumières d'une classe nombreuse, tendent à remettre à une autorité discrétionnaire une nomination dont le sort garantit seul l'intégrité. Je crois les lumières suffisamment répandues en France pour que je me reposasse volontiers de ma destinée sur la décision de douze Français propriétaires que le sort aurait désignés. On n'affecte souvent de révoquer en doute la capacité des citoyens que pour exercer leurs droits à leur place. On veut établir une sorte d'aristocratie intellectuelle, bonne quand elle naît d'elle-même, mais funeste et bientôt oppressive quand c'est l'autorité qui prononce. L'intervention d'un pouvoir quel qu'il soit dans la nomination du jury, m'inquiète et m'épouvante. A plus forte raison m'en défierais-je si ce pouvoir était amovible et dépendant. S'il y a des dangers dans toutes choses, j'aime mieux ceux qui sont inhérens à la nature de chaque chose, que ceux que créent les institutions; et si l'injustice est parfois inévitable, je préfère celle du sort à celle des hommes.

La garde nationale me paraîtra parfaitement organisée, si la loi qui nous sera présentée rend à cette institution si respectable et si bienfaisante, sa pureté ancienne et son but primitif; s'il n'y a ni nominations arbitraires, qui dénaturent cette armée de citoyens, chargés de maintenir l'ordre, et, s'il en est besoin, de défendre leurs foyers, ni discipline vexatoire qui transforme ces citoyens en in-

strumens passifs, ni épurations qui fassent de ce boulevart national le jouet des partis, ni règlemens minutieux, propres à fatiguer le zèle, à troubler sans utilité l'exercice de l'industrie, à ravaler la dignité d'un devoir public, et à faire considérer comme une faveur la faculté de renoncer à un droit.

Si la nouvelle forme donnée aux municipalités met les intérêts locaux à l'abri des empiétemens de l'autorité centrale, si ces intérêts ne sont plus exposés à se voir offerts inutilement en sacrifice aux droits exagérés de l'ensemble, s'ils sont représentés par des hommes qui les partagent et qui les défendent, si ces représentans des intérêts locaux ne sont pas en même temps les créatures du pouvoir exécutif, partagées de la sorte entre la faveur et le devoir, si, chargés de prendre en main les intérêts populaires, ils émanent d'une source populaire, je voterai pour la nouvelle forme des municipalités.

Enfin, si la liberté individuelle est sérieusement garantie, si la responsabilité des agens commence au plus bas échelon de la hiérarchie sociale, s'il ne suffit pas au sbirre le plus subalterne d'exhiber l'ordre illégal de son chef immédiat, à celui-ci de produire les instructions également illégales de son supérieur, à ce troisième instrument de l'arbitraire d'invoquer les directions du préfet ou du commandant de la force armée, à ce dernier enfin de rejeter la responsabilité sur le ministre, de manière que le citoyen indûment arrêté ou détenu, ait à combattre toutes les autorités rangées en bataille contre un seul individu, et à lutter contre la société entière pour obtenir justice d'un grief particulier, alors, mais alors seulement, je voterai pour ces sauvegardes de la liberté individuelle.

Mais si le malheur voulait, comme des malveillans le répandent, que les jurés continuassent à dépendre des préfets; la garde nationale, des courtisans ou de leurs créatures; les municipalités, des maires à la nomination des ministres, et la liberté individuelle des magistrats

que l'article 75 d'une constitution abrogée rend inviolables, je lutterais jusqu'à l'extinction de mes forces morales et physiques contre ces lois insidieuses, qui me paraîtraient ce que plus d'un système ministériel m'a paru souvent, la résurrection maladroite du régime impérial, avec plus de ruse et moins de force, plus de minutie et moins de gloire.

Cependant, Messieurs, même dans cette triste hypothèse, je ne m'écarterai point d'une règle que je me suis prescrite dès l'entrée de ma carrière, et dans laquelle m'a confirmé une longue expérience. Quand j'aurai fait tous mes efforts pour obtenir des lois parfaites, si celles que le pouvoir nous propose, bien que fautives et insuffisantes, sont meilleures que la législation existante, je ne céderai point au mouvement naturel, mais puéril, d'amour-propre, qui m'engagerait à les rejeter. En attendant ce qui est bon, j'adopterai ce qui est moins mauvais. Laissons à la faction de 1815 cette dangereuse maxime, qu'on doit marcher au bien par l'excès du mal. Cette maxime a plus d'une fois perdu la France. Elle a introduit l'anarchie dans les beaux jours de 1789; elle a renversé le trône en 1792; en affaiblissant l'infortunée Gironde, elle a produit le 31 mai et la terreur de 1793. Elle ne convient point aux bons citoyens, aux amis de l'ordre, à ceux qui ne veulent exposer leur patrie à aucune secousse, et qui ne se croient le droit de compromettre la sûreté de personne pour faire triompher plus vite ou plus complétement leur opinion favorite.

Cette règle dont je vous parle, m'a déjà dirigé l'année dernière dans mon vote sur la législation de la presse. Je reconnaissais comme bien d'autres, les défauts des lois qui nous étaient soumises. J'avais essayé de faire disparaître ces défauts. Mais, ayant échoué dans plusieurs de mes tentatives, je n'ai point partagé le dépit de ceux qui, en maintenant la législation ancienne, auraient fait expier à la nation les torts de l'autorité. J'ai laissé dire les écrivains,

qui dans leur exagération, sincère sans doute, croyaient qu'il valait mieux rester sous l'empire de la loi du 9 novembre. J'ai voté pour les lois nouvelles, à l'exception de celles qui soumettaient les journaux à une mesure fiscale sans utilité, et je pense que la France s'est bien trouvée de ces nouvelles lois.

C'est ainsi, Messieurs, que vous me verrez agir toujours. Je ne mettrai jamais les destinées de la nation, dont j'ai l'honneur d'être l'un des organes, à la merci d'un calcul dans lequel je pourrais m'être trompé. Je ne refuserai jamais de faire un pas vers le bien, dans l'espoir incertain qu'un élan plus fort m'en ferait faire deux par la suite. J'accepterai de chaque jour l'amélioration partielle que ce jour m'offrira, en proclamant néanmoins sans cesse la nécessité de toutes les améliorations que nous aurons à désirer.

J'appliquerai cette même règle à une question sur laquelle il est indispensable que les défenseurs de la cause nationale réfléchissent et s'entendent.

De très-bons citoyens, dans l'impatience malheureusement fort juste et fort naturelle que leur inspire un système de tergiversation et d'ambiguïté qui ne fonde rien, ne garantit rien, et laisse les mêmes périls planer constamment sur notre tête, sont tentés quelquefois, pour mettre un terme à ce système, de faire alliance avec des hommes qui l'attaquent pour d'autres motifs. Quant à moi, j'ai pu, dans les premiers momens qui ont suivi 1815, croire à la sincérité d'une palinodie, qui me semblait trop humiliante pour n'être qu'une hypocrisie et un calcul. Le langage de la liberté me paraissait porter en lui-même tant de conviction, que j'aimais à abjurer mes soupçons et à repousser mes défiances. Mais j'ai vu ces hommes renoncer subitement aux principes qu'ils avaient si hautement invoqués. Je les ai vus, à la moindre lueur de succès, se préparer à des excès nouveaux et méditer de nouvelles tyrannies. Je les ai entendu saluer par des

cris de joie, l'aurore d'un despotisme lointain qu'ils appellent dans leur patrie. Dès lors, mon illusion s'est dissipée, et ma détermination de ne jamais seconder ces hommes est devenue invariable. Quand ils n'auraient qu'un triomphe d'un jour, ce jour suffirait pour ramener dans quelques départemens les calamités de 1815. Nul n'a le droit, dans un but quelconque, d'exposer une portion de la France à un tel désastre. Si j'avais concouru à la victoire de cette faction, je me regarderais comme responsable de chaque injustice qu'elle aurait commise, de chaque goutte de sang qu'elle aurait versée.

Cette résolution pourra m'exposer à des calomnies. Mais ainsi proclamée d'avance, elle servira de réponse et aux accusations que ces hommes suggèrent à d'autres, quand on refuse de se joindre à eux dans leurs projets de renversement, et à ces ignobles invectives qui déshonorent leurs auteurs, et qu'il m'est ordonné de mépriser aujourd'hui, puisque, chargé de votre mandat, je ne dois point me laisser détourner de ma route par des outrages au-dessus desquels vous m'avez placé.

Je vous ai soumis, Messieurs, la ligne de conduite que je comptais suivre. J'ajouterai quelques mots sur des questions de circonstance qui se présenteront peut-être durant la session.

Je désire ardemment que le ministère ait la sagesse de nous en épargner une, que déjà l'année dernière il aurait dû écarter, en revenant de lui-même aux principes éternels de la justice et aux axiomes fondamentaux de la charte. Mais si nous sommes appelés encore à délibérer sur la légalité de bannissemens arbitraires et d'exils sans jugement, j'invoquerai, comme je l'ai fait déjà, sans redouter des interprétations fausses ou des imputations mensongères, les garanties sacrées que la constitution assure à tous les Français.

Que si, sous quelque prétexte, on essayait de mutiler la représentation nationale, je défendrai de tout mon pou-

voir son intégrité, sans acception d'opinions ou de personnes, et ne cherchant ma règle que dans la lettre de la loi.

Il est presque impossible, et il serait douloureux de ne pas espérer que les ministres mettront cette fois un terme aux souffrances de la légion-d'honneur, que le traitement intégral fixé par la première loi relative à cette respectable institution ne sera pas refusé plus long-temps aux braves auxquels nous devons tant de gloire et une reconnaissance éternelle; qu'on n'essaiera plus d'excuser l'inexécution d'une loi positive sur des circonstances étrangères à cette loi, circonstances qui, admises comme excuse de sa violation, établiraient une doctrine d'après laquelle la validité de toutes les lois serait à la merci du pouvoir. S'il ne nous est pas donné de reconquérir dans son entier ce domaine extraordinaire si injustement détourné de sa destination primitive, nous pouvons nous flatter d'en arracher les faibles débris à l'avidité des courtisans qui en ont dévoré une portion si vaste, et je ne serai pas le dernier à remplir à cet égard l'obligation imposée, par l'économie et par la justice, aux députés de la France.

Enfin, toutes les fois qu'un acte illégal sera dénoncé, je tâcherai d'obtenir que le ministère l'explique ou le répare, et de préserver les citoyens de ces éternels ordres du jour, ou de ces renvois aux ministres, tristes équivalens d'un ordre du jour, qui n'ont d'effet que de dérober à notre connaissance et de soustraire à notre examen les réclamations les plus fondées comme les plus frivoles.

Tel est, Messieurs, le plan que je me suis tracé. Il n'a rien d'hostile, rien de subversif, rien qui ne tende à donner au gouvernement de la force et au peuple de la liberté. Le roi et la charte, le roi constitutionnel et des garanties, tel est le seul vœu, le seul projet, la seule possibilité raisonnable. Le sentier nous est ouvert. S'il s'y rencontre encore bien des précipices, qu'on ne puisse jamais nous en accuser. Essayons de bonne foi le gouvernement

constitutionnel, avec toutes les conditions que la charte nous présente. Bien observée de tous, la charte est suffisante pour la liberté. Elle fait aussi au pouvoir une part suffisante. Restons donc dans la charte. Que la faction de 1815 soit la seule à s'en écarter; que le crime de toute révolution retombe sur elle. Nous ne voulons point de révolution. Nous empêcherons tout bouleversement de tout notre pouvoir. Nul ne sait ce que le sort réserve aux humains, et l'on ne saurait éviter ce qui est inévitable : mais l'on n'est responsable que de ce que l'on a provoqué, et l'on se console de tout, excepté des remords.

J'ai l'honneur d'être,

BENJAMIN CONSTANT.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE L'ANCIEN RÉGIME.

(Troisième article. *Voyez* la Minerve, 85e. livraison.)

Nous avons vu combien il était absurde d'accuser les doctrines philosophiques de la dépravation morale qui se fit remarquer en France vers la fin du dix-septième siècle, et dans les premières années du siècle suivant. Il est prouvé jusqu'à l'évidence que la corruption n'existait qu'à la cour et dans les classes alors privilégiées. Les écrivains moralistes de cette époque avouent généralement que la classe moyenne de la société se distinguait encore par la décence des mœurs et la délicatesse de la probité. Un simple citoyen aurait rougi d'imiter l'exemple de ces hommes de cour et de ces prélats qui, bravant le scandale, affichaient sans pudeur leur mollesse, leur intempérance et leur cupidité. L'aristocratie qui avait si long-temps joui du privilége de l'ignorance, réclamait alors le privilége du vice. Un plébéien assez présomptueux pour se livrer à la débauche ou pour faire des dettes sans les

payer, eut paru ridicule et répréhensible; ces actions ne devenaient d'innocentes espiègleries, que lorsqu'il s'agissait d'un homme titré; on pouvait s'en faire honneur, et même s'égayer aux dépens du sot bourgeois dont la fortune était compromise ou la fille déshonorée. Qu'auraient signifié les plaintes des gens de cette espèce? Ne devaient-ils pas s'estimer heureux de contribuer aux plaisirs ou à la dépense d'un homme de qualité? Les maximes vulgaires de la morale n'étaient bonnes que pour le peuple; mais le rang, la naissance, le crédit, mettaient un gentilhomme au-dessus de ces misères; celui qui avait des aïeux et des titres pouvait aussi-bien se passer de vertus dans la vie privée, que de mérite et de talens dans la vie publique.

Ce mépris insultant de la noblesse pour la classe populaire, est attesté par les mémoires de toutes les époques, et je ne doute point qu'il ne faille attribuer au souvenir de tant d'affronts, une partie des excès qui ont dénaturé le premier caractère de la révolution, et qui servent aujourd'hui de prétexte aux calomnieuses déclamations des ennemis de la liberté. Les peuples chez lesquels l'opinion n'a ni centre ni organes, demeurent long-temps immobiles sous le poids de la servitude et du mépris; ils se résignent à une rigoureuse destinée, parce qu'elle leur paraît inévitable; ils souffrent sans se plaindre, et cette apparente tranquillité peut faire illusion sur la nature de leurs sentimens. On peut croire qu'ils sont devenus, par le pouvoir de l'habitude, insensibles aux vexations, ou qu'ils les considèrent comme une conséquence forcée de toute organisation sociale. On se fie un peu trop sur leurs préjugés et leur ignorance; on oublie qu'un instinct naturel qui, en s'éclairant, devient intelligence et raison, avertit les hommes les plus simples de leurs droits comme de leurs devoirs. L'injustice et l'outrage restent impunis, mais ils laissent dans le cœur des victimes une impression ineffaçable; il se forme une haine générale contre l'oppression

et les oppresseurs. Ce sentiment est une espèce de tradition ou de dépôt qui se transmet fidèlement de génération en génération, et n'attend qu'une occasion favorable pour se manifester avec d'autant plus de violence, qu'il a été plus long-temps couvert du voile de la dissimulation. « Dieu, disent les théologiens, est patient, parce qu'il est éternel. » On peut appliquer cette pensée aux peuples qui traversent de longs siècles d'humiliation et d'esclavage, jusqu'au jour où l'esprit humain se réveille, où l'opinion toute-puissante demande un compte sévère du passé, et où les vengeances les plus coupables ne paraissent aux hommes encore tout meurtris de leurs chaînes, qu'un châtiment nécessaire ou de justes représailles.

Une vérité constante, et qui explique plus d'un événement de notre histoire, c'est que la noblesse a toujours été l'ennemie de la nation, et que, de son côté, la nation a conservé dans tous les temps une insurmontable aversion pour l'aristocratie. Les soulèvemens populaires n'ont jamais été dirigés que contre la tyrannie féodale. Je n'en citerai d'autre exemple, que cette insurrection des paysans contre la noblesse, qui éclata vers le milieu du quatorzième siècle, pendant la captivité du roi Jean, et qui est vulgairement connue sous le nom de *Jacquerie*. « La noblesse, à cette désastreuse époque, portait l'orgueil, le luxe et la tyrannie, au-delà de ce qu'on peut imaginer; elle pillait le paysan et l'appellait par raillerie « *Jacques bonhomme*. » Ce qui rendait la misère du peuple plus frappante, c'était la splendeur et la profusion qui régnaient chez les gentilshommes. Les paysans se communiquaient leurs griefs, et déploraient ensemble le triste état où ils étaient réduits sans espoir d'amendement. Quelques laboureurs du Beauvoisis, s'entretenant sur ce sujet, s'élevèrent contre l'inhumanité des seigneurs envers eux, contre le peu d'égards qu'ils témoignaient pour l'honneur de la France, et leur indigne procédé envers un roi malheureux. Insensiblement, ils s'animèrent

jusqu'à la fureur, et prirent la résolution d'exterminer toute la noblesse. Ils s'armèrent de fourches, de bâtons et de tout ce qu'ils trouvèrent sous leurs mains, et commencèrent à exécuter leur dessein sanguinaire, massacrant les familles qu'ils pouvaient surprendre et dévastant leurs terres, leurs maisons ou leurs châteaux. Cet esprit d'insurrection se répandit dans plusieurs provinces; et si les gentilshommes eussent mis moins d'activité à se réunir, l'aristocratie française courait risque d'être anéantie. Mais la noblesse était armée, elle repoussa aisément une multitude sans chefs, sans discipline et presque sans armes. Les vengeances furent terribles, et le joug qui accablait le peuple devint plus pesant que jamais. *Jacques bonhomme* continue d'être noblement pillé, outragé et moqué; c'est le sort du faible, quand les lois sont muettes et quand le glaive de la justice est un instrument d'oppression. Sans doute, les paysans du quatorzième siècle se livrèrent à des actes de violence qui font frémir l'humanité; mais en les condamnant, il faut aussi condamner les tyrans dont la conduite barbare excita la révolte et fut la cause première de tous ces désastres.

Cette animosité du peuple contre l'aristocratie privilégiée, se réveilla, comme je l'ai déjà observé, à l'époque de la révolution. Ce fut un malheur, parce que cette disposition générale des esprits fournit aux factions un moyen puissant d'agir sur la multitude, et de la précipiter dans l'anarchie. On sait que, pour la nation, le mot d'aristocrate était synonyme de celui d'ennemi; de là vint que la justice même prit un air de vengeance et de fureur, qu'aucun motif ne saurait excuser. Les hommes de bonne foi qui veulent connaître les causes des explosions révolutionnaires, pourront faire leur profit de cette observation.

Ce qu'il faut considérer comme un fait positif, c'est que la nation, plus éclairée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, conserve pour l'ancienne aristocratie le même sentiment de défiance et d'inimitié : l'occasion de constater ce

fait important est arrivée avec la seconde restauration. L'aristocratie, encouragée par la présence des armées étrangères, obtint à cette époque de l'influence et du pouvoir. Elle voulait, comme elle le veut encore, comme elle le voudra toujours, une *contre-révolution*, c'est-à-dire, la résurrection de l'ancien régime accompagnée de tous les anciens abus. Pour arriver à ce but, pour assouvir ses vengeances avec impunité, elle avait besoin de mouvemens populaires, qu'elle aurait représentés comme un mouvement national favorable à sa cause. Rien ne fut négligé pour y parvenir; la religion même servit d'auxiliaire à l'oligarchie; des orateurs forcénés s'adressèrent aux passions, aux intérêts privés, à tout ce qu'il y a de plus actif et de plus mobile dans le cœur humain : on prêchait ouvertement une croisade générale contre les hommes qu'elle désignait sous le nom *d'athées* et de *jacobins*, c'est-à-dire, contre les amis de la liberté publique et les ennemis des priviléges. A quoi tant d'efforts ont-ils abouti ? à soulever quelques misérables brigands, à faire assassiner un maréchal de France, des généraux désarmés, des protestans sans défense, à conduire de malheureuses victimes à l'échafaud, à dérober d'infâmes meurtriers à l'action des lois, à commettre un grand nombre de crimes inutiles et à justifier, s'il était possible, les excès les plus affligeans de la révolution.

Mais le peuple n'est jamais entré dans cette conspiration de l'aristocratie; tous les moyens employés pour l'intimider ou le séduire ont été infructueux; l'opinion publique, dès l'instant qu'elle a pu se faire entendre, s'est prononcée avec une force irrésistible contre ces mauvais Français, qui ne respirent que la guerre civile, et que le maintien de l'ordre, les progrès des nouvelles institutions réduisent au désespoir. La nation entière déteste leurs projets; il ne suffit pas pour la tromper de se présenter à elle avec le masque de la religion; elle juge les hommes par leurs actions plus que par leurs discours ou par leurs

écrits. On ne lui persuadera jamais que la religion soit intéressée au rétablissement de l'ancienne aristocratie ; et qu'on soit athée, parce qu'on regarde la liberté des opinions et la tolérance des cultes comme des droits auxquels on ne peut toucher sans crime et sans tyrannie. L'homme des champs le moins instruit en sait autant sur ce point que le publiciste le plus éclairé. Il n'ignore pas que les prédicateurs de fanatisme et les ardens ennemis de la révolution qui l'a rendu libre, sont ses vrais ennemis ; il n'y a point d'éloquence assez persuasive, de sophisme assez adroit pour lui faire prendre le change sur ce point ; le bon sens est sa logique, et l'éducation de *Jacques bonhomme* est assez avancée pour qu'il évite aisément les piéges tendus à la simplicité : il souffre bien qu'on le raille, mais il ne veut plus être pillé et vexé, c'est une chose décidée.

Ainsi, toutes les classes du peuple ont repoussé une alliance monstreuse avec l'aristocratie contre-révolutionnaire. Cet isolement de la faction ultra-monarchique explique suffisamment sa faiblesse et ses défaites successives. C'est en vain qu'elle ouvre ses rangs à tous les hommes, quels qu'ils soient, qui veulent bien se ranger sous ses drapeaux, qu'elle accorde sa protection et même ses éloges à des individus flétris dans l'opinion ; ces recrues, attirées par des espérances ambitieuses l'affaiblissent plutôt qu'elles ne la fortifient ; elle sent son impuissance ; de là viennent ses emportemens continuels et ses furieuses clameurs.

Cependant les coryphées de la faction nous disent sans cesse que les ultra-monarchiques ont la nation pour eux. Il se passe peu de semaines où ils ne s'écrient de concert « *qu'ils sont les plus nombreux, les plus forts et les plus habiles ;* » leurs écrivains sont chargés de répéter journellement cette phrase avec les variations dont elle peut être susceptible. On sent bien que si leur prétention était réelle, ils n'auraient pas besoin de trompettes

pour l'annoncer, et qu'il suffirait d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir. Non-seulement le peuple en général n'est pas pour eux; mais la partie de la nation la plus influente par sa fortune, son industrie, ses lumières, est celle qui les repousse avec le plus de constance et d'énergie. Depuis que les colléges électoraux ne votent plus en présence des baïonnettes étrangères et sous l'influence des assassins et des délateurs; depuis que les élections sont libres, ce parti si nombreux voit chaque année s'éclaircir les rangs des députés dévoués à sa cause, et il se trouve réduit à célébrer comme un triomphe éclatant le succès d'un seul candidat qui ne l'a emporté que de quelques voix sur le candidat populaire. C'est ainsi qu'il est le plus fort et le plus habile.

Ce qui prouve que les ultra-monarchiques ne croient eux-mêmes ni à la réalité de leurs forces, ni à la puissance de leur nombre, c'est qu'ils placent tout l'espoir de leur ambition dans l'influence de l'étranger. Il ne se fait pas en Europe un mouvement diplomatique que tout le parti ne soit aussitôt en rumeur; si quelques ministres étrangers s'assemblent, les *notes secrètes* arrivent en foule; la seule annonce d'une nouvelle réunion de souverains à Vienne ranime encore aujourd'hui leur activité. Ils sont impatiens d'apprendre que cet autre congrès est réuni; car, dans leur folie, ils pensent que les rois de l'Europe n'ont rien de mieux à faire que d'accueillir leurs projets contre-révolutionnaires et de nous envoyer une ou deux armées d'occupation pour rétablir la noblesse dans ses priviléges, pour rendre au clergé ses bénéfices, déchirer la charte et fonder parmi nous un nouveau despotisme. Ils se bercent de ces illusions, et s'imaginent de bonne foi que, n'ayant pu tromper la France, ils parviendront à tromper l'Europe.

Les moyens qu'ils mettent en usage pour réussir dans ce dessein n'ont pas le mérite de la nouveauté et ne déposent que faiblement en faveur de leur habileté. Ces

moyens sont le mensonge et la calomnie; ils se flattent que les rois et leurs ministres leur accorderont une confiance illimitée; qu'ils ne s'informeront ni de la vérité des assertions, ni de l'exactitude des faits, et qu'ils ne se règleront que par leurs conseils. Nous sommes moins crédules sur ce point; nous ne pensons pas que les souverains méconnaissent ainsi leurs propres intérêts et les intérêts de leurs peuples, et qu'ils compromettent la tranquillité de l'Europe pour satisfaire les passions d'une aristocratie turbulente qui ne peut s'accoutumer au joug des lois. Que disent-ils après tout pour alarmer les monarques étrangers et pour les décider à intervenir dans nos affaires intérieures? Ils prétendent que les agitations qui se font remarquer en Angleterre et en Allemagne sont une conséquence des doctrines constitutionnelles; que la nation française, livrée au désordre, est sans religion et sans morale; ils la rendraient volontiers responsable des nouveaux triomphes de Bolivar et de la fièvre jaune qui s'est jointe à l'inquisition pour affliger la péninsule. Peut-on croire que de telles absurdités fassent beaucoup d'impression sur des hommes d'état qui ne manquent ni d'expérience ni de lumières?

Les mouvemens de l'Allemagne sont la suite inévitable des événemens de 1813 et 1814, comme les réunions populaires de la Grande-Bretagne sont la conséquence nécessaire de l'inactivité du commerce et du pesant fardeau des charges publiques. Les Allemands réclament l'égalité des droits comme un dédommagement des sacrifices qu'ils ont faits pour maintenir l'indépendance de leurs gouvernemens, tandis que les Anglais ne demandent que la réforme des abus qui ont dénaturé leur constitution, et qui ont élevé une tyrannique oligarchie sur la ruine de leurs libertés. Les causes de ces diverses agitations sont faciles à saisir, et n'ont de commun avec les principes de notre gouvernement que ce qui est applicable à toutes les sociétés organisées dans l'intérêt général, et non dans l'intérêt de

quelques familles privilégiées. Sans doute la raison humaine a fait des progrès; on connaît mieux ce qui est juste et légitime; mais peut-on supposer que ces résultats d'une civilisation perfectionnée puissent alarmer des princes qui plus d'une fois ont rendu hommage aux principes favorables à la liberté? Ils savent que depuis la réformation la force morale est la force des rois et des peuples, qu'on dirige sans succès des armées contre des principes, qu'on n'assiége point les idées comme des citadelles, et qu'il est aussi difficile de ressusciter des préjugés anéantis que de faire sortir les morts de leurs tombeaux. Une nouvelle croisade contre les droits des peuples serait plus insensée que les anciennes croisades, et n'aurait pas plus de succès; fût-elle triomphante, l'aristocratie qui l'invoque ne pourrait même en recueillir les fruits; avant que la lutte ne fût terminée, elle aurait cessé d'exister.

« La France (disent nos ultra-monarchiques) est livrée à l'anarchie, » et c'est avec les souvenirs récens de 1815, qu'ils avancent une telle calomnie! Ici le mensonge est évident, il est détruit par les faits. Depuis que la faction a perdu son influence, l'ordre est rétabli et se maintient sur tous les points de la France; il se maintient en dépit des forcenés qui emploient tous les moyens possibles pour exciter l'indignation publique, et pour alarmer tous les intérêts. La France offre à l'Europe le grand spectacle d'une nation qui se console de ses pertes par l'acquisition de la liberté, qui remplit ses engagemens avec une fidélité religieuse, et qui consacre aux arts de la paix, le génie qui a élevé à un si haut point sa renommée et sa gloire militaire, destinée unique dans les annales des peuples, et qui assure son indépendance et sa prospérité.

« La France, dit-on encore, a rejeté la morale et la religion. » Si par religion on entend ce fanatisme persécuteur qui se nourrit de superstitions et du sang des hommes, nul doute qu'il ne soit proscrit de notre patrie. Les jésuites et les missionnaires ne suffiront pas à le rani-

mer. Mais la religion qui s'appuie sur la morale n'a souffert aucune atteinte. Ses ministres sont respectés lorsqu'ils se rendent respectables, et qu'ils ne se font point les instrumens d'une odieuse aristocratie qui ne les appelle à son aide que pour les dominer à leur tour. Quant à la corruption des mœurs, j'ai déjà prouvé qu'elle n'a d'abord existé que parmi les hommes mêmes qui en font aujourd'hui un sujet de reproche à leurs concitoyens. Il me reste à rechercher les causes qui, jusqu'à l'époque de la révolution, ont fait descendre cette dépravation dans les classes inférieures de la société; on verra que les partisans du pouvoir absolu nous accusent du mal qu'ils nous ont fait. J'espère éclaircir cette question dans un prochain article, et réduire enfin au silence les éternels calomniateurs du peuple français.

A. J.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR PARIS.

N°. 78.

Paris, le 28 octobre 1819.

Je voulais laisser partir ce courrier sans vous écrire; pour la première fois peut-être, je n'avais aucune fausse mesure à vous signaler; mais les ministres semblent avoir juré de ne pas me donner un instant de repos. En vous promettant de vous tenir au courant de toutes leurs fautes, j'ai pris un engagement dont j'étais loin de prévoir

les suites ; c'est un travail immense dont je me suis chargé. Je réclame votre indulgence, je sens de jour en jour combien j'en ai besoin.

Un événement a tout à coup rompu la monotonie des intrigues ministérielles ; c'est un petit coup d'éclat, ou, si vous voulez, un petit coup d'état contre un assez grand nombre de citoyens qui, depuis plus de deux ans, se réunissaient les uns chez les autres. On s'y entretenait des événemens du jour, des élections, du jury, de l'administration municipale, enfin de tout ce qui est le sujet des conversations en France ; on y accordait des secours aux victimes de la réaction de 1815, et à tous les infortunés, quelle que fût la source ou la date de leurs malheurs. Des pairs de France, des députés, des magistrats, des écrivains, des jurisconsultes célèbres, se faisaient un devoir d'assister à ces cercles paisibles. Jamais on n'y exprima une pensée antinationale, jamais une parole indiscrète n'y fut prononcée ; et les dénonciateurs brévetés qui les insultent aujourd'hui n'ont pas même osé hasarder, à cet égard, le moindre soupçon. Cependant un commissaire de police vient tout à coup de verbaliser, et MM. Gévaudan, administrateur des messageries, et le colonel Simon-Lorière, ancien chef d'état major, qui avaient engagé leurs amis à passer la soirée chez eux, ont été traduits devant le juge d'instruction, comme prévenus de tenir des réunions illicites. Quand je vous aurai dit sur quelle loi se fonde le ministère, quand j'en aurai cité et commenté l'article, vous hausserez les épaules de pitié. Cette affaire fera pâlir celle de l'école de droit, et le procès de M. Gévaudan sera plus célèbre encore que le procès de M. Bavoux. Il semble qu'on ne connaisse d'autre moyen de faire oublier une faute que par une faute plus grande ; en vérité, nos hommes d'état tombent dans l'ultra-ridicule. Pour que rien ne manque à la maladresse, pour qu'elle soit bien complète, bien grossière, on frappe précisément les citoyens qu'on veut atteindre, dans la

personne de deux hommes dont l'un appartient à la vieille armée, et dont l'autre est un des plus grands propriétaires et des habitans les plus vénérés de la capitale; c'est-à-dire, qu'on mécontente, qu'on s'aliène deux classes dans lesquelles, avec un peu de sens commun, on devrait chercher des appuis et des défenseurs; mais nos ministres ont trop d'amis dans la nation, la popularité leur pèse. Vous pensiez peut-être qu'avant l'ouverture de la session ils rappelleraient les citoyens inconstitutionnellement bannis; détrompez-vous, tandis qu'ils poursuivent les uns sur une terre étrangère, ils inquiètent les autres jusque dans leurs foyers. Cette marche est bien plus politique, elle leur ralliera, à l'ouverture de la session, tous les députés qui pouvaient encore douter de leur bonne foi.

N'est-ce pas, en effet, un coup de maître que de traîner devant les tribunaux un homme chargé d'années et de vertus, dont tous les vrais citoyens sont les amis, et dont tous les malheureux sont la famille. Et quel est son crime? Il a cru qu'il était le maître dans sa maison, qu'il pouvait y recevoir qui bon lui semblait; il s'est persuadé, d'après M. Royer-Collard, *que la vie intérieure devait être murée*, mais la vie intérieure n'est pas plus respectée que la charte: on y fait tous les jours des brèches.

Les ministres ont cherché dans les lois de l'empire, et ils y ont déterré un article qui les a mis hors d'eux-mêmes. S'ils ne l'avait pas trouvé là, ils l'auraient cherché dans les décrets de la convention, ou même dans les arrêtés du comité de salut public. Toutes les lois un peu favorables aux citoyens, celles par exemple qui sont relatives à la nomination des conseils généraux et des conseils municipaux, sont rapportées; mais tout ce qui vexe, tout ce qui frappe, tout ce qui opprime, est en pleine vigueur, et n'est nullement contraire à la charte. Voilà la logique ministérielle.

Mais j'arrive au fameux article du Code pénal, exhumé

par le ministère. Le voici textuellement. « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. »

Certes, s'il y a au monde une loi contraire à la charte, et qui doive être regardée comme abolie, c'est bien certainement celle dont la rédaction est si vague, et donne à l'arbitraire une si immense latitude. Elle pouvait tout au plus être conforme au système impérial; mais elle est entièrement en opposition directe avec le système représentatif.

Montesquieu a décidé la question lorsqu'il a dit : « Dans un gouvernement despotique, il est également pernicieux qu'on raisonne bien ou mal; il suffit qu'on raisonne pour que le principe du gouvernement soit choqué. »

« Dans une nation libre, il est indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal; il suffit qu'ils raisonnent. De là sort la liberté qui garantit des effets de ces mêmes raisonnemens. »

La liberté d'écrire suppose la liberté de parler, et ce ne peut être qu'à une époque aussi bizarre que la nôtre qu'on ôte la censure aux journaux, et qu'on l'établit dans les salons. Mais, je vais plus loin; l'article constitue la plus insupportable, la plus odieuse tyrannie; s'il est une seule fois appliqué, il n'y a plus de relation sociale possible, et M. le ministre de l'intérieur est de droit le grand inquisiteur de toutes les familles.

C'est une chose reçue depuis long-temps à Paris que toutes les grandes maisons sont ouvertes à un jour fixe de la semaine; or, je le demande, quelle est celle où l'on ne parle pas de politique, de religion et de littérature? Quand vous entrerez désormais dans un salon, prenez garde aux

paroles qui vous échapperont; avant de parler du sermon du jour, de la tragédie de la veille, ou de la séance du matin, comptez-vous; car enfin une pièce nouvelle est de la littérature, un sermon est de la religion, une séance des chambres est de la politique, et si par malheur il y a plus de vingt personnes, le commissaire de police est là qui vous guette. Le lendemain, le maître de la maison est devant les tribunaux, et vous êtes assigné comme témoin pour déposer à la charge de l'ami qui vous avait invité. Vous exagérez, va-t-on me dire, jamais l'autorité ne poussera les choses si loin. Il suffit qu'elle en ait le droit pour que je le craigne; elle fait si souvent des choses qu'elle n'a pas le droit de faire! Mais ce n'est pas, objectera-t-on, peut-être, dans un but politique, religieux ou littéraire qu'on se réunit dans les salons de la capitale; la conversation sur ces matières n'est qu'éventuelle, et la loi ne pourrait être applicable. Je soutiens qu'elle l'est toujours et dans tous les cas possibles. Une réunion, une société s'assemble dans un objet quelconque; eh bien! la loi est précise, elle est formelle; elle porte que, sans l'autorisation du gouvernement, on ne pourra se réunir à des jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques OU AUTRES. Entendez-vous, OU AUTRES; oh! que ces deux mots sont merveilleusement trouvés? *Ou autres*, comprend tout, le jeu, la danse, la chasse, la musique; si vous êtes plus de vingt, parlez donc de la pluie ou du beau temps, encore la pluie et le beau temps peuvent-ils donner lieu à des dissertations scientifiques, et vous seriez en contravention. Taisez-vous donc, ou jouez la pantomime, si toutefois le silence n'est pas coupable, et si les gestes ne sont pas séditieux. Oui, je le soutiens, avec *ou autres* vous ne pouvez à jour fixe donner à dîner à vos amis, faire de la musique, lire des vers, walser, danser, jouer, chanter, qu'avec l'autorisation préalable du gouvernement, et sous

les conditions qu'il lui plaira de vous imposer. Alors M. le ministre de l'intérieur pourra épurer votre salon, vous défendre d'avoir à dîner tel ou tel député dont il voudra être exclusivement l'amphitrion, être enfin le grand-maître de votre maison, le contrôleur de vos paroles, le surveillant de vos plaisirs; et si vous en doutez, souvenez-vous que M. Gévaudan ayant invité, il y a quinze jours, ses amis à passer la soirée chez lui, est en ce moment traduit devant les tribunaux. Or, je le demande, un inquisiteur en Espagne, un cadi à Constantinople, un hospodar en Valachie, un dey à Tunis, ont-ils autant de pouvoir qu'un ministre de l'intérieur sous notre gouvernement libre et constitutionnel ?

Mais je suppose qu'on veuille appliquer la loi dans la circonstance actuelle; comment pourra-t-on s'y prendre? Elle parle de jours marqués; on s'est réuni à des jours différens. Qui pourra d'ailleurs constater qu'on s'est occupé d'objets politiques ou religieux? Il faut des registres; il n'y en a point. Il faut des témoins, et l'autorité ne peut en produire sans déshonorer ses agens et sans se déshonorer elle-même, car elle proclamerait ainsi qu'elle introduit l'espionnage jusque dans nos maisons, qu'elle corrompt nos sociétés et qu'elle suborne nos amis. Sous quelque rapport qu'on envisage cette mesure violente, elle est aussi absurde qu'impolitique, aussi ridicule qu'inconstitutionnelle. Pourquoi donc, me direz-vous, l'autorité l'a-t-elle prise? Parce qu'il y a à parier qu'elle fera toujours ce qui est contraire à ses intérêts. La séance du 19 mai, les événemens de l'école de droit, et tant d'autres fautes l'ont suffisamment prouvé.

Cependant on donne à ce petit coup d'état honteux quelques motifs que je dois vous faire connaître. Les ministériels méticuleux vous disent tout bas que l'autorité était informée que les ultras devaient aussi se réunir, se visiter et former une association dans le genre de celle des

amis de la presse. Et pourquoi les ultras ne le feraient-ils point? Le ministère aime-t-il mieux leurs sociétés secrètes que leurs sociétés publiques? Tous les Français ont les mêmes droits, nous les réclamons pour les ultras comme pour nous-mêmes; leur asile ne doit pas être moins sacré que celui des autres citoyens; la liberté n'est pas un privilége, elle est le bien de tous, elle couvre ses ennemis mêmes de son égide.

Il faut être insensé comme les ultra-monarchiques pour se réjouir d'une mesure qui ne les frappe pas moins que nous; mais ces hommes ne comprennent que le despostisme. A leurs yeux, la liberté n'est qu'un privilége, et l'égalité des droits qu'une chimère. C'est ainsi qu'au moment de l'arrestation du général Canuel et de MM. Songis et Chappedelaine, nous élevâmes la voix contre les persécutions inouïes auxquelles ils furent en butte; mais nous serions tous plongés dans les cachots, le fatal tombereau parcourrait les rues de la capitale, les têtes de tous les amis de la liberté tomberaient, que les ultras ne feraient pas entendre une plainte. Ils ne sont sensibles qu'à ce qui les touche; une place ôtée à un de leurs amis leur arrache des cris de fureur, et une Saint-Barthélemy contre les libéraux leur paraîtrait un coup d'état nécessaire.

Quelques personnes assignent un autre motif aux mesures violentes de l'autorité, et certaines phrases des journaux ministériels donneraient bien quelque vraisemblance à leurs conjectures. Si on les en croit, il faut attribuer tout ce qui se passe à la crainte que les nouveaux députés ne soient reçus à leur arrivée dans des salons libéraux. On veut les entourer, les endoctriner, et ne leur permettre de dîner que chez les ministres, chez les directeurs généraux, ou chez les conseillers d'état.

Ce dont je crois être sûr, c'est qu'on avait d'abord voulu ne faire de cette levée de boucliers qu'une expédi-

tion de police; mais M. Anglès, que je n'ai pas assez souvent occasion de louer pour que je ne m'empresse pas de rendre hommage au tact dont il a fait preuve dans cette circonstance délicate, a positivement refusé son intervention. On s'est alors adressé à M. de Serre qui, lorsqu'on lui tend un piége ne manque *jamais* d'y tomber, et des instructions ont été données en conséquence au ministère public.

Les doctrinaires, qui étaient dans la confidence de leur patron, avaient depuis quelques jours escarmouché par des insinuations méchantes. Le lendemain du jour où MM. Gévaudan et Simon ont été traduits devant les tribunaux, ils ont bravement accablé ceux que poursuivait la justice, et, après avoir pris les devants pour calomnier, ils se sont faits délateurs à la suite. Leur article est un odieux tissu de mensonge et de perfidie; depuis long-temps, disent-ils, les personnes les plus recommandables de cette société s'en étaient retirées. Qu'ils osent donc les nommer, ou plutôt qu'ils osent les déshonorer. Il n'y en a pas une seule dont ils ne reçoivent un démenti solennel. Pour ma part, depuis très-long-temps je n'ai pu me rendre qu'une seule fois aux invitations que j'ai reçues de la part d'hommes pour lesquels je professe la plus haute estime et la plus sincère amitié; mais j'ai toujours éprouvé un vif regret de ne pouvoir y répondre. Je me félicite d'être du nombre de ceux qui ont été assez heureux pour recevoir quelquefois des pairs, des députés, des magistrats et des écrivains dont la France se glorifie. Je ne suis donc pas moins coupable que M. Gévaudan et que le colonel Simon, et je réclame l'honneur des poursuites auxquelles ils sont en butte. Je suis assuré de n'être pas démenti par MM. d'Argenson, Manuel, Constant, Gilbert-des-Voisins, Louyer Villermet, Cadet-Gassicourt, Tarayre, Joly de Saint-Quentin, et tant d'autres citoyens recommandables, quand je dirai qu'ils le réclament aussi.

Vous connaissez maintenant le fond de cette ignoble

persécution : la honte en rejaillira sur ses auteurs : on tolère, on encourage les jésuites, auxquels très-certainement M. le ministre de l'intérieur a fait accorder l'autorisation exigée par l'article 291 du Code pénal ; on leur permet de déterrer les cadavres, de violer la paix des tombeaux, et on défend à des hommes recommandables, à des capitalistes, à des gens de lettres, de paisibles relations et d'innocentes causeries.

Mais puisque le ministère est si rigide observateur des lois de l'empire, puisqu'il exploite le Code pénal avec tant de bonheur, pourquoi ne se souvient-il pas de l'article 207 ? Il est un peu moins vague que l'article 291.

« Tout ministre d'un culte qui aura, sur des questions ou matières religieuses, entretenu une correspondance avec une cour ou puissance étrangère, sans en avoir préalablement informé le ministre du roi chargé de la surveillance des cultes, et sans avoir obtenu son autorisation, sera, par ce seul fait, puni d'une amende de cent francs à cinq cents francs, et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. »

Or, il n'y a pas six semaines que les journaux ultra-monarchiques ont publié une lettre où les évêques de France dénonçaient leur pays à la cour de Rome. Et quelles poursuites, quelle enquête a ordonnées le ministère public ? aucune. Le délit est public, il est audacieusement imprimé, et ses auteurs sont comblés de grâces. Encore une fois, toutes les lois qui gênent les libertés nationales n'ont pas cessé d'être en vigueur, toutes celles qui les garantissent sont comme non avenues. Je viens d'en citer une preuve à laquelle tous les ministériels et tous les doctrinaires du monde n'ont rien à répliquer.

Dans tous les temps, nos rois ont puni sévèrement cette espèce de trahison, et Louis XIV lui-même, ce grand protecteur des jésuites, ne l'a jamais soufferte. Madame de Sévigné, dans une de ses lettres, datée du mois d'août

1677, s'exprime ainsi : « Quelques évêques ayant écrit au pape contre certain relâchement, cela fut regardé comme un grand crime ; et ce *monstre* fut étouffé dès sa naissance par MM. les agens qui courent partout, » et cependant, dans cette lettre des évêques, il n'était fait mention que d'affaires de discipline ecclésiastique : quelle n'eût donc pas été la colère de Louis XIV, s'il y eût été question de son gouvernement !

La comparution devant les tribunaux, de M. Gévaudan et du colonel Simon, a produit du reste une sensation très-vive et très-désagréable à Paris : cela pouvait-il être autrement dans une immense capitale, où les relations de société font, pour ainsi dire, tout le charme de la vie ? Si on eût pris cette mesure au milieu de l'été, elle n'eût pas été moins injuste ; mais attendre l'hiver, où tout le monde est de retour, c'est une suite de ces hautes combinaisons politiques dont le vulgaire n'aperçoit ni l'habileté ni la profondeur.

Cette affaire a un moment distrait l'attention publique de l'élection de M. Grégoire. Sa nomination, vous le savez, a paru très-hostile au ministère ; et ce nouveau député n'a point encore reçu de lettres closes, quoiqu'il en ait été adressé à tous ses collègues. J'ignore de quel droit les ministres pourraient éliminer un député légalement élu ; ceci n'est plus une affaire de parti, c'est une question de principes. J'ai dans ma dernière lettre porté le défi aux écrivains ultra-monarchiques, ministériels et doctrinaires de répondre à la série de raisonnemens par lesquels j'ai démontré que l'élection de M. Grégoire ne pouvait être contestée sans qu'on s'exposât à briser violemment nos institutions, et à remettre en question l'existence même du gouvernement représentatif. Mais on ne m'a fait aucune réponse, et je n'en suis pas surpris ; on ne pouvait en faire aucune. C'est ainsi qu'en agissent les ministres ; toutes les fois qu'on leur reproche un tort

réel, ou qu'on leur fait une objection juste, ils se taisent. Nous leur demandons des garanties, ils nous donnent des capucins. Pascal n'a donc pas eu tort de dire qu'il était bien plus aisé de trouver des moines que des raisons.

Au reste, quand on presse un peu les ministériels ou les ultras sur cette élection, il ne s'agit pas de principes, répondent-ils, nous savons qu'ils sont contre nous; mais peu nous importe; aussi ne discuterons-nous pas, nous voterons par acclamation. Seulement M. Laîné improvisera une philippique qui est déjà toute prête; il sera vigoureux, pathétique, sublime; il fera jouer toute la grande fantasmagorie; les constitutionnels voudront parler, nous crierons, *aux voix;* ils monteront à la tribune, nous crierons, *à bas*, et l'évêque intrus sera chassé aux cris de *vive le roi*, *vive la charte*. Voilà comme ces messieurs arrangent la grande scène mélodramatique dont je vous ai parlé; voilà comme ils jouent aux coups d'état. Mais, en votant l'exclusion de M. Grégoire, vous votez aussi celle de tous les pairs et de tous les députés qui ont déclaré Louis XVI coupable. — Précisément! c'est ce que nous voulons. — Vous détruisez le gouvernement représentatif. — A merveille! Nous ne nous en tiendrons point là. Aussitôt l'expulsion prononcée, l'orateur qui sera en verve demandera une adresse au roi, pour changer la loi des élections, et nous la voterons d'enthousiasme. Vous verrez que, tandis qu'ils seront en train, ils voteront par assis et levés l'abolition de la charte, et qu'ils décréteront le despotisme comme la convention nationale a décrété la république.

Tels sont les projets réels ou simulés de la faction oligarchique; les doctrinaires ne les combattent point et les ministériels en laissent courir le bruit. J'ignore jusqu'à quel point ils sont fondés, mais, quoiqu'en fait de projets extravagans l'expérience m'ait donné une foi robuste, j'avoue que je doute un peu de la réussite de celui-ci. Je sais que de la rage des ultras, du dépit des ministres et de l'or-

gueil des doctrinaires, combinés, il ne peut guère sortir quelque chose de raisonnable; mais je pense qu'on veut surtout effrayer M. Grégoire et obtenir sa démission. C'est, je n'en doute pas, un sacrifice qu'il ferait volontiers à la patrie, s'il pouvait lui épargner de nouveaux déchiremens: mais ce sacrifice est-il nécessaire? et, s'il préserve la France de la honte d'un autre 31 mai, qui nous garantit que les hommes monarchiques enhardis ne redemandent bientôt de nouvelles épurations, et qu'ils ne réclament le renvoi de tous ceux qui ont émis des opinions contraires à la famille régnante, de tous ceux qui ont déclaré Louis XVI coupable, de tous ceux même qui ont accepté l'acte additionnel. Je ne puis trop le redire, l'affaire est grave; il y va du maintien ou de la chute du système représentatif.

Les députés commencent à arriver, on les cerne, on se les dispute. Il n'y a que quatre doctrinaires, et les nouveaux élus ne peuvent faire un pas sans en rencontrer un. Ces hommes ont le merveilleux talent de se multiplier, on les trouve partout où il y a une place à donner ou une trame à ourdir. Je ne sais plus de quel personnage Adrien Duport disait au commencement de la révolution: « Miracle! il y a trois intrigues sur le tapis, et il y en a une dont il n'est pas. » Aujourd'hui, s'il y en a six, les doctrinaires sont de toutes, et ils en ébauchent déjà une septième. Ils se battent les flancs, ils suent sang et eau pour se faire les chefs de la majorité dans la chambre, parce que les chefs de cette majorité entrent toujours au ministère; mais ils n'ont peut-être pas réfléchi à une chose; c'est que de tous les jougs qui ont pesé sur la France, celui auquel elle s'accoutumerait le moins, celui qui l'humilierait davantage, ce serait le joug de la férule. Les Français veulent qu'on les gouverne, mais ne souffrent pas qu'on les régente.

Telle est la maladresse de ces hommes, que, voulant rallier le plus de monde possible contre la droite et la par-

tie du centre qui est douteuse, ils continuent à insulter l'extrême gauche dans leurs feuilles soporifiques. Ils vont jusqu'à traiter d'*anarchistes* les députés qui y siégent, je ne sais même s'ils ne les ont pas appelés *radicaux*.

Or, quels sont les députés qu'ils insultent si bassement? ce sont principalement MM. Dupont de l'Eure, La Fayette, d'Argenson; ce sont des hommes qui ont talens, bonne foi patriotisme, en un mot tout ce que les doctrinaires n'ont pas. Ce sont des hommes qui ne veulent ni places, ni honneurs, ni argent, rien enfin de tout ce que les doctrinaires veulent.

Je suis, etc. E.

EXPLICATION SUR UN ARTICLE DE LA QUOTIDIENNE, RELATIF AU TIMBRE DES RECUEILS DITS SEMI-PÉRIODIQUES.

Je ne lis pas la *Quotidienne*, parce que je connais, depuis 30 ans, la doctrine qu'on y répète, et que je n'ai nul goût aux injures et aux calomnies contre tous ceux qui n'adhèrent pas à cette doctrine, qui ne compte plus, au reste, que quelques fidèles obstinés. Mais un ami m'envoie aujourd'hui lundi 25 octobre, la feuille d'hier, en m'avertissant de faire attention à l'article *Paris*.

J'y trouve ce passage, que je trancris, persuadé qu'on doit, même à des ennemis, de montrer leur attaque toute entière, quand on a le devoir d'y signaler une calomnie.

Voici quelques lignes du journal ministériel :

« Il est certain que la société des amis de la presse,
» ayant nommé des commissions pour examiner diverses
» questions législatives dont elle présume que la session
» prochaine doit s'occuper, a éliminé de ces commissions

» MM. *Teste*, *Bédoch* et *Benjamin Constant*. On ne » nomme pas les grands publicistes qui ont été appelés à » remplacer ces messieurs. »

« Puisque cela est certain, il est bon de faire connaître le motif de cette épuration. On assure donc que, dans une des dernières séances du comité, M. B. Constant a été vivement accusé par un membre pur, de s'être laissé gagner par certaines propositions du ministre des finances, et d'avoir réglé avec M. l'abbé certains arrangemens au sujet du timbre de la *Minerve*, dont son excellence aurait abandonné l'acquittement, lequel se monte, dit-on, à 150,000 francs. Il n'en faut pas tant pour séduire un libéral, et l'honorable membre n'ayant pas eu de réponse claire et positive à donner pour établir son incorruptibilité, une forte prévention s'est élevée contre lui, laquelle prévention l'aurait fait regarder comme peu propre à défendre les intérêts véritables des *radicaux* français. *Inde iræ.* »

La *Quotidienne* continue en accusant l'auteur des *Lettres sur Paris* d'avoir fait une apologie complète de M. Grégoire.

Si l'écrivain du *journal ministériel*, cité par la *Quotidienne*, à qui il plaît de faire un outrage personnel tout à la fois à un ministre et à un député, ce qui passe les bornes des discussions politiques, n'avait voulu qu'employer fidèlement les notions prises dans une *réunion*, dont un événement récent fait beaucoup parler et écrire aujourd'hui, il n'aurait pu se méprendre à celui des rédacteurs de la *Minerve*, qui est essentiellement entré en conférence avec le ministre sur l'affaire du timbre. Le réel coupable n'est autre que moi-même. Je me dois donc de revendiquer ce qui n'appartient qu'à moi, dans cette double corruption d'un député par un ministre et d'un ministre par un député, aux dépens du fisc ; et où on apprend, suivant

l'écrivain de la *Quotidienne*, ce que vaut l'honneur d'un libéral en matière d'argent. Cette déclaration faite, je n'ajoute pas un mot, ni pour moi qui suis à couvert par mon obscurité, ni pour M. B. Constant, à qui tous les outrages reviennent de droit, puisqu'il se détache parmi nos publicistes par de grands talens, de glorieux services et la haute estime de la France et de l'Europe.

Le dernier paragraphe de la citation ci-dessus, sur les *Lettres de Paris* et leur auteur, ne demande aucune réponse. Où son honneur n'est pas intéressé, les pages inculpées d'un écrivain qui se respecte, se défendent par elles-mêmes.

Cependant, puisque j'ai adopté les principes que mon ci-devant confrère à l'Institut, et mon collègue à la *Minerve* viennent d'énoncer, relativement à l'admission d'un des nouveaux députés, j'ai aussi ma part dans la qualification de *grégorien*, prodiguée à tous ceux qui réclament la constitution en faveur de M. Grégoire, comme de tout autre. Sans reprendre toute la question, je dirai seulement quelle serait ici ma règle de conscience, si j'avais à voter.

J'ai pensé et senti, sur le jugement de l'infortuné Louis XVI, tout ce qu'on peut de plus rigoureux contre ses juges; et cela, non pas depuis la *restauration*, mais sous le directoire, en face des cinq chefs de la république, tous choisis, comme on sait, dans *cette catégorie*.

Mais dès lors aussi j'ai professé que la justice n'était pas la vengeance; qu'en révolution, les hommes et les corps ne peuvent être jugés en dehors des circonstances qui ont pu les troubler, les égarer, et qu'il est des actes sur lesquels il faut gémir et se taire.

Quand même j'en serais encore au premier soulèvement de mon âme, quand même le député dont il s'agit serait un des *votans*, il ne me serait plus permis de lui dire, *Loin de moi;* car enfin, je ne suis pas sorti du corps de l'institut, parce que M. Grégoire en était membre; je suis resté dans les sociétés particulières où je le rencontrais; je

lui ai donné la main, il a reçu la mienne ; en un mot, je ne me suis montré sensible qu'à l'impression de ses vertus privées, de ses qualités pieuses et évangéliques, qu'à son mérite littéraire, qu'à son honorable réputation au dedans et au dehors de la France. Dès lors, je dois être conséquent avec moi-même, et m'interdire tout souvenir des opinions où ont pu l'emporter des temps de fureur qui furent, pour beaucoup de personnes, faibles ou violentes des temps d'aliénation de soi-même. Cette persécution tardive envers lui serait l'accusation de ma conduite avec lui. Je puis, certes, appliquer à d'autres cette règle que je m'impose.

J'admire l'intrépidité de la politique des circonstances dans un si grand nombre de nos fonctionnaires de tous les ordres! Après avoir fait bien pis que moi, non pas à l'égard de M. Grégoire, qui ne fut jamais ni courtisan ni courtisé, mais à l'égard de tous ces *votans* qui occupèrent pendant un quart de siècle les premières places de l'état; après avoir partagé avec eux tous les genres de pouvoir, de subordination, de servitude même; actuellement que ces hommes sont pleinement défavorisés par un meilleur cours de choses, ils retrouvent tout à coup dans leur âme, envers eux, une aversion, un repoussement, j'ai presque dit une horreur, si complétement démentis par toutes leurs rélations antérieures! S'il est un homme en France qui n'ait jamais rien demandé, rien obtenu des *votans;* qui ait toujours fui toute communication avec eux, qu'il se lève et qu'il dise : *Je les poursuis encore de la même voix dont je les ai maudits le* 21 *janvier* 1793; je respecterai en lui la constance d'un sentiment fort et sincère, et je ne pourrai que lui répondre :

Peut-on haïr sans cesse et punit-on toujours?

Mais pour nous tous, infidèles à nos premières sévérités,

ne venons pas jeter de la boue où nous avons versé de l'encens ; si nous avons été complaisans à la puissance, soyons indulgens au malheur. Une lamentable catastrophe est maintenant effacée par la restauration. Les principes fondamentaux de la restauration en excluent le rappel ; et la religion, à qui il appartient de perfectionner les vertus humaines, a parlé à ses enfans sur le trône par le testament de Louis XVI : Surmontez dans vos cœurs le cri même de la nature; pardonnez sur la terre pour ne pas vous déshériter des miséricordes célestes ; telle fut sa digne parole. La haute politique, qui sait seule finir les révolutions, affermir les empires renouvelés, pacifier les partis, a parlé aussi par la *charte :* Sachez ignorer les noms des égarés et même des coupables, ou la recherche épouvanterait des masses, ou elle entretiendrait, par le danger, des ennemis qui ne peuvent se rallier que par la sécurité. *Oubli et union*, voilà son salutaire décret. Retranchons-nous donc sous nos lois pour échapper à cette dernière dégradation de nos caractères, à cette versatilité de nos sentimens ou plutôt des conduites, à ces indignations de commande qui s'éteignent et se rallument selon les temps, dont certains hommes dans leur délire tendent encore à déshonorer une époque d'amélioration, et à scandaliser l'Europe attentive, qui est déjà pour nous la postérité ; l'Europe qui seconde aujourd'hui notre marche constitutionnelle de tous ses vœux, de toutes ses espérances.

Il n'y a plus à considérer dans M. Grégoire que l'un des députés légalement élus du département de l'Isère.

LACRETELLE aîné.

NOTES HISTORIQUES.

15 *octobre*. Il faut se résigner ; nous conserverons le ministère actuel. Probablement nous conserverons aussi les préfets, les maires et les fonctionnaires grands et petits qui, en 1815, durant cette époque de *justice* et de *clémence*, vexaient, tourmentaient, emprisonnaient, exilaient les citoyens dont les principes n'étaient pas assez purs et qui étaient soupçonnés de ne pas vouloir aller à confesse, ou de refuser foi et hommage à l'ancien seigneur du lieu. On parle cependant de quelques changemens dans le personnel de l'administration d'une demi-douzaine de départemens ; c'est-à-dire, qu'on annonce que cinq ou six préfets changeront de préfecture.

16 *octobre*. En traversant aujourd'hui le boulevart, j'ai aperçu un groupe de jeunes gens qui riaient d'un rire moqueur à l'aspect d'un Anglais qui donnait le bras à une dame d'un certain âge. Le costume et la tournure de cette dame contrastaient d'un manière assez bizarre, il est vrai, avec les formes séduisantes et les vêtemens gracieux de nos jeunes Parisiennes ; mais était-ce une raison de suivre, ou plutôt de poursuivre ces deux étrangers, avec un sourire de dédain et de pitié ? Ce sont des Anglais, dira-t-on ; et qu'importe ? ils sont chez nous, nous leur devons politesse et protection. Au temps où les soldats britanniques couvraient le sol de la France et encombraient les rues de la capitale ; à cette époque de douloureuse mémoire où un général anglais s'était constitué le suprême arbitre des destinées de la France, alors, j'en conviens, l'orgueil national irrité commandait presque toutes les inimitiés, et légitimait en quelque sorte toutes les haines. Mais aujourd'hui que l'oppression a cessé, aujourd'hui que les deux peuples rivaux et indépendans ont repris, l'un ses droits, l'autre une attitude qui n'est plus injurieuse, est-il con-

venable de nourrir entre eux ces germes de discorde et d'antipathie qui leur ont été réciproquement si funestes, et qui, pendant trente années, ont ensanglanté l'Europe entière ?

Il faut remarquer toutefois que je ne parle ici que des peuples et non des gouvernemens. Quant au gouvernement anglais, qui nous a fait tant de mal, et qui vraisemblablement n'est pas disposé à nous faire du bien, je l'abandonne sans regret aux sentimens qu'il inspire, et je ne cède ma part de haine à personne. Mais tous les peuples de l'Europe, les Allemands, les Français, les Anglais, n'ont-ils pas des intérêts communs? Tous veulent la liberté, tous doivent s'entr'aider pour la conserver ou l'obtenir. Répétons donc avec le chansonnier philosophe :

Peuples, formez une sainte alliance,
Et donnez-vous la main.

17 *octobre*. Les ministres ont adopté une méthode fort simple et fort commode pour parer aux inconvéniens de la liberté de la presse. Dans les premiers jours de l'émancipation des journaux, le ban et l'arrière-ban des écrivains de la police étaient journellement convoqués, et des conseils, des conciliabules avaient lieu à chaque instant pour répondre à toutes les attaques des journalistes : quand on n'avait pas de bonnes raisons à donner, on disait des injures, et l'on répondait toujours. Depuis quelque temps, on suit une marche toute différente : lorsqu'on n'a rien à répondre, on se tait. C'est, dit-on, M. de Serre qui a persuadé à M. Decazes qu'il n'était pas de la dignité d'un ministre de descendre, ni même de faire descendre des champions dans la lice pour repousser les attaques des écrivains périodiques, qu'on appelle tout simplement, au ministère, des folliculaires. M. Decazes a fort goûté cet avis; ainsi désormais, que l'on parle de dépêches télégraphiques, de mis-

sionnaires qui prêchent contre la charte et qui portent la division et la haine dans les familles ; de jésuites, qui, non contens de menacer les vivans, outragent les cendres des morts ; de commissaires de police qui veulent obliger les Français de se mettre à genoux devant des Suisses ; c'est un parti pris, les écrivains à gages garderont le silence, et, d'après les conseils de son collègue, M. Decazes a donné l'ordre à ses valets littéraires et politiques de ne répondre *jamais*.

18 *octobre*. Les députés monarchiques par excellence avaient été tentés, comme on sait, lorsqu'ils apprirent la nomination de M. Grégoire, de donner leur démission. On annonce que, toute réflexion faite, ils garderont leur chaise curule; mais on ajoute qu'afin de mettre leur conscience en repos, ils feront, à l'ouverture de la session, une protestation, que quarante d'entre eux ont promis de signer, contre la légitimité des élections de l'Isère. Cette protestation servira de pendant à celle que publièrent contre la charte, il y a quatre ou cinq ans, une demi-douzaine d'anciens parlementaires qui, pour attendre plus patiemment le retour de leurs honneurs et de leurs privilèges, conservent leurs *mortiers* et continuent à se décorer entre eux des titres d'écuyer ou de messire.

19 *octobre*. C'est une chose décidée ; afin de célébrer dignement l'installation du nouvel archevêque de Paris, nous allons avoir une mission dans la capitale. A l'exemple des entrepreneurs de spectacles ambulans, qui réunissent l'élite de leurs comédiens lorsqu'ils vont dans une grande ville, les chefs de diverses troupes de missionnaires se sont entendus, concertés, pour nous envoyer les plus forts et les plus habiles; ils arrivent en poste, et de toutes parts on fait des préparatifs pour cette grande cérémonie. On travaille, dit-on, nuit et jour aux menus-plaisirs ; un célèbre

pèlerin rédige un sermon, et les plus fameux pourvoyeurs de Brunet sont chargés de fournir les hymnes et les cantiques.

20 *octobre*. Nous aurons bientôt autant de congrès que de missions. J'annonçais dernièrement le nouveau congrès de Varsovie, il doit être réuni à présent même. C'est l'empereur Alexandre qui le préside ou le fait présider, et son beau-frère, le roi libéral de Wurtemberg, y assiste en personne. Un grand nombre de ministres des diverses puissances d'Allemagne doivent, dit-on, s'y trouver. On a défait, au congrès de Paris, ce qu'on avait fait au congrès de Vienne; on a défait, au congrès de Carlsbald, ce qu'on avait fait au congrès d'Aix-la-Chapelle; est-ce que par hasard on voudrait aussi défaire, à Varsovie, ce qu'on vient de faire à Francfort? quelques personnes sont tentées de l'espérer.

21 *octobre*. — Connaissez-vous le pays des Ashantées? c'est un petit royaume situé dans l'intérieur de l'Afrique. Le roi y exerce un pouvoir absolu, et lorsqu'il meurt, ses ministres sont obligés de se faire enterrer avec lui. Cette loi barbare et bizarre, à laquelle il est impossible de se soustraire, est cause, comme on s'en doute bien, que les places de ministres ne sont pas courues dans ce pays comme elles le sont en Europe et ailleurs. Les jeunes princes ne sont pas en peine de composer leur conseil; mais les vieux souverains éprouvent souvent de grandes difficultés. Le roi actuel des Ashantées, par exemple, est âgé d'environ soixante-treize ans : sa santé est délabrée, ses forces sont éteintes, et tout annonce que les portes du tombeau ne tarderont pas à s'ouvrir pour lui. Trois de ses ministres sont morts dernièrement en peu de jours, et personne ne s'est montré jaloux de les remplacer. Le monarque, au lieu d'user de son pouvoir pour obliger quelques-uns de ses courtisans à se charger des portefeuilles

vacans, a mieux aimé prendre un parti tout-à-fait nouveau, et tout-à-fait singulier : il a entendu parler des Français ; on lui a vanté la valeur, l'habileté, la loyauté de ce peuple généreux ; on ne lui a pas laissé ignorer qu'en France on trouvait cent ministres pour un. En conséquence, il a secrètement expédié l'un de ses confidens pour ce royaume, et il lui a donné la mission expresse de choisir et de ramener avec lui trois hommes d'état du pays, déterminés à succéder, à leurs risques et périls, aux trois ministres qu'il a perdus.

Cet envoyé, véritablement extraordinaire, est à Paris depuis quinze jours environ; dès qu'on a su son arrivée et l'objet de sa mission, l'hôtel qu'il habite a été assiégé de solliciteurs, de prétendans au ministère; mais lorsque ceux-ci ont été informés de l'existence de la loi qui prescrit aux ministres du roi des Ashantés de suivre leur maître dans la tombe, ils se sont retirés avec autant d'empressement qu'ils en avaient mis à se présenter. Les ultras, surtout, qui s'étaient offerts en foule, ont pris la fuite aussitôt qu'ils ont appris qu'il fallait mourir pour le roi. L'envoyé est donc à son tour fort embarrassé. Il était sur le point de retourner dans sa patrie sans avoir pu trouver un seul ministre, lorsque trois nouveaux coureurs de portefeuilles se présentent à lui; rien ne les arrête, la rigoureuse loi elle-même ne ralentit point l'ardeur de leur zèle; pour être ministres, ils se soumettent à tout. On les accueille, on les nomme, on les décore du titre d'excellence : ils vont partir pour l'Afrique. Ce sont des doctrinaires.

22 *octobre*. Les nouvelles que l'on reçoit d'Angleterre ne sont rien moins que rassurantes pour le gouvernement britannique ; les réunions des réformateurs deviennent chaque jour plus nombreuses et plus inquiétantes. Il ne faut pas s'y tromper ; si la partie modérée de la nation n'adopte pas toutes les prétentions populaires pour une réforme

désormais inévitable, elle est fort loin d'approuver la résistance opiniâtre du gouvernement. Le gouvernement anglais paraît déterminé à mettre tout en œuvre pour imposer silence au peuple, et pour repousser les vœux des ennemis de cette oligarchie implacable qui, en Angleterre comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, menace de saper jusqu'aux derniers fondemens de la liberté. On lève de nouvelles troupes pour parvenir au but qu'on se propose, et c'est à la force des armes qu'on prétend recourir pour comprimer les vœux légitimes du peuple, comme si ce n'était pas avec le peuple qu'on forme les armées, et comme si le peuple était encore assez aveugle pour ne pas s'apercevoir qu'on veut l'armer contre lui-même. Une seule démarche imprudente a, non pas fait tout le mal, mais empêché du moins que le mal ne pût être bientôt réparé; c'est l'approbation donnée par la couronne aux mesures et aux meurtres de Manchester. Les ministres britanniques en sont tellement convaincus eux-mêmes, qu'ils cherchent à se laver de cette faute grave, en la rejetant toute entière sur un célèbre général dont la gloire factice commence, dit-on, à les importuner. Cela n'empêche pas qu'ils ne persistent dans les résolutions qui ont été adoptées, attendu que dans l'heureux siècle où nous vivons, les ministres ne peuvent jamais avoir tort, et qu'ils sont infaillibles comme le pape.

23 *octobre*. Les ignorantins, les missionnaires, les jésuites, les curés, les évêques et les cardinaux sont décidément en grande faveur chez le plus influent de nos ministres. Ils n'ont pas encore commencé à opérer de miracles dans les salons de monseigneur; mais ils y font, comme on dit, la pluie et le beau temps. On a observé que, depuis plus d'un mois, on n'avait vu chez S. Exc., que des habits noirs, des habits violets et des habits verts.

24 *octobre*. Des ouvriers, en assez grands nombre, sont

occupés, sans relâche, chez le ministre de l'intérieur. On s'amuse à répéter, sans le croire, que M. le comte Decazes fait construire une chapelle dans le jardin de son hôtel. Si cela était vrai on verrait sans doute des abbés, des vicaires généraux, même des évêques aspirer à l'honneur d'être nommés aumôniers de S. Exc.

25 *octobre*. L'influence du second théâtre français a déjà été favorable à l'art dramatique. On n'a point cessé d'aimer le spectacle, on y va plus que jamais depuis quelques années; mais l'intérêt des représentations théâtrales se concentrait en quelque sorte dans l'intérieur des théâtres, et ne sortait guère des loges, des coulisses et du foyer. La politique absorbait tout; elle avait exclus des salons la littérature, elle régnait en despote dans les lieux publics. Depuis un mois environ, la politique n'a rien perdu de ses droits; mais il semble qu'elle ait commencé à devenir moins exclusive. Si l'on ne cesse de s'entretenir, par exemple, des ignorantins, des jésuites et de ceux de nos hommes d'état qui les tolèrent ou les protégent, on parle aussi de *Tartufe*, qu'on a vu la veille au faubourg Saint-Germain, et l'avant-veille dans la rue de Richelieu.

Depuis deux jours, dans quelques cercles, on s'occupe un peu moins de Carlsbad et de Francfort, et l'on s'occupe beaucoup des *Vêpres Siciliennes*. Cette nouvelle tragédie d'un jeune poëte, dont les premiers chants furent consacrés à la patrie et à la gloire nationale, a obtenu samedi à l'Odéon, un succès éclatant. Un événement aussi rare et aussi heureux ne doit pas être passé sous silence. L'œuvre de M. Casimir Lavigne n'est pas, à beaucoup près, sans défauts; mais on y trouve, avec le mérite de grandes difficultés vaincues, des beautés d'un ordre supérieur; elle a révélé à la France un poëte dramatique.

26 *octobre*. Aujourd'hui, à la bourse, on s'occupait

moins d'affaires de commerce et du cours des effets publics, que de l'étrange et ridicule tentative des ministres pour empêcher les réunions des amis de la liberté de la presse. Cette nouvelle affaire fera le pendant de l'affaire Bavoux, avec cette différence pourtant que M. Bavoux ne peut plus professer à l'école de droit, et que les amis de la liberté de la presse continueront à se réunir.

27 *octobre*. Je ne sais comment les souverains et les ministres peuvent suffire aux conférences et aux congrès qui ont lieu en Europe depuis cinq ans. C'est à n'y pas tenir. Nous ne connaissons pas encore le résultat de la réunion de Varsovie, et déjà les diplomates de tous les pays font louer des logemens à Vienne pour le nouveau congrès qui doit s'y tenir vers le milieu du mois prochain. On aura beau faire, la liberté triomphera de toutes les entraves qu'on voudrait lui donner. La grande charte de l'Angleterre a consacré les droits du peuple; la guerre de l'indépendance américaine a éclairé le monde sur la légitimité de ces droits, et la révolution française les a fondés sur des bases éternelles.

28 *octobre*. Plus de doutes; tandis que la peste et l'intolérance poursuivent en Espagne leurs triomphes désastreux, les colonies espagnoles achèvent de conquérir leur indépendance. Les dernières nouvelles reçues des États-Unis ne permettent plus à personne de se faire illusion; Morillo, sur lequel reposent toutes les espérances de la péninsule, en a été réduit à demander une capitulation; tous ses efforts, toutes ses manœuvres n'avaient plus pour but que de l'obtenir la moins honteuse possible. Ainsi, à quoi ont abouti les impuissans efforts du despotisme pour retarder le règne de la liberté dans l'Amérique méridionale? à dévaster l'un des plus beaux pays de la terre et à faire périr des milliers d'hommes.

29 *octobre*. Une lettre de Berlin, qui n'a pas huit jours de date, annonce que le gouvernement prussien, que l'on suppose avoir été l'un des premiers instigateurs des mesures extraordinaires de Francfort, éprouve maintenant un grand embarras pour mettre à exécution les décrets de la diète. Les ultras de la Prusse disent qu'il faut aller en avant; les libéraux démontrent qu'il y aurait danger réel à ne pas reculer, et enfin les ministériels prétendent qu'il ne faut aller ni en avant ni en arrière. Dans ce conflit d'opinions et d'avis divers, les ministres, qui ne s'accordent pas non plus entre eux, ne prennent aucun parti décisif, et ne savent même quel est celui auquel ils s'arrêteront. Il paraît, au surplus, qu'aucun des hommes influens du cabinet n'ose accepter la responsabilité d'un plan quelconque de conduite ultérieure. Un doctrinaire cependant (il y en a un en Prusse) a offert d'aplanir tous les obstacles et de tout arranger. Il a, dit-on, métaphysiquement prouvé que lui seul était capable d'asseoir et de maintenir la tranquillité de l'état, et pour assurer ce grand œuvre il ne demande que de l'argent, du pouvoir et des dignités. Les ministres, qui redoutaient, non sa capacité, non ses talens, mais seulement ses ridicules prétentions, son orgueil et sa pédanterie, lui ont donné sa démission.

E. D.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SEPTIÈME.

POÉSIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES (1).

---

(1) Sous ce titre sont aussi compris, dans la table, les analyses d'ouvrages politiques, ainsi que les mélanges littéraires et politiques.

(1) *Voyez* le premier article, tome 6, page 545.

VARIÉTÉS.

ESSAIS HISTORIQUES.

CORRESPONDANCE.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

[illegible]

[illegible] . . . . [illegible]
[illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible]
[illegible] . . . . [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] . . . . [illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible] . . . . [illegible]
[illegible] . . . . [illegible]

[illegible]



